BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE.

IV.

SE TROUVE A PARIS:

CHEZ MÉQUIGNON JUNIOR, LIBRAIRE,

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N°. 9.

A LYON,

CHEZ PERISSE FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE MERCIÈRE, N° 33.

IMPRIMERIE DE A. BELIN.

BIBLIOTHÈQUE SACRÉE,

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

HISTORIQUE, DOGMATIQUE, CANONIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES;

CONTENANT l'Histoire de la Religion, de son établissement et de ses dogmes; celle de l'Église considérée dans sa discipline, ses rits, cérémonies et sacremens; la Théologie dogmatique et morale, la décision des cas de conscience et l'ancien Droit canon; les personnages saints et autres de l'ancienne et de la nouvelle loi; les Papes, les Conciles, les Siéges épiscopaux de *toute la chrétienté*, et l'ordre chronologique de leurs Prélats; enfin l'histoire des Ordres militaires et religieux, des schismes et des hérésies;

PAR LES RÉVÉRENDS PÈRES
RICHARD ET GIRAUD,
DOMINICAINS.

RÉIMPRIMÉE AVEC ADDITIONS ET CORRECTIONS PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,
CHEZ MÉQUIGNON FILS AINÉ, ÉDITEUR,
RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10.
M DCCC XXII.

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE,

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

BAMAAL (hébr., *dans la circoncision* ou *dans la confusion* ou *le mélange*), fils de Jephlat, ou, comme le porte la Vulgate par l'erreur des copistes *Chamaal*.

BAMACURES, siége épiscopal de la province de Numidie en Afrique. Pline fait mention de cette ville, l. 5, c. 4, et l'appelle *Vamacurre*. Il se trouva aussi au concile sous saint Cyprien, à Carthage, un évêque de Vamacurre nommé Félix. M. Dupin veut qu'on lise *Ramacurre*. (*Note afr.*)

BAMAH (hébr., *une hauteur*.)

BAMBERG, ville d'Allemagne en Franconie, *Bamberga*, *Paniberga*, *Papeberga*, *Bandenberga*, est située au confluent du Mein et du Kednitz. Elle a pris son nom de l'ancien mot *Babenberg*, qu'on croit lui avoir été donné par *Babe*, fille de l'empereur Othon II, qui la fit agrandir. Elle était un comté du temps de l'empereur Louis IV, dernier de la race de Charlemagne; mais comme Albert ou Adelberg, comte de Bamberg, entretenait une guerre civile dans la Franconie, Hatton, archevêque de Mayence, le prit par stratagème et le livra à l'empereur qui le fit mourir l'an 905. La mort de ce comte entraina la confiscation de ses biens, et nommément du comté de Bamberg qui devint fief de l'Empire, et fut donné depuis par l'empereur Othon III à son neveu Henri, duc de Bavière, qui lui succéda dans l'Empire.

Henri n'ayant point eu d'enfans de son épouse Cunégonde, avec laquelle il vécut saintement et dans la continence, fit ériger en évêché, en 1007, le comté de Bamberg qu'il donna tout entier à l'Église, avec d'autres terres dans la Carinthie, et la petite ville d'Abach, le lieu de sa naissance, près de Ratisbonne. L'évêque de Wirtsbourg s'opposait à ce dessein, parce que le comté de Bamberg était sous sa juridiction spirituelle, et il deman-

dait au moins de devenir archevêque, et que le nouvel évêché de Bamberg lui serait soumis; mais l'empereur fit faire de telles instances auprès du pape Jean XVIII, qu'il l'accorda enfin dans un concile tenu à Rome; ajoutant que la nouvelle église de Saint-Pierre à Bamberg serait sous la protection particulière de l'église romaine, et toutefois, soumise à l'archevêque de Mayence, son métropolitain.

L'Empereur fit signer sa fondation par trente-cinq évêques assemblés dans un concile tenu à Francfort dans la même année. Ce prince fit bâtir à Bamberg, outre l'église cathédrale dédiée à saint Pierre et à saint Georges, un monastère de chanoines en l'honneur de saint Étienne, et un monastère de moines en l'honneur de saint Michel et de saint Benoît. Le pape Benoît VIII, étant venu en Allemagne, célébra les Pâques à Bamberg avec l'Empereur, l'an 1020. Il y consacra l'église de Saint-Étienne, et l'Empereur donna la ville de Bamberg et l'évêché au Saint-Siége, à condition de lui présenter annuellement un cheval blanc enharnaché et cent marcs d'argent.

Le pape Clément II fut encore plus favorable envers l'église de Bamberg, dont il avait été évêque; car il la détacha l'an 1046 de l'archevêché de Mayence dont elle était suffragante, et la rendit, quant à la juridiction spirituelle, immédiate du Saint-Siége. Il accorda aussi le *Pallium* à l'évêque et à ses successeurs, avec le pouvoir de juger dans l'étendue de son diocèse de toutes causes et procès, comme un archevêque. Elle reçut encore un autre avantage sous l'empereur Henri III, l'an 1053. Elle fut déchargée de la redevance annuelle dont nous venons de parler, moyennant la cession que l'Empereur fit au pape Léon IX de la ville de Bénévent en Italie. L'église cathédrale de Bamberg est fort belle; elle a quatre grandes tours couvertes de plomb. On y voit les tombeaux de ses fondateurs, saint Henri II, empereur, mort en 1024, sainte Cunégonde, son épouse, morte en 1040, et celui du pape Clément II, mort en 1047. Le Chapitre était composé de vingt chanoines capitulaires et de quinze domiciliaires. Ils devaient tous faire preuve de noblesse pour seize quartiers. Ses dignités étaient le prévôt, le doyen, l'écolâtre, le trésorier et le célérier. Les prévôts des églises collégiales de Saint-Étienne, de Saint-Jacques et de Saint-Gengolphe à Bamberg, étaient aussi choisis hors des chanoines de la cathédrale. Un chanoine novice ne pouvait pas manquer un seul jour à la messe, pendant les deux premières années, sans perdre deux années de son ancienneté. Les Empereurs étaient aussi chanoines de Bamberg par l'institution de saint Henri, son fondateur.

L'évêque de Bamberg était le premier de tous les évêques d'Allemagne qui lui cédaient le pas; mais il était toujours en dispute

avec le grand-maître de l'Ordre Teutonique pour la préséance. Toutes ses terres relevaient immédiatement de l'Empire, excepté les quinze bailliages qu'il avait en Carinthie, qui étaient gouvernés par un vice-dominus, chanoine de la cathédrale, parmi lesquels était celui de Villach où l'évêque de Bamberg devait aller faire sa demeure, au cas qu'on vînt à choisir un Empereur qui n'eût point de terres dans l'Empire, et il avait droit de demeurer alors au palais de l'évêque à Bamberg. Il rendait aussi la justice à ses sujets en dernier ressort et sans appel aux tribunaux de l'Empire. Il était directeur du cercle de Franconie, avec le marquis de Brandebourg Bareith, depuis l'accord qu'ils firent ensemble en 1559, à la diète d'Augsbourg.

Un autre privilége de l'église de Bamberg était fondé sur un édit qu'on nomme *le fil de soie de sainte Cunégonde*, par lequel l'empereur Henri II ordonnait que les quatre grands-officiers de l'Empire seraient les officiers héréditaires de cet évêque, et lui feraient hommage de leurs charges, et de quelques portions de leurs États. Ainsi le roi de Bohême, comme son grand-échanson, lui faisait hommage pour la ville de Prague. L'électeur de Bavière était son grand-maître, et faisait foi pour Aversbach. L'électeur de Saxe, pour Witteberg et Trebetz, en qualité de grand-maréchal; et l'électeur de Brandebourg, pour Custrin, comme grand-chambellan. Ces princes avaient des vicaires particuliers pour ces charges, qui faisaient l'hommage et qui assistaient à toutes les fonctions de l'entrée et du sacre. Le seigneur d'Auffzeez était vicaire du roi de Bohême : le baron de Truchses de Pommersfelden l'était du duc de Bavière; et le seigneur de Rotenhann, du marquis de Brandebourg.

Évêques de Bamberg.

1. Éberhard, chancelier de l'empereur Henri II, fut ordonné en 1007 à Francfort par l'archevêque de Mayence, en présence de l'Empereur et de trente-quatre évêques. Il mourut en 1042.

2. Suidger de Meyendorf, Saxon, fondateur de l'abbaye de Closter-Theriff, de l'Ordre de Saint-Benoît, chancelier de l'empereur Henri III. Il fut élu pape au concile de Sutri, que l'empereur fit tenir vers les fêtes de Noël, en 1046 où Grégoire VI renonça au pontificat. Il prit le nom de Clément II, et couronna à Rome ledit Empereur et son épouse Agnès. Ayant suivi ce prince en Allemagne, il y mourut l'an 1047, neuf mois après son élection. Son corps fut enterré à Bamberg dont il avait gardé l'évêché jusqu'à la mort.

3. Hezelin, chancelier de l'empereur Henri III, mourut en 1054.

4. Adalberon, duc de Carinthie, neveu de l'empereur Conrad II, mourut en 1060.

5. Gonthier, mourut en 1066 en Hongrie, en allant joindre l'armée des Croisés pour la conquête de la Terre-Sainte.

6. Herman, grand-prévôt de Mayence, fut accusé d'être parvenu à l'évêché par simonie. Il avait fondé à Bamberg, en l'honneur de saint Jacques, une église collégiale pour vingt-cinq chanoines, laquelle il leur ôta peu de temps après sans aucune raison pour y mettre des moines. Son clergé porta tant de plaintes contre lui au pape Grégoire VII, qu'il l'excommunia et le déposa l'an 1075. Il fut contraint de faire pénitence dans l'abbaye de Swarzach où il prit l'habit de saint Benoît. Il fut rétabli ensuite dans les fonctions de prêtre, mais non pas d'évêque. (Voy. *Hist. ecclés.*, Fleury, tom. 13.)

7. Rupert, prévôt de Saint-Pierre-de-Gotzelar, ordonné en 1075, mourut en 1102.

8. Saint Othon, comte d'Andegss, chapelain de l'empereur Henri IV, après avoir refusé les évêchés d'Augsbourg et de Halberstad, fut obligé d'accepter celui de Bamberg. Il fut sacré à Rome par le pape Paschal II, dont il reçut beaucoup de faveur, quoiqu'il tînt le parti de l'Empereur qui avait été excommunié à cause des droits des investitures. Othon fit diverses fondations de monastères et des acquisitions en plusieurs provinces d'Allemagne, en Italie même et en Poméranie, qu'il mit sous la dépendance de l'église de Bamberg. Il y convertit un grand nombre de païens, et mourut l'an 1139. C'est ce qui l'a fait nommer l'apôtre de la Poméranie.

9. Egilbert, grand-doyen de Bamberg, mort en 1146.

10. Eberhard, issu des ducs de Bavière, mort en 1172.

11. Marquard, moine bénédictin de Saint-Michel à Bamberg, ensuite abbé de Fulde, fut mis sur le siége de Bamberg où il mourut en 1177.

12. Poppon, issu des ducs de Méranie, comte d'Andegss, mort en 1192.

13. Thimon, prévôt de la collégiale de Saint-Étienne à Bamberg, mort en 1202.

14. Conrard, mort le lendemain de son élection, la même année 1202.

15. Erckembert ou Erembert, duc de Méranie, frère d'Étienne, roi de Hongrie, mort en 1238.

16. Poppon II, duc de Méranie, grand-prévôt de Bamberg, fut chassé de son évêché en 1242 par l'empereur Frédéric II, qui y mit pour évêque Sigefroi, prévôt de Saint-Gengolphe à Bamberg; mais Pappon y revint ensuite.

17. Henri Schmidenfeld, conseiller de l'empereur, mourut en 1257.

18. Léopold, comte de Leyningen, mort en 1285.

19. Arnauld, comte de Solms, mort en 1295.

20. Léopold, comte de Grundlach, mort en 1304.

21. Wulfinge, baron de Stubenberg, religieux de l'Ordre de

Saint-Dominique, mort en 1319.

22. Jean, docteur en Droit, fut transféré de l'évêché de Brixen à celui de Bamberg et de là à celui de Frisingue, où il mourut en 1324.

23. Henri, docteur en théologie, de l'Ordre de Saint-Dominique, mort en 1329.

24. Weruthon, baron de Reineck, mort en 1335.

25. Léopold, baron d'Egloffsteyn, grand-prévôt de Bamberg, mort en 1343.

26. Frédéric, comte de Hohenloë, grand-doyen de Bamberg, frère d'Albert, évêque de Wirtzbourg, mort en 1351.

27. Léopold de Bebenburg, docteur en Droit, mort en 1363.

28. Frédéric, baron de Truhendingen, mort en 1366.

29. Louis, marquis de Misnie, Landgrave de Thuringe, était évêque de Bamberg et de Halberstadt lorsqu'il fut élu archevêque de Mayence; mais cette élection lui fut contestée jusqu'à sa mort. Il ne laissa cependant pas de porter le titre d'électeur de Mayence. Il fut aussi élu, en 1380, archevêque de Magdebourg où il périt misérablement en 1382.

30. Lambert de Buren, premièrement religieux bénédictin de l'abbaye de Neu-Weiller, ensuite abbé de Gengenbach en Alsace, et chancelier de l'empereur Charles IV, devint évêque de Brixen en 1350, évêque de Spire en 1363, de Strasbourg en 1373, et trois ans après évêque de Bamberg. Il mourut vers l'an 1399.

31. Albert, comte de Wertheim, coadjuteur du précédent, mort en 1421.

32. Frédéric d'Auffseez, mort en 1440.

33. Antoine de Rotenhann, grand-prévôt de Wirtzbourg, mourut en 1459.

34. Georges, comte de Schaumburg, grand-doyen de Bamberg, mort en 1475.

35. Philippe, comte de Henneberg, chassa les juifs hors de son diocèse, et mourut en 1487.

36. Henri Gros de Trockaw, chanoine de Bamberg et d'Augsbourg, mort en 1501.

37. Vit Truchses de Pommersfelden, grand-prévôt de Bamberg et chanoine d'Augsbourg, mort en 1503.

38. Georges d'Ebnet, maréchal héréditaire de l'évêché de Bamberg, mort en 1505.

39. Georges Schenck, baron de Lympurg, mort en 1522.

40. Winand de Redwitz, fut assiégé l'an 1525 dans sa ville de Bamberg par les paysans révoltés, et infectés de luthéranisme. Il mourut en 1556.

41. Georges Fughs, de Bugheim, coadjuteur en 1554, mourut en 1562.

42. Vit de Wirtzbourg, mort en 1577.

43. Jean-Georges de Zobel de Gibelstad, mort en 1580.

44. Martin d'Eyb, grand-doyen de la cathédrale et prévôt des collégiales de Saint-Étienne et de Saint-Jacques à Bamberg,

résigna en 1583, pour ses infirmités.

45. Ernest de Mengersdorff, chanoine de Bamberg et de Wirtzbourg, mort en 1591.

46. Nithard de Thungen, grand-prévôt de Wirtzbourg, et grand-doyen de Bamberg, mort en 1598.

47. Jean-Philippe de Gebsattel, grand-doyen de Bamberg, mort en 1609.

48. Jean-Godefroi d'Aschausen, grand-prévôt de Wirtzbourg, devint aussi évêque de Wirtzbourg en 1617, et mourut en 1622.

49. Jean-Georges de Fuchs et d'Ornheim, devint aussi grand-prévôt de Wirtzbourg, et mourut en 1633.

50. François de Hezfeld, chanoine de Bamberg et prévôt de la collégiale de Saint-Gengolphe, devint évêque de Wirtzbourg en 1631, et deux ans après de Bamberg. Il mourut en 1642.

51. Melchior Othon Voit de Saltzbourg, grand-prévôt de Bamberg, fonda en 1648 l'Université de Bamberg, et mourut en 1653.

52. Philippe-Valentin Voit de Rieneck, grand-prévôt de Bamberg, mort en 1672.

53. Pierre-Philippe de Dernbach, fut élu évêque de Bamberg en 1672, deux ans après grand-prévôt de Wirtzbourg, dont il devint aussi évêque en 1675. Il mourut en 1683.

54. Marquard-Sébastien Scheneck de Stassenberg, mourut en 1693.

55. Lothaire François, comte de Schomborn, élu en 1693, devint coadjuteur de Mayence en 1694, et succéda dans l'électorat l'année suivante.

56. Frédéric-Charles, comte de Schomborn-Bucheim-Wolestahl, chanoine de Bamberg et de Wirtzbourg, prévôt de Saint-Alban à Mayence, et vice-chancelier de l'Empire depuis l'an 1705, fut élu coadjuteur de son oncle dans l'évêché de Bamberg le 13 décembre 1709. (*Hist. ecclés. d'Allemagne*, t. 1, pag. 191 et suiv.)

Concile de Bamberg.

L'empereur saint Henri assembla quarante-six évêques pour la dédicace de l'église de Saint-Georges de cette ville, le 6 mai de l'an 1011. Après la cérémonie où Jean, patriarche d'Aquilée, officia, ces prélats y tinrent concile pour quelques affaires qui regardaient leur dignité. Ils interdirent les fonctions épiscopales à Théodoric de Luxembourg, évêque de Metz, jusqu'à ce qu'il eût été purgé de l'accusation qu'on formait contre lui d'être monté sur ce siége par des voies illégitimes. (Baronius, *A. C.* 1011. Regia, 15. Labbe, 9. Hard. 6.)

BAMOTH (hébr., *hauts lieux;* autrement, *dans la mort.*) Nom d'une vallée, ou, selon Eusèbe, d'une ville de Moab sur l'Arnon. (Nombr. 21, 19 et 20.)

BAMOTH-BAAL (hébr., *les hauts lieux de Baal*), ville de delà le Jourdain qui fut donnée à la tribu de Ruben. Eusèbe dit qu'elle est située dans la plaine où coule l'Arnon.

BAMPTON (Jean), Anglais, religieux carme vers l'an 1341, subtil scholastique, a composé, *Lecturæ scholasticæ in theologia. Quæstiones octo de veritate propositionum*, etc. (Lucius, *biblioth. carm.* Alègre, *in Parad. carm.* Pitséus, *de Script. angl.*)

BANA, fils d'Ahilud, gouverneur de Thanac, Mageddo et Bethsan. (3. *Reg.*, 4, 12.)

BANAA (hébr., *dans le mouvement*), fils de Mosa et père de Rapha. (1. *Par.*, 8, 37.)

BANAIA ou BANAIAS (hébr., *fils*; autrement, *bâtiment* ou *édifice*; autrement, *intelligence*), fils de Joïada, capitaine des gardes de David. (2. *Reg.*, 23, 20.) Il prit les deux lions de Moab, c'est-à-dire, les deux villes d'Ar ou d'Ariel, ou la ville d'Ar partagée en deux par l'Arnon. Il tua un lion qui était tombé dans un puits au temps d'une grande neige. Il combattit contre un géant haut de cinq coudées, et qui était armé de lance et d'épée, et il le renversa mort sur la place, sans avoir autre chose que son bâton. Il s'attacha au parti de Salomon contre Adonias. Salomon l'envoya pour tuer Joab, et l'établit généralissime en sa place. (3. *Reg.*, 1, 36, 2, 29.)

BANAIA ou BANAIAS ou BANNAIAS, fils de Phaat, après son retour de Babylone, se sépara de sa femme qu'il avait prise contre la loi. (1. *Esdr.*, 10, 43.)

BANCEL (Louis), religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, était de la ville et du couvent de Valence en Dauphiné. Il a été le premier qui a occupé la chaire de théologie de Saint-Thomas, fondée en 1654 dans l'Université d'Avignon, par Dominique de Marinis, archevêque et vice-légat de cette ville. Le père Bancel remplit cette chaire avec la réputation d'un des plus savans théologiens de son temps, jusqu'à sa mort arrivée le 22 décembre 1685, à l'âge d'environ cinquante-sept ans, au grand regret de tous ceux qui le connaissaient; car il n'était pas moins estimable par ses vertus que par sa science et son esprit. Il était doué d'une mémoire si heureuse et si fidèle, qu'il ne dictait jamais ses leçons théologiques par écrit, mais de génie seulement, et qu'il n'avait pas besoin de demander à ses écoliers l'endroit de la dictée où il en était resté la veille ou la surveille, s'en souvenant toujours parfaitement et à point nommé. C'est ce que le père Échard assure avoir appris dans un voyage qu'il fit à Avignon. Le père Bancel fut élu plusieurs fois doyen des docteurs d'Avignon. Il fut aussi président perpétuel des gradués soutenant leurs thèses, et examinateur synodal dans tout le diocèse et la légation d'A-

vignon. On a de lui : 1° Un petit livre touchant la confrairie de la *milice angélique* de Saint-Thomas, établie dans notre couvent d'Avignon en faveur des disciples de ce saint docteur. 2° *Moralis D. Thomæ, doctoris angelici ord. prædic. ex omnibus ipsius operibus ita exactè deprompta, ut censeri possit opus novum, omnibus cujusque conditionis personis, sed maxime confessariis et concionatoribus utilissimum, in eo enim nedum casus conscientiæ resolvuntur, sed omnia etiam quæ ad mores spectant, mirum in modum explicantur. Adjecta sunt variis in locis decreta summorum pontificum, quibus juxta doctrinam sancti doctoris plures opiniones morales damnatæ fuerunt. Accedit quoque opusculum de castitate, in quo novum ac singulare traditur remedium, tam facile quam efficax, ad hanc virtutem conferens et etiam ad sanitatem ;* à Avignon, chez Offray, 2 volumes in-4°, et à Milan. 3° *Brevis universæ theologiæ tam moralis quam scholasticæ cursus in gratiam studentium editus, juxta inconcussa tutissimaque doctoris angelici D. Thomæ dogmata. Plura et nova et singularia in hoc opere continentur circa difficultates, quæ vel nondum expositæ fuerant, vel huc usque ut videtur remanserant insolutæ, duæ omnia lectoris benevoli examini et judicio submittuntur ;* 7 volumes in-12, *ibid.* 4° Un autre Traité de la Chasteté, divisé en trois parties. 5° Un Traité de la Vérité de la seule religion chrétienne et catholique. On garde ces deux derniers ouvrages manuscrits dans notre couvent d'Avignon. (Le père Échard, *Script. ord. Prædic.*, tom. 2, pag. 705 et 706.)

BANCHI ou BANQUY (Séraphin), religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, était de Florence, et fit son noviciat et sa profession à Fiesoli dans la Toscane. Il obtint de ses supérieurs de venir à Paris où il fit ses études dans le collége de son Ordre, situé dans la rue Saint-Jacques, par la protection de la reine Catherine de Médicis, femme du roi Henri II. Il avait déjà soutenu sa thèse appelée *tentative*, lorsqu'ayant perdu sa protectrice, qui mourut le 5 janvier 1589, il fut obligé de retourner dans sa patrie. Il s'y acquit l'estime et l'affection de Ferdinand Ier, grand-duc de Toscane, qui l'envoya en France pour examiner quelle issue auraient les affaires de ce royaume, qui éprouvait alors de grandes divisions. Étant à Lyon en 1593, Pierre Barrière ou de La Barre, qui de matelot était devenu soldat, vint lui faire part de l'exécrable dessein qu'il avait conçu de tuer le roi Henri IV. Le père Banchi en écrivit aussitôt à un gentilhomme nommé Brancaléon, et l'exhorta à prendre la poste pour en avertir le Roi qui était à Melun. Sur cet avis, Barrière fut arrêté et exécuté. Cette attention du père Banchi lui mérita la bienveillance

du Roi qui le nomma en 1604 à l'évêché d'Angoulême ; mais le modeste religieux n'ayant jamais pu se résoudre à accepter une dignité dont il se croyait indigne, résigna cet évêché à Antoine de La Rochefoucault, se contentant d'une modique pension dont il employa une partie à soulager le diocèse qui devait l'avoir pour pasteur. Il paraît que le père Banchi a passé le reste de sa vie à Paris, dans le collége de Saint-Jacques. Il y fit achever ce qu'on appelle les écoles de Saint-Thomas, qui avaient été commencées par les soins du père Jean Binet, mort en 1559 ; et l'on y fit les premières disputes les fêtes de la Pentecôte de l'an 1611. On dit aussi que ce fut lui qui fit bâtir la chapelle du Rosaire, qui est dans l'église du même couvent. Le père Banchi vivait encore en 1622, mais on ignore l'année de sa mort. Le père Échard le dit auteur des ouvrages suivans : 1° Apologie contre les Jugemens téméraires de ceux qui ont pensé conserver la religion catholique en faisant assassiner les très-chrétiens rois de France, par Séraphin Banchi, Florentin, docteur en théologie, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, à Paris, chez Mettayer, 1596, in-8°. Le père Le Long cite cet ouvrage dans sa *Bibliothèque des Historiens de France*, n° 8387, où il nomme l'auteur Sébastien au lieu de Séraphin. 2° Le Rosaire spirituel de la sacrée Vierge Marie, extrait de plusieurs auteurs, avec les indulgences octroyées par les saints Pères, et confirmées par notre saint Père le pape Paul v, dédié à la Reine, mère du Roi, à Paris, chez Sevestre, 1610, in-12. Dans l'Épître dédicatoire, l'auteur proteste qu'il n'a pas su le dessein de Barrière par le moyen de la confession ; mais, dit-il, par le moyen d'une consulte qu'il fit faire à Lyon, etc. 3° Histoire prodigieuse d'un détestable parricide entrepris en la personne du Roi, par Pierre Barrière, dit La Barre, et comme Sa Majesté en fut miraculeusement garantie, à Paris, 1594, in-8°. (Le père Échard, *Script. ord. Præd.*, tom. 2, pag. 429 et 430.)

BANCHIN, de Londres, religieux augustin, très-zélé pour la foi, a vécu sur la fin du quatorzième siècle, et composé quelques ouvrages, *contra positiones Wicleffi. Determinationes variæ*, etc. (Joseph Pamphile, *biblioth. August.* Pitséus.)

BANDE, Ordre militaire d'Espagne, institué par Alphonse XI, roi de Castille, vers l'an 1330, sous le pape Jean XXII. Il prit son nom d'une bande ou ruban rouge que les chevaliers portaient croisé, passant de dessus l'épaule droite sous le bras gauche en forme d'écharpe ; d'où vient qu'on l'appelle aussi Ordre de l'*Écharpe*. On n'y recevait que des gens nobles ; mais les aînés des grands en étaient exclus. Le Roi était grand-maître de l'Ordre, dans lequel on ne pouvait être reçu qu'après dix ans au

moins de service à la cour ou à l'armée. Les chevaliers étaient obligés de prendre les armes pour la foi catholique contre les infidèles. Le mensonge, les railleries, la familiarité avec les bourgeois, la négligence à se trouver aux exercices, tout était puni rigoureusement. Le jeu de dez était interdit aux chevaliers. Tous ceux qui se trouvaient dans un lieu où l'un d'eux mourait, accompagnaient son corps à la sépulture, et s'abstenaient de tous jeux pendant trois mois. Jean Ier, à son avénement à la couronne en 1379, créa cent chevaliers : il a été aboli depuis, et Philippe V l'a renouvelé de nos jours. (Justiniani, tom. II, c. 52, pag. 634. Mariana, *Hist. d'Espagne*, liv 16, c. 11. Antoine de Guevara, *Lettres dorées.*)

BANDEAU DE LA CONFIRMATION. (*Voy.* Cérémonies de la Confirmation.)

BANDEAU DE RELIGIEUSE. Bande de toile que les religieuses portent sur le front, pour marquer qu'elles ferment les yeux à tous les vains objets du monde.

BANDEL ou BANDELLI (Vincent), appelé aussi quelquefois Vincent de Châteauneuf, vingt-septième général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, naquit l'an 1435 à Châteauneuf même, village du Tortonois, au duché de Milan. Il n'eut pas plutôt atteint l'âge de l'adolescence qu'il embrassa à Bologne la vie religieuse dans l'Ordre de Saint-Dominique. Il y passa par tous les degrés de l'école, c'est-à-dire qu'il fut successivement professeur de philosophie, maître des étudians, bachelier en théologie, et enfin élevé à la première chaire du collége de Bologne. Il se distingua dans plusieurs disputes publiques qu'il soutint contre les juifs, entre autres dans celle de Rome en 1484, en présence du pape Innocent VIII qui fut si charmé de son érudition, qu'il lui mit de ses propres mains le bonnet de docteur sur la tête, au milieu d'une assemblée prodigieuse de savans qui étaient venus pour l'entendre. Il gouverna un grand nombre de couvens de son Ordre ; il en fut vicaire-général, et enfin élu général en 1501. Dans le voyage qu'il fit en Italie pour visiter les maisons de son Ordre, il trouva à Milan le roi Louis XII dont il fut reçu avec beaucoup de bonté aussi bien que du cardinal d'Amboise, avec lequel il avait contracté depuis long-temps une amitié particulière. Il mourut après avoir parcouru toute la France, l'Allemagne et l'Italie, le 27 du mois d'août l'an 1506, âgé de soixante-dix ans. Entre les ouvrages que ce théologien a donnés au public, on estime particulièrement son Traité de la Conception de la sainte Vierge ; c'est un recueil de matériaux qu'il avait préparés pour s'en servir dans la dispute publique qu'il soutint à ce sujet en présence d'Hercule d'Est, duc de Ferrare, et qui fut imprimé pour la première fois à Bologne,

1481, in-4°. Il s'en est fait depuis un grand nombre d'éditions. Il a encore composé une explication des constitutions de son Ordre, tirée des actes des Chapitres généraux, imprimée à Milan en 1504; une explication des constitutions des religieuses du même Ordre, et quelques autres opuscules qui regardent la discipline régulière, imprimés à Lyon l'an 1515. (Alphonse Fernandez et Sixte de Sienne, *de Viris illust. Dominic.* Echard, *de Script. Ord. Prædic.*, t. 2, pag. 11. Le père Tournon, *Hist. des homm. illust. de l'Ordre de St.-Dominiq.*, tom. 3, p. 675.)

BANDEL ou BANDELLI (Matthieu), neveu du précédent et du même Ordre que lui, eut l'amitié des savans de son siècle, la confiance de plusieurs princes d'Italie, l'estime des rois très-chrétiens François 1er et Henri II. Celui-ci le nomma évêque d'Agen, après Jean IV de Lorraine qui avait eu l'administration de cette église. La sollicitude pastorale ne put l'empêcher de cultiver toujours les Muses : il aimait la poésie, l'histoire, l'éloquence. Il a écrit le premier la Vie de Vincent Bandel, et a abrégé l'Histoire des Hommes illustres de Plutarque. Son Commentaire sur Hégésippe est estimé. Léandre Albert dit que son style est toujours fleuri, pur, exact et fort élégant. On l'a blâmé avec raison d'avoir composé des Nouvelles italiennes : un tel ouvrage ne convenait point au caractère de son auteur. (Échard, *Script. Ord. Prædic.* Le père Touron, *Hist. des Hom. illust. de l'Ordre de St.-Dominique*, tom. 3, pag. 684.)

BANDINI (Ange-Marie). Nous avons de lui : *Græcæ Ecclesiæ vetera monumenta, ex bibliotheca Mediceâ, nunc primum in lucem prodeunt, cura et studio Angeli-Mariæ Bandinii*, etc. *Florentiæ, typis Cæsareis*, 1762, in-8°, trois volumes. Ce sont autant de différens morceaux relatifs à la théologie ou à l'histoire de l'Eglise qui n'ont jamais été imprimés, et que M. Bandini a heureusement déterrés en formant le catalogue des Pères grecs qui sont à Florence, dans la bibliothèque de Médicis, appelée *Laurentienne*. L'auteur donne une notice détaillée, ou plutôt un abrégé de chaque morceau, tant en grec qu'en latin. On trouve, entre autres, dans le premier une lettre assez longue de l'empereur Justinien, contre quelques défenseurs de la foi catholique, ainsi qu'un poëme d'Eudocia Augusta, sur le martyre de saint Cyprien, qu'on avait toujours cru perdu, etc. Parmi les morceaux qui sont renfermés dans le tom. 2, on compte une Homélie de saint Jean Chrysostôme, sur la pénitence des Ninivites; de plus, trente-six épigrammes de saint Grégoire de Nazianze qui ne se trouvent pas dans la collection qu'on en a, et qui ont été traduites en vers latins par Salvini. Le troisième volume qui

sera suivi de plusieurs autres, contient aussi un grande quantité de morceaux très-intéressans. (*Annales typographiques*, septembre 1763, num. 125, pag. 197 et suiv.)

BANDINUS, théologien que Casimir Oudin prétend être le même que Banchinus ou Bankinus, Anglais, religieux augustin du quatorzième siècle, a laissé quelques ouvrages. Il est auteur d'un livre qui a pour titre : *Sententiæ theologicæ*, publié plusieurs fois et en particulier à Vienne, en 1519, in-fol., par les soins de Benoît Chélidonius. La grande conformité de cet ouvrage avec le fameux livre du Maître des Sentences a fait naître une question agitée par plusieurs écrivains dont les uns ont prétendu que Pierre Lombard n'était que le plagiaire de Bandinus, et les autres ont accusé ce dernier. Mais il est plus raisonnable de penser que Bandinus a abrégé le Maître des Sentences.

BANDONINIE, religieuse, dans le sixième siècle, a donné la suite de la vie de sainte Radegonde qui est l'addition à Fortunat. Elle est dans Surius.

BANDURI (dom Anselme), bénédictin de la congrégation de Meleda, en latin *Melita*, île peu éloignée de Raguse, fit profession à Naples. Il vint à Paris en 1702 pour y puiser le goût d'une critique saine et judicieuse, et fut logé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez où le grand duc de Toscane, Côme III, lui fournit tout ce qui pouvait lui être nécessaire ou utile. Il publia en 1711 un ouvrage en deux volumes in-fol., sous ce titre : *Imperium Orientale, sive antiquitates Constantinopolitanæ*. Cet ouvrage a été attaqué vivement, mais inutilement, par Casimir Oudin, prémontré, si connu par ses ouvrages et par son apostasie. (Voyez *l'Histoire crit. de la Républ. des Lettres*, par Masson, tom. 7 et 8. Dom Banduri fit suivre son *Imperium Orientale* d'un autre ouvrage intitulé : *Numismata Imperatorum romanorum, à Trajano Decio ad Palæologos Augustos*, deux volumes in-fol, imprimés à Paris en 1718, avec une *Bibliotheca nummaria sive auctorum qui de re nummaria scripserunt*, que Jean-Albert Fabricius a fait réimprimer en 1719, in-4° à Hambourg, avec un recueil de Dissertations de plusieurs savans sur les médailles. En 1715, dom Banduri fut nommé à une place d'académicien honoraire étranger de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. En 1722, il annonça pour la seconde fois l'édition de Nicéphore et de Théodore de Mopsueste, comme étant achevée et prête à paraître, en quatre volumes in-fol., mais cette édition n'a point vu le jour. En 1724, dom Banduri fut nommé bibliothécaire de M. le duc d'Orléans, et alla loger au Palais-Royal où il mourut le 14 janvier 1643, âgé d'environ soixante-douze ou soixante-treize ans. (*Voy.* son Éloge

par feu Fréret, dans les *Mém. de l'acad. des Inscrip. et Belles-Lettres*, in-4°, t. 16, p. 348.)

BANÉ. Ce mot en hébreu est joint à Barac : ce pourrait bien être le nom d'un seul lieu, quoique la Vulgate les distingue. *Voyez* BARACH ; (Hébr., *fils*, autrement, *qui bâtissent*), ville de la tribu de Dan. (*Josué*, 19, 45.)

BANÉ, nom d'un solitaire essénien, sous la discipline duquel Josephe l'historien demeura trois ans. (Josephe, *de Vita sua*, pag. 999.)

BANÉA, fils de Pharès.

BANÉAS, fils de Bani (hébr., voy. *Banaia*.). Ils étaient du nombre des juifs qui quittèrent leurs femmes après le retour de la captivité, parce qu'ils les avaient épousées contre la loi. (1. *Esdr.*, 10, 25 et 35.)

BANGOR ou BANCHOR, ville d'Angleterre dans le comté de Coernavan ; en latin *bangorium* et *bangoria*. Elle est située sur le détroit d'Anglesey, et n'a rien de considérable que son évêché qui est suffragant de Cantorbéry. La ville de Coernavan n'en est éloignée que de six milles. On croit que c'est l'évêché de Viet qui y fut transféré vers l'an 530. On fait mention d'un évêque nommé Marclois ou Marcluith du temps des Normands qui y siégeait avant 943.

Évêques de Bangor.

1. Hervée, transféré à Éli, et premier évêque de cette ville en 1109. Il prétendait que l'évêché de Bangor ne lui suffisait pas.

2. David, ordonné en 1120.

3. Maurice, en 1138. Il mourut en 1161.

4. Guillaume, prieur du monastère de Saint-Augustin de Bristol, après une vacance de quelques années.

5. Guy ou Guien, en 1188.

6. Alban, fut ordonné le 16 avril 1195.

7. Robert, du comté de Shrops en Angleterre, ordonné en 1197. Il mourut en 1213.

8. Caducan, après une vacance de quelques années, fut ordonné en 1215, et se fit moine en 1236.

9. Hovrell, en 1236.

10. Richard, excommunia Léolin, prince de Galles qui tenait son frère en prison, malgré la parole qu'il avait donnée de le remettre en liberté. Il siégeait vers l'an 1248.

11. Anien, archidiacre d'Anglesey, vers l'an 1300.

12. Caducan II, en 1306.

13. Gruffin, peu de temps après.

14. Louis, ordonné avec l'évêque de Saint-Davis par l'évêque de Londres, le siége de Cantorbéry vacant, en 1320.

15. Matthieu, ordonné en 1334, mourut le 25 avril 1357.

16. Thomas de Ringstead, mourut en 1365.

17. Gervais de Castro, dominicain, ordonné à Rome, mourut en 1370.

18. Hovrel II, nommé en 1370

au mois de janvier, mourut au mois de février suivant.

19. Jean-Gilbert, dominicain, fut transféré à Herfort en 1374, et de là à Saint-Davis.

20. Jean, évêque de Cloney en Irlande, transféré à Bangor par une bulle du pape en 1376.

21. Jean Swaffa, carme et docteur de théologie à Cambridge, fut nommé par Grégoire XI évêque de Bangor.

22. Richard Yong, fut transféré de l'évêché de Bangor à celui de Rochester, en 1404.

23. Louis II, siégea peu de temps, et fut transféré à N...

24. Benoît Nicolls, en 1408, fut transféré à Saint-Davis.

25. Guillaume Bawow, chanoine de Lincoln, en 1418, transféré à Carlisle en 1423.

26. Nicolas, le 15 de janvier 1424.

27. Thomas Chériton, en 1436.

28. Jean Stamberg, carme, en 1448, transféré à Herfort en 1452.

29. Jacques, évêque d'Achori en Irlande, mourut après avoir siégé à Bangor douze ans.

30. Thomas Ednam, ordonné en 1474.

31. Henri Dean, ordonné en 1496, fut fait évêque de Salisbury.

32. Thomas Pigot, mort le 15 août 1504.

33. Jean Penny, transféré à Carlisle en 1509.

34. Thomas Skevington, ordonné le 17 juin de la même année. Il fit bâtir une bonne cathédrale.

35. Jean Capon, ordonné le 19 avril 1534, passa à Salisbury en 1539.

36. Jean Bird, provincial des carmes, évêque de Kilkenni en Irlande, transféré le 3 septembre à Bangor, et deux ans après à Chester.

37. Arthure Bulkley, le 20 décembre 1541. Il pilla son église, en vendit les cloches, et Dieu le frappa d'aveuglement.

38. Guillaume Clyn, ordonné en 1555.

39. Roland Mérick, le 21 décembre 1559. Il était père de Gelley-Mérick qui fut mis à mort avec le comte d'Essex en 1600.

40. Nicolas Robinson, le 20 octobre 1566.

41. Hugues Bellot, docteur de Cambridge, ordonné le 25 janvier 1585, transféré à Chester en 1590.

42. Richard Vaughan, docteur en théologie, le 25 janvier 1595, transféré à Chester, et ensuite à Londres.

43. Henri Roulands, de l'Académie d'Oxford, ordonné avec les évêques de Salsbury, de Glocester et d'Excester, le 12 novembre 1598, répara le clocher de Bangor, et y fit mettre de belles cloches. Il fit aussi une fondation pour entretenir deux jésuites au collége.

BANI (hébr., *mon fils*, *mon édifice*, *mon intelligence*). Les enfans de Bani revinrent de Babylone au nombre de six cent

quarante-deux. (*Esdr.*, 10, 84. Ibid., 2, 10.)

BANIER (Antoine), clerc du diocèse de Clermont en Auvergne, licencié en Droit et membre de l'académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, mourut à Paris le 19 novembre 1741, âgé de soixante-neuf ans. On a de ce savant abbé : 1° une Explication historique des Fables, en trois volumes in-12, seconde édition. 2° Une Mythologie, ou les Fables expliquées par l'Histoire, ouvrage plein de recherches importantes, imprimé à Paris en 1740, en trois volumes in-4° et en plusieurs vol. in-12. 3° Un grand nombre de Dissertations sur différens sujets dont on peut voir la liste à la fin du troisième tome des Éloges des académiciens morts depuis le renouvellement de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, imprimées en 1740, à Paris, in-12. 4° Un volume ajouté aux Mélanges d'Histoire et de Littérature de Vigneul Marville qui est rempli de traits d'histoire, d'anecdotes littéraires, de remarques critiques, de parallèles, d'extraits de quelques livres rares, de jugemens sur plusieurs auteurs, d'usages ridicules, exposés ou réfutés, de réparties heureuses et ingénieuses. 5° L'édition des Cérémonies, Mœurs et Coutumes religieuses de tous les peuples du monde, représentées en 243 figures, dessinées de la main de Bernard Picard, et imprimées à Paris, chez Rollin, en 1741, sept volumes in-fol. L'abbé Mascrier a aussi travaillé à cette édition qui l'emporte sur celle de Hollande par un grand nombre d'articles, de dissertations et de corrections, que les éditeurs y ont ajoutées. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de dire que les correctifs ajoutés ne sont point suffisans pour empêcher l'abus qu'on peut faire de la lecture de cet ouvrage, et les dangers qui s'y rencontrent par rapport à la foi et aux pratiques de l'église catholique que l'auteur hollandais s'applique avec complaisance à tourner en ridicule dans une foule d'endroits qui ont été conservés, et non suffisamment corrigés ou réfutés dans l'édition de Paris. On peut voir divers extraits de cet ouvrage dans le Journal des Savans de l'année 1742, à commencer au mois de janvier. M. l'abbé Banier a aussi travaillé au troisième Voyage de Paul Lucas, en Égypte, et aux Voyages de Corneille Bruyn, ou Le Brun, au Levant et aux Indes orientales, de l'édition de Rouen, en 1725, en cinq vol. in-4°.

BANNALITÉ, *bannalitas*, *indictivum jus dominicum*, droit d'un seigneur d'avoir un moulin, un four, un pressoir, et de contraindre ses vassaux à y moudre leurs grains, à y cuire leur pain, et à y pressurer leur vin. Ce droit était récent; il était odieux. Il n'en est point parlé dans les lois du Digeste, ni du Code; et ces mots *bannum*, *bannitas*, qu'on trouve

dans les Capitulaires de nos premiers Rois, d'où celui de bannalité tire son origine, ne sont pas pris dans la même signification. Ce ne fut que vers la fin du dixième ou le commencement du onzième siècle que les seigneurs, faisant bâtir des moulins, obligèrent leurs vasseaux à y venir moudre ; voilà l'origine du droit de bannalité qui n'était par conséquent qu'une usurpation dans son commencement ; mais qui ne laissait pas d'être devenu légitime quand il était fondé, ou sur la coutume seule, qui tenait lieu de loi dans les provinces où elle était en vigueur à cet égard, comme en Bretagne, en Poitou, etc., ou sur un titre particulier, comme dans la coutume de Paris et dans celle de Normandie.

Ce droit de bannalité privait tous les vassaux de la liberté de construire ou d'avoir des moulins, des fours, des pressoirs particuliers, et s'étendait même à la mouture des bleds que les vassaux auraient achetés ailleurs et gardés seulement vingt-quatre heures chez eux, pour en faire commerce, ou pour en faire du pain et le vendre au public. Ainsi les vassaux qui fraudaient ce droit en allant porter leurs grains à d'autres moulins ou pressoirs, étaient obligés à restitution, à moins qu'ils n'eussent quelque excuse légitime qui les en exemptât. Or, ils en pouvaient avoir plusieurs.

La première était la trop grande distance de leur maison au moulin, que les coutumes avaient fixée à une lieue.

La seconde, quand le moulin n'était pas en état, ou parce qu'il était détruit, ou que les meules étaient trop usées, ou que l'eau manquait.

La troisième, quand le vassal trouvait au moulin une si grande quantité de blé qu'il ne pouvait pas faire moudre le sien dans les vingt-quatre heures ; auquel cas il pouvait le porter ailleurs, suivant la disposition de plusieurs coutumes et de plusieurs arrêts. *Cout. de Ponthieu*, tit. 6, art. 99. (*Cout. du haut Perche*, tit. 1, art. 24. (Bouvot, tom. 1, part. 2.)

La quatrième, quand le vassal qui avait acheté ailleurs du blé, l'avait fait moudre hors les limites de la seigneurie ; car en ce cas il n'était pas sujet au droit de la bannalité. (La Mare, *Traité de la Pol.*, liv. 5, tit. 9, chap. 3, et tit. 11. Basnage, *sur la Cout. de Normand.*, art, 210. Pontas, *supplém.* 1, p. verb. *Moulin.*)

Les seigneurs qui jouissaient des droits de bannalité étaient obligés à restitution, 1° quand ils prenaient, exigeaient, ou levaient un droit plus fort qu'il n'était réglé par la coutume du lieu ou par leur titre. 2° Quand ils n'avaient pas soin de bien entretenir leurs moulins, fours ou pressoirs, parce que les habitans souffraient du dommage de leur négligence. 3° Quand ils ne veillaient pas à ce que les mesures qui servaient aux meuniers pour

prendre leurs droits fussent justes. *Conférences de Paris sur l'usure*, tom. 4, pag. 150 (*Voy.* Moulin.)

BANNELIER (Jean), avocat, doyen de l'Université et Conseils des États de Bourgogne, a donné : *Traité de Droit français*, à l'usage du duché de Bourgogne et des autres pays qui ressortissent au parlement de Dijon, pour servir de continuation aux Traités de M. Davot, 1756, 6 vol. in-12.

BANNEZ (Dominique), était originaire de Cantabrie, contrée de l'Espagne Taragonnaise, et natif de Valladolid, et non pas de Mondragon, comme le disent quelques auteurs. Il fut reçu parmi les Dominicains de Salamanque l'an 1544 ; et quelque rapides que fussent ses progrès dans la science, il n'en fit pas de moindres dans la piété. Il enseigna en différens endroits, à Valladolid, à Alcala, à Avila où il soutint la réforme naissante de sainte Thérèse qui le prit pour son confesseur et son guide. L'an 1580, la première chaire de Salamanque étant venue à vaquer, il l'emporta par les suffrages unanimes de tous les docteurs de l'Université, et ce fut le dernier, comme le plus beau théâtre de sa gloire. Disciple fidèle et défenseur zélé de la doctrine de saint Thomas, il ne pouvait souffrir qu'on y donnât la moindre atteinte, et il s'opposa de toutes ses forces au nouveau système qu'on voulut introduire de son temps dans les écoles. Il mourut dans le couvent de St.-André à Médine-du-Champ, le 21 d'octobre 1604, âgé de soixante-dix-sept ans. Ses principaux ouvrages sont, des Commentaires sur la Somme théologique de saint Thomas ; des Traités de la Foi, de l'Espérance, de la Charité ; du Mérite et de l'accroissement de la Charité ; du Droit et de la Justice. Ces écrits, et quelques autres, ont été souvent réimprimés en Espagne, en Italie, en Allemagne, et dans les Pays-Bas. Les éditions de Salamanque, de Venise et de Douai parurent du vivant de l'auteur. Celle de Cologne ne fut faite qu'en 1618. (Nicolas Antoine, *Bibl. nov. Hisp.*, tom. 1, pag. 252, col. 2. Le Mire. Le père Échard. Le père Touron, *Hist. des hom. illustr. de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. 4, pag. 750.)

BANNIÈRE, *sacrum vexillum*, grand étendard carré qu'on porte à une procession, et qui marque de quelle paroisse elle est, parce qu'elle porte ordinairement l'image de son patron.

BANNISSEMENT, *exilium*. Le bannissement est ou actif ou passif. Le bannissement actif consiste à exclure quelque personne coupable, d'un lieu, d'une province, ou d'un royaume, à perpétuité ou pour un temps ; et le bannissement passif consiste à être exclu de ce lieu, de cette province, ou de ce royaume. Le bannissement soit à perpétuité, soit pour un temps, est une peine infamante qui rend un

homme incapable d'exercer aucune charge publique. Le bannissement perpétuel, et celui qui autrefois excédait le temps de neuf ans hors le royaume, emportaient confiscation. Un banni à perpétuité hors le royaume ne pouvait ni succéder, ni recevoir un legs, parce qu'il était mort civilement et incapable de tous effets civils; en sorte que, s'il se mariait, ses enfans, quoique légitimes, ne pouvaient lui succéder. On leur accordait seulement une pension alimentaire; mais ils n'étaient point regnicoles; ils étaient réputés étrangers. Le bannissement n'était point une peine ecclésiastique, mais séculière, parce qu'il n'appartient qu'à l'autorité souveraine d'ôter à une personne la qualité de citoyen. C'est pourquoi, en France, les juges d'Église n'avaient point le pouvoir de bannir, n'ayant point de territoire. Ils pouvaient seulement ordonner aux ecclésiastiques qui n'étaient point de leur diocèse, de se retirer, sous peine d'être procédé contre eux par les voies de droit. (Clément III, *in* cap. 4, *extr. de Judic.* Benedicti, *ad* cap. *Raynutius, extr. de Testam.*, n° 453. Chopin, *de Sac. Polit.*, lib. 2, tit. 3, n° 12. Brodeau, *sur* Louet Imbert, en sa *Pratique. Journal des Audiences.* Bardet, tom. 1, liv. 4, chap. 38.)

Le bannissement même perpétuel d'une province n'était pas un retranchement absolu de tout le royaume, et le banni n'était pas pour cela réputé étranger, ni privé des effets civils. (Brodeau sur Louet, lett. *S.* somm. 15. Ferrière, *Dictionn. de Droit et de Pratique*, au mot Bannir.)

BANQUEROUTE. Terme qui vient de l'italien *banquarota*, qui veut dire banque rompue, La banqueroute est proprement l'abandonnement de biens que font les banquiers ou négocians publics à leurs créanciers, avec fraude et malice. *Argentariæ dissolutio. Creditorum per inopiæ speciem simulatam fraudatio, fraudulenta renunciatio.* La banqueroute diffère de la faillite, en ce qu'elle est volontaire et malicieuse; au lieu que la faillite est contrainte et nécessaire, à cause de quelque accident. La loi prononçait la peine de mort contre les banqueroutiers frauduleux, quand la fraude était bien justifiée, comme quand ils avaient diverti leurs effets, supposé des créanciers, etc. Ordonnance de 1673. Cependant, on ne condamnait ordinairement les banqueroutiers qu'au pilori et aux galères. (*Voyez* Néron, 1 et 2. Brillon, *dans son Dictionnaire*, sous le mot de Banqueroute, *et les notes de Bornier sur le tit.* 11. *de l'Ordonnnnce de Louis XIV, de l'année* 1673 *Voyez* aussi Faillite.)

BANQUIER, négociant en argent, qui donne des lettres-de-change pour faire tenir de l'argent de place en place, et qui exige quelque profit pour récompense de ses soins. *Argentarius, mensarius, trapezita, numularius.* Ce commerce est légitime quand

il est modéré et réglé sur la loi. Le pape saint Pie v l'a ainsi déclaré par sa bulle 118 qui est du 28 janvier 1571. La raison est, 1° que le banquier qui reçoit une somme dans un lieu pour la faire tenir dans un autre se charge du péril de cette somme qu'il est obligé de rendre si elle vient à périr, soit par l'infidélité ou l'insolvabilité du banquier, soit en quelque autre manière. 2° Parce qu'il a de la dépense à faire et des peines à donner pour exercer son emploi et pour servir le public : ce qui est appréciable. (*Voyez* Changeur, Usure, Restitution.)

BANQUIER EXPÉDITIONNAIRE en cour de Rome, est un officier qui se charge de faire venir toutes les bulles, dispenses et autres expéditions qui se font en cour de Rome et en la légation d'Avignon, soit de la chancellerie, soit de la pénitencerie.

Par l'édit des petites dates du mois de juin 1550, art. 5, les banquiers et autres qui s'entremettaient des expéditions de cour de Rome, et à la légation, étaient tenus de faire serment, par devant le juge ordinaire des lieux où ils demeuraient, d'exercer fidèlement leur emploi, de tenir registre, et donner caution de mille écus. Ils devaient écrire leurs noms et demeures, les jours et heures du départ des courriers, comme aussi la réponse. L'arrêt de règlement du parlement de Paris, du 10 février 1619, porte à peu près la même chose. Ils devaient être laïques, âgés au moins de vingt-cinq ans, non officiers, ni domestiques d'aucun ecclésiastique. Ils ne pouvaient posséder, ni exercer conjointement charges de contrôleurs, banquiers et notaires, ni même le père et le fils, oncle, gendre et neveu, deux frères, beaux-frères, cousins-germains, tenir et exercer en même temps lesdites charges et fonctions de contrôleur, banquier et notaire en une même ville. Ils étaient les seuls qui pussent solliciter, à l'exclusion de toutes autres personnes, toutes sortes de provisions, de bénéfices, et autres expéditions généralement quelconques qui s'obtenaient en cour de Rome et à la légation. (*Voy.*, touchant ces sortes de banquiers, *le Diction. de M. Brillon*, sous ce mot. Néron, tom, 1 et 2. M. Le Prêtre, cent. 1, cit. 87. Charondas, liv. 10, rep. 10, et la déclaration du 3 août 1718.)

BANCS dans les Églises. La concession des bancs dans les églises n'en transfère point la propriété, et l'usage n'en est point transmissible aux héritiers. Il n'y a que les fondateurs, patrons, et autrefois les haut-justiciers, qui aient pour l'ordinaire droit de banc à perpétuité, soit dans la nef, soit dans le chœur. Nul autre qu'eux n'a de banc dans l'église, que par la concession du curé et des marguilliers, ou des marguilliers seuls, à l'exclusion du curé, comme cela se pratiquait à Paris. Quand un banc est incommode ou nuit à la célébration du ser-

vice divin, le curé peut le reculer ou le faire ôter de son autorité privée. L'évêque, dans le cours de sa visite, peut ordonner la réduction ou suppression des bancs des particuliers sans les y appeler, et nonobstant leur opposition. Ils pouvaient même ordonner la réduction ou changement des bancs des patrons et haut-justiciers, pourvu qu'il les laissât dans le chœur. (Louet. Maréchal, chap. 1, pag. 306. Brodeau, lettre E, somm. 9.)

BANS DE MARIAGE.

SOMMAIRE DE LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE SUR CE POINT.

§ Ier. *De la Nature et de l'Origine des Bans de Mariage.*
§ II. *De la Nécessité des Bans de Mariage et des raisons de leur établissement.*
§ III. *Du temps et du lieu de la publication des Bans de Mariage.*
§ IV. *Du Ministre de la publication des Bans.*
§ V. *De l'Obligation des Fidèles par rapport à la dénonciation touchant la publication des Bans.*
§ VI. *Des Raisons d'excuse ou de dispense de la publication des Bans et de la dénonciation.*

§ Ier.

De la Nature et de l'Origine des Bans de Mariage.

BAN, est un mot allemand qui signifie une *proclamation publique;* d'où vient qu'on s'en servait pour signifier plusieurs choses qui se faisaient à cri public, comme la convocation des vassaux et arrière-vassaux du Roi, pour l'accompagner à la guerre; cela s'appelait et s'appelle encore aujourd'hui *ban* et *arrière-ban.* Ainsi, parce qu'on annonçait les mariages dans l'église, on s'est servi du mot de *ban* pour signifier la publication qui se faisait des mariages futurs. (*Voyez* le Glossaire qui est à la fin de l'histoire de Mathieu Paris; Flodoard, dans son Histoire de l'Église de Reims, et Pasquier, dans ses Recherches de la France.)

L'usage de la publication des bans de mariage est ancien dans l'Église de France. M. d'Argentré, évêque de Tulle, croit qu'il commença dès le neuvième siècle. (Argentré, Remarques sur les Conférences de Paris et d'Angers, pag. 132.) Il est au moins

certain qu'il y était établi dans le douzième et le treizième. Odon, évêque de Paris, l'ordonna ou en confirma l'ordonnance l'an 1176. Il en est parlé dans les constitutions d'Eudes de Sully, évêque de Paris, de l'an 1207, rapportées par Bouchel, dans le livre 3 des Décrets de l'Église gallicane, tit. 8, *de clandest. Matrim.*, c. 16. Le quatrième concile-général de Latran, tenu sous le pape Innocent III l'an 1215, le prescrivit à toute l'Église. Le concile de Trente l'a renouvelé, et il a été autorisé par l'ordonnance de Blois, art. 40; par l'édit de Henri IV, de l'an 1606, art. 12, et par l'ordonnance de Louis XIII de l'an 1639. (*Concil. Trid.* sess., 24, c. 1, *de Reform.*)

§ II.

De la Nécessité des Bans de Mariage, et des raisons de leur établissement.

La publication des bans de mariage est nécessaire de nécessité de précepte ecclésiastique et civil, mais non de nécessité de sacrement; c'est-à-dire, que ceux qui omettent cette publication sans de justes raisons pèchent mortellement contre les lois de l'Église et de l'État, quoique cette omission ne rende pas le mariage nul. Elle est nécessaire de nécessité de précepte ecclésiastique et civil, parce que le quatrième concile de Latran et celui de Trente l'ordonnent expressément, aussi bien que les édits de nos Rois. *Statuimus*, dit le concile de Latran, en parlant des bans, *ut cùm matrimonia fuerint contrahenda, in ecclesiis per Presbyteros publicè proponantur. Præcipit sancta synodus*, dit le concile de Trente, *ut in posterum antequam matrimonium contrahatur, ter a proprio contrahentium Parocho tribus continuis diebus festivis in ecclesiâ inter missarum solemnia publice denuncietur inter quos matrimonium sit contrahendum*, etc. « Voulons, dit l'ordonnance de Blois, art. 40, » que pour obvier aux abus et » inconvéniens qui adviennent » des mariages clandestins, *les* » *sujets du Roi*, de quelque » état, qualité et condition qu'ils » soient, ne pourront valable- » blement contracter mariage » sans proclamations précéden- » tes des bans, faites par trois » divers jours et fêtes avec in- » tervalle compétent, dont on » ne pourra obtenir dispense, » sinon après la première procla- » mation faite; et ce seulement » pour quelque urgente ou légi- » time cause, etc. »

Ces lois sont claires et en matière importante, car on juge de l'importance d'une loi par les vues du législateur et par les peines qu'il décerne contre les trangresseurs. Or, quelle vue plus intéressante que celle d'*obvier à des abus* qui durant une longue suite de siècles avaient désolé l'Église et l'État? Quelle peine plus grève dans l'ordre politique que celle d'être privé des avantages civils du mariage;

et dans l'ordre moral que de mériter les censures dont quelques églises, comme celle de Narbonne, ont frappé les contrevenans? (*Concil. Narbon.*, de l'an 1551.) Les curés et les laïques qui contreviennent à ces lois, pèchent donc mortellement; et cependant les mariages contractés avec ces contraventions ne sont point nuls et invalides quant à la substance, parce que ni l'Église, ni l'État ne les ont pas déclarés tels, et que ces paroles de l'édit de Blois « ne pourront valablement contracter mariage », ne doivent s'entendre que d'une nullité quant aux effets civils dans le for extérieur, ainsi que Louis XIII l'a déclaré, à la prière du clergé, en 1629, et que le reconnaît Févret, liv. 5, *de l'Abus*, chap. 2, num 10, 21, et son commentateur, t. 2, pag. 319.

Les raisons de l'établissement de la publication des bans de mariage, sont; 1° pour obvier aux mariages clandestins; 2° pour empêcher que les enfans ne se marient sans l'aveu de ceux dont ils dépendent; 3° pour découvrir si les parties qui veulent contracter sont libres de tout empêchement canonique; 4° pour que les créanciers antérieurs au mariage conservent, en s'y opposant, le droit et la date de leur hypothèque dans les pays où ils les perdraient à cause des biens dotaux de l'épouse, comme autrefois dans le ressort du parlement de Toulouse; 5° pour engager les fidèles à prier Dieu d'accorder aux nouveaux époux la bénédiction et les grâces dont ils ont besoin pour se sanctifier dans l'état qu'ils vont embrasser.

§ III.

Du temps et du lieu de la publication des Bans de Mariage.

1. La publication des bans doit se faire trois divers jours de fêtes, non pas absolument consécutives, comme celles de Pâques ou de la Pentecôte, puisqu'il faut donner le temps d'agir à ceux qui auraient des oppositions à faire ou des empêchemens à révéler; mais trois jours de fêtes ou de dimanches qui ne soient point trop éloignés. Car il y a des lieux où, lorsque le mariage vient à être différé pendant deux mois, il faut recommencer les proclamations des bans, c'est la disposition du rituel romain, et il y a d'autres lieux, comme à Paris, où on ne les répète qu'au bout de six mois. Chacun doit suivre l'usage de son diocèse.

Le mot de *fêtes* se prend ici dans un sens rigoureux; c'est-à-dire, pour les fêtes qui sont chômées, au moins dans le lieu où se fait la publication; celles qui ne sont que de dévotion, qui ne durent que jusqu'à midi, le jour des Cendres, et quelques autres semblables, n'y seraient pas propres. Il y a des diocèses où il est défendu de publier les bans dans les petites fêtes, parce que ces jours-là il manque beaucoup de monde aux offices; et il

y en a d'autres, comme à Strasbourg, où il est défendu de les publier à Pâques, à la Pentecôte et à Noël, par respect pour ces grandes solennités; mais la défense ne tombe que sur le premier jour de chacune de ces fêtes: et non sur ceux qui les suivent.

Les bans doivent être publiés au prône de la messe de paroisse: s'il s'en dit deux dans la même église, comme à Paris; on peut les publier à l'une ou à l'autre indifféremment, pourvu qu'on ne choisisse pas exprès celle où l'on sait qu'il n'assiste jamais personne de ceux que le futur mariage intéresse. Mais on ne peut publier les bans ni à une messe de confrairie, ni à toute autre qui ne serait point paroissiale. On ne peut non plus les publier ni après la messe, ni à vêpres, ou à tout autre office, même sous prétexte que le concours du peuple y est plus grand. Une telle publication pourrait donner lieu à l'appel comme d'abus, et elle fut blâmée en 1646 par le parlement de Toulouse. On la passe dans quelques diocèses, lorsqu'on a oublié de la faire le matin, et qu'on ne peut sans inconvéniens la remettre à huitaine; le mieux serait de recourir à l'évêque.

2. La publication des bans de mariage doit se faire dans l'église paroissiale, et non pas dans une église de religieux ou religieuses, ni dans une chapelle, à moins que le curé n'y fût allé avec son peuple, un jour de fête chômée, pour y dire sa grande messe.

Lorsque les contractans sont de deux paroisses, ou qu'ils n'ont pas un domicile suffisant dans la paroisse où ils sont actuellement établis, on publie dans toutes les deux. Lorsqu'ils sont, ou que l'un d'eux est d'une *annexe*, on publie dans l'annexe et dans l'église matrice. Les bans des mineurs, même veuves, se publient et dans leur propre paroisse où ils ont leur domicile de *fait*, et dans celle de leur pères et mères, tuteurs ou curateurs, où la loi leur assigne un domicile de *droit*. Les filles majeures pensionnaires dans un couvent doivent faire publier leurs bans dans la paroisse de ce couvent, et dans celle de leurs pères, maris ou curateurs. Ceux qui ont deux domiciles doivent faire publier dans l'un et dans l'autre, à moins qu'ils n'aient six mois de séjour dans celui où ils prétendent se marier, et qu'il soit du même diocèse que l'autre. « Pour ce qui est des troupes, la maison du Roi doit faire » publier dans le lieu de la résidence de Sa Majesté; les soldats, en garnison, dans le lieu » de la garnison où ils ont demeuré depuis un an; les autres » soldats dans les endroits où ils » ont demeuré depuis un an, » comme aussi dans le lieu de » leur naissance. Ils doivent apporter le consentement de leur » commandant qui certifie de » leur liberté. » Ce sont les termes de M. de Mérinville, évêque

de Chartres, dans les Sujets de conférences sur le Mariage, pag. 23.

A l'égard de ceux qui passent leur vie à courir de ville en ville, comme certains artisans, ils doivent faire publier leurs bans dans le lieu de leur domicile actuel et dans celui de leur naissance, et même dans le pays où ils ont récemment séjourné. Les curés ne doivent jamais procéder au mariage de ces sortes de personnes sans avoir consulté l'évêque, et cela sous peine de suspense encourue par ce seul fait en plusieurs diocèses; parce qu'il arrive souvent, comme le remarque le rituel de Strasbourg, que ces vagabonds épousent plusieurs femmes en divers endroits, au scandale de l'Église et au mépris du sacrement de mariage.

§ IV.

Du Ministre de la publication des Bans.

1. Le ministre à qui il appartient de publier les bans est le curé des parties ou son vicaire, ou quelque prêtre à qui le curé en donne commisison. Au refus du curé, l'évêque ou ses grands-vicaires pourraient charger un clerc d'y suppléer; mais un curé primitif n'a point ce droit, ni par lui-même, ni par d'autres. C'est ainsi qu'il fut jugé par le parlement de Toulouse en 1642, et par le clergé de France en 1625, 1635 et 1645, conformément à la disposition du concile de Trente qui ordonne que la publication des bans se fera par le propre curé ou par un député de sa part.

2. Les devoirs d'un curé dans la publication des bans sont, 1° de ne publier jamais les bans des mineurs sans le consentement de ceux dont ils dépendent; 2° de ne les publier qu'à la réquisition des personnes qui veulent contracter mariage, pour éviter la surprise. 3° Si les parties agissent pour obtenir dispense d'un ban ou de deux, il faut en avertir, afin que ceux qui connaîtraient quelque empêchement se hâtent de le révéler. 4° Le curé ne mariera point le jour même de la dernière publication des bans sans la permission de l'ordinaire. 5° Lorsque le curé connaît, par une autre voie que celle de la confession, que les parties sont inhabiles à s'épouser, il faut les en instruire dans le tribunal ou ailleurs; et cela quand même ils seraient dans une ignorance invincible, et qu'il n'y aurait pas d'apparence qu'ils profitassent de la leçon qu'on va leur faire; que s'il y avait un grand mal à craindre, il faudrait consulter l'évêque. 6° Lorsqu'on ne connaît point assez les contractans, on doit s'informer d'eux-mêmes ou de leurs parens si c'est de leur gré qu'ils se marient; s'ils ne sont alliés dans aucun sens; s'ils sont instruits des mystères de la foi; s'ils ont fait leur devoir paschal; s'ils n'ont point fait vœu de chasteté ou d'entrer en religion; s'ils sont véritablement domiciliés dans leur paroisse, et depuis combien de temps; s'ils sont

enfans de famille, pour ne les pas marier sans le consentement de leurs parens, tuteurs ou curateurs.

3. Le curé doit suivre la forme prescrite dans le rituel de son diocèse pour la publication des bans, et faire mention du nom et surnom tant des contractans que de leurs pères et mères, du lieu de leur naissance, etc. Mais il évitera toute désignation infamante, et ne dira point, par exemple, que le promis est bâtard, que la fille a été trouvée et exposée dans son enfance, etc. Par la même raison, on désignera sous le nom de veuve d'un tel une femme qui passait, quoique faussement, pour être son épouse. Le curé avertira aussi, à chaque dénonciation, que c'est pour la première, le seconde ou la troisième.

§ V.

De l'Obligation des Fidèles par rapport à la dénonciation touchant la publication des Bans.

En vertu de la dénonciation des bans, tous ceux qui ont connaissance de quelque empêchement dirimant ou seulement prohibitif sont obligés d'aller à révélation, à moins que de très-fortes raisons ne les en dispensent. Cette obligation est fondée sur les lois de l'Église et de l'État qui ordonnent la proclamation des bans pour les fins les plus importantes, telles que le repos des familles, le salut des âmes, la sainteté du sacrement, et qui décernent les peines les plus terribles contre ceux qui manquent de dénoncer, telle que l'excommunication majeure portée par les rituels contre ceux qui ne dénoncent pas; d'où il suit que le défaut de révélation est un péché mortel de sa nature; car chacun sait qu'on juge de la grièveté de la transgression d'une loi par l'importance de cette loi et des fins que se propose le législateur, et par l'atrocité des peines qu'elle décerne contre les infracteurs.

On est donc obligé, sous peine de péché mortel, à révéler, en vertu de la proclamation des bans; et il y a même cette différence entre cette obligation et celle qui naît d'un monitoire, que certaines personnes qui ne sont pas obligées à révéler en vertu du monitoire, le sont néanmoins en vertu de la proclamation des bans. C'est ainsi que les parens et les amis qui connaissent quelque empêchement de mariage, sont tenus à la révélation, quoiqu'ils n'y soient pas quelquefois obligés quand il s'agit d'un monitoire. C'est ainsi encore, que les habitans d'une autre paroisse, ceux mêmes d'un autre diocèse et qui plus est, les juifs et autres infidèles qui auraient connaissance d'un empêchement de mariage, seraient obligés de le découvrir, parce que l'autorité du prince s'étend sur les infidèles comme sur les fidèles, et que celle de l'Église n'est bornée ni à une paroisse, ni à un diocèse. Les infidèles qui n'obéiraient pas

ne seraient point cependant soumis aux censures de l'Église. (M. Collet, *Moral.*, tom. 4, pag. 223 de la dernière édition; et tom. 14, pag. 383.)

Quant à ceux à qui on doit révéler les empêchemens dont on a connaissance, si l'empêchement est public de sa nature, comme la parenté, l'alliance, etc., c'est aux parties mêmes ou à leurs parens qu'il faut s'adresser, ensuite au curé, et puis à l'évêque ou à ses grands-vicaires, si les parties, les parens ou le curé ne tiennent compte de l'avertissement.

Lorsque l'empêchement est secret, et qu'il n'y a pas un juste fondement de croire que la partie qui a donné lieu à cet empêchement profitera de l'avis qu'on lui donnera, il faut aller droit au curé qui, dans les cas embarrassans, ne manquera pas de consulter son évêque, surtout quand on forme opposition au mariage; car il y a deux façons d'arrêter un mariage; l'une par voie de révélation, lorsqu'on déclare un empêchement qui est entre les parties; l'autre par voie d'opposition, lorsqu'un tiers s'oppose juridiquement ou de vive voix à la célébration du mariage.

Dans le premier cas, le curé doit demander que la révélation de l'empêchement se fasse par écrit, et qu'elle soit signée, s'il se peut, du révélant et de deux témoins, avec les causes et les moyens sur lesquels elle est fondée. Si le dénonciateur refuse ces formalités, le curé en donnera avis à l'évêque, et ne procédera point au mariage sans son ordre, quand même l'empêchement qu'on propose paraîtrait être allégué par malice, être faux et de nulle conséquence, à moins que la fausseté ne fût entièrement évidente, ou que, dans le cas même d'une fausseté entièrement évidente, on ne dût encore recourir à l'évêque, selon la discipline générale du diocèse.

A l'égard des oppositions, ou elles viennent des pères, mères, tuteurs ou curateurs, et alors elles lient les mains aux curés, ne fussent-elles que verbales, comme il a été jugé par arrêt du parlement de Paris le 15 juin 1691; ou elles viennent d'une tierce personne; et dans ce cas les curés n'en doivent recevoir aucune qui ne leur soit signifiée par un acte public, ou du moins par un acte signé de l'opposant, et qu'ils puissent présenter à l'évêque. Sans cela, tout homme mal intentionné suspendrait les mariages les mieux assortis. Les contractans qui ne sauraient contre qui se pourvoir, seraient obligés d'agir contre leur pasteur; et celui-ci succomberait devant l'évêque, si l'opposant déniait le fait. Les témoins mêmes, s'il y en avait, ne le mettraient peut-être pas à couvert; parce qu'il n'est pas certain que l'official soit tenu de faire une enquête, et qu'il y a des circonstances dans lesquelles il ne pourrait la permettre.

Lorsqu'une opposition est faite

juridiquement, le curé doit y déférer, quoiqu'il sache qu'on ne l'a faite que par malice, et renvoyer vers qui de droit pour faire cesser l'opposition ; pour cela, il doit leur en donner copie; mais jamais l'acte même sans un récipissé. Si l'opposition est portée au for contentieux, un simple désistement passé pardevant notaire suffit pour la laver, toutes les fois que celui qui s'est opposé ne l'a fait qu'en faveur d'un droit auquel il est libre de renoncer; mais s'il s'agit de l'opposition faite en faveur du sacrement, par un tiers qui a soutenu que les contractans étaient liés d'un empêchement canonique, le désistement ne suffit pas, parce qu'il peut arriver qu'on fasse désister un homme par menaces, par promesses, par argent, quoique son opposition fût bien fondée, et que les parties réellement et de fait soient inhabiles à s'épouser. Ainsi pense M. d'Argentré, *Sujets de Conferences*, pag. 27, et *le Rituel de Toulon*, tom. 2, pag. 492. *Explication des Sacremens*, tom. 3, pag. 363.

M. d'Argentré remarque que la sentence de l'official qui déboute l'opposant doit être signifiée non-seulement au curé, mais encore au procureur de l'opposant, parce que ce dernier peut interjeter appel de l'official diocésain à l'official du métropolitain, et de là au primat, s'il y en a un, ou au pape qui commet quelque official en France pour juger en dernier ressort. Dès qu'il y a trois sentences conformes qui déboutent l'opposant, il ne peut plus faire d'appel à aucun juge d'Église.

Quant au juge des oppositions aux mariages, il y a de grandes disputes sur ce point entre les laïques et les ecclésiastiques. Les principes suivans pourront servir à les accorder. 1° Il est certain que la connaissance des sacremens et du mariage, comme les autres, appartient aux ecclésiastiques. Le concile de Trente prononce anathème contre ceux qui tiennent le contraire : *Si quis dixerit causas matrimoniales non spectare ad Judices ecclesiasticos, anathema sit.* (Sess. 24, *can.* 12.) L'article 12 de l'édit de l'an 1606 est conforme à cette disposition du concile. « Nous voulons, dit cet » article, que les causes concer- » nant les mariages, soient et ap- » partiennent à la connaissance » et juridiction des juges d'É- » glise, à la charge qu'ils seront » tenus de garder les ordonnan- » ces. » 2° Il n'est pas moins certain que la connaissance de l'intérêt civil qui se trouve dans les mariages appartient à la connaissance des magistrats séculiers établis pour décider de la fortune des citoyens. C'est sur ces principes que le commentateur de Favret établit la règle suivante, tom. 2, pag. 319. Si les causes alléguées pour empêcher un mariage regardent le civil ; s'il s'agit, par exemple, du défaut du consentement des parens ou de l'inégalité des con-

ditions, l'examen de ces causes appartient à la puissance séculière. Mais s'il est question d'empêchemens fondés sur le droit canonique, de consanguinité, par exemple, d'affinité, etc., la discussion en appartient à la puissance ecclésiastique, parce qu'il s'agit pour lors du lieu du mariage, et non pas des intérêts civils. Les juges ecclésiastiques et séculiers doivent seulement prendre garde de ne pas s'attribuer toute la connaissance des mariages, chacun en particulier, les uns sous prétexte du lieu, et les autres sous prétexte des intérêts civils. L'usage le plus ordinaire des officialités est de renvoyer les parties devant les cours séculières pour la discussion des intérêts temporels, après qu'elles ont jugé des empêchemens. On peut voir là-dessus les *Mémoires du Clergé*, tom. 5, page 1126 et les suiv.; et *les Conférences d'Angers*, p. 266.

§ VI.

Des Raisons d'excuse ou de dispense de la publication des Bans et de la dénonciation.

1. Le concile de Latran, qui a établi la publication des bans, ne parle point de dispense. Cependant il y a des cas où elle peut avoir lieu. Le concile de Trente porte que, s'il arrivait qu'il y eût quelque sujet de craindre que le mariage fût malicieusement empêché, s'il se faisait tant de publications auparavant, alors on n'en ferait qu'une, et même point du tout, et que le mariage serait ensuite célébré par le curé en présence de témoins; qu'on pourrait après faire ces proclamations, ou même les omettre, selon que l'ordinaire le jugerait à propos. (*Concil. Trid.*, *sess.* 24., c. 1, *de Refor.*) Cet expédient n'a point été entièrement goûté en France, et l'ordonnance de Blois porte expressément qu'on ne pourra procéder au mariage s'il n'y a eu au moins un ban de publié auparavant. Le concile de Tours de l'an 1583 ne permet la dispense que de deux bans, à quoi l'assemblée du clergé de 1605 est conforme.

Cependant on accorde quelquefois, et presque par toute la France, la dispense des trois bans, et les raisons de cette dispense se réduisent à trois principales : savoir, l'utilité, la nécessité, et la prérogative des personnes.

A raison de l'utilité, on dispense, 1° ceux que la publication couvrirait de honte, à cause de la trop grande différence de l'âge, de la condition ou de la fortune des contractans, comme lorsqu'il s'agit de marier ensemble deux personnes dont l'une est fort vieille et l'autre fort jeune, l'une très-noble, et l'autre très-roturière; l'une très-riche, et l'autre très-pauvre. 2° Lorsqu'il y a lieu de craindre que la publication éloignera l'une des parties d'un mariage convenable. 3° Lorsqu'il y a danger de péché entre les futurs

époux, ou de discorde entre les familles. (*Conférences d'Angers*, pag. 224.) 4° Quand l'une des parties ou quelqu'un de ses proches parens sont obligés de faire un voyage qui presse, ou enfin, qu'il y a quelque danger de scandale ou de dommage considérable dans les biens de l'âme, du corps, de la fortune ou de la réputation. 5° Quand il y a sujet de craindre que l'une des parties ne résilie par légèreté.

A raison de la nécessité, on dispense, 1° lorsqu'on ne peut éviter autrement le scandale, comme il arrive lorsque des personnes qui, vivant dans le concubinage, passent pour être mariées, ou qu'il y a un empêchement diriminant, mais secret, entre des personnes qui ont contracté publiquement, ou qu'on ne peut éviter une sédition que par un prompt mariage, etc. 2° Lorsque la proclamation des bans est impossible, à cause que le peuple ne se trouve point à l'église, comme il arrive en temps de peste. 3° Lorsque les parties seraient punies comme concubinaires par le juge, faute de prouver leur mariage. 4° Lorsque le mariage doit mettre fin au crime de deux concubinaires qui continueraient probablement à pécher pendant le temps qu'on ferait les proclamations. 5° Lorsqu'un homme, à l'article de la mort, veut épouser sa concubine pour légitimer ses enfans. Sur quoi il faut remarquer que ces mariages ainsi contractés à l'article de la mort, c'est-à-dire dans le danger de mort provenant de maladie, quoique valides dans le for intérieur, ne produisaient en France aucun effet civil, comme il paraît par les ordonnances de 1639, art. 9, et de 1697. (*Voyez* Ferrière, au mot *Mariages faits à la mort*, tom. 2, pag. 264; et les *Conférences d'Angers*, t. 2, p. 183.)

A raison de la prérogative, ou de la condition des personnes, on dispense une personne de grande naissance, qui en épouse une autre d'une condition beaucoup inférieure. Mais il faut beaucoup de précautions pour accorder cette dispense. Voici comme se comportent les évêques les plus expérimentés en ces sortes d'occasions. Ils se font présenter par ceux qui demandent la dispense une requête qui contient les motifs de la demande. Les curés des parties font leur information, qui doit être déposée dans les archives de l'évêché pour y avoir recours en tant que de besoin.

On peut ajouter à ces raisons de dispense celle qui se tire des approches de l'Avent ou du Carême, qui a été admise par la congrégation des cardinaux préposés à l'examen de ces matières, au rapport de Zérola, *in praxi. verb. Matrimonium.* M. d'Argentré n'admet cette raison que pour la dispense de deux bans seulement. Quant aux peines décernées contre ceux qui omettent sans dispense la proclamation des bans, il y a suspense d'office pendant trois ans

pour le ministre de l'église ; et pour les parties qui contractent avec un empêchement dirimant, même ignoré de bonne foi, ils ne peuvent espérer d'en obtenir jamais la dispense. (Concile de Trente, sess. 24, *de Reform.*, cap. 5.)

La dispense des bans de mariage n'appartient qu'aux évêques, ou à leurs grands-vicaires, ou à ceux des Chapitres, pendant la vacance du siége épiscopal, à moins que le pouvoir de ces derniers ne soit limité à cet égard. Cette règle générale avait ses exceptions en France où il se trouve des doyens, comme celui d'Aurillac, et des abbés commendataires, comme celui de Montierender ou Montirandel, qui dispensent de la publication des bans, parce qu'ils avaient la juridiction *quasi épiscopale*. Cette exception n'a point lieu en Italie, ainsi que le prouve, d'après Fagnan, l'auteur des *Conférences de Paris*, p. 247.

Quand les personnes qui veulent se marier sont de deux diocèses différens, il faut qu'elles obtiennent des deux évêques la dispense de la publication des bans, parce qu'un des évêques ne peut dispenser celui sur qui il n'a point de juridiction.

2. Il est de principe qu'on n'est pas tenu d'empêcher le mal d'autrui, quand on ne le peut sans courir les risques d'un mal ou semblable ou plus grand ; et c'est sur ce principe qu'on dispense de révéler, non-seulement les confesseurs qui ne connaîtraient un empêchement que par la voie de la confession, mais encore ceux qui forment le conseil-né ou libre des parties, comme les curés, les docteurs, les avocats, les chirurgiens, les médecins, les sages-femmes, et les amis qui ne le sont pas seulement à titre de liaison, mais à titre de conseil. On exempte aussi de révéler les auteurs ou les complices du mal, parce qu'ils ne pourraient le découvrir sans se charger d'ignominie, et généralement tous ceux qui s'exposeraient certainement à des mauvais traitemens considérables en révélant. Dans le doute, il n'y a rien de mieux que de consulter un sage directeur, et, à son défaut, toute autre personne capable de donner un bon conseil.

Hors ces cas de dispense, ou d'autres semblables, on est obligé à révéler, quand même on serait le seul qui connaîtrait un empêchement; parce que la révélation même, dans ce cas, servira du moins à faire examiner les choses de plus près, à procurer aux parties des avis salutaires, à leur obtenir une dispense que l'évêque, dans le doute, pourra donner. (*Voyez* saint Antonin, troisième part. *Summ.*, tit. 1, c. 16. Saint Charles Borromée, dans ses *Conciles de Milan*. Les conciles de Malines des années 1570 et 1607. Le concile d'Aix de 1585. Sainte Beuve, tom. 1. Pontas, aux mots *Bans de mariage*. La Combe. M. Collet, dans le quatorzième tome

de sa *Morale*, dernière édition, page 368 et les suivantes ; et dans son *Traité des devoirs d'un Pasteur*, p. 438 et les suivantes.)

BANZARA, siége épiscopal d'Afrique dont la province est incertaine. Il en est fait mention dans la *Conférence de Carthage*, ch. 202, not. 402.

BAPARE, siége épiscopal de la Mauritanie Césarienne, en Afrique. (*Not. Afr.*) Ptolémée en fait mention sous le nom de *Vabar*.

BAPTÊME.

SOMMAIRE.

§ Ier. *Du Nom, de la définition, division et institution du Baptême.*
§ II. *De la Matière du Baptême.*
§ III. *De la Forme du Baptême.*
§ IV. *De Ministre du Baptême.*
§ V. *Du Sujet du Baptême.*
§ VI. *Des Dispositions requises au Baptême.*
§ VII. *Des Effets du Baptême.*
§ VIII. *De la Nécessité du Baptême.*
§ IX. *Des Obligations contractées dans le Baptême.*
§ X. *Des Cérémonies du Baptême.*
§ XI. *Des Superstitions touchant le Baptême.*
§ XII. *Du Baptême par le feu.*
§ XIII. *Du Baptême de saint Jean.*
§ XIV. *Du Baptême pour les Morts.*

§ Ier.

Du Nom, de la définition, division et institution du Baptême

Le nom de baptême vient du mot grec Βαπτιζειν, ou Βαπτειν, qui signifie *plonger*; et en effet le baptême se donnait autrefois dans les deux Églises par immersion, et il s'y donne encore aujourd'hui dans toute l'église orientale. On appelle aussi le baptême le sacrement de la régénération, parce qu'il donne une seconde naissance spirituelle (*Apost. ad Titum*, c. 3.); le sacrement de l'illumination, parce qu'il donne la lumière de la foi (*ad Hæbr.*, c. 6.); le sacrement de la mort, de la sépulture, de la résurrection, parce qu'on s'y dépouille du vieil homme pour se revêtir du nouveau, et qu'on y meurt au péché pour ressusciter à la Grâce. (*ad Rom.*, c. 6.)

Le baptême est un sacrement institué par notre Seigneur Jésus-Christ pour effacer le péché originel, et les péchés actuels dans les adultes qui le reçoivent, pour nous faire membres vivans

de l'église chrétienne, enfans adoptifs de Dieu, et co-héritiers de Jésus-Christ, par l'ablution du corps faite avec de l'eau, et accompagnée de la prononciation des paroles prescrites.

1°. Le baptême est un sacrement, car il est un signe visible qui confère la Grâce sanctifiante par l'institution de Jésus-Christ, comme nous le prouverons dans la suite.

2°. C'est un sacrement qui efface le péché originel, etc., comme nous le prouverons aussi en parlant de ses effets.

3°. C'est un sacrement que l'on confère par l'ablution du corps faite avec de l'eau, etc., car l'eau en est la matière éloignée, et l'ablution en est la matière prochaine, comme aussi les paroles prescrites en sont la forme.

Quoiqu'à proprement parler, il n'y ait qu'un seul baptême; savoir, celui d'eau, parce que lui seul est sacrement, on en distingue cependant de trois sortes : le baptême d'eau, *baptismus fluminis;* le baptême de sang, *baptismus sanguinis;* le baptême de feu, *baptismus flaminis*.

Le baptême de sang, c'est le martyre souffert pour l'Évangile, qu'on a toujours cru tenir lieu du baptême d'eau dans les cathécumènes qui mouraient pour la foi avant que d'être baptisés.

Le baptême de feu, ou de désir, n'est autre chose que le désir sincère de recevoir le baptême d'eau, accompagné de la charité parfaite et du regret des péchés commis. On l'appelle baptême de feu, parce que le feu est le symbole du Saint-Esprit, de la charité, de l'amour de Dieu.

Le baptême a été institué immédiatement par notre Seigneur Jésus-Christ, non après sa résurrection, comme l'ont cru quelques auteurs, mais avant sa passion (*Theophilactus, Euthymius*, etc.), soit quand il fut baptisé par saint Jean, comme le croit saint Thomas, 3e part., quest. 66, art. 2, soit quand il envoya les apôtres (*Matt.*, c. 10. *Marc.*, c. 3. *Luc.*, c. 9. *Joan.*, c. 3.) pour annoncer aux juifs que le temps marqué par les prophètes pour l'avénement du Messie était arrivé : *euntes autem prædicate dicentes, quia appropinquavit regnum cœlorum*. Car il est certain que les apôtres baptisèrent pendant cette mission, et que le baptême qu'ils donnèrent n'était pas le baptême de saint Jean, mais celui de Jésus-Christ, puisque les juifs qui avaient reçu ce baptême n'ont pas été rebaptisés après la résurrection de Jésus-Christ; au lieu que ceux qui n'avaient reçu que le baptême de saint Jean ont été rebaptisés ensuite, selon ces paroles de saint Augustin : *quos baptisavit Judas non sunt iterum baptisati, et quos baptisavit Joannes, iterum baptisati sunt : quos enim baptisavit Joannes, Joannes baptisavit; quos*

autem baptisavit Judas, Christus baptisavit.

Ces paroles de Jésus-Christ à Nicodême, *nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu-Sancto, non potest introire in regnum Dei* (*Joan.*, c. 3), prouvent bien la nécessité du baptême, mais elles ne prouvent pas nécessairement son institution, puisque Jésus-Christ a parlé de la nécessité de certains sacremens, tel que celui de l'Eucharistie, par exemple, long-temps avant de les instituer.

§ II.

De la Matière du Baptême.

Il y a deux sortes de matières du baptême; la matière *éloignée*, et la matière *prochaine*.

De la matière éloignée du baptême.

La matière éloignée du baptême est la seule eau naturelle et élémentaire. Cet article est un point de foi défini contre Luther dans le concile de Trente, dont voici les termes, sess. 7, can. 2, *de baptismo; si quis dixerit, aquam veram et naturalem non esse de necessitate baptismi..... anathema sit.*

Les paroles de Jésus-Christ à Nicodême, *nisi quis*, etc., doivent s'entendre de l'eau naturelle par exclusion de toute autre. C'est ainsi que les apôtres et l'Église l'ont compris. C'est d'une eau naturelle dont saint Pierre baptisa cinq mille personnes en un jour, et dont saint Philippe baptisa aussi l'eunuque de la reine de Candace (*Act.* 8.); et l'Église, dans tous les temps, s'est clairement expliquée sur la manière dont elle a entendu les paroles de Jésus-Christ, non-seulement en n'employant jamais que de l'eau naturelle pour conférer le baptême, mais aussi en condamnant les hérétiques tant anciens que nouveaux, Manichéens, Pauliciens, Luthériens, Calvinistes, qui expliquaient ces paroles dans un sens métaphorique. De là il suit: 1° que le baptême est valide quand il est conféré avec l'eau de la mer, de rivière, de puits, de fontaine, de neige, de glace, de grêle, celle qu'on appelle eau minérale, et toutes les autres, encore qu'elles aient bouilli, ou qu'elles soient mêlées de quelque autre liqueur ou matière, comme baume, cendres, jus de viande, etc., pourvu qu'elles conservent leur nature d'eau, et que les liqueurs ou les matières étrangères ne dominent pas. *Dicendum est*, dit saint Thomas, *quod in qualibet aqua, qualitercumque transmutata, dummodo non solvatur species aquæ, potest fieri baptismus*; et un peu après: *admixtio chrismatis non solvit speciem aquæ; sicut nec etiam aqua decoctionis carnium; aut aliorum hujusmodi, nisi fortè sit facta tanta resolutio corporum lixatorum in aqua, quod liquor plus habeat de aliena substantia, quàm de aqua; quod ex spissitudine percipi potest.* 3. p. summ., q. 66, art. 4, *in corp.*

Il suit, 2° que le baptême conféré avec de l'eau artificielle,

comme de l'eau exprimée des fleurs, des herbes, de la vigne, des plantes, etc.; il suit qu'un tel baptême est invalide. Il en serait de même d'un baptême conféré avec de la salive, de la sueur, des larmes, du sang, de la tisane, etc. Cependant, dans le cas d'une extrême nécessité, il est permis de se servir d'une matière douteuse, en baptisant avec de l'eau mêlée de liqueur en une quantité considérable, et pour lors il faut se servir d'une forme conditionnelle, en disant : « Si cette matière est propre pour le baptême, je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit; et le danger passé, il faut rebaptiser avec de l'eau pure, en disant : « Si tu n'es pas baptisé, » je te baptise, etc. »; mais il n'est jamais permis de baptiser avec de l'eau qu'on sait certainement n'être pas naturelle, comme de l'eau de rose, et toute autre eau artificielle, puisque pour lors on commettrait un sacrilége, en faisant un Sacrement nul par le défaut de la matière essentielle, selon l'institution divine.

Quoique le baptême donné avec toute sorte d'eau naturelle soit valide, il n'est pas permis, hors le cas de nécessité, de se servir de toute sorte d'eau, mais on doit, quand on le peut, se servir d'une eau pure et réservée dans les fonts baptismaux, qui a été bénite le samedi-saint et le samedi veille de la Pentecôte. Quand cette eau vient à se corrompre ou à s'écouler, on doit en aller chercher d'autre bénite dans l'église cathédrale, ou dans la paroisse la plus voisine, ou même en bénir d'autre, si le rituel du diocèse où l'on demeure le permet. Quand l'eau bénite destinée pour le baptême a diminué considérablement, on y peut mêler d'autre eau non bénite, mais en moindre quantité. Que si cette eau est gelée, ou trop froide, on doit la faire dégeler, ou y mêler un peu d'eau chaude. (Saint Charles Borrom., *Actes de l'administ. du baptême*, pag. 4.)

De la matière prochaine du baptême.

La matière prochaine du baptême consiste daus l'ablution de celui qui est baptisé. On peut la faire en trois manières, par *immersion*, c'est-à-dire, en plongeant le corps du baptisé dans l'eau; par *aspersion*, en jetant de l'eau sur le corps du baptisé; par *infusion*, en versant de l'eau sur la tête du baptisé.

Quoique durant les douze premiers siècles de l'Église on ait ordinairement conféré le baptême par *immersion* dans l'Orient et dans l'Occident, et qu'on le confère encore aujourd'hui de cette manière dans l'église grecque, il est cependant valide quand on le donne par aspersion ou par infusion : 1°. parce que Jésus-Christ, en prescrivant l'ablution, *baptisantes*, n'a pas déterminé la manière dont cette ablution devait être faite, et que l'aspersion ou l'infusion ne changent rien à la substance de cette ablution, puisqu'un homme est réellement lavé, quoiqu'il ne le

soit que par aspersion ou par infusion; 2° parce que ce fut de l'une de ces deux manières que furent baptisés les trois mille et cinq mille juifs qui crurent en Jésus-Christ et qui furent baptisés dans un jour, comme il est dit dans le second et le troisième chapitres des *Actes des Apôtres*; 3° parce que c'est de l'une ou l'autre de ces manières qu'on baptisait les cliniques, c'est-à-dire les malades couchés dans leur lit qui attendaient à cette extrémité à demander le baptême; 4° parce que c'est de l'une de ces manières aussi qu'on baptisait les confesseurs dans les prisons; 5° parce que les saints Pères, dans tous les les temps, ont approuvé le baptême donné par aspersion ou par infusion. Voici comme parlait saint Cyprien à ce sujet dans sa lettre à Magnus, évêque en Afrique : *Æstimamus in nullo... debilitari posse beneficia divina.... nec quemquam movere debet, quod aspergi vel perfundi videntur ægri.*

Quand on donnait le baptême par immersion, on plongeait trois fois le baptisé, pour représenter les trois jours que Jésus-Christ était demeuré dans le sépulcre; et quoique cette triple immersion n'ait pas été regardée comme nécessaire, elle n'a pas laissé de subsister en Occident jusqu'au treizième siècle, si ce n'est dans les églises d'Espagne qui, vers le commencement du septième siècle, commencèrent à ne donner le baptême que par une seule immersion, de peur qu'en le conférant avec trois, elles ne parussent autoriser les Ariens qui tiraient de la pratique des trois immersions un argument pour confirmer leur erreur de trois substances dans la Sainte-Trinité. (Grég., *Épist. ad Leand.*) Quant aux Grecs, ils pratiquent encore aujourd'hui les trois immersions, au moins pour l'ordinaire, car ils baptisent quelquefois par infusion. Les Maronites emploient indifféremment l'infusion et l'immersion. (Goarius, *in not. ad offic. sacr. baptism.* Morinus, l. 8, c. 18, n°. 29.)

L'infusion, qui est en vigueur dans tout l'Occident, doit se pratiquer ainsi. Il faut que le ministre du baptême, en prononçant les paroles de la forme, verse l'eau sur la tête, en sorte que l'eau touche la peau et coule sur elle; et cette infusion doit se faire par trois fois en forme de croix. Hors le cas de nécessité, on ne doit jamais baptiser un enfant qu'il ne soit entièrement sorti du ventre de sa mère; mais quand il y a du danger qu'il ne meure auparavant, si la tête paraît la première, il faut verser l'eau dessus, et pour lors il ne faut pas rebaptiser l'enfant, même sous condition, s'il vient à sortir vivant, parce que la tête est le siége de la raison et de tous les sens, et qu'elle renferme l'intégrité de la vie. C'est le sentiment de saint Charles, après saint Thomas (3. p., q. 68, art. 11, ad. 4.), combattu néanmoins par M. de Sainte-Beuve, t. 2, cas 90, qui pense que, pour ne rien ris-

quer, il est plus à propos de rebaptiser un tel enfant sous condition après qu'il est parfaitement né, de même qu'on le rebaptise, sous condition aussi, quand on a versé l'eau sur quelque autre membre que sur la tête. Sa raison est qu'on ne peut pas renaître selon l'esprit, comme dit saint Augustin, qu'on ne soit né selon la chair. (Saint Augustin, *Ep.* 187., n°. 31, nov. édit.) Or, on peut soutenir qu'un enfant qui n'a que la tête hors le sein de sa mère n'est pas véritablement né. On doit aussi donner le baptême, dans la nécessité, sur toute autre partie du corps de l'enfant qui paraît en dehors du sein de sa mère, ne fût-ce que sur un doigt; mais jamais sur quelque chose d'extérieur qui appartient au corps, mais qui n'en fait pas partie, comme sur les cheveux par exemple.

§ III.

De la forme du baptême.

La forme du baptême chez les Grecs, est conçue en ces termes : *Baptisatur servus vel serva Dei, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs-Sancti. Amen.* Chez les Latins elle est conçue en ces termes : *Ego te baptiso in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs - Sancti. Amen.*

La forme du baptême chez les Grecs est valide, parce qu'elle est la même en substance que celle des Latins. Elle exprime comme elle, quoique non de la même manière, l'action du ministre, *baptisatur,* la personne du baptisé, *baptisatur servus vel serva Dei;* l'invocation des trois personnes de la sainte Trinité, *in nomine Patris*, etc. C'est pour cela que l'Église latine n'a jamais reitéré le baptême donné en cette forme dans l'Église grecque.

Ce mot *ego* n'est pas nécessaire pour la validité du baptême, parce qu'il est renfermé dans *baptiso.* Ce mot *baptiso* chez les Latins, et *baptisatur* chez les Grecs, est nécessaire pour la validité du baptême, parce qu'il exprime l'action du ministre, laquelle expression est essentielle au baptême, comme le pensent tous les catholiques depuis la décrétale d'Alexandre III qui le décida ainsi sur la fin du douzième siècle contre Pierre Le Chantre, *prepositivus,* et plusieurs autres théologiens qui pensaient le contraire. Ce mot *te* ou *vos*, est nécessaire aussi pour la validité du baptême, parce qu'il détermine l'action du ministre à la personne qui est baptisée. Il est encore nécessaire, pour la validité du baptême, que le ministre agisse par l'autorité et avec l'invocation du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et qu'il s'exprime par ces mots, *in nomine*, etc. Ce mot *nomine* au singulier est de l'essence de la forme, et qui dirait *nominibus* au pluriel ne baptiserait pas, parce qu'il exprimerait une erreur; savoir, qu'il y a trois substances dans la Trinité comme il y a trois personnes. Ces mots *Patris et*

Filii et Spiritûs-Sancti sont essentiels, et qui dirait *in nomine Dei*, ou *in nomine Christi*, *in nomine Spiritûs-Sancti*, etc., ne baptiserait point, parce que l'invocation distincte des trois personnes de la Trinité a toujours été crue essentielle par l'Église, fondée sur les paroles de Jésus-Christ qui prescrivent cette invocation spéciale et distincte. Cette particule *et* ne peut se changer en *vel*, *aut;* en sorte que le baptême serait nul si on le conférait de la sorte, *in nomine Patris*, *vel Filii*. Selon le sentiment commun des théologiens, le baptême serait bon en mettant à la place de *baptiso* des mots synonymes, tels que *lavo*, *abluo*, *intingo*, etc. Il y a cependant des théologiens qui croient que le baptême serait douteux en ce cas. Si on répétait le mot *baptiso*, en disant, *ego te baptiso in nomine Patris*, *baptiso in nomine Filii*, etc., le baptême serait douteux.

Quand il est dit dans les Actes des Apôtres qu'ils conférèrent le baptême au nom de Jésus-Christ, cela doit s'entendre non dans le sens qu'ils n'invoquèrent que le nom de Jésus-Christ seul en baptisant, mais dans le sens qu'ils baptisaient par l'autorité de Jésus-Christ, qu'ils conféraient le baptême institué par Jésus-Christ et opérant par sa vertu (*Act.*, c. 8 et 19.). Pour ce qui est des Pères ou des auteurs ecclésiastiques qui approuvent le baptême donné au nom seul de Jésus-Christ ou du Saint-Esprit, ou de Dieu et de la sainte et véritable Croix, comme le dit saint Bernard dans sa lettre 340, ce sont des sentimens particuliers qu'ils proposent comme des opinions, et non pas comme la doctrine de l'église catholique.

§ IV.

Du ministre du baptême.

Le ministre du baptême, c'est-à-dire celui qui confère le baptême, est ou ministre ordinaire, ou extraordinaire. Le baptême aussi est ou solennel, c'est-à-dire, conféré avec les cerémonies ordinaires de l'Église, ou non solennel, c'est-à-dire conféré sans ces cérémonies à cause du danger de mort, ou de quelque autre circonstance qui oblige d'omettre ces sortes de cérémonies.

Le ministre ordinaire du baptême, c'est l'évêque ou le prêtre, c'est-à-dire, le curé ou un autre prêtre délégué par lui ou par l'évêque, comme il est marqué dans le rituel romain de Paul v. Le ministre extraordinaire, c'est le diacre; car quoiqu'il reçoive dans son ordination le pouvoir de baptiser, il ne peut cependant l'exercer que dans la nécessité et avec la commission des pasteurs du premier ou du second ordre, auxquels il est soumis dans ses fonctions. *Constat baptisma solis sacerdotibus esse tractandum. Ubi necessitas exigit, et presbyter est absens, potest etiam diaconus jure suo baptisare.* (Can. *Constat. de Consecr.*, dist. 4. La *glose* sur le canon *diaconos*,

dist. 93.) Autrefois même les seuls évêques donnaient ordinairement le baptême solennel, et les prêtres ne le donnaient qu'en l'absence de l'évêque, ou par ses ordres, en sa présence.

Dans le cas de nécessité, c'est-à-dire, quand une personne est en danger de mourir sans baptême, tout homme, même hérétique, excommunié, païen, juif, femme, peut donner validement le baptême. C'est un dogme de foi défini par Nicolas Ier, dans sa réponse aux Bulgares adoptée par toute l'Église et dans le concile de Trente, sess. 7, *de baptismo*, can. 4. *Si quis dixerit, baptismum qui etiam datur ab hæreticis in nomine Patris et Filii et Spiritûs-Sancti, cum intentione faciendi quod facit Ecclesia, non esse verum baptismum, anathema sit.* Le pape Étienne l'avait décidé long-temps auparavant contre saint Cyprien et plusieurs autres évêques d'Afrique qui prétendaient que la foi du ministre était nécessaire à la validité du baptême.

Lorsque dans un cas de nécessité il y a plusieurs personnes qui peuvent baptiser, le prêtre doit passer devant le diacre, le diacre devant le sous-diacre, l'ecclésiastique avant le laïque, l'homme devant la femme, à moins que la bienséance n'exigeât qu'une femme baptisât préférablement aux autres, comme si l'enfant n'était pas entièrement sorti du sein de la mère, ou qu'une sage-femme qui se trouverait présente fût jugée plus propre à conférer le baptême, ou enfin qu'un homme présent ne fût un pêcheur public déclaré tel par sa profession, comme les acteurs de théâtre, ou par la sentence du juge, auquel cas la femme lui serait préférée. Les pères et mères peuvent baptiser leurs enfans, mais seulement dans le cas d'une nécessité urgente, c'est-à-dire, lorsqu'il n'y a personne pour baptiser leurs enfans qui sont en danger de mourir, et pour lors ils ne contractent point entre eux d'affinité spirituelle. Que si un père baptisait un enfant même en danger qu'il aurait eu d'une autre femme que la sienne, il contracterait avec cette femme une affinité spirituelle qui l'empêcherait de l'épouser, parce que le droit n'excepte de l'affinité spirituelle que le père qui baptise l'enfant qu'il a eu de sa femme légitime, *suæ uxori sibi jam legitimè sociatæ.* (Canon. *ad limina*, caus. 30, q. 1.)

Plusieurs personnes ensemble n'en peuvent validement baptiser une autre, en sorte que l'un profère les paroles, tandis que l'autre verse l'eau ; car pour lors la forme serait fausse, puisque celui qui la prononcerait ne baptiserait ou ne laverait pas le corps effectivement. Une même personne ne peut baptiser validement plusieurs autres à la fois, en disant *vos* au lieu de *te*. Une personne ne peut se baptiser validement elle-même, parce que le ministre et le sujet du baptême doivent nécessairement être deux

personnes différentes. De ce que nous venons de dire touchant le ministre du baptême, il suit qu'un prêtre qui n'a ni juridiction, ni commission, ne peut, sans pécher grièvement, baptiser ni solennellement, ni en particulier, hors le cas de nécessité. Il faut dire la même chose, à plus forte raison, d'un diacre.

§ V.

Du sujet du baptême.

Tout homme non baptisé, enfant ou adulte de tout âge et de tout sexe, est un sujet propre à recevoir le baptême, et le concile de Trente, après celui de Milève, prononce anathème contre ceux qui oseraient dire qu'il ne faut pas baptiser les enfans. (*Conc. Trid.* sess. 7, *can.* 1.)

Du baptême des enfans.

Les enfans étant des sujets capables de recevoir le baptême, il s'ensuit qu'on doit les baptiser, dans le cas de nécessité aussitôt qu'ils laissent paraître quelque partie du corps sur laquelle on peut appliquer l'eau physiquement, mais non auparavant, et quand ils demeurent entièrement cachés dans le sein de leurs mères. C'est le sentiment commun. Il y a cependant des théologiens qui croient qu'il n'est pas nécessaire qu'un enfant paraisse, et qu'il suffit qu'on puisse faire parvenir l'eau jusqu'à lui par le moyen de quelque instrument; et c'est l'avis de la Sorbonne et la pratique de l'Hôtel-Dieu de Paris, dit l'auteur de la conduite des Ames dans la voie du Salut, imprimée à Paris, in-12, 1653, pag. 3 et 4.

On doit aussi baptiser sous condition les enfans exposés, quand même ils auraient un billet au cou portant qu'ils ont été baptisés, à moins qu'on n'ait effectivement vérifié leur baptême. (Concil *in Trullo*, can 84.)

On ne doit point baptiser les enfans des infidèles malgré leurs parens, à moins, ou que l'un de ces parens, c'est-à-dire le père ou la mère, ne soit chrétien, ou qu'ils ne soient esclaves des chrétiens, ou que les enfans ne soient en danger de mort, ou qu'ils ne soient éloignés de l'habitation de leurs parens, en sorte qu'ils ne puissent pas être remis sous leur puissance avant que d'être en état de résister à leur violence ou à leur séduction; ou qu'ils ne soient abandonnés de leurs parens; ou enfin que l'un ou l'autre de leurs parens n'y consente. La raison qu'en donne saint Thomas, est que les enfans qui n'ont pas l'usage de la raison sont sous la conduite de leurs parens par le droit naturel, et que ce serait violer ce droit que de les leur arracher pour les baptiser malgré eux. Ce serait aussi exposer le sacrement de baptême à être profané, et exposer ces enfans à être séduits ensuite par leurs parens, que de les baptiser en les laissant dans la maison paternelle. (S. Thom., 3 p. q. 68, art. 1, *in corp.* et 2. 2. q. 10, art. 12.)

Il n'est jamais permis de faire l'opération césarienne à la mère vivante, c'est-à-dire qu'on ne doit point l'ouvrir, quoiqu'elle ne puisse point échapper, pour faire sortir l'enfant de son sein et le baptiser ; mais aussitôt qu'elle a expiré, il faut tirer l'enfant et le baptiser absolument s'il est vivant, ou bien sous condition, si l'on doute qu'il soit en vie. La raison en est qu'il n'est jamais permis de faire un mal en soi, tel qu'est d'avancer la mort de quelqu'un pour qu'il en arrive un bien.

On ne doit point baptiser les monstres qui n'ont point de figure humaine. Quand on doute s'ils sont hommes, il faut les baptiser avec cette condition : *si tu es homo, ego te baptiso*, etc. Quand on doute s'il y a deux personnes dans un monstre, à cause qu'il paraît deux têtes ou deux poitrines, ce qui est la marque de la pluralité des personnes, car il y a autant de cœurs et d'âmes raisonnables, et par conséquent autant de personnes distinctes qu'il y a de têtes ou de poitrines. Si les deux têtes ou les deux poitrines paraissent distinctement, il faut les baptiser séparément, versant de l'eau et prononçant les paroles sur chacune d'elles en particulier. Dans le danger pressant de mort on peut les baptiser toutes deux ensemble, versant de l'eau sur la tête de chacun, et disant, *ego vos baptiso*, etc. ; que si les deux têtes ou les deux poitrines ne paraissent pas bien distinctement, il faut alors en baptiser une absolument et sans condition, et après baptiser l'autre sous condition. (Saint Charles Borr., *Act.*, p. 4.)

Du baptême des adultes.

On doit baptiser les fous, les furieux, les énergumènes qui n'ont jamais eu l'usage de raison, quand ils sont en danger de mort, parce qu'on doit les considérer pour lors comme s'ils étaient enfans ; mais s'ils ont eu pendant quelques intervalles lucides l'usage de la raison, on ne peut les baptiser même en cas de mort, à moins que, durant ces intervalles lucides, ils n'aient témoigné vouloir être baptisés, parce que, dans un adulte, l'intention au moins habituelle de recevoir le baptême est absolument nécessaire pour la validité du sacrement. (Innoc. III, *Ext. de Bapt. cap. major.*)

On ne doit point contraindre les infidèles de recevoir le baptême par de mauvais traitemens, et la pratique contraire des visigots d'Espagne, quoique non désapprouvée par les conciles douzième et treizième de Tolède, n'a jamais eu l'approbation de l'Église. *Nova et inaudita est ista prædicatio, quæ verberibus exigit fidem,* dit à ce sujet saint Grégoire-le-Grand, l. 2, ép. 52.

On doit baptiser les adultes mêmes qui ont vécu dans un libertinage public, lorsqu'ils demandent le baptême à la mort, ou qu'ils l'ont demandé pendant

leur vie, quoiqu'ils ne puissent plus le demander à la mort, parce qu'ils sont privés de l'usage de la raison. (Saint Augustin, liv. 1, *de Adulterinis conjugiis*, c. 28.)

§ VI.

Des dispositions requises au baptême.

Il y a deux sortes de dispositions requises pour recevoir le baptême; les unes sont nécessaires pour le recevoir validement; les autres pour le recevoir licitement.

Les dispositions nécessaires dans un adulte pour recevoir validement le baptême ne sont autres que le consentement et la volonté de le recevoir, en sorte qu'un homme qui laisse faire sur lui la cérémonie du baptême, quoique par crainte, par intérêt, ou par tout autre motif, et même sans foi, sans piété, avec une pleine persuasion qu'il ne reçoit qu'une cérémonie profane, un tel homme est validement baptisé. La raison est que dans ce cas il a une véritable intention de recevoir le sacrement, puisqu'il laisse faire sur lui la cérémonie d'où résulte le sacrement, et que la volonté contraire qu'il en peut avoir intérieurement n'est qu'une simple velléité qui ne détruit pas la volonté efficace qu'il a de recevoir ce qu'on appelle dans l'église chrétienne le sacrement de Baptême, puisqu'il le reçoit effectivement; que s'il se récriait dans le temps qu'on lui fait la cérémonie, en marquant par ses gestes ou ses paroles qu'il ne veut pas être baptisé, il ne le serait pas en effet, parce qu'il n'aurait aucune intention, ni aucune volonté de l'être, ni absolue, ni conditionnelle. (Inn. III, *c. Majores ext. de Baptism.*)

Les dispositions requises dans les adultes, pour recevoir licitement et avec fruit le baptême, sont la foi distincte de la Trinité, de l'Incarnation, la foi implicite de tous les autres articles, avec le désir sincère d'apprendre ceux qui sont renfermés dans le symbole, la volonté d'observer la loi chrétienne, la contrition et l'amour de Dieu. (*Concil. Trid.*, sess. 6, c. 6.) *Voyez* CONTRITION, PÉNITENCE.)

Pour ce qui est du baptême des enfans, il n'y a aucune disposition nécessaire de leur part pour sa validité. Ils n'ont besoin ni de leur propre foi, ni de celle de leurs parens ou de leurs parrains. C'est la foi de l'Église qui supplée à tout cela. (Saint Augustin, epist. 23.)

§ VII.

Des effets du baptême.

Le baptême produit deux effets, la grâce et le caractère.

De la grâce du baptême.

La grâce baptismale, c'est la grâce habituelle et sanctifiante qui rend l'homme juste, saint, agréable à Dieu, enfant, membre vivant de Jésus-Christ et de l'Église, héritier du Ciel, orné des vertus infuses, théologales

et morales avec les dons du Saint-Esprit, propre à toutes sortes de bonnes œuvres, avec un droit acquis sur les grâces actuelles nécessaires pour la pratique de ces bonnes œuvres; enfin, exempt de tout péché, tant actuel qu'originel, quant à la coulpe et quant à la peine, quoique non quant aux pénalités qui sont la suite du péché originel, c'est-à-dire, quant aux misères et aux infirmités qui naissent de ce péché, tels que sont l'ignorance, les maladies, la mort, la concupiscence que Dieu a voulu lui laisser pour l'instruire, l'humilier, le purifier, l'exercer et lui donner lieu de mérite et de récompense, en lui donnant occasion de combattre.

L'Écriture et la tradition ne nous permettent pas de douter que le baptême ne produise tous ces précieux effets. C'est à l'absolution qui se fait dans le baptême que saint Paul les rapporte en ces termes écrivant aux chrétiens de Corinthe : *Sed abluti estis*, *sed justificati estis in nomine Domini nostri Jesu Christi*, etc. (1 *Cor.*, cap. 6.) Saint Jérôme s'en explique ainsi dans sa lettre quatre-vingt-troisième, adressée à Occanus : *Omnia scorta, et publicæ colluvionis sordes*, *impietas in Deum*, *parricidium*, *et incestus in parentes atque in extraordinarias voluptates utriusque sexûs mutata natura*, *Christi fonte purgantur*. Saint Cyprien, saint Augustin, saint Chrysostôme, les autres Pères, parlent de même.

Du caractère du baptême.

Le caractère du baptême est une marque spirituelle et indélébile imprimée dans l'âme du baptisé, pour l'orner, le distinguer de ceux qui ne le sont pas, et le rendre capable de recevoir les autres Sacremens, non-seulement par l'établissement de l'Église, comme l'a pensé Maldonat, contre le sentiment des autres théologiens, mais par l'institution divine.

Le caractère fait que le baptême donné dans la forme prescrite, par quelque personne que ce soit, ne peut pas être réitéré. Ce qui est un point de foi reconnu par tous les Pères, et en particulier par saint Jean Chrysostôme, dans son Homél. 9, sur l'*Épître aux Hébreux*. Saint Épiphane, Hérésie 59. Saint Ambroise, liv. 2, *de la Pénitence*, qui expliquent de l'indébilité du caractère baptismal, et de l'impossibilité d'être baptisé une seconde fois ; ces paroles de saint Paul, dans son *Épître aux Hébreux*, chap. 6 : *Impossibile est eos qui semel sunt illuminati .... rursus renovari ad pœnitentiam.* Voici les paroles mêmes de saint Jean Chrysostôme : *Non licet dicere si dissolutè vixerimus*, *rursus baptisabimur..... erratis*, *inquit Apostolus*, *hoc existimantes*, *impossibile enim est eos qui semel sunt illuminati*, etc.

§ VIII.

De la nécessité du baptême.

Le Baptême est nécessaire de nécessité de moyen pour le salut, à tout homme, soit adulte, soit enfant; en sorte qu'un enfant, quel qu'il soit, qui ne l'a pas reçu réellement, et qu'un adulte qui n'a pas au moins désiré de le recevoir, ne pouvant le recevoir réellement, sont infailliblement damnés. C'est un point de foi contenu dans les paroles générales de Jésus-Christ qui n'exceptent personne : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei.* (*Joan.*, cap. 3.) C'est ainsi que les saints Pères ont entendu ces paroles de Jésus-Christ lorsqu'ils ont généralement prononcé que les parens se rendent coupables de la perte de leurs enfans en négligeant de les baptiser, et que l'Église les a entendues elle-même en refusant la terre-sainte aux enfans morts sans baptême. (Tertull., liv. *de Bapt.*, c. 17. Chrysost., homélie 3, *in* cap. 1. *Act.*)

Le Baptême est encore nécessaire aux adultes de nécessité de précepte divin, puisque, si on doit instruire et baptiser tous les hommes selon le précepte de Jésus-Christ, tous les hommes, selon le même précepte, sont obligés d'écouter l'instruction et de se faire baptiser lorsqu'ils sont suffisamment instruits et disposés à recevoir utilement le baptême.

§ IX.

Des Obligations contractées dans le baptême.

Les obligations que les chrétiens contractent dans le Baptême sont renfermées dans les promesses qu'ils y font lorsqu'on les baptise; et ils promettent de s'attacher à Jésus-Christ, à son Évangile, à son Église, et de renoncer au démon, à ses pompes et à ses œuvres. Ce sont ces promesses que les saints Pères appellent des vœux, parce qu'elles ont un objet excellent et qu'elles lient même plus fortement que les vœux ordinaires qui peuvent souffrir dispense, au lieu que les promesses du baptême n'en peuvent souffrir aucune, quoiqu'elles ne soient pas des vœux pris dans le sens vulgaire, qui ont pour objet des œuvres de surérogation, comme de garder la virginité, la pauvreté volontaire, etc.

Explication des vœux du baptême.

1°. Renoncer à Satan, c'est abandonner absolument le parti du démon, se soustraire à son empire, rompre toutes sortes de société, de liaison, de commerce avec lui.

2°. Renoncer aux pompes de Satan, c'est renoncer aux maximes du monde, et généralement à tous les objets flatteurs et dangereux qui excitent ou qui nourrissent la concupiscence, tels que sont les spectacles séculiers et mondains, le faste des habits et des meubles, des cortéges et

des équipages, la délicatesse et la superfluité des repas, etc.

3°. Renoncer aux œuvres de Satan, c'est renoncer à tous les péchés qui sont les œuvres de Satan, et à toutes les occasions du péché ; c'est s'engager à combattre sans cesse la concupiscence qui est un effet du péché, et qui porte au péché dont le démon est comme le père. Tel est le sens des promesses qui obligent tous les chrétiens, et qu'ils devraient renouveler souvent pour s'exciter à les accomplir, particulièrement aussitôt qu'ils ont l'usage de la raison, avant que de recevoir le sacrement de confirmation, avant la première communion, les veilles de Pâque et de la Pentecôte, en assistant à la bénédiction des fonts, le jour anniversaire du baptême, à l'article de la mort.

§ X.

Des cérémonies du baptême.

Les cérémonies du baptême ont été instituées pour marquer l'état de ceux que l'on baptise, l'état où ils passent par le baptême, et les obligations qu'ils contractent dans le baptême. Quelques unes de ces cérémonies précèdent le baptême, d'autres l'accompagnent, d'autres le suivent.

Cérémonies qui précèdent le baptême.

1°. On tient l'enfant hors de l'église, pour signifier qu'il est dans un état qui l'exclut du ciel représenté par l'église.

2°. Le prêtre souffle trois fois sur le visage de l'enfant pour marquer que le démon n'est chassé que par la vertu du Saint-Esprit qui est appelé le souffle de Dieu; et il souffle en forme de croix pour faire voir que c'est par le mérite de Jésus-Christ crucifié que le démon doit être chassé.

3°. Le prêtre fait le signe de la croix sur le front et sur la poitrine de l'enfant, pour faire voir qu'il doit aimer la croix de Jésus-Christ, la porter volontiers, mettre sa confiance en elle, et s'en glorifier loin d'en rougir.

4°. Le prêtre exorcise le sel, pour montrer que le démon, si Dieu ne l'en empêche, se sert des créatures pour nuire à l'homme. Il met ensuite ce sel béni dans la bouche de l'enfant, pour signifier la sagesse que l'Église demande pour lui, et qui doit le préserver de la corruption et donner le goût à ses actions en les assaisonnant; car le sel est le symbole de la sagesse.

5°. On fait différens exorcismes, pour chasser le démon par la puissance de l'Église.

6°. Le prêtre lui met de la salive dans la bouche et dans les oreilles, en prononçant le mot *epheta*. Il imite en cela l'action de Jésus-Christ qui se servit de sa salive pour guérir un homme sourd et muet, et il demande que celui que l'on baptise, qui est sourd et muet spirituellement, ouvre les oreilles à la vérité.

7°. On démaillote l'enfant,

pour montrer qu'il faut se dépouiller du vieil homme pour être revêtu du nouveau.

8°. L'enfant est présenté par des parrains et marraines, pour montrer que c'est l'Église qui présente à Dieu ceux qui doivent recevoir le baptême, et que d'eux-mêmes ils sont indignes de s'y présenter.

9°. On fait renoncer celui qui doit être baptisé à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, parce qu'il n'est pas possible qu'il puisse servir en même temps ces deux maîtres si contraires, Jésus-Christ et le démon.

10°. On frotte d'huile l'enfant à la poitrine et aux épaules, pour montrer qu'il doit devenir soldat de Jésus-Christ, combattre généreusement pour ses intérêts et porter volontiers son joug.

11°. On fait faire une profession de foi aux adultes par eux-mêmes, et aux enfans par leurs parrains et marraines.

Cérémonies qui accompagnent le baptême.

1°. On demande à celui qu'on présente s'il veut être baptisé, pour montrer que Jésus-Christ ne veut que des serviteurs volontaires.

2°. On lui donne le nom d'un saint pour lui servir de modèle et de protecteur.

3°. On le plonge trois fois, ou on lui verse trois fois de l'eau sur la tête, pour marquer que la sainte Trinité est le principal objet de la foi, et la fin de toute la religion.

Cérémonies qui suivent le baptême.

1°. On donne le baiser de paix au baptisé, pour marquer qu'on le reconnaît pour membre de l'Église.

2°. On lui fait l'onction sur le haut de la tête, pour marquer que le baptême le rend en quelque façon prêtre et Roi, en l'unissant à Jésus-Christ et en le faisant participant de son sacerdoce et de sa royauté, selon ce que dit saint Pierre, « que les » chrétiens sont une nation choi- » sie, un peuple saint, tout com- » posé de gens qui sont prêtres » et rois. » Un chrétien d'ailleurs est prêtre en ce qu'il est obligé de s'offrir sans cesse à Dieu comme une hostie vivante. Il est roi par l'empire que la Grâce lui donne sur ses passions et par sa destination à régner éternellement avec Jésus-Christ. On le consacre aussi, par l'onction de l'huile, comme le temple de Dieu. (1. *Petri.*, c. 2, v. 9.)

3°. On met le cierge allumé entre les mains du baptisé, pour marquer qu'il est l'enfant de lumière, et qu'il doit être en effet, par l'éclat de ses vertus, comme une lampe ardente et luisante.

4°. On le couvre d'une robe blanche pour marquer l'innocence dont il vient d'être revêtu, et qu'il doit conserver toute sa vie.

Toutes ces cérémonies sont très-anciennes, et les saints Pères les rapportent comme un

exemple des choses que nous avons reçues des Apôtres par tradition. (Tertull., liv. de *la Couronne du Soldat*, ch. 3. Saint Basile, liv. *du Saint-Esprit*, ch. 27. Saint Augustin, liv. premier de ses *Confess.*, ch. 12; et liv. 6, contre Julien, ch. 5, etc.) *Voyez* aussi Joseph Vicecomes ou Visconti, dans ses *Observat. eccl. de Antiq. baptis. ritib. et cerem.*, et le livre du père Martène, *de Antiq. Ecclesiæ ritib.*

Les cérémonies du baptême étant si anciennes et si respectables, il serait mieux de les suppléer toutes, sans en excepter les exorcismes, à l'égard de tous ceux dans le baptême desquels elles n'ont point été observées, soit pour avoir été baptisés par les hérétiques, soit pour l'avoir été par les catholiques dans le danger de mort. C'est le sentiment de saint Thomas, 3. p., q. 71, art. 3, ad. 3; de Pierre Gibert, *in Consult. Canonic. de baptismo*, consult. 1 et 2; de M. Duguet, dans sa *Dissertation théologique et dogmatique sur les exorcismes;* de M. Collet, etc. Chacun doit suivre néanmoins l'usage de son diocèse.

§ XI.

Des superstitions touchant le baptême.

M. Thiers rapporte un grand nombre de superstitions touchant le baptême dans le premier livre du second tome de son Traité des Superstitions. Voici les principales : 1° Croire que l'ordination ou l'Eucharistie reçue souvent et pendant un temps considérable, peuvent suppléer au au défaut du baptême; 2° croire que quand une femme enceinte reçoit l'Eucharistie, l'enfant qu'elle porte dans son sein est tellement sanctifié qu'il n'a plus besoin de baptême; 3° croire la même chose de la profession religieuse, ou prières que les parens feraient pour leurs enfans en les présentant à Dieu; 4° baptiser avec toute autre chose que l'eau naturelle; 5° affecter de de donner le baptême à certains jours et à certains temps, dans la pensée qu'il n'aurait nulle vertu, ou qu'il n'en aurait point tant si on le donnait en d'autres jours; 6° baptiser les enfans morts-nés, les monstres reconnus pour tels, les enfans qui sont encore dans le sein de leurs mères; 7° baptiser des livres, des philactères, des plaques et des caractères pour des usages magiques, comme faisaient les sorciers de Mantes, condamnés au feu par arrêt du parlement de Paris l'an 1586, au mois de novembre; 8° baptiser la membrane dans laquelle les enfans viennent au monde pour en faire des maléfices; des figures de cire, des chiens, des chats, d'autres animaux morts ou vifs; 9° s'imaginer qu'une femme enceinte ne sentira point de douleur en accouchant, si elle demeure assise pendant l'Évangile de la messe, à laquelle elle assistera quelques jours auparavant, ou que si celui qui est parrain pour la première fois tient un garçon, et celle qui est marraine tient

une fille aussi pour la première fois, et qu'ils se marient dans la suite, ils seront malheureux, ou que quand on ne sonne point les cloches au baptême, les enfans baptisés deviennent sourds, n'ont point de voix pour chanter; au lieu que quand on les sonne, ils ont l'ouïe subtile et chantent bien.

§ XII.

Du baptême par le feu.

Saint Jean-Baptiste dit ces paroles, au troisième chapitre de saint Matthieu, v. 11, « pour » moi, je vous baptise dans l'eau; » mais celui qui doit venir après » moi... vous baptisera dans le » Saint-Esprit et dans le feu. » On demande ce que c'est que ce baptême par le feu. Quelques anciens hérétiques, comme les Séleuciens, les Hermiens, les Valentiniens, prenaient ces mots à la lettre. Ils soutenaient que le feu matériel devait entrer dans l'administration du baptême, et ils l'y faisaient entrer en effet, soit en l'appliquant sur quelque partie du corps de ceux qu'ils baptisaient, soit en les faisant passer pardessus ou à travers les flammes. Quelques anciens Pères, comme Origène, saint Hilaire, saint Ambroise, ont cru que tous les fidèles passeraient par un feu purifiant avant que d'entrer dans le Paradis. D'autres expliquent ce feu de celui des tribulations et des tentations; d'autres d'une abondance de grâces; d'autres de la douleur et de la pénitence qui doivent accompagner le baptême; d'autres du feu qui accompagna la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. On peut l'entendre dans un de ces quatre derniers sens. (Dom Calmet, *Dissert. sur le Baptême.*)

On dit que les Ethiopiens, encore à présent, font des stigmates aux enfans nouveaux baptisés avec un fer chaud en trois endroits; savoir, sur le nez, entre les yeux, et sur les tempes; mais M. l'abbé Renaudot soutient que cela est faux, et M. Ludolf avoue que ni l'Éthiopien Grégoire qu'il consultait, ni les jésuites missionnaires, n'en ont rien dit; mais il remarque que les peuples d'Afrique, tant paiens que Mahométans, ont coutume d'appliquer un cautère à leurs enfans sur les tempes, pour les préserver du catharre; que quelques Éthiopiens en usent de même; que c'est apparemment ce qui a donné lieu de croire que c'était là un acte de leur religion. (Renaudot, t. 4, de *la Perpétuité de la foi.* Ludolf, *Hist. AEthyop.*, l. 3, c. 6, n° 41, 42. Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, au mot Baptême par le feu, pag. 284, édit. de 1730.)

§ XIII.

Du baptême de saint Jean.

Lorsque saint Jean-Baptiste commença à prêcher la pénitence, il institua une sorte de baptême, qu'il donnait en plongeant dans les eaux du Jourdain ceux qui se présentaient à lui.

Ce baptême de saint Jean différait de celui de Jésus-Christ. 1° Du côté de l'institution ; il ne fut point établi pour subsister toujours, et il n'a duré que très-peu. 2° Du côté de la forme, il ne se donnait pas au nom de la sainte Trinité, comme celui de Jésus-Christ. 3° Du côté de la vertu et de l'efficacité, il ne produisait ni le caractère, ni la Grâce, comme celui de Jésus-Christ, *ex opere operato;* et s'il avait quelque vertu pour remettre les péchés, c'était seulement *ex opere operantis*, par la force de la pénitence qui devait l'accompagner, comme saint Jean le reconnut lui-même, en disant : « Je vous baptise dans » l'eau pour vous porter à la pé- » nitence ; mais celui qui doit » venir après moi.... vous bap- » tisera dans le Saint-Esprit et » dans le feu. » 4° Du côté du ministre et du sujet, saint Jean seul le donnait par lui-même et aux seuls adultes. Le baptême de saint Jean n'était donc pas un vrai sacrement. Mais saint Jean est-il le premier instituteur du baptême parmi les juifs, en sorte qu'avant lui ils n'aient point eu de baptême proprement dit ? Si l'on en croit le Talmud, les rabins et les rabinistes, le baptême était en usage parmi les juifs long-temps avant saint Jean ; mais ce sentiment n'est point fondé sur l'Écriture, et il ne paraît pas que l'on puisse prouver solidement que les lavemens et les purifications usitées chez les juifs, dont elle fait mention, doivent s'entendre d'un baptême proprement dit, c'est-à-dire, d'une cérémonie solennelle ou publique dans laquelle une personne est lavée extérieurement par une autre pour signifier quelque chose. (*Voyez* un ouvrage intitulé, *Aménités de la Critique*, etc., tom. 2, pag. 29.)

§ XIV.

Du baptême pour les morts.

Saint Paul, dans le vingt-neuvième verset du chapitre quinzième de sa première épître aux Corinthiens, après avoir prouvé la résurrection des morts par plusieurs raisons, dit : « Si les » morts ne ressuscitent pas, que » feront ceux qui se font bapti- » ser pour les morts ? A quoi bon » recevoir le baptême pour les » morts ? » On demande ce que l'on doit entendre par ce baptême pour les morts ? Ce baptême pour les morts est celui qu'on recevait pour les morts qui n'avaient point pu le recevoir. Dans le temps que saint Paul écrivait sa première Épître aux Corinthiens, c'est-à-dire vingt-trois ans après la résurrection de Jésus-Christ, c'était un usage assez ordinaire, que quand une personne était morte sans baptême, ses parens ou ses amis se faisaient baptiser en sa place, dans la croyance que ce baptême lui servirait en l'autre vie pour la rémission de ses péchés. Soit que cet usage fût pratiqué par quelques fidèles de Corinthe, soit qu'il ne le fût que par les héré-

tiques, comme Tertullien, l. 5, c. 10, *contra Marcionem*, et saint Jean Chrysostôme, *in primam Corinth.*, homél. 40, l'assurent des Marcionites; saint Paul se sert de cet usage, sans qu'il l'approuve, pour prouver la résurrection des morts par un argument qu'on appelle *ad hominem*, contre ces hérétiques qui en même temps qu'ils niaient la résurrection des morts, ne laissaient pas de se faire baptiser pour les morts. Voici donc le raisonnement de saint Paul contre ces hérétiques: « Pourquoi laver un corps mortel » qui ne doit point ressusciter, pour un autre corps déjà » mort qui ne ressuscitera point » non plus? De quelle utilité ce » baptême peut-il être à l'un ou » à l'autre de ces deux corps, » s'il n'y a point de résurrection? » Donc l'usage même de se faire » baptiser pour les morts, tout » ridicule qu'il est, prouve la » résurrection. » Cette explication du passage de saint Paul est la plus naturelle et la plus probable. Tertullien, Hilaire, diacre, Théophylacte, saint Thomas, la Glose ordinaire, les plus anciens commentateurs et un très-grand nombre de nouveaux l'ont suivi. (*Voyez* la dissertation de Bochart sur cette matière, tome 2, *Géograph.*, pag. 1026, et celle de dom Calmet, qui est à la tête des Épîtres de saint Paul, et dans le troisième des *Prolégomènes*, p. 338.)

M. l'abbé Maller, l'un des auteurs de l'Encyclopédie, n'a donc pas fait assez d'attention à ce grand nombre d'autorités respectables, et a sans doute mal entendu ce passage du vingt-neuvième et non du trentième verset, comme il le cite, de la première Épître de saint Paul aux Corinthiens, lorsqu'il s'explique en ces termes à l'article *Baptême*: « Passage sans doute » mal entendu, et qui à la lettre » ne signifie autre chose, sinon » qu'on peut pratiquer, en mé» moire des morts, des œuvres » de pénitence qui leur obtien» nent la rémission des péchés » qu'ils n'ont pas suffisamment » expiés en cette vie; car le mot » de baptême, dans un sens gé» néral et usité dans l'Écriture, » signifie quelquefois la péni» tence, les afflictions et les » souffrances. » Si le mot de baptême ne signifie que quelquefois la pénitence dans l'Écriture, pourquoi le prendre en ce sens dans le passage de saint Paul, et dire, sans citer la moindre autorité, que cette foule de Pères, de commentateurs et de théologiens qui l'expliquent autrement, l'ont mal entendu? N'est-il pas plus naturel de prendre le mot de baptême dans sa signification plus ordinaire et plus littérale, après tant et de si grands auteurs, puisque le passage de saint Paul s'explique très-bien en ce sens?

Les hérétiques qui ont erré sur le baptême, sont les Ascodrutes, les Archontiques, les Marcosiens, les Valentiniens, les Quintilliens, les Séleuciens,

les Hermiens, les Manichéens, les Pauliciens, les Messaliens, les Éleusiens, les Menandriens, les Montanistes, les Eunomiens, les Calvinistes, les Anabaptistes, etc. (*Voyez* ces lettres. *Voyez* aussi les différens théologiens qui ont donné des traités du Baptême, et entre autres le père Drouin, dominicain, tom. 1, *de re Sacramentaria*, et M. Collet, *Moral.*, tom. 7. *Voyez* encore le premier tome de l'Histoire des Sacremens, par le père Chardon, bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, imprimée à Paris, chez Desprez et Cavellier, 1745.)

BAPTISTE, *baptista*. Qui baptise. C'est un surnom que l'Église donne à saint Jean, fils de Zacharie et d'Élisabeth, et précurseur de Jésus-Christ, parce qu'il prêchait le baptême de la pénitence, et baptisait ceux qui venaient à lui.

BAPTISTE DE SAULIS, cordelier, a donné une Somme de cas de conscience, in-fol., imprimée à Paris en 1449.

BAPTISTE MANTUAN, carme, a donné des vies des Saints et des poésies en 1501.

BAPTISTÈRE, *baptisterium*, vient du mot grec βαπτιστηριον. Il signifie en général le lieu où l'on baptise, en sorte qu'il se prend quelquefois pour les fonts baptismaux qui étaient autrefois une espèce de piscine d'une forme ronde où l'on plongeait le cathécumène.

Le baptistère était anciennement une petite église auprès d'une plus grande où l'on administrait le baptême, comme le baptistère de Saint-Jean-de-Latran à Rome. C'était aussi une chapelle qui, dans une grande église, servait au même usage. Les baptistères étaient ronds; ils avaient l'image de saint Jean-Baptiste; et on suspendait au-dessus de leurs bassins des figures de colombes d'or ou d'argent pour représenter le Saint-Esprit. On les ornait aussi et on mettait au-dessus diverses inscriptions qui faisaient connaître à ceux qui demandaient le baptême, quelle en était la vertu, et quelles dispositions il fallait y apporter. Il y avait aussi plusieurs fonts baptismaux et plusieurs oratoires, c'est-à-dire plusieurs autels dans chaque baptistaire, parce qu'on baptisait plusieurs personnes à la fois, et qu'on donnait la communion immédiatement après le baptême. (Fleury. Hauteserre, *Notes sur S. Grégoire de Tours, et sur S. Athanase.*)

Au commencement, les baptistères n'étaient que dans les villes épiscopales, parce qu'il n'y avait que les évêques qui eussent droit de baptiser. Il n'y en avait même qu'un qui était dans l'église cathédrale, excepté à Rome où par privilége presque chaque paroisse avait le sien. (Joseph Visconti, *Observ. eccl. de Antiq. Baptist. ritib.*) A la campagne, il n'y avait de fonts baptismaux que dans une des églises de chaque doyenneté. On appelait en latin cette église *plebs*, et ce-

lui qui la desservait s'appelait *doyen de la chrétienté*, *decanus christianitatis*, parce que c'était dans son église que l'on conférait le sacrement qui nous fait chrétiens. (Père Thomassin.)

Baptistère, se prend aussi pour le registre des baptêmes. On doit garder dans les sacristies et l'on devait autrefois porter dans les greffes des justices les registres baptistères qui contiennent le nom des baptisés et le jour qu'on leur a conféré le baptême. Ils doivent être signés du père, s'il est présent, et du parrain et de la marraine. Les majorités se prouvent par les extraits baptistères.

Baptistère, se prend aussi pour le baptême même, pour l'eau qu'on emploie en baptisant, pour les offrandes que les fidèles font aux prêtres qui ont donné le baptême, pour le rituel où les cérémonies du baptême sont marquées.

BAR (Louis de), né d'une famille noble et ancienne de la ville de Sens, après avoir fini ses études, quitta sa patrie à l'âge de trente ans, et alla à Rome où il embrassa l'état ecclésiastique. Il fut premier secrétaire du cardinal de Ferrare, légat en France auprès du roi Charles IX, et suivit en Espagne le cardinal Hugues Buon-Compagno qui, étant devenu pape sous le nom de Grégoire XIII, nomma de Bar prodataire sous Cantarelli, cardinal de Saint-Étienne. Après la mort de ce pape, de Bar se livra tout entier aux fonctions dont il était chargé dans l'église de St.-Pierre, en qualité de chanoine et de doyen des sous-diacres apostoliques, et fit de grandes largesses aux pauvres. Il mourut en 1617, et fut inhumé à Rome dans l'église de Saint-Louis. Vincent-Blaise Garcias y prononça son Oraison funèbre qui fut imprimée la même année. Louis de Bar n'était pas moins savant que pieux, et il a composé plusieurs ouvrages qui sont, dit-on, perdus, à l'exception d'une Concorde des quatre Évangélistes, qu'il fit imprimer quatre mois avant sa mort sous ce titre : *ex quatuor Evangelistarum textu confecta narratio*. (Moréri, édit. de 1759.)

BAR ou plutôt BAERT (François), jésuite né à Ypres en 1651, après avoir régenté les humanités et la philosophie, fut envoyé à Anvers en 1681 pour aider le père Papebroch dans le grand ouvrage des Actes des Saints, *Acta Sanctorum*. Il donna d'abord la Vie de saint Adalgise, prêtre en Picardie, et en régla la chronologie; ensuite la Vie de sainte Ninone, vierge; celles des saints Huvarn ou Harvée, Majanus ou Mevennus, abbés de Saint-Vouga ou Vitus, évêque, tous saints de Bretagne, dont les actes sont d'autant plus difficiles à débrouiller, que cette province fournit moins d'historiens. Il a fait aussi des notes très-exactes sur les Actes grecs des saints Zénon et Zénas, martyrs de Philadelphie en Arabie. Le Commentaire sur la vie de

saint Basile-le-Grand fait connaître son érudition. Il avait une grande connaissance de l'histoire d'Hibernie qu'il a débrouillée. Le père Papebroch l'ayant envoyé à Cologne présenter à l'électeur le dernier tome de mai, il parcourut les bibliothèques d'Allemagne, et en rapporta grand nombre de monumens utiles. L'empereur Léopold le combla de grâces. Il est mort le 27 d'octobre 1719. (Moréri, édition de 1756.)

BARA (hébr., *dans le mal;* autrement, *dans le compagnon;* autrement, *dans les cris*), roi de Sodome. Il vivait du temps d'Abraham, et était tributaire de Cadorlahomor, roi d'Élam. (*Genèse*, 14.) *Voyez* Codorlahomor. Il est du nombre des cinq rois qui secouèrent le joug des Élamites, et qui en furent vaincus. Abraham dissipa ces peuples, et rendit à Bara ce qui lui avait été pris.

BARA (hébr., *incendie, stupidité, bête, pâture*), seconde femme de Saharaïm, et qu'il répudia. (1. *Par.*, 8, 8.)

BARA ou BAERA, BUERA, BURA, ville épiscopale de la première Augustamnique, dans le patriarchat d'Alexandrie, est proche de Damiète et sur la rive occidentale de la fosse où le Nil se jette dans la mer à Damiette. C'était dès le neuvième siècle au moins le siége d'un évêque melchite, comme nous le voyons par les actes du synode de Photius, sous le pape Jean VIII. Il paraît qu'on l'érigea en métropole. Nous n'en connaissons qu'un évêque.

1. Théophile, qui approuva l'ordination de Photius, et prononça anathême contre ceux qui étaient d'un autre sentiment. Ce qu'on voit dans les actes du synode dont nous venons de parler.

BARABBAS, mot moitié chaldéen et moitié hébreu; il signifie *fils de la confusion et de la honte;* autrement, *fils du père* ou *du maître*. C'est le nom d'un insigne voleur séditieux et meurtrier, que les juifs préférèrent à Jésus-Christ, lorsque Pilate leur demanda à la fête de Pâques, lequel des deux ils voulaient qu'il leur délivrât, de Jésus ou de Barabbas. (*Matth.*, 27, 17; *Marc.*, 15, 7, *Luc.*; 23, 25; *Joan.*, 18, 40.) Origène dit que plusieurs exemplaires lisaient que Barabbas s'appelait aussi Jésus. (Orig., *in Matth.*, *tract.* 35, pag. 125.) L'Arménien lit de même : « Lequel voulez-vous » que je vous délivre, Jésus Barabbas, ou Jésus qui est appelé le Christ ? »

BARAC (hébr., *en vain*), fils d'Abinoëm. Il fut choisi de Dieu pour affranchir les Hébreux de la servitude de Jabin, roi des Cananéens; il refusa d'obéir aux ordres du Seigneur, et ne voulut point partir qu'avec Débora. (*Judic.*, 4, 8, 9.) Ils marchèrent ensemble vers Cadès, capitale de Nephtali, assemblèrent dix mille hommes et s'avancèrent vers le mont Thabor. Sisara fit marcher son ar-

mée avec neuf cents charriots de guerre, et vint se camper sur le torrent de Cison. Barac le suivit et remporta une victoire complète. Sisara prit la fuite, entra dans la tente d'Héber le Cinéen, et fut mis à mort par Jahel, femme d'Héber. Ainsi Barac n'eut point la gloire d'avoir tué Sisara : ce fut la peine de son refus, suivant la prédiction de Débora. Israël fut délivré de la servitude de Jabin, roi d'Asor; et Barac et Débora composèrent un cantique d'actions de grâces au Seigneur.

Quelques-uns ont cru que Barac était le fils de Débora; d'autres qu'il était son père, et d'autre son mari; et que Barac et Lapidoth ne sont que la même personne; mais saint Jérôme soutient que c'est une grande ignorance de dire que Débora ait été veuve, et que Barac ait été son fils. Il paraît certain, par le texte, que Débora était mariée à Lapidoth, et que Barac ne lui appartenait point. (Hiéron., *Epist. ad Furiam.*)

BARAC ou BARACH, ville de la tribu de Dan. (*Josué*, c. 19, v. 45.)

BARACHA (hébr., *bénédiction* et *génuflexion*). Il était un de ceux qui suivirent David lorsqu'il fuyait Saül. (1. *Par.*, 12, 3.)

BARACHEL. (hébr., *qui bénit Dieu, ou qui fléchit le genou devant Dieu*, père d'Éliu Busite. (*Job.*, 32, 2.)

BARACHIA ou BARACHIAS (hébr., *qui bénit le Seigneur, qui fléchit le genou devant le Seigneur*), fils de Zorobabel. (1. *Par.*, 3, 20.)

BARACHIAS, père d'Aseph, lévite. (1. *Par.*, 6, 39.)

BARACHIAS, fils d'Asa, lévite. (1. *Par.*, 9, 16.)

BARACHIAS, fils de Mésézabel et père de Mosollam, fut un de ceux qui revinrent de Babylone et qui contribuèrent à rebâtir Jérusalem. (2. *Esdr.*, 3, 4 et 30.)

BARCHIAS, père de Zacharie. (*Matth.*, 23, 35.) On est fort partagé sur la personne de Zacharie, fils de Barachie. Les uns croient que c'est Zacharie, fils de Joïada, que l'on nommait aussi Barachie. (Hiéron. Beda Mald., *in Matth.*, 23.) D'autres, que c'est Zacharie, le dernier des douze petits prophètes; mais on n'a aucune preuve que son père Barachie soit mort d'une mort violente. (Strabon., Natal., Alex., ibid.) Plusieurs anciens ont cru que Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, était le fils de Barachie dont il est parlé ici. (Orig., Chrysost. et Théophyl., ibid.) Ce sentiment ne paraît pas mieux fondé que le précédent. Il y a un Zacharie, fils de Barachie, à qui le prophète Isaïe s'adressa pour être témoin de la prophétie qu'il écrivait alors sur la naissance du Messie. (*Isaïe*, 8, 2. *Voy.* le P. Martianay, sur S. Matth., 23.) Mais on ignore la vie et la mort de ce Barachie et de Zacharie son fils. Enfin, plusieurs nouveaux conjecturent que ce Barachie n'est autre que Baruch,

père de Zacharie dont parle Josephe, *de Bello Judaï.* lib. 5, cap. 1, *in lat.* (Grot. Hamond., *Lud. de Dieu*, *sur S. Matthieu*, M. de Tillemont, tit. 1 *des Empereurs*, art. 54.) Toutes ces opinions ont leur probabilité et leurs difficultés; ainsi on peut choisir.

BARAD (hébr., *dans la descente,* autrement, *dans la domination*), ville de la tribu de Juda, située aux environs de Cadès. (*Genèse*, 16, 14.) Le Chaldéen l'appelle Agara; le Syriaque Gédar; l'Arabe Jader. C'est peut-être la même qu'Arad ou Arada, marquée num. 34, 4, dans la partie méridionale de Juda.

BARADAT ou VARADAT (S.), était un solitaire qui vivait au cinquième siècle. Rien de si rude que son genre de vie. Il s'enferma d'abord dans une cellule fort étroite, et se fit ensuite, sur la pointe d'une roche, une espèce de cage fort basse et toute entr'ouverte; de sorte qu'il ne pouvait s'y tenir sans être courbé. Par là, il avait trouvé le secret d'être en même temps resserré en un cachot fort étroit et exposé à toutes les injures de l'air. Il passa de la sorte un temps fort considérable dans l'exercice de la pénitence la plus austère et dans un martyre continuel. De complexion assez faible et sujet à diverses maladies, on ne pouvait comprendre comment un tel genre de vie lui était possible. Mais, selon Théodoret, le feu de l'amour divin dont il était embrasé, le rendait surnaturellement capable de ce qui était impossible à la faiblesse humaine. Théodore, patriarche d'Antioche, mit enfin son humilité à l'épreuve; il fit à notre Saint des instances pour changer la manière de vie pénitente et extraordinaire qu'il menait sur cette montagne déserte de Syrie. Notre Saint obéit avec soumission et promptitude, et fit bien voir que l'esprit de Dieu seul l'avait conduit et animé, et que l'amour-propre n'y entrait pour rien. La liberté que lui procurait sa sortie ne lui fut point une occasion de relâchement. Il ne vécut plus courbé ou raccourci comme auparavant, il est vrai; mais en fut-il moins pénitent? Toujours debout, les mains élevées vers le ciel, couvert de la tête aux pieds d'un sac de peau où il n'avait d'ouverture que par le passage de la respiration et de la nourriture, caché et presque inconnu au monde, quelle leçon ne donna-t-il pas à ceux qui mettent le plaisir de la vie dans la satisfaction des sens, et qui ne peuvent se persuader qu'on puisse renoncer ainsi aux usages ordinaires de la vie humaine, sans renoncer tout-à-fait à la raison! La folie apparente de saint Baradat naissait du fond d'une sagesse bien supérieure à celle de tous les sages du monde. Dans cet exercice, il avait acquis tant d'intelligence, qu'il raisonnait d'une manière plus juste et plus forte que les philosophes les plus

subtils et les plus profonds ; et ce comble d'intelligence et de vertu où il était élevé n'empêcha pas qu'il ne se tînt toujours profondément humilié et abaissé à ses propres yeux.

Quelle que fût son humilité et l'art qu'il employait pour se tenir caché, le bruit de sa sagesse se répandit et le fit connaître même à la cour de l'empereur Léon qui avait nouvellement succédé à Marcien (l'an 457 et 458). Ce prince lui écrivit, comme il avait fait au pape et aux évêques, pour le consulter sur les affaires les plus importantes de l'Église ; sur la condamnation des Eutichiens, la réception du concile de Chalcédoine, et l'institution du faux patriarche Timothée sur le siége d'Alexandrie, à la place de saint Protère qui avait été cruellement massacré par les hérétiques et par les partisans de cet usurpateur. Saint Baradat répondit à l'Empereur par une autre lettre qui ne respirait que l'humanité et le respect ; mais il s'exprimait aussi avec toute la liberté d'un homme apostolique. Il loua son zèle, l'exhorta à demeurer ferme dans la défense de la vérité et de la justice, et se déclara fortement pour les décisions du concile de Chalcédoine. Cette réponse se trouve avec la lettre de l'empereur Léon parmi les autres pièces de ce concile, dans les collections qui sont entre les mains de tout le monde ; elle est datée du 27 août 468, la seconde année de son Empire. On ne sait pas autre chose des actions de saint Baradat, parce qu'il a survécu à son historien Théodoret. (*Philoth.*, chap. 27. Évagr., liv. 2, chap. 9. Baillet, tom. 1, pag. 295.)

BARAHONA (Pierre), surnommé *Valdivieso*, Espagnol et religieux de l'Ordre de Saint-François, vivait sur la fin du seizième siècle. Nous avons de lui une interprétation littérale, morale et mystique sur le psaume 86, sur l'Épître de saint Paul aux Galates, sur l'Épître aux Hébreux, *de Arcano verbo*, etc. (Nic. Ant., *Bibl. hisp.* Wading., *Bibl. minor.*)

BARAIA (hébr., *la créature du Seigneur;* autrement, *dans la vision*, fils de Sémeï. (1. *Par.*, 8, 21.)

BARAIL (Xavier), né à Nanci, a donné l'éloge historique du roi Stanislas, et plusieurs panégyriques.

BARALE ou BARULAS, martyr Suivant les Martyrologes du nom de saint Jérôme, et les autres latins, c'est le nom d'un enfant nouvellement sevré, et au jugement duquel saint Romain, diacre de Césarée en Palestine, et martyr à Antioche, proposa à Asclépiade, préfet du prétoire d'Orient et son juge, de s'en rapporter, au sujet des vérités de la religion chrétienne. On ajoute qu'Asclépiade accepta la proposition par curiosité, et que l'enfant répondit à saint Romain en faveur de la divinité de Jésus-Christ, et que le juge eut l'inhumanité de faire mourir

l'enfant. Le poëte Prudence, l'auteur des Homélies qu'on a sous le nom d'Eusèbe d'Émèse, et quelques anciens parlent de cet enfant sans le nommer; les Grecs ne le nomment pas plus, quoiqu'ils honorent sa mémoire avec celle de saint Romain; et ce qui suffit pour rendre cette histoire suspecte, c'est que ni Eusèbe de Césarée qui était du pays et du temps de saint Romain, ni saint Chrysostôme qui parlait dans le lieu même de son martyre et de sa sépulture, n'en font nulle mention. (Prud., *Perist.*, ch. 10. Eusèbe Émiss., Hom. 51. Pseudo-Chrysost., t. 1, or. 48. Baillet, tom. 3, p. 321, article de *saint Romain.*)

BARALOTTE, *baralottus.* Les Baralottes étaient des hérétiques de Bologne en Italie, parmi lesquels tout était commun jusqu'aux femmes et aux enfans. Leur facilité à se livrer à toutes sortes de débauches les fit aussi nommer *obéissans*, *obedientes.* (Ferdin. de Cordoue, *Tract. de exig. annonis.*, c. *de obedientia.*)

BARANZANO (Rédemptus), religieux barnabite, vint au monde à Sarraval, bourg du diocèse de Verceil dans le Piémont, en 1590. Il fut un des premiers du dix-septième siècle qui s'écarta des sentimens d'Aristote dans la philosophie. Il fut lié d'amitié avec Bacon, chancelier d'Angleterre, et la Mothe-le-Vayer. Il prêcha à Paris, et mourut à Montargis le 23 décembre 1622. Ses ouvrages sont : *Uranoscopia, seu universa doctrina de cœlo*, imprimé en 1617. *Novæ opiniones Physicæ, seu* tom. 1. *secundæ partis, summæ Philosophiæ Anneciensis*, à Lyon, 1619, in-8°. *Campus philosophicus*, à Lyon, 1620. Quelques Traités de dévotion sur la manière de se confesser, et sur celle de méditer la passion de Jésus-Christ. La Mothe-le-Vayer, *Discours de l'immortalité de l'âme*, au tome 4 de ses OEuvres, in-12, pag. 172. Le père Nicéron, tome 3 de ses *Mémoires.*)

BARASA (hébr., *dans l'indigence ;* autrement, *fils de la formation*), ville de Palestine dans la tribu de Gad, que Judas Macchabée prit et brûla l'an du monde 3841 ; avant Jésus-Christ 194. (1. *Macch.*, 5, 26.)

BARASIUM, siége épiscopal du diocèse de Servie, sous la métropole de Pète.

BARATIER (Barthélemi), fameux jurisconsulte du quinzième siècle, natif de Plaisance, est auteur du livre intitulé : *De feudis liber singularis*, imprimé à Paris en 1612 par les soins de Nicolas Rigault, et réimprimé in-4° à Strasbourg sous son vrai titre, qui est : *Libellus feudorum reformatus.*

BARATIER (Jean-Philippe), né le 19 janvier 1721 à Schwobach, près de Nuremberg, dans le margraviat de Brandebourg-Anspach, a été un prodige d'érudition dans l'âge le plus tendre. Avant l'âge de cinq ans, il savait le grec, le latin, l'allemand et le français. Son père,

François Baratier, pasteur de l'église française de Schwobach, lui enseigna alors l'hébreu ; et au bout d'un an, il entendit bien les livres historiques de la Bible. Trois ans après, il traduisait non-seulement le texte hébreu en latin ou en français, mais il rendait pareillement la version latine ou française en hébreu sur-le-champ, presque mot pour mort. Dans sa huitième année, il savait par cœur tous les psaumes en hébreu, et il possédait de même le recueil des passages hébreux, que Henri Opitius a donné sous le titre de *Biblia parva*, etc. Il écrivit de sa propre main ce recueil en hébreu, en substituant sa version latine à celle d'Arias, qu'Opitius avait adoptée. Il composa aussi un Dictionnaire hébreu des mots les plus rares et les plus difficiles où il plaçait de temps en temps des réflexions critiques et des observations philologiques assez curieuses. Ces deux ouvrages furent achevés en 1730, entre l'âge de neuf à dix ans. En 1731, il donna une Notice exacte de la grande Bible hébraïque, chaldaïque et rabbinique, dans une lettre à M. Le Maître, pasteur de l'église de Schwobach, insérée dans le tome vingt-six de la bibliothèque germanique. Vers la fin de sa onzième année, il commença la traduction de l'itinéraire du rabbin Benjamin, intitulé : *Voyages du rabbin Benjamin*, fils de Jonas de Tudèle, en Europe, en Asie, en Afrique, depuis l'Espagne jusqu'à la Chine, où l'on trouve en particulier l'état des juifs au douzième siècle, traduits de l'hébreu, et enrichis de notes et de dissertations historiques et critiques sur ces voyages, par J.-P. Baratier, étudiant en théologie, à Amsterdam, 1734, deux volumes in-8°. Cet ouvrage fini, M. Baratier s'appliqua à l'étude de l'histoire ecclésiastique, des Pères et des théologiens qui le mit en état de répondre au livre de Samuel Crellius, c'est-à-dire d'attaquer l'explication que ce théologien a donnée sous le nom d'*Artemonius*, du commencement de l'évangile de saint Jean : ensuite, il apprit l'astronomie où il fit en peu de temps de grands progrès. En 1735, passant par Hall avec son père pour aller à Berlin, M. le chancelier de Ludwig lui offrit de le faire recevoir *gratis* maître ès-arts, s'il le voulait. La proposition fut acceptée, et M. Baratier composa sur-le-champ quatorze thèses en présence de quelques professeurs, les fit imprimer la même nuit, et les soutint le lendemain pendant environ trois heures dans l'auditoire public avec un succès extraordinaire. Étant arrivé à Berlin, feu le roi de Prusse lui fit l'accueil le plus gracieux ; la reine et toute la famille royale le comblèrent d'honneurs et de présens, et la Société royale des Sciences l'agrégea solennellement au nombre de ses membres. Le Roi l'ayant engagé à se livrer à l'étude du Droit, il alla demeurer à Hall avec son père,

que Sa Majesté y établit ministre de l'église française; mais le jeune Baratier mourut dans cette ville le 5 octobre 1740, âgé seulement de dix-neuf ans huit mois et dix-sept jours. Son ouvrage contre Crellius parut en 1735 à Nuremberg, in-8°, sous ce titre : *Anti-Artemonius, seu initium sancti Joannis ex antiquitate ecclesiastica adversus Artemonium, vindicatum atque illustratum*. Il y joignit une Dissertation sur les trois dialogues attribués communément à Théodoret. Les journalistes de Trévoux ayant fait quelques objections dans leurs mémoires du mois de novembre 1737, contre les preuves par lesquelles il prétendait ôter ces dialogues à Théodoret, il fit une autre Dissertation sur quelques écrits du même Père qui est imprimée dans le quarante-huitième tome de la bibliothèque germanique. Non-seulement il ôte à Théodoret l'écrit en question, mais encore son Histoire de la vie religieuse. Dans le tome quarante du même journal, on trouve une autre Dissertation du même en forme de lettre, sous deux ouvrages attribués à saint Athanase. Il tâche d'y montrer que les livres contre les Gentils attribués à ce Saint sont d'Hégésippe, et que celui de l'incarnation du Verbe, et de son séjour corporel parmi nous, n'en est qu'une suite. Dans le tome quarante-cinq, on trouve un autre écrit du même, contenant les règles suivant lesquelles les Romains donnèrent la dignité proconsulaire. Dans le *Tempe helvetica*, tom, 5, p. 633, on lit qu'il a fait imprimer à Hall, en 1738, Défense de la Monarchie sicilienne, traduite de l'allemand de M. J.-P. Ludewig. J.-P. Baratier qui a ajouté une Histoire abrégée de la controverse entre le pape Clément XI et les rois des Deux-Siciles, in-8°; plus, une explication d'une médaille de Caligula, en allemand. On assure qu'il avait presque fini son grand Traité des Hérésies, dont il est souvent parlé dans le même journal, et beaucoup d'Observations sur divers points de critique ecclésiastique. L'année de sa mort, 1740, on imprima de lui l'ouvrage qui a pour titre : *Disquisitio historico-chronologica de successione antiquissima Episcoporum romanorum, cum quatuor dissertationibus*, etc., in-8°. Enfin, il avait aussi entrepris d'écrire l'histoire de la guerre de trente ans en Allemagne, et de faire des recherches sur les antiquités des Égyptiens. Il prétendait avoir trouvé une nouvelle route sûre et démontrée pour éclaircir l'histoire de ce peuple. C'était un ouvrage qui lui tenait fort à cœur, et dont il voulait faire son chef-d'œuvre; mais il n'en eut pas le temps. (Voyez *la Bibliothèque Germanique*, tom. 17, 19 et 50; *la Biblioth. Franç*, t. 14, seconde partie.) On y trouve un extrait de la vie de M. Baratier, composé par M. Formey, professeur en philosophie à Berlin, et impri-

mée à Utrecht en 1731, in-8°. Le Mercure suisse, mois de mai 1735, pag. 90 et suivantes. On y trouve l'extrait d'une lettre écrite de Berlin le 30 avril 1735 par M. Jarriges, secrétaire de la Société royale des Sciences de Berlin, à M. Bourguet, professeur de philosophie à Neufchâtel, contenant des particularités sur l'érudition prématurée du jeune M. Baratier. C'est le titre de cette lettre.

BARBALISSE ou BARBARISSE, siége épiscopal dans la province Euphratéenne et dans le patriarchat d'Antioche et sous la métropole d'Hiérapolis, a eu les évêques suivans.

1. Antoine, assista au concile de Nicée.

2. Aquilin, défenseur de Nestorius, fut chassé de son évêché par Dioscore d'Alexandrie, suivant M. Tillemont, après Baluze.

3. Marinien, ordonné par Jean d'Antioche, métropolitain d'Euphrate. (*Oriens christ.* t. 2, pag. 949.)

BARBARES. Ce terme ne se trouve qu'une seule fois dans la la traduction latine des livres saints écrits en hébreu; c'est au psaume cent treizième, *In exitu Israël de Ægypto, domus Jacob de populo barbaro.* Selon les Hébreux, le terme *loez* qu'on a rendu par *barbare*, signifie un étranger qui ne sait ni la langue sainte, ni la loi du Seigneur. Les Grecs tenaient pour barbares tous ceux qui n'étaient pas policés par les lois comme les Grecs; ainsi les Perses, les Égyptiens, les Hébreux, les Arabes, les Gaulois, les Allemands, les Latins même, étaient barbares à leur sens. Saint Paul, par exemple, comprend tous les hommes sous les noms de Grecs et de Barbares: *Græcis et Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum.* (*Rom.*, cap. 1, v. 14.)

L'on ne convient pas de l'origine du nom Barbare: les uns le dérivent de *bar* qui en arabe signifie *désert*; d'autres le font venir de l'adverbe chaldéen *bara* qui signifie *dehors:* d'autres de *barbar* qui, dans la langue des Arabes, marque le son d'une personne qui murmure et qui parle entre ses dents. D'autres veulent que ce terme vienne originairement d'un son qui ne signifie rien, et que les Grecs, pour imiter, en raillant, le langage des étrangers, disaient *barbar;* d'où ils ont formé les mots de *barbares* et *barbarizien.* (Dom Calmet, *Dictionn. de la Bible.*)

BARBARIE, *Barbaria*, partie de l'Afrique qui s'étend depuis l'Égypte jusqu'au-delà du détroit de Gibraltar, le long de la mer Méditerranée, et un peu sur l'Océan. Elle se divise en deux grandes parties séparées par le mont Atlas. La première nommée Barbarie propre, qui renferme tout ce que les anciens connaissaient sous le nom de Lybie extérieure ou Cyrénaïque; d'Afrique propre, de Numidie et de Mauritanie, contient d'orient en occident le pays de Derne ou de Bar-

ca, et les royaumes de Tripoli, de Tunis, d'Alger et de Maroc qui a sous sa dépendance celui de Fez. La seconde partie de la Barbarie qui est au-delà du mont Atlas est le Bilédulgérid.

BARBARIGO (Grégoire-le-bienheureux), naquit à Venise le 25 de septembre 1625. Il eut pour père Jean-François Barbarigo, sénateur, et pour mère Lucrèce Léonie, d'une famille très-noble et très-distinguée. A peine fut-il sorti de l'enfance, qu'on le vit mépriser tous les amusemens de ses égaux, pour se recueillir profondément en lui-même, aimer le silence et la solitude, prier souvent et long-temps, même pendant la nuit, fréquenter les églises avec une rare modestie et une piété exemplaire, et y passer les heures entières, tout rempli et tout pénétré des choses célestes. Après sa philosophie, que son illustre père voulut lui enseigner lui-même, il accompagna Louis Contaren, ambassadeur de la république de Venise, au congrès de Munster en Westphalie; et lorsqu'il fut de retour à Venise, on l'agrégea au collége qu'on appelle *des Sages*, pour lui faire faire l'essai de l'administration publique, à laquelle ses grandes qualités le rendaient très-propre. Mais résolu de quitter le monde, il se trouva long-temps partagé entre l'Ordre des Carmes-Déchaussés, celui des Camaldules et celui des Somasques. Dans cette incertitude, il consulta Jean-Baptiste Fabri, curé de la paroisse de Saint-Luc à Venise, qui jouissait d'une grande réputation de doctrine et de sainteté, et qui après avoir consulté Dieu dans la prière, lui fit cette réponse: « Vous embrasserez la vie » ecclésiastique dans le monde; » vous irez à Rome; vous serez » évêque; voilà ce que Dieu a » résolu de vous. » Il alla aussi à Milan pour y consulter sur le même sujet un religieux célèbre qui lui fit la même réponse, et enfin à Rome pour y consulter encore le cardinal Fabio Chisi, depuis pape sous le nom d'Alexandre VII, qu'il avait connu à Munster lorsqu'il n'était encore qu'évêque, et nonce à Cologne, et avec lequel il s'était étroitement lié d'amitié. Ce sage et savant cardinal lui conseilla aussi de se faire ecclésiastique, après qu'il aurait étudié pendant deux ans la jurisprudence et l'histoire de l'Église. Le jeune homme obéit, et se rendit à Padoue où il s'appliqua tout à la fois et avec autant de succès que d'assiduité à l'étude du Droit, de la Théologie et de l'Histoire sainte, sous la conduite, surtout, du père Jérôme Erculani, savant et pieux théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, qui avait coutume de l'appeler *une âme très-pure et très-innocente*. De retour à Venise, Grégoire y reçut la tonsure et l'habit clérical des mains du patriarche, le 5 avril 1655. Lorsqu'il eut reçu la prêtrise et le degré de docteur en l'un et l'autre Droit, le pape Alexandre VII l'appela à Rome, et

le fit d'abord chanoine de Padoue, référendaire de l'une et l'autre signature, et prélat domestique. La ville de Rome ayant été peu de temps après affligée de la peste, le souverain pontife qui connaissait toute l'étendue de la charité de Grégoire, lui commit le soin des pestiférés qui étaient au de là du Tibre; commission dangereuse qu'il accepta avec joie, et qu'il remplit avec un zèle incroyable, parcourant assidûment les rues, visitant les malades chez eux, s'informant de leur état, et leur procurant tous les secours spirituels et corporels dont il était capable, jusqu'à ce que deux personnes de sa maison étant mortes de la peste, le pape qui craignait pour ses jours, l'obligea de retourner chez lui, et le nomma peu de temps après évêque de l'église de Bergame, pour laquelle, malgré sa répugnance, il fut sacré le 29 juillet 1657. Il prit pour modèle de sa conduite pastorale le grand saint Charles Borromée, archevêque de Milan, et l'imita si parfaitement qu'on l'appelait vulgairement un autre Charles Borromée. Il en retraça la charité, la douceur, la patience, la sollicitude, la vigilance, le zèle, la force et le courage dans les adversités, les jeûnes, les veilles, les abstinences, les travaux, l'assiduité à la prière et à la contemplation. Comme lui, il n'avait rien de précieux, de recherché, de travaillé dans ses meubles; il ne portait point de soie, et se contentait d'un ou deux mets grossiers à sa table. Sa maison n'était composée que d'un petit nombre de personnes choisies et exemplaires qui se levaient tous les jours le matin au signe marqué, et qui se rendaient à la chapelle du prélat pour y prier avec lui. Les laïques y entendaient aussi la messe, et ceux qui étaient prêtres la disaient tous les jours. Les uns et les autres se rendaient aussi dans la même chapelle l'après-midi pour y entendre une lecture spirituelle, et le soir pour y faire la prière et l'examen de conscience. Ils mangeaient tous dans un même réfectoire, en écoutant la lecture qui se faisait durant le repas, gardaient l'abstinence le mercredi, et jeûnaient le vendredi. Le saint évêque observait ses propres lois plus religieusement que tous les autres; et pour éviter jusqu'aux plus petites fautes, il s'était nommé lui-même deux censeurs de sa conduite, dont les noms imprimés étaient publiquement exposés dans une tablette du palais épiscopal. Ces deux censeurs avaient ordre de l'avertir de tout ce qu'ils lui verraient faire qui fût tant soit peu répréhensible. Après avoir ainsi réglé sa maison, il s'appliqua tout entier à la réforme de son clergé et de son peuple, en prêchant et en catéchisant lui-même; en établissant des missions et des conférences. Ses discours étaient vifs, pathétiques, pleins de feu, et semblaient sortir du fond de son

cœur tout embrasé de l'amour divin. Il visitait régulièrement son diocèse avec des fatigues immenses, montant souvent sur des rochers escarpés, au milieu des précipices, parce qu'il ne voulait pas priver de sa présence les plus petits hameaux. Partout on le voyait prêcher, exhorter, catéchiser, administrer les sacremens, consoler les affligés, réconcilier les ennemis, soulager les pauvres, déraciner les abus, arracher les scandales, planter les vertus. L'un des principaux fruits de ses visites fut de chasser de son diocèse une dangereuse secte d'hérétiques nommés Pélagins, d'un certain Jacques de Sainte-Pélagie, laïque milanais qui, sous un masque de sainteté, renouvelait et répandait les illusions et les abominations des gnostiques, des beguards et des beguines. Tandis que l'infatigable pasteur n'était occupé que du soin de son troupeau, le pape Alexandre VII le créa cardinal le 5 avril 1660, et cette nouvelle dignité fut pour lui un nouveau motif de pratiquer des vertus plus sublimes et avec plus de ferveur qu'il n'avait fait alors. Il ne fut pas sitôt de retour du voyage qu'il avait été obligé de faire à Rome, pour y recevoir le chapeau des mains du pape, qu'il reprit ses visites, et les termina par un synode, le premier septembre 1660. Il y fit un discours plein de force et d'érudition, qui a été imprimé. Le pape jugeant qu'il serait plus utile à l'Église s'il avait à cultiver une plus grande portion du champ du Seigneur, le transféra du siége de Bergame à celui de Padoue en l'an 1663. Ce qu'il avait fait dans ce premier diocèse pour la gloire de Dieu et le salut du peuple, il le fit, et plus encore, dans le second, jusqu'à la fin de sa vie. Même assiduité à la prière, même esprit de pénitence, même charité, même zèle, même vigilance, même attention sur tout son vaste diocèse, dont il visitait quelque partie chaque année. Il augmenta les bâtimens et les revenus du séminaire de Padoue, et le régla sur le pied de ceux que saint Charles Borromée avait fait construire. Il eut grand soin d'y établir des supérieurs et des professeurs également pieux et savans, et de n'y admettre que des sujets bien appelés, pour lesquels il composa lui-même un plan et une méthode d'étude. Il fonda aussi des écoles pour toutes sortes de sciences et de langues, où d'habiles professeurs qu'il avait cherchés partout, et auxquels il donnait de gros appointemens, enseignaient les langues latine, grecque, hébraïque, syriaque, chaldaïque, arabe, persane, ainsi que les belles-lettres, les mathématiques, la philosophie, l'un et l'autre Droit, l'Histoire ecclésiastique et la théologie de saint Thomas, que les professeurs de cette science expliquaient par son ordre à leurs écoliers, non en dictant des cahiers, mais en se servant de la Somme impri-

mée du saint docteur. Il donna à son séminaire de Padoue une ample bibliothèque composée de toutes sortes de livres utiles, et une belle imprimerie fournie des meilleurs caractères en tout genre. C'est de cette imprimerie qu'est sorti le texte de l'Alcoran, en caractères arabes, qui a été traduit en latin avec des notes à chaque chapitre, et publié en deux volumes in-fol. par Louis Maracci. Cet ouvrage est fort propre pour réfuter le mahométisme, et pour procurer la conversion des Turcs.

Il serait difficile d'exprimer les peines que se donnait le saint cardinal pour animer les professeurs et les écoliers. Il allait souvent au séminaire, lorsqu'il y était le moins attendu, pour assister aux leçons, aux disputes, aux conférences. Il faisait publiquement l'éloge de ceux qui se distinguaient par leur habileté et leur diligence, reprenait les paresseux, excitait les lâches et les indolens. Deux fois chaque année, il les faisait tous examiner en sa présence, et ne dédaignait pas de faire de temps à autre l'office de professeur. Il donnait une attention particulière à ceux qui après leur cours de théologie, s'exerçaient à composer ou à prononcer des sermons, persuadé que du ministère de la sainte parole, bien annoncée, dépend en partie le salut des peuples. Il avait désigné dans le séminaire un lieu qu'il appelait *Ascétique*, où les séminaristes faisaient deux fois, et les autres prêtres du diocèse une fois l'année, les exercices spirituels. C'est de là que le séminaire de Padoue passe encore aujourd'hui pour une école de science et de piété, qui fournit à plusieurs églises d'Italie d'excellents sujets en tout genre. Le séminaire ainsi établi et réglé, notre zélé cardinal fonda deux colléges pour la noblesse, l'un à Padoue, l'autre à Sainte-Marie-de-Tresto où on élève la jeune noblesse dans la religion, les lettres et les beaux-arts. Quand il s'agissait d'admettre aux saints Ordres ceux qui s'y présentaient, la maxime du sage et judicieux pontife était de refuser, quoiqu'à regret, tous ceux qu'il ne jugeait pas propres à ce sublime état, disant avec raison qu'il valait mieux avoir peu de ministres, mais bons et propres pour leurs fonctions, que d'en avoir un plus grand nombre d'ineptes et de mal disciplinés.

Il institua plusieurs congrégations de clercs et de prêtres qui lui étaient plus particulièrement dévoués, afin d'être toujours en état de fournir soit des modérateurs et des professeurs aux colléges, soit des prédicateurs et des confesseurs aux peuples, soit enfin des vicaires aux curés pendant leur vie, ou des successeurs après leur mort. Telle était la congrégation qu'il fonda sous le nom d'*Oblats*, dans son séminaire de Padoue, à l'imitation de celle que saint Charles Borromée avait fondée à Milan. Ceux d'entre les clercs qui s'y faisaient

recevoir, et qui n'avaient point ou qui n'avaient que peu de bien, il les nourrissait et les ordonnait ensuite sous le titre de *Manse Grégorienne*. Mais dans tous ces pieux établissemens, son but était de former des ministres qui, en se sanctifiant eux-mêmes, pussent encore travailler avec succès à la sanctification de son peuple. Dieu répandit les plus abondantes bénédictions sur ses travaux, puisqu'il eut la douce consolation de voir fleurir la piété dans toute l'étendue de son diocèse. L'un des moyens qu'il employa utilement à cet effet fut l'établissement des écoles chrétiennes; et l'on remarque qu'au lieu de vingt-quatre seulement qu'il trouva en commençant son épiscopat, il y en avait déjà quarante-deux à Padoue dès l'an 1689, et trois cent quatorze dans le reste du diocèse. Il n'oublia pas les religieuses, cette illustre portion du troupeau de Jésus-Christ, et fit tant par ses soins, sa patience et sa charité, qu'il réussit à rétablir la discipline régulière dans tous les couvens où elle s'était relâchée. Lorsqu'il fut obligé de se trouver aux conclaves pour l'élection d'un pape, ce qui lui arriva quatre fois depuis la mort d'Alexandre VII, il ne se proposa jamais d'autre but que de choisir celui qu'il croyait le plus digne de la tiare, et détourna toujours les cardinaux qui voulaient penser à lui pour l'élever sur le trône pontifical. Tel était son détachement des grandeurs humaines. Sa foi était si vive et si ardente, qu'il ne souhaitait rien davantage que de pouvoir la sceller de tout son sang. Il disait tous les jours la messe avec une ferveur et une dévotion qui le tenaient comme absorbé ou ravi hors de lui-même. Dévoué au culte de la sainte Vierge dès sa plus tendre enfance, il récitait aussi tous les jours son rosaire. Il avait une telle confiance en Dieu, que rien n'était capable de l'abattre ou de le troubler, et l'amour qu'il lui portait égalait sa confiance : convaincu, dès ses plus tendres années, qu'il n'avait été créé que pour aimer Dieu, on peut dire que sa vie tout entière ne fut en quelque sorte qu'un continuel exercice de charité, cette vertu la plus noble comme la plus excellente de toutes les autres vertus, et qui en fait tout le prix. Ses pensées, ses paroles, ses désirs, ses vœux, ses actions ne respiraient que l'amour de Dieu le plus pur. Toute sa joie était de le voir aimé et honoré, toute sa douleur de le voir offensé et déshonoré ; et il eut volontiers donné mille vies pour lui procurer le moindre degré de gloire ou pour empêcher la plus légère offense. Si quelquefois il rencontrait de ces hardis pécheurs qui ne craignent pas d'outrager la majesté divine, son zèle s'allumait aussitôt ; il les reprenait avec force et mettait tout en œuvre pour réparer leurs outrages. De ce fond d'amour qu'il avait pour Dieu naissait en lui une

soumission parfaite à toutes ses volontés, une constante égalité d'esprit, une paix et une tranquillité de cœur absolument inaltérables, une haute contemplation, et une prière assidue. Tous les jours avant le lever du soleil, il passait trois ou quatre heures à genoux aux pieds de son crucifix, se rendait ensuite dans sa chapelle pour y faire encore une heure d'oraison mentale avec ses domestiques, et rentrait dans sa chambre pour y dire son office. Il mettait aussi un temps fort long à sa préparation au saint sacrifice de la messe et à son action de grâce, et employait quelquefois les nuits entières à prier tantôt à genoux, tantôt debout, tantôt prosterné sur le front. Enfin, l'on peut dire que sa prière était continuelle, puisqu'il ne perdait point la présence de Dieu, et qu'il s'élevait à tout moment à lui par des oraisons jaculatoires; ce qui ne l'empêchait pas de vaquer à tous ses devoirs, et de donner un libre accès à tous ceux qui avaient besoin de lui. Il avait coutume d'appeler l'épiscopat l'*affaire des âmes*, et il était si zélé pour le salut de son troupeau, qu'il rapportait à cet objet toutes ses pensées, tous ses soins, tous ses projets, et que pour connaître jusqu'aux moindres de ses ouailles, il obligea tous les curés de son diocèse de lui donner par écrit les noms de tous leurs paroissiens, afin de les avoir toujours devant les yeux, et de travailler plus efficacement à leur salut, en mesurant sa conduite à leur égard sur la connaissance de leurs mœurs et de leurs qualités bonnes ou mauvaises. Il reprenait les uns, il priait et conjurait les autres, mais toujours avec une douceur et une charité de pasteur et de père. Sa sollicitude éclatait surtout envers les malades qu'il allait visiter sans être appelé, soit durant le jour, soit pendant la nuit, soit dans les hôpitaux, soit dans les plus chétives cabanes. On vint une nuit lui dire qu'il y avait près du palais épiscopal un homme percé d'un coup de fusil et prêt à mourir: il vole aussitôt vers le moribond, sans flambeau, sans domestique, le confesse, l'exhorte et reçoit ses derniers soupirs. C'était encore par une suite de ce même zèle pour le salut des âmes qu'il prit un soin particulier de pourvoir à la subsistance des jeunes filles orphelines et des femmes débauchées, pour les retirer de leurs désordres. Quant à la charité envers les pauvres, on peut assurer que le bienheureux Grégoire eut peu d'égaux, et peut-être personne qui le surpassât dans la pratique de cette vertu. C'était le père commun de tous les misérables, et l'on eût dit qu'il les aimait plus qu'il ne s'aimait lui-même. Il tenait une liste exacte de toutes les pauvres familles que la pudeur empêchait de mendier, pour leur faire donner en secret tout ce dont ils avaient besoin, et son économe était obligé par ses or-

dres de ne refuser personne de ceux qui lui demanderaient l'aumône. Il avait aussi ordonné aux curés de lui faire connaître les pauvres de leurs paroisses, et de lui demander souvent et en toute liberté les secours qu'ils jugeraient convenables. L'un d'eux voulant s'excuser un jour sur son importunité, le saint cardinal l'embrassa tendrement et lui dit : « Ne craignez pas, mon fils, » de m'être à charge. Quiconque » me prie pour les pauvres est » toujours sûr de me plaire, loin » de m'être importun. Venez » souvent me demander. Lorsque je n'aurai plus rien, je » donnerai volontiers cet anneau » épiscopal que vous voyez. » Toutes les fois qu'il allait en ville, on le voyait entouré d'une troupe de mendians auxquels il donnait lui-même, on faisait donner abondamment par ses domestiques, et comme il ne pouvait toujours empêcher les acclamations de ces indigens, on l'entendit s'écrier quelquefois : « Voilà un bel éloge pour un é» vêque, de dire que ce n'est » point un voleur ! Les pauvres » ne vivent pas de mon bien : » c'est moi qui vis du leur. » Les portes de son palais étaient ouvertes à tous les étrangers, et il y avait un appartement destiné en particulier pour tous les prêtres, curés ou non du diocèse qui venaient à la ville. Il leur était défendu d'aller à l'auberge, et le saint cardinal leur faisait l'honneur de les admettre à sa table. Il recevait aussi les pèlerins avec beaucoup d'humanité, et ne manquait jamais de leur donner quelque argent lorsqu'ils s'en retournaient. On aurait de la peine à compter les familles qu'il nourrit, les monastères et les autres lieux pieux qu'il pensionna, les vierges qu'il dota, les jeunes gens qu'il entretint dans les séminaires, les malades et les prisonniers auxquels il fit donner de puissans secours. Il aurait voulu pouvoir répandre en un seul jour tous ses revenus, si l'occasion s'en fût présentée. D'un grand nombre d'exemples de cette charitable disposition, nous n'en citerons que quelques uns. Une dame de qualité vint un jour se jeter à ses pieds, en lui disant, les larmes aux yeux, qu'elle était la plus malheureuse de toutes les femmes, ayant perdu récemment son époux, et se voyant, par succroît d'infortune, exposée aux sollicitations d'un barbare et infâme créancier qui ne lui laissait que la cruelle alternative, ou de lui payer sa dette, ou de la racheter par la perte de son honneur. « Comment » s'appelle votre créancier, et » quelle somme lui devez-vous? » demande à cette femme éplorée le tendre pasteur. Il apprend que la somme dont elle est redevable monte à quatre mille écus d'argent, et la lui fait compter aussitôt par l'intendant de sa maison. On l'avertit un autre jour que deux pauvres filles étaient en danger de perdre leur vertu avec leur réputation ; et comme il n'avait plus d'argent

parce qu'il l'avait tout donné, il fit vendre sur-le-champ son carrosse et ses chevaux, et tirer jusqu'aux draps de son lit, pour les doter et leur procurer un mariage honnête. Plus d'une fois il enleva les tapisseries de son palais pour en revêtir les pauvres, disant que c'étaient eux qui avaient froid, et non pas les murailles. Mais peu content de dépouiller ses appartemens, il se dépouillait encore lui-même pour couvrir les nécessiteux, donnant à l'un son manteau, à l'autre ses vêtemens de dessous, à un troisième son lit. Il n'y avait que ses proches, quoiqu'il les aimât tendrement, qui fussent exceptés de ses libéralités. Loin de leur faire le plus petit présent, ou la moindre remise des pensions qu'ils lui devaient, il les engagea à lui donner au moins cinquante mille écus pour fournir à ses aumônes. « Je vous » laisserai beaucoup à ma mort, » leur disait-il quelquefois agréablement, par la raison même » que je ne vous laisserai rien du » tout : car les biens d'Église » qu'on laisse à ses parens, non-» seulement se dissipent bien » vite, mais encore, tels qu'une » flamme dévorante, ils consu-» ment et réduisent en fumée les » biens les mieux acquis. » Il portait la délicatesse sur ce point jusqu'à ne vouloir pas admettre à sa table ses propres neveux, qu'il faisait élever à leurs frais dans son séminaire de Padoue. Pour ses domestiques, il les traitait comme s'ils eussent été ses enfans ou ses égaux; il leur parlait avec bonté, les supportait avec douceur, et leur commandait moins qu'il ne les priait, quand il avait besoin de leurs services. S'ils tombaient malades, il les gardait dans sa maison, sans jamais souffrir qu'on les envoyât aux hôpitaux, et leur fournissait abondamment tout ce qu'il fallait pour leur guérison. Il les visitait souvent, et s'asseyant auprès de leur lit, il les consolait par des paroles pleines de suavité, les animait à souffrir patiemment par les exemples de Jésus-Christ et des Saints; et lorsqu'ils venaient à mourir, il ordonnait leurs funérailles, faisait prier pour eux, et se chargeait du soin de leur famille lorsqu'ils en avaient. Mais ce qui doit paraître plus héroïque, parce qu'il est plus difficile à pratiquer, c'est qu'il aimait singulièrement ses ennemis; et qu'il les comblait de bienfaits, lors même qu'ils attentaient à son honneur ou à sa vie de la manière la plus cruelle. L'expérience de tous les temps n'apprend que trop que tous les zélés ministres de l'Église qui ont voulu réformer le clergé et le peuple, se sont vus exposés à mille sortes de chagrins, d'avanies, de médisances, de calomnies, de traitemens injurieux. C'est ce qui arriva au saint pasteur lorsqu'il entreprit la réforme des diocèses de Bergame et de Padoue. Ayant voulu visiter le chapitre de la cathédrale de cette dernière ville, les chanoines s'y

opposèrent vigoureusement, et le citèrent devant le magistrat qui lui fit porter par un huissier la défense d'entreprendre cette visite, un jour qu'il venait d'officier pontificalement à sa cathédrale. Mais le sénat de Venise ayant pris connaissance de cette affaire, et prononcé des peines contre les coupables, le charitable cardinal obtint leur grâce à force de prières. Il fit plus encore : un chanoine de Padoue nommé Pauluci, que le cardinal avait fait vicaire de sa cour épiscopale, devint le chef de ses contradicteurs. La république de Venise ne laissa pas de le mettre au nombre des candidats qu'elle avait coutume de présenter au pape, afin qu'il en choisît un d'entre eux pour l'agréger au collége des auditeurs de Rote. Clément x, qui occupait alors le trône pontifical, ne voulut point se décider avant d'avoir consulté l'évêque de Padoue. Chose admirable ! Le saint prélat récrivit au souverain pontife qu'il devait donner la préférence à Pauluci ; ce qui fut exécuté au grand étonnement de tout le monde, et en particulier du cardinal Chisi qui, sachant tout ce qui s'était passé, donna les plus grands éloges à cette belle manière de se venger, et dit hautement que le moyen sûr de mériter les faveurs de Grégoire, c'était de l'offenser. Voici un autre trait dans le même genre, mais plus héroïque et plus admirable encore. Un seigneur traitait sa femme d'une façon si inhumaine, qu'ayant tout à craindre de ce barbare, elle alla trouver le cardinal pour prendre son avis, et implorer son secours ; le saint pasteur la mit aussitôt en lieu de sûreté ; ce qui irrita si fort le mari contre lui qu'il résolut de le perdre, et lui tira un coup de pistolet comme il allait, dans sa chaise, d'Este à Trieste. Le coup manqua par une attention particulière de la Providence sur le saint cardinal, qui n'en perdit rien de sa tranquillité ordinaire, et qui empêcha ses compagnons de voyage non-seulement de poursuivre le coupable, mais même de divulguer son attentat. Un autre gentilhomme étant venu demander une grâce importante au prélat qui crut devoir la lui refuser : « N'avez-» vous pas accordé la même cho-» se à un tel ? lui dit le gentilhom-» me. Oui, répond le prélat ; mais » vous savez que je le devais, » puisque c'était mon ennemi » capital dont il fallait me ven-» ger. Eh bien, répond le gen-» tilhomme, j'ai autant de droit » que lui sur vos faveurs, car » s'il vous en souvient, je vous » ai aussi offensé. » Il n'en fallut pas davantage. Le suppliant, à titre d'ennemi, obtint sur-le-champ ce qu'il demandait. Ce n'est pas que Grégoire fût naturellement stupide ou insensible ; car il était, de même que saint François de Sales, d'un tempérament bilieux et ardent ; mais il s'était accoutumé dès sa jeunesse à se vaincre au point qu'il paraissait froid et flegmatique,

ne se fâchant et ne se troublant de rien, supportant tout patiemment et avec une douceur charmante, dissimulant, excusant même les importunités des étrangers et les manquemens de ses domestiques. L'un d'eux lui apporta un jour une fomentation de marcs de vin toute bouillante pour y tremper ses mains dont les nerfs s'étaient durcis par la violence du froid; le patient prélat se contenta de retirer ses mains presque tout écorchées, et malgré la douleur qu'il ressentit à ce moment, il ne dit pas un mot à cet imprudent serviteur. Il témoigna toujours la même patience à supporter les outrages souvent publics qu'on osait lui faire, aussi bien que les satires et les libelles diffamatoires qu'on publiait contre lui, et dans lesquels on s'efforçait de le faire passer pour un étourdi, un entêté, un illudé, lui qui joignait à un esprit juste et à un discernement exquis la prudence la plus rare et la tranquillité la plus parfaite, et qui mesurait toutes ses démarches sur les principes de la religion les plus exacts. Voici quelques exemples de la conduite qu'il s'était prescrite dans les affaires, et qu'on a trouvés dans ses papiers.

1°. Il avait pour maxime « de » ne rien entreprendre qu'après » avoir consulté et prié le Sei» gneur.

» 2°. De se défier toujours de » lui-même, et de ne rien com» mencer sans le conseil des hom» mes sages et prudens.

» 3°. D'être le modèle de son » troupeau, ensorte que chacune » de ses ouailles pût se former sur » lui.

» 4°. De n'abandonner jamais » une bonne œuvre commencée, » à cause des difficultés qui pour» raient survenir pour la traver» ser, mais de mettre tout en » usage pour la conduire à une » heureuse fin.

» 5°. D'avancer toujours, quoi» que lentement, dans les affaires » qu'il aurait entreprises, de » donner quelque chose au » temps, et de chercher les oc» casions propres à les faire réus» sir. »

La prudence et la douceur dont le bienheureux Grégoire était doué ne prenaient rien sur son zèle à faire rendre une exacte justice à tous ceux à qui elle était due; et ce zèle de la justice était soutenu dans sa personne par cette constance et cette vigueur qui conviennent si bien à un évêque, quand il s'agit de faire rendre à Dieu le culte qu'on lui doit, de défendre les droits et les lois de l'Église, de maintenir sa discipline, de réprimer la licence, de corriger les abus, de contenir le clergé et le peuple dans son devoir. Sa mortification et son humilité égalaient toutes ses autres vertus. Extrêmement réservé sur le boire et sur le manger, il ne prenait vers le midi que quelques grains de raisin sec avec un petit morceau de pain, et le soir

un peu de légumes ou d'herbes, ou de poisson du plus commun; rarement de la viande. Quand il était en voyage, il se contentait d'un œuf pour son souper, et d'une pomme avec un peu de pain le reste du jour. Souvent il mêlait de la cendre à ses alimens. Il s'abstenait de poisson pendant l'Avent et le Carême, et ne mangeait que du pain sec les veilles des fêtes de la sainte Vierge et des autres Saints. Il dormait très-peu, et quelquefois sans se coucher, se contentant de s'appuyer sur un banc, ou de reposer sa tête sur ses genoux. Ses mains se rétrécirent à force d'endurer le froid, et il ne montra pas moins de constance à supporter les plus grandes chaleurs de l'été. Il se refusait, hors des repas, jusqu'à un verre d'eau pour humecter un peu sa bouche desséchée, et ne craignait pas de se mettre en chemin durant l'ardeur du soleil lorsqu'il était dans le cours des visites de son diocèse. L'usage de la discipline, du cilice, des chaînes de fer lui était ordinaire, et loin de se permettre le moindre plaisir ou le plus petit amusement, il portait l'esprit de pénitence jusqu'à s'interdire les cantiques spirituels, quoiqu'il aimât naturellement la musique qu'il avait apprise dans sa jeunesse. Tout son désir était de se voir méprisé, et on ne le voyait jamais plus joyeux que quand il lui arrivait des humiliations. C'est ce qui lui faisait si fort appréhender les titres d'honneur, les charges et les dignités, qu'il les évita toujours autant qu'il fut en son pouvoir, et qu'il n'accepta jamais qu'à regret et en tremblant. Que ne fit-il pas pour s'opposer aux cardinaux qui voulurent, dans quelques conclaves, le placer sur le premier trône de l'Église, et avec quels transports de joie ne courut-il point remercier Dieu lorsqu'il se vit délivré de ce danger? Il lui parut dans ce moment qu'il était heureusement arrivé au port, après avoir été battu d'une furieuse tempête. Tout le monde l'honorait et le préconisait comme un Saint, tandis qu'il se regardait comme le plus grand des pêcheurs, et qu'il attribuait à sa négligence et à ses fautes tous les désordres de son diocèse. Il aimait de préférence les personnes qui l'avertissaient de ses moindres défauts, et se défiait de celles qui approuvaient toutes ses actions. Très-souvent il priait ceux auxquels il avait occasion de parler ou d'écrire de demander à Dieu sa conversion et la grâce de bien mourir; et cela du fond de l'esprit et du cœur. Il ne souffrait pas qu'on mît son nom sur les édifices qu'il faisait construire avec beaucoup de magnificence, et usait de mille sortes d'adresses pour éviter les louanges. Il se plaisait surtout dans la compagnie des pauvres, et trouvait un plaisir délicieux à catéchiser les paysans, à visiter les malades les plus abjects, et à les disposer à bien mourir, sans les quitter qu'après avoir recueilli leurs derniers soupirs.

Tant de vertus furent récompensées dès cette vie par la grâce des dons surnaturels que Dieu accorde assez souvent aux personnes éminentes en sainteté, et dont il voulut honorer notre bienheureux Grégoire. Faisant sa visite à Trieste, il fut appelé à une ville voisine pour donner sa bénédiction épiscopale à *Hélène Mémole*, tante de l'un des prêtres qui l'accompagnaient, nommé Joseph. Le saint prélat soutint que cette femme, que tous les assistans croyaient à l'agonie, ne mourrait pas si tôt, et s'en retourna avec son prêtre Joseph. Quinze jours après, et sans avoir eu aucune nouvelle ultérieure de l'état de la malade, il avertit le prêtre Joseph de se rendre promptement chez sa tante, parce qu'elle mourrait la nuit prochaine; ce qui arriva en effet. Donnant un jour la cure de Font-Froid à un autre digne prêtre, « je suis fâché, dit-il, » de choisir un pasteur qui ne » conduira son troupeau que très- » peu de temps. » Le nouveau curé mourut un mois après qu'il eut pris possession de sa cure, quoiqu'il jouît d'une parfaite santé lors de la prédiction. « Rendez » grâce à Dieu, vous ne mourrez » point de cette maladie, » dit-il un jour au nommé Charles Raspi, marchand de Mantoue, après lui avoir donné sa bénédiction, parce qu'il était abandonné des médecins, à cause d'une fièvre maligne et d'un érysipèle mortel qu'il avait à la tête. L'événement suivi de près la prédiction, le malade ayant dans peu recouvré la santé. Étant encore évêque de Bergame, il annonça à un gentilhomme qui conservait de vieilles inimitiés, et qui n'approchait point des Sacremens, qu'il mourrait bientôt d'une mort funeste s'il ne pardonnait et se corrigeait : le malheureux gentilhomme mourut peu de jours après impénitent et blessé d'un coup mortel qu'il avait reçu. Un autre gentilhomme non moins déréglé fut plus heureux. Le saint cardinal qui le connaissait, mais qui n'avait pu le convertir, pria un jour le père Gabriel d'Udine, capucin qui avait prêché le matin à Trieste, de prêcher aussi le soir, contre l'usage, parce qu'il espérait, ajouta-t-il, qu'il opérerait par son discours la conversion d'un grand pécheur. Le capucin prêche; le gentilhomme entre par hasard dans l'église, entend le sermon, et tout de suite change de vie et s'approche du tribunal de la pénitence. Nous passerons sous silence beaucoup d'autres prédictions semblables, pour venir aux miracles bien avérés du saint cardinal, mais dont nous nous contenterons d'en rapporter deux seulement, parmi plusieurs autres. Étant allé à la grille des religieuses de Saint-Vite pour y présider à l'élection de la supérieure, une femme nommée Lucie, qui avait une contraction de nerfs connue de tout le monde, se jette aux pieds du bienheureux, en lui demandant l'aumône. Voulant ensuite se relever,

et ne le pouvant sans un secours étranger, elle appelle les domestiques qui ne paraissent point. Le Saint s'empresse de la relever lui-même, et à peine a-t-il commencé à la toucher que la malade sent ses nerfs s'étendre et se fortifier, jette ses béquilles et s'en va seule, en publiant les merveilles de Dieu dans son serviteur. Étant un autre jour en voyage pour faire la visite de son diocèse, une pierre énorme qui se détache tout à coup d'une montagne voisine est toute prête à l'écraser par sa chute, lui et ses compagnons de voyage : il aperçoit le danger, fait le signe de la croix, et aussitôt cette masse énorme prend une autre direction, et va tomber loin des passans qui attribuent ce prodige à la sainteté de Grégoire. Ce fut encore par un autre prodige, et par un rayon de cette même lumière surnaturelle qui lui avait fait faire plusieurs prédictions, qu'il prédit sa mort ; car s'entretenant à Venise avec Gualtério Léti, au mois de mai de l'année même qu'elle arriva, il lui demanda ce qu'il dirait s'il apprenait dans peu que le cardinal Barbarigo fût mort. Léti lui ayant fait réponse qu'il ne pouvait pas croire qu'elle arrivât si tôt, et qu'il ne fallait pas penser à un si triste événement, « venez, reprit Grégoire, venez » à Padoue le jour de la fête de » saint Antoine, et vous verrez » que je vous dis vrai. » Il se mit en chemin au mois de juin pour faire la visite de son diocèse selon sa coutume, et après avoir parcouru quelques endroits, il s'en retourna à Padoue où il fit la procession du Saint-Sacrement le 6 de juin, et partit le même jour pour continuer ses visites. Il revint encore à Padoue le 12 du même mois pour y officier pontificalement le jour de la fête de saint Antoine ; mais, la fièvre qui le prit le soir même, ne lui laissa aucun doute que sa dernière heure ne fût arrivée, quoique les médecins en jugeassent autrement. Il se prépare donc à aller paraître devant Dieu qui, pour achever de purifier son serviteur, permit au démon de lui inspirer des pensées de défiance et presque de désespoir. En vain les assistans s'efforçaient-ils de l'exciter à la confiance par le souvenir si touchant des miséricordes infinies du Seigneur, il ne répondait qu'en tremblant, qu'en soupirant et en prononçant d'un ton lamentable ces tristes paroles : « Hélas ! qu'arrivera-t-il, » qu'arrivera-t-il de moi ? » Mais cette bourasque étant passée tout à coup, il reprit son premier calme ; et plein de confiance en Dieu, on l'entendit prononcer d'un air de triomphe, ce verset du psaume 30 : *In te Domine speravi, non confundar in æternum*, en déclarant qu'il avait eu à soutenir un combat terrible contre l'ennemi du salut, dont le Seigneur l'avait fait triompher en bannissant de son esprit toute crainte de l'enfer, et en lui accordant la plus ferme espérance qu'il conserva jusqu'à sa mort

arrivée le 18 de juin de l'an 1697, à onze heures et demie du matin, après avoir gouverné l'église de Bergame sept ans, et celle de Padoue trente-trois ans un mois et vingt-quatre jours. Quoiqu'il eût ordonné par son testament qu'il serait enterré sans aucune pompe, les habitans de Padoue lui firent des obsèques les plus magnifiques et les plus lugubres tout à la fois. Joseph Musocéo, prêtre de Vicence, prononça son Oraison funèbre qui fut souvent interrompue par les larmes et les sanglots des auditeurs qui remplissaient la cathédrale où le corps du bienheureux fut inhumé dans un cercueil de plomb, couvert d'un autre cercueil de cyprès. Les miracles qui se firent à son tombeau, et la dévotion des peuples qui s'y rendaient de toute part pour implorer son secours, obligèrent les citoyens de Bergame et de Padoue de prier leurs évêques de dresser des actes publics et authentiques de la vie et des prodiges du serviteur de Dieu ; ce qui fut exécuté non-seulement à Bergame et à Padoue, mais encore à Rome, à Venise, à Florence, à Milan, à Modène et à Bénévent. Ces actes furent présentés à la congrégation des Rits le 11 juillet 1716 ; elle les examina soigneusement, et déclara, le 3 juillet 1723, que rien n'empêchait de procéder à la cause de la béatification du pieux cardinal. Son corps ayant été enterré dans un lieu humide, le cardinal François Barbarico, neveu du bienheureux Grégoire et son successeur dans l'Église de Padoue, en fit la translation dans un lieu plus sec et plus décent, le 26 mai 1725, après qu'on eut fait l'ouverture du cercueil qui le renfermait, et où il s'était conservé sans la moindre corruption. Enfin, après toutes les procédures accoutumées, tant pour l'examen de ses écrits que de ses vertus, le pape Clément XIII, qui régnait en ce temps, publia le décret solennel de sa béatification le 16 juillet de l'année 1761. Ce grand homme joignait à une éminente sainteté et aux qualités d'un cœur chrétien, celles d'un esprit orné des plus belles connaissances, et propre à toutes les sciences. Il s'était appliqué avec succès à l'étude de belles-lettres, des mathématiques, de la philosophie, de la théologie, de l'un et l'autre Droit, de l'Écriture-Sainte, et de l'histoire de l'Église dont il faisait ses délices. Nous avons un volume imprimé de ses instructions pastorales et de ses lettres qui prouvent combien il était versé dans la science ecclésiastique, particulièrement en ce qui concerne les rits, les cérémonies, la discipline de l'Église, et tout ce qui peut servir à l'instruction du clergé et du peuple. Sa théologie était celle du docteur angélique saint Thomas. Il lisait tous les jours quelque chose de sa Somme ; il en avait tous les articles présens à l'esprit, et les indiquait à point nommé, quand il s'agissait de décider quelque difficulté. On a trouvé beaucoup

de notes écrites de sa main qu'il avait insérées dans la Somme dont il se servait pour en éclaircir quelques endroits. Il savait aussi les langues grecque, latine, française, et n'ignorait pas entièrement l'hébreu, le chaldéen et le syriaque, dont il introduisit le premier l'étude dans son séminaire de Padoue. Sa vie a été écrite par le R. P. Ricchini, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître du sacré Palais, et publiée à Rome sous ce titre : *de Vita ac rebus gestis beati Gregorii Barbadici S. R. E. cardinalis, episcopi Patavini, libri tres, editio altera*, Romæ, 1761. *Ex typographia pontificia Vaticana, apud fratres Salvionos*, in-8°. Elle est dédiée au cardinal Rezzonico; mais la première édition de cette même vie, imprimée en plus gros caractères et dans un plus gros format, est dédiée au pape Clément XIII qui avait donné ordre au père Ricchini de la composer.

BARBARO (François), fut disciple de Chrysoloras, et se rendit habile dans les langues grecque et latine. Il s'éleva par son mérite aux charges les plus distinguées de la république de Venise, et mourut procurateur de Saint-Marc en 1454. On a de lui un Traité in-4° qui parut dès l'an 1513, sous le titre de *Francisci Barbari, Patricii Veneti, oratorisque clarissimi de re uxoria libelli duo*. Claude Joly, chanoine et chantre de Notre-Dame de Paris, l'a traduit en français et fait imprimer à Paris en 1667, in-12, sous ce titre : *De l'État du Mariage*. C'est un écrit moral qui contient de fort bons avis sur le choix d'une fille que l'on veut épouser, sur la manière de se conduire avec elle après l'engagement contracté, sur le soin et l'éducation des enfans. Barbaro a aussi laissé quelques harangues. Ses lettres ont été recueillies avec celles qui lui furent adressées depuis 1425 jusqu'en 1453, et on les a imprimées in-4°, à Bresse, en 1743.

BARBARO (Daniel), Vénitien, coadjuteur du patriarche d'Aquilée dans le seizième siècle, assista au concile de Trente, et s'y distingua par son savoir. Il mourut l'an 1569, âgé de quarante-un ans, avant le patriarche Grimani dont il était coadjuteur, et auquel il devait succéder. On a de lui : *Græcorum Patrum catena in psalmos* 50 *Davidis*, imprimé à Rome et à Venise en 1558. (Le Mire, *de Script. Sæculi sexdecimi.*)

BARBAT (saint), évêque de Bénévent. (*Cherchez-le parmi les évêques de cette église.*)

BARBATIUS (André), ou BARBATIA, célèbre jurisconsulte, natif de Noto ou de Messine en Sicile, professait le Droit à Bologne dans le quinzième siècle. Il écrivit sur le second livre des *Décrétales*, sur les *Clémentines*, touchant les cardinaux, etc., et mourut en 1482 à Bologne. (Bellarmin, *de Script. eccl.* Simler. Possevin, etc.)

BARBE. Moïse défend aux Hébreux de couper entièrement

l'angle ou l'extrémité de leur barbe, c'est-à-dire, de la faire à la manière des Égyptiens qui ne laissaient qu'un toupet de barbe à l'extrémité du menton ; au lieu que les juifs encore aujourd'hui laissent un filet de barbe depuis le bas de l'oreille jusqu'au menton où ils ont un bouquet de barbe assez long, ainsi que sur la lèvre d'en haut. (*Lévit.*, 19, 27.) Dans leur deuil, ils se rasaient entièrement les cheveux et la barbe, et dans les temps de douleur et d'affliction, quelquefois ils s'arrachaient la barbe et les cheveux. (1. *Esdr.*, 9, 3.)

Les Arabes ont tant de respect pour la barbe qu'ils la regardent comme un ornement sacré, et qu'ils font un point capital de leur religion de ne jamais la raser. Il n'y a point d'infamie plus grande pour un homme que de le raser. C'est aussi une marque d'autorité et de liberté parmi eux, aussi bien que parmi les Turcs. Les Persans qui la rasent par-dessus la mâchoire sont réputés hérétiques. (*Mœurs des Arabes* par M. Darvieux, p. 137, c. 7.)

BARBE (sainte), vierge et martyre, était, dit-on, fille d'un riche seigneur, nommé Dioscore, de la ville de Nicomédie, dans l'Asie mineure. Cet homme également cruel et attaché à l'idolâtrie, voyant que sa fille, qui était chrétienne, ne voulait renoncer à sa religion ni par prières ni par menaces, lui trancha lui-même la tête d'un coup d'épée. Les auteurs ne conviennent pas sur le lieu non plus que sur le temps de son martyre. Plusieurs la mettent au quatrième siècle, sous Galère Maximien, ou son successeur Maximien Daïa ; d'autres l'avancent au siècle précédent, sous l'empereur Maximin 1er du nom. L'auteur de la *Chronique orientale* semble l'avoir crue Égyptienne, ou du moins avoir mis le théâtre de son martyre en Égypte. Métaphraste veut qu'elle ait souffert à Héliopolis; mais on est plus porté à croire ceux qui prétendent que ce fut à Nicomédie en Bythinie, ou en quelque autre endroit de l'Asie mineure ou de la Grèce. Quoi qu'il en soit, le culte de sainte Barbe est célèbre chez les Grecs depuis le huitième siècle, et chez les Latins depuis le neuvième. On fait sa fête le 4 décembre, et les jésuites de Venise se flattaient de posséder son corps dans leur église. La ville de Plaisance en Italie a la même prétention, et l'on montre en plusieurs lieux de France quelques unes de ses reliques apportées d'Italie, de Sicile et de Grèce ; une entre autres qu'on exposait dans l'église des Feuillans de la rue Saint-Honoré à Paris. (Papebr., *Ephem.*, pages 26 et 54. M. de Tillemont, au t. 3 de ses *Mém. ecclés.*, pag. 690. Baillet, *Vies des Saints*, 4 décembre.)

BARBE, prêtre de la congrégation de Saint-Lazare, supérieur du séminaire des Bons-Enfans. Nous avons de lui : *Prières touchantes et affectives*, où sont expliqués en peu de mots les

Évangiles de tous les dimanches de l'année, de tous les jours du Carême, des octaves de Pâque, de la Pentecôte et du Saint-Sacrement, des Quatre-Temps, des mystères de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, et sur les principales fêtes qui se célèbrent dans l'Église pendant le cours de l'année, avec une prière à Jésus-Christ considéré comme pontife des chrétiens; des prières tirées de l'Écriture-Sainte sur différens sujets, et plusieurs autres sur diverses matières importantes, par feu M. Barbe, 2 vol. in-12. L'auteur ne s'est pas moins occupé à nous instruire solidement des vérités du christianisme qu'à nous fournir des termes et des tours affectifs capables de rendre nos prières plus ferventes et plus efficaces. M. Darnaudin, censeur royal, en fait un grand éloge dans son approbation. (*Journal des Savans*, 1715, pag. 138 de la première édition et 116 de la seconde.)

BARBEAUX, *Barbellum*, abbaye réformée de l'Ordre de Cîteaux, était située dans la Brie, sur la Seine, à deux lieues au-dessus de la ville de Melun, au diocèse de Sens. Elle était de la filiation de Prully, et fut fondée en 1147 par Louis VII, dit *le Jeune*, roi de France, qui y est enterré.

BARBELIOTES ou BARBORIENS, *Barbeliotæ*, sorte de gnostiques qui joignaient aux dogmes les plus impies et les plus ridicules les cérémonies les plus infâmes. (Saint Épiph. Théodoret.)

BARBERI (Philippe de), dominicain de Syracuse, se distingua sur la fin du quinzième siècle par sa science et son éloquence. Ferdinand, roi de Naples et de Sicile, le fit nommer inquisiteur de la foi dans le royaume de Sicile et dans les îles de Malte et de Goze, en 1481. Il publia plusieurs ouvrages, savoir : 1° *Tractatus de discordia inter Eusebium, Hieronimum, et Aurelium Augustinum.* 2° *Approbatus Sybillarum et Prophetarum dictis omniumque Gentilium philosophorum et veterum poëtarum, qui de Christo vaticinati sunt atque aliqua prædixerunt.* 3° *Commentarii super symbolum Athanasii, orationem dominicam et salutationem angelicam.* 4° *Explanatio super Te Deum laudamus et Gloria in excelsis Deo.* 5° *Donatus theologus quo theologicæ quæstiones grammatica arte solvuntur.* Tous ces ouvrages furent imprimés à Rome en 1481. 6° *Duo luminaria magna quæ Deus fecit, id est, duos sacrosanctæ Ecclesiæ doctores Eusebium videlicet Hieronimum et Aurelium Augustinum*, etc. 7° *Libellus de animarum immortalitate.* Cet écrit est savant et mérite d'être lu. 8° *Libellus de divina providentia, mundi gubernatione, hominum prædestinatione atque reprobatione.* L'auteur y établit la doctrine de saint Thomas dont il était zélé partisan, et s'y explique comme Bannez, Alvarès et les autres

Thomistes. 9° *Virorum illustrium chronica*, imprimée en 1475, in-4°, sans nom du lieu ni de l'imprimeur. 10° *De inventoribus scientiarum et artium mechanicarum libri tres*. 11° *Sermonum quadragesimalium volumen pergrande*. 12° *Dominicarum ac sanctorum volumen*. 13° *Opus sui itinerarii*. (Fontana, *in Theatro et Monumentis*. Le père Échard, *Script Ord. Prædicat*, tom. 1, pag. 873.)

BARBERIN (François), cardinal et neveu du pape Urbain VIII, naquit le 23 septembre 1597, d'une maison noble et ancienne, originaire de Toscane. Il fut fait cardinal en 1623, et après avoir été légat en France et en Espagne, il devint vice-chancelier de l'Église, et mourut étant doyen des cardinaux le 10 décembre 1679, à quatre-vingt-trois ans. Il fit de grands biens aux pauvres et protégea les savans. Antoine Barberin, son frère, avait été destiné à l'Ordre de Malte, et fut fait grand-prieur de Rome lorsque son oncle fut élu pape. Il devint cardinal en 1627, fut légat d'Avignon et d'Urbin, et camerlingue de l'église romaine. Ayant été envoyé en 1629, en Piémont, légat *à latere*, pour les affaires de Montferrat, il sut si bien ménager les esprits et les intérêts de divers princes, qu'il procura la paix à l'Italie. Louis XIII lui donna en 1633 la protection des affaires de France. Il eut ensuite diverses légations, et fut nommé généralissime de l'armée de l'Église contre les princes ligués; mais après la mort du pape Urbain VIII, son oncle, Innocent X, qui lui succéda, ne pouvant souffrir les Barberins, ce cardinal fut obligé de se réfugier en France où il attira toute sa famille. On le réconcilia avec le pape Innocent X en 1653, et le Roi le fit, cette même année, grand-aumônier de France. Il lui donna ensuite l'évêché de Poitiers, et le nomma à l'archevêché de Reims en 1657. Ce cardinal mourut le 3 août 1671, à soixante-quatre ans, après avoir été fort loué par les uns et blâmé par les autres.

BARBERY, *Barberium*, abbaye régulière et réformée de l'Ordre de Cîteaux, située dans la Basse-Normandie, au diocèse de Bayeux, sur la petite rivière d'Aise, trois ou quatre lieues au-dessus de Caen, dans le territoire du bourg de Bretteville. Elle était de la filiation de Savigny, et fut fondée par Robert Marmion qui la commença en 1140, et Robert son fils acheva de la bâtir en 1176. La bulle du pape Alexandre III qui confirme cette fondation, et toutes les donations faites à la nouvelle abbaye de Barbery, est du 28 janvier 1177. Elle est adressée à Raoul, premier abbé de ce monastère. (*Gallia christ.*, tom. 10, col. 452, *nov. edit.*)

BARBETS. On appelle *Barbets* les Vaudois des montagnes de Piémont, à cause de leurs ministres qu'ils appellent *Barbes*, c'est-à-dire *anciens*.

BARBIER. Il n'est pas permis

aux barbiers, régulièrement parlant, de faire la barbe et les cheveux les jours de dimanches et de fêtes, parce que leur travail est servile. Cependant, s'ils ne peuvent s'abstenir de travailler ces jours-là sans souffrir un dommage considérable, ils peuvent le faire hors les temps de l'office divin, et les fêtes les plus solennelles de l'année, parce que pour lors la nécessité les excuse. Cette décision est fondée sur ce principe de saint Thomas (2. quest. 122, art. 4, ad. 3.), qu'un travail qui de sa nature est servile, cesse d'être censé tel et ne viole point le précepte de la sanctification du dimanche lorsqu'il ne se fait que par une juste nécessité et pour éviter un dommage considérable. *Opus corporale*, dit ce saint docteur, *quod ordinatur ad imminens damnum rei exteriorisvitandum, non violat sabbattum.* Ce qu'il prouve par ces paroles de notre Seigneur : *Quis erit ex vobis homo qui habet unam ovem, et si ceciderit sabbato in foveam, nonne tenebit et levabit eam?* (*Matth.*, c. 12.) Voyez une lettre sur les abus du travail des barbiers les jours de dimanches et fêtes, insérée dans le *Journal de Verdun*, novembre, 1743, pag. 342 et 345. (*Voyez* aussi Dimanches et Fêtes.)

BARBIER D'AUCOUR (Jean), avocat au parlement, et de l'Académie-Française, était de Langres, et mourut à Paris le 13 septembre 1694. C'était un bel esprit qui a laissé divers ouvrages en prose et en vers. Nous ne parlerons que de ceux qui ont trait à notre objet, savoir : 1° l'*Onguent pour la brûlure*, en 1664; c'est une satire d'environ dix-huit cents vers contre les casuistes relâchés. 2° Apologie de cette satire, sous le titre de *Lettre d'un Avocat à un de ses amis*, en 1664. 3° Réponse à la lettre de M. Racine contre M. Nicole, en 1666. 4° Un *factum* en 1666, contre M. de Péréfixe, archevêque de Paris, pour M. de Verthamon. 5° Une lettre en vers libres sur le retranchement des fêtes, contre un mandement du même archevêque, en 1666. 6° Une autre en vers libres contre le même, sur la condamnation du nouveau Testament, imprimé à Mons en 1668. On lui attribue encore les deux lettres adressées à M. Gaudin, official de Paris, en 1666, au sujet de l'affaire des religieuses de Port-Royal, par rapport au formulaire, et l'*Entretien d'un Abbé commendataire avec une Religieuse*, imprimé en 1674. *Histoire de l'Académie Française*, *Mém.*, tom. 13. (Le père Colonia, jésuite, dans sa *Bibliothèque janséniste*, seconde édition.)

BARBIER (Edmond-Jean), avocat célèbre, né à Paris en en 1636, et mort dans la même ville le 2 mars 1735, fit avec M. Bretonnier des Notes sur les institutions au Droit français de M. Argoux. On trouve ces notes dans l'ouvrage de M. Argoux, édition de 1710 et 1752. Cette dernière édition a été donnée

par M. Boucher d'Argis. M. Bretonnier, dans ses notes, s'est attaché à marquer les usages des pays de Droit écrit; et M. Barbier, dans les siennes, a marqué les usages du pays coutumier, et singulièrement ceux du Châtelet et de la coutume de Paris, qu'il possédait si bien, qu'on disait de lui, que si le texte de cette coutume était perdu, il le restituerait.

BARBIER, ancien vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois. Nous avons de lui : *Pratique pour bien employer le temps pour l'éternité.* (*Journal des Savans,* 1682, pag. 108.)

BARBIER, auteur des *Pensées diverses, ou Réflexions sur l'Esprit et le Cœur*, 1748, in-12.

BARBO (Paul), dit aussi *Soncini*, du lieu de sa naissance qui est un petit bourg dans l'État de Venise, entra dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs où il devint docteur en théologie, et enseigna avec beaucoup de réputation à Milan, à Ferrare et à Bologne. Il mourut le 4 août, jour de la fête de Saint-Dominique, l'an 1494, après avoir composé divers ouvrages dont il ne reste que quelques Commentaires sur Aristote, et un Abrégé des œuvres de Capréole, sous le titre d'*Epitome quæstionum in quatuor libros sententiarum à principe Thomistarum Joanne Capreolo Tolosano disputatarum*, imprimé à Pavie en 1522, et à Lyon en 1528, in-8°; et à Salamanque, en 1580, in-4°. (Le père Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 1, pag. 879.)

BARBOSA (Pierre), jurisconsulte célèbre et chancelier de Portugal dans le seizième siècle, était de Viane, diocèse de Brague. Il fut premier professeur en Droit de l'Université de Conimbre, et publia en 1595, *Commentaria ad interpretationem tituli digestorum, soluto matrimonio, quemadmodùm dos petatur;* deux vol. in-fol. Barbosa mourut quelque temps après, et c'est depuis sa mort qu'on a publié les traités suivans qui sont encore de lui; savoir : des Commentaires sur le titre des Digestes, des Jugemens, imprimés à Lisbonne en 1613, et à Francfort en 1715. *Commentaria ad titulos de legatis et de vulgari substitutione, et de probatione per juramentum;* à Lyon, en 1662. Nicolas Antonio, *Bibliotheca scriptorum Hispan.*)

BARBOSA (Emmanuel), jurisconsulte portugais, mort âgé de près de quatre-vingt-dix ans, en 1639, était né à Guimanarès, dans le diocèse de Brague. On a de lui : 1° *Remissiones Doctorum ad contractus, ultimas voluntates, et delicta spectantes, in* lib. 1, 2 et 3, *constitutionum Lusitanarum, cum concordantiis utriusque juris, legum partitarum ordinamenti, ac novæ recompilationis Hispanorum;* à Lisbonne, en 1618, un volume in-fol. 2° *De Potestate Episcopi*, en 1638. (Nicolas Antonio, *Bibliotheca scriptorum Hispan.*)

BARBOSA (Augustin), Portugais et fils d'Emmanuel, d'abord protonotaire apostolique, et ensuite évêque d'Ugento, dans la

terre d'Otrante au royaume de Naples, vivait dans le dix-septième siècle, et mourut en 1649. Il a donné divers ouvrages; savoir : *Collectanea Doctorum in Universum jus Pontificium; Collectanea Doctorum in Concilium Tridentinum; de Officio et potestate Parochi; de Officio et Potestate Episcopi; jus Ecclesiasticum universum; Praxis exigendi pensiones; Summa apostolicarum decisionum; Tractatus varii de axiomatibus juris usu frequentioribus.* Tous ces ouvrages sont imprimés à Lyon. (Ughel, tom. 9, *Ital. sac.* Nic. Anton., *Biblioth. script. Hispan.* Le Mire, *de Script. Sæculi sepdecimi*, etc.)

BARBOSA (Simon), frère du précédent, docteur en théologie et chanoine de la collégiale de Saint-Patrice, a laissé : 1° *Principia et lectiones communes, seu regulæ tam decisionum quàm argumentorum utriusque juris*, in-8°, à Lyon, en 1620; et à Genève, en 1650. 2° *Tractatus de dignitate, origine, et significationibus mysticis ecclesiasticorum graduum, officii divini, vestium sacerdotalium et pontificalium*, etc. in-8°, à Lyon, en 1635.

BARBU, *Barbatus*. On a appelé *Barbus*, les frères convers de plusieurs Ordres, et particulièrement ceux de l'Ordre de Grammont qui avaient le maniement du temporel et qui voulurent aussi se rendre les maîtres des prêtres, mais qui perdirent leur cause. On trouve aussi un Ordre entier appelé l'Ordre des Frères-Barbus, dans Albéric, à l'an 1113 et 1240.

BARCE, ville épiscopale de la Lybie Pentapole et du patriarchat d'Alexandrie. Elle est dans les terres, et non sur les côtes de la mer, comme l'observe Ptolémée, et Scylax avant lui qui compte de la mer à Barce cent stades. Elle a eu les trois évêques suivans :

1. Zephyrius, était au concile de Nicée.

2. Zenobius, au premier concile d'Éphèse, auquel il souscrivit.

3. Théodore, au second d'Éphèse où il justifia Eutychès. (*Oriens christ.*, tom. 2, p. 625.)

BARCELONE, ville épiscopale d'Espagne et la capitale de la principauté de Catalogne, sous l'archevêché de Tarragone, est une des plus belles villes de ce royaume. Elle est située au bord de la mer, dans une plaine éloignée des montagnes de plus de deux lieues. Il y a l'ancienne ville et la ville neuve. Amilcar Barca, capitaine carthaginois, la fit bâtir trois cents ans avant la venue de Notre-Seigneur. On l'appelle en latin *Barcino*; elle a été soumise aux Romains, et fut une de ses plus fameuses colonies sous le nom de *Faventia*, comme remarque Pline second. Les Visigots en étaient les maîtres dans le cinquième siècle et les Sarrasins dans le huitième. Le Chapitre de son église est composé actuellement de onze dignitaires; savoir : l'archidiacre majeur et six autres archidiacres,

le doyen, le chantre, le sacristain, le sous-chantre et le trésorier; de vingt-quatre chanoines, de douze prébendés, et de plusieurs bénéficiers. Le diocèse s'étend sur deux cent six paroisses, deux abbayes, et sur trois commanderies. Il y a dans la ville neuf paroisses et treize couvens des deux sexes, avec une congrégation de saint Philippe de Néri. La cathédrale est dédiée à la sainte Croix; on y conserve les corps de sainte Eulalie, patrone de la ville, et ceux de saint Madrona, saint Oldegarius, saint Victor, saint Aécius, saint Lucius, tous natifs de cette ville, et celui de saint Raimond de Pegnafort, de l'Ordre de Saint-Dominique. Cette ville a produit beaucoup de personnes illustres en tout genre.

Succession chronologique des évêques de Barcelone.

1. Saint Théodose, premier évêque de cette église, mourut l'an 46.

2. Saint Victor, écrivit plusieurs Traités contre les hérétiques, et mourut martyr l'an 52.

3. Saint Aécius, martyr, mourut le 20 août de l'an 53.

4. Theoticus 1er, gouverna son église avec grand éclat, et mourut le 14 décembre de l'an 66.

5. Saint Lucius 1er, martyr, mourut dans la persécution de Néron, le 1er août de l'an 69.

6. Théotius II, mort le 1er octobre de l'an 69.

7. Déodatus 1er, mourut le 14 décembre l'an 78.

8. Théodoricus, le 21 décembre de l'an 91.

9. Lengardus, mort le 2 avril l'an 120.

10. Lucius II, mourut le 28 juillet de l'an 146.

11. Alexandre, mort le 20 mars l'an 162.

12. Albert, le 2 mai l'an 171.

13. Armengol, le 23 mars l'an 191.

14. Gondemarus, le 8 novembre l'an 210.

15. Guillaume, mourut le 2 mai l'an 222. Le siége vaqua depuis cet évêque jusqu'à l'an 347.

16. Prétextat, évêque de Barcelone, assista au concile de Sardaigne, et mourut l'an 347.

17. Saint Pacien, mourut l'an 390. (*Voyez* Pacien.)

18. Saint Olympius, assista au premier concile de Tolède. Ce saint évêque écrivit un livre contre Priscilien, et son ouvrage est loué par saint Augustin.

19. Saint Nundinarius, gouverna son église jusqu'à l'an 436.

20. Saint Sévère, martyr par les Ariens, le 10 mai l'an 465.

21. Agricius, assista et souscrivit au concile national de Tarragone, l'an 516, et mourut l'an 522.

22. Ugno, mourut l'an 550.

23. Borel, gouverna son église jusqu'à l'an 575.

24. Émila, mort le 6 août l'an 596.

25. Nebridius, mourut le 3 septembre de l'an 616.

26. Eusèbe, le 5 décembre l'an 634.

27. Hoya, assista au concile national de Tolède l'an 635.

28. Géralde, mourut le 19 août l'an 638.

29. Aécius II, mort le 16 août l'an 655.

30. Quirigus, mourut le 3 juin l'an 659.

31. Guillaume Albert, gouverna son église jusqu'au 17 février l'an 663.

32. Raimond d'Aguilon, mourut le 2 octobre l'an 674.

33. Saint Idalius, assista et souscrivit au concile de Tolède de l'an 688, et saint Julien, archevêque de Tolède, lui dédia un ouvrage sur la résurrection des corps dans le dernier jugement. Il mourut le 6 mars 690.

34. Pascal, mourut le 28 avril l'an 691.

35. Laulphus, assista et souscrivit au concile de Tolède de l'an 693.

36. Geraldus, mourut le 15 septembre l'an 700.

37. Bérenger de Palou Ier, mort le Ier mai l'an 703.

38. Guillaume, fut transféré à l'archevêché de Tarragone.

39. Bernard Vivas, soutint les droits de son église, et mourut dans une bataille qu'on donna aux Sarrasins le 30 mai 746.

40. Guillaume, mort le 16 avril 788.

41. Umbertus, mourut le 16 décembre 801.

42. Jean, mourut le 3 septembre 816.

43. Adaulphus, mort l'an 825.

44. Froidonus, trouva le corps de sainte Eulalie, et le plaça somptueusement. Il mourut le 30 mai 878.

45. Theudericus, prélat d'une vie édifiante, mourut le 6 janvier 927.

46. Gondemar, vivait l'an 936.

47. Wilara, fit la dédicace de l'église des religieuses bénédictines le 16 juin l'an 945, et mourut en odeur de sainteté le 9 août 948.

48. Bérenger II, mourut le 6 février l'an 967.

49. Pierre, prélat de cette église, mort l'an 986.

50. Vivanus, gouverna son évêché jusqu'au 6 janvier 996.

51. Aécius III, appelé le modèle des évêques, souffrit beaucoup pendant l'invasion des Sarrasins dans la principauté de Catalogne; il vendit deux possessions considérables pour payer les soldats chrétiens qui remportèrent sur les Maures une victoire complète à Albessa. Ce prélat contribua beaucoup à la réparation de son Chapitre et de l'église du couvent de Saint-Pierre, et mourut dans un combat auprès de Cordoue l'an 1010.

52. Déodatus II, archidiacre de Barcelone, fut élu évêque l'an 1011. Il fit la dédicace de l'église de Saint-Cucufat, et mourut le 30 septembre de l'an 1028.

53. Guadallo Domnucio, savant dans les saintes Écritures, prit possession de son église le 12 mars 1028, et mourut le 3 octobre de l'an 1034.

54. Gislabertus, son successeur, fit avec la plus grande solennité la dédicace de sa nou-

velle église, et mourut regretté de tout son peuple le 5 décembre 1067.

55. Bérenger III, de la très-illustre maison des comtes de Barcelone, prit possession de son église l'an 1068, et mourut le 6 septembre l'an 1088.

56. Beltran, gouverna son évêché avec beaucoup de prudence, fut chanoine régulier de saint Augustin, fonda un couvent dans l'église de Saint-Adrien, et à une demi-lieue de Barcelone, et mourut en odeur de sainteté le 6 août l'an 1096.

57. Folc de Cardona, prélat d'une rare piété, gouverna son diocèse jusqu'à l'an 1099.

58. Bérenger IV, d'une ancienne famille, abbé du couvent de Saint-Cucufat, fut élu évêque par la voix du peuple, et mourut en odeur de sainteté l'an 1106, ayant doté et dédié l'église de Saint-André, appelé du *Palomar*.

59. Raimond Guillen, mourut le 6 mai 1115.

60. Saint Oldegarius, chanoine de l'Ordre de Saint-Augustin, et abbé du couvent de Saint-Ruf, natif de Barcelone, s'enfuit pour ne pas accepter, et n'accepta enfin que par obéissance aux ordres du pape Pascal. Il prit possession de son église l'an 1116, et fut transféré à l'église de Tarragone; il se trouva à Rome au concile général de Latran, célébré par le pape Calixte II, qui le nomma son légat à la ville de Jérusalem. De retour à Tarragone, il réédifia son église; et étant venu à un concile de Barcelone, il y mourut le 6 mars 1137, âgé de soixante-dix-sept ans, et fut inhumé magnifiquement dans le cloître de l'église cathédrale.

61. Guillen de Torroja, très-aimé du pape Alexandre III, et prélat d'une vie sainte, fut transféré à l'archevêché de Tarragone l'an 1172.

62. Bernard Berga, gouverna son église jusqu'au 6 sep. 1189.

63. Raimond de Castelvell, prit possession de l'évêché l'an 1190, et mourut en odeur de sainteté le 6 octobre 1200.

64. Bérenger V, de Palou, mourut l'an 1205.

65. Pierre Sirac, prieur du Saint-Sépulcre et évêque de Barcelone, mourut l'an 1211.

66. Bérenger VI, de Palou, neveu du précédent, se trouva à plusieurs batailles contre les Sarrasins, établit le tribunal de l'inquisition, fonda les convens de Saint-Dominique, de Saint-François, de la Merci et des religieuses de Sainte-Agnès, fit de grandes aumônes aux pauvres, et mourut en odeur de sainteté le 20 août 1241.

67. Frère Pierre de Centellas, chanoine et dignitaire de l'église de Barcelone, fut élu évêque à l'âge de quarante-six ans. Il prit l'habit de Saint-Dominique en retenant son évêché. Ce fut un prélat d'une grande vertu qui mourut en odeur de sainteté le 28 mars 1252.

68. Arnauld de Gurbo, fonda le couvent des religieuses Augustines, se trouva au recouvrement de Murcie l'an 1275, as-

sista aux funérailles de saint Raimond de Pegnafort, l'an 1284, et fut inhumé dans la chapelle des onze mille Vierges, qu'il avait fait bâtir dans le cloître de l'église de la cathédrale.

69. Frère Bernardin Pérégrin, de l'Ordre de Saint-François, l'un des plus grands et des plus savans prélats de cette église, à laquelle il fut nommé par le pape Nicolas IV. Il fit la dédicace du couvent des Cordeliers de Saint-Louis, évêque de Toulouse, et religieux du même Ordre.

70. Ponce de Desvilar Ier, dignitaire de l'église de Barcelone, mort l'an 1300.

71. Gérar de Gualba, mourut le 7 février 1302.

72. Ponce de Gualba II, neveu du précédent. On fonda dans son temps les couvens des Augustins et des religieuses de Sainte-Claire. Ce prélat contribua beaucoup à l'augmentation des revenus de son Chapitre, et mourut le 17 juin 1334, après avoir tenu deux synodes.

73. Frère Ferrer d'Avella, de l'Ordre de Saint-Dominique, et archevêque de Néopatrie, fut nommé à cette église l'an 1334. Il se trouva à la translation du corps de sainte Eulalie, le 7 juillet 1339, et mourut en faisant sa visite le 21 décembre 1344. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Étienne.

74. Frère Bernard Olivier, de l'Ordre de Saint-Augustin, l'un des plus savans de son temps, d'abord évêque de Huesca, fut transféré à cette église par le pape Clément VI, et ensuite à l'évêché de Tortosa l'an 1345.

75. Michel de Rizoma, natif de Granulles, et évêque de Vique, fut transféré à cette église, et souffrit beaucoup pendant la peste. On fonda de son temps le couvent des religieuses de Saint-Dominique. Ce prélat fit présent à son église des têtes des saintes Digne, Benigne, Lefane et Ursule, dans différens reliquaires d'argent, et mourut regretté de son troupeau le 7 juin 1361.

76. Guillen de Torrellas, chanoine de Barcelone, fut transféré de Huesca à cette église. Il alla à Rome pour défendre les immunités ecclésiastiques, et à son retour, il donna à son église une excellente croix d'argent. Il passa à l'église de Tortose.

77. Frère Bérenger d'Éril, bénédictin du monastère du Mont-Serrat, prit possession l'an 1369, et mourut à Rome le 8 novembre 1371.

78. Pierre Planella, évêque d'Elne, fut transféré à Barcelone. Il renouvela toutes les chaises du chœur, et mourut le 20 octobre 1385.

79. Raimond de Las Escalas, d'abord évêque d'Elne, fut transféré à Barcelone. Il fit bâtir la chapelle des Innocens, et mourut le 24 juillet 1398; il fut inhumé dans la susdite chapelle, dans un beau tombeau de marbre.

80. Frère Jean Armengol, abbé de Saint-Cucufat de la Vallée, assista à la translation de saint Sévère, et mourut à Perpignan dans le concile qu'y cé-

lébrait Benoît III, le 19 septembre 1408.

81. François de Blanès Ier, évêque de Girone, fut transféré à cette église par le pape Benoît XIII, et mourut de la peste le 16 février l'an 1410.

82. François Clément II, d'abord évêque de Tortose et transféré à cette église par le pape Benoît XIII. Saint Vincent Ferrier prêcha alors à Barcelone pour la seconde fois, et déclara dom Ferdinand roi d'Aragon. Notre prélat fut transféré à l'archevêché de Sarragosse l'an 1415 par le pape Benoît XIII.

83. André Beltran, aumônier du pape Benoît XIII, et savant dans les langues orientales, mort le 15 juillet 1433.

84. Simon Salvador, natif de la campagne de Tarragone, prit possession le 28 novembre 1433, et mourut à Rome le 6 février 1445.

85. Jacques Gérardo Ier, finit le cloître de son église, et mourut dans le monastère de Poblète le 8 novembre 1456.

86. Jean Soler, docteur en théologie, grand-pénitencier du pape Nicolas V, et légat du royaume de Naples, évêque de Barcelone, prit possession de cette église le 7 novembre 1458. Il mourut le 6 décembre 1461; le siége vaqua près de douze ans.

87. Jean Cerdan, natif de Sarragosse, mourut sans prendre possession de cette église.

88. Rodrigue de Borgia, natif de Valence en Espagne, neveu du pape Calixte III, fut transféré à l'archevêché de Valence. Il devint cardinal, et pape sous le nom d'Alexandre VI.

89. Gundisalve Hernandez de Hérédia, noble aragonais, et ambassadeur du roi dom Ferdinand le catholique à la cour de Rome, gouverna cette église jusqu'à l'an 1490 qu'il fut transféré à l'archevêché de Tarragone.

90. Pierre Garcia, rétablit le palais épiscopal, et fit bien des présens à son église. Il mourut le 8 février 1505, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale.

91. Henri de Cardona, de la noble et ancienne maison des ducs de ce nom, fut transféré à l'archevêché de Mont-Réal, et le pape Clément VII le fit cardinal l'an 1527.

92. Martin Garcia, chanoine de l'église de Sarragosse, et inquisiteur de Catalogne, mourut en Aragon l'an 1521, ayant laissé pour coadjuteur Guillen Raimon de Vique, cardinal de l'église de Rome, mort à Vérone le 25 juillet 1525.

93. Louis de Cardona, frère du cardinal de Cardona, et évêque de Barcelone, fut transféré à l'archevêché de Tarragone l'an 1531.

94. Jean de Cardona, de la même famille, chancelier du royaume d'Aragon et évêque de cette église, mourut le 1er février 1536, et fut inhumé dans son église cathédrale. Ce prélat établit l'Université de Barcelone sous le titre de la Sainte-Croix, et fonda le couvent de l'Ordre de la Sainte-Trinité.

95. Jacques Cazador, natif de Vique, prit possession de cette église le 11 juin 1546. On fonda dans son temps le collége des Jésuites. Il mourut le 4 janvier 1561.

96. Guillen Cazador, neveu du précédent, alla au concile de Trente, et à son retour, le roi le nomma chancelier d'Aragon. Il mourut le 14 novembre 1570.

97. Martin Martinez del Villar, natif de Munegra dans le royaume d'Aragon, inquisiteur, réformateur et archevêque de Cagliari dans l'île de Sardaigne, fut transféré à l'église de Barcelone, et mourut le 6 avril 1575.

98. Jean Dimas Loris, d'abord évêque d'Urgel, natif de Barcelone, et docteur en Droit civil et canon, abbé de Saint-Felieu, régent du conseil d'Aragon, et chancelier de Catalogne, fut transféré à cette église; il renouvela le tabernacle du grand autel, mourut le 8 août 1598, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Pacien.

99. Alphonse Colona, natif de Valence, de la noble maison des comtes d'Elda, inquisiteur de Portugal, chanoine-théologal de Séville, visiteur de l'Université de Valence, prit possession de l'évêché de Barcelone le 28 novembre 1590, et fut transféré à l'église de Carthagène l'an 1593.

Conciles de Barcelone.

Le premier fut tenu environ l'an 540 par sept évêques de la province qui firent dix canons, dont les principaux sont le sixième qui ordonne que les hommes pénitens auront la chevelure coupée, un habit religieux, et qu'ils passeront leur vie dans les jeûnes et dans la prière; le septième qui défend aux pénitens les festins et le négoce; le huitième qui veut que ceux qui demandent la pénitence dans leurs maladies la reçoivent de l'évêque; le neuvième qui veut qu'on accorde la bénédiction du viatique, c'est-à-dire l'absolution, à ceux qui sont en danger.

Le second concile fut tenu en 599 sous le règne de Reccarède. Il s'y trouva douze évêques qui publièrent les quatre canons suivans; le premier défend aux évêques de rien prendre, sous quelque prétexte que ce soit, pour l'ordination des prêtres ou des diacres, qui est appelée *benedictio Subdiaconii vel Presbyterii;* le second défend aussi aux évêques de rien prendre pour le saint chrême qu'ils donnent aux prêtres pour confirmer les néophytes; le troisième défend aux laïques d'entrer dans les Ordres sans observer les interstices réglés par les canons, et ordonne que personne ne sera élevé à l'épiscopat qu'il n'ait passé par les autres Ordres; le quatrième ordonne que les vierges qui ont promis de garder la continence, ou toute autre personne à qui on a donné la bénédiction de la pénitence, si elles se marient volontairement et ne veulent pas se séparer, seront privées de la communion des fidèles.

Le troisième concile, tenu l'an 906, confirma la possession de quelques églises à l'abbesse Hemme. (Martène, *Coll. nov.*, t. 7.)

Le quatrième, de l'an 1009, regarde les donations faites à cette église. (Regia, 25. Labbe, 9. Hard, 6.)

Le cinquième, de l'an 1054, est contre les usurpateurs des biens de cette église. (Labbe, 9. Hard, 6.)

Le sixième, l'an 1068, par le légat Hugues-le-Blanc. La continence y fut ordonnée aux clercs, et on y changea le rit gothique en romain. (D. M.) Les auteurs de l'art de vérifier les dates disent que ce concile fut tenu dans le monastère de Leïre, et que le changement du rit gothique n'y put être exécuté.

Le septième fut tenu l'an 1339.

Le huitième l'an 1387, pour l'anti-pape (Aguirre, tom. 3.)

BAR-CEPHA (Moïse), auteur syrien, embrassa de bonne heure la vie religieuse dans le monastère de Sergius sur le Tigre. Il devint évêque, prit le nom de Sévère, et fit ses fonctions épiscopales en diverses églises, d'où vient qu'il est appelé tantôt évêque de Bethraman, tantôt de Beth-Ceno. On met sa mort en 913. Il composa en syriaque un Commentaire sur le Paradis, que Masius a traduit en latin et fait imprimer en cette langue à Anvers, chez Plantin, en 1569, in-8°. Il est passé ensuite dans la bibliothèque des Pères.

L'ouvrage est divisé en trois livres ou en trois parties. Il examine dans la première s'il y avait deux Paradis, un terrestre et un spirituel, et il adopte le sentiment qui n'en admet qu'un. Il donne dans la seconde partie des significations mystiques à tout ce que l'Écriture dit du Paradis terrestre; et, dans la troisième, il répond aux objections des hérétiques, dont les uns, comme Simon le Magicien, accusaient le Créateur d'impuissance, en ce qu'il n'avait pu conserver Adam en l'état qu'il l'avait créé; et les autres soutenaient avec Théodore et Nestorius que le péché d'Adam n'était pas la cause de la mort de l'homme. Il paraît par le commencement de l'épître dédicatoire de cet ouvrage, adressée à Ignace, que Bar-Cepha avait donné, en cinq discours, une explication de l'ouvrage des six Jours avant de composer son Commentaire sur le Paradis. Ces discours ne sont pas venus jusqu'à nous. (Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tome 20, p. 77 et les suiv.)

BARCHAUSEN (Germain), théologien luthérien, né à Herford le 21 octobre 1629, fut recteur à Lemgow, professeur de morale à Rinteln, prédicateur de la cour, conseiller du consistoire, et surintendant d'Osnabruck, et depuis du comté de Diepholt. En 1680, il alla à Hanovre comme conseiller consistorial et premier prédicateur de la cour, et devint surintendant-général de Calenberg et Gœttingue. Il mourut le 19 avril

1694. On a de lui un Traité *de Potestate Ecclesiastica*, et le petit Cathéchisme d'Osnabruck. (*Supplém. français de Bâle.*)

BAR-CHOCHÉBA ou CHOCHÉBAS ou CHOCHIBUS, fameux imposteur, (hébr., *fils de l'étoile.*). Il engagea les juifs dans la révolte sous l'empire d'Adrien. Le fameux rabbin Akiba l'appuyait, et soutenait qu'il était le Messie. Spartien avance que le motif de la révolte des juifs fut la défense qu'on leur fit de se circoncire. (*Spartian. in Adriano*, c. 14.) On dit que Bar-Chochéba, pour tromper les juifs, mettait dans sa bouche de la paille allumée, et faisait semblant de vomir de la flamme. (Hieronim., apol. 2, *advers.* Rufin.) Il se fortifia en une infinité d'endroits, et massacra une infinité d'hommes. Il en voulait principalement aux chrétiens, dont il fit mourir un très-grand nombre. (*Justin. martyr., apol. ad Anton. pium.*)

L'empereur Adrien envoya contre eux Julius Sévérus qui les attaqua séparément, les prit en plusieurs endroits, et les enferma dans Bitter. Le siége de cette place fut long, et la défense des juifs très-opiniâtre; mais enfin la ville fut prise, et bientôt après la guerre fut entièrement finie. Bar-Cochéba y périt, et le nombre des juifs qui furent mis à mort, ou vendus pendant et après la guerre, est presque innombrable; et il fut défendu à tous les juifs d'aller à Jérusalem, sous peine de la vie. Cette révolte arriva les années 17 et 18 d'Adrien, et 178 et 179 de Jésus-Christ.

Les juifs racontent la mort de Bar-Chochéba différemment; ils disent qu'il tomba entre les mains des Romains qui lui déchirèrent la peau avec des ongles de fer, et qu'il mourut ainsi misérablement.

BARCLAI (Guillaume), jurisconsulte du seizième siècle, natif d'Aberdéen, ville d'Écosse, et issu d'une des plus anciennes familles du royaume, vint en France, enseigna le Droit à Pont-à-Mousson en Lorraine, et ensuite à Angers où il mourut en 1605. On a de lui les ouvrages suivans: *De potestate Papæ. De regno et regali potestate adversus Monarchomachas. In titulos pandectarum de rebus creditis, et de jurejurando.* (Thomasini, *in Vit. illustr. viror.*)

BARCLAI (Jean), fils du précédent, mourut à Rome le 12 août 1621, et laissa entre autres ouvrages: *Paræsis ad sectarios. Icon animorum.* Un traité intitulé, *Pietas*, contre le cardinal Bellarmin qui avait combattu le Traité de son père sur la puissance des Rois. (Thomasini, *ibid.*)

BARCOS (Martin), abbé de Saint-Cyran, d'une des premières familles de Bayonne, prit possession de l'abbaye de Saint-Cyran, le 9 mai 1644, après la mort de Jean du Verger de Hauranne, son oncle, et y établit une exacte réforme qu'il suivit lui-même, quoique sans aucun

vœu solennel, jusqu'à sa mort arrivée le 22 août 1678. On a de lui les ouvrages suivans : 1° la Censure du *Prædestinatus* du père Sirmond, jésuite, sous le nom du sieur Auvray, in-8°, imprimée en 1643 et 1645. 2° *Réponse à un extrait de quelques propositions de Jansénius et de ses sectateurs, condamnées par le concile de Trente et par les papes Pie V et Grégoire XIII*, 1644 *et* 1645. 3° *Traité de l'autorité de saint Pierre et de saint Paul qui réside dans le pape, successeur de ces deux apôtres*, in-4°, 1645. 4° *La grandeur de l'Église romaine établie sur l'autorité de saint Pierre et de saint Paul, et justifiée par la doctrine des papes*, in-4°, 1645. 5° *Epistola ad Innocentium* x, sur le même sujet. 1645, in-4°. 6° *Éclaircissement de quelques objections contre le livre de la Grandeur de l'Église romaine*, in-4°, 1646, *contre D. Pierre de Saint-Joseph, Feuillant*. 7° *Quæ sit autoritas sancti Augustini in Ecclesiâ*, 1650. M. Guillebert, docteur de Sorbonne, a eu part à cet ouvrage. 8° *Lettre à l'abbesse et aux religieuses de Port-Royal, pour les consoler*, 1661. 9° *Deux Réponses au père Ferrier, jésuite, sur son idée du jansénisme*, 1663, 10° *La simple vérité opposée à la fausse idée du jansénisme*, 1664. 11° *Explication de la question de fait touchant les cinq propositions*, 1666. 12° *Défense de feu M. Vincent de Paul contre les faux discours du livre de sa nouvelle vie publiée par M. Abely, ancien évêque de Rhodez*, in-4° et in-12, Paris, 1668. 13° *Sentimens de l'abbé Philérème sur l'Oraison Dominicale*, in-12, à Cologne, 1696; et selon un autre titre, *les Sentimens de M. de Saint-Cyran sur l'Oraison Dominicale*, à Anvers. 14° Deux volumes in-12 *de la Foi, de l'Espérance, et de la Charité*, ou *Explication du Symbole*, etc, imprimés après la mort de l'auteur. 15° *Exposition de la foi de l'église romaine touchant la Grâce et la prédestination*, in-8° et in-12. Cet ouvrage fut condamné par M. le cardinal de Noailles en 1696. M. de Barcos a eu part au *Petrus Aurelius* de M. de Saint-Cyran, son oncle. (Nicéron, *Mémoires*.)

BARDAA, ville métropolitaine au diocèse de Chaldée, une des principales de l'Arménie majeure et Persique, dans l'ancienne Médie, vers Corasan. Elle fut bâtie l'an de l'hégire 85; de Jésus-Christ 705, sous Abdamalec, calife, fils de Merwan. Il y a eu les évêques suivans.

1. Sébarjésus, siégeait en 900.

2. Élie, transféré de Balada à cette métropole par Mares II, catholique.

3. Nestorius, était évêque de Naamanie quand il fut transféré sur ce siége par Ébedjésus III, catholique. (*Oriens Christ.*, t. 2, pag. 1287.)

BARDÉSANITES ou BARDESANISTES et BARDESIONITES, *Bardesanistæ*, *Bardisianistæ*. C'est le nom des sectateurs de

Bardesanes. Cet hérésiarque, qui vivait dans le second siècle, était d'Édesse en Mésopotamie, et fort habile dans la langue syriaque et la philosophie. Après avoir marqué un grand zèle pour la foi catholique, il eut le malheur de tomber dans l'hérésie de Valentin. Il ajouta même plusieurs erreurs à celles de cet hérésiarque, comme de nier la résurrection des morts, et de dire que les actions des hommes dépendent du destin. On dit aussi qu'il admettait deux principes; qu'il enseignait que le diable s'était donné l'être; que Jésus-Christ avait apporté du ciel le corps dans lequel il était apparu sur la terre; que, quoique la Vierge l'eût conçu et enfanté, elle ne lui avait néanmoins rien communiqué de sa substance. Lorsque Bardesanes était encore catholique, il avait composé un grand nombre d'ouvrages en faveur de la vérité. Parmi ces ouvrages, Eusèbe et saint Jérôme marquent des dialogues contre Marcion, et un nombre infini de volumes contre presque tous les hérétiques de son temps. Il avait aussi fait plusieurs écrits au sujet de la persécution que l'on faisait aux chrétiens. Saint Jérôme, qui n'avait lu les livres de Bardesanes que dans la traduction grecque, dit qu'il était aisé de juger par la force et le feu qui y paraissaient encore, combien cet auteur était éloquent dans sa langue naturelle qui était la syriaque. Il avait en effet l'esprit si vif, et un génie si beau qu'il faisait l'admiration des philosophes mêmes. Il eut un fils nommé Harmonius qui suivit ses erreurs, aussi bien que ses autres disciples, qui même y en ajoutèrent d'autres. (Saint Jérôme, *in Catal.*, c. 33. Eusèbe, *Hist.*, lib. 4, cap. 30. Saint Épiphan., hérés. 56. Saint Augustin, *de Hæres.*, cap. 35. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tome 2, pag. 86. (*Voyez* aussi l'histoire de Bardesanes et des Bardesianistes, par Frédéric Struntzius, in-4°, à Wittemberg, 1710.

BARDET (Pierre), célèbre jurisconsulte, né à Montaguet, ville du Bourbonnais, le 15 décembre 1591, étudia le Droit à Toulouse en 1614, et fut reçu avocat en parlement en 1617. Il mourut à Moulins en 1685, le 20 septembre, âgé de quatre-vingt-quatorze ans. On a de lui un Recueil d'arrêts en deux volumes in-fol., publié en 1690 par les soins de Claude Berroyer, son compatriote, qui l'a enrichi de notes et de dissertations.

BARDIN (Pierre), de l'Académie-Française, naquit l'an 1590 dans la ville de Rouen. Il s'adonna particulièrement à la philosophie, aux mathématiques et à la poésie. Son premier ouvrage fut la paraphrase de l'*Ecclésiaste*, à laquelle il donna le nom de *Pensées morales*. Il composa ensuite les deux premières parties du *Lycée*, et se noya malheureusement comme il travaillait à la troisième, en 1637. Cet ouvrage consiste en

deux volumes in-8°. Il voulait l'intituler l'*Honnête Homme*, parce qu'il y traite, en plusieurs promenades, des connaissances, des actions et des plaisirs d'un honnête homme. Il est encore auteur du *Grand-Chambellan de France*, dédié au duc de Chevreuse, et imprimé à Paris, in-fol., en 1623; d'un Essai sur l'Ecclésiaste de Salomon, différent des *Pensées morales*, et d'une Lettre sur la possession des religieuses de Loudun. (Paul Pélisson, *Hist. de l'Académie-Française.*)

BARDOU ou BERTOU ou BARDOLS ou BERTULFE (saint), troisième abbé de Bobbio en Italie, confesseur. Il était sorti de la noblesse française, et parent de saint Arnoud de Metz, de qui sont venus nos Rois de la seconde race. Il vivait à la cour, lorsque l'exemple de ce saint évêque le détacha du siècle, et lui inspira le dessein de servir Dieu uniquement et sans réserve. Il renonça donc à tous les avantages que sa naissance et sa fortune pouvaient lui faire espérer dans le monde. Il quitta sa famille et son pays, et se retira auprès de saint Arnoud qui était encore évêque. Il fut quelque temps sous sa discipline, et se retira ensuite à Luxeuil (vers 620), gouverné alors par saint Eustase, successeur de saint Colomban. Il fut si exact et si fervent, qu'on le regarda comme un modèle de perfection. Saint Attale, abbé de Bobbio, autre monastère de saint Colomban, dans le Milanais, qui était venu voir saint Eustase à Luxeuil, fut charmé, comme les autres, de la conduite de saint Bardou ou Bertulfe. Il l'honora de son estime et de son affection, le demanda à saint Eustase qui ne put le lui refuser, et l'emmena en Italie avec lui vers 624. Bertulfe ne trompa point ses espérances, et on le trouva si parfait, qu'après la mort du saint abbé, il fut élu unanimement pour lui succéder. Peu de temps après son élection, l'an 627, un évêque de Tortone en Ligurie, suffragant de Milan, appelé Probe ou Prow, ou autrement Procule, prétendait que l'abbaye de Bobbio lui était soumise avec son abbé et ses religieux. Il n'avait rien négligé pour soutenir ses prétentions et pour mettre dans ses intérêts Anowald, roi de Lombardie, au tribunal duquel il voulait faire décider le différent : mais ce prince trouva mauvais qu'on inquiétât le saint abbé de Bobbio; et tout Arien qu'il était, non-seulement il lui permit de recourir au Siége apostolique, mais il lui fournit encore l'argent et les commodités nécessaires pour son voyage. Le pape Honorius, sachant quelle était sa manière de vivre, et la discipline qu'il faisait observer dans sa communauté, crut devoir faciliter ses pieux exercices et le soustraire à la vexation. Dans ce dessein, en 628, il exempta l'abbaye de Bobbio de la juridiction épiscopale, et la soumit immédiatement au Saint-

Siége. Notre Saint, à son retour de Rome, fut attaqué d'une maladie mortelle dont il se trouva tout d'un coup délivré la nuit de la veille de saint Pierre, par saint Pierre même qui lui apparut. Jonas, auteur de l'histoire de sa vie, qui le fut aussi de celles de saint Colomban, de saint Eustase et de saint Attale, et qui passe pour un auteur grave et autorisé, a rapporté ce fait et beaucoup d'autres miracles, et n'a pas dit un mot de ses autres actions, quoique notre Saint ait vécu douze ans depuis son voyage de Rome, et que Jonas ne l'ait pas quitté : c'est ce qui paraît étonnant. Notre Saint gouverna treize ans le monastère de Bobbio avec une très-grande sainteté, et mourut le 19 août 640 ou 641. Les anciens Martyrologes ne parlent point de lui, non plus que le Romain moderne. Sa fête est marquée au jour de sa mort dans celui des bénédictins, dont la règle est aujourd'hui établie à Luxeuil et à Bobbio. Molanus l'a inséré dans son *Usuard*, et du Saussay dans son *Martyrologe de France*, où il le confond avec saint Bertou de Renty, dont on célèbre la fête le 5 février. Saint Bertou ou Bardou eut plusieurs disciples célèbres en sainteté, entre autres, Mérovée, Agibad, Théodald, Baudachar, Léopard; et Jonas en rapporte diverses merveilles. On les a honorés comme lui d'un culte public; et l'an 1482, on mit ensemble leurs reliques et les siennes, et on en fit la translation. L'on en a conservé la mémoire par une fête marquée au 31 d'août dans le Martyrologe des Bénédictins. (Jonas, *ap. Mab.*, *sæc.* 2, pag. 160., Item, *præf. sæc.*, 2, n° 22. Bult., l. 3, c. 45, n° 8, 9, et pag. 672. Ughell., *Ital. sac.*, tom. 4, pag. 1298, 1324. Baillet, tome. 2.)

BARDOU DU HAMEL, avocat de Metz. (*Traité sur la manière de lire les auteurs avec utilité*, 1751, 3 vol. in-12.)

BARDOUX ou BERDOUES, *Bardum* ou *Berdona*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse d'Auch; elle était fille de Morimond, et fut fondée en 1134 par Bernard, comte d'Astarac, et Sanche II, son fils, qui donnèrent la terre de Berdoues et toutes ses dépendances pour ce nouvel établissement. Les seigneurs de Barbasan, ceux d'Orbessan, de Meuléon, etc., firent aussi beaucoup de bien à cette abbaye. Le pape Jean XXIII l'avait érigée en évêché, à la prière du comte d'Astarac et de l'abbé de Berdoues, et le siége de cet évêché devait être à Miranda, petite ville qui dépend de l'abbaye de Berdoues; mais Bérenger, archevêque d'Auch, s'y opposa; et ayant su faire entrer le roi Charles VI dans ses intérêts, cette érection fut révoquée l'an 1413. (*Gallia christ.*, t. 1, col. 1020, nov. edit.)

BARDULINEOS ou SAINT-BARTHÉLEMI, siége archiépiscopal du diocèse de l'Arménie majeure, dans la province Hac-

bach, dont les suffragans ont été détruits. Il est présentement sous la métropole du Grand Vanch. Voici un de ses évêques :

1. Jacques, auquel est adressée la lettre de Jean XXII aux Arméniens, en 1321.

BARED (hébr., *grêle;* autrement, *dans la descente*), fils de Suthala, de la tribu d'Éphraïm. (1. *Par.*, 7, 20.)

BARENGER (le P. André Thomas), augustin et docteur en Théologie, a donné *la Guide fidèle de la vraie Gloire*, présentée à monseigneur le duc de Bourgogne par le P. A. T. Barenger, in-8°. C'est la doctrine chrétienne représentée dans des figures, accompagnée d'un petit discours qui en contient l'explication.

BARES ou BARIS, ville épiscopale de la province de Pisidie, dans le diocèse d'Asie, sous la métropole d'Antioche, a eu les évêques suivans :

1. Héraclius, au premier concile de Nicée.

2. Léon, au septième concile général.

3. Étienne, au concile de Photius. (*Oriens Christ.*, tom. 1, pag. 1049.)

BARET. (*Mélange de Morale et de Littérature*, 1754, in-12, attribué à M. de La Beaumelle.)

BARETTA, ville épiscopale de la province d'Asie, dans le diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse, a eu les évêques suivans :

1. Jean, pour lequel Étienne d'Éphèse souscrivit à l'action sixième du concile de Chalcédoine.

2. Zotique, souscrivit aux canons *in Trullo*.

3. Lycastus, au septième concile général.

4. Georges, au synode de Photius. (*Oriens Christ.*, t. 1, pag. 731.)

BARETTI (Joseph), auteur de la *Bibliothèque italienne*, qui renferme les vies et les ouvrages des auteurs italiens les plus estimés, à Londres, 1757, in-8°.

BARGALE, ville épiscopale de la seconde Macédoine, au diocèse de l'Illyrie orientale, sous Thessalonique, a eu l'évêque qui suit :

1. Dardanius, souscrivit au concile de Chalcédoine.

BARGETON (M.), avocat au parlement. On a de lui : Mémoire sur l'article 497 de la Coutume de Bretagne, au sujet de la subordination des filles mineures, pour les États de Bretagne, qui demandent au Roi de changer cet article de leur Coutume, et de suivre en Bretagne, sur cet article, la même jurisprudence que le parlement de Paris : il expose dans ce Mémoire tous les inconvéniens de cet article de la Coutume : il en fait voir les abus. (*Journal des Savans*, 1730.)

BARGYLA, ville épiscopale de la province de Carie, dans le diocèse d'Asie, sous la métropole d'Aphrodisiade, était située sur le golfe Jassien, selon Pomponius Mela et Pline. Cicéron l'appelle *Bargylisa*. Toutes les No-

tices en font mention. Elle a eu les deux évêques suivans :

1. Sergius, qui souscrivit au septième concile général.

2. Jean, à celui de Photius. (*Oriens Christ.*, t. 1, p. 913.)

BAR-HADBSCIABA, écrivain syrien, a composé, selon Ébed-Jésu, dans son Catalogue, des Disputes touchant les fausses religions; une Histoire ecclésiastique, et des Commentaires sur les Psaumes et sur l'Évangile de saint Marc.

BARI, ville assez bonne de la Pouille et du vicariat romain, capitale du territoire qui porte son nom, au royaume de Naples. Elle fut nommée par les anciens *Barium*, et auparavant *Japix*. Les auteurs latins l'appellent encore *Barum*, *Bario* et *Baretum*. C'est une ville très-ancienne qui a été soumise aux Romains. Après la décadence de l'Empire, on l'a vue souvent au pouvoir des Sarrasins et d'autres peuples barbares; ensuite les Grecs en devinrent les maîtres, et elle souffrit beaucoup au commencement du onzième siècle, sous l'empire de Basile. Elle a eu ensuite des ducs particuliers, et elle s'est enfin soumise aux rois de Naples. Tout le monde sait que le corps de saint Nicolas, évêque de Myre, repose dans une de ses églises, où il a fait et où il fait encore tous les jours plusieurs miracles.

Son siége épiscopal est aussi très-ancien, et on vit un de ses évêques au concile de Sardique en 347. Elle fut érigée en métropole du temps du pape Félix IV, par Épiphane, patriarche de C. P. Jean XI accorda le *pallium* à ses prélats l'an 931; et c'est depuis ce temps-là qu'ils prennent le nom d'archevêques. Ils ont pour suffragans les évêchés de Bitetto, de Bitonto, de Catharo, de Juvenaco, de Minervino, de Ruvo, de Conversano, de Lavello et de Polignano. La cathédrale est dédiée à l'assomption de la sainte Vierge; elle est très-riche en ornemens; son clergé est nombreux; on compte cent vingt ecclésiastiques qui la desservent, dont quarante chanoines, parmi lesquels sont deux dignités, l'archidiacre et l'archiprêtre; les bénéfices n'y sont pas d'un grand revenu, depuis que sous les précédens gouvernemens les biens de l'Église ont été au pillage. Nous donnons la liste des évêques de Bari telle que la donne Ughelle. (*Ital. sacr.*, tom. 7, pag. 593.)

Évêques de Bari.

1. Gervais, assista au concile de Sardique en 347.

2. Concorde, souscrivit au concile romain, sous le pape Hilaire, en 465. On ne connaît point les évêques qui ont suivi jusqu'en 530.

3. Pierre, le dernier évêque, et le premier archevêque de Bari, nommé en 530 par Épiphane, patriarche de C. P., du consentement de Félix IV. Après cet archevêque, dix autres siégèrent à Bari, dont on a perdu les noms.

4. Léonce, élu vers l'an 780, souscrivit au second concile de Nicée en 787. Il siégea longtemps.

5. Sébastien, assista au concile de Rome en 826. Sous son pontificat, les Sarrasins s'emparèrent de Bari, et y demeurèrent trente ans. Sébastien siégea vingt-deux ans, dont il en passa quatre avec les infidèles, et mourut en 844.

6. Angelaire, évêque de Canosa, élu en 845, conserva son premier titre, et le transféra à ses successeurs, du consentement du pape, par l'union perpétuelle de cet évêché à Bari. Il mourut le 10 mai, en 858, et il eut le bonheur de voir cette ville hors le pouvoir des infidèles.

7. Jacques, siégea dix-neuf ans.

8. Hermende, élu en 888, siégea trois ans.

9. Rodoald, siégea six ans, et mourut en 897.

10. Guitpard, gouverna cette église quatorze ans sept mois, et mourut en 912.

11. Roderic, succéda à Guitpard, et siégea huit ans.

12. Jean, en 920, siégea quatre ans huit mois.

13. Alsarise, gouverna sept ans.

14. Pierre II, mourut en 950.

15. Jean II, en 951, siégea vingt-sept ans, et mourut en 978.

16. Paul, élu la même année, mourut en 993.

17. Chrysostôme, succéda à Paul, et mourut en 1006.

18. Jean III, mourut en 1028.

19. Bisance, succéda le 14 juillet 1028, et mourut à Constantinople.

20. Romuald ou Romulantes, protospataire, élu en 1035, mourut en exil.

21. Nicolas, élu la même année, acheva l'église cathédrale que Bisance avait commencée, et la dédia à la sainte Vierge. Il siégea jusqu'en 1062.

22. André, nommé par Alexandre II, siégea environ seize ans, et mourut en 1078.

23. Ursus, évêque de Rapolla, transféré à Bari après la mort d'André, siégea neuf ans huit mois, et mourut en 1089. (Il faudrait pour cela qu'il eût siégé environ onze ans.)

24. Hélie, moine de Saint-Benoît et abbé de Saint-Nicolas-de-Bari, fut ordonné par Urbain II le 9 octobre 1089. Il siégea quinze ans sept mois, et mourut le 23 mai 1105.

25. Rise ou Rison, succéda en 1105.

26. Gauthier, élu en 1118, siégea huit ans.

27. Matthieu, moine et abbé de Saint-Laurent d'Aversa, Ordre de Saint-Benoît, succéda en 1126, siégea deux ans et quelques jours.

28. Ange, en 1129, suivit le parti d'Anaclet qui l'avait ordonné contre le pape Innocent II qui le regarda toujours comme un usurpateur. Il fut déposé par Eugène III.

29. Jean, fut nommé par Innocent II, et ne se comporta guère mieux que le précédent. Eugène III le déposa en 1151.

30. Jean V, nommé par Eugène III en 1151, et ordonné par le même pape le 17 février. La ville de Bari fut détruite de son temps par Guillaume-le-Mauvais, roi de Sicile, de sorte que Jean fut obligé de se retirer dans la campagne voisine avec les citoyens pendant environ dix ans. Guillaume-le-Bon ayant rebâti cette ville, Jean y rentra, répara les églises, et rendit à sa cathédrale sa première splendeur. Il siégea en tout dix-huit ans six mois, et mourut en 1169.

31. Rainald, moine du Mont-Cassin, puis évêque de Gaëte, fut transféré à Bari par Alexandre III en 1171, et mourut en 1188. Il avait assisté au concile de Latran en 1179.

32. Daufère, nommé et ordonné par Clément III le 13 décembre 1188, mort le 27 février 1207.

33. Bérard de Costaca, succéda en 1207, et fut transféré à Palerme en 1214.

34. André II, élu en 1214, siégea environ onze ans, et mourut le 27 septembre 1225.

35. Marin Filangerio, de Naples, chanoine de Salerne, nommé par Honoré III en 1226, siégea trente-trois ans, et mourut en 1251.

36. Fr. Henri Filangério, neveu du précédent, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé par Innocent IV en 1252; mais Conrad ayant été élu par le Chapitre, Frédéric II, le soutint sur ce siége malgré le pape, qui donna à Henri l'église d'Albano en commande, en 1253. Henri vécut jusqu'en 1258 qu'il mourut à Naples.

37. Jean, de l'Ordre des Frères-Mineurs, élu en 1259 selon Wading., *in Append.*, ad. 2, *Annal.*

38. Romuald, de Naples, chanoine de Bari, élu le 21 août 1280, siégea vingt-six ans, et mourut le 3 février 1309.

39. Landulphe, chanoine de Padoue, nommé par Clément V, le Chapitre ne pouvant convenir dans l'élection, en 1310, mourut en 1337.

40. Roger de Sansévérino, chanoine de l'église de Naples, élu par compromis et confirmé par le pape Benoît XII, siégea dix ans, et passa à l'archevêché de Salerne en 1347.

41. Barthélemi Caraffe, chanoine de Naples, nommé par Clément VI en 1347, mourut le 17 mars 1367.

42. Nicolas Brancaccio, chanoine de Naples, chapelain du pape, auditeur du sacré palais, nommé par Urbain V en 1367, siégea environ dix ans, et fut transféré par Grégoire IX à Cosense, en 1376. L'anti-pape Clément VII le fit depuis cardinal.

43. Barthélemi Prignani, de Naples, mais originaire de Pise, archevêque d'Acerenza, transféré à Bari en 1376, fut fait pape sous le nom d'Urbain VI en 1378.

44. Landulphe Marramaldi, de Naples, fut élu en 1378. Son concurrent, appelé Nicolas, appuyé du crédit de l'anti-pape, l'emporta, et Urbain VI se contenta de créer Landulphe cardinal, qu'il fut contraint de dépouiller de cette dignité dans la suite, pour avoir pris le parti du roi Charles; il fut rétabli sous Boniface IX.

45. Jacques Caraffe, de Naples, évêque d'Imola, nommé par Urbain VI en 1384, après la déposition de Landulphe. Ce pape, s'apercevant qu'il favorisait le parti de Clément, le déposa; mais Boniface IX le rétablit. Ughelle dit l'avoir encore trouvé sur ce siége en 1392, et qu'on met sa mort en 1400. Si cela est, je ne vois pas comment on met celui qui suit.

46. Nicolas Acconciaméiro, de Naples, nommé par Urbain VI à la place de Jacques, déposé par ce pape, qu'on dit être mort en 1387. Cette nomination ne se trouve dans aucun registre.

47. Robert, de la famille de saint Séverin, de Naples, ne se trouve aussi nulle part.

48. Nicolas Paganus, de Naples, nommé par Boniface IX, après la mort de Caraffe, au mois d'août 1400, siégea vingt-cinq ans, et fut transféré le 11 décembre 1424 à Otrante.

49. François Ayelli, de Salerne, premier évêque de Cava, puis de Todi, transféré à Bari le 29 janvier 1425, assista au concile de Florence en 1439, et mourut en 1453.

50. Fr. Gui Guidanus de Licio, de l'Ordre des Frères-Mineurs, évêque d'Alexano, ensuite de Lycie, fut transféré par Nicolas V à Bari, au mois de juillet 1453, et ne siégea qu'un an et quelques mois.

51. Latinus, cardinal, archevêque de Conza, de Trani et d'Urbin, d'où il passa à Bari le 9 décembre 1454, siégea dix-huit ans, et se démit de cette dignité sous Sixte IV qui le fit camérier de la sainte église romaine et légat perpétuel de la Marche. Il mourut à Rome en 1477.

52. Antoine d'Ayllo ou Agello, de Tarente, neveu de François, ci-dessus nommé par Sixte IV en 1472, siégea vingt-deux ans, et mourut en 1493.

53. Jean-Jacques Châtillon, d'une des principales maisons de Milan, abbé de Saint-Abonde de Côme, nommé par Alexandre VI le 3 mars 1493, assista au concile de Latran en 1512, et mourut à Rome l'année suivante.

54. Étienne-Gabriel, Espagnol, succéda en 1513, assista au concile de Latran sous Léon X, fut nommé par Clément VII patriarche des Indes, en 1530.

55. Jérôme Grimaldi, fait prêtre-cardinal par Clément VII, archevêque de Bari en 1533, administra cette église environ treize ans, et la quitta en 1543.

56. Jérôme Saulius, cousin du précédent, lui succéda dans l'administration de cette église

en 1543, et fut transféré à Gènes en 1550.

57. Jacques Dupuis, de Nice, doyen de la Rote, nommé par Jules III, et ensuite fait cardinal, siégea douze ans, et résigna à son neveu en 1562.

58. Antoine Dupuis, neveu du précédent, nommé par Pie IV, alla aussitôt au concile de Trente, et assista aux dernières sessions, siégea environ trente ans, et mourut le 14 juillet 1592.

59. Jules-César Richardi, nommé par Clément VIII le 27 octobre 1592, mourut le 13 février 1602.

60. Bonvisi, cardinal de Lucques, nommé par Clément VIII le 18 mars 1602, mourut l'année suivante.

61. Galéace Sanvitali, de Parme, nommé par Clément VIII le 8 février 1604, siégea deux ans, et remit cette dignité entre les mains de Paul V.

62. Dèce Caraccioli Ruffo, de Naples, nommé par Paul V le 3 juillet 1606, siégea environ sept ans, et mourut à Rome le 27 mai 1613.

63. Ascagne Gesualdi, de Naples, neveu du précédent, référendaire des deux signatures, nommé par Paul V le 1er juillet 1613, tint un concile provincial dans sa cathédrale en 1628, et fit de fort bons règlemens pour les ecclésiastiques. Il mourut, après avoir siégé vingt-cinq ans, en 1638.

64. Didace Sersale, de Naples, fils d'Annibal, prince de Castello-Francho, nommé par Urbain VIII le 20 décembre 1638, mourut le 14 juillet 1668.

65. Jean Carovinei, nommé en 1666, mourut le 12 mars 1683.

66. Fr. Thomas-Marie, de la maison de Rufa de Naples, et de l'Ordre de Saint-Dominique, nommé par Innocent XI le 10 avril 1684, mourut le 29 avril 1691.

67. Charles Loffredi, de Naples, transféré de Melphi le 26 novembre 1691 à Bari, d'où il passa à Capoue en 1698.

68. Mutius de Cajéta, de Naples, nommé la même année, siégeait encore en 1720.

Conciles de Bari.

Le premier se tint l'an 1064, sur Arnoul, vicaire du pape Alexandre II.

Le second, l'an 1097 ou 1098, par le pape Urbain II, à la tête de cent-quatre-vingt-trois évêques, touchant l'union de l'église grecque avec la latine. Saint Anselme de Cantorbéry s'y trouva, et disputa savamment sur la procession du Saint-Esprit contre les Grecs. (*Reg.*, 26. Labbe, 10. Hard., 6.)

Le troisième, l'an 1607, touchant la discipline.

BARIA (héb., *dans la compagnie*, *dans le mal*, *dans les cris*), un des princes qui demeuraient dans Aialon. (1. *Par.*, 8, 13.)

BARIA (hébr., *une barre* ou *levier;* autrement, *dans l'odeur*), petit-fils de Sechenia. (1. *Par.*, 3, 22.)

BARIA ou BERIA (hébr., *dans*

le mal; autrement, *dans le compagnon;* autrement, *dans les cris*), fils d'Aser. (1. *Par.*, 7, 30.)

BARIANE, ville épiscopale de la province de Thessalie dans le diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Larisse.

BARILLON ou BARRILLON (Henri de), évêque de Luçon, après messire Nicolas Colbert, établit, dès la seconde année de son entrée dans l'épiscopat, des conférences ecclésiastiques sur l'Écriture-Sainte et sur les matières de doctrine qui sont le plus d'usage pour la conduite des peuples et l'administration des Sacremens. Elles ont continué jusqu'à sa mort arrivée à Paris au mois de mai 1699; il y assistait régulièrement, autant qu'il lui était possible, et veillait à ce qu'on en donnât le résultat au public, après les avoir examinées lui-même. M. Louis, sous-doyen de Luçon, fut le premier que ce prélat chargea de dresser ces résultats; et dès 1685, ce chanoine en donna au public cinq volumes qui contenaient le Décalogue, les Sacremens en général, le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie. Messire Charles-François Dubos, alors grand archidiacre de Luçon, succéda dans cette tâche à M. Louis, après dix ans d'interruption, et on lui doit tout ce qui a paru de ces conférences, depuis le cinquième volume jusqu'au vingt-deuxième inclusivement. Il en a laissé encore de quoi fournir au moins quinze volumes, et il a donné en 1724, peu de temps avant sa mort, des conférences sur les principaux Mystères, sur les dimanches et quelques fêtes choisies, 2 volumes in-12, à Paris, 1724, chez Philippe-Nicolas Lottin. L'abrégé de la vie de M. Barrillon, publié in-12, en 1700, renferme des résolutions pour bien vivre, des pensées chrétiennes sur les maladies; des réflexions sur la mort et sur la manière de s'y préparer, et des consolations contre ses frayeurs. Ces opuscules où l'on trouve beaucoup d'onction, de lumière et de solidité, sont de M. de Barillon. (M. l'abbé Goujet, *Contin. de la Biblioth. ecclés. de Dup.*, tom. 1, pag. 244 et les suiv.)

BARISPE ou BARIS, ville épiscopale de la province de l'Hellespont, dans le diocèse d'Asie sous la métropole de Cyzique, a eu quatre évêques;

1. Eutichien, pour lequel Diogène de Cyzique souscrivit à la sixième action du concile de Chalcédoine.

2. Domnin, souscrivit à la lettre synodale de sa province à l'empereur Léon.

3. Paul, au huitième concile général où Photius fut déposé.

4. Étienne, au concile où Photius fut rétabli après la mort de saint Ignace. (*Oriens Christ.*, t 1, pag. 769.)

BAR-JÉSU ou BAR-JEU, juif magicien et faux prophète. Saint Luc le nomme Élymas, qui en arabe signifie *un magicien*. Il demeurait dans l'île de Crète. Il était avec le proconsul Sergius Pau-

lus qui était un homme sage et prudent. Ce proconsul désirait d'entendre la parole de Dieu. Il envoya chercher Paul et Barnabé. Bar-Jésu leur résistait et s'efforçait d'empêcher que le proconsul n'embrassât la foi; mais il fut frappé d'aveuglement, tournait de tous côtés, et cherchait quelqu'un qui lui donnât la main. Ce fut à cette occasion que le proconsul se convertit. Origène (*Origen.*, *in Exod.*, édit. Huet, pag. 22, 23.) et saint Chrysostôme (*Chrysost.*, *in Acta homil.* 28 *et alii*), croient qu'Élimas ou Bar-Jésu se convertit aussi, et que saint Paul lui rendit la vue.

BAR-JONA, mot partie hébreu, partie syriaque; il signifie *fils de Jean, fils de la colombe, l'abrégé*, ou enfin *nom corrompu du nom Johannan*. C'est le surnom que Jésus-Christ donne quelquefois à saint Pierre. (*Matthieu*, 16, 17.)

BARLAAM (saint), martyr de Syrie ou de Cappadoce. Il était Syrien comme son nom seul est capable de le persuader, et né apparemment dans quelque village d'Antioche où l'on ne connaissait ni la langue, ni les mœurs des Grecs. Son éducation fut des plus grossières; la bassesse de sa condition et la pauvreté de sa famille ne permirent pas qu'il en reçût une autre; mais il fut élevé dans la pureté de la foi chrétienne et dans les exercices de la vertu. Il était déjà dans un âge avancé lorsqu'il fut pris pour la cause de la religion chrétienne. Sur sa confession le gouverneur l'envoya en prison. Les longueurs de cette prison et les misères qu'il eut à y souffrir, purent bien lui affaiblir le corps, mais son esprit n'en devint que plus fort et plus éclairé; les réponses qu'il fit dans son interrogatoire en furent une preuve sensible. Son langage grossier et ses manières rustiques pouvaient faire rire, mais on ne pouvait s'empêcher d'admirer sa constance et de respecter sa sagesse. Après diverses épreuves, comme le fouet et le chevalet, on le contraignit de tenir la main étendue sur l'autel, où l'on avait apporté du feu pour l'obliger à sacrifier; on lui mit sur la main des charbons allumés avec de l'encens, afin que la douleur du feu, l'obligeant de remuer la main, l'encens pût tomber sur le foyer de l'autel qui était dessous, et qu'ainsi on eût au moins quelque prétexte de dire qu'il avait offert de l'encens à l'idole; mais l'ombre seule du péché lui paraissait un monstre. Soutenu d'une vertu supérieure, embrasé de l'amour divin, il était comme insensible à toute la violence de ce feu matériel; et sa constance fut telle qu'il attendait que les charbons qu'on renouvelait de temps à autre lui eussent percé la main, et tombassent par l'ouverture. Ce fait est difficile à comprendre; mais l'autorité de saint Basile et de saint Chrysostôme qui en attestent la vérité, en s'écartant dans la plupart des circonstances, nous paraît sans réplique. Qu'on nous

vante après cela l'acton d'un Mutius Scévola; l'héroïsme qu'il fit paraître n'a rien qui ne soit fort inférieur à l'action dont nous parlons, si nous l'envisageons dans sa cause et dans ses motifs; et c'est avec raison que nous donnons cet exemple de saint Barlaam, comme un de ceux que nous pouvons opposer aux exemples d'héroïsme que le paganisme nous vante si fort. Saint Barlaam finit sa vie dans ce tourment. On ne sait ni le temps, ni le lieu de son triomphe. Ce n'est que par conjecture qu'on dit qu'il a souffert sous Dioclétien. Pour le lieu, les uns veulent que ce soit la ville de Césarée en Cappadoce; les autres la ville d'Antioche en Syrie. Qu'il ait souffert ou non dans le troisième ou dans le quatrième siècle, ce que nous savons, c'est qu'il était célèbre en Orient dans le cinquième. On en solennisait la fête au printemps vers le commencement de juin. Les Grecs l'ont mise depuis au 16 novembre en quelques endroits, et au 19 en d'autres. Le Martyrologe romain moderne a suivi ces derniers. Nous ne voyons pas qu'avant ce Martyrologe, saint Barlaam ait été reconnu ou particulièrement honoré dans l'église latine. (Basil., *hom.* 18, *Christ.*, tome 1, art. 73, Tillem. tom. 5, pages 166 et 646. Ruinart., *Acta mart. sinc.*, p. 564. Baillet, *Vies des Saints*, tom. 3. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 4, pag. 53.)

BARLAAM. Le Martyrologe romain moderne marque au 27 novembre la fête de Barlaam et de Josaphat, comme de deux saints effectifs, dont il assigne le culte chez les Indiens voisins de la Perse. Au jugement de M. Huet et de beaucoup d'autres, cette histoire n'est qu'un roman spirituel. L'abbé de Billy et Baronius, et d'autres savans, l'ont cependant reçue et fait passer pour vraie. Ils peuvent ne s'être pas trompés pour le fond du sujet. L'ouvrage a été retouché par quelque Grec postérieur favorable aux Latins. Ce qui y est rapporté sur la procession du Saint-Esprit, dont la question n'était pas encore émue du temps de saint Jean de Damas, en est une preuve. L'original grec est dans la bibliothèque du Roi. L'abbé de Billy et Surius en ont donné la version latine. (Cave, pag. 341. Huet, *Orig. des Romans*, p. 49. *Vit. Barl. et Jos.*, *in edit. Damasc. et ap. sur.*, p. 553. Baillet, *Vies des Saints*, tome 3, novembre.)

BARLAAM, hérétique qui confondait l'essence de Dieu avec les effets extérieurs de sa puissance, en disant qu'il n'y avait point de différence entre lui et ses ouvrages. Cet hérétique dogmatisait au commencement du quatorzième siècle, du temps du concile de Vienne, assemblé l'an 1311 par Clément v. (Antoine-le-Grand, *Hist. hæresiarch.*, page 253.)

BARLAND (Adrien), ainsi nommé du village de Barland dans la Zélande, où il prit naissance vers l'an 1488, remplit une chaire d'éloquence à Louvain de-

puis l'an 1526 jusqu'à l'an 1542 qu'il mourut, âgé de soixante-quatre ans, après avoir publié divers ouvrages. Nous ne parlerons que de ceux qui ont rapport à notre sujet. 1° *De litteratis urbis Romæ Principibus liber*, à Louvain, in-4°, sans date, mais avec une épître dédicatoire du mois d'août 1515. 2° *Historiarum liber quo res maximè memorabiles continentur quæ à Christo nato usque ad annum* 1532 *contigerunt*, à Louvain, 1566, in-16, à la suite de la chronique des ducs de Brabant. 3° *Rerum gest. à Brabantiæ ducibus hist. conscripta usque in annum* 1526, à Louvain, 1532, in-8°; à Francfort, 1580, in-fol., sous le titre de *Ducum Brabantiæ Chronica, iconibus illustrata*, etc., à Anvers, 1600, in-fol., et traduite en français sous le titre de *Chronique des ducs de Brabant*, enrichie de leurs portraits et figures, à Anvers, 1603, in-fol., et 1612, in-4°. 4° *Catalogus insignium oppidorum inferioris Germaniæ*, avec les dialogues de Barland, et à la suite de la Chronique des ducs de Brabant. 5° *Hollandiæ comitum historia et icones cum selectis scholiis ad lectoris lucem. Ejusdem Barlandi Caroli Burgundiæ ducis Vita, item Ultrajectensium episcoporum Catalogus et res gestæ. Ejusd. argumenti libellus Gerardo Noviogamo autore*, à Francfort, 1585, in-8°. 6° *Jocorum veterum ac recentiorum libri tres cum scholiis*, à Anvers et à Cologne, 1529, in-4°. 7° *Institutio christiani hominis, aphorismis digesta*, à Lyon, 1545, in-8°, à la suite de l'ouvrage intitulé : *Vita honesta, sive virtutis*, etc., *Hermano Schottenio, Hesso, autore;* et à Lyon en 1539. (Valère André, *Biblioth. belg.*, tome 1, in-4°, édit. de 1739. Le père Niceron, au tome 40 de ses *Memoires*.)

BARLETTE (Gabriel), religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, ainsi appelé, selon quelques uns, du nom de sa famille, ou, selon d'autres, de *Barleta*, sa patrie, bourg du royaume de Naples, a vécu jusque vers la fin du quinzième siècle, et il était encore en vie lorsque les Turcs prirent Otrante, l'an 1480. Il était si bon prédicateur, qu'on disait de son temps : *Qui nescit barletare, nescit prædicare*. Dom Liron, qui a parlé de ce prédicateur dans ses *Singularités historiques et littéraires*, tome 3, pag. 347 et suiv., croit que la première édition de ses *Sermons* fut publiée en Italie entre 1495 et 1500, parce, dit-il, que l'éditeur Benoît de Bresse, qui les dédia à Thomas Cajétan, ne donne aucune qualité à ce dernier, élu procureur de son Ordre au mois de novembre 1500. La seconde édition, de laquelle se servait D. Liron, étant à Paris, 1502, le père Échard et le père Nicéron après lui, se sont trompés en disant que les sermons de Barlette ne virent la lumière pour la première fois qu'en 1505. Il paraît par cette édition même qui est de Lyon, qu'elle a été faite sur une autre plus ancienne, puisqu'elle

porte : *Sermones recogniti per Benedictum Brixianum,* Lugduni 1505. Il y en eut une autre dans la même ville, chez Sébastien Guinard, en 1507 ; et une troisième chez Antoine Vincent, en 1536, in-8°. Ces Sermons furent encore imprimés à Rouen chez Guillaume Benard, en 1515, in-8° ; à Paris, en 1518, 1521, 1527 et 1531, in-8° ; à Venise, en 1571, 1573, 1577, in-4°, etc. Ces Sermons sont intitulés : *Sermones a septuagesima ad feriam tertiam post pascha. Item sermones* 28 *de Sanctis. Item sermones tres de paucitate salvandorum, de ira Dei et de choreis. Et quatuor pro dominicis adventus.*

Dom Liron prétend avec justice que nous n'avons pas les Sermons de Barlette tels qu'il les prononçait publiquement ; et il y a toute apparence que sa réputation fit naître à quelques uns de ses auditeurs l'envie de les écrire pendant qu'il les débitait ; et que ces manuscrits qui venaient de plusieurs mains, ayant été recueillis, on les traduisit en latin, et on les fit imprimer, mais d'une manière très-défectueuse. C'est ce qui a fait croire à plusieurs, et en particulier à Léandre Alberti, que ces sermons étaient de quelque imposteur qui les avait publiés sous le nom de Barlette pour leur donner de la vogue, et faire passer, à l'ombre du nom de ce prédicateur le plus célèbre de son siècle, les choses impertinentes, risibles et ridicules qu'ils contiennent. Alberti assure positivement qu'il a connu dans sa jeunesse l'auteur de ces sermons, et soutient qu'ils ne sont nullement de Barlette. C'est donc avec trop de confiance que Bayle assure que « les ser- » mons d'où Henri Étienne a » tiré ses railleries ne sont pas » ceux qu'Alberti attribue à un » imposteur, » puisqu'Alberti confond tous ces sermons, sans aucune distinction, dans le jugement par lequel il les ôte à Barlette, et qu'il soutient qu'ils ne sont nullement de lui. Mais soit que les sermons qui portent le nom de Barlette soient l'ouvrage d'un imposteur, comme le soutient Alberti, soit que les copistes et les compilateurs les aient seulement altérés, c'en est assez pour autoriser ceux qui prennent la défense de ce fameux prédicateur à les désavouer. Qu'importe donc qu'Henri Étienne semble avoir attribué à Barlette les sermons imprimés sous le nom de ce dominicain, dans son *Apologie pour Hérodote :* on sait que le dessein d'Henri Étienne dans cette apologie, était de rendre odieux et ridicules les prêtres et les moines, en leur prêtant les actions les plus infâmes et les plus extravagantes. Il avait trop d'intérêt à croire ou à feindre que les sermons de Maillard, de Menot et de Barlette étaient de ces trois prédicateurs, pour chercher la vérité. Aussi M. de La Monnaye, et M. Le Duchat, commentateur de l'Apologie pour Hérodote (qui ne doit pas être suspect aux protestans), ont cru devoir abandonner le sentiment d'Hen-

ri Étienne. « A voir, dit M. Le » Duchat, tant de passages latins » qui vont suivre, comme tirés » des sermons de ces trois prédi- » cateurs, on pourrait croire que » ces sermons auraient été pro- » noncés tels que l'impression les » représente; mais on se trom- » perait. Les sermons que nous » avons de Maillard, de Menot » et de Barlette ne sont qu'un » précis de ces mêmes sermons » qu'ils faisaient au peuple en » leur langue naturelle, et dans » une plus grande étendue. Je » tiens cela de l'illustre feu M. de » La Monnaye. »(*Remarques sur l'Apologie pour Hérodote*, t. 1, pag. 41, édit. de la Haye, 1735, in-8°.) On peut donc justifier Barlette des impertinences qui se trouvent dans ses sermons imprimés, en disant, avec Léandre Alberti, qu'ils sont tous l'ouvrage d'un imposteur; ou au moins, ce qui nous paraît vraisemblable, qu'ils ne sont pas tels qu'il les a prononcés, et qu'ils ont été corrompus par les copistes et les compilateurs qui y ont ajouté, la plupart, des choses plaisantes qu'on y lit; car nous ne prétendons pas l'excuser en tout lorsque nous faisons attention au mauvais goût de son siècle, où l'on aimait les contes risibles et plaisans dans les sermons. Théophile Raynaud, sous le nom de Pierre de Vaucluse, a poussé vigoureusement Barlette dans son *Candor lilii*, etc., pag. 358. Mais Jean Casalas a rendu au quatruple les injures que le jésuite avait dites à Barlette, et s'est efforcé de justifier celui-ci. Altamura et d'autres ont fait les mêmes efforts. (Léandre Alberti, *de Viris illustrib. dominic.*, et *Descript. Ital.*, pag. 370. Altamura, *Biblioth. Ord. Præd.*, pag. 510. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, t. 1, pag. 844. *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, pag. 16 et 174.)

BARLOW (Thomas), savant théologien anglais, fut nommé évêque de Lincoln sous Charles II, roi d'Angleterre, en 1675. Il publia en 1678 plusieurs traités contre les catholiques romains, et mourut vers 1690. On a de lui quelques ouvrages sur la liberté de conscience, et un livre traduit en français sous ce titre : *Traité historique sur le sujet de l'excommunication et de la déposition des Rois*, à Paris, chez Claude Barbin. Il y prouve que le pape ne peut déposer les souverains, ni donner leurs États à d'autres. Il ne faut pas le confondre avec Guillaume Barlow, évêque de Chichester sous Henri VIII.

BARNABÉ, disciple de Jésus-Christ, apôtre des Gentils et compagnon des travaux apostoliques de saint Paul. Avant la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, il se nommait *Jose* ou *Joseph;* il était de la tribu de Lévi, et né en Chypre. Les anciens Pères ont prétendu qu'il était un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ. Quelques exemplaires grecs l'appellent Barsabas au lieu de Barnabas; ce qui a donné lieu à quelques uns de

le confondre avec Barsabas qui tira au sort avec saint Matthias, pour remplir la place de Judas dans l'apostolat. Son nom signifie le *fils de consolation,* ou *de la prophétie.* Les apôtres, en lui donnant le nom de Barnabé, semblent, au jugement de saint Chrysostôme, avoir voulu désigner le don particulier qu'il avait de consoler les affligés. L'Écriture en effet le représente naturellement bon, droit, sincère, simple, affable, officieux et d'une humeur fort douce ; et saint Chrysostôme avait appris de la tradition qu'il était fort aimable, qu'il avait beaucoup d'agrémens et un air de majesté qui imprimait le respect. On croit qu'il étudia sous Gamaliel avec saint Paul. Tout son bien était une terre qu'il vendit, après la descente du Saint-Esprit, et dont il apporta le prix aux pieds des apôtres. Vers l'an 37 de l'ère vulgaire, et trois ans après sa conversion, l'apôtre saint Paul vint à Jérusalem, et Barnabé le présenta aux autres apôtres, et le leur fit connaître. L'an 42 de Jésus-Christ, l'église de Jérusalem envoya saint Barnabé à Antioche pour affermir dans la foi un grand nombre de Gentils qui s'étaient convertis. A son arrivée, il se réjouit avec eux de la grâce que Dieu leur avait faite, et les exhorta à persévérer. Ses discours et ses exemples augmentèrent encore le nombre des fidèles ; car il était un vrai homme de bien, selon l'Écriture, rempli du Saint-Esprit, et plein de foi ; et il est le premier parmi ceux que saint Luc appelle prophètes et docteurs dans l'église d'Antioche. Saint Barnabé alla l'année suivante à Tarse en Cilicie, chercher saint Paul. Il l'emmena à Antioche ; ils y demeurèrent ensemble un an entier, et y firent un grand nombre de conversions : ce fut alors que ceux qui croyaient en Jésus-Christ commencèrent à être appelés *chrétiens.* Les fidèles d'Antioche choisirent Barnabé et Saul (c'est ainsi que s'appelait encore saint Paul) pour porter à l'église de Jérusalem les aumônes qu'ils lui envoyaient, à l'occasion d'une famine universelle prédite par Agabe, l'un des prophètes évangéliques. Ce fut en l'an 44, c'est-à-dire onze ans après la mort et la résurrection de Jésus-Christ, ou deux ans plus tôt, selon quelques uns. A leur retour, ils amenèrent avec eux à Antioche Jean, surnommé Marc, cousin de Barnabé, et son disciple, selon saint Jérôme. Peu de temps après, le Saint-Esprit ordonna, par la bouche des prophètes qui étaient à Antioche, qu'on lui séparât Saul et Barnabé pour le ministère auquel il les avait destinés, c'est-à-dire pour l'apostolat des Gentils.

Après le jeûne et la prière, les ministres du Seigneur, qui étaient en même temps prophètes et docteurs, leur imposèrent les mains et leur donnèrent leur mission. Ils partirent aussitôt pour aller prêcher aux nations, et menèrent avec eux Jean-Marc pour les servir. Ils furent d'a-

bord à Séleucie, et de là en l'île de Chypre. Ils s'y livrèrent entièrement aux fonctions de leur apostolat. Ils y convertirent le proconsul Sergius Paulus, et Saul y prit le nom de Paul. Saint Paul frappa d'aveuglement le magicien Bar-Jésu. Ils prêchèrent la foi de Jésus-Christ dans les synagogues de Salamine et de Paphos. De Chypre, ils passèrent en Pamphilie, et allèrent à Perge, où Jean-Marc, rebuté de la longueur et de la fatigue de leurs voyages, les quitta pour retourner à Jérusalem : ce qui les incommoda fort, parce qu'ils ne menaient point, comme les autres apôtres, de femmes avec eux pour pourvoir aux besoins de la vie; et, comme ils travaillaient gratuitement, ils furent obligés de suppléer à tout par le travail de leurs mains. Nous parlerons dans l'article de saint Paul de ce qu'il fit en commun avec saint Barnabé; nous nous réduisons ici à ce qui regarde plus précisément saint Barnabé. Saint Chrysostôme admire l'humilité et le désintéressement de saint Barnabé, qui, pour le bien public de l'Église, cédaït toujours à saint Paul, comme faisait saint Jean à saint Pierre. A Perge, en Pamphilie, ils prêchèrent sans beaucoup de succès, à cause de l'endurcissement et de la malice des juifs. Ils secouèrent contre eux la poussière de leurs pieds, et vinrent à Icone où ils firent un assez grand nombre de conversions. Mais les juifs, endurcis, excitèrent contre eux une sédition, et les obligèrent de se retirer à Derbes et à Lystres en Lycaonie. Les idolâtres, étonnés de leurs miracles, prirent saint Barnabé pour Jupiter, à cause de sa bonne mine et de son air majestueux, et saint Paul pour Mercure, parce qu'il portait la parole, et ils eurent toutes les peines du monde à empêcher qu'on ne leur offrît des sacrifices. Mais ces idolâtres passèrent bientôt à une autre extrémité; et, à l'instigation des juifs, ils lapidèrent ceux qu'ils avaient voulu adorer. Ils se relevèrent par le secours des disciples qui les ramenèrent à Lystres. Ils continuèrent ensuite leurs fonctions dans diverses villes de l'Asie, et retournèrent l'an 46 à Antioche de Syrie d'où ils étaient partis, et y demeurèrent assez long-temps. On croit que saint Barnabé tint ensuite compagnie à saint Paul dans les voyages qu'il fit pour prêcher en Judée, dans le Pont, la Galatie, la Thrace, et jusqu'en Illyrie.

Ils étaient revenus l'un l'autre l'an 51, et ils furent envoyés d'Antioche à Jérusalem où ils assistèrent au concile des apôtres. Ils y furent reconnus pour apôtres des Gentils, et on leur recommanda seulement les pauvres de la Judée. Ils furent porteurs de la lettre du concile à Antioche. Saint Pierre y vint peu de temps après. Il se laissa aller à autoriser l'observation de la loi judaïque. Saint Barnabé suivit l'exemple de saint Pierre. Leur conduite causa quelque trouble

dans l'esprit des nouveaux convertis d'entre les Gentils ; mais la généreuse remontrance de saint Paul les fit bientôt revenir l'un et l'autre. Les deux apôtres des Gentils passèrent encore quelque temps à instruire les peuples dans Antioche. Saint Paul proposa ensuite à saint Barnabé d'aller ensemble visiter les églises qu'ils avaient fondées. Notre Saint y consentit, et souhaita seulement que Jean-Marc, son cousin, vînt avec eux. Saint Paul ne put se résoudre à le lui permettre, parce que Marc les avait quittés la première fois. Les deux apôtres se séparèrent donc de plein gré, sans donner atteinte à leur amitié réciproque, sans qu'on puisse dire qu'aucun des deux ait eu tort, ou que l'un ait eu moins de raison que l'autre. Saint Paul prit avec lui Silas, et tourna du côté de l'Asie. Saint Barnabé prit Jean-Marc, et alla en Chypre. Voilà ce que l'on sait de certain sur saint Barnabé; car on ne peut faire aucun fonds sur les prétendus Actes de saint Barnabé, qui portent le nom de Jean-Marc, qui sont un tissu de fables, ni sur sa vie écrite par le moine Alexandre. On ne peut rien assurer, ni sur la durée de sa vie, ni sur le temps et le genre de sa mort. On dit qu'il fut lapidé par les juifs de Chypre à Salamine, et en effet son corps fut découvert dans cette île en 488, sous l'empereur Zénon, par Anthème, évêque de Salamine. On trouva sur sa poitrine l'Évangile de saint Mathieu : c'était apparemment la version grecque. Les Grecs et les Latins font sa fête le 11 juin. Il semble qu'on se croit à Toulouse en possession du corps de saint Barnabé ; la fête de l'invention de ce saint corps est marquée le 27 mai. L'on compte huit ou neuf villes qui prétendent avoir son chef, et beaucoup d'autres au Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, et surtout dans le Milanais, qui se vantent d'en avoir des reliques considérables.

Il y a un faux Évangile de saint Barnabé, condamné par le pape Gélase. Nous avons aussi sous le nom de saint Barnabé une Épître citée par divers anciens, elle est très-ancienne, et écrite du temps des apôtres ; mais l'Église ne l'a pas reçue. Les nouveaux Grecs donnent à saint Barnabé un frère nommé Aristobule ; mais on n'a rien de bien certain sur cela. Les Turcs ont malicieusement composé un faux Évangile sous le nom de saint Barnabé. Le manuscrit italien de cet ouvrage était ci-devant dans la bibliothèque du prince Eugène. (Voy. *Acta apost. Epist. Pauli. Chrys. in Act.* hom., 11, 15, 21, 25. Alexand. Monach., *ap. Sur.* 11 *jun. et ap.* Bolland. *Papebr.*, t. 2. juin, pag. 421. *Clem. Alex.* t. 2. pag. 410. Euseb., *Hist.*, lib. 1, c. 12, et lib. 2, c. 1. Épiph., *hæres.*, 20, c. 4. Tillem., t. 1, p. 431. Baillet, 11 juin, p. 185. Calmet, *Dictionn. de la Bibl.* Dom. Ceillier, *Hist. des Auteurs sac.*, t. 1.)

BARNABITES, *Barnabitæ*,

religieux qu'on nomme Clercs réguliers de la congrégation de saint Paul. Ils furent approuvés par Clément VII l'an 1533. Leur institut est d'instruire, de catéchiser, de prêcher, de confesser, d'enseigner la jeunesse, de diriger des séminaires, de faire des missions, et semblables fonctions ecclésiastiques. Ils sont vêtus de noir, et ont retenu les habits que les prêtres portaient du temps de leur établissement. On les appelle Clercs de saint Paul, parce que Jacques-Antoine Morigias, Barthélemi Ferrera, de Milan, et François-Marie Zacharie, de Crémone, commencèrent à les établir sous la direction d'un célèbre prédicateur nommé Séraphin, qui leur conseilla de lire assidûment les Épîtres de saint Paul. On les appelle Barnabites à cause qu'ils firent leurs premiers exercices à Milan, dans une église des chanoines réguliers dédiée à saint Barnabé, ou seulement, selon d'autres, à cause de leur grande dévotion envers saint Barnabé. Ils ont divers colléges en Italie, en Savoie, en Bohême et en Allemagne, où ils sont curés de l'Empereur à Vienne. Ils ont aussi des cures à Rome, à Naples, à Milan, à Turin, etc. Ils enseignent dans les Universités de Milan, de Pise, etc. Ils ont fourni à l'Église plusieurs grands hommes, dont nous parlerons sous leurs noms. Leur général, qui réside à Rome, est triennal; mais on peut le continuer trois autres années, ainsi que toutes les autres charges de l'Ordre. Il y a aussi dans le Milanais des religieuses de cet Ordre que l'on nomme *Angéliques*, qui ont la règle des Barnabites et qui sont sous leur direction. (Sponde, A. C.; 1533, num. 14. Le Mire, *de Congreg. Cleric.* Val. Madio, *Synopsis de Cleric. regul. Congreg. S. Pauli.* Hermant, *Établissement des Ordres religieux.*)

BARNÈS (Jean), bénédictin anglais, entra dans cet Ordre près de Douai, de crainte de l'inquisition dont il était menacé à Louvain où il étudiait, et où il était soupçonné d'avoir de mauvais sentimens. Il est auteur de deux ouvrages. Le premier, imprimé en 1625, a pour titre : *Dissertatio contra æquivocationes.* Le second, imprimé à Londres dans le *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum,* est intitulé : *Catholico-Romanus Pacificus.* Cet ouvrage, injurieux à l'Église romaine, engagea Urbain VIII à demander à Louis XIII qu'il envoyât l'auteur à Rome. Il fut pris à Paris le 5 décembre 1626, et conduit à Rome où il mourut après plus de trente ans de captivité, dans les prisons de l'Inquisition. Il avait été confesseur de l'abbaye de Chelles, et avait eu Callenus et Fromond pour compagnons d'étude à Louvain.

BARNEVILLE (l'abbé de). On a de lui des Concordances du nouveau Testament.

BARON ou BARRON (Pierre), professeur en théologie dans l'Université de Cambridge au sei-

zième siècle, natif d'Étampes à à dix lieues de Paris, excita quelques troubles dans cette Université par certains dogmes approchans de ceux des Pélagiens, qu'il y débita l'an 1590. L'affaire fut portée devant la reine Élisabeth et devant l'archevêque de Cantorbéry. Baron fut condamné, et s'en retourna en France. On a de lui : *Prælectiones* 39 *in Jonam*, imprimées à Londres, en 1579. *Summa trium sententiarum de prædestinatione. De præstantia et dignitate divinæ legis.* (Bayle, *Dictionn. crit*, seconde édition in-fol., à Rotterdam, 1702. Moréri, édit. de 1759.)

BARON (Vincent), religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, né à Martres au diocèse de Rieux en Gascogne, le 17 mai 1604, fit ses premières études dans le collége des jésuites de Toulouse où il ne fit pas moins admirer la beauté de son esprit par quelques pièces d'éloquence et de poésie, que sa sagesse et sa prudence. Il prit l'habit de Saint-Dominique dans la même ville au mois de mai 1621, et les progrès qu'il fit dans l'étude de la religion le mirent en état d'enseigner, de prêcher, de gouverner plusieurs couvens de sa province, de disputer avec succès contre les hérétiques, et de publier divers ouvrages qui furent presque tous imprimés à Paris, depuis l'an 1660 jusqu'en 1673. Il mourut en cette ville, dans le couvent du noviciat général, le 21 février 1674, âgé de soixante-dix ans. Le premier de ses ouvrages est un Recueil de Sermons en deux tomes in-4°. Le second, une Théologie morale divisée en trois parties, et dédiée au sérénissime prince de Conti, Armand de Bourbon, gouverneur du Languedoc. Le troisième, un Traité théologique, pour expliquer le véritable sentiment de saint Augustin et de saint Thomas touchant la liberté humaine et la grâce divine, sous ce titre : *Sanctor. Aug. et Thomæ vera et una mens, de libertate humana et gratia divina explicatur, et scholæ Thomist. asseritur adversus duos Theophili Raynaudi libros*, etc. à Paris, 1666. Le quatrième, un Traité apologétique partagé en cinq livres, pour la défense de la religion, de la théologie, des mœurs et des droits ou des priviléges de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, intitulé : *Libri quinque apologetici pro religione*, etc. à Paris, 1666. Le cinquième, une Réfutation d'un certain livre connu sous le nom d'*Amedæus Guimeneus*. Le sixième, une réponse au livre de Jean de Cardenas, intitulé : *Crisis Theologica*. Dans tous ces différens ouvrages, notre auteur traite de la loi, des règles des mœurs, de tous les devoirs de la vie chétienne, et il en parle avec beaucoup de lumière et de solidité. Toujours ferme sur les principes de saint Thomas qu'il avait bien pénétrés, il en donne une idée exacte et fort distincte. Il soutient avec force le système de son école ; et s'il combat d'une part les opi-

nions relâchées, il attaque de l'autre les sentimens qui lui paraissent trop rigides. Il réfute Caramuel, et défend la savante dissertation que Prosper Fagnan avait insérée dans ses Commentaires sur le Droit canon, pour prouver qu'on ne doit jamais préférer, dans la pratique, l'opinion qu'on juge moins probable, à celle qu'on croit plus probable et plus sûre. Il prend ensuite la défense de son confrère Jules Mercorús, dominicain de Crémone, contre un anonyme qui avait critiqué un de ses ouvrages. Il venge enfin son Ordre et son école contre les satires de Théophile Raynaud, et il combat fort au long l'apologie des nouveaux casuistes.

Le père Baron se trouva encore engagé dans un combat littéraire avec M. de Launoy, touchant la tradition de l'arrivée de sainte Magdelaine en Provence, et la Somme de saint Thomas. En 1656, le père Baron avait été envoyé à Rome en qualité de définiteur général pour sa province. Il y présida aux thèses dédiées au pape Alexandre VII qui lui acquirent l'etime de toute la ville. Dans la suite, il fut élu provincial; mais il refusa cette place d'honneur, et le général, qui accepta son refus, le chargea d'une commission pour le Portugal dont il s'acquitta avec l'applaudissement de la cour et du public. On a encore un abrégé des controverses du père Baron dans un écrit imprimé à Paris chez Thiboust, sous ce titre: *L'Hérésie convaincue*, ou la Théologie des Luthériens et des Calvinistes réduite à quatre principes, et réfutée d'une manière toute nouvelle, avec l'examen de l'ouvrage du ministre Claude contre l'Eucharistie. (Le père Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. 2, pag. 656. Le père Touron, *Hist. des Homm. illust. de Saint-Dominique*, t. 5, p. 489 et suiv.)

BARON (Jacques), dominicain du couvent de Saint-Ildephonse de Sarragosse, né en 1665, mourut en 1734, après avoir été examinateur synodal de l'archevêché de Sarragosse, qualificateur et juge ordinaire de l'Inquisition. Il a publié en espagnol les ouvrages suivans: Le Cordon de chasteté de saint Thomas d'Aquin, 1 vol. in-8°; la Religieuse instruite de ses devoirs, 1 vol. in-4°; le Tiers-Ordre de Saint-Dominique, 1 vol. in-4°; le Rosaire de la Vierge, 2 vol. in-fol.; la Lumière de la Foi et de la Loi, 1 vol. in-fol.; la Voie pour acquérir la vertu, 1 vol. in-fol., et quelques autres ouvrages manuscrits dans la bibliothèque de son couvent.

BARONIO (Bonaventure), Irlandais de nation, de l'Ordre de Saint-François et neveu du célèbre Luc Wadingue, annaliste du même Ordre, fut envoyé en Italie, après avoir enseigné la philosophie et la Théologie en France. Il mourut fort âgé à Rome dans le couvent de Saint-Isidore, le 18 mars 1696. Il était fort versé dans la scholastique,

et il a donné plusieurs volumes in-fol. qui contiennent des Traités de philosophie et de théologie, dans lesquels il suit les opinions de Scot. Voici ses principaux ouvrages : 1° *Orationes panegyricæ sacro-prophanæ decem*, à Rome, 1643, in-12. 2° *Boëtius absolutus, sive de Consolatione Theologiæ*, lib. 4, à Rome, 1653, in-12. 3° *Controversiæ et stratagemata*, à Lyon, 1656, in-8°. 4° *Scotus defensus*, à Cologne, 1662, in-fol. 5° *Cursus philosophicus*, à Cologne, 1664, in-fol. 6° *Epistolæ familiares parænetícæ*, etc., qui se trouvent parmi les *opuscula varia*, à Wurtzbourg, 1666, in-fol. 7° Une Théologie en six volumes, à Paris, 1676. 8° *Joannes Duns Scotus... contra adversantes defensus, nunc quoque novitates amplificatus*, à Florence, 1678. 9° *Annales ordinis SS. Trinitatis redemptionis captivorum*, etc., un vol. in-fol., imprimé à Rome en 1686. (Brochard, *Musæum select.*, p. 129. Lepinius, *Bibl. theolog.*, vol. 2, pag. 839.)

BARONIUS ou BARZIO (P.re), évêque de Belluno, ville du Frioul en Italie, dans l'État de Venise, et ensuite de Padoue, était né à Venise. Il monta sur le siége de Belluno en 1470, et sur celui de Padoue en 1488. Il mourut le 10 janvier 1507, âgé de soixante-six ans, ou, selon d'autres, de soixante-dix-huit. Ses écrits sont : *de Ratione benè moriendi; opusculum consolatorium; versuum et hymnorum libri tres; officium ad deprecandum contrà pestilentiam, ad impetrandam pluviam, et ad aëris serenitatem poscendam.* (*Supplém. de Basle.* Moréri, édit. de 1759.)

BARONIUS (César), naquit à Sora, ville épiscopale de la campagne de Naples, le 30 octobre 1538. Il fit ses premières études à Véroli, sa théologie et son Droit à Naples. En 1557, il alla à Rome avec son père Camillo Baronio, se mit sous la conduite de saint Philippe de Néri qui venait de fonder la congrégation de l'Oratoire. Baronius succéda à ce saint fondateur dans le gouvernement de l'Oratoire de Rome l'an 1593. Le pape Clément VIII le choisit pour son confesseur et le créa cardinal du titre des saints Nérée et Achillée, le 5 juin 1596. Il eut ensuite la charge de bibliothécaire du Saint-Siége apostolique. Après la mort de Clément VIII, on jeta les yeux sur lui pour le faire pape; il eut même jusqu'à trente-une voix; mais son Traité de la Monarchie de Sicile lui fit donner l'exclusion par l'Espagne, et d'ailleurs il s'opposait fortement lui-même au choix qu'on voulait faire de sa personne pour une dignité dont il pensait n'être pas digne. Il mourut le dernier jour de juin 1607, âgé de soixante-huit ans et huit mois.

Raymond Albérici, prêtre de l'Oratoire, a donné en 1659 une nouvelle vie de ce célèbre cardinal, avec ses Lettres et ses Opuscules, sous ce titre : *Vene-*

rabilis Cæsaris Baronii, S. R. E. *cardinalis-bibliothecarii epistolæ et opuscula, pleraque nunc primùm ex archetypis in lucem eruta. Novam ejusdem,* Baronii *vitam operi præposuit, recensuit et adnotationibus illustravit* Raymundus Albericius, *congregationis Oratorii romani Presbyter sæcularis,* Romæ, *ex typographia* Komarck, 1759, in-4°, deux volumes. Le premier tome de ce recueil est dédié au souverain pontife Clément VIII. On trouve ensuite une préface de l'éditeur, adressée à M. Caraccioli, auditeur général de la Chambre apostolique. Ce tome contient les lettres de l'auteur, et celles des savans qui lui avaient été adressées depuis 1579 jusqu'en 1600. On trouve dans le second les lettres depuis 1600 jusqu'en 1607. On a inséré à la fin la vie de saint Grégoire de Nazianze, écrite par Baronius, et au commencement la dissertation de Paul Béni de Cubbio, sur les *Annales ecclésiastiques* de Baronius. Ce second volume est dédié au cardinal Cavalchini, et on y voit à la tête une préface adressée à M. Maréfoschi, secrétaire de la congrégation de la Propagande. La vie de Baronius, avec son portrait gravé en taille douce, est au commencement du premier volume.

Il n'y a personne qui ne sache les grands services qu'il a rendus à l'Église par son ouvrage des *Annales ecclésiastiques*; ouvrage immense, et qu'il n'entreprit que par soumission aux ordres de son supérieur saint Philippe de Néri. Il y travailla pendant trente années, et ce fut pour essayer ses forces qu'il donna en 1586 ses notes sur le Martyrologe romain. Peu de temps après parut son premier tome des *Annales ecclésiastiques*, qui contient les cent premières années depuis la naissance de Jésus-Christ, avec un apparat touchant l'année de la naissance de Jésus-Christ. Le second tome contient deux cent cinq ans; le troisième cinquante-cinq; le quatrième trente-quatre qui finissent à l'an 395. Les huit suivans donnés assez rapidement, contiennent le reste de ce qui s'est passé de plus considérable dans l'Église jusqu'à la fin du douzième siècle. On trouve dans chaque tome les années séparées les unes des autres, avec leurs principaux événemens, l'histoire des papes, des Empereurs par les noms des consuls, celle des Églises d'Orient et d'Occident, la succession des papes, des patriarches, les Actes des conciles, les lettres des papes, les lois des Empereurs qui concernent l'Église, les persécutions, la vie des Saints, les Auteurs ecclésiastiques, et tout ce qui a rapport à l'histoire de l'Église. Baronius nous apprend lui-même qu'on avait jugé cet ouvrage nécessaire pour l'opposer aux Centuries des Théologiens de Magdebourg; qu'il ne l'entreprit qu'après avoir beaucoup résisté, et qu'il eût souhaité qu'Onufre Panvinius en fût chargé. On ne

devait pas espérer qu'un ouvrage de cette importance, entrepris par un seul homme, eût toute la perfection qu'en méritait le sujet. Aussi s'est-il trouvé, et parmi les catholiques mêmes, et parmi les prostestans, beaucoup de personnes qui n'en ont pas porté un jugement bien avantageux : mais pour peu qu'on réfléchisse sur la difficulté de l'entreprise et sur la qualité de l'ouvrage, on sera forcé de convenir qu'il fallait un homme aussi éclairé et aussi courageux que Baronius pour en venir à bout. Il a fait des fautes; et qui est-ce qui n'en fait pas dans un ouvrage et plus aisé et plus court? Il donna lieu à d'autres de faire des recherches, c'est à lui qu'on doit attribuer tout ce que les savans ont trouvé depuis ; et c'est avec raison qu'on l'appelle le *Père des Annales ecclésiastiques*. Baronius a eu ses abréviateurs et ses continuateurs. Henri Sponde l'a abrégé et continué. Abraham Bzovius, de l'Ordre de Saint-Dominique, Rainaldus, de l'Oratoire, en ont fait des continuations en plusieurs volumes : mais quoiqu'ils aient assez bien réussi pour le temps, on convient que leurs ouvrages sont au-dessous de ceux du cardinal. Il s'en est fait plusieurs éditions à Rome à mesure qu'ils paraissaient, et peu de temps après à Anvers, par Plantin; ensuite à Cologne. Celle de Venise, in-4°, n'est point estimée. Venturini, fameux imprimeur de Lucques, nous en a donné une qui contient tout de suite les Annales de Baronius, avec la critique du père Pagi, Rainald, etc., dont le premier volume in-fol. a paru à Lucques en 1738. Baronius a composé encore une Parenèse adressée à la république de Venise dans le temps de sa brouillerie avec Paul v. Un Traité de la Monarchie de Sicile contre l'usurpation qui en avait été faite par le roi d'Espagne sur l'Église romaine. Nous avons déjà dit que cet ouvrage fut cause de l'opposition que mit l'Espagne à son exaltation au souverain pontificat. Il a été imprimé séparément à Paris en 1609, et à Leyde en 1619. (Aubert Le Mire. Bellarmin. Possevin. Sponde. Raynaldi, *Jugem. des Savans*, 2 vol. Dupin, *Bibl. eccl.* dix-septième siècle, t. 1.)

BARONT (saint), ermite. Il était gentilhomme du Berry et vivait au septième siècle, du temps du roi Tierry III. Il passa quelques années dans le mariage, et il eut entre autres enfans un fils nommé Agloald. Dieu lui découvrit la vanité des choses du monde, et la solidité des biens éternels, et lui fit prendre la résolution de ne plus penser qu'à son salut. Il s'aperçut bientôt de la difficulté qu'il aurait à suivre le dessein que la Grâce lui inspirait, en demeurant dans le siècle où il trouvait incessamment les objets qui l'avaient autrefois porté à offenser Dieu. Il commença donc sa pénitence par le retranchement des

occasions du péché, et se retira avec son fils Agloald dans l'abbaye de Lonrey, que l'on appelle communément de Saint-Cyran, au pays de Braine en Berry. L'an 678, il se consacra à Dieu sous la discipline de cette maison; et la ferveur avec laquelle il s'acquitta de tous les exercices de la vie religieuse et pénitente fut une preuve solide de la sincérité de sa conversion. Un jour, au sortir des matines, il tomba dans un évanouissement ou une apoplexie. On le crut mort ou prêt à mourir; on récita les prières des agonisans. Saint Baront demeura dans cet état d'immobilité jusqu'au lendemain matin qu'il revint à soi vers le point du jour, et dit trois fois : *Gloire soit à vous, Seigneur*. Il raconta ensuite tout ce qu'il avait vu dans son extase, avec des circonstances fort extraordinaires. On en dressa sur-le-champ une relation historique qui subsiste encore aujourd'hui. Cette vision fit tant d'impression sur l'esprit de saint Baront qu'il prit la ferme résolution de tendre à une plus grande perfection. Il demanda à cet effet permission à Francard, son abbé, de quitter le pays et d'aller chercher un désert hors du royaume; il l'obtint après de longues résistances. Comme dans son extase, saint Pierre, patron de Lonrey, avait pris la défense contre les démons qui l'avaient accusé de plusieurs péchés, qu'il avait effectivement commis dans le siècle, par reconnaissance, il alla à Rome visiter le tombeau de ce saint apôtre, et se retira ensuite dans le territoire de Pistoie en Toscane où il bâtit une cellule entre deux montagnes. Il y vécut comme une personne qui n'aurait point été de ce monde, qui n'aurait eu nulle attache à la terre, nulle liaison avec les hommes. Sa prière était continuelle, et il jouissait par avance de la présence de Dieu et des objets célestes, par la contemplation. Le soin qu'il prit de se cacher n'empêcha pas qu'il ne fût bientôt connu. Sa réputation attira près de lui un saint solitaire du voisinage, nommé Dizier, et bientôt après quatre jeunes hommes qui voulurent aussi profiter des exemples de notre Saint. Ils se soumirent à sa discipline; ils bâtirent une église; ils joignirent les avantages de la vie cénobitique à ceux de l'institut des anachorètes les plus retirés, et parvinrent en peu de temps à un degré éminent de vertu. Saint Baront mourut le premier. Ils furent tous ensevelis dans leur église avec beaucoup d'honneur; et les miracles que l'on dit qui se firent à leur tombeau servirent beaucoup à confirmer la persuasion que l'on avait de leur sainteté. Trois cents ans après, c'est-à-dire en 1018 et le 27 mars, on construisit un monastère dans le même lieu en son honneur; et Restalde, évêque de Pistoie, y transféra solennellement ses reliques. On fit aussi la translation des corps de saint Dizier et des quatre autres dans

la même église. On marque communément la fête de saint Baront au 25 mars qui, selon ses Actes, est le jour de sa mort et celui auquel il avait eu cette fameuse vision. Le Martyrologe romain en parle au même jour, et ne lui joint que saint Dizier. L'église de Pistoie fait leur fête le 27 mars, en mémoire de l'invention et de la translation de leurs reliques le 28. (*Anon. ap.* Boll., pag. 69. *Act. SS. Ben.*, sæc. 2. Bult., l. 3, c. 47. Baillet, tom. 1, 25 mars.)

BAR-PANTHER, ou fils de Panther. Saint Jean Damascène dit que Lévi, descendu de David par Nathan, eut pour fils Melchi et Panther. (Damascène, l. 4, c. 15, *de fide.*) Panther engendra Bar-Panther, et de Bar-Panther sortit Joachim, père de la sainte Vierge. Les juifs, dans les fausses vies qu'ils ont publiées de Jésus-Christ avancent que le Sauveur est né de l'adultère de Panther avec Marie, sa mère. Le nom de Panther se trouve déjà dans Origène (*Origène, contr. Celsum,* l. 1, p. 25), et dans le Talmud (*Talmud, Tract. Sanhedrin*), ce qui montre l'antiquité des fables et des calomnies des juifs contre Jésus-Christ. Au reste, le système généalogique de saint Jean Damascène n'est pas soutenable, puisqu'il est contraire à l'Évangile, qui ne met entre Lévi et la sainte Vierge que le seul Héli, qui est apparemment le même que Joachim.

BARRADAS (Sébastien), jésuite, natif de Lisbonne, surnommé l'*apôtre de Portugal,* a laissé deux ouvrages : *Commentaria in concordiam*, et *Historiam evangelicam. Itinerarium filiorum Israël ex Ægypto, in terram repromissionis.* Il mourut le 14 avril 1615, âgé de soixante-treize ans. Il avait enseigné à Conimbre, à Évora et ailleurs. (Alegambe. Nic. Anton. Le Mire, *de Script. Sæculi* 17.)

BARALLES (Pierre), de Grenoble. Nous avons de lui l'Abrégé du Dictionnaire historique, théologique, géographique, critique et moral de la Bible, 1756, in-8°.

BARRAUD (Jacques), docteur ès-Droit, et avocat à Poitiers, a fait des Annotations sommaires sur la coutume du Poitou, imprimées en un volume in-4°, en 1625.

BARRE (M. de La), avocat au parlement. Il a donné l'Histoire universelle depuis l'an 800 de Notre-Seigneur jusqu'à l'an 1700 inclusivement, in-12. C'est une continuation de l'Histoire universelle de M. Bossuet. Son Histoire est semée de temps en temps de traits agréables : on aurait souhaité qu'il eût cité les auteurs qu'il a extraits. C'est une récapitulation exacte de l'Histoire.

BARRE (Louis-François-Joseph de La), né à Tournai le 9 mars 1688, était fils de Paul-Joseph de La Barre, conseiller référendaire en la chancellerie de Flandre et substitut du procureur-général au conseil provincial de

Valenciennes. Il fut envoyé à Paris où dom Banduri, bénédictin italien qui était venu de Florence dans la même ville, se l'attacha pour travailler avec lui. Ce fut par les travaux communs de ces deux savans que parurent successivement l'*Imperium orientale*, en 2 vol. in-fol.; et le Recueil des médailles des Empereurs depuis Trajan Dèce jusqu'aux derniers Paléologues, aussi en 2 vol. in-fol. M. de La Barre donna ensuite une nouvelle édition du *Spicilège* de dom Luc d'Achéry, qui parut en 3 vol. in-fol., en 1723, avec des corrections et des notes très-utiles. En 1727, M. de La Barre fut nommé à une place d'associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et il y lut plusieurs pièces qui sont imprimées dans les Mémoires de cette savante compagnie, entre autres, des nouvelles remarques sur les années de Jésus-Christ. Il a eu beaucoup de part à l'édition du *Dictionnaire historique de Moréri*, de 1725, et a continué le *Journal de Verdun* depuis l'an 1727 jusqu'à l'an 1738 qu'il mourut, le 23 mai, âgé de cinquante ans et quelques mois. Il avait publié en 1729, en 1 vol. in-4°, les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, avec des notes utiles. En 1733, il avait revu et corrigé l'*Histoire de France sous le règne de Louis XIV*, composée par M. de Larrey, et réimprimée avec permission, sous le nom de Roterdam, en plusieurs volumes in-12. En 1735, il avait fait paraître en cinq volumes une nouvelle *Histoire de la ville de Paris*, extraite de celle de dom Labineau. Il n'est auteur que du cinquième volume. Environ quinze mois avant sa mort, il avait entrepris un Dictionnaire d'Antiquités grecques et romaines, qui devaient former quatre volumes in-folio. (*Voyez* son éloge par M. de Boze, dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. 3, in-12, 1740.)

BARRE (Joseph), chanoine régulier de Sainte-Geneviève et chancelier de l'Université de Paris. Nous avons de lui : *Vindiciæ librorum Deuterocanonicorum veteris Testamenti*, 1730, in-12. *Histoire générale d'Allemagne*, 1748, 11 vol. in-4°. Elle a été traduite en allemand, Leipsick, in-4°, 1750. *Dissertatio apologetica adversus Jocherum*, 1751, in-12. *Vie du maréchal de Fabert*, 2 vol. in-12, 1752. *Histoire des lois et des tribunaux de justice de la monarchie française*, 1755, in-4°. Une nouvelle édition de van Espen, en 4 vol. in-fol., à Paris, 1753. Il a donné aussi l'*Examen des défauts théologiques et les moyens de les réformer*, ouvrage diffus et assez mal écrit, mais plein d'excellentes vues, 2 vol. in-12, Amsterdam, 1744.

BARRES. Ce terme signifie proprement les barres des portes ; il se prend quelquefois dans l'Écriture pour toutes sortes de défenses et d'obstacles. Dieu dit,

par exemple, qu'il a mis des portes et des barres à la mer, pour l'empêcher de se répandre sur la terre. (*Job*, c. 38, 10.) Ailleurs, il dit qu'il *brisera les barres de l'Égypte*, ses forteresses, ses barrières. (*Ezéch.*, c. 30.)

BARRIENTOS (Lopez de), dominicain espagnol, né l'an 1382 dans la ville de Medina-del-Campo, au royaume de Léon. Son père, Guttière de Barrientos, dont les auteurs espagnols louent la noblesse et les mœurs, lui procura une éducation digne de sa naissance, dont le jeune Lopez sut profiter en embrassant l'institut de Saint-Dominique dans le couvent de Medina-del-Campo. Il y fit de tels progrès dans les sciences, qu'il emporta, à la dispute, la première chaire de théologie de l'Université de Salamanque, et la remplit avec honneur depuis l'an 1416 jusqu'en 1433, que le roi de Castille Jean II l'appela à la cour pour lui confier sa conscience et l'éducation de l'infant dom Henri, héritier présomptif de la couronne. Il fut nommé évêque de Ségovie et grand-chancelier de Castille en 1438 ou 1439, assista avec le Roi à l'assemblée des états-généraux à Valladolid en 1440, permuta son église de Ségovie avec dom Jean Cervantès, alors évêque d'Avila en 1442; et après avoir réconcilié le prince Henri avec le Roi son père, contre lequel il s'était révolté, il passa à l'évêché de Cuença qu'il fut obligé d'accepter avec le titre d'inquisiteur-général de la foi dans tout le royaume de Castille. Il refusa constamment l'archevêché de Compostelle, et s'appliqua tout entier à gouverner le diocèse de Cuença en bon et zélé pasteur jusqu'à sa mort arrivée le 21 mai 1469, dans la quatre-vingt-septième année de son âge. Son corps fut porté dans la chapelle de l'hôpital de Medina-del-Campo où il avait voulu être enterré parmi les pauvres dont il avait toujours été le protecteur et le père, qu'il avait faits ses héritiers en mourant. Il laissa plusieurs ouvrages, comme un Traité des Sacremens; des des Instructions synodales; *clavis sapientiæ; index latinus ad sancti Antonini, Archiepiscopi Florentini, summam theologicam*, et divers autres, la plupart en espagnol, et qui n'ont pas été imprimés; mais dont Nicolas Antoine a parlé dans le dixième livre de sa Bibliothèque d'Espagne. (Le père Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 1, pag. 813. Le père Touron, *Homm. illustr. de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. 3, pag. 441 et les suiv.)

BARRIENTOS (Genès de), dominicain espagnol du couvent de la Penna de Francia, fit ses études à Salamanque où il s'acquit la réputation d'un théologien également habile et pieux. Il joignait à la science de la théologie le talent pour la chaire; et le roi Charles II l'ayant choisi pour son prédicateur, on l'entendit plusieurs fois à la cour avec satisfaction; mais ni les applaudissemens qu'il y reçut, ni

tout ce qu'il pouvait se promettre de la faveur du prince, ne purent l'empêcher de se consacrer aux pénibles travaux des missions étrangères. Il était dans les îles Philippines dès avant l'an 1685, et il fut depuis évêque titulaire de Troie, et suffragant de Philippe Pardi, archevêque de Manille, capitale des Philippines. Il devint même son coadjuteur, si l'on en croit quelques auteurs, par la nomination du pape Alexandre VIII, en 1690; mais on ignore s'il lui a succédé en effet : on sait seulement qu'il est mort en 1694 ou l'année suivante. On a de lui : *Expugnacion de el probabilismo ; Reflexiones theologicas*, etc., imprimé en 1684 à Manille, in-4°. (Le père Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 2, pag. 740.)

BARRIÈRE (Jean de La), instituteur des Feuillans. *Voyez* FEUILLANS.

BARRIERE (le père François), de la compagnie de Jésus. Nous avons de lui : *les grandes Vérités de la Religion pour purifier le chrétien, le confirmer à Jésus-Christ, et l'unir à Dieu.* Traités par manière d'entretiens de l'âme avec Dieu qui peuvent fournir à toutes sortes de personnes une ample matière pour leurs oraisons ordinaires, divisé en trois parties..., 1704, à Toulouse, 3 vol. in-12. On ne prouve pas dans ce livre les vérités de la religion, on les suppose toutes prouvées et toutes établies. C'est un ouvrage de piété où l'auteur entreprend plutôt de toucher les cœurs et de les exciter à l'amour de Dieu et de la vertu que de proposer de nouvelles découvertes aux esprits. Il observe qu'un chrétien a trois démarches à faire pour s'élever à la perfection : 1° il doit purifier son cœur ; 2° il doit imiter Jésus-Christ; 3° il doit s'unir à Dieu. Il obtient la pureté du cœur en détruisant le péché, ses mauvaises habitudes, et ce qu'il y a d'irrégulier dans ses passions. Il imite Jésus-Christ en conformant sa vie à celle du Sauveur. Il s'unit à Dieu par l'amour de sa bonté et de tous ses autres attributs. (*Journal des Savans*, 1705, p. 143 de la première édition, et 118 de la seconde.)

BARRIGUE DE MONTVALON, conseiller au parlement d'Aix, a donné le Précis des ordonnances, édits, déclarations qui sont en usage au parlement de Provence, 1752, in-12. *Epitome juris et legum romanarum frequentioris usus, juxta seriem digestorum*, 1756, in-8°.

BARRY (Paul de), jésuite, né à Leucate, au diocèse de Narbonne, en 1585, et mort à Avignon le 28 juillet 1661, après avoir été recteur en diffrens colléges, et provincial de la province de Lyon, a laissé un grand nombre d'ouvrages de dévotion, dont plusieurs ont été traduits en latin, en italien et en allemand. Ces ouvrages sont, 1° le Paradis ouvert à Philagie par cent dévotions à la mère de Dieu, etc., à Lyon, 1636, in-12.

2° La sainte Faveur auprès de Jésus par cent dévotions aux sacrés mystères de sa sainte vie, mort, etc., à Lyon, 1637, in-12. 3° La Solitude de Philagie, etc., ibid., 1637, in-16. 4° Les saintes Résolutions de Philagie, ibid., 1637, in-16. 5° Les saints Accords de Philagie avec le Fils de Dieu, ibid., 1638, in-16. 6° La riche Alliance de Philagie avec les Saints du Paradis, ibid., 1638, in-12. 7° La Pédagogie céleste, ou de la Dévotion aux saints Anges gardiens, ibid., 1639, in-12. 7° La magnificence de Dieu envers sa sainte Mère, ibid., 1639, in-12. 9° La dévotion à saint Joseph, ibid., 1640, in-12. 10° L'année sainte, en deux tomes, à Lyon, 1641, in-12. 11° Les trois Journées de Philagie pour la petite retraite spirituelle, etc., ibid., 1645, in-12. 12° La dévotion à la glorieuse sainte Ursule, ibid., 1643, in-12. 13° Pratique des vertus, recueillie des Œuvres du père Paul de Barry, ibid., 1648, in-12. 14° Les Méditations de Philagie pour tous les jours de l'année sur les plus beaux traits de la vie de l'un des saints de chaque jour, ibid., 1644, trois tomes in-8°. 15° Méditations sur les fêtes de la mère de Dieu, à Paris, 1651, in-12. 16° La Provision spirituelle en Méditations pour tous les samedis de l'année, sur les plus beaux éloges de Notre-Dame, etc., à Lyon, 1651, in-8°. 17° Pensez-y bien, ou moyen court, facile et assuré de se sauver, à Paris, 1652, in-16. 18° Paulin et Alexis, les deux illustres Amans de la Mère de Dieu, avec un journal des plus renommés serviteurs de Notre-Dame, à Lyon, 1656, in-8°. 19° La mort de Paulin et d'Alexis avec l'heureux trépas de cent serviteurs de la Mère de Dieu, à Lyon, 1656, in-12. 20° Les cent illustres de la mère de Dieu en toutes sortes de professions, etc., à Lyon, en 1660, in-8°. 21° La vie de saint Alexis, avec des réflexions convenables, à Avignon, 1661, in-12. Tout n'est point à approuver dans ces différens ouvrages; et il y a plusieurs endroits qui demandent d'être lus avec précaution pour ne pas fonder entièrement son salut sur quelques pratiques extérieures, qui, quoique bonnes en elles-mêmes, en supposent toujours d'autres plus essentielles et indispensables.

BARRY (René), auteur parisien du dix-septième siècle, a donné entre autres ouvrages, 1° un Abrégé de la vie de Louis XIII, qui se trouve dans les Triomphes de Louis-le-Juste, imprimés en 1649, in-fol. 2° Un Traité de Morale, in-4°, 1663. 3° Deux volumes in-4° de Conversations, 1675. 4° Une Rhétorique française et une Méthode pour bien prononcer un discours et le bien animer, à Paris, 1679, in-12. (Le Long, *Bibl. de la France*. Gibert, *Jugement des Savans sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique*, tom. 3, pag. 120, etc.)

BARSABAS JOSEPH. *Voyez* JOSEPH BARSABAS.

BARSABAS - JUDE. *Voyez* JUDE, surnommé *Barsabas*.

BARSAIT ou BARZAITH (hébr., *fils, froment* ou *pureté;* autrement, *des angles*), fils de Melchiel. (1., *Par.* 7, 31.)

BARSANIENS, *Barsaniani*. Hérétiques du sixième siècle qui suivaient les erreurs des Gaïanites et des Théodosiens. Ils faisaient leur sacrifice en mettant une certaine pâte sur le bout de leurs doigts, puis ils en mangeaient une petite partie, et ils en ajoutaient ensuite autant qu'ils en avaient consumé. (Saint Jean Damasc., *des Hérés*. Baronius, *A. C.* 533, n° 74. Godeau.)

BARSANUPHIEN, *Barsanuphianus*. C'est ainsi que M. Fleury appelle les Barsaniens qui sont nommés *Barsaniens* partout ailleurs. Cela pourrait donner lieu de penser que Barsanuphius, moine d'Égypte, d'une grande sainteté, qui vivait dans le quatrième siècle, serait auteur de quelque secte hérétique; ce qui n'est pas.

BARTANA, siége épiscopal d'Afrique, dont on ne connaît point la province. Son évêque se trouva à la conférence de Carthage. Ch. 126, not. 86.)

BARTHÉLEMY (saint), ou *Bartholomaïos*, c'est-à-dire, fils de Ptolémée, était de Galilée aussi bien que les autres apôtres; mais on ne sait quelle était sa patrie. L'Évangile ne nous apprend rien de particulier sur sa personne, et l'on n'a aucune histoire certaine de sa vie ni de sa mort. On croit communément qu'il a prêché dans les Indes; et on assure qu'il y porta l'Évangile de saint Matthieu écrit en hébreu, et que saint Pantène l'y trouva cent ans après. On dit aussi qu'il a prêché dans l'Arabie heureuse, et dans la Perse, et même dans l'Abyssinie où il est en grande vénération; ce qui n'a rien de contraire à ceux qui tiennent qu'il a prêché dans les Indes, puisqu'il put passer par ce pays pour s'avancer plus avant dans l'Inde; peut-être même que l'on a entendu ces pays sous le nom d'Indes.

L'on ne sait pas bien sûrement ni le temps, ni le lieu, ni le genre de sa mort. Les nouveaux Grecs et les Latins conviennent à dire qu'il mourut dans la ville d'Albane ou Albanople; c'est apparemment Albane ou Albanie sur la mer Caspienne, et frontière d'Arménie. Ce pays a été quelquefois désigné sous le nom d'Indes. On tient que saint Barthélemy fut écorché vif par Astiage, frère de Polémon, roi d'Arménie, en haine de la religion chrétienne qu'il avait fait embrasser à Polémon. Mais ces faits ne sont rien moins que certains.

Plusieurs ont cru que Nathanaël était le même que Barthélemy. On fonde cette conjecture sur ce que, 1° la vocation de Barthélemy n'est marquée nulle part, à moins que ce ne soit celle de Nathanaël. 2° Les évangelistes qui parlent de Barthélemy ne disent rien de Nathanaël; et saint Jean qui parle de Natha-

naël ne dit rien de Barthélemy. 3° Barthélemy n'est pas un nom propre, il signifie simplement fils de Ptolémée. Il pouvait outre cela porter le nom de Nathanaël. 4° saint Jean semble mettre Nathanaël au rang des Apôtres, lorsqu'il dit que saint Pierre, saint Thomas, les deux fils de Zébédée, Nathanaël et deux autres disciples étant allés prêcher, Jésus se manifesta à eux. Mais ces raisons sont trop faibles pour balancer l'autorité des saints Pères qui ont cru que Nathanaël n'avait jamais été apôtre. On a attribué à saint Barthélemy un faux évangile qui fut mis au rang des apocryphes par le pape Gélase.

On a été long-temps dans l'Église sans assigner un jour particulier pour la célébration de la fête de saint Barthélemy, parce qu'on la faisait, avec celle des autres Apôtres, le premier jour de mai, ou le 29 de juin, à l'occasion de saint Pierre et saint Paul. C'est ce qui fait sans doute qu'on ne trouve point son nom dans les premiers calendriers. On le voit marqué au 13 de juin dans les anciens Martyrologes du nom de saint Jérôme, et au 24 août. (Dom Calmet, *Dictionn. de la Bibl.*; et *Dissertations sur saint Matthieu*. Tillemont, *Mémoires ecclésiastiques*, tome 1. Baillet, au 24 d'oût.)

BARTHÉLEMY D'ÉDESSE, moine de Syrie dans le huitième siècle, est auteur d'un Traité in-4°, imprimé à Lyon en 1685, dans le premier tome du recueil des diverses pièces sacrées d'Étienne Le Moine, p. 305. Barthélemy fait voir dans ce traité que Mahomet n'a été ni prophète ni apôtre de Dieu; sa vie ayant été très-corrompue, et une suite de débauches et de crimes. Il y montre encore que l'Alcoran n'est point de Mahomet, mais d'un nommé Othman, écrivain habile et célèbre qui ayant recueilli les divers écrits de Mahomet, en composa, par ordre du calife Abubaker, un volume à qui l'on donna depuis le titre d'Alcoran.

BARTHÉLEMY DE FOIGNI, évêque de Laon, fut déclaré suspens l'an 1142, par Yves, cardinal et légat du pape Innocent II, pour avoir autorisé le divorce illégitime entre Raoul, comte de Vermandois, et sa femme. Il quitta son évêché pour se faire moine de Cîteaux. Nous n'avons de lui qu'une lettre adressée à Samsom, archevêque de Reims, par laquelle il se justifie de l'accusation qu'on avait formée contre lui, d'avoir dissipé les biens de l'évêché de Laon, en faisant voir que ce qu'il en a donné à l'église cathédrale, et aux autres églises de son diocèse qui en avaient besoin, est fort peu de chose, et que son successeur a tort de vouloir le leur enlever. Cette lettre se trouve dans la dernière Collection des Conciles, tom. 10, pag. 1184. (Dupin, *Biblioth. des Auteurs eccl. du douzième siècle*.)

BARTHÉLEMY, de Bresse, ville d'Italie, enseigna le Droit avec réputation dans le treizié-

zième siècle, et mourut l'an 1258 pour la liberté de sa patrie opprimée par le tyran Ezzelin. Il laissa une Chronique des villes d'Italie; *Repertorium Decreti; Disputationes Decretalium*, etc. (Trithème, *de Script. eccles.* Vossius, lib. 2, *de Histor. lat.*)

BARTHÉLEMY DE BRAGANCE, ainsi nommé d'un fief noble appartenant à sa famille, issu de l'ancienne maison des comtes de Bragance, célèbre en Lombardie, naquit vers le commencement du treizième siècle. Il fit ses études à Padoue où il eut le bonheur de connaître saint Dominique, et de recevoir de ses mains l'habit de son Ordre. Il ne fut pas plutôt honoré du sacerdoce, qu'on l'envoya prêcher et travailler à la pacification des troubles qui étaient grands dans les villes, surtout de Lombardie. Il fut maître du sacré palais, non pas immédiatement après saint Dominique, comme le prétend Fontana dans son Théâtre dominicain, puisque quand le saint patriarche mourut, Barthélemy de Bragance n'était âgé que de vingt ou vingt-un ans; mais vers l'an 1235, sous le pontificat de Grégoire IX, il exerça cette charge jusqu'à ce qu'Innocent IV le nomma évêque de Nimésie dans l'île de Chypre, sous la métropole de Nicosie, en l'an 1250, selon Ughel, ou 1248, selon les Bollandistes; ce qui paraît plus probable. Il venait de prendre possession de cette dignité lorsque saint Louis, roi de France, passa la mer pour faire la guerre aux infidèles, et dans la suite il eut ordre du pape de se rendre auprès de la personne du saint monarque en Palestine. Il l'accompagna à Joppé, à Sidon, à Ptolémaïde, et à son retour en France, selon Altamura dans sa Bibliothèque dominicaine. D'autres disent qu'il retourna à son église après s'être acquitté de quelques commissions dont le pape l'avait chargé envers ce saint Roi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il nous dit lui-même que le Roi fit ce qu'il put pour l'engager de passer en France, lui faisant espérer que quand il serait à Paris, il lui ferait présent de quelques reliques pour orner son église. Alexandre IV voulut avoir auprès de lui un si digne prélat. Il le rappela dans sa patrie, et le fit évêque de Vicence où il eut beaucoup à souffrir de la part du tyran Ezzelin, l'ennemi déclaré de la religion. Ce fut alors qu'on remarqua encore mieux dans la personne de Barthélemy toutes les qualités d'un bon pasteur. Le pape l'ayant envoyé légat en Angleterre et en France, saint Louis qui le chérissait toujours lui donna un morceau de la vraie croix et une épine de la couronne de Notre-Seigneur, que le digne évêque déposa dans la magnifique église qu'il fit bâtir aux dominicains, et qui fut appelée l'Église de la Couronne. Il fit son testament le 23 septembre 1270, et mourut peu de temps après. Les Bollandistes assurent qu'on lui a tou-

jours rendu une espèce de culte, et donné le titre de bienheureux. Le père Papebrock dit que Barthélemy de Bragance a été patriarche de Jérusalem ; mais cela est au moins fort douteux, puisque, sans parler du silence de la plupart des auteurs, Barthélemy lui-même n'a jamais pris ce titre dans aucun acte, ni dans son testament qui renferme néanmoins un abrégé fidèle de sa vie, et où l'église de Jérusalem n'est pas seulement nommée, tandis qu'il y est fait une mention expresse de celles de Nimésie et de Vicence. L'épitaphe qu'on lit sur le tombeau de Barthélemy, dans l'église de la Couronne de Vicence, et où il est appelé patriarche de Jérusalem, ne mérite aucune considération, parce que, comme le remarque le père Échard, ce n'est point la première qu'on y lisait d'abord, mais une autre qu'on y mit en 1353, quatre-vingt-trois ans après sa mort, lorsqu'on le transporta dans un nouveau tombeau. Nous avons quelques ouvrages de Barthélemy de Bragance, qui est aussi nommé quelquefois Barthélemy de Vicence ; savoir, des Commentaires sur l'Écriture-Sainte et sur le livre de la Hiérarchie, attribué à saint Denis l'Aréopagiste; deux volumes de Sermons, et quelques opuscules. Le père Échard en cite beaucoup d'autres qui sont démeurés manuscrits. (Le père Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. 1, pag. 254 et les suivantes. Le père Touron, dans la *Vie de saint Dominique*, l. 5, pag, 508 et les suivantes.

BARTHÉLEMY DE BOLOGNE (B.) M. Sponde l'appelle Bonaventure, embrassa l'Ordre de Saint-Dominique dans le couvent de Saint-Nicolas de Bologne en Lombardie, sa patrie, dès ses jeunes années. Le pape Jean XXII, le destinant à être le chef de nos missions dans l'Orient, le fit venir à Avignon vers l'an 1318, et le sacra évêque de Maraga ou Maratha, ville située dans les confins des Arméniens et des Parthes. Le premier fruit des prédications de cet homme apostolique dans ces contrées fut la conversion de plusieurs idolâtres. Il y convertit aussi un grand nombre de Sarrasins, et ramena à la foi et à l'obéissance du Saint-Siége les moines de Saint-Basile qui s'en étaient séparés comme la plupart des peuples d'Orient. Barthélemy ayant été transféré à l'archevêché de Naxivan, ville d'Asie en Arménie, il se concilia si bien la confiance et l'amour des Arméniens, qu'il eut la consolation de bannir de toute cette province l'infidélité, le schisme, l'erreur, l'impiété, la corruption des mœurs, et toutes les folies de l'Alcoran. Pour perpétuer ces conversions, il fit bâtir des églises et des maisons religieuses ; et cette nouvelle chrétienté subsiste encore aujourd'hui au milieu des Tartares, des Sarrasins, des Persans, qui, quoiqu'infidèles, souffrent au milieu de leur Empire le libre exercice de

la religion chrétienne, et un archevêque catholique à Naxivan, qui, depuis le bienheureux Barthélemy, est toujours un dominicain. Ce pieux et zélé prélat eut encore la consolation d'unir les religieux de Saint-Basile à ceux de Saint-Dominique, et de commencer cette célèbre réforme, ou plutôt ce nouvel institut qui fut appelé la congrégation des Frères-Unis, qui reçurent l'habit de Saint-Dominique, et firent profession suivant la règle de Saint-Augustin, et les constitutions des Frères-Prêcheurs. Le bienheureux Barthélemy ne vit que les beaux commencemens de cette réforme, et mourut saintement l'an 1333, le 15 d'août, dit M. Sponde, qui reconnaît, avec plusieurs autres historiens, que Dieu a rendu son tombeau glorieux par un grand nombre de miracles. Mais cet auteur s'est trompé après Bzovius, en rapportant sa mort à l'an 1318. Fontana et Ughel se sont trompés aussi en avançant que Barthélemy de Bologne avait étudié sous saint Thomas d'Aquin, qu'il avait été fait ensuite maître du sacré palais sous Jean XXII, et enfin évêque de Torcello, depuis l'an 1328 jusqu'en 1333, et qu'ils le font partir pour les missions du Levant, avec la qualité d'archevêque d'Arménie. Ils l'ont confondu avec un autre dominicain, nommé Barthélemy de Piscialis, disciple du docteur angélique et évêque de Torcello. Barthélemy de Bologne avait composé, en faveur des Arméniens, une Somme des cas de concience, et quelques petits traités des Sacremens. Il avait aussi traduit en arménien le Psautier, les quatre livres de saint Thomas contre les Gentils, la troisième partie de sa Somme de théologie, avec le bréviaire et le missel de son Ordre. Il avait été aidé dans ce travail par un des compagnons de sa mission, et par l'abbé de Chernac, supérieur d'un célèbre monastère de saint Basile, qui se convertit avec ses moines ensuite des conférences qu'il eut avec Barthélemy. (*Voyez* Clément Galanus, célèbre missionnaire théatin, dans son livre de l'*Accord de l'Église d'Arménie avec la Romaine*, chap. 30; et le P. Touron, dans ses *Hommes illust. de l'Ordre de Saint-Dominique*, t. 2, p. 108 et les suiv.)

BARTHÉLEMY DE S. CONCORDE, était de Pise, et religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. Il composa en 1338 une Somme de cas de conscience, imprimée en 1559. Il mourut en 1347. On lui attribue aussi des Sermons. Quelques uns le confondent avec Barthélemy Albici, dont nous allons parler, apparemment parce qu'ils étaient tous de Pise. (Trith., *de Script. eccl.* Bellarm. Cave. Dupin, quatorzième siècle.)

BARTHÉDEMY D'URBIN, disciple d'Augustin Triumphus, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, fut fait évêque d'Urbain l'an 1347, et mourut l'an 1350. Il acheva le *Milleloquium*

de saint Augustin, commencé par son maître Augustin Triumphus, imprimé à Lyon en 1555, et composa le *Milleloquium* de saint Ambroise, imprimé aussi à Lyon la même année. Il écrivit aussi pour le pape contre Louis de Bavière, et les Augustins de Rome ont un Traité manuscrit de lui contre les erreurs découvertes du temps de ce prince. Il avait composé quelques Traités spirituels, comme un écrit sur les *quatre Dons*, deux livres de la *Guerre spirituelle*, une explication des *Évangiles du Carême*, et un abrégé du livre de Gilles Romain, du *Gouvernement des Princes*. (Trith., *de Script. eccl.* Cave. Dupin, *Bibl. eccl.*, quatorzième siècle. *Italia sacra*, tom. 2.)

BARTHÉLEMY, chartreux du monastère de Ruremonde, dans le quizième siècle, avait composé plusieurs ouvrages, dont une partie n'a point été imprimée et se trouve dans la bibliothèque des Chartreux de Cologne où il mourut en 1446. Ces ouvrages sont, entre autres, les Traités des Passions, des Vertus, de l'Oraison, de l'Humilité, etc., et un Traité dogmatique de l'autorité du Concile sur le Pape.

BARTHÉLEMY DE GLAUNVILLE, Anglais, de la famille des comtes de Suffolk, de l'Ordre des Frères-Mineurs, s'appliqua à rechercher et à découvrir des moralités cachées sous l'extérieur des choses naturelles, dont il a composé un gros ouvrage divisé en dix-neuf livres. Le premier est de Dieu; le second, des Anges et des démons; le troisième, de l'Ame; le quatrième, du Corps, et les autres, des autres créatures. On y en ajoute un vingtième, des Accidens, comme des Nombres, des Mesures, des Poids, des Sons, etc., et un Traité de la Propriété des Abeilles. Cet ouvrage a été imprimé à Nuremberg en 1492; à Strasbourg en 1505, et à Paris en 1574, sous le titre d'*Allégories et de Tropologies sur l'ancien et sur le nouveau Testament*. On a encore quelques Sermons imprimés sous le nom de cet auteur, à Strasbourg, l'an 1495. Il a fleuri en 1360. (Dupin, *Biblioth. eccl.*, quatorzième siècle.)

BARTHÉLEMY ALBICI, religieux de l'Ordre de Saint-François, est peut-être l'auteur le plus singulier qui ait été depuis l'établissement du christianisme. Personne jusqu'à lui n'avait pensé que quelqu'un pût égaler le Fils de Dieu à un homme mortel, soit dans les merveilles qu'il a opérées, soit dans sa vie souffrante. Mais Barthélemy a cru trouver dans saint François une image parfaite de cet Homme-Dieu, et pour que personne n'en doute, il a composé un assez gros ouvrage sur leur conformité réciproque. On laisse à penser l'impression que peut faire sur les esprits un peu sensés un parallèle aussi forcé. Non-seulement les novateurs et les libertins en ont pris occasion de se moquer de la simplicité de l'au-

teur, s'il a agi de bonne foi, mais les religieuses même de son Ordre se sont fait un devoir de le censurer. On lui attribue un autre Traité de la vie et des louanges de la sainte Vierge. Barthélemy vivait à la fin du quatorzième siècle. (Possevin. Wading. Dupin, *Biblioth. des Auteurs eccl. du quatorzième siècle.*)

BARTHÉLEMY, ou selon d'autres, Baptiste Platine, né à Piadena ou Platina, proche de Crémone, dans le quinzième siècle, fut fait abréviateur apostolique par le pape Pie II qui lui donna quelques bénéfices. Paul II ayant aboli cette charge sans rembourser ceux qui en étaient pourvus, Platine fit des remontrances à ce pape un peu vives. Il lui écrivit même une lettre dans laquelle il se plaignait de cette injustice, et le menaça de porter ses plaintes aux princes chrétiens, et d'un concile prochain. Le pape, irrité de cette hardiesse, le fit mettre en prison, d'où il sortit après quatre mois. Mais ayant été accusé depuis d'avoir conspiré contre sa personne, il fut appliqué à la question où il n'avoua rien. Enfin, les cardinaux Bessarion et Conzagues obtinrent sa liberté. Sixte IV le fit bibliothécaire du Vatican, et lui donna une maison dans le Quirinal où il mourut l'an 1481, âgé de soixante ans. Il a écrit les vies des papes depuis Jésus-Christ jusqu'au pontificat de Sixte IV, avec assez de liberté et d'un style agréable, mais sans beaucoup d'exactitude et de discernement. Elles ont été imprimées à Venise en 1479; à Nuremberg en 1481; à Lyon, en 1512, avec la continuation d'Onuphre; ensuite à Louvain en 1572, et enfin à Cologne en 1600 et 1610. Nous avons encore de lui quelques ouvrages de morale; on n'a pas oublié celui qui est intitulé : *la Science de la Cuisine*, imprimé à Lyon en 1541, qui donna occasion à Sannazar de faire cette épigramme :

Ingenia et mores, vitasque obitusque notare
Pontificum, argutæ fuit historiæ
Tu tamen hinc lautæ tractas pulmenta culinæ
Hoc, Platina, est ipsos pascere Pontifices.

BARTHÉLEMY DES MARTYRS, ainsi appelé du nom de l'église où il reçut le baptême, archevêque de Brague en Portugal, naquit à Lisbonne au mois de mai 1514, sous le pontificat de Léon X et le règne de dom Emmanuel Ier, roi de Portugal, surnommé l'*Heureux*. Il n'avait que quinze ans commencés lorsqu'il reçut l'habit de Saint-Dominique à Lisbonne, l'onzième de novembre 1528. Il fut dans son noviciat, au rapport de ses historiens, ce que fut saint Bernard dans sa retraite de Cîteaux, et saint Dominique dans le Chapitre d'Osma, tout occupé de Dieu et faisant ses délices de la prière, du chant des psaumes, de la lecture des livres saints, du

travail et de la pénitence. Il professa près de vingt ans la philosophie et la théologie avec une réputation qui le fit choisir pour être le précepteur de dom Antoine, fils de dom Louis, infant de Portugal. Le père Louis de Grenade l'obligea, sous peine d'excommunication, d'accepter l'archevêché de Brague qu'il avait refusé lui même; mais si Barthélemy put faire céder sa modestie à l'obéissance qu'il devait à Louis de Grenade comme à son supérieur, il ne fut pas à son pouvoir de l'exempter d'une maladie dangereuse que lui causa la violence qu'il se fit pour se soumettre. Dieu qui le destinait à de grandes choses, lui ayant rendu la santé, il fut reçu à Brague le 4 octobre 1559 où il commença l'exécution du dessein qu'il avait de sanctifier son peuple par le règlement de sa personne et de sa famille. De tous les magnifiques appartemens de son palais, il ne prit pour lui qu'une chambre médiocre qu'il fit meubler comme une cellule. Il se couchait à onze heures du soir et se levait à trois du matin. Son lit était dur et pauvre, son corps toujours couvert d'un cilice et sa table si frugale qu'on n'y servait d'ordinaire qu'un seul plat, dont il envoyait toujours la moitié aux pauvres. Il ne voulut pas seulement entendre parler des maîtres-d'hôtel, des écuyers, des gentilhommes, des pages et des laquais de ses prédécesseurs, se contentant de quelques domestiques pieux et absolument nécessaires. Ce que le zélé prélat avait commencé dans sa maison, il se hâta de le faire dans la ville de Brague et dans tout son diocèse qu'il voulut visiter peu de mois après son arrivée au milieu même de l'hiver. Il prêchait tous les jours après avoir dit la messe, et ses discours étaient également clairs, pathétiques et animés. Les fruits de cette première visite, comme de celles qui la suivirent, furent la cessation des abus et des scandales, la réconciliation des ennemis, le rétablissement des pratiques de piété, la décence et la modestie dans les églises, le bon ordre dans tous les États. Un autre fruit de ces visites fut le soulagement d'une infinité de pauvres, dont le charitable pasteur avait pris le nom, l'âge, le sexe, l'état, et auxquels il envoyait régulièrement tout ce qui leur était nécessaire. Il fonda un hôpital général et un hospice près de son palais pour y recevoir les religieux et les pauvres ecclésiastiques étrangers, et il logeait dans sa maison épiscopale les abbés, les recteurs, les curés de tout son diocèse et leurs vicaires qui venaient le trouver pour les affaires de leurs églises. Il parut avec éclat au concile de Trente, et y marqua sa vigueur épiscopale en beaucoup d'occasions, et en particulier au sujet de la réforme des cardinaux. Cette matière ayant été mise en délibération, et plusieurs prélats ayant dit que les cardinaux n'avaient pas besoin d'être réformés,

lorsque le rang du saint archevêque fut venu pour parler, il déclara hautement que les très-illustres cardinaux avaient besoin d'une très-illustre réforme. Dans le mois de septembre de l'an 1563, l'archevêque profita d'une surséance d'affaires arrivée au concile pour aller à Rome où il lia une étroite amitié avec saint Charles Borromée, et où il obtint de Pie IV que les évêques seraient assis et couverts dorénavant à l'audience du pape, au lieu qu'ils y étaient auparavant debout et découverts. Il n'en fut pas de même de la demande qu'il lui fit d'accepter la démission de son archevêché, et il n'en reçut pas d'autre réponse qu'un ordre exprès de le garder. Après la conclusion du concile de Trente, où l'archevêque était retourné de Rome et où il s'attira l'admiration, l'estime et l'amitié de tous les évêques, et surtout du cardinal de Lorraine et de tous les prélats français, il se pressa de retourner dans son diocèse qu'il continua d'instruire, d'édifier et de réformer, parmi des peines et des obstacles sans nombre, jusqu'à sa démission qu'il obtint enfin, à force d'importunités, du pape Grégoire XIII. Il se retira pour lors dans le couvent de Sainte-Croix de Viane qu'il avait fondé pour les religieux de son Ordre. Il y vécut encore huit ans et quelques mois, s'occupant à la prière et à la contemplation des perfections divines, sans abandonner le salut des peuples qu'il allait catéchiser à pied dans les villages voisins de Viane. Il mourut dans ces pieux exercices le 16 juillet 1590, âgé de soixante-seize ans deux mois, et dans la trente-unième année de son épiscopat. Il fut enterré près de l'autel de l'église de son Ordre à Viane, et Dieu honora sa sainteté de divers miracles après sa mort, comme il l'en avait honoré pendant sa vie. L'Église ne lui a point encore décerné de culte public. Il a laissé plusieurs ouvrages sur les devoirs des chrétiens dans tous les états, sur la Vie spirituelle, sur l'Histoire de l'Église et des Conciles généraux ou provinciaux, sur le Droit et la Théologie morale, sur les Psaumes et les Prophètes. Le plus connu, comme le plus estimé de ces écrits, c'est celui qui porte pour titre : *Stimulus Pastorum* qui contient deux parties. Dans la première, le pieux archevêque rapporte les sentimens des Pères sur l'épiscopat par de longs extraits tirés de leurs ouvrages. Dans la seconde, il parle lui-même, et fait voir quelles doivent être les occupations et les vertus des évêques. La plupart de ces ouvrages, écrits en portugais, avaient été traduits en latin par le père Quétif, savant dominicain. Ils ont tous été recueillis et publiés à Rome en 1734, en deux tomes in-fol., par dom Malachie d'Inguimbert, archevêque de Théodosie, depuis évêque de Carpentras. (Alphonse Fernandez. Nicolas Antonio. Sponde. Rodriguez de Cunha,

Hist. ecclés. de Brague. Isaac Le Maître de Sacy, *Vie de dom Barthélemy*, in-4°, à Paris, 1663. Le père Touron, tom. 4 *des Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, pag. 593 et les suivantes.)

BARTHÉLEMY (Thomas-Louis), docteur de Sorbonne et chanoine de Toul sa patrie, est auteur des Instructions morales sur les Évangiles des dimanches par demandes et par réponses, avec les difficultés du texte résolues, 1752, in-12.

BARTHÉLEMY DE NOYON (saint), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, fondée hors l'enceinte de la ville de Noyon par Baudoin 1er, évêque de ce siége en 1064. Elle fut ruinée par les guerres en 1557, et rebâtie peu de temps après dans la ville. Ce n'est qu'en 1088 que les chanoines réguliers y furent établis, sous la conduite de Bernard, leur premier abbé dans ce monastère. (*Gallia christ.*, tom. 9, col. 1115.)

BARTHÉLEMITES. Congrégation des Clercs séculiers qui vivent en commun et qui sont établis en Allemagne, en Pologne et en Catalogne. Ils prennent leur nom de Barthélemy Holzauter qui les fonda à Saltzbourg le 1er août 1640. Le pape Innocent XI approuva leurs constitutions en 1680 et en 1684, avec quelques additions. Ils sont destinés à former de bons ecclésiastiques, et gouvernés par un président général qui a inspection sur toute la congrégation, et par des présidens diocésains qui dans chaque diocèse veillent sur les curés et autres ecclésiastiques de leur institut, les visitent tous les ans, et font le rapport de leurs visites aux ordinaires auxquels ils sont soumis. Il y a encore des doyens ruraux soumis aux présidens diocésains et qui exercent dans leur décanat les fonctions qu'exercent les présidens dans tout le diocèse. Les Barthélemites ont un grand nombre de curés, et dans chaque cure presque toujours deux prêtres de leur institut pour la desservir. Ils ont aussi jusqu'à trois communautés dans quelques diocèses qui sont entretenues du superflu des cures et des donations faites à la congrégation. Ces communautés sont de trois sortes. Les unes sont des séminaires où l'on élève les jeunes clercs de l'institut; les autres sont pour recevoir les curés et autres bénéficiers de l'institut, que leurs affaires appellent à la ville, ou qui veulent faire une retraite; et les dernières sont destinées pour ceux que l'on met en pénitence, ou qui se trouvent hors d'état de continuer leurs fonctions. (*Voyez* Jacques Valauri dans son *Abrégé de la constitution du Clergé vivant en commun.*)

BARTHES (Paul-Joseph), médecin de Montpellier. On a de lui un ouvrage qui remporta en 1756 le prix à l'Académie des Belles-Lettres et Inscriptions, sur le sujet proposé, concernant l'époque de la destruction du paganisme.

BARTHOLIN (Ivare), né à Mindelfahrt, ville de Danemarck dans l'île de Fionie, professeur en langue latine à Copenhague en 1658 et 1662, fut aussi pasteur à Stegh. Il mourut à Ringstett le 28 septembre 1682. Il a écrit : *Hypomnesis de extremo universali Dei judicio et præpar. christiana in instantem mundi finem.* (Barthol., *de Script. Danor.*)

BARTHUS (saint), martyr. Il fut brûlé, dit-on, avec un autre prêtre nommé Verca, et un solitaire nommé Arpila, et vingt-trois autres personnes, dans une église où ils étaient assemblés. Ce fut dans le quatrième siècle, du temps de la persécution des Goths, hors de l'Empire romain, sous Valentinien 1er et Valens. (*Voyez* NICÉTAS.)

BAR-TIMÉE ou BAR-TEMÉE, selon saint Jérôme (hébr., *fils de l'aveuglement ;* autrement, *fils de Timée* ou *de la perfection*), aveugle de la ville de Jéricho. (*Marc.*, 10, 46, 52.) Il se trouva sur le chemin de Jéricho à Jérusalem lorsque Jésus passait. Il demandait l'aumône ; il cria à Jésus d'avoir pitié de lui ; et plus on lui défendait, plus il criait. Jésus s'arrêta, le fit venir, lui demanda ce qu'il voulait, lui fit voir la lumière, et lui dit que sa foi l'avait sauvé. L'aveugle le suivit avec les autres. Saint Matthieu diffère de saint Marc en ce qu'il met deux aveugles. (*Matt.*, 20, 30.) Mais saint Marc ne marque que Bar-Timée, parce que ce fut lui qui parla à Jésus-Christ, ou parce qu'il avait plus de zèle et de foi et qu'il était le plus connu. Saint Luc, 18, 35, 43, fait mention d'un aveugle que Jésus guérit en entrant à Jéricho. La guérison de Bar-Timée arriva le lendemain, lorsque Jésus sortit de cette ville.

BARTIMISE, siége épiscopal de la Mauritanie Césarienne en Afrique. Son évêque, nommé Victor, assista à la conférence de Carthage, c. 138. Cette église est appelée dans la notice, n° 45, *Vardimissensis.*

BARTOLE, célèbre jurisconsulte, né à Sosseferrato dans l'Ombrie en 1313, enseigna le Droit civil avec une grande réputation à Pise et à Pérouse où il mourut en 1356. On a de lui divers ouvrages sur le Droit civil, et *consiliorum; de Guelphis et Gibelinis*, etc. *Voyez* sa vie écrite par Jean Paul Lancellot, imprimée à Pérouse en 1573, in-4°, et en 1735, dans le premier volume des *Vitæ summorum dignitate et eruditione virorum* de Jean-Gérard Meuschenius, à Coburg.

BARTOLI (Daniel), jésuite italien de Ferrare, né en 1608. Il se fit jésuite en 1623, et enseigna la rhétorique pendant quatre ans. Son zèle le porta à prêcher dans les principales villes d'Italie, et il exerça le ministère de la prédication pendant douze ans. Il mourut à Rome le 13 janvier 1685, âgé de soixante-dix-sept ans. Le père Bartoli passe pour un des meilleurs é-

crivains de son pays, et qui a le mieux su sa langue. Nous avons de lui, 1° *dell' Istoria della compagnia di Giesu in Inghilterra descritta del padre Danielo Bartoli, della med. comp.*, in-fol. C'est l'Histoire des Jésuites en Angleterre, et de ce qu'ils ont souffert toutes les fois qu'ils y ont voulu passer : quoique le sujet en soit triste, l'auteur l'a égayé par l'élégance de son style. Il y fait voir quel a été l'état de la religion catholique en Angleterre depuis le règne de Henri VIII. Il y parle de la fameuse conspiration des poudres. Ce volume a été précédé de trois autres où il fait l'histoire de l'établissement et du progrès de la compagnie de Jésus en Europe, dans la Chine et dans les autres contrées de l'Asie : on y trouve quantité de remarques curieuses et intéressantes. 2° *Geographia politico-moralis*, aut. P. Daniele Bartoli, *societ. Jes. italico idiomate conscripta, post latine reddita, et indice rerum memorabilium, tabulisque quibusdam æneis in lectorum gratiam adornata*, Ulmæ, 1708, in-8°. Le dessein de l'auteur, dans cet ouvrage, est de faire servir la géographie au réglement des mœurs et à la conduite de la vie. Dans ce dessein, il nous propose divers exemples pour modèles. Le premier est sur les îles fortunées, qui sont, dit-il, une image de la cour, et dont le nom trompeur a du rapport avec ce qui flatte les espérances des courtisans. A ce seul mot d'îles fortunées, on s'imaginerait un pays où tous les biens abondent, et dont tous les habitans doivent être heureux, et cependant, quand on y est arrivé, on trouve que le nom qu'elles portent ne leur convient nullement et qu'elles mériteraient même plutôt qu'on les appelât les îles infortunées; aussi l'une tire-t-elle son nom de l'Enfer, l'autre des loups, et toutes sont appelées *Canaries*, du mot latin qui signifie *chien*. L'auteur prend ici occasion de faire une peinture de la cour et de tous les maux qui s'y trouvent; c'est un pays qui ne promet que bonheur, et où l'on ne trouve qu'une véritable misère; un pays où l'on passe sa vie dans une servitude continuelle, où vous avez autant d'ennemis que de personnes qui vous environnent, où il faut être toujours en garde contre les embûches qu'on vous dresse, où il faut faire une étude de déguiser tous ses sentimens, où le *oui* et le *non* n'ont plus de signification propre, où il n'y a que mépris à essuyer et qu'injures à souffrir, où l'on n'est occupé que du soin de se supplanter les uns les autres, et où l'on se repaît d'espérances si vaines, qu'on peut appeler la cour la demeure des vents, *domus ventorum*. L'auteur ajoute un grand nombre d'autres réflexions semblables qu'il appuie de plusieurs citations savantes tirées des meilleurs auteurs de l'antiquité. Il rapporte ensuite un grand nombre d'autres exemples d'applica-

tions morales. Cet ouvrage a été composé d'abord en italien par le père Bartoli, et imprimé à Rome en 1664, in-12, puis donné au public en latin pour la première fois en 1673, in-8°, à Constance. Le père Bartoli a fait plusieurs autres ouvrages en italien ; savoir : 3° la Vie de saint Ignace en cinq livres, imprimée à Rome en 1650, in-fol., réimprimée en 1659, puis traduite en latin par le père Louis Jannin, de la compagnie de Jésus, en 1665. 4° La première partie de l'Asie, où il parle au long de la vie de saint François Xavier, impr. à Rome en 1653, in-folio, et traduite depuis en latin par le même père Jannin, en deux volumes in-4°, à Lyon, en 1666. La seconde partie de l'Asie, touchant le Japon, en deux tomes in-fol., à Rome, 1660. La troisième partie de l'Asie, touchant la Chine, la Cochinchine et le Tunquin, à Rome 1663, in-fol., mise en latin par le même traducteur en 1670, in-4°, à Lyon. 5° La première partie de l'Europe, de l'Italie, à Rome, 1673, in-fol. 6° L'Homme de Lettres, imprimé à Rome en 1645, in-8°, et réimprimé jusqu'à huit fois en divers endroits, puis donné en français par le père Thomas Le Blanc en 1651, à Pont-à-Mousson, et traduit aussi en anglais et en allemand. 7° La Vie du père Vincent Caraffa, général de la compagnie de Jésus, à Rome, 1651, in-4°, traduite en français par le même Thomas Le Blanc, en 1653. 8° La pauvreté contente, à Rome, 1650, in-8°, traduite en français, en anglais et en allemand par divers auteurs. 9° Les Conseils de l'Éternité, à Bologne en 1653, in-8°. 10° La Récréation du Sage, à Rome 1659, in-8°. 11° L'Histoire de la mission du Mogol, à Rome, 1662, in-8°. 12° L'Homme au moment de la mort, à Rome, 1667, in-8°. 13° De la dernière et heureuse fin de l'homme, à Rome, 1670. 14° Des Règles de la langue italienne, ou du bon et du mauvais usage de cette langue, à Rome, 1655, in-12, réimprimées à Rome jusqu'à trois fois, et la dernière fois en 1668, in-12. 15° De l'Ortographe de la langue latine, en 1670, in-12. 16° De la vie et des miracles du bienheureux Stanislas Kostka, à Rome, 1670, in-8°. 17° De l'excellence de Jésus-Christ en lui-même, et de la nôtre en Jésus-Christ, à Rome, 1674, in-4°. 18° Des deux Éternités de l'homme, l'une en Dieu et l'autre avec Dieu, à Rome, 1675, in-12. On a encore du père Bartoli la Vie du cardinal Bellarmin. (*Journal des Savans*, 1669, 1678 et 1709.)

BARTOLI (Jean-Baptiste), jurisconsulte italien, a donné, *Institutiones Juris canonici*, etc.; Feltriæ, 1749. (*Journal des Savans*), 1751, pag. 823.)

BARTOLOCCI (Jules), surnommé *de Céleno*, parce qu'il était né à Céleno dans l'Abruzze, au royaume de Naples, en 1613, entra dans l'Ordre de Cîteaux en 1632, et prit le nom de *Jules de*

Sainte-Anastasie. Depuis 1651 jusqu'en 1687, il fut professeur de la langue hébraïque et de la rabbinique au collége des Néophytes et des Transmarins, à Rome. Il était aussi *scriptor hebraïcus* de la bibliothèque du Vatican, et abbé de Saint-Bernard des réformés de Cîteaux, et de Saint-Sébastien aux Catacombes. Il mourut le 1er novembre 1687; il a donné au public une excellente bibliothèque rabbinique sous ce titre : *Bibliotheca magna rabbinica de scriptoribus et scriptis hebraïcis*, en hébreu et en latin, 4 vol. in-fol. imprimés à Rome. On trouve dans cette bibliothèque plusieurs Dissertations très-utiles pour l'intelligence de l'Écriture-Sainte et des usages des Hébreux. Le père Imbonati, de l'Ordre des Feuillans, qui a publié le quatrième volume de cet ouvrage, y en a ajouté un cinquième qui a paru en 1694, sous le titre de *Bibliotheca latino-hebraica*, in-fol. Bartolocci a laissé aussi, *Annotationes in librum Tobiæ*. Cet auteur n'était pas seulement très-habile dans la langue hébraïque, mais aussi dans la philologie. (Imbonati, *Bibloth. lat. hébr.* Le Long, *Biblioth. sacr.*, in-fol., pag. 827. Volfii, *Biblioth. hébr.*)

BARTSCIUS (Frédéric), jésuite prussien, entra dans la société à Rome en 1572, et mourut devant la ville de Smolensko, en Moscovie, le 21 novembre 1609, d'une maladie contagieuse qu'il gagna en servant les soldats malades de l'armée du roi Sigismond III, dont il était confesseur et qu'il avait suivi à la guerre de Moscovie. Le père Bartscius avait enseigné à Vienne en Autriche la langue grecque, la théologie morale et la controverse. Il laissa des Sermons et des livres de piété et de controverse qu'il avait composés. (Sotwel, *Script. societ. Jesu.*)

BARUCH, fils de Zachaï, aida à réparer la ville de Jérusalem après la captivité de Babylone. (2. *Esdr.*, c. 3, v. 20.)

BARUCH, était, selon Josephe, d'une naissance illustre de la tribu de Juda, fils de Nérie ou Nérias, petit-fils de Maasias, et frère du prophète Saraïas qui avait un emploi important dans la cour du roi Sédécias, et par qui Jérémie envoya en Chaldée le livre de ses prophéties contre la ville de Babylone pour en faire une lecture publique, et le jeter ensuite dans l'Euphrate. Baruch quitta tous les avantages qu'il pouvait espérer dans le monde pour suivre le prophète Jérémie dans sa pauvreté et ses persécutions, et il devint le plus considérable et en même temps le plus fidèle de ses disciples. Il lui servit de secrétaire pendant sa vie, et ne le quitta qu'après sa mort. Sa fidélité et son courage parurent surtout lorsqu'il porta au temple le livre des prophéties qu'il avait écrit sous la dictée de son maître, qu'il en fit la lecture aux grands au risque de sa vie de la part du roi Joakim; et qu'après que le Roi eut coupé et brûlé ce livre des prophéties de

Jérémie, Baruch en écrivit un autre plus ample, selon que son maître lui dicta.

Mais effrayé et troublé des malheurs publics de son pays qu'il avait décrits lui-même, et voyant que ce nouveau travail ne servait qu'à irriter davantage les esprits contre son maître et contre lui, et qu'il n'en souffrait que plus de contradictions, de dangers et d'afflictions, il parut un jour relâcher quelque chose de sa constance à soutenir les tribulations qu'il partageait avec son maître. Dieu le rassura par la bouche de Jérémie qui lui fit comprendre que toutes ces adversités devaient l'instruire et non l'abattre, et que Dieu les permettait pour lui apprendre à ne point mettre son cœur et son affection aux grandeurs et aux richesses de la terre. L'opinion que l'on avait de sa grande capacité, et le crédit qu'il avait sur l'esprit de Jérémie, fut un sujet de médisance et un prétexte de murmure pour les juifs. Ils ne voulaient point obéir à Dieu, et n'osaient accuser Jérémie. Ils rejetaient sur Baruch tout ce qui ne leur plaisait pas dans les conseils ou les ordres que leur donnait ce prophète.

La quatrième année de Sédécias, Baruch alla à Babylone avec Saraïas son frère, et lut au roi Jéchonias et aux autres captifs une longue lettre de Jérémie, dans laquelle le prophète prédisait les malheurs qui devaient arriver à Babylone, et promettait aux captifs qu'ils seraient un jour remis en liberté; il jeta ensuite la lettre dans l'Euphrate, et en tout cela il n'exécuta que les ordres de Jérémie. Cette lettre toucha les captifs; ils rentrèrent en eux-mêmes, et donnèrent à Baruch quelque argent pour en offrir des sacrifices au Seigneur dans son temple de Jérusalem. Ils écrivirent aussi à leurs frères de Jérusalem une longue lettre dont apparemment Baruch fut le secrétaire, et qui se trouve dans les cinq premiers chapitres du livre qui porte son nom.

Au siége de Jérusalem par Nabuchodonosor, Baruch fut mis en prison avec Jérémie, et à la prise de cette ville, le Roi lui marqua beaucoup de considération, et lui accorda une entière liberté. Il fut obligé, aussi bien que Jérémie, d'aller en Égypte, à la sollicitation des juifs qui restaient dans le pays sous la conduite de Godolias, et qui faisaient retomber sur lui l'opposition que marquait Jérémie à ce voyage. Jérémie y mourut; sitôt que Baruch lui eut rendu les derniers devoirs, il se retira à Babylone où il écrivit dans un livre à part quelques prophéties, tant de celles qu'il avait entendues de Jérémie son maître, et qu'il n'avait pas recueillies de son vivant, que de celles que le Seigneur lui avait inspirées en particulier. Il en fit la lecture cinq ans après la prise de Jérusalem, en présence du roi Jéchonias, fils de Joakim, captif depuis seize ans, des grands, des

anciens et de tout le peuple. Tous en furent touchés jusqu'aux larmes ; ils reconnurent la justice de Dieu dans ses châtimens, et implorèrent sa miséricorde. Ils envoyèrent ce livre à Jérusalem avec de l'argent pour des holocaustes, et en recommandèrent la lecture dans le temple du Seigneur aux jours d'assemblée et de fête. Ce temple était quelque méchante maison où l'on avait érigé un autel, et où s'assemblaient, sous quelques prêtres qui étaient retournés sur les lieux, quelques pauvres laboureurs et vignerons.

L'original hébreu des prophéties de Baruch est perdu, et nous n'avons ce livre qu'en grec ; les juifs ne le mettent point dans leur canon ; il n'est autre que ce que nous avons encore aujourd'hui à la suite des lamentations de Jérémie. Autrefois, il n'était pas distingué du livre de Jérémie même ; et ce n'est que sous le nom de Jérémie que le citent la plupart des pères et des anciens, soit parce qu'autrefois les écrits de ces deux prophètes étaient renfermés dans un même volume, soit à cause que Baruch a mis dans son livre non-seulement ses propres prophéties, mais encore celles qu'il avait ouïes de son maître Jérémie, et qu'il n'avait pas mises par écrit de son vivant. Les supercheries des hérétiques des derniers siècles ont obligé les conciles de Florence et de Trente à le distinguer nommément. Du temps de saint Épiphane, on attribuait plusieurs lettres à Baruch qui sont supposées. On en voit encore deux dans les Polyglottes d'Angleterre. (Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sacr.*, tome 1, page 291.) On joint communément l'Histoire de Baruch avec celle de Jérémie, et on ne sépare pas non plus le culte de l'un d'avec celui de l'autre. Pierre Natal et le Martyrologe d'Angleterre le mettent au premier jour de mai ; d'autres le mettent au 28 septembre, sans qu'on en donne des raisons. (*Jérém.*, 36, 1, 2, 3, etc. ; 43, 1, 2, 4, etc. ; 45, 2, 3, 6, 50, 51, 51, v. 61. Joseph., *Antiq.*, l. 10, c. 11. Baruc., 1, 1. Hieronym., *Præfat. in exposit.* Jérémie, *item in versionem Jerem.* Driedo, *Descript. et dogm. eccl.*, l. 1, c. ult. Lyran. Dionys. Chartus. Boll., t. 1, mai, p. 5. Baillet, tom. 3, septembre, pag. 319.)

BARULES, hérétiques qui dans le douzième siècle renouvelèrent l'erreur des Origénistes qui prétendaient que les âmes avaient été créées toutes en même temps avec le monde, et qu'elles avaient péché d'abord après la création. Il y a apparence que ces hérétiques ont tiré leur nom de celui de leur maître Barule. On ne voit pas qu'ils aient eu aucune suite, ni quel est le lieu où ils dogmatisaient, ni qui les a combattus ou condamnés. (Sanderus, *Hæres.* 149. Le père Pinchinat, *Dictionn. des hérés.*, sous le mot Barules.)

BARUTH, autrement BERITTE. *Voyez* Berite.

BARZAIAS, fils de Melchias, lévite. (1. *Par.*, 6, 40.)

BARZAPHERNES, général des armées de Pachore, roi des Parthes. Barzaphernes, envoyé en Palestine au secours d'Antigone, roi des juifs, contre Hircan et Hérode, prit Hircan prisonnier, rétablit Antigone à Jérusalem, et obligea Hérode de s'enfuir, l'an du monde 3964; avant Jésus-Christ 36; avant l'ère vulgaire 40. (Joseph., *Antiquités*, l. 14, c. 25.) *Voyez* ANTIGONE et HIRCAN.

BARZELLE, *Barzella* ou *Bardella*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux et de la filiation de Landais, située dans un endroit charmant près de Valençay, au diocèse de Bourges. Elle fut fondée par Rainaud ou Reginald Bigri en 1137. Un autre Rainaud ou Reginald, seigneur de Grançay, confirma cette fondation, comme principal seigneur du lieu, l'an 1158. L'église, qui est belle et grande, ne fut dédiée qu'en 1219. L'abbaye de Barzelle ayant été détruite par les Anglais en 1313 ou 1315, elle fut rétablie quelque temps après par un seigneur de Beauregard dont on voit le tombeau près du maître-autel de ce monastère. (*Gallia christ.*, tom. 2, col. 204.)

BASAN (hébr., *dans la dent* ou *dans l'ivoire*; autrement, *dans le changement* ou *le sommeil*; autrement, *honte, infamie*), se nomme autrement *Bathanée*. Le pays de Basan est dans la Pérée, c'est-à-dire au-delà du Jourdain, au nord des tribus de Gad et de Ruben, et dans le pays de la demi-tribu de Manassé. Ce pays est borné à l'orient par les monts de Galaad et le pays d'Ammon, et l'Idumée orientale; au nord par le Mont-Hermon; au midi par le torrent de Jaboch, à l'occident du Jourdain. Og, roi des Amorrhéens, possédait le royaume de Basan lorsque Moïse en fit la conquête. Dans ce pays est le canton d'Argob dont il est parlé. (*Deuter.*, 3, 4, 14; et 3. *Reg.*, 4, 13.) Basan passait pour un des plus fertiles pays du monde. On loue principalement ses bons pâturages, ses chênes, son beau bétail. (*V.* Reland, *Palæst.*, l. 1, p. 200, etc.)

BASARA, ville de Galilée, à vingt stades de Gaba, aux environs de Ptolémaïde. (Josephe, lib. *de vita sua.*)

BASCA ou BASCATH ou BESECH ou BASCAMA (hébr., *masse, pâte*, ou *enflé*; autrement, *dans la détresse*; autrement, *dans l'effusion* ou *l'écoulement*, bourg dans la tribu de Juda. Il n'était pas loin de Bethsan où l'on passait le Jourdain pour aller au pays de Galaad. Tryphon tua Jonathas à Bascama, et s'en retourna tout à coup en Syrie. (*Josué*, 15, 39. *Judic.*, 1, 5, 5. *Antiq.*, l. 13, c. 1. *Macch.*, 13, 22, 34, 24.)

BASCHI (Matthieu), fondateur des capucins. *V.* CAPUCINS.

BASEMATH (hébr., *parfums*; autrement, *confusion de mort*; autrement, *dans la désolation*; autrement, *dans les noms* (*Genèse*, 26, 34), fille d'Élon le

Héthéen. Esaü l'épousa contre le gré d'Isaac et de Rebecca, ses père et mère. Elle fut mère de Rahuel. (*Genès.*, 36, 10.)

BASEMATH, fille de Salomon, épousa Achiamaas de la tribu de Nephtali. (3. *Reg.*, 4, 15.)

BASILE (saint) et sainte Emmelie, sont les père et mère de saint Basile-le-Grand, de saint Grégoire de Nysse, de saint Pierre de Sébaste, de sainte Macrine la jeune, etc. La mère de saint Basile était sainte Macrine l'ancienne; nous ignorons le nom de son père; mais l'un et l'autre étaient d'une famille très-distinguée par sa noblesse dans les provinces de Cappadoce et de Pont, par les premières dignités de la robe et de l'épée, par les grands biens, le crédit et la réputation. L'avantage que cette sainte et illustre famille estimait sur tous les autres, était d'avoir reçu depuis long-temps la religion chrétienne. La vertu semblait y être héréditaire, et la foi s'y était toujours conservée dans sa pureté depuis sa source. Macrine était de Néocésarée dans le Pont, et vint au monde peu après la mort de saint Grégoire surnommé *Thaumaturge*, qui en était évêque. Les disciples de ce Saint l'instruisirent soigneusement dans toute sa doctrine, et elle la fit passer exactement à ses enfans et ses petits-fils, avec la connaissance des vertus et des miracles de cet évêque; son mari et elle n'avaient pas moins de zèle pour se maintenir dans la foi, que de piété dans les exercices de leur vertu. Ils le prouvèrent bien pendant la persécution que l'empereur Galère Maximien et le César Maximin Daïa excitèrent dans tout l'Orient contre l'Église. Les cruautés jusqu'alors inouies que Maximin exerçait dans la Cappadoce les obligèrent à s'enfuir dans les déserts. Ils savaient la règle du martyre qui prescrit de ne points'exposer inconsidérément, et de rendre aussi généreusement témoignage à la vérité dans l'occasion. Ils se retirèrent sur les montagnes du Pont avec très-peu de domestiques. Ils y menèrent une vie très-rude pendant sept ans, depuis environ l'an 306 jusqu'en 313 que finit la persécution. Dans ces forêts inhabitées, ils manquèrent des choses les plus nécessaires; réduits à de fâcheuses extrémités, ils recoururent à celui qui seul était toute leur confiance. Dieu écouta leurs prières, et ils virent passer devant eux des cerfs d'une grandeur extraordinaire, et en fort grand nombre, qui se laissèrent prendre facilement. Il paraît que les duretés de cet exil ne furent pas les seules peines qu'ils eurent à souffrir pour Jésus-Christ dans cette persécution. Saint Grégoire de Nazianze les met au nombre de ceux qui avaient combattu jusqu'à la mort; et saint Grégoire de Nysse, leur petit-fils, rend particulièrement ce témoignage à sainte Macrine, et ajoute qu'outre ses grands combats pour Jésus-Christ, elle a souffert la confiscation de ses

biens pour la foi. La prudence chrétienne dictée par l'Évangile avait réglé leur fuite; aussi Dieu agréa le sacrifice de leur volonté, et se contenta de leurs dispositions. Ils retournèrent donc dans le Pont après la persécution, et y vécurent toujours dans une piété exemplaire. Basile leur fils fit éclater dans toutes ses actions la piété qu'il en avait reçu. Il réunissait de grands talens d'esprit aux grandes qualités de son âme. Il était parvenu à une grande érudition par ses études, et son savoir était accompagné d'une rare éloquence qui le fit paraître avec beaucoup de réputation dans le barreau, et qui le rendit le maître des autres. Il s'acquit l'estime de tout le monde par la sagesse de sa conduite; et ce fut à son mérite, universellement reconnu, qu'il dut la femme qu'il épousa, et que l'on regardait dans la province comme un trésor de prix inestimable. Elle était de Cappadoce, et s'appelait Emmelie. Elle avait été élevée avec soin dans tous les sentimens et les exercices de la piété chrétienne, et ses rares vertus la faisaient passer pour la personne de son sexe que l'on connût la plus accomplie. Elle avait une forte inclination pour la virginité; quelques afflictions domestiques l'empêchèrent d'exécuter cette généreuse résolution; car elle perdit ses père et mère étant encore fort jeune, et peut-être dans la persécution de Licinius. Sa rare beauté attira sur elle la vue d'une infinité de personnes, et plusieurs firent de vives poursuites pour l'épouser. Elle apprit même que quelques uns d'entre eux, transportés de leur passion, avaient résolu de l'enlever. Alors, pour éviter leur violence et mettre son honneur et sa vie en sûreté, elle se détermina au mariage; et la réputation de Basile la décida en sa faveur. Ils furent aussi étroitement unis par le lien de la vertu que par celui du mariage, et se distinguèrent par toutes sortes de bonnes œuvres. Personne ne paraissait au-dessus d'eux, pour leurs biens comme pour leur sainteté. Mais leur bien le plus important, et leur plus solide gloire dans le monde, furent leurs enfans au nombre de dix, qu'ils élevèrent tous, hors un qui mourut en bas âge. Ces enfans consistaient en quatre fils et cinq filles: ils arrivèrent tous au comble de la vertu éminente chacun dans son état, dans le mariage, dans le sacerdoce, dans la virginité. L'aînée de tous fut l'illustre vierge sainte Macrine dont nous parlerons. Le premier des frères fut saint Basile, surnommé *le Grand*. Après ces deux, les plus célèbres furent Naucrace dont les Martyrologes ne font pas mention; saint Grégoire de Nysse, et saint Pierre de Sébaste qui fut appelé la dîme de cette sainte famille, parce qu'il vint le dernier. Basile et Emmelie partagèrent leurs soins; Basile se chargea des fils et Emmelie des filles. Sainte Macrine, la grand'mère de ces illustres en-

fans, voulut prendre part à leur éducation, et contribuer à leur former le cœur et l'esprit par les lumières et les grâces qu'elle recevait de Dieu. Elle s'attacha surtout au jeune Basile qui apprit d'elle la sainte doctrine de l'Église, suivant la tradition de saint Grégoire Thaumaturge. Basile le père se rendit le précepteur de ses enfans pour les lettres humaines, dans lesquelles il excellait, en même temps qu'il était leur maître pour la piété et la religion. Il réussit parfaitement à l'égard de saint Basile, son aîné; il eût également réussi à l'égard des autres, si Dieu ne l'eût appelé à lui dans le temps même de la naissance de Pierre, le dernier de ses enfans. Emmelie soutint en femme forte le poids des neuf enfans qui lui restaient sur les bras et la perte d'un si puissant appui. Elle trouva beaucoup de consolation et de soulagement dans ses enfans mêmes, et surtout dans Macrine, son aînée, qui s'était consacrée à Jésus-Christ en qualité de son épouse, après la mort de celui que son père lui avait destiné pour mari. Elle s'étudia à rendre tous les services et tous les devoirs possibles à sa mère sainte Emmelie; elle l'assistait en tout, et partageait tous ses soins. Les exemples de l'une servait à l'autre pour s'élever à une plus haute perfection. La fille se trouva un jour fort embarrassée dans l'extrême répugnance qu'elle avait à se découvrir, pour une opération que les chirurgiens jugeaient nécessaire pour la guérir d'un mal sous la gorge qui lui avait fort durci et enflé le sein. Elle passa la nuit en prières, et dit le lendemain à sa mère que, si elle voulait faire un signe de croix sur son mal, elle serait guérie sans autre opération. Emmelie, pour seconder la foi de sa fille, fit le signe salutaire sur la tumeur qui fut guérie à l'instant; et pour monument de cette merveille, il ne resta qu'une petite croix qui lui demeura jusqu'à la fin de ses jours. Emmelie partagea ensuite tous ses biens en neuf parts, pour autant d'enfans qui lui restaient, et pourvut ses filles selon leurs souhaits, et très-avantageusement. Ainsi dégagée de tout, elle ne pensa plus qu'à son salut. Elle et sa fille Macrine se firent une retraite qui devint bientôt un monastère dont sainte Macrine fut supérieure. Elles en firent ensuite bâtir un d'hommes, avec le secours de saint Basile qui s'était retiré dans une solitude voisine, et Macrine eut la force d'y attirer tous ses autres frères Naucrace, Grégoire et Pierre qui en eut depuis la conduite; Naucrace fut tué à la chasse avec son valet, par un accident que nous ignorons. Emmelie en perdit la parole et la connaissance. Macrine releva son courage abattu, et dans la suite Emmelie ne fut que plus humiliée et soumise aux ordres de la Providence.

Quoiqu'elle fût regardée comme la mère commune du mo-

nastère, elle se soumit en tout à sa fille qui en était supérieure, et même à son fils Pierre qui en fut le directeur après la retraite de saint Basile, et s'appliqua toujours à acquérir en tout la perfection chrétienne, par la pratique de toutes sortes de vertus. Sa vie fut longue, heureuse et terminée par une mort conforme à la sainteté de sa conduite. Elle rendit son âme à Dieu entre les mains de Macrine et de Pierre, et les offrit à Dieu de nouveau, l'une comme prémices et l'autre comme dîme. Elle fut enterrée auprès de saint Basile, son mari, à sept ou huit stades de son manastère, dans l'église des quarante Martyrs. Ses deux fils, Basile et Grégoire, ne purent lui rendre les derniers devoirs; la douleur et la consternation où se trouva Basile à cette mort est une preuve bien sensible que la Grâce ne détruit pas la nature dans les Saints. Le jour de la mort de saint Basile le père est tout-à-fait inconnu. Emmelie, sa femme, peut être morte vers la fin de 372, ou selon d'autres, en 370. Mais l'Église honore leur mémoire le 30 mai, sans que nous en sachions d'autres raisons, sinon qu'il a plu à Baronius de leur donner ce jour dans le Martyrologe romain, peut-être pour se conformer à l'usage des religieux de l'Ordre de Saint-Basile. (Basile, *Epist.* 75. Grég. Naz. *Or.*, 20. Grég. Nyss., *vita Macr.*, jun. Herm., lib. 1, *vita Basil.*, cap. 2, 3, 4. Basile, *ep.* 248. Herm. lib. 6, cap. 6, p. 564. Pagi, an 370, n° 8, 10, 13. Papebr., pag. 246, n° 18. Baillet, tom. 2, 30 mai, p. 467.)

BASILE D'ANCYRE, fut ordonné évêque de cette ville, après la déposition de Marcel, par les évêques du parti d'Eusèbe, l'an 336. Il fut déposé avec plusieurs autres dans le concile de Sardique en 347; ce qui ne l'empêcha pas de se soutenir dans son siége où il fut maintenu par la faveur de l'empereur Constance qui était attaché aux semi-Ariens. Basile se rangea entièrement de leur côté et en devint le chef. Il eut une vive dispute dans le concile de Sirmich en 351 avec Photin et il le confondit en présence de l'Emperenr qui y assista. En 358, il assembla, à la prière de Georges de Laodicée, un concile à Ancyre, dans lequel il fit condamner la seconde formule de Sirmium, et les Anoméens, c'est-à-dire les purs Ariens. En 359, il fit déposer Acace et ceux qui étaient de son parti dans un concile tenu à Séleucie; mais ceux-ci eurent leur revanche dans le concile de Constantinople tenu l'année suivante. Acace y fit déposer à son tour Basile, après l'avoir chargé de plusieurs crimes, et obtint de l'Empereur qu'il serait relégué en Illyrie. Les chefs d'accusation étaient qu'il avait exercé plusieurs cruautés envers différentes personnes, battu les uns, emprisonné et exilé les autres; qu'il avait mis le trouble dans les é-

glises par ses impostures et ses calomnies; qu'il était convaincu de parjure, et qu'il avait baptisé et ensuite élevé au diaconat un homme de la lie du peuple, et qui menait une vie libertine. On ne sait pas l'année de sa mort. Il vivait encore sous Jovien en 363, comme on le voit par une requête que les Macédoniens présentèrent à ce prince, au nom de Basile d'Ancyre, de Sylvain de Tarse, et de quelques autres évêques. Il avait composé divers ouvrages; savoir, un contre Marcel, son prédécesseur; un de la Virginité, et quelques autres dont saint Jérôme ne rapporte pas les titres. Nous n'avons plus que son Exposition de Foi, que saint Épiphane a mise après la lettre du concile d'Ancyre. Malgré tout ce qu'en ont dit les Acaciens, et quoiqu'il passe pour le chef des semi-Ariens, il n'est pas certain qu'il fût hérétique; et saint Athanase, dans son livre des *Synodes*, ne fait pas difficulté de dire qu'il ne différait de ceux qui soutenaient la consubstantialité que de nom seulement. Saint Basile en parle comme d'un évêque catholique. Théodoret en fait de grands éloges, et le regarde comme un homme d'une vie irréprochable et exemplaire. Sosomène admire son érudition et la beauté de son style. (Saint Jérôme, *in Catal.*, cap. 89. Théodoret, liv. 2, c. 21 et 23. Sosomène, liv. 2, c. 33; et liv. 4, cap. 23 et 24. Tillemont, aux tomes 7 et 8 de ses *Mémoires*. Cave. Dupin, *Biblioth.*, quatrième siècle. Dom Ceillier, *Histoire des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*, tom. 6, pag. 18 et les suivantes.)

BASILE DE CÉSARÉE (saint), surnommé *le Grand*, était de Césarée en Cappadoce, et vint au monde sur la fin de l'an 329, à peu près en même temps que saint Grégoire de Nazianze, son intime ami. Sa mère était de Cappadoce, aussi bien que lui; mais du côté de son père, il tirait son origine du Pont. Sainte Macrine, son aïeule, lui donna les premières teintures de la foi et de la piété. Elle avait élevé de même le père de notre Saint qui passait pour le maître commun de la vertu dans le Pont où il l'enseigna à saint Basile, son fils, avec les premières connaissances de la grammaire. Il se nommait aussi Basile, et avait épousé Emmelie qui était entre les femmes ce qu'il était entre les hommes. Saint Grégoire l'appelle une femme illustre et la nourrice des pauvres. Dieu répandit à pleines mains ses bénédictions sur ce mariage. Dix enfans en furent le fruit. Notre jeune Basile avait l'avantage d'être le premier et le plus éminent d'entre ses frères et sœurs, et non d'être le seul saint d'entre eux. Quand il se fut suffisamment instruit sous son père dans les premières connaissances des lettres, il vint à Césarée pour étudier dans les écoles de cette ville. Il passa de là à Constantinople où il prit les leçons du célèbre Libanius qui le respectait, tout jeune qu'il é-

tait, à cause de la gravité de ses mœurs, digne de la sagesse des vieillards. Il alla ensuite à Athènes; mais ne trouvant pas que cette ville répondît à l'idée qu'il en avait conçue, il retourna à Césarée, au grand regret de ceux qui l'avaient connu, et en particulier de saint Grégoire de Nazianze. Dianée, qui était alors évêque de cette ville, le baptisa; il parcourut ensuite les monastères d'Orient et d'Égypte, et à son retour à Césarée, il fut ordonné lecteur par Dianée. Voulant mettre en pratique les vertus des solitaires dont il avait été témoin dans ses voyages, il se retira dans le Pont en 358, et introduisit dans cette province et dans la Cappadoce la vie cénobitique. Il bâtit un monastère dans la solitude du Pont où saint Grégoire de Nazianze vint le trouver en 358 ou 359. Il fit un voyage à Constantinople sur la fin de cette dernière année, et y aida Basile d'Ancyre à triompher des Ariens. De retour à Césarée, il fut ordonné prêtre par Eusèbe, successeur de Dianée, en 364, selon quelques uns, ou 362, suivant l'opinion commune. Mais ayant eu quelque démêlé avec Eusèbe, et se sentant d'ailleurs beaucoup d'inclination pour la vie solitaire, il se retira dans le désert du Pont où saint Grégoire de Nazianze le vint bientôt trouver une seconde fois. Néanmoins s'étant réconcilié avec Eusèbe, trois ans après, il revint à Césarée dont il fut élu évêque l'an 369 ou 370. Le commencement de son épiscopat fut celui de toutes les persécutions qu'il essuya dans la suite. L'empereur Valens le fit solliciter par Modeste, préfet du prétoire, de communiquer avec Eudoxe, et d'embrasser la doctrine des Ariens; mais notre Saint fut inébranlable aux menaces, aussi bien qu'aux caresses. L'Empereur en témoigna sa surprise, et ne put s'empêcher d'admirer cette fermeté d'un évêque qui bravait toute l'autorité humaine dans sa personne, et il ne se lassa de le persécuter, que lorsqu'il eut remarqué que Dieu même combattait pour lui. Dans le même temps se trouvaient deux évêques à Antioche, Mélèce et Paulin. Cette Église était divisée en deux factions. Paulin était uni de communion avec saint Athanase et avec les évêques d'Occident. Mélèce en était séparé, mais il était catholique; son ordination était légitime. Pour éteindre le schisme, il fallait réunir Mélèce avec Athanase et les Occidentaux. Saint Basile s'y employa de toute sa force. Il ne put y réussir, et la paix ne fut conclue que plusieurs mois après sa mort. L'empereur ayant divisé la Cappadoce en deux provinces, Athime, évêque de la ville de Thyanes, qui était la métropole de la partie nouvellement érigée en province, prétendait qu'il devait être évêque métropolitain de cette nouvelle province, et, en cette qualité, indépendant de l'évêque de Césarée. Sur ce prétexte, il étendit le plus qu'il

put ses limites, et s'attribua une petite ville nommée Sazimes qui était sur un grand chemin. Saint Basile, pour ne point perdre ses droits, l'érigea en évêché, et y nomma son ami saint Grégoire de Nazianze. Mais Anthime s'en était déjà mis en possession, et Grégoire de Nazianze se retira volontiers par le seul amour de la paix, fâché d'ailleurs contre son ami de ce qu'il l'avait exposé à une querelle qui le regardait uniquement. Saint Basile eut encore une autre difficulté avec Théodote, évêque de Nicople, au sujet d'Eustathe de Sébaste avec lequel il était lié, et dont la foi était un peu suspecte. Saint Basile, pour satisfaire ceux qui s'en plaignaient, lui fit signer une formule de foi orthodoxe, et la montra à Mélèce et à Théodote. Ceux-ci lui répondirent qu'ils connaissaient Eustathe pour un homme inconstant et léger qui signait tout ce qu'on voulait, et qui avait même nié ce qu'il venait d'approuver. Cependant saint Basile prit ouvertement la défense d'Eustathe, et promit à Théodote de lui faire signer telle formule de foi qu'il jugerait le plus propre à le convaincre de son orthodoxie, ou de se séparer de lui au cas qu'il refusât d'y souscrire. Malgré tout cela, Théodote ne voulut point communiquer avec saint Basile qui alla le trouver à Nicople. Le frère même de saint Basile, saint Grégoire de Nysse, souffrit impatiemment que son frère prît si vivement le parti d'un homme dont la réputation en matière de foi était si équivoque. Il lui en écrivit sur ce ton, et l'accusa ouvertement de troubler la paix des Églises, et de lui tendre des piéges. (*Voy.* Lettres de saint Grégoire de Nysse, 256, 259.) A la fin, Eustathe se démasqua, se joignit aux Eudoxiens, combattit la foi du concile de Nicée, attaqua la divinité du Saint-Esprit, et se déclara contre saint Basile qui, voyant qu'il s'était trompé, se raccommoda avec Théodote et écrivit contre Eustathe. Il mourut le premier janvier 379, en prononçant ces paroles du psaume 30, *in manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, après dix ans d'épiscopat. On remarqua à ses funérailles un concours prodigieux de monde : les Gentils, les juifs, aussi bien que les chrétiens y assistèrent en foule, et la presse fut si grande que plusieurs y furent étouffés. « Heureux, dit saint Grégoire de » Nazianze, d'avoir été les vic- » times funèbres et les compa- » gnons de la mort de ce grand » homme. » Toute la terre le pleura comme le docteur de la vérité. Chacun s'efforçait de toucher la frange de son habit, et le lit sur lequel on le portait; les gémissemens et les pleurs étouffaient le chant des psaumes. Saint Grégoire de Nazianze prononça un panégyrique à son honneur dans la ville de Césarée. Sa vertu était si éminente, dit-il, et la gloire qu'elle lui avait acquise si grande, que, pour se

rendre recommandable, on tâchait de l'imiter jusque dans les petites choses, et jusque dans les défauts de son corps. Théodoret l'appelle le flambeau de la Cappadoce, ou plutôt de l'univers : d'autres, l'honneur et l'ornement de l'Église ; un homme inspiré de Dieu ; le ministre de la Grâce qui a expliqué la vérité à toute la terre.

Catalogue des écrits de saint Basile.

Il nous reste des écrits de saint Basile, neuf homélies sur l'Hexaméron ou sur la Genèse, dans lesquels il explique l'ouvrage des six Jours de la Création, treize Discours sur les Psaumes ; cinq livres contre Eunomius; un Commentaire sur Isaïe ; deux homélies sur le jeûne ; une sur ces paroles : *veillez sur vous-mêmes ;* une de l'action de grâces ; une sur sainte Julitte ; une contre l'avenir ; une contre les richesses ; une sur la famine et la sécheresse ; une que Dieu n'est pas auteur du mal ; une contre ceux qui sont sujets à la colère ; une sur l'envie ; une sur le commencement des Proverbes ; une sur le Baptême ; une contre les ivrognes ; une sur la foi ; une sur ces paroles de l'Évangile, selon saint Jean : *Au commencement était le Verbe ;* une sur saint Barlaam : une sur saint Gorde ; une sur les quarante martyrs ; une sur l'humilité ; une Instruction pour des jeunes gens : une homélie sur saint Mammas ; une contre les Sabelliens, les Ariens, les Anoméens ; trois Discours ascétiques; un Traité du Jugement de Dieu et de la Foi ; les Morales ; deux Discours ascétiques ; les grandes et petites Règles ; un livre du Saint-Esprit ; plus de trois cents lettres sur divers sujets. Métaphraste cite de ce Père une homélie sur l'aumône et le jugement, et une autre intitulée : *Que Dieu est incompréhensible.* Nous ne les avons plus ; et on ne peut douter qu'il n'y en ait un beaucoup plus grand nombre de perdues : saint Basile en cite lui-même une contre les riches, que nous n'avons plus. On lui en a supposé deux sur la formation de l'homme, une sur le Paradis terrestre, sur les psaumes 14, 28, 37 et 115 ; sur saint Barlaam ; un grand nombre de lettres à diverses personnes, nommément à Julien l'Apostat, à Libanius, à Apollinaire, à l'empereur Théodose. On a mis aussi son nom à divers autres écrits qui ne sont pas de lui, comme aux constitutions monastiques, à une liturgie grecque, et à une autre pour les Cophtes, à une homélie intitulée, *du Saint-Esprit*, et à plusieurs autres. Les deux livres du Baptême ne doivent pas être mis au rang des écrits supposés ; mais aussi ne peut-on pas assurer qu'ils soient entièrement de saint Basile.

C'est aux RR. PP. bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur que nous sommes redevables de la dernière édition des œuvres de saint Basile, la plus belle, la plus complète et la

plus exacte qu'on ait encore vue : elle est enrichie de notes savantes et curieuses ; et l'on peut dire que ces RR. Pères qui ont rendu de si grands services à la religion en nous donnant les plus belles éditions des docteurs et des Pères de l'Église, se sont surpassés dans celle-ci : elle est de 1721, 1722 et 1730, en trois volumes in-fol., chez Coignard, par les pères dom Julien Garnier, François Faverolle et Prudent Marant. Voici l'ordre que ces savans éditeurs ont mis dans les ouvrages de saint Basile.

Premier tome.

Le premier tome comprend ses homélies sur l'ouvrage des six Jours ; elles sont au nombre de neuf. La première est sur ces paroles: *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre ;* la seconde commence par l'explication de ces paroles : *La terre était informe et invisible ;* la troisième est sur le firmament ; la quatrième, sur l'amas des eaux ; la cinquième, sur les productions de la terre ; la sixième, sur la création des corps lumineux ; la septième, sur les reptiles ; la huitième, sur les volatiles ; la neuvième, sur les animaux terrestres. Suidas dit qu'elles sont dignes d'admiration, et saint Grégoire de Nysse, son frère, assure qu'elles ne cèdent en beauté qu'aux livres saints.

Dans ces homélies, saint Basile s'attache à l'explication de la lettre de l'Écriture ; mais, en s'assujétissant à l'écorce respectable de la lettre, il sait donner de la fécondité à la matière qu'il traite. Il l'embellit par une infinité de tours ingénieux, de descriptions vives et agréables, de réflexions solides et recherchées sur la puissance du Créateur, de remarques savantes sur la nature des élémens, des animaux, des plantes et des autres êtres créés. Il résout plusieurs questions difficiles sur toutes ces choses ; il explique avec netteté les endroits qui paraissent se contredire ; il combat les erreurs des philosophes et des hérétiques sur l'éternité de la matière, sur l'existence d'un mauvais principe, sur l'influence des astres et des autres de cette nature : mêlant dans tous ses discours d'excellentes maximes pour porter ses auditeurs à une solide piété.

On trouve dans le même tome treize homélies sur différens psaumes. On a rejeté dans l'*Appendix* plusieurs ouvrages qui lui ont été faussement attribués.

Deuxième tome.

Le second tome renferme vingt-quatre homélies sur différens sujets. Les deux premières sur le jeûne ; la troisième, sur ces paroles : *Faites attention sur vous ;* la quatrième, sur l'action de grâces : la cinquième, sur sainte Julitte, martyre ; la sixième, sur ces paroles : *Je détruirai mes greniers*, etc. ; la septième, aux riches ; la huitième, sur la famine et la stérilité ; la neuvième, sur ces paroles : *Dieu*

n'est point l'auteur des maux ; la dixième, de la colère ; la onzième, de l'envie ; la douzième, sur le commencement des proverbes ; la treizième contient une exhortation au baptême ; la quatorzième, sur l'ivrognerie ; la quinzième, sur la foi ; la seizième, sur ces paroles : *Au commencement était le Verbe :* la dix-septième, sur saint Barlaam, martyr : la dix-huitième, sur saint Gorde, martyr ; la dix-neuvième, sur les quarante martyrs ; la vingtième sur l'humilité ; la vingt-unième, qu'il ne faut pas s'attacher aux biens de ce monde ; la vingt-deuxième prescrit des règles aux jeunes gens sur la lecture des livres profanes ; la vingt-troisième, sur saint Mammas, martyr ; la vingt-quatrième, contre Sabellius, Arius et les Anoméens.

Dans le même tome on a joint les livres ascétiques de saint Basile, dont le premier est un discours qui peut servir de préface et d'introduction à tous les autres ; le second est un traité sur l'état monastique et du renoncement aux choses du monde ; le troisième est un discours de la vie ascétique ; le quatrième, une préface sur le jugement de Dieu ; le cinquième, un Traité de la Foi. Tous ces petits traités sont comme des préliminaires aux grands traités ascétiques, qui sont les morales, le livre ascétique, les grandes règles expliquées fort amplement qui sont au nombre de cinquante-cinq, les petites règles abrégées qui sont jusqu'au nombre de trois cent treize ; quelques canons touchant la punition des moines et des religieux, et les constitutions monastiques.

Troisième tome.

Le troisième tome comprend le livre du Saint-Esprit à Amphiloque. Les protestans, auxquels il n'est pas favorable, voudraient bien qu'il ne fût pas de saint Basile. Erasme qui était fort hardi à condamner les ouvrages qui ne lui revenaient pas, n'a point fait de difficulté de le rejeter dans la préface qu'il a mise à sa version. Il était ennuyé en le traduisant ; le style lui avait paru embrouillé en quelques endroits : en voilà assez, à son jugement, pour assurer qu'on y a ajouté plusieurs choses ; qu'il est vrai qu'il y en a qui ne sont pas indignes de saint Basile, et qui font assez connaître qu'il en est le père ; mais qu'il y en a d'autres qui ne sont point de lui. La plupart des critiques protestans, mécontens de ce que ce livre prouve évidemment la nécessité de la tradition, ont embrassé avec joie l'opinion d'Erasme, et ont même ajouté quelques conjectures à celles de cet auteur pour le rejeter entièrement. Cependant Casaubon, plus équitable que les autres, a déclaré nettement, en écrivant contre Baronius, qu'il n'était point de l'avis d'Erasme ; et en effet il est certain que saint Basile avait écrit un traité du Saint-Esprit ; il le dit lui-même dans ses let-

tres. Saint Grégoire de Nazianze en parle ; saint Jérôme et Suidas en font mention. Théodoret cite celui que nous avons dans son premier dialogue, et dans la réfutation des anathématismes de saint Cyrille. Après cet auteur, saint Jean Damascène, dans le discours troisième des Images ; le concile de Nicée, 2, *Act.* 4 ; Photius, dans le *Nomocanon ;* Burchard, dans le *Décret ;* Euthyme, dans la *Panoplie ;* Zonare et Balzamon, dans le *Nomocanon ;* Anastase de Nysse et Nicéphore le citent encore. Au reste, les raisons d'Erasme sont très-faibles. Il accuse, 1° l'auteur de cet ouvrage d'élever trop son style ; comme si cela n'était pas ordinaire aux auteurs, et particulièrement aux controversistes. Il le reprend de ce qu'il fait paraître son habileté dans la logique d'Aristote et de Porphyre. Pouvait-il faire autrement ayant à faire à des adversaires qui se servaient de ces armes? Enfin, Erasme soutient que le style est différent de celui de saint Basile ; mais il prononce cette sentence trop légèrement, et sans avoir assez examiné la chose ; car ceux qui liront cet ouvrage n'y trouveront point cette différence, au contraire, ils y trouveront beaucoup de conformité. Sculter prétend que ce que cet auteur dit de la nécessité de la tradition est contraire à la doctrine de saint Basile ; mais c'est une supposition sans fondement. Il n'est pas vrai non plus qu'il enseigne dans ce livre d'autres sentimens que ceux qu'il a expliqués en d'autres endroits touchant la descente de Jésus-Christ aux enfers, et touchant le baptême. Si Sculter eût examiné un peu mieux ce qu'il avance, il eût bien changé de sentiment... Suivent après, dans le même tome, les lettres de saint Basile, selon l'ordre des temps, et divisées en trois classes. La première contient celles qu'il a écrites avant son épiscopat, depuis 357 jusqu'à l'an 370 ; la seconde, celles qu'il écrivit étant évêque, depuis 370 jusqu'en 378 ; la troisième, celles qui sont sans date. Nous ne parlons point ici des ouvrages ou des lettres qui lui ont été faussement attribués, et qu'on a rejetés dans l'Appendice de chaque tome. Ses lettres sont ce qu'il y a de plus savant et de plus curieux dans ses ouvrages, et peut-être dans toute l'antiquité ecclésiastique. On y voit toute l'histoire de son temps au naturel, et ce qui s'est passé de plus remarquable dans les Églises d'Orient et d'Occident, et elles sont écrites avec une pureté et une noblesse qui les font lire avec plaisir. La première, qui était autrefois la cent soixante-cinquième, est écrite au philosophe Eustache après la retraite de saint Basile. Il lui mande que, depuis son retour d'Athènes, il l'a cherché de tous côtés sans l'avoir pu rencontrer. Il attribue ce malheur à la providence de Dieu, et non pas au hasard. C'est une fine raillerie des sentimens de ce païen, aux lettres duquel

il répond, et qui attribuait tout à la fortune. La seconde, qui était la première, est adressée à saint Grégoire de Nazianze ; il y décrit d'une manière fort agréable le lieu qu'il avait choisi pour se retirer ; la troisième (173) est un compliment qu'il fait à Candidien sur sa modération dans les honneurs et sur son amour pour l'étude. Il lui demande sa protection contre les violences d'un paysan qui s'était emparé de sa maison et qui l'avait pillée. Mais notre dessein n'est pas de faire ici l'analyse de toutes les lettres de ce Saint. Nous choisissons celles qui regardent le dogme, ou qui peuvent servir à son histoire. Dans la huitième (141), il établit un Dieu en trois personnes, la consubstantialité du Fils et la divinité du Saint-Esprit. Il réfute solidement Eunomius dans la seizième (168) ; dans la trente-huitième (43), il avertit Grégoire son frère de ne pas confondre l'essence avec l'hypostase, et il soutient qu'il faut admettre une essence dans la Trinité et trois hypostases ; la trente-neuvième est une lettre de Julien l'Apostat à saint Basile, par laquelle cet empereur l'invite à le venir trouver ; la suivante est pour lui demander mille livres d'or quand il passera à Césarée. Saint Basile se moque de lui dans la quarante-unième, et lui reproche son impiété. Dans la cinquante-deuxième (300), il parle du mot consubstantiel que quelques uns rejetaient encore, et que le concile d'Antioche ne voulait pas admettre. Il prétend cependant qu'il est très-propre pour se garantir contre les erreurs d'Arius et de Sabellius, et il réfute ceux qui donnent au Saint-Esprit la supériorité sur le Père et sur le Fils. Dans la cinquante-troisième (77), il représente à ses co-évêques combien il leur serait honteux d'imposer les mains à prix d'argent ; dans la trente-troisième (289), il dit à Césarie Patricienne qu'il est à propos et très-utile de communier tous les jours. Il remarque qu'à Césarée les fidèles communiaient quatre fois la semaine, et même plus souvent. Il répond ensuite à une question qui lui avait été proposée, si dans le temps de la persécution il est permis de se communier soi-même quand on ne peut rencontrer ni diacre, ni prêtre. Dans la cent treizième (203), il témoigne qu'il faut agir avec fermeté dans les temps de trouble, mais user d'indulgence envers les faibles, à qui il suffit de proposer la foi de Nicée, et de reconnaître que le Saint-Esprit ne doit pas être appelé une créature ; la suivante est sur le même sujet, aussi bien que la cent vingt-cinquième (78) ; dans la cinquante-neuvième (387), il répond à plusieurs questions que les hommes craignant Dieu lui avaient faites, et il déclare qu'il est attaché à la foi de Nicée ; et à l'occasion de la dispute du Saint-Esprit, il dit qu'il faut le glorifier avec le Père et le Fils, et ne pas admettre à la com-

munion ceux qui ne sont pas de cet avis. Saint Basile ayant défendu au commencement de son épiscopat tout mariage avec la sœur de la femme morte, quelqu'un s'avisa de faire courir contre lui des lettres sous le nom de Diodore. Saint Basile prit de là occasion de justifier son ordonnance par la coutume de son église, et c'est le sujet de sa cent soixantième lettre (197); il y répond à l'argument pris du silence de Moïse; il prétend même que Moïse s'est suffisamment expliqué, et il montre que ce serait confondre le sang et renverser toute parenté que d'agir autrement. Nous avons trois lettres de saint Basile à Amphiloque qui traitent des canons; savoir, la cent quatre-vingt-huitième (1); la cent quatre-vingt-dix-huitième (2); la deux cent dix-septième (3). Elles contiennent quatre-vingt-quatre canons ou décisions synodales dont nous allons donner une idée. Le premier de ces canons concerne la validité ou l'invalidité du baptême des hérétiques, sur lequel saint Amphiloque avait interrogé saint Basile. Il répond qu'à l'égard des Novatiens, il faut suivre la coutume des églises où l'on est, parce qu'il y a différens avis sur ce sujet. Pour le baptême des Montanistes, il le regarde comme invalide, et il s'étonne que le grand saint Denis d'Alexandrie, qui était fort habile dans les canons, ait pu ignorer cette vérité. Pour expliquer sa réponse, il distingue trois sortes de personnes séparées de l'Église, les hérétiques qui sont séparés dans la foi, les schismatiques qui sont séparés pour des questions de discipline, et quelques fidèles désobéissans qui se retirent de l'Église. Il remarque que les anciens ont rejeté le baptême des hérétiques, admis celui des schismatiques, et rétabli les rebelles dans leurs premières fonctions, après une digne pénitence. Il ajoute que les Pépuziens sont hérétiques, et que ne reconnaissant point le Saint-Esprit, leur baptême ne peut être valide, puisqu'ils ne le confèrent pas en son nom, mais en celui de Montan, qu'ils disaient être le Saint-Esprit. A l'égard des schismatiques, il assure que saint Cyprien et Firmilien les ont soumis à la même loi que les hérétiques, parce qu'étant séparés de l'Église, ils n'ont plus le Saint-Esprit, et ne le peuvent donner. Il s'en rapporte cependant à la décision des évêques d'Asie qui reconnaissent pour valide le baptême de ces schismatiques. Pour celui des Encratites, il le rejette absolument, à cause de la précipitation avec laquelle ils le donnaient pour empêcher qu'on ne le reçût dans l'Église. Le second canon impose une pénitence de dix ans à une femme qui a fait périr son fruit, et il déclare qu'elle est homicide, soit que l'enfant ait eu vie, soit qu'il ne l'ait pas eue. Dans le troisième, il est dit que si un diacre commet le péché de fornication, il

doit être déposé et mis au rang des laïques. Le quatrième concerne ceux qui se marient plusieurs fois. Il condamne les troisièmes noces comme une espèce de fornication. L'usage de l'Église, du temps de saint Basile, était de les séparer de la communion pendant cinq ans. Dans le cinquième, il ordonne que l'on recevra les hérétiques qui se convertissent à l'article de la mort, si l'on trouve qu'ils aient fait une véritable pénitence. Dans le sixième, il ne veut pas qu'on regarde comme un vrai mariage celui que contractent les chanoinesses ou les vierges qui servaient à l'Église ; il ordonne de les séparer pour la sûreté et l'honneur de la religion, et pour ne pas donner aux hérétiques l'occasion de médire. Le septième est contre les homicides, les adultères et les crimes encore plus infâmes. Saint Basile veut qu'ils soient punis également, et qu'après trente ans de pénitence, on les reçoive s'ils donnent des marques d'une sincère conversion. Le huitième traite des homicides, et saint Basile y distingue différentes espèces de ce crime. Ce canon est plus curieux qu'il n'est utile. Le neuvième est sur le divorce. Saint Basile y convient que la loi de Jésus-Christ sur ce point est commune aux hommes et aux femmes ; cependant, dit-il, il est d'usage qu'une femme ne se sépare point de son mari adultère, et il n'est pas bien certain qu'elle soit elle-même adultère lorsqu'elle épouse un homme dont la femme se serait séparée. Au contraire, si c'est le mari qui quitte sa femme pour en épouser une autre, il commet un adultère, lui et celle qu'il épouse la dernière. Le dixième est à l'occasion d'un nommé Cyriacus qui s'était engagé par serment de ne point quitter une église dont il avait été fait prêtre, et qui accepta une cure dans un village voisin, mais d'un autre diocèse. Saint Basile ne veut pas que cela se fasse davantage ; et dans le cas dont il s'agit, il trouve cet expédient, c'est de mettre cette dernière ville dont Cyriacus était prêtre dans le diocèse qu'il venait de quitter. Dans le onzième, il impose une pénitence de onze ans à un homicide involontaire. Dans le douzième, il exclut des Ordres sacrés un bigame. Dans le treizième, il veut que ceux qui, étant à la guerre, ont trempé leurs mains dans le sang des hommes, soient séparés de la communion pendant trois ans. Il ordonne dans le quatorzième qu'un usurier, s'il veut être élevé au sacerdoce, distribue aux pauvres le profit qu'il a fait à ce honteux commerce. Le quinzième et le seizième sont des explications sur quelques passages dont Amphiloque lui avait demandé le sens littéral. La seconde lettre canonique de saint Basile à Amphiloque contient les canons suivans. Le dix-septième est une décision en faveur de Bianon qui avait été ordonné prêtre, contre le serment qu'il

avait fait. Saint Basile avait déjà fait un réglement portant que dans un pareil cas on ne fît point les fonctions du sacerdoce, et cela pour l'église d'Antioche ; mais celui dont il s'agit ici étant d'Icogne, il permet qu'après avoir fait pénitence, il exerce son ministère. Dans le dix-huitième, il déclare que les vierges qui renoncent à leur profession doivent être traitées comme des adultères, et que, pour éviter les inconvéniens qui arriveraient si on recevait des vierges trop jeunes, il veut qu'on n'en reçoive plus qu'à l'âge de raison, c'est-à-dire de seize ou dix-sept ans, et après une suffisante épreuve. Le dix-neuvième est contre les moines qui, ayant fait profession, passent à une vie voluptueuse ; saint Basile veut qu'on les traite comme des fornicateurs. Dans le vingtième, il dit qu'une femme qui se serait mariée après avoir fait vœu de virginité hors de l'Église, étant infidèle ou hérétique ou cathécumène, ne doit point être punie, parce qu'on ne doit point rechercher les péchés commis avant le baptême, puisque ce sacrement les a remis. Le vingt-unième regarde l'infidélité réciproque de l'homme et de la femme. Saint Basile dit qu'un homme n'est considéré que comme un fornicateur, si celle avec qui il commet le crime n'est point mariée, et que la femme ne peut pour cela se séparer, quoiqu'elle puisse être séparée, si elle commet le même crime avec un homme. Il n'apporte pour cette différence que la coutume de son temps. Dans le vingt-deuxième, il oblige ceux qui ont enlevé des filles de les rendre à ceux à qui elles étaient promises, ou à leurs parens, et il déclare qu'il ne faut pas les recevoir à la communion avant qu'ils les aient rendues. Il condamne ceux qui retiennent des filles qu'ils ont corrompues par force ou secrètement à la même peine que les fornicateurs, qui est de passer quatre ans par les différens degrés de la pénitence politique.

Dans le canon vingt-troisième, il répète à Amphiloque ce qu'il lui avait déjà écrit touchant ceux qui épousent les deux sœurs, et il prétend qu'on ne doit point admettre à la communion celui qui a épousé la femme de son frère avant qu'il ne l'ait quittée. Le vingt-quatrième est contre les veuves reçues au nombre des diaconesses qui se remarient. Saint Basile veut qu'elles soient punies plus rigoureusement que les bigames, si elles ont plus de soixante ans; mais il les excuse si elles sont moins âgées, parce que c'est la faute des évêques de les avoir reçues trop jeunes. Le vingt-cinquième ordonne que celui qui aura épousé une femme après l'avoir deshonorée sera mis en pénitence, et il lui sera permis de la garder. Dans le vingt-sixième, saint Basile déclare que la fornication n'est point un mariage, qu'elle n'en est pas même le commencement, qu'ainsi il

vaudrait mieux séparer ceux qui ont commis ce crime que de les marier ensemble. Mais pourtant que s'ils veulent s'épouser, on ne doit pas les en empêcher, de peur qu'il n'en arrive un plus grand mal. Le vingt-septième est à l'occasion d'un prêtre qui, par ignorance, s'était embarrassé dans les noces défendues. Saint Basile se contente de le suspendre de ses fonctions. Le vingt-huitième concerne un vœu imprudent que certaines personnes avaient fait de ne point manger de viande de porc. Saint Basile dit que ce vœu est ridicule. Le vingt-neuvième est contre les grands seigneurs qui font serment de nuire à ceux qui leur sont soumis. Saint Basile dit qu'ils ne doivent plus faire de pareils sermens, mais qu'ils doivent se garder au contraire de les exécuter. Le trentième est contre les ravisseurs. Il avoue qu'il n'y a point d'ancien canon qui les regarde, mais que son avis est qu'ils doivent être en pénitence eux et ceux qui sont complices de leurs crimes. Le trente-unième porte qu'une femme dont le mari ne paraît point, ne peut se remarier sans commettre un adultère, si elle n'a une connaissance parfaite de sa mort. Le trente-deuxième déclare les clercs qui pèchent mortellement déchus de leur grade, sans les priver de la communion laïque. Dans le trente-troisième, il est dit qu'une femme qui accouche dans la rue, et qui n'a pas eu soin de son fruit, est coupable d'homicide. Dans le trente-quatrième, saint Basile décide qu'on ne doit point découvrir les femmes qui sont tombées dans l'adultère et qui s'en sont confessées, de peur qu'elles ne soient exposées à perdre la vie; mais que le sentiment des Pères est qu'elles demeurent séparées de la communion, jusqu'à ce que le temps de leur pénitence soit passé. Dans le trente-cinquième, il dit que quand un mari est abandonné de sa femme, il faut examiner s'il y a de sa faute à lui, et que s'il n'y en a point, mais qu'elle soit du côté de la femme, il ne faut pas priver le mari de la communion de l'Église, mais seulement punir la femme. Le trente-sixième regarde les femmes des soldats qui se remarient, parce qu'elles n'ont point de nouvelles de leurs maris. Saint Basile les soumet à la pénitence portée dans le troisième canon; il croit cependant qu'on doit user d'indulgence envers elles, à cause qu'elles sont mieux fondées que les autres à croire que leurs maris ont été tués. Le vingt-septième, que si un homme qui aurait épousé la femme d'un autre se marie à une autre femme après qu'on lui a ôté la première, il est coupable d'adultère, à cause de la première et non pas à cause de la seconde. Le trente-huitième, que les filles qui se marient contre le sentiment de leurs parens sont coupables de fornication, et que malgré le consentement que leurs parens puissent donner

ensuite, on ne doit pas aussitôt les admettre à la communion, mais qu'elles doivent demeurer en pénitence pendant trois ans. Le trentre-neuvième, qu'une femme qui vit avec un adultère, est elle-même adultère tant qu'elle vit avec lui. Le quarantième, que l'esclave qui s'est mariée sans le consentement de son maître a commis une fornication, parce qu'elle n'est pas libre d'elle-même; mais qu'elle contracte un vrai mariage si elle recouvre sa liberté. Le quarante-unième, que le mariage d'une veuve libre est légitime. Le quarante-deuxième défend le mariage des fils et des filles de famille sans le consentement de leurs pères. Le quarante-troisième, que celui qui a donné un coup mortel à son prochain est coupable d'homicide, soit qu'il l'ait donné pour se défendre, soit qu'il ait attaqué le premier. Le quarante-quatrième, qu'une diaconesse qui a commis le péché de fornication avec un païen ne doit point être excommuniée, mais seulement privée de l'oblation pendant sept ans, après lesquels elle sera reçue si elle vit chastement pendant ce temps. Dans le quarante-cinquième, saint Basile remarque que le nom de chrétien ne servira de rien à celui qui mène une vie indigne de ce nom. Dans le quarante-sixième, il dit qu'une femme qui a, sans le savoir, épousé un homme marié que sa première femme avait quittée, et qui ensuite s'est séparée d'avec lui, peut se remarier à une autre, mais qu'elle fera mieux si elle demeure comme elle est. Le quarante-septième est sur le baptême des hérétiques, et il dit qu'on doit traiter les Encratites, les Apotactiques et Sacophores de la même manière que les Novatiens; c'est-à-dire, qu'à l'égard des uns et des autres il faut suivre la coutume de l'église où l'on est, parce qu'il n'y a rien de réglé et de déterminé sur le sujet; que leurs canons se trouvent différens à l'égard des premiers, et qu'ils n'ont rien de réglé pour les derniers. Il ajoute que dans son pays on les rebaptise tous; mais que si cette rebaptisation se trouve défendue dans la province dont Amphiloque était évêque, comme elle est à Rome, et que cependant il trouve convaincantes les raisons qu'il a apportées pour montrer qu'il faut rebaptiser les Encratites, il doit assembler un concile pour faire ce réglement. Dans le quarante-huitième canon, il conseille aux femmes répudiées par leur mari de ne point se remarier, puisque Jésus-Christ a dit que celui qui renvoie sa femme, excepté en cas de fornication, commet un adultère quand il en épouse un autre, et est cause qu'elle en commet un de sa part en se remariant. Dans le cinquantième, il dit que les lois ne défendent point, ni ne punissent point les troisièmes noces, que l'Église néanmoins considère comme des actions honteuses. La troisième épître

canonique de saint Basile à Amphiloque, renferme les canons suivans. Le cinquante-unième, que les clercs ne seront point autrement punis de leurs crimes que par la déposition. Le cinquante-deuxième, que les femmes qui font périr leur fruit sont homicides. Le cinquante-troisième, qu'une esclave veuve qui se fait enlever pour se marier ne doit point subir d'autre peine que celle des bigames. Le cinquante-quatrième est une répétition du huitième. Dans le cinquante-cinquième, il déclare que ceux qui attaquent des voleurs doivent être privés de la communion, s'ils sont laïques, et déposés, s'ils sont clercs. Dans le cinquante-sixième, il impose vingt ans de pénitence aux homicides volontaires. Dans le cinquante-septième, onze ans aux involontaires. Dans le cinquante-huitième, quinze ans aux adultères. Dans le cinquante-neuvième, sept ans aux fornicateurs. Dans le soixantième, aux vierges qui ont violé leur vœu de virginité, la même peine qu'aux adultères. Dans le soixante-unième, à un voleur qui s'accuse lui-même, un an, et deux à celui qui en est convaincu. Dans le soixante-deuxième et soixante-troisième, à ceux qui commettent des crimes infâmes, les mêmes peines qu'aux adultères. Dans le soixante-quatrième, onze ans aux parjures. Dans le soixante-cinquième, le même temps aux empoisonneurs, et autant dans le soixante-sixième, à ceux qui déterrent les morts. Dans le soixante-septième, la pénitence des homicides à ceux qui commettent un inceste avec leur sœur. Dans le soixante-huitième, la peine des adultères est décernée contre ceux qui épousent leurs parentes aux degrés prohibés. Dans le soixante-neuvième, il ordonne que le lecteur qui aura eu commerce avec une fille avec qui il était accordé sera un an privé des fonctions de son ministère, et qu'il ne pourra plus passer à un Ordre supérieur. Il ajoute que s'il a commis ce crime avec une autre fille que celle qui lui était accordée, il sera déposé, et que la même chose sera observée à l'égard des autres ministres. Le soixante-dixième porte que les diacres et les prêtres qui auront souillé leurs lèvres, s'ils confessent leurs crimes, seront éloignés pour un temps des fonctions de leur ministère. Le soixante-onzième, que ceux qui seront convaincus de ces crimes seront punis comme malfaiteurs. Le soixante-douxième, que ceux qui se mêlent de deviner seront punis comme les homicides. Le soixante-treizième, que celui qui aura renoncé à la foi catholique ne sera reçu qu'à l'article de la mort. Dans le soixante-quatorzième, saint Basile avertit qu'on doit avoir égard à la ferveur et aux autres dispositions de ceux qui sont tombés dans ces fautes pour diminuer leur pénitence. Dans le soixante-quinzième, il impose douze ans de

pénitence à celui qui aura commis un inceste avec sa sœur de père et de mère ; et dans le soixante-seizième, la même peine contre ceux qui épousent leurs belles-filles ou leurs brus. Le soixante-dix-septième, sept ans contre ceux qui répudient leurs femmes et en épousent d'autres. Le soixante-dix-huitième porte la même peine contre ceux qui épousent les deux sœurs, quoiqu'en différens temps ; et dans le soixante-dix-neuvième, contre ceux qui épousent leurs belles-mères. Dans le quatre-vingtième, saint Basile dit que la polygamie est pire que la fornication, et il impose quatre ans de pénitence à ceux qui en sont coupables. Dans le quatre-vingt-unième, huit ans à ceux qui ont renoncé la foi par contrainte, et onze à ceux qui l'ont fait sans y avoir été forcés. Dans le quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième, six ans aux parjures et à ceux qui se mêlent de superstitions païennes. Enfin, dans les deux derniers, il déclare que ces canons doivent s'entendre de ceux qui se repentent de leurs crimes ; qu'à l'égard des autres, il ne faut avoir aucun commerce avec eux, ni les recevoir jamais dans l'Église, de peur d'être participans de leurs crimes.

Il ne reste plus que les liturgies attribuées à ce Père qui sont au nombre de trois. La première est en grec et imprimée par Morel. La seconde a été traduite du syriaque et donnée au public par Masius. La troisième a été traduite de l'arabe par un Maronite du Mont-Liban. Mais quoiqu'il soit certain que saint Basile avait composé une liturgie, on ne peut néanmoins assurer qu'aucune de celles-ci soit de ce Père, ainsi qu'il l'avait composée ; au contraire, il y a bien de l'apparence qu'elle n'a point été conservée dans sa pureté, et qu'on y a ajouté et changé plusieurs choses, comme il arrive à ces sortes d'ouvrages. On remarque même que Pierre, diacre, cite une Oraison célèbre tirée de la liturgie de saint Basile, qui ne se trouve plus dans aucune de celles qui portent son nom.

Jugement des écrits de saint Basile.

Les Pères de l'Église se sont efforcés à l'envi de louer saint Grégoire de Nazianze qui dit que ses ouvrages le firent regarder comme un astre brillant destiné à éclairer toute la terre. Tout le monde les approuva, et on les désirait avec la même ardeur que ceux de saint Paul. Ils faisaient les délices de toutes les assemblées, du barreau, des Églises, des princes, des personnes privées, de ceux qui vivent en communauté, de ceux qui avaient renoncé au tumulte des affaires, et de ceux qui vivaient encore dans l'embarras du monde. On croyait que c'était être savant que de les bien posséder, et qu'il suffisait, pour devenir habile homme, d'étudier ses livres. Saint Grégoire ajoute : « Lorsque

je lis son *Hexaméron*, il me semble que je suis auprès du Créateur de l'univers, et que j'entre dans tous les secrets de la création : quand je lis les livres qu'il a composés pour réfuter les hérétiques, je m'imagine voir le feu qui dévore Sodôme, et qui réduit en cendres ces langues scélérates et impies, ou voir la tour de Babel qui, ayant été si mal contruite, fut renversée en si peu de temps : lorsque je médite ce qu'il a écrit sur le Saint-Esprit, je suis persuadé de sa divinité. Les ouvrages qu'il a faits pour des personnes grossières, renferment un grand sens sous des paroles simples. Ses panégyriques à la louange des martyrs me font mépriser mon corps ; ils m'inspirent du courage, et font que je souhaite de me trouver dans de pareils combats : ses discours de morale, qui sont de si belles règles pour la conduite de la vie, me sont d'un grand secours pour me purifier le corps et l'âme et pour devenir un temple digne de Dieu ou un instrument de ses louanges, pour faire connaître sa gloire et sa puissance. » (Saint Grég. de Naz., *Orat.*, 20.) Photius dit qu'iln'y a pointd'écrivain dont la diction soit plus pure, plus belle, plus significative, plus propre pour les actions publiques que celle de saint Basile ; qu'il l'emporte sur tous les autres pour l'ordre et la netteté des pensées ; qu'il a aimé autant qu'aucun autre un style clair, élégant et persuasif : d'où vient que son discours paraît toujours naturel, sans affectation, et qui coule avec la même facilité qu'un ruisseau qui sort de sa source ; mais qu'il excelle si fort dans l'art de persuader, qu'on peut se le proposer pour un modèle de style de panégyriques, et que, pourvu qu'un homme ait quelque connaissance des règles de l'art, il peut devenir un parfait orateur en s'exerçant à imiter ses discours, sans avoir besoin ni de Platon, ni de Démosthène que les anciens faisaient étudier pour ce sujet. (Photius, *Cod.* 141, pag. 318.) Érasme même assure que saint Basile l'emporte sur tous les orateurs grecs, et qu'il est exempt de leurs défauts. Sa doctrine est pure et très-orthodoxe. Il n'y a guère de sujet dans la religion qu'il n'ait traité ; la Trinité, l'Incarnation, le péché originel, la corruption de la nature, le besoin de la Grâce, la discipline de l'Église. On trouve dans ses ouvrages toute la théologie. Il a confondu toutes les hérésies de son temps, et i semble qu'il ait prévu celles qui sont nées depuis. Il a fait mention de l'onction qui accompagnait le baptême, et approuvé les cérémonies qu'on y a jointes. Il appelle l'Eucharistie le corps et le sang de Jésus-Christ. Il parle des cérémonies et des prières dont on se sert pour l'offrir, et de la manière dont on la distribue aux fidèles ; il marque qu'ils l'emportaient et la recevaient chez eux. Il a loué le jeûne, et a parlé de celui du

Carême comme d'un jeûne d'obligation. Il parle de l'usage d'invoquer les Saints et les martyrs. Il est persuadé qu'ils prient pour nous, et que leur intercession est très-utile. Il préfère le célibat au mariage, approuve les vœux et l'état monastique, reconnaît l'autorité de la tradition, aussi bien que celle de l'Écriture; la hiérarchie ecclésiastique et les caractères de l'Église, etc. Sur la morale, il enseigne que quiconque a plus d'amour pour les créatures que pour Dieu, celui-là n'adore pas véritablement Dieu; que de n'observer pas les commandemens de Dieu est une preuve certaine qu'on ne l'aime point; que c'est une impiété de dire que les commandemens du Saint-Esprit sont impossibles; qu'il n'est pas permis de mentir pour quelque utilité que ce puisse être, etc. (*Voyez* la vie de saint Basile qui est de dom Prudent Marant, et qui se trouve à la tête du troisième tome de la dernière édition des ouvrages de ce saint Père, et celle qui a été écrite par M. Hermant, docteur de la maison et société de Sorbonne. *Voyez* aussi dom Ceillier, dans le cinquième tome de son *Hist. des Aut. ecclés.*, p. 60 et les suiv.)

BASILE D'ANCYRE, prêtre et martyr sous Julien l'Apostat. Pendant tout le règne de Constance, il soutint la foi orthodoxe contre les Ariens avec un courage invincible. Sur quoi les Eudoxiens ou les Ariens du parti d'Eudoxe qui avait succédé à Macédonius sur le siége de Constantinople, lui firent défendre de tenir les assemblées ecclésiastiques et de prêcher. Ces défenses ne purent arrêter son zèle, ni l'empêcher de veiller à la conservation du troupeau de Jésus-Christ; et pour ne rien négliger des règles de la bonne discipline dans le bien qu'il tâchait de faire, il se fit relever par plusieurs évêques, que l'auteur de ses Actes suppose s'être assemblés en Palestine au nombre de deux cent trente. (Nous ne savons ce que c'est que ce concile de Palestine.) Ces évêques l'exhortèrent en même temps à continuer ses soins, et lui firent entendre qu'étant d'une famille illustre et fort considérée en cour, il n'avait rien à craindre du côté de l'Empereur. Basile, ainsi encouragé par les évêques catholiques, plus animé encore par les bons témoignages de sa conscience, se mit à prêcher hautement les vérités de l'Évangile dans toute leur pureté et dans toute leur force, non-seulement en public, mais dans les maisons des particuliers. On ne manqua pas de le dénoncer comme un séditieux et un brouillon; mais l'Empereur ne fit pas alors attention aux accusations de ses ennemis, tant en considération de l'évêque d'Ancyre, dont il paraît que notre Saint était protégé, que parce qu'il partit pour la guerre des Perses. Dans cet intervalle, Basile ramena plusieurs personnes à la

foi, même d'entre ceux qui étaient commis pour l'examiner; en sorte que la sainteté de sa vie était un modèle de conduite, et la pureté de sa foi une règle de créance.

L'empereur Constance, protecteur des Ariens, mourut en Cilicie. Julien l'Apostat lui succéda; ce prince se mit en devoir de rétablir le paganisme par tout l'Empire. Ce fut pour notre Saint une occasion de faire éclater son zèle et son courage contre les païens, comme il avait fait contre les hérétiques. Il allait par toute la ville et par les villages du diocèse d'Ancyre exhorter les chrétiens à la constance et à la fidélité. Il s'attira bientôt l'indignation des Gentils. Un jour, les voyant sacrifier publiquement, il s'arrêta, et jetant un grand soupir, il pria Dieu en leur présence qu'il ne permît pas qu'aucun chrétien tombât dans cette abomination. Ceux qui l'entendirent entrèrent en fureur, et l'un d'entre eux se jeta sur lui et le chargea d'injures : on le mena ensuite au gouverneur de la province, nommé Saturnin; on l'accusa de sédition, de séduction, et d'avoir même attaqué les dieux et outragé l'Empereur. Comme le gouverneur le trouva inébranlable dans la foi, il le fit suspendre au chevalet, et ordonna qu'on lui déchirât le corps; et sa constance le fit envoyer en prison : on n'oublia rien pour vaincre sa généreuse fermeté; mais les tourmens réitérés ne servirent qu'à relever en lui la force victorieuse et la gloire du Christ, dont ces nouveaux ennemis parlaient avec tant de mépris; il soutint même devant l'Empereur le nom et la foi de Jésus-Christ avec une vigueur qui étonna ce prince. Il lui reprocha aussi son apostasie, et lui prédit une mort honteuse. Julien, transporté de colère, ordonna qu'on lui déchirât tous les jours le corps en lanières par sept endroits différens, jusqu'à ce qu'il fût entièrement dépouillé de la peau.

Le comte Frumentin commença dès le jour même la cruelle commission dont l'Empereur l'avait chargé. Notre Saint endura ce supplice avec sa constance ordinaire, et témoigna souhaiter pouvoir parler à l'Empereur. Il lui parla en effet dans le temple d'Esculape, mais ce ne fut que pour marquer son mépris pour les Dieux et son attachement inviolable à Jésus-Christ. Chacun fut surpris, le comte Frumentin confus, et l'Empereur indigné, parce qu'on s'était faussement imaginé que Basile voulait enfin sacrifier, bien loin d'insulter aux dieux comme il venait de faire. Le désir de la vengeance avait mis le comte Frumentin en fureur, d'autant plus qu'il voyait bien que l'Empereur était fort mécontent de sa surprise; le comte le fit déchirer de nouveau, mais il n'osa le faire mourir, crainte de déplaire à ce prince apostat qui avait la malice de vouloir priver les chrétiens de la gloire du martyre. Sitôt que ce

prince fut parti pour la guerre de Perse, le comte lui fit, pour la forme, de nouvelles propositions de sacrifier; notre Saint parut plus ferme et plus résolu que jamais. Il fit aiguiser et rougir des alênes et des ongles de fer, afin de lui percer les côtés, en achevant de le déchirer et de lui mettre toutes les entrailles à jour. Le Saint, toujours égal à lui-même, toujours soutenu de celui pour lequel il souffrait, mourut dans de si longs et de si affreux tourmens, le 28 ou le 29 juin 362, comme le portent ses Actes. Il pourrait y avoir faute dans la date du jour; en effet, les Grecs et les Latins s'accordent à honorer sa mémoire le 22 mars qui paraît être le temps auquel Julien passa par Ancyre. L'Église d'Occident ne l'a honoré qu'assez tard, et les Martyrologes n'en font pas mention avant le seizième siècle. (*Voyez* Sozom., liv. 5, c. 11. Hensch., *Act. sine martyr.* Baillet, t. 1, mars, pag. 288.)

BASILE (saint), évêque d'Amasée dans le Pont, fut un des principaux objets de la fureur de l'empereur Licinius, collègue de Constantin dans la persécution violente qu'il suscita dans la Cappadoce, dans l'Arménie, et surtout dans le Pont et dans la ville d'Amascée. L'auteur de ses Actes paraît insinuer que ce serait pour avoir caché et sauvé de ses mains une vierge chrétienne, nommée Glaphyre, qui s'était réfugiée dans cette ville, et qui était l'une des filles suivantes de sa femme Constance, sœur de Constantin. On met sa mort à l'an 321; mais il est plus probable qu'elle soit arrivée l'an 319, auquel la persécution de Licinius était dans sa plus grande vigueur.

Saint Athanase compte saint Basile parmi les évêques qui assistèrent au concile de Nicée l'an 325, ou qui en défendirent la foi et la doctrine; c'est ce qui a principalement porté quelques savans à douter si notre Saint a perdu la vie par le fer, ou si son martyre n'est autre chose qu'une simple confession suivie de la prison et de quelques tourmens auxquels il aurait survécu; mais d'autres croient que le nom de Basile s'est glissé au lieu de celui d'Eutyque ou Eutychien, son successeur, ou que saint Athanase n'en a parlé que comme un défenseur de la foi catholique contre Arius. On ne voit point que le 28 mars ait été marqué pour le jour de sa fête, ni à Nicomédie, ni en aucun autre endroit, ni que sa translation en son église d'Amasée ait été faite le 26 d'avril, que les Grecs et les Latins ont destiné unanimement pour honorer sa mémoire. (Socr., liv. 1, c. 3. Eusèb, liv. 1, ult. h.; c. 51; et cist., liv. 10, c. 8. Joan. Nicom. après Boll., p. 417. Eusèb., *Chron.* an. 321. Pagi, an. 316, n°s. 6, 7, 8, 9. Valés., *not. ad.* liv. 1. Eusèb., *de Vit. Const.*, c. 1. Athan., *Or.* 1, contre Arian. Ménol. Martyrol. Baillet, t. 1, avril, pag. 347.)

BASILE DE CILICIE, était,

dit Photius, prêtre de l'Église d'Antioche dans le temps que Flavien était sur le siége de cette église, sous l'empereur Anastase. J'ai lu son histoire ecclésiastique (c'est toujours Photius qui parle); elle commence à la mort de Simplicius, évêque de Rome qui écrivit à Acace de Constantinople de ne pas communiquer avec Pierre, surnommé Mongus qui corrompait alors l'église d'Alexandrie, sur le siége de laquelle il était élevé, et condamnait publiquement le concile de Chalcédoine. Acace fut d'abord contre lui; mais ensuite il ne s'en éloigna pas; ce qui le fit considérer par plusieurs personnes comme hérétique, et déposer par les Romains. Cette affaire commença tout de nouveau sous l'empire de Zénon. Pour revenir à notre auteur, continue Photius, il commença son histoire par cette brouillerie, et la finit à la mort de l'empereur Athanase qui régna, à ce qu'il dit, vingt-sept ans et trois mois, et eut pour successeur Justin de Thrace. Son histoire ne va pas plus loin. Elle commence à l'empire de Zénon, et finit à la mort d'Anastase et au commencement de Justin. Il marque qu'il avait encore écrit deux autres livres d'histoire, dont le premier commençait à l'empire de Marcien, et finissait à celui de Zénon, où commençait celui dont nous venons de parler qui faisait le second; et un troisième qui commençait au règne de Justin. Le style de cet historien est peu poli et fort inégal. Il rapporte des lettres que les évêques se sont écrites les uns aux autres, pour servir de preuves aux faits qu'il avance; ce qui rend son volume d'une prodigieuse grosseur, parce qu'une seule histoire de peu de conséquence remplit plusieurs pages, et que sa narration est coupée et obscurcie par de longues interruptions. Il avait encore fait, ajoute Photius, un Traité contre Jean de Scythople, qu'il appelait chicaneur, et qu'il chargeait de plusieurs injures, l'accusant d'être Manichéen, d'avoir réduit le Carême à trois semaines, et d'avoir permis qu'on mangeât de la volatile pendant ce temps; d'avoir observé les cérémonies païennes et d'avoir trop donné à ses plaisirs; de n'avoir pas attendu pour communier que le sacrifice fût achevé, mais d'avoir pris les saints mystères aussitôt après l'Évangile, pour aller se mettre plus tôt à table. Ce traité, plein de ces sortes d'invectives, est divisé en seize livres, dont les treize premiers sont en forme de dialogue. Photius remarque encore que cet ouvrage respire l'hérésie de Nestorius, quoiqu'il n'y soit pas nommé, et que l'auteur n'avait pour but que de combattre l'union des deux natures. Il est mort après l'an 518. (Photius, *cod.* 107 et 95. Dupin, *Hist. eccl.* sixième siècle. Cave. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. eccl.*, t. 16, pag. 198.)

BASILE, archevêque de Séleucie, ville d'Isaurie, que Photius a confondu, aussi bien que quelques autres, avec un Basile ami

de saint Chrysostôme, auquel ce Saint dédia ses six livres du Sacerdoce, a vécu dans le cinquième siècle. Il assista au concile de Constantinople en 448, y défendit généreusement la foi de l'Église sur les deux natures en Jésus-Christ, et souscrivit à la condamnation d'Eutychès. Mais l'année suivante, s'étant trouvé au brigandage d'Éphèse, il abandonna son premier sentiment, soit par légèreté, soit par la violence que lui fit Dioscore. Il condamna Flavien et anathématisa ceux qui reconnaissaient deux natures en Jésus-Christ. Cette faiblesse le fit déposer dans le concile de Chalcédoine en 451, avec tous les chefs du faux concile d'Éphèse. Il eut beau opposer la violence que Dioscore lui avait faite, et protester qu'il n'avait pas agi librement, il ne fut rétabli qu'à la quatrième session, après qu'on l'eût suffisamment éprouvé, et qu'on se fût assuré de son orthodoxie et de la sincérité de son repentir; après quoi on lui rendit sa dignité, et on l'admit à opiner comme les autres. On ne sait pas combien de temps il a vécu; on voit seulement, par une lettre qu'il écrivit à l'empereur Léon à l'occasion d'un synode qu'il avait tenu en Isaurie, qu'il vivait encore en 458. Photius nous apprend que son discours est figuré, plein de feu, et qu'il y a gardé, autant que personne du monde, une cadence égale; qu'il joint ensemble la clarté et la brieveté, mais qu'il ennuie à force de figures; qu'il fatigue par là continuellement son auditeur, et le met de mauvaise humeur contre lui, parce qu'il ne sait pas assez accorder la nature avec l'art, ni garder des mesures justes pour retrancher ce qui est superflu. Nous avons de lui quarante-trois discours ou homélies, dix-sept sur l'ancien Testament, et vingt-six sur le nouveau, imprimées en grec à Heidelberg, 1596, in-8°. Le père Dausqueius, jésuite, les traduisit et les donna avec des notes, au même endroit, en 1604, in-8°. Il y ajouta l'homélie sur la Transfiguration. On lui attribue un Traité de la venue du Messie contre les juifs, traduit en latin par Turrien, et imprimé à Ingolstadt en 1616, in-4°. Il se trouve aussi si en grec dans l'édition d'Heidelberg, 1596. Un livre de la Vie et des Miracles de sainte Thècle, vierge et martyre. Photius dit que Basile l'avait composé en vers; cependant celui-ci est en prose, et paraît l'ouvrage de quelque jeune Grec qui a voulu le faire passer sous le nom de Basile, ou qui y aura mêlé des fables qui avaient cours dans son temps. Tous ces ouvrages ont été donnés au public en grec et en latin, avec des notes, à Paris, en 1622, in-fol., et sont à la suite de ceux de saint Grégoire Thaumaturge. Le père Combefis en a donné quelques homélies dans sa *Bibliothèque des Prédicateurs*, à Paris, en 1622, in-fol. Il a aussi fait imprimer son Panégyrique de saint Étienne, premier martyr, avec quelques homélies de

saint Jean Chrysostôme, Paris, 1656, in-8°, et dans son Supplément, imprimé à Paris en 1648, tom. 1, pag. 569. Un Sermon sur la Vierge et sur l'Incarnation du Seigneur. Les homélies sur la fête de Pâques et sur l'Ascension de Jésus-Christ, qui dans quelques manuscrits portent le nom de Basile, ont été données sous celui de saint Athanase par le même père Combefis, ibid. Allatius fait mention d'une homélie sur Job attribuée à Basile. Rien n'empêche qu'on ne lui attribue encore la lettre des évêques d'Isaurie à l'empereur Léon en 458. Elle est assez de son style, et elle se trouve dans les Collections des conciles à la suite des Actes du concile de Chalcédoine. (Photius, *Cod.* 168. Dupin, cinquième siècle. Cave. Dom Ceillier, *Histoire des Aut. ecclés.*, tom, 14, p. 303.)

BASILE, médecin, chef des Bogomiles ou Bogarmites, fut brûlé à Constantinople, sous Alexis Comnène, en 1118. Il niait la Trinité, attribuait à Dieu une forme humaine, disait que Jésus-Christ n'avait pris qu'une chair fantastique; que l'archange saint Michel s'était incarné; que le monde avait été créé par les Anges. Il rejetait tous les livres de Moïse, aussi bien que le Dieu dont ils parlent; disait que le démon était le fils aîné de Dieu le père; que le sacrifice de la messe était le sacrifice des démons; que notre baptême était le baptême de saint Jean, et que le sien était celui du Saint-Esprit, etc. (Eutymius Zigabène, *in Panoplia,* part. 2, tit. 23. Baronius, à l'an 1118.) *Voyez* Bogomiles.

BASILE D'ACRIDE, archevêque de Thessalonique, sollicité par le pape Adrien IV de se réunir à l'église de Rome, écrivit une lettre à ce pape où il entreprend de montrer que l'Église grecque n'est point schismatique, et que la romaine n'a aucune supériorité sur la grecque. Baronius a donné cette lettre avec celle d'Adrien dans l'année 1155 de ses *Annales :* elle se trouve aussi, mais un peu différente, en grec et en latin, dans la Collection du Droit grec-romain, l. 5, p. 307, avec une réponse de cet archevêque à quelques questions sur le mariage, ibid., p. 408. Cet archevêque vivait au douzième siècle. (Cave. Dupin, *Bibl. eccl.*, douzième siècle.)

BASILE, religieux italien de l'étroite observance de l'Ordre de Saint-François, missionnaire de la Chine, a laissé, 1° un Traité de la Confirmation; 2° une brève Explication de tous les mystères de la foi chrétienne; 3° un Catéchisme de la Doctrine chrétienne; 4° une Explication latine des caractères chinois, et un Dictionnaire chinois. (Le père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. francis.*, tom. 1, page 195.)

BASILE DE SOISSONS, capucin, Français de nation, prédicateur et missionnaire en Angleterre, vivait encore en 1691. On a de lui : 1° Défense invincible de la Vérité orthodoxe de la présence réelle de Jésus-Christ en

l'Eucharistie, où elle est prouvée par près de trois cents argumens, dont les majeurs sont tirés de l'Écriture, à Paris, in-12, 1676. 2° Abrégé très-clair de la Doctrine chrétienne, avec les preuves de l'Écriture-Sainte, in-12, ibid, 1676. 3° Défense, ou la vraie Religion démontrée clairement, et la fausseté des nouvelles sectes entièrement renversée, à Paris, 1676. 4° La condamnation des Novateurs par leur propre bouche touchant les matières controversées entre eux et les catholiques romains, ibid., un volume. 5° De l'Existence de Dieu contre les infidèles. 6° Fondement inébranlable de la Doctrine chrétienne où l'on explique clairement les points principaux de notre foi renfermés dans le Symbole des Apôtres, et où on les prouve par la parole de Dieu écrite, pour rappeler les hérétiques à l'Église, un tome in-8°. 7° Fondement inébranlable de la Doctrine chrétienne où l'on prouve clairement les sept Sacremens par l'ancien et par le nouveau Testament, un tome in-8°. 8° Fondement inébranlable de la Doctrine chrétienne où l'on explique et où l'on prouve les dix préceptes du Décalogue par la parole de Dieu écrite, un tome in-8°. 9° Fondement inébranlable de la Doctrine chrétienne où l'on traite de l'Oraison mentale et vocale en général, et en particulier de l'Oraison Dominicale, un tome in-8°. 10° La vraie Décision des controverses par la résolution d'une question. 11° La vraie Direction du chrétien pour obtenir le salut éternel, divisée en deux livres. 12° La Science de bien mourir. (Le père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. francis.*, tom. 1, p. 196 et suiv.)

BASILE DE TERUEL, capucin espagnol de la province de Valence et provincial de son Ordre dans cette même province, a donné en sa langue naturelle, 1° Exercice ou Manière d'aider les mourans, divisée en deux parties. 2° Explication abrégée de la règle séraphique. 3° Narration historique pour prouver que saint François n'a point fait profession de la règle de saint Augustin, à Naples, 1660. 4° Recueils sacrés, à Madrid, 1658. 5° Sommaire des indulgences accordées par les souverains pontifes à tout l'Ordre de Saint-François, ibid., 1658. 6° Notes sur le Martyrologe romain. 7° La Vie du R. P. Archange Scot, capucin. 8° La Vie du second Alexis, capucin, à Valence, 1637. (Le père Jean de Saint-Antoine, ibid.)

BASILIC, en latin, *basilicus* ou *regulus*, sorte de serpent très-dangereux qui tue, dit-on, par son seul souffle, ou même par sa vue. Tout ce que l'on dit du basilic paraît n'être que fable; au moins est-ce le sentiment des médecins les plus habiles et des philosophes modernes. Du consentement des meilleurs interprètes, le terme hébreu *peten*, que l'on a traduit par basilic, signifie un aspic. (*Psalm.* 90, 13.)

BASILIDE (saint), soldat, officier des gardes d'Aquila, préfet

d'Égypte qui condamna sainte Potamienne, vierge, à être jetée dans une chaudière de poix bouillante, et qui la mit entre les mains de Basilide pour la conduire au supplice. Ce soldat eut toutes sortes de bonnes façons pour elle; il la traita avec douceur et honnêteté, et repoussa la populace insolente qui aurait pu lui insulter en chemin. Cette action ne prouve pas qu'il fût encore chrétien; [car Eusèbe le met au nombre des disciples d'Origène, composés de païens, de fidèles et de catéchumènes. Sainte Potamienne lui déclara qu'elle lui était fort obligée de ses services, l'assura de sa reconnaissance, et qu'il en sentirait les effets dans peu. Elle souffrit ensuite, le 28 juin 204 ou 205, sous l'empereur Sévère, le supplice auquel elle était condamnée par le préfet. Trois jours après elle acquitta la parole qu'elle avait donnée à Basilide, lui apparut la nuit, lui mit une couronne sur la tête, lui dit qu'elle avait prié pour son salut, t eavait obtenu sa grâce du Seigneur qui le recevrait bientôt dans sa gloire. Basilide éprouva bientôt que ce n'était pas une illusion. Il se trouva dans une occasion où ses compagnons voulurent le faire jurer ou par quelqu'un de leurs faux dieux, ou par une chose vaine; il déclara hautement qu'il ne lui était pas permis de jurer, parce qu'il était chrétien. Ils crurent d'abord qu'il raillait; mais voyant qu'il continuait, ils le menèrent au préfet, devant lequel il persista dans la confession de Jésus-Christ. Le juge, le voyant ferme, le fit conduire en prison. Les chrétiens d'Alexandrie le surent, en furent fort surpris, et le visitèrent. Il leur apprit que la vision qu'il avait eue de sainte Potamienne était la cause d'un changement si subit, et reçut d'eux le sceau du Seigneur, c'est-à-dire le baptême. Le lendemain, il rendit un nouveau témoignage devant le tribunal du juge, fut condamné à perdre la tête, et consomma ainsi glorieusement son martyre quatre ou cinq jours après sainte Potamienne. Dans le Martyrologe romain son nom est au 30 juin; dans les Martyrologes qui portent le nom de saint Jérôme, il est au 28 juin, avec sainte Potamienne et les autres martyrs. (Eusèbe, l. 6, c. 3, et c. 5. Till., pag. 646, 647. Hiér. Florent. Adon. Usuard. Noth. *Martyrol. rom.* Baillet, tom. 2, juin, page 335.)

BASILIDE (saint), est un des quatre soldats ou officiers de l'armée d'Italie, sous Maxence, qui rendirent témoignage à la foi de Jésus-Christ dans Rome, par la confession glorieuse qu'ils en firent devant le magistrat de la ville, nommé Aurèle. Ce pourrait être en l'an 309 que la ville de Rome avait effectivement pour préfet Aurèle, surnommé Hermogène. Ce préfet apprit que Basilide et ses compagnons publiaient tout haut qu'il n'y avait point d'autre Dieu que celui des chrétiens. Ce juge les fit venir, n'oublia rien pour les faire ré-

tracter et leur faire offrir de l'encens aux idoles. Ces essais furent vains; et croyant qu'il était à propos que l'Empereur en connût, il les envoya en prison. Cet empereur était Maxence, et non Maximien-Hercule, son père, mort au plus tard l'an 308. Ils convertirent le concierge de la prison, nommé Marcel, et beaucoup d'autres personnes qui les étaient allés voir dans leurs chaînes. L'Empereur le sut, et dès qu'ils eurent paru devant lui, il les fit fouetter avec des escourgées de fer, pour leur ôter au moins le nom de Jésus-Christ de la bouche. On ne put y réussir, et pour faire servir le temps à les vaincre, on les envoya de nouveau en prison; au bout de sept jours, l'Empereur les fit reparaître; il les trouva également fermes dans leur religion, et toujours invincibles; de sorte qu'il condamna Basilide et ses trois compagnons à avoir la tête tranchée. Des chrétiens de la ville retirèrent leurs corps de la voirie, et leur procurèrent une sépulture honnête. Ils furent enterrés sur le chemin d'Aurèle, à quatre lieues et demie de Rome, selon quelques uns, ou à deux petites lieues, selon d'autres. Il semble qu'on ait bâti une chapelle sur leur tombeau. Leur culte était déjà tout public dans l'Église romaine au sixième et au septième siècle, et était constamment fixe au 12 juin, comme il l'est encore aujourd'hui. (*Act., ex lect. off. div.* Bucher, *Can. pasc.*, page 238. Lactant., *de Mort. Persect. kalend. Front.*; pag. 93, 94. Ado. Us. *ad* 12 juin. Thomas, *Sacr.*, 152. Baillet, *Vies des Saints*, tome 2, 12 juin, page 135.)

BASILIDIENS, hérétiques sectateurs de Basilide qui vivait dans le second siècle. Il était d'Alexandrie, et l'un des disciples de Simon le magicien. Il croyait avec son maître que Jésus-Christ n'avait été homme qu'en apparence, et que son corps n'était qu'un fantôme; qu'il avait donné sa figure à Simon le Cyrénéen qui avait été crucifié en sa place. De là il concluait qu'il ne fallait point adorer le crucifié, ni le confesser. Ainsi, lui et ses disciples évitaient le martyre, mangeaient des viandes offertes aux idoles et dissimulaient leur créance selon les occasions. Il enseignait la métempsycose, niait la résurrection de la chair, disait qu'il fallait s'abandonner à toute sorte d'impuretés, admettait une suite ridicule de processions en Dieu qui se terminaient à des anges qui avaient créé le ciel. Les Basilidiens prétendaient trouver des mystères dans les lettres du nom de Dieu; ils avaient inventé de certains amulettes ou phylactères auxquels ils attribuaient de grandes vertus. Basilide, pour imiter Pythagore, voulait que ses disciples gardassent le silence pendant cinq ans. Cet imposteur avait composé un Évangile qu'il publia sous son nom, et écrit vingt-quatre livres sur les Évangiles. Il avait aussi feint je ne sais quels prophètes, à deux desquels il a-

vait donné les noms de *Barcaba* et de *Barcoph*. Il mourut à Alexandrie vers l'an 130 de Jésus-Christ, sous l'empire d'Adrien. (Origène, hom. 1, *in Luc.* Tertull., *de Præscript.*, c. 46. Clément d'Alexand., l. 2, 3 et 4. Stromat. Saint Irén., l. 2, c. 23, *de Hær.* Saint Épiphan., *hær.* 23, 24. Baronius. Tillemont. Hermant. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tome 2, page 144, etc.)

BASILIEN, *Basilianus*, religieux de l'Ordre de Saint-Basile, suivant la règle de saint Basile. Cet Ordre qui est le plus ancien de tous, a tiré son nom de saint Basile, évêque de Césarée en Cappadoce, qui donna des règles aux cénobites d'Orient. Ce fut vers l'an 357 qu'il se retira dans la province de Pont, et qu'il y composa ses règles qui sont de deux façons; les unes plus étendues, au nombre de cinquante-cinq, et les autres plus courtes, au nombre de trois cent seize. Rufin traduisit ces règles en latin, et le cardinal Bessarion, dans le quinzième siècle, les réduisit en abrégé, et les distribua en vingt-trois articles. Cet Ordre a toujours fleuri dans l'Orient, et presque tous les religieux qui y sont aujourd'hui suivent sa règle. Personne ne peut être ni patriarche, ni archevêque, ni évêque, ni même curé, s'il n'est de l'Ordre de Saint-Basile ou de Saint-Antoine. L'Ordre de Saint-Basile passa en Occident dans le onzième siècle, et le pape Grégoire XIII le réforma l'an 1579, et mit les religieux d'Italie, d'Espagne et de Sicile sous une même congrégation. (Alphonsus Clavel, *Antiquedad de la religion de saint Basile.* D. Petr. Menniti., *Kalendar. SS. Ord. S. Basil.* Tillem. *Hist. eccl.*, t. 9. Hermant, *Vie de saint Basile.* Bulteau, *Hist. mon. d'Orient.* Le père Héliot, *Hist. des Ordr. monast. relig. et milit.*, tome 1, page 175.)

BASILINOPLE, ville épiscopale de la première Bithynie, dans le diocèse de Pont, que l'évêque de Nicée prétendait être de sa juridiction; mais elle fut adjugée à Nicomédie. Il paraît par les actes du concile de Chalcédoine que cette ville était nouvellement bâtie. Les évêques qui y ont siégé sont :

1. Alexandre de Cyrène, ordonné par Jean Chrysostôme, pour la défense duquel il fut exilé.

2. Géronce, souscrivit au concile de Chalcédoine. Il avait déjà assisté à celui de Constantinople où Eutichès avait été déclaré hérétique, sous Flavien.

3. Cyriaque, souscrivit en 518 à la relation du concile de Constantinople, au sujet de Sévère d'Antioche et de quelques autres hérétiques.

4. Sivinnius, souscrivit au sixième concile général et aux canons *in Trullo.*

5. Georges, au septième concile général.

6. Anthyme, au synode de Photius, sous le pape Jean VIII. (*Or. Christ.*, tom. 1, pag. 623.)

BASILIQUE, mot qui signifiait une maison royale ou seu-

lement une grande salle, un bâtiment public où l'on rendait la justice à couvert; *Basilica*. On prit ces basiliques pour servir d'églises aux chrétiens, et l'on bâtit beaucoup d'églises sur le modèle des basiliques. Les basiliques différaient des temples des anciens, en ce que les colonnes des temples étaient en dehors et celles des basiliques en dedans. A l'égard des chrétiens, les basiliques différaient des temples en ce que les basiliques étaient plus spécialement destinées à honorer les Saints, surtout les martyrs, et les temples à célébrer les divins mystères. On se servait aussi de ce terme pour marquer la magnificence de certaines églises en comparaison des autres. C'est ainsi qu'en Italie on appelle encore la *Basilique de Saint-Pierre*, pour dire la grande église de Saint-Pierre; et *Basilique d'or*, l'église de Saint-Sauveur ou de Latran, à cause de son excellente structure et de ses riches ornemens. (Saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Jérôme, Baronius, Perrault.)

BASILIQUES, chez les jurisconsultes, est une collection des lois romaines traduites en grec. On y a compris les Institutes, le Digeste, le Code et les Novelles de Justinien, quelques édits de Justinien, de Justin le jeune, de Tibère de Thrace, de Zénon, de Basile-le-Macédonien, et de quelques autres Empereurs. Cette compilation est divisée en soixante livres, dont il ne nous reste que quarante-un, donnés en grec et en latin par M. Fabrot, en sept volumes in-fol., l'an 1644. Le même auteur a rétabli les dix-neuf livres perdus, en les ramassant *ex synopsi Basilicon*, et des autres endroits où il en a trouvé des débris. Le mot de basiliques vient, ou de l'empereur Basile qui en avait formé le premier projet, ou du mot grec *basilicos*, qui signifie royal ou impérial. C'est ce que pense M. Ménage touchant les basiliques, dans le premier tome de son *Anti-Baillet*; d'autres entendent par ce terme les lois et ordonnances des empereurs de Constantinople. (*Voyez* ce que le père Nicéron dit des basiliques dans ses *Mémoires*, tom. 17, pag. 192.)

BASILISQUE (saint), évêque de Comanès, martyr à Nicomédie en Bithynie. Il était du même pays que saint Basilique le soldat, et souffrit presque en même temps. La fête du 22 mai pourrait bien avoir été instituée en son honneur. Il fut mené à Nicomédie en Bithynie, et y souffrit le martyre avec le célèbre saint Lucien, prêtre d'Antioche, le 7 janvier 312, cinq ou six ans après la mort de saint Basilique le soldat. Ce fut par conséquent sous l'empereur Maximin Daïa. A la paix, le corps de notre saint évêque fut reporté à Comanès, et enterré à deux lieues de la ville : il paraît que cette translation se fit le 22 mai, et que l'on y a fixé sa fête. L'on bâtit en son honneur une église sur

son tombeau. En l'an 407, saint Jean Chrysostôme passa par Comanes; et ses gardes, qui n'avaient pas voulu qu'il s'arrêtât à Comanes, furent obligés par la nuit de le faire coucher dans le presbytère de l'église de saint Basilisque. Pallade dit que notre Saint avait apparu en songe au prêtre de son église pour lui dire de préparer un logement à son frère Jean, c'est-à-dire à saint Chrysostôme; il dit aussi qu'il apparut à cet illustre exilé cette nuit même, l'exhorta à prendre courage, et lui prédit qu'ils seraient ensemble le lendemain. Il ajoute que saint Chrysostôme mourut effectivement le lendemain, et que son corps fut enterré auprès de celui de saint Basilisque. Sozomène et Théodoret disent la même chose; et quoiqu'ils ne qualifient point d'évêque notre saint martyr, nous ne croyons pas qu'il doive être confondu avec saint Basilisque le soldat. (Pallad., *Vit. Chrysost.*, c. 111, édit. Bigot. Eus., *Hist.*, l. 9, c. 8 et 9. Soz., l. 8, c. 28. Théod., l. 5, c. 34. Baillet, t. 2, mai, p. 367.)

BASILISQUE (saint), le soldat martyr à Comanes, dans la province du Pont, avec ses compagnons, vivait dans le quatrième siècle. Il était cousin du grand martyr Théodore le Tiron. Il paraît que sa famille était chrétienne; et dans son histoire on fait surtout mention de sa mère, de trois de ses frères et de quelques autres de ses parens. Il était du village de Cumialés en Cappadoce, vers la rivière d'Iris. Il fut enrôlé avec deux autres chrétiens de son pays, nommés Eutrope et Cléonique, dans la même compagnie que saint Théodore, leur parent. En conséquence des édits de Dioclétien et de son successeur Galère Maximien, ils furent arrêtés pour leur religion dans Amasée, ville principale de la province du Pont, où ils étaient en quartier. Après le supplice de saint Théodore, Asclépiodote, leur juge, les mit à une rude question pour leur faire nier ce dont on les accusait. Les tourmens les plus cruels et les plus diversifiés furent inutiles. On pendit à un gibet Eutrope et Cléonique; on réserva Basilisque pour d'autres combats; on le remena en prison, d'où il ne devait sortir que pour paraître devant Agrippa, successeur d'Asclépiodote, et gouverneur de la province. Avant l'arrivée d'Agrippa, Basilisque pria ses gardes de le laisser aller à Cumialès dire adieu à ses parens; il avait été averti en songe qu'il recevrait dans peu la couronne du martyre. Il y avait deux journées d'Amasée à Cumialès. Il avait donc besoin d'un congé de quatre jours. On lui fit quelque difficulté, parce que son nom était écrit au greffe, et que le gouverneur pouvait arriver pendant son absence et le demander. Il l'obtint cependant, et deux de ses gardes le conduisirent à Cumialès. Sa mère et ses proches vinrent au-devant de

lui, écoutèrent ses exhortations, l'embrassèrent et le laissèrent retourner au martyre, en le conjurant de prier pour eux, pour tous les chrétiens, et pour la paix de l'Église lorsqu'il serait couronné.

Le nouveau gouverneur arriva à Amasée le même jour que Basilisque en était sorti. Dès le lendemain, il ouvrit l'audience, et donna ordre qu'on lui représentât Basilisque : l'officier de la ville, ne l'ayant pas trouvé, se saisit du geôlier qu'il amena à Agrippa, qui lui fit une vive réprimande, et qui, sur la caution de l'officier, l'envoya chercher son prisonnier, avec ordre au commissaire qui l'accompagnait de conduire Basilisque à Comanes, dans le Pont, où il devait bientôt se rendre. Le commissaire trouva notre Saint à une petite distance de Cumialès, qui revenait à Amasée. Il le chargea de deux chaînes très-pesantes, lui fit chausser des brodequins cloués, et l'obligea de marcher en cet état, en le faisant battre de verges par intervalles. Basilisque arriva à Comanès le quatrième jour, et le gouverneur l'y attendait déjà. A peine notre Saint fut-il arrivé, qu'on l'amena au temple. Agrippa lui demanda s'il ne voulait pas sacrifier aux dieux. Basilisque lui répondit qu'il adorait un Dieu à qui il offrait un sacrifice de louange. Après plusieurs questions, et plusieurs répliques, il déclara quel était le Dieu qu'il reconnaissait, et le genre de sacrifice qu'il lui offrait. Le gouverneur le fit tourmenter, et, le trouvant inflexible, il le condamna à mort; et notre Saint fut exécuté hors de la ville en un lieu appelé Dioscore, sur le bord de la rivière d'Iris. Son corps devait être jeté dans la rivière; les chrétiens le rachetèrent, et l'enterrèrent dans une terre labourée où ils semèrent des légumes la même nuit, ce qui fait juger que notre Saint mourut au printemps. Les Grecs font sa fête en particulier le 22 mai, et ils lui joignent dans leurs Ménologes, au 3 mars, saint Eutrope et saint Cléonique. Ses actes portent qu'il souffrit le 21 juillet, et avancent bien des prodiges. (*Act. Apost.* Boll., tom. 3, *Mart.* Till., t. 4, pag. 377 et 735. Baillet, t. 2, 22 mai.)

BASILISSE (sainte), vierge et martyre, femme de saint Julien dit l'Hospitalier. (*Voy.* Julien.)

BASIN (saint), évêque de Trèves, naquit dans une des principales provinces d'Austrasie qu'on nomme Lorraine. Sa famille était de la première noblesse de ce royaume. Il renonça aux grandeurs et aux plaisirs de cette vie, aux richesses de la terre, et à soi-même; il abandonna ses proches, son pays, et tout ce qui aurait pu l'attacher au siècle pour se consacrer à Dieu dans un monastère. Il choisit celui de Saint-Maximin de Trèves. Il fit de si grands progrès dans la perfection chrétienne et religieuse, qu'en peu

d'années il devint le modèle des autres, quoique la plupart des religieux y menassent une vie très-sainte. Après la mort de l'abbé Herwin, les religieux, malgré sa modestie et sa résistance, lui firent prendre la conduite de leur maison. Son exactitude et son habileté à s'acquitter de tous les devoirs de sa charge portèrent sa réputation fort loin. Sa vertu trouva des admirateurs à la cour des rois de France et d'Austrasie, et on y sut estimer son mérite comme ailleurs. L'évêché de Trèves ayant vaqué par la retraite de saint Hidulphe, successeur de saint Numérien, chacun jeta les yeux sur l'abbé de saint Maximin pour remplir cette place, et il fut obligé de se soumettre aux ordres de Dieu. Notre Saint conserva toujours cet esprit de retraite, de mortification et de prière; il ne relâcha rien de ses austérités, ni des pratiques les plus essentielles de la vie religieuse : c'est par toutes sortes de saints exercices secrets qu'il se préparait à faire avec plus de fruit les fonctions publiques de sa charge de pasteur. Il fit de sa maison épiscopale une communauté presque aussi régulière et aussi sainte que le monastère qu'il avait gouverné. Saint Ludwin, son neveu, fils de sa sœur Gonze, fut celui qui se distingua le plus entre les personnes qu'il y éleva dans les sentimens les plus purs de notre religion, et dans la pratique des vertus: en sorte que notre Saint, qui voulait mener une vie privée, s'étant déchargé du fardeau de l'épiscopat qu'il avait porté près de vingt-deux ans, ses confrères en chargèrent aussitôt Ludwin. Notre Saint employa à se préparer à bien mourir le peu de temps qui lui restait à vivre, et mourut vers la fin de 700. Sa fête est marquée au 4 mars. Il fut enterré dans son abbaye de Saint-Maximin, dont l'église en 937 fut brûlée par un accident. L'abbé Ogon en fit bâtir une autre, et on y transporta solennellement le corps de saint Basin et de quelques autres saints évêques de Trèves, le 11 octobre 942. (Nizo, ap. Boll., p. 316; et Baillet, tom. 1, mars.)

BASIN (Thomas), évêque de Lisieux. (*Voyez* ce nom aux *évêques de Lisieux*.)

BASIN (Bernard), Espagnol, docteur de Paris et chanoine de Sarragosse, prononça un éloquent panégyrique de saint Thomas d'Aquin dans l'église de la Minerve à Rome, en présence de dix-neuf cardinaux. On a de lui un traité *de Artibus magicis et Magorum maleficiis*, imprimé à Paris en 1506. (Du Boulai, *Hist. univ. Paris*. Nicolas-Antonio, *Biblioth. hispan. nov.*, t. 1, pag. 173.)

BASIN (Simon), né à Paris le 12 mars 1608, était fils de Simon Basin, premier médecin de la reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII. Il prit le degré de maître ès-arts au collège de Navarre, et se retira dans le couvent des dominicains

de la rue Saint-Honoré. Ses parens l'en ayant fait sortir par autorité, il reçut le sacerdoce, devint chapelain et aumônier ordinaire de la Reine, et fut chargé de plusieurs bénéfices. Il quitta la cour, et prit l'habit religieux avec le nom de Thomas, le 15 d'août 1632, en présence de la Reine, dans le même couvent d'où ses parens l'avaient fait sortir. Après sa profession, il prêcha avec applaudissement dans la province et à Paris, où il mourut le 18 juillet 1671. On a de lui : 1° une Oraison funèbre de Louis XIII, imprimée in-4°, à Paris, 1643. 2° Des Sermons ; une Paraphrase en vers français sur le psaume 95 des Stances et des Odes sur des sujets pieux. (Le Père Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 2, pag. 642.)

BASIOTHIA, ville de la tribu de Juda. Dans les Septante, en la place de ce terme, on lit leurs bourgs et leurs métairies. (*Josué*, 15, 28.)

BASITA, évêché uni à Marcelliona dans la Carthaginoise proconsulaire de l'Afrique occidentale, sous la métropole de Carthage. Il en est fait mention dans la conférence de Carthage.

BASLE, ville de Suisse, capitale du canton qui porte ce nom, avec Université et évêché suffragant de Besançon. Elle est située sur le Rhin, aux confins de la France et de l'Empire, et a été bâtie des ruines de l'ancienne *Raurica* ou *Augusta Ruricorum*, dont on voit encore quelques restes auprès du village d'Augst. On croit que Julien l'Apostat lui fit porter le nom de *Basilea* en l'honneur de *Basiline* sa mère. Le Rhin la sépare en deux parties, dont la plus grande est du côté de la France et sur le penchant d'une montagne en forme d'amphithéâtre ; la petite qui est au-delà de ce fleuve, et du côté de l'Allemagne, est appelée la petite Bâle, et ne fait que la quatrième partie de la ville. Celle-là s'étend dans une plaine fertile, et elles se joignent l'une à l'autre par un pont. La ville de Bâle fut vendue au duc d'Autriche pour trente mille florins d'or par Jean de Vyan, son évêque ; mais les habitans se rachetèrent peu de temps après. C'était autrefois la capitale du Sundgaw. Elle s'affranchit de la domination des landgraves d'Alsace en 1392, et devint ville libre et impériale. Cependant comme ceux de Bâle avaient toujours suivi le parti des Suisses, ils entrèrent dans leur alliance en 1505 ; et, s'étant déclarés pour la doctrine de Calvin, ils chassèrent Philippe Gandolphin, leur évêque. Depuis ce temps-là, les évêques de Bâle font leur résidence à Porentru, et le Chapitre est à Fribourg dans le Brisgaw. L'église cathédrale de Notre-Dame, ouvrage d'un Empereur, est grande, belle et magnifique. Bâle a eu autrefois la belle abbaye de Saint-Léonard, divers monastères, et plusieurs églises qui sont occupées par les protestans. La maison de ville est un édifice

superbe. Le pape Pie II fonda l'Université de Bâle en 1459, et lui donna de grands priviléges. Elle a toujours eu des professeurs très-habiles. Érasme, Bauhin, Buxtorf, Bernoulli, etc., rendent le nom de Bâle recommandable à tous ceux qui aiment les lettres. Le canton de Bâle consiste en cinq baillages, trente paroisses, et environ sept mille hommes capables de porter les armes. L'évêque se qualifie de prince du Saint-Empire. Bâle est à vingt lieues de Strasbourg, à vingt-deux de Besançon, et à cent six de Paris.

Évêques de Bâle.

1. Justinien, assista au concile de Cologne contre Euphrate, évêque de cette ville, en 346.

2. Pantale, charrier de l'église de Bâle.

3. Rachnacaire ou Ragnacaire, vers l'an 660.

4. Valan, en 748.

5. Valdebert, en 760.

6. Valdon ou Ubald, auparavant abbé de Saint-Gall, puis de Reichanaw, fut employé en plusieurs légations et autres affaires importantes. En 806, il quitta son évêché et devint abbé de Saint-Denis en France.

7. Hatton ou Heiton ou Oton, abbé de Reichenaw, devint évêque de Bâle après Valdon. Il quitta son évêché en 823, et mourut à Reichenaw en 836.

8. Udalric, l'an 823.

9. Fredehert, assista au concile de Toul en 859, et de Toussi en 860.

10. Adelvin, sous Charles-le-Gros.

11. Rodulphe, 892. (*Regin.*).

12. Irenice, assista au concile de Tribur près de Mayence en 895.

13. Vichard, siégeait vers l'an 948 qu'il assista au concile d'Ingelheim.

14. Adalberon ou Adelbert, en 1014. Il dédia son église en 1019, le 11 octobre, en présence de l'empereur Henri.

15. Uldaric II, fut nommé évêque de Bâle par le roi Conrad et la reine sa femme qui tenaient leur cour dans cette ville, comme rapporte Vippon dans la vie de Conrad.

16. Brunon.

17. Théodoret, vers l'an 1044.

18. Berniger, en 1067.

19. Brucard, auquel est adressée la quatorzième lettre, liv. 2, de Grégoire VII, en 1074.

20. Rodulphe de Hombourg II, en 1111 et en 1114.

21. Louis de Ferette Ier.

22. Berthold de Neufchâtel, en 1125 et 1130. (*Fond. de l'abbaye de Lucelle.*)

23. Adalberon de Hombourg II, 1140.

24. Hannon, abbé de Lunebourg. (*Chron. du Mont-Cassin,* liv. 4, c. 120, 121.)

25. Burchard de Hombourg, vers l'an 1152.

26. Louis II, déposé dans le concile de Latran par Alexandre III en 1179, pour simonie.

27. Hugues de Hasembourg.

28. Henri de Hornaberg Ier ou Homberg, en 1190.

29. Hugues II, en 1192.

30. Lupold ou Lutold, ou Lutolf, en 1207.

31. Valdric, déposé dans le concile de Latran par Innocent III, en 1215.

32. Henri de Thun II, en 1238. Les dominicains et les cordeliers s'établirent à Bâle cette année.

33. Lutolde, accompagna, par ordre du pape Innocent, Frédéric, fils de l'empereur Henri qui avait toujours demeuré à Bâle, jusqu'à Colmar en Alsace, et mourut en 1248.

34. Berthold de Ferète, mourut en 1252.

35. Henri de Neufchâtel III, acheta Porentru, et mourut en 1274.

36. Henri IV, de l'Ordre des Frères-Mineurs, vers l'an 1280.

37. Pierre Rich Ier, nommé en 1288, mort deux ans après.

38. Pierre d'Achtzpati II, fut transféré à l'évêché de Mayence.

39. Othon, de Grandson, petite ville de Suisse, célèbre par la défaite de Charles, duc de Bourgogne.

40. Gérard de Vipinghen, mort en 1325.

41. Jean de Châlons, Bourguignon Ier, mort le 10 des calendes de juin.

42. Jean Senen II, mort le dernier juin 1355.

43. Jean de Vienne III, mort en 1382 à Porentru où il fut inhumé.

44. Himore de Raustein, mort en 1391.

45. Frédéric de Blanchenen Ier, évêque de Strasbourg et d'Utrecht, administrateur de Bâle en 1391.

46. Conrad, élu, abdiqua deux ans après.

47. Humbert de Neufchâtel, fils de Thibauld et d'Alcide de Joinville.

48. Hartmann, mort en 1423.

49. Jean IV, mort en 1436, la veille de saint Thomas, lorsque se tenait le concile de Bâle.

50. Frédéric II, un des électeurs de Félix V, en 1439, mort en 1451.

51. Arnauld de Rothberg, mort en 1458.

52. Jean de Vectinghen, mort à Porentru, 1478. Cette année, Pie II fonda l'Université de Bâle.

53. Gaspard, mort en 1502.

54. Christophe d'Uthenhin, abdiqua en 1527.

55. Philippe Gondolphin, sortit de Bâle avec son Chapitre, et se retira à Fribourg en Brisgaw, quand la ville se sépara de l'église romaine, et y mourut en 1553.

56. Melchior de Liechenfels, mort en 1575.

57. Jacques-Christophe Blanner, élu au mois de juin 1575, mort en 1588 ou 1608.

58. Guillaume Pekol, en 1623.

59. Jean-Henri d'Ostein IV.

60. Albert de Ramstein, chanoine de Wormes et de Bâle, fut élu le 29 novembre 1646, et mourut le 25 août 1651, âgé de cinquante-six ans.

61. Jean-François de Schenaw, mourut en.....

62. Jean-Conrad de Roggenbach, mort en 1693.

63. Guillaume-Jacques Rinch de Baldensteyn, mort en 1705.

64. Jean Conrad, baron de Reinach, élu en 1705. (*Histoire ecclés. d'Allemagne*, tom. 2.)

Conciles de Bâle.

L'an 1061, quelques prélats, mécontens de l'élection du pape Alexandre II, s'assemblèrent à Bâle, prétendant que le pape devait être Lombard. (*Reg.* 25, Lab., 9. Hard., 6.)

L'an 1431, au mois de juillet, sous le pape Eugène IV, commença le célèbre concile de Bâle, composé d'environ trois cents évêques, mais qui n'assistèrent pas tous à toutes les sessions. Ce concile fut principalement assemblé pour ramener les schismatiques et les hérétiques, surtout les Bohémiens, pour réformer l'Église dans le chef et dans les membres, pour pacifier le monde chrétien. Il fit plusieurs décrets contre les concubinaires et les simoniaques pour la décence et la majesté du service divin, le respect et la modestie dans les temples, touchant les grâces expectatives qu'il révoqua. Il confirma aussi les décrets du concile de Constance, touchant le pouvoir du concile général reçu immédiatement de Dieu, et l'autorité du même concile supérieure à celle du pape. Il y eut quarante-cinq sessions.

Les Italiens ne reconnaissent pas ce concile pour œcuménique : 1° parce qu'il fut transféré à Ferrare, et que le pape n'y présida ni en personne, ni par ses légats ; 2° parce que plusieurs simples prêtres y eurent voix délibérative; 3° parce que Félix V qui fut fait pape par ce concile, le condamna lui-même en renonçant à sa prétendue papauté; 4° parce que les décrets de ce concile, loin d'avoir été confirmés par les papes, en ont au contraire été rejetés et condamnés ; savoir, par le concile de Florence, sous Eugène IV, et par le cinquième concile de Latran, sous Léon X.

Les Français qui reconnaissent l'œcuménicité de ce concile jusqu'à sa translation à Ferrare, c'est-à-dire pendant les vingt-cinq premières sessions, répondent, à cette première raison, qu'elle n'infirme l'autorité du concile que depuis la bulle de sa translation à Ferrare, et depuis le départ des légats du pape ; à la seconde, que les simples prêtres peuvent avoir voix délibérative par privilége et avec la permission du concile, sans que cela déroge à son œcuménicité ; ce qu'ils prouvent par les conciles de Constance, de Latran, de Pise ; à la troisième, qu'elle ne regarde le concile qu'après sa translation ; à la quatrième, que les condamnations qui ont été faites de ce concile ne tombent non plus que sur sa continuation, après son indiction à Ferrare. (*Voyez* Cajétan, Jacobatius, Bellarmin, Holstenius, André Duval, 4 *part. libri de supremâ Romani Pontificis potestate*. Le père Alexandre, t. 8, *Hist. ecclés.*, in-fol, pag. 505

et seq. Jacques Lenfant, *Histoire de la guerre des Hussites et du concile de Bâle.*)

En 1681, Jacques Blanner, évêque de Bâle, célébra un synode, et fit de très-belles ordonnances qui ont été publiées.

BASLE (Jean de), dominicain, ainsi nommé du lieu de sa naissance, devint évêque de Lombez en 1389. (*Voyez* ce nom aux *évêques de Lombez.*)

BASMAISON (Jean de Basmaison-Pougnet), célèbre jurisconsulte de Riom en Auvergne, mort vers l'an 1600, a laissé : 1° un Discours qu'il prononça aux États de Blois où il était député de sa province en 1576, et dans lequel il conclut qu'il était plus digne de la grandeur et de la prudence du Roi de traiter les religionnaires avec clémence que de les punir avec rigueur. 2° Sommaire Discours des Fiefs et arrière-Fiefs, relativement aux usages de la province d'Auvergne. Cet écrit imprimé à Paris, in-8°, en 1579, est encore fort estimé aujourd'hui. 3° Un commentaire sur la coutume de la même province en 1590, sous le titre de *Paraphrase sur la Coutume*, etc. C'est encore aujourd'hui l'ouvrage le plus utile pour l'intelligence de la coutume d'Auvergne; on y voit la solidité du raisonnement jointe à la connaissance du Droit public et civil, romain, français et étranger. (*Voyez* ce qu'en disent Guillaume, consul, avocat au parlement, dans l'édition qu'il en donna avec les Coutumes du haut et du bas pays d'Auvergne, etc., en 1667, à Clermont, in-4°; et Claude-Ignace Prohet, ancien avocat au parlement, dans son édition des Coutumes du haut et du bas pays d'Auvergne, conférées avec le Droit civil et avec les Coutumes de Paris, de Bourbonnais, etc., donnée à Paris en 1695, in-4°.

BASMOTHÉEN, *Basmotheus.* C'est le nom de certains hérétiques qui gardaient le sabbat. (*Voyez* Clément d'Alexandrie, et les Constitutions des Apôtres.)

BASNAGE (Benjamin), ministre de Norwick en Angleterre, puis de Carentan en Normandie, né en 1580, fut plusieurs fois député, adjoint et même modérateur dans les synodes nationaux de sa communion. Il passa en Écosse avec le roi Jacques 1er. Enfin, après avoir publié quelques écrits de controverse, comme celui de l'Église, il mourut en 1652, âgé de soixante-douze ans. (Bayle, *Dictionn. crit.*)

BASNAGE (Antoine), fils aîné de Benjamin, né en 1610, fut ministre de Bayeux, et mourut à Zutphen, âgé de quatre-vingt-un ans, en 1691. Samuel Basnage, sieur de Flottemanville, son fils, né en 1638, ministre de Bayeux, sortit de France en 1685, et se retira à Zutphen dont il fut ministre. Il publia une Critique latine contre les *Annales* de Baronius, in-4°, aussi peu estimée que l'ouvrage de Casaubon dont elle est la continuation; et trois volum. in-fol. d'Annales ecclésiastiques, sous

ce titre : *Annales politico-ecclesiastici,* depuis Auguste jusqu'à Phocas, imprimés en 1706 ; ouvrage superficiel et peu exact.

BASNAGE (Henri), second fils de Benjamin, était un des plus célèbres avocats du parlement de Normandie ; il a donné un traité des hypothèques et des Commentaires sur la Coutume de cette province. Il mourut à Rouen en 1695, âgé de quatre-vingts ans. Henri Basnage de Beauval, son frère puîné, avait été reçu avocat au parlement de Normandie, et il s'était retiré avec son frère en Hollande, où il a donné au public son histoire des ouvrages des Savans, commencée en septembre 1687, et finie au mois de juin 1709, vingt-cinq volumes in-12, et une édition de Furetière fort augmentée. Il mourut à La Haye en 1710, à cinquante-trois ans.

BASNAGE (Jacques), sieur de Beauval, fils aîné de Henri Basnage, mort à Rouen en 1695, naquit dans la même ville en 1653, et fut reçu pasteur de l'église de Rouen à l'âge de vingt-trois ans. A la révocation de l'édit de Nantes, il se retira à Rotterdam, et fut ministre à La Haye en 1710. Il mourut le 22 septembre de l'an 1723. Voici ses principaux ouvrages : 1° l'Examen des Méthodes que l'assemblée du clergé de France avait fait dresser ; il y inséra quelques remarques sur l'histoire critique de M. Simon qui lui attirèrent quelque orage de la part de cet auteur. 2° L'histoire de l'Église en français qui est plutôt un traité de controverse qu'une histoire, imprimée en 1699 à Rotterdam, en deux volumes in-fol. 3° L'histoire de l'ancien et du nouveau Testament, réimprimée plusieurs fois in-fol. et in-4°, traduite aussi en flamand ; la meilleure et la plus ample des éditions françaises est celle de 1707. 4° Des Annales abrégées depuis la fondation du monde jusqu'à la fin du siècle apostolique. 5° Les Antiquités judaïques, ou Remarques critiques sur la république des Hébreux, à Amsterdam 1713, deux volumes in-8°. 6° L'histoire de la Religion des Juifs, depuis Jésus-Christ jusqu'à présent, pour servir de continuation à celle de Josephe ; la meilleure et la plus exacte édition est celle de La Haye 1717, en quinze volumes in-12. Cet ouvrage est plein de belles et savantes recherches sur les dogmes, les cérémonies et l'histoire de la nation judaïque ; on y admire l'érudition variée de l'auteur, la solidité de son jugement, l'agrément de son esprit, et un goût d'impartialité qui en rend la lecture utile à tout fidèle. 7° Plusieurs Traités de Controverse. 8° Un Traité de la Continence. 9° Deux volumes de Sermons. 10° Une Communion sainte. 11° Les Annales des Provinces-Unies depuis la paix de Munster, avec la description historique de leur gouvernement.

BASSAC, *Bassacum*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, au

diocèse de Saintes, était située sur la Charente, auprès de la petite ville de Jarnac. Elle fut fondée au commencement du onzième siècle par un des princes d'Angoulême, appelé Guadardus de Lorichis, en l'honneur de saint Étienne, premier martyr, selon ce qui est rapporté dans les actes de la vie de Grimourd, évêque d'Angoulême, où il est nommé *Monasterium Batiacense;* mais dans l'histoire d'Angoulême il est dit qu'elle eut pour fondateurs Wardrard de Jarnac et Rixende sa femme. Quoi qu'il en soit, l'église et les lieux réguliers ayant été détruits par les hérétiques, les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur qui y furent introduits rétablirent tout et firent construire une belle église. L'abbé avait la collation de quelques prieurés simples et la nomination à quelques cures. (La Martinière, *Diction. géogr.*)

BASSE (Charles-André). On a de lui le Pasteur des Ames, trois volumes in-8°, Toulouse, 1740. (*Voyez* Bassus, pag. 181.)

BASSE-FONTAINE, *Bassus-Fons*, abbaye de l'Ordre de Prémontré au diocèse de Troyes en Champagne. Elle est située sur le penchant des bois de Brienne, proche d'une belle fontaine, dans un lieu bas, qui à peu de distance se jette dans la rivière d'Aube, dont le nom lui a été donné. Elle fut fondée l'an 1143 par Gauthier, comte de Brienne, qui fit ajouter, à l'église dédiée à Notre-Dame, une chapelle pour lui, sous le titre de Sainte-Catherine. Le pape Eugène approuva cette donation en 1158, et Errard, fils de Gauthier, l'augmenta en 1185. On voit dans l'église de cette abbaye, entre autres reliques, le doigt de saint Jean-Baptiste, duquel il montra notre Seigneur, en disant *voilà l'agneau de Dieu*, etc. Jean Leguisé, évêque de Troyes, par sa lettre pastorale de l'année 1428, déclare que le doigt index de saint Jean-Baptiste est conservé dans l'église de Basse-Fontaine; il accorde à certains jours des indulgences, et confirme celles que Pierre d'Arcies, son prédécesseur, avait octroyées. Gilles de Luxembourg, évêque de Châlons, par sa lettre pastorale de l'année 1504, reconnaît la même chose, et ordonne aux curés et aux paroisses de son diocèse de recevoir cette relique avec révérence lorsqu'elle y sera portée, et défend de travailler ces jours-là. En 1166, Henri Ier, comte de Champagne, affranchit les maisons et tous les biens de cette abbaye; et en 1602 le pape Clément VIII donna à l'abbé le droit de porter la mître et les ornemens pontificaux. (La Martinière, *Diction. géogr.*)

BASSIEN (saint), évêque de Lodi dans le Milanais, naquit en Sicile dans le quatrième siècle, sous Constantin. Son père Serge, gouverneur de Syracuse, l'envoya à Rome, n'étant âgé que de douze ans, pour y faire ses études et les autres exercices de la jeunesse. Serge qui était

idolâtre, avait remarqué dans son fils une sagesse et une ouverture d'esprit si extraordinaire, qu'il résolut d'en faire son successeur de fort bonne heure. Mais Bassien entendit parler de la religion chrétienne durant le cours de ses études; il fut touché du désir d'apprendre la philosophie divine qu'on y enseignait; la grâce de Jésus-Christ, qui l'avait prévenu sur cela, inspira à un prêtre de grande sainteté, nommé Gordien, la volonté de l'en instruire: ce prêtre, après les instructions suffisantes, lui donna le baptême, et le conduisit dans les exercices de piété. Il était à craindre que les valets que son père lui avait donnés ne vinssent à découvrir toute cette affaire, parce qu'ils en eussent bientôt instruit le père de notre Saint, qui n'eût rien oublié pour faire sentir à son fils les effets de sa colère, et pour le rappeler à sa première religion. Notre Saint prévoyait ces inconvéniens; il s'était assuré de la fidélité d'un d'entre eux qui fut son unique confident. La discrétion et l'habileté de celui-ci retint longtemps les autres dans l'ignorance, et détourna souvent leur curiosité; mais ils découvrirent enfin ce qui en était; que leur maître avait reçu le baptême, et se trouvait secrètement aux assemblées des chrétiens, accompagné du seul valet-de-chambre qui avait sa confidence. Ils le firent aussitôt savoir à Serge; celui-ci tout furieux résolut de lui faire quitter sa nouvelle religion, de gré ou de force, et de le faire revenir à Syracuse. Bassien en eut avis, et l'on prétend que ce fut de saint Jean l'Évangeliste, sous la figure d'un vieillard, dans une église dédiée à cet apôtre; ce Saint l'exhorta à demeurer ferme, et à se retirer de Rome pour ne pas tomber entre les mains de son père. Le valet-de-chambre disposa tout, et il partit le lendemain avec son fidèle serviteur; avant son départ il avait remis tout ce qu'il avait à quelques personnes de piété pour être distribué aux pauvres. Il s'arrêta en un village proche de Ravenne où il croyait être bien caché; sa sainteté et ses miracles le firent bientôt connaître. L'évêque de Ravenne lui conféra la prêtrise contre son gré, et sembla vouloir l'attacher à son église. Notre Saint demeura dans cet état jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans; l'évêché de Lodi, dans le Milanais, étant venu à vaquer, cette église députa à Ravenne pour demander Bassien, et elle l'obtint. Bassien fut sacré le premier jour de l'an 377. La grâce de l'ordination donna de la force et de l'éclat à toutes ses vertus et à ses miracles. Ses vertus favorites étaient l'humilité, l'amour pour la pauvreté et la mortification, et la charité pour les pauvres.

Il ne borna point ses soins et ses talens à son église particulière. Dès son entrée à l'épiscopat, il s'était étroitement lié avec saint Ambroise son métro-

politain, plus jeune que lui de dix-sept ans, mais plus ancien évêque de quatre ans. Notre Saint s'unit à lui pour combattre les Ariens, et il fut de la plupart des conciles qui se tinrent dans la Gaule cisalpine où était la province de Milan, et nommément de celui d'Aquilée en 381; et en 390, de celui de Milan contre l'hérétique Jovinien et contre les Ithaciens. Il assista saint Ambroise à la mort, et fut un de ses principaux amis. Comme il était autour de son lit, et qu'il priait avec lui, il vit Jésus-Christ Notre-Seigneur venir à lui avec un visage tout riant. On regarda cette faveur comme commune aux deux Saints, et saint Bassien la raconta depuis au diacre Paulin. Notre Saint ensevelit saint Ambroise de ses mains, lui rendit les derniers devoirs, et revint ensuite à Lodi où il gouverna encore dix-sept ans le troupeau de Jésus-Christ. Il mourut le 19 janvier 413, âgé de quatre-vingt-dix ans, dont il en avait passé trente-cinq et dix jours dans l'épiscopat. Il fut enterré dans l'église des douze Apôtres qu'il avait bâtie et dédiée, et qui fut depuis appelée de son nom. En 1158, la ville de Lodi qui était sur le Silaro, fut ruinée par les Milanais; on voulut transporter le corps du Saint à Milan, après qu'on eut chassé et dispersé tous les habitans du lieu; mais l'entreprise ne réussit pas. L'empereur Frédéric Barberousse fit rebâtir quatre ans après une nouvelle ville, à trois milles de là, sur la rivière d'Adda. Il lui donna le nom de Lodi, et voulut qu'on y transportât les reliques du saint évêque, patron de l'ancienne ville, des masures de laquelle il se forma depuis un village qu'on appelle Lodi-Vecchio, et par abrégé Lodève. Sa translation fut au moins aussi magnifique que religieuse; elle se fit le 4 novembre 1163. (*Acta ap. Mombrit.* Ambroise, epist. 60. Baillet, t. 1, janvier, p. 242.)

BASSIENS, hérétiques et disciples de Basse ou Bassus, dans le second siècle. *Voyez* Bassus.

BASSILLE (sainte). Son nom est visiblement romain, et diminutif de Bassus. Après ce qu'on en trouve marqué dans l'ancien calendrier romain, dressé vers le milieu du quatrième siècle de l'Église, et qui passe pour une pièce authentique, on n'a aucun sujet de douter qu'elle n'ait souffert le martyre l'an 304, sous le neuvième consulat de Dioclétien, et huitième de Maximien Hercule. Son corps fut enterré sur l'ancien chemin du Sel, dans un cimetière qui lui appartenait, et qui a depuis porté son nom, quoiqu'on l'ait aussi appelé du nom de quelques autres martyrs que l'on y a inhumé. On dit qu'il fut tiré de ce cimetière vers l'an 620, par le pape Pascal 1er, et transféré dans l'église de sainte Praxède. Il se pourrait faire que la sainte, que les Martyrologes nomment Bassille ou Basilisse ou Basile, et qu'ils mettent au 20 mai, serait

différente de notre Sainte, et que c'en serait une autre dont le corps se garde, dit-on, encore aujourd'hui à Rome dans l'église de saint Paul; car la mort de notre Sainte est marquée au 22 septembre dans l'ancien calendrier dont nous avons parlé, et on voit qu'elle était effectivement honorée en ce jour dans le cimetière de son nom, et qu'elle se trouve aussi à l'onzième du même mois. (Bucher., *Cycl. P.*, p. 269. Ruin., *Act.*, p. 693. *Rom. Subterr.*, l. 4, c. 34. Florentin, p. 540, *ad Mart.* Hieron. Tillem., tom. 3. Empp., p. 426. Flor., pag. 813 et 850, etc. Baillet, tom. 2, mai, pag. 341.)

BASSIN, ou *grand lavoir du tabernacle.* Moïse remarque qu'il fut fait de l'airain des miroirs des femmes dévotes qui veillaient et faisaient sentinelle à la porte du Tabernacle. Athénée nous apprend que chez les Perses il y avait des femmes qui faisaient la garde pendant la nuit à la porte du palais du Roi, en chantant et en jouant des instrumens à la clarté des lampes. (Athenée, l. 12. Dipnosoph., c. 2.) Chardin, dans son *Voyage de Perse* (l. 2, pag. 229), assure que cet ancien usage subsiste encore dans l'Orient. C'est apparemment de cette sorte que les femmes israélites passaient la nuit, mais d'une manière plus modeste, à la porte du Tabernacle comme à la porte de leur Seigneur et de leur monarque. A l'égard des miroirs, on en faisait autrefois de toute sorte de métaux, d'argent, de cuivre, d'étain, et d'un mélange d'étain et de cuivre. En Orient, encore aujourd'hui, presque tous les miroirs sont de métal; il fut donc facile à Moïse de les jeter en fonte pour en former le bassin du Tabernacle. (*Exod.*, c. 38, v. 8.)

BASSIN. Quand le peuple offrait le pain et le vin pour le sacrifice, les ministres de l'autel avaient besoin de laver leurs mains après avoir reçu ces sortes d'offrandes qui étaient en grande quantité; et c'est ce qu'ils faisaient dans de grands plats ou bassins qui étaient quelquefois d'argent; d'autres fois de terre, de cuivre, d'étain, etc. Depuis que le peuple a cessé d'offrir le pain et le vin pour le sacrifice, le bassin n'a plus été nécessaire aux prêtres ni aux autres ministres de l'autel; mais comme on a voulu conserver toute la suite des cérémonies de la messe pour garder celle-ci, ils se sont contentés de se laver le bout des doigts, et dès-lors il n'a plus fallu que la burette d'eau, un petit plat et un mouchoir, au lieu de l'aiguière, du bassin et de la serviette. (Bocquillot, *Liturg. sac.*, pag. 197.)

BASSIO ou BOSSIO. *Voyez* Bossio.

BASSOLES (Jean), religieux de l'Ordre de Saint-François, dans le quatorzième siècle, et disciple de Scot, fut surnommé *Doctor ordinatissimus.* On a de lui, entre autres ouvrages, *Commentaria, seu lecturæ in quatuor*

libros sententiarum, imprimés en 1517, et dédiés au cardinal Grimani par Oronce Finé. (Bellarmin, *de Script. eccles.* Wading.)

BASSORA, ville métropolitaine au diocèse de Chaldée, appelée *Basra*, *Basrmaisan* ou *Miscan*, située à la jonction de l'Euphrate et du Tigre. Les princes grecs l'appelaient Apamée. On y voit des espèces de chrétiens qui se disent de saint Jean, et qui sont de vrais Manichéens; ce sont apparemment ceux que Mahomet loue dans son Alcoran comme ne connaissant qu'un seul Dieu. Bassore est la troisième métropole du diocèse de Chaldée : elle a eu les évêques suivans :

1. David, qui ordonna le catholique Dhaphas en 266.
2. Georges 1er, ordonné par Jésuiab III.
3. Jésuiab, vers l'an 686.
4. Surin, ordonné par Jacques, catholique, et mis en prison par Almansor, calife.
5. Serge, siégeait sous Timothée 1er, catholique.
6. Subscalmaran, vers 840.
7. Daniel, présent à l'ordination de Théodose, cinquantième catholique.
8. Gabriel, en 886.
9. Selas, en 905.
10. Sébarjesu, en 940.
11. Abdel-Messias, en 960.
12. Joseph, évêque de Hirte, transféré à cette métropole.
13. Abraham, évêque de Sciaharzur, transféré à Bassora.
14. N..., en 1028.
15. Georges II, en 1075.
16. Marc, en 1092.
17. Salomon, en 1222. (*Oriens Christ.*, tom. 2, p. 1210.)

BASSORA ou BOSRA, dite par les Grecs *Bostra*, et par les Arabes *Basra*, est aussi située sur le Tigre au couchant. Elle a été le siége d'un évêque jacobite, nommé Jean, en 928; des Grecs et de Jésus-Christ 617. Ce Jean a composé une Liturgie syriaque que nous avons de la traduction de M. l'abbé Renaudot. Elle a eu aussi un évêque latin, nommé Roger Sicilien, de l'Ordre des Frères-Mineurs, vers l'an 1360. Il fut transféré à Mazara en Sicile. (*Oriens Christ.*, tom. 2, pag. 1476.)

BASSUS. Lucilius Bassus succéda dans le gouvernement de la Judée à Céréalis Vitalianus. Comme les juifs révoltés continuaient dans leur rébellion, après la prise de Jérusalem, Bassus les poursuivit partout où ils s'étaient retirés. Il prit les châteaux d'Hérodion et de Machéronte, et éteignit les restes de la révolte. Il mourut dans son gouvernement, et eut pour successeur Flavius Sylva. (Joseph., l. 7, *de Bell. Judaïc.*, c. 30.)

BASSUS, hérétique dans le second siècle, était disciple de Cérinthe, d'Ebion et de Valentin. Il faisait consister la vie des hommes et la perfection de toutes choses en sept planètes et en vingt-quatre lettres, fondé sur ce que Jésus-Christ avait dit de lui-même qu'il était l'*alpha* et l'*oméga*. Il ajoutait qu'il ne fal-

lait pas attendre son salut de Jésus-Christ seul. (Philastrius, *de Hæres.* Pratéole, au mot Bassus.)

BASSUS (André.) Nous avons de lui : *Parochus sive Curator animarum, in quo primum de cura ipsa animarum agitur, tam de his quæ Deo, postea quæ sibi ipsi, ac demum quæ animabus sibi commissis Curator debet, è sacrarum litterarum doctrina, sanctorumque Patrum authoritate concinnatus. Auctore Carolo Andrea Basso, theologo, oblato et præposito Burgi Tritii. Opus divo Carolo dicatum. Accesserunt antiqua statuta ecclesiæ Lugdunensis à Francisco Cardinali à Turnone, anno* 1560, *promulgata, editio nova mendis expurgata*, in-4°, Lugduni, 1694. André Bassus ayant été élevé dans un des séminaires de Saint-Charles, et pourvu ensuite d'une cure, chercha ce qu'il y avait dans l'Écriture, dans les saints Pères et dans les Auteurs ecclésiastiques, de plus propre à s'instruire de ses devoirs et à s'exciter à les bien remplir. Il publia depuis son ouvrage pour l'utilité commune de ses confrères, et le dédia à la mémoire de saint Charles. Il a toujours été d'un grand usage en Italie. La première partie est employée à relever la difficulté et même le danger des fonctions pastorales, et à représenter l'énormité du péché de ceux qui s'y engagent par des motifs humains, et sans y être légitimement appelés. Les trois autres font voir ce qu'un pasteur doit à Dieu, ce qu'il se doit à soi-même et ce qu'il doit à ceux qui sont sous sa conduite. Les statuts synodaux du diocèse de Lyon, imprimés à la fin de ce volume comme traitant du même sujet, ont été faits en divers temps par plusieurs archevêques, et recueillis en 1560 par ordre du cardinal de Tournon, alors doyen du sacré collége. (*Journal des Savans*, 1694, pag. 325 de la première édit., et pag. 289 de la seconde.)

BASTAGAIRE, *Bastagarius*, nom d'un officier de l'Église grecque, dont l'emploi est de porter aux processions des fêtes solennelle l'image du Saint de l'église. (Allatius. Goar.)

BASTIDE (dom Philippe), bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Benoît-du-Sault, diocèse de Bourges, fit profession à Vendôme le 18 mai 1643. Il est auteur de trois Dissertations latines, in-4°. Les deux premières sont, *de Ordinis Benedictini gallicana propagatione;* la troisième est sur l'authenticité des priviléges, donations et autres des monastères, que le père Le Cointe avait attaquées, aussi bien que plusieurs hommes illustres qu'il avait enlevés à l'Ordre de Saint-Benoît, et que dom Bastide revendique; ce qui fait le sujet de ses deux premières Dissertations. Le père Mabillon a inséré la première dans la seconde partie du *troisième Siècle bénédictin.* La seconde et la troisième ont été

imprimées à Auxerre en 1683. Dom Bastide mourut dans l'abbaye de Saint-Denis en France le 23 d'octobre 1690. (Dom Le Cerf, *Biblioth. de la Congrégation de Saint-Maur*, à La Haye, 1726.)

BASTIDE (Louis), prêtre, prédicateur ordinaire du Roi, professeur en Droit, ancien promoteur du cardinal de Bonzi, a vécu dans le siècle dernier et au commencement de celui-ci. On a de lui plusieurs bons ouvrages sur la religion, entre autres une Réponse au livre de Jurieu, intitulé : *de l'Accomplissement des Prophéties*. Cette Réponse est en deux volumes, qui ont paru en 1706 à Paris. Le premier a pour titre : *l'Incrédulité des Déistes confondue par Jésus-Christ;* le second est intitulé : *L'Accomplissement des Prophéties que M. Jurieu ne croit pas encore accomplies, et l'Apologie de l'Église romaine contre les écrits de cet hérétique*. On a aussi de cet auteur plusieurs Panégyriques estimés par M. Fléchier, entre autres un Panégyrique de saint Jérôme, en 1686, et un de saint Hilaire de Poitiers, en 1705. *Voyez* le Recueil des lettres de M. Fléchier; savoir : la Lettre troisième du premier volume, et les Lettres deux cent onze et trois cent douze du second volume.

BASTON ou BOSTON, bénédictin anglais vers l'an 1410, a composé un Catalogue des Écrivains ecclésiastiques; un ouvrage de piété intitulé : *Speculum Cœnobitarum*, divisé en trois livres, et l'Histoire de son monastère qui était celui de Buri, ou de saint Edmond de Suffolc. (Pitséus, *de Script. Angl.*)

BATAILLER (François de), évêque de Bethléem, est auteur des trois discours suivans : 1° Discours sur la cérémonie de la consécration de l'église royale de la paroisse de Versailles, prononcé le 30 octobre 1686; 2° Discours sur la cérémonie de la consécration de l'église royale de Marly, prononcé en 1689; 3° Discours sur la cérémonie de la consécration de l'église des religieuses capucines de Paris, prononcé le 27 août 1689.

BATARD. Un bâtard simple, en ce qu'il diffère de l'adultérin et de l'incestueux, est celui qui est né de la conjonction illicite de deux personnes libres. (*Nothus.*) Les bâtards sont quelquefois légitimés, et c'était le Roi seul en France qui pouvait leur donner le droit de légitimation quant au civil. Les bâtards non légitimés, généralement parlant en France, étaient censés n'avoir aucun parent : ainsi ils ne succédaient pas même à leur père ni à leur mère, et on ne leur succédait point, excepté leurs propres enfans sortis d'un mariage légitime; autrement, leur succession appartenait au Roi. Dans quelques coutumes, comme dans celles d'Auvergne et de St.-Omer, les bâtards succédaient; dans la coutume du Dauphiné, les bâtards succédaient à leur mère, comme leur mère leur succédait.

Ils pouvaient cependant disposer de leurs biens par donation entre-vifs ou par testament; mais leurs parens ne leur succédaient pas et ils ne succédaient point à leurs parens *ab intestat*. Les bâtards légitimés par lettres du Roi n'étaient réputés légitimes et habiles à succéder qu'à l'égard de ceux de leurs parens qui avaient consenti à leur légitimation : mais les bâtards légitimés par mariage subséquent étaient de même condition que les enfans légitimes, excepté ceux dont les pères, étant *in extremis*, épousaient leurs concubines; car quoique de tels mariages soient valides, quant au sacrement, ils ne produisaient pas les effets civils des autres mariages, telle qu'était la légitimité des enfans, depuis la déclaration de Louis XIII en 1639, qui fut vérifiée au parlement le 19 de décembre suivant, dans laquelle ce prince l'ordonne ainsi.

Quoique les bâtards fussent incapables de successions *ab intestat*, à l'exception de celles de leurs propres enfans nés en légitime mariage, auxquels ils succédaient, ils pouvaient cependant être institués héritiers ou légataires même universels, suivant la disposition d'un grand nombre de lois et de coutumes. (*Leg. divi.* 5. *Leg. cum quest.* 10, lib. 5, tit. 17. *Novella* 12, c. 4, etc.)

Les bâtards sont incapables de recevoir la tonsure, les Ordres mineurs et les bénéfices simples, sans dispense de l'évêque; et pour les Ordres majeurs et les bénéfices à charge d'âme, ils ont besoin de la dispense du pape. (Cabassut, *Jur. Can. theor.*; et *Prax.*, l. 2, c. 9, n° 2; et l. 5, c. 19, n° 3.) La profession solennelle lève l'irrégularité des bâtards en ce qui regarde la réception des Ordres, mais non pas à l'égard de l'élection aux dignités. Ainsi le bâtard qui a fait profession, et qui en conséquence a été fait prêtre, ne peut obtenir aucune dignité éminente ecclésiastique.

Les bâtards dispensés par le pape, à l'égard des Ordres majeurs, ne sont pas censés l'être à l'égard des bénéfices pour lesquels ils ont besoin d'une nouvelle dispense. Cette règle du Droit, *odia restringi, et favores convenit ampliari*, n'est point contraire à cette décision, parce que les dispenses et les priviléges dérogeant au droit commun doivent être considérés comme matière odieuse. (Angelus de Clavasio, verb. *Benefic.*, quæst. 25. Sylvester, verb. *Benef.* Pontas, verb. *Dispense de l'irrégularité*, cas 27.)

La possession de trois ans ne sert point de titre aux bâtards. (*Congrég. des Cardin. interp. du Concile de Trente*, cités par Garcias, *de Benef.*, p. 7, cap. 2, n° 88.)

En régale, le Roi n'était point sujet à ces formalités; il pouvait conférer le bénéfice à un bâtard. (Rebuffe. Du Perray.) *Voyez* Légitimation. *Voyez* aussi, touchant les bâtards, le Traité qu'en a fait Bacquet; le second Traité

des Droits du Domaine concernant le droit de bâtardise, par M. Le Prêtre. Loysel, en ses Instituts coutumiers, liv. 1, tit. 1, nombre 41 et suivans. Le Recueil alphabétique de M. Bretonnier; Henrys, tom. 3, liv. 6, ch. 3, quest. 9 et 10. M. de Ferrière, dans son Dictionnaire de Droit, et sur l'art. 318 de la Coutume de Paris, glose 9, sect. 2, § 3. M. Denisart, dans sa Collection de Décisions nouvelles et de Notions relatives à la jurisprudence actuelle, sous la lettre *bâtards*.

BATARDISE. Le droit de bâtardise était un droit en vertu duquel les biens délaissés par les bâtards *intestats* appartenaient au Roi ou aux seigneurs haut-justiciers, et en quelques lieux aux seigneurs bas-justiciers, et même aux féodaux, lorsque les biens délaissés étaient dans leurs justices et sur leurs terres, et que les bâtards y étaient nés, qu'ils y avaient demeuré, et qu'ils y étaient morts; car sans le concours de ces trois conditions, et n'en eût-il manqué qu'une, la succession appartenait au Roi, selon la disposition du Droit commun, auquel cependant il y avait des coutumes particulières qui y dérogeaient comme les coutumes d'Anjou, du Maine, de Bretagne, de Normandie, etc.

BATELEUR, charlatan, danseur de cordes, qui fait des sauts, des danses et des tours de passe-passe. *Histrio, mimus, ludio, ludius*. Saint Thomas enseigne que la profession de bâteleur n'est pas criminelle en soi; que c'est une espèce de divertissement et de jeu permis en lui-même, pourvu qu'il ne contienne rien de mauvais et de contraire à l'honnêteté, et qu'il se fasse en temps et lieux convenables. La raison en est que le jeu est nécessaire pour récréer l'homme et le soulager dans les peines inséparables de la vie humaine. *Ludus est necessarius ad conversationem humanæ vitæ. Ad omnia autem, quæ sunt utilia conversationi humanæ deputari possunt aliqua officia licita : et ideo etiam officium histrionum, quod ordinatur ad solatium hominibus exhibendum, non est secundum se illicitum : nec sunt in statu peccati, dummodo moderatè ludo utantur : idest, non utendo aliquibus illicitis verbis, vel factis ad ludum, et non adhibendo ludum negotiis et temporibus indebitis.* (S. Thomas, 2, 2, q. 168, art. 3, *ad*. 3.) Il est très-rare au reste de trouver toutes ces conditions exigées par saint Thomas; mais supposé qu'elles se rencontrassent parfaitement, on ne devrait pas condamner de péché mortel un laïque qui exercerait le profession de bateleur, en ce sens et dans ces circonstances. Il n'en est pas de même d'un clerc qui exercerait cette profession dans les mêmes circonstances et avec les mêmes conditions; il ne pourrait l'exercer sans péché mortel, tant parce qu'elle est tout-à-fait contraire à la sainteté de son état, que parce que l'Église la lui défend, et qu'il causerait un

très-grand scandale en l'exerçant. Il perdrait même en ce cas tous les priviléges cléricaux, selon la constitution de Boniface VIII, qui se trouve dans le sexte des Décrétales, et qui est conçue en ces termes : *Clerici qui clericalis ordinis dignitati non modicum detrahentes, se joculatores, seu goliardos faciunt, aut bufones ; si per annum artem illam ignominiosam exercuerint, ipso jure : si autem tempore breviori, et tertiò moniti, scilicet per suum prælatum vel (judicem) non resipuerint, careant omni privilegio clericali.* (Bonifac. VIII, in cap. *Clerici de vita et honest. cleric.*, *in* 6, lib. 3, tit. 1.)

BATES (Guillaume), docteur en théologie et prédicateur fameux parmi les presbytériens anglais, naquit en 1625. Il était pasteur à Dustans dans la partie méridionale de l'Angleterre ; mais il fut déposé en 1699, et mourut à Hackney la même année. Il suivait en tout la doctrine de Calvin ; mais il était modéré dans la dispute. Tous ses ouvrages ont été recueillis après sa mort, à Londres, en un volume in-folio, excepté ses *Vitæ selectæ eruditorum virorum*, qui ont été imprimées au même lieu en 1681, in-4°. Les principaux de ceux qu'on a recueillis, et qui sont en Anglais, sont : Réflexions sur l'existence de Dieu et sur l'immortalité de l'âme, avec un discours de la divinité de Jésus-Christ. L'Harmonie des attributs divins dans la rédemption des hommes par Jésus-Christ. Les quatre Fins. Le souverain Bonheur. Sermons, etc. (Moréri, édition de 1759.)

BATH ou BATHUS ou *Épha*, sorte de mesure des Hébreux ; elle contenait la dixième partie du *chore* ou *gomor*, c'est-à-dire, vingt-neuf pintes, chopine, demi-setier, un poisson, et cette fraction de pouce $\frac{475158}{704969}$. Quelques uns ont imaginé, sans raison, un bath sacré différent du bath ordinaire, pour concilier les livres *des Rois* où il est dit que la mer de Salomon contenait deux mille baths, et les *Paralipomènes* où il est dit qu'elle tenait trois mille mesures ou trois mille baths. Mais on concilie aisément cette différence, en disant que la coupe ou cuvier de la mer d'airain contenait deux mille baths, comme le dit le troisième livre *des Rois*, et que le pied de ce vase, qui était creux, en contenait encore mille; en tout trois mille baths, comme portent les *Paralipomènes*. 3. *Reg.* 7, 26. 2. *Paralip.* 4, 5. (Dom Calmet, *Dictionn. de la Bible*, au mot BATH.)

BATH, ville d'Angleterre dans le comté de Sommerset : elle est située sur la rivière d'Avon, dans une plaine très-fertile, aux confins de Glocester et près de celui de Wilt. Les Latins l'appellent *Bathonia*. Ptolémée la nomme *Aquæ calidæ*, à cause de ses bains chauds qui sont encore renommés, et Antonin lui donne le nom d'*Aquæ solis*. Cette ville, qui envoie deux députés au par-

lement, a été célèbre dans l'antiquité par sa résistance contre les Saxons. Cewalin, roi de Westsex, s'en rendit le maître en 557 ; et elle fut prise et saccagée par Roger Monbraye, sous le règne de Guillaume-le-Roux, après celui de Henri ; elle a été honorée du titre de comté. Ce fut de son temps que Jean de la Villette, évêque de Wels, y transporta le siége épiscopal ; et, depuis ce temps, ceux qui lui ont succédé ont uni le titre d'évêque de Bath à celui d'évêque de Wels. Nous verrons ci-après que la translation de l'évêché de Wels à Bath se fit au commencement du douzième siècle. Bath est sous la métropole de Cantorbéry.

Évêques de Bath et de Wels.

1. Adelme ou Athelme ou Aëthelme, ordonné évêque de Wels en 905, ou, selon d'autres, en 909, fut fait archevêque de Cantorbéry en 923 ou 924.

2. Wifelin ou Wulfil, succéda à Adelme à Wels et à Cantorbéry.

3. Elfeth ou Elfèche ou Elfeg.

4. Wulfhelme. Nous ne connaissons que les noms de ces deux évêques.

5. Brithelme, en 958. Il fut transféré à l'archevêché de Cantorbéry en 959, et renvoyé à Bath la même année. Il mourut en 973. Quelques uns le font moine de Glaston, contre le sentiment de quelques autres.

6. Kineward, abbé de Middelton, mourut en 974, selon l'auteur de l'*Anglia sacra*, et non en 985, comme le dit Godwin.

7. Sigare, abbé de Glaston, mourut en 995 ou 997. On le nomme aussi Sigegare.

8. Alwin ou Adelwin ou Elwin ou Alfwin, sacré l'an 997, mourut vers l'an 1000.

9. Burwold, dont on voit encore le tombeau à Wels, au côté méridional du chœur.

10. Léowingin, transféré à Cantorbéry en 1013.

11. Ethelvin, déposé et ensuite rétabli.

12. Brithwin, qui avait dépossédé son prédécesseur, siégea peu de temps.

13. Merewinth, abbé de Glaston, mort en 1034. On le nomme aussi Meowith et Brithwi.

14. Dudocon ou Bodeca, Saxon ou Lorrain, mourut en 1060.

15 Gison, Lorrain, ordonné à Rome, trouva à son arrivée son diocèse dans un état pitoyable, jusqu'au point que les chanoines de Wels étaient obligés de demander leur pain de porte en porte, ayant été dépouillés de tous leurs biens par Haralde, frère de la Reine. Guillaume-le-Conquérant rétablit toutes choses, et fit beaucoup de donations à cette Église au commencement de son règne. Gison mourut après avoir siégé vingt-huit ans.

16. Jean de La Villette, de Tours, détruisit tout ce qu'avait fait son prédécesseur, et obligea ses chanoines, dont il démolit

toutes les maisons, à se retirer avec lui à Bath vers l'an 1122.

17. Godefroy, Flamand, ordonné à Londres le 26 août 1123. Il avait été aumônier de la Reine, femme de Henri Ier. Il siégea douze ans, et mourut le 16 août 1135. Il fut inhumé à Bath.

18. Robert, moine de Lewe en Brabant, vit brûler son église cathédrale et la rebâtit. Il siégea vingt-neuf ans.

19. Renault, âgé de trente-trois ans, fut ordonné en cour de Rome, et transféré en 1191 à Cantorbéry, le 27 novembre; mais il mourut le 26 décembre de la même année. Il s'était trouvé au concile de Latran en 1179, et avait fondé l'hôpital de Saint-Jean à Bath.

20. Savaric, archidiacre de Northampton, ordonné le jour de Saint-Michel 1192, traita de la rançon du roi Richard d'Angleterre, que Léopold, duc d'Autriche, fit arrêter lorsqu'il passait sur ses terres, en revenant de la guerre contre les infidèles. Entre autres conditions, il fut stipulé par ce prince que le roi d'Angleterre donnerait à l'évêché de Bath et de Wels l'abbaye de Glaston qui était alors vacante. Savaric fit encore que l'Empereur se relâcha sur les sommes d'argent qu'il demandait à Richard, et qui n'avaient pas encore été payées. Il siégea treize ans, et mourut le 8 août 1205.

21. Jocelin de Welles, ordonné à Redinge en 1205, avant la fin de l'année. Il fit un traité avec les moines de l'abbaye de Glaston dont il retira beaucoup de terres en faveur de son église. Il en augmenta les prébendes et les revenus, consacra la nouvelle cathédrale qu'il avait fait bâtir dans un meilleur goût, le 23 octobre 1239, et mourut après avoir siégé environ trente-sept ans, le 19 novembre 1242.

22. Roger, mourut le 13 janvier 1247.

23. Guillaume Bitton, mort en 1264, le 3 avril.

24. Gauthier Giffard, chanoine de Wels et chapelain du pape, élu le 12 mai 1264, siégea deux ans, et fut transféré à York.

25. Guillaume Bitton ou Button II, neveu du précédent, monta sur ce siége en 1267, et mourut en 1274.

26. Robert Burnel, siégea dix-huit ans, et mourut au mois d'octobre 1292.

27. Guillaume de La Marche, trésorier d'Angleterre, succéda immédiatement à Burnel. Quelques uns l'ont regardé comme un Saint; d'autres n'en ont pas pensé de même. Il siégea dix ans.

28. Wauthier Haselshaw, doyen de Wels, siégea sept ans, ou neuf, selon d'autres.

29. Jean Drokensford, garde-des-sceaux du royaume, siégea dix-neuf ans.

30. Radulphe de Shrops, élu unanimement en 1329, osa se faire ordonner sans le consentement du pape. Walsinghan dit qu'il le paya aussi bien cher. Il

fonda le premier le collége des vicaires de Wels et la maison des enfans de chœur. Il mourut le 14 août 1363, après avoir siégé trente-quatre ans.

31. Jean Barney, en 1363, fut transféré à Éli.

32. Jean Harewel, élu le 7 mars 1366, mourut en juillet 1386.

33. Wauthier Skirlow, évêque de Coventry et de Licfield, succéda à Harewel en 1386, et fut transféré deux ans après à Durham.

34. Radulphe Erghum, docteur en Droit d'Oxford, ordonné évêque de Salisbury en 1375, fut transféré à Bath le 14 septembre 1388, et mourut en 1401.

35. Henri Bowet, élu et ordonné le 16 novembre 1401, et transféré à York en 1407. Le pape avait nommé Richard Clifford, mais le roi Henri IV ne voulut pas lui donner l'investiture.

36. Nicolas Bubwith, évêque de Londres et trésorier d'Angleterre, transféré à Salisbury, quitta ce dernier siége pour celui de Bath et de Wels. Il assista au concile de Constance, et fut un des trente que le concile chargea d'élire un pape, qui fut Martin V. Il mourut le 27 octobre 1424.

37. Jean Stafford, élu en 1425, siégea dix-huit ans, et passa à Cantorbéry le 23 août 1443.

38. Thomas de Bekinton, élu et ordonné le 13 octobre 1443, fit de grands biens à son église, et mourut le 14 janvier 1464. (*Style angl.*)

39. Robert Stillington, docteur en Droit d'Oxford, archidiacre de Team, garde du sceau privé et chancelier d'Angleterre, élu au mois d'avril 1465, mourut en prison, sous le roi Henri VII, pour crime de lèse-majesté, sur la fin de juin 1491.

40. Richard Fox, évêque d'Excester, lui succéda aussitôt, et trois ans après fut transféré à Durham.

41. Olivier King, docteur en Droit, et de la maison du collége royal de Cambridge, succéda à Fox, à Bath et à Excester. Il voulut rebâtir son église de Bath, mais la mort l'en empêcha. Il n'eut que le temps de la démolir. Adrien, son successeur, ne put aussi l'achever. Ainsi cette église resta dans un état pitoyable jusqu'au règne de Jacques Ier.

42. Adrien du Château, envoyé par Innocent VIII, en 1488, pour connaître d'une sédition arrivée en Écosse, s'arrêta à Londres où il apprit que le roi d'Écosse avait été tué dans une bataille par ses propres sujets. Il eut occasion de se faire connaître à Jean Morton, évêque de Cantorbéry, qui parla de lui au Roi. Ce prince lui confia les affaires qu'il avait à Rome; et du Château se comporta si bien dans cet emploi, qu'en 1503 il fut pourvu par ce prince de l'évêché d'Hereford, et, un an après, de celui de Bath et de Wels. Il acquit de grands biens à Rome, dont on prétend qu'Alexandre VI voulut s'emparer par

une voie qui ne sent guère le père commun des fidèles. Il se trouva enveloppé dans la conspiration de Pétrucci contre le pape Léon x, auquel il confessa son crime, sur la parole que ce pape avait donnée qu'il pardonnerait à ceux qui se reconnaîtraient coupables ; et depuis ce temps, il se cacha si bien qu'on n'a jamais pu savoir ce qu'il devint.

43. Thomas Wolsey, cardinal-archevêque d'York, eut en commende l'église de Bath et de Wels, depuis l'an 1518 jusqu'à l'an 1523.

44. Jean Clerck, docteur de Cambridge, ordonné en 1523. Il fut fort utile à Henri VIII, qui l'envoya à Rome porter le livre qu'il avait composé contre Luther. Il mourut de poison dans un voyage qu'il fit par ordre du Roi, pour annoncer au duc de Clèves que ce prince répudiait Anne, sa sœur ; ou, selon d'autres, il mourut à Londres le 3 janvier 1541.

45. Guillaume Knight, docteur en Droit, et de la maison de Withame d'Oxford, chargé aussi de différentes légations d'Henri VIII, fut ordonné le 29 mai 1541, et siégea six ans quatre mois, étant mort le 29 septembre 1547. (*Anglia sacra*, tom. 1.)

L'an 973, il y eut à Bath un concile où le roi Edgar fut couronné. (*Anglic.*, 1.)

BATHANÉE. (*Voy.* Basan.)

BATHELIER (Guillaume), né parmi les protestans à Dublin en Irlande, abandonna l'hérésie pour entrer dans la société des jésuites l'an 1596. Il devint supérieur du séminaire irlandais à Salamanque en Espagne, et mourut non en Irlande, le 4 septembre 1626, comme le dit le père Alegambe, mais à Madrid, le 17 juin 1614. On a de lui : 1° *Janua linguarum, seu modus maximè accommodatus, quo patefit aditus ad omnes linguas intelligendas ;* à Salamanque, 1611. 2° Une Instruction méthodique sur les principaux mystères de la foi catholique, avec une méthode pour la vraie pratique de la confession générale, en latin et en anglais. 3° Une Préparation pour le sacrement de Pénitence, à Milan, 1614.

BATHELIER (Jacques), sieur d'Aviron, avocat au présidial d'Évreux, célèbre jurisconsulte dans le seizième siècle, a laissé des Commentaires sur la Coutume de Normandie. (Le Brasseur, *Hist. d'Évreux.*)

BATHÈNE (Henri), natif de Malines, docteur de Paris, chantre et chanoine de Liége, composa en 1350 dix livres des choses divines, où il agite des choses curieuses de Philosophie et de Musique. Il démontre aussi les erreurs des Tables dites *Alfonsines*, du roi Alfonse, leur auteur, etc. (Moréri, édit. de 1759.)

BATHILDE, reine de France, religieuse de Chelles. On la nommait aussi *Baldechilde*, et quelquefois par corruption *sainte Bauteur* et *sainte Baudour*. Elle

tirait son origine de l'ancienne maison de Saxe en Allemagne ; mais elle naquit en Angleterre d'une branche de ces Saxons qu'on appelait d'*Outre-mer*, depuis qu'ils étaient passés dans cette île et qu'ils s'en étaient rendus maîtres. Elle fut exposée en vente comme une esclave sur les côtes de France, et fut achetée à vil prix par le seigneur Archinoald ou Erchenvald, que nous appelons vulgairement *Archambaud*, et qui, peu de temps après, fut maire du palais sous le roi Clovis II. Ce seigneur la donna à sa femme pour la servir : sainte Bathilde, qui était fort jeune et pleine d'esprit, gagna bientôt le cœur de la dame qu'elle servait, et de tous ceux de sa maison et de toutes les personnes de la cour qui la connurent. Car outre qu'elle était jeune, pleine d'esprit, belle, adroite, sage, modeste, douce, agréable et obligeante, sa bonne mine, et une certaine majesté qui paraissait dans toutes ses actions, se ressentaient de la grandeur de sa naissance ; au lieu de se glorifier de tant d'avantages, elle se regardait comme la plus vile des servantes, et ses charmes rendaient en sa personne son humilité aimable aux courtisans les plus vains.

Ses sentimens de pudeur et de modestie l'engagèrent à se retirer en quelque lieu où on ne la pourrait trouver, sitôt qu'elle apprit le dessein d'Archambaud. Ce seigneur, qui par sa charge de maire, était devenu le premier homme du royaume, était si satisfait d'elle et si touché de son mérite, qu'à la mort de sa femme il avait résolu de l'épouser. Elle revint chez Archambaud quand elle sut qu'il en avait épousé une autre. Dieu ne permit qu'elle évitât ce mariage que pour lui en procurer un plus glorieux pour elle et plus avantageux pour la France. Il s'agissait de marier le roi Clovis II et de lui donner la personne la plus accomplie de son royaume. Chacun se déclara tout d'une voix et sans jalousie pour Bathilde, et on regarda ce choix comme un effet tout particulier de la Providence. Clovis n'avait que dix-sept ans, et régnait depuis douze ans ; son esprit était affaibli par la volupté, il ne prenait aucun soin des affaires, et n'avait pas la force de résister aux méchans ; il avait donc besoin d'une femme qui eût autant d'esprit, de capacité et de piété qu'en avait cette sainte princesse ; et en effet elle remédia bientôt aux désordres que la faiblesse du Roi avait causés ; elle entretint la paix et l'union parmi ses sujets, et fit fleurir la religion chrétienne ; et son élévation ne lui servit qu'à mettre son esprit, ses talens, son humilité et sa piété dans un plus grand jour.

Elle eut trois fils de son mariage, Clotaire III, Childeric II et Thierry III qui régnèrent tous trois successivement. Le Roi son époux mourut fort jeune, et la laissa tutrice de son fils Clotaire et régente du royaume ; elle sou-

tint ce double poids avec la capacité des plus expérimentés ; le désir ardent qu'elle avait de renoncer au monde ne lui permit jamais de séparer la prière et les autres exercices de piété des affaires que lui donnaient la tutelle et la régence. Les peuples se trouvèrent heureux sous son gouvernement ; mais le coup le plus important de sa régence fut de faire donner le royaume d'Austrasie à son second fils Childeric. Elle abolit l'usage des esclaves ; le souvenir de sa première condition contribua à cet acte de justice auquel sa religion mit la dernière main ; personne avant elle n'avait osé l'entreprendre. Elle fit encore d'autres lois très-saintes, et employa toute son autorité pour réformer tout ce qu'elle put découvrir de désordres dans l'État et dans l'Église même. Elle abolit la simonie ; mais sa piété et son zèle pour la gloire de Dieu, pour le service de Jésus-Christ et de son Église éclatèrent surtout dans ce qu'elle fit pour les monastères et pour les églises. Elle fonda celui de Corbie en Picardie qui devint bientôt l'un des plus célèbres de la France. Elle dota ou rétablit ceux de Saint-Vandrille, de Luxeuil, de Jouarre, de Farmoutiers et de Corbion. Elle contribua beaucoup à l'établissement de celui de Jumiège dans la Normandie. Elle continua ou plutôt commença tout de nouveau celui de Chelles, au diocèse de Paris, que la reine sainte Clotilde avait commencé, et notre Sainte l'acheva avec tant de magnificence qu'elle en fut regardée comme la fondatrice.

C'est celui qu'elle choisit pour la retraite après laquelle elle soupirait depuis long-temps. Sa capacité dans les affaires, l'estime et l'amour que le clergé, la noblesse et les peuples avaient pour elle, avaient porté les grands du royaume à la retenir contrè son gré dans la régence ; mais les cruautés et les injustices d'Ébroin, maire du palais, et les violences de quelques autres seigneurs de la cour, lui rendirent enfin le gouvernement insupportable ; et elle n'eut garde de laisser échapper l'occasion favorable de sortir de la cour, que les grands lui présentèrent. Voici à quelle occasion : ils avaient fait tuer Sigobrand, évêque de Paris, et ils ne doutaient pas que la Reine ne dût châtier leur crime selon la sévérité des lois. Bathilde n'eut pas de peine à connaître le motif qui les portait à lui accorder ce qu'ils lui avaient refusé si long-temps : elle y ferma les yeux ; et s'estimant heureuse de se voir ainsi déchargée, elle se renferma à Chelles pour ne plus travailler qu'au salut de son âme, et prier pour celui de ses enfans. Elle fut reçue des religieuses avec une joie et une affection aussi sincère que respectueuse, et associée d'abord à leur nouvelle communauté. Bathilde prouva bien qu'elle ne leur serait pas incommode, qu'elle n'interromprait point le repos de

leur solitude. Elle se donna l'exclusion de tout privilége, prit le voile, se fit religieuse, et voulut obéir comme la dernière de la maison à sainte Bertile, qu'elle avait elle-même constituée abbesse dans l'établissement du monastère. L'amour de Jésus-Christ, et le désir de participer à ses souffrances, lui rendait tout facile, même ce que les autres y trouvaient de plus pénible. On admirait son humilité, sa tendresse officieuse et sa charité. L'abbesse se ressentait aussi de ses bons avis, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur de sa maison. On peut dire qu'en toute sa vie elle n'avait jamais rien fait paraître qui demeurât dans le genre médiocre; mais après sa retraite, elle porta toutes les vertus qu'elle pratiquait pour se sanctifier à un degré si éminent et si parfait, qu'on ne peut guère trouver dans l'Église d'exemple plus illustre de ce que peut la grâce de Dieu dans une âme où il prend plaisir de régner. Sa patience éclata en dernier lieu dans une colique des plus longues et des plus violentes qui ne put arracher de sa bouche que des actions de grâces à Dieu, et des marques de confiance en sa miséricorde. Dieu la consola par une vision; elle vit une échelle qui semblait s'élever de la terre au ciel; des saints Anges la descendaient, et conviaient notre Sainte d'y monter; elle en jugea qu'elle devait bientôt mourir. La joie qu'elle en eut lui fit redoubler ses prières, ses protestations d'amour pour Dieu, et de parfaite soumission à sa volonté; elle rendit son âme dans le dernier effort qu'elle fit pour lever les yeux et les mains au ciel. Ce qu'il y a de plus probable est que cette heureuse mort arriva à la fin de janvier de l'an 680. Au moins peut-on prouver que la Sainte vivait encore en 678, et qu'elle survécut à son ami saint Genès, évêque de Lyon, son aumônier, et successeur de saint Chaumond. Aussitôt après sa mort, Dieu remplit sa chambre d'une lumière fort éclatante et toute céleste. Elle fut enterrée dans l'église de Sainte-Croix qu'elle avait fait bâtir. Près de cent cinquante ans après, Louis-le-Débonnaire porta Erchenrad, évêque de Paris, et Helgilvige, abbesse de Chelles, à la transférer dans l'église de la Sainte-Vierge. Le corps fut trouvé, dit-on, assez entier et sans corruption. Toute la cour, et presque toute la ville de Paris accourut à Chelles pour être témoin de cette merveille, et donna un grand éclat à cette translation qui se fit le 17 mars, quoiqu'elle paraisse remise au lendemain dans quelques Martyrologes. Son corps repose aujourd'hui sur le maître-autel de l'abbaye de Chelles. Il paraît que les miracles qu'on publiait qui se faisaient à son tombeau ont fait honorer notre Sainte peu de temps après sa mort, et même avant sa première translation. Sa principale fête est celle du 30 janvier qui est le jour de sa

mort, selon l'opinion la plus reçue; on la trouve aussi le 26 du même mois. (*Anonym.* ap. Boll., pag. 739, etc., et Mabill., *Act. SS.*, 2 *sæc.* Grég. Mag., *Vit.*, l. 1, c. 21. Chifflet, *de Dagobert*, pag. 421. Boll., pag. 737, t. 2. Le Cointe, 664, n. 7, et 654, n° 13; et année 678, n° 7, 9. Mabill., *de Diplom.*, liv. 6, pag. 625, *sæc.* 4, p. 448, 449, 450. Henschen., *de trib. Dagoberg.* Dubois, *Hist. Paris. eccl.*, pag. 198 et 200. Bulteau, liv. 3, c. 19. Girycol., 424. Ménard. Du Saussay. Baillet, t. 1, janvier, pag. 411.)

BATH-KOL (hébr., *fille de la voix.*) (*Talmud Sotha*, c. 9, pag. 48.) C'est le nom que les auteurs juifs donnent à la révélation que Dieu a faite de sa volonté au peuple choisi, depuis que la prophétie verbale a cessé dans Israël, c'est-à-dire, depuis les prophètes Aggée, Zacharie et Malachie. C'est sur cette fille de la voix qu'ils fondent la plupart de leurs traditions et des usages de leur nation. Ils prétendent que Dieu les a révélés à leurs anciens, non par une prophétie articulée, mais par une inspiration secrète, ou par une tradition qu'ils appellent la fille de la voix.

BATH-SAMA. (*Voyez* BETH-SAMÈS.) Ces deux villes nous paraissent les mêmes. (Joseph., *Antiq.*, liv. 6, c. 2.)

BATHUEL (hébr., *filiation*, *mesure*, ou *désert de Dieu*), fils de Nachor et de Melcha. Il était neveu d'Abraham et père de Laban et de Rebecca, femme d'Isaac. Josephe assure que Bathuel était mort lorsque Éliézer vint demander Rebecca pour femme à Isaac. Bathuel ne paraît pas dans toute cette affaire, mais seulement Laban. (*Genès.*, 24. Joseph., *Antiq.*, liv. 1, c. 24.)

BATHYRA, ville bâtie par Hérode dans la Bathanée, pour mettre à couvert les juifs qui venaient de Babylone, contre les Trachonites qui les attaquaient sur leur chemin. (*Antiq.*, l. 17, chap. 2.)

BATIMENT, est toujours réputé accessoire du fonds sur lequel il est construit, suivant la règle *ædificium semper solo cedit*, § 29 et 30. *Instit. de rerum divisione.*

De cette règle qui est observée en France, il s'ensuit, 1° que celui qui s'est servi des matériaux d'autrui pour bâtir sur son fonds devient propriétaire du bâtiment, et est seulement obligé de payer les matériaux à ceux à qui ils appartiennent. Il doit aussi les dommages et intérêts, s'il s'est servi de ces matériaux de mauvaise foi.

Il s'ensuit, 2° que si quelqu'un a employé ses matériaux de mauvaise foi pour bâtir sur le fonds d'autrui, il ne peut les revendiquer, même après que l'édifice est détruit; ils appartiennent au propriétaire du fonds. Mais s'il a bâti de bonne foi, croyant que le fonds lui appartenait, le propriétaire du fonds doit lui payer ses matériaux, selon une prudente estimation. (De Ferrière,

Dictionn. de Droit, au mot Batiment.)

Le propriétaire d'un bâtiment qui menace ruine doit le faire étayer ou démolir ; et s'il y manque, les voisins peuvent l'y contraindre, et même se faire autoriser à faire les étayemens ou démolitions nécessaires aux frais du propriétaire. (M. Dénisart, *Collection de Décisions nouvelles et de Notions relatives à la Jurisprudence actuelle,* au mot Batiment.)

Lorsqu'un bâtiment cause du dommage par sa chute, hors le cas d'une force majeure, comme débordement, tempête, etc., le propriétaire en est tenu, quand même personne ne l'aurait sommé, de l'étayer ou de le réparer. (Ibid.)

Les ouvriers, tels que le maçon et le charpentier, étaient obligés de garantir leurs ouvrages pendant quinze ans chez les Romains. Ils n'y sont tenus en France que pendant dix ans, en sorte que si dans cet espace de temps on remarque des défectuosités notables dans leurs ouvrages, ils doivent les réparer à leurs frais, aussi bien que les dommages qui en résultent. Ils sont même tenus de faire les légers ouvrages occasionés par la réparation de ceux qui sont plus considérables, quand même ils auraient travaillé conformément aux plans et aux devis, parce qu'ils doivent exécuter ces plans et devis conformément aux règles de l'art, et de manière que les ouvrages soient solides et permanens. (Ibid.)

L'article 194 de la Coutume de Paris permettait aux voisins de bâtir contre un mur non-mitoyen, en payant préalablement la valeur de la moitié du mur et des fondations. (Ibid.)

Celui qui endommage la maison de son voisin en bâtissant, est tenu envers lui de ses dommages et intérêts, à moins qu'il n'y eût quelque vice dans la muraille du voisin qui aurait été la cause du dommage. Ainsi jugé par arrêt du parlement de Bordeaux, du 1er décembre 1706. (La Peyrère, lettre B.)

Lorsqu'on ne peut bâtir sans passer sur l'héritage du voisin, il peut être contraint de le permettre, à la charge d'être dédommagé du tort qu'il en pourra souffrir.

BATIMENS DES ÉGLISES. (*Voyez* Reparations.)

BATNE ou BATHAN, était, du temps de Julien l'Apostat, une ville municipale de la province Osroène, au diocèse d'Antioche. Procope dit que ce n'était plus qu'un bourg que l'empereur Justinien fit environner de murailles; quoi qu'il en soit, c'est un siége épiscopal sous la métropole d'Édesse, dont les évêques suivans sont :

1. Abraam, assista au premier concile de Constantinople.

2. Dadas, se trouva au concile d'Antioche assemblé au sujet d'Ibas d'Édesse.

3. Basile, souscrivit la lettre synodale de sa province à l'em-

pereur Léon au sujet de la mort de saint Protère.

4. Jacobe ou Jacques, célèbre parmi les jacobites qu'ils regardaient comme un de leurs docteurs. Il mourut le 19 novembre 522. (*Vid.* Assem., tom. 1, *Bibl. orient.*)

5. Moïses, succéda immédiatement à Jacques.

6. Julien, assista et souscrivit au cinquième concile. (*Oriens Chist.*, tom. 2, pag. 971.)

BATON ou *baguette magique et divinatoire*. Il est dit dans *Ezéchiel* 21 et 22, « que le roi » Nabuchodonosor venant avec » son armée vers la Palestine, » s'arrêta à la tête de deux che- » mins, et mêla des flèches dans » un carquois pour en tirer un » augure de la route qu'il devait » prendre. » Saint Jérôme, Théodoret, Grotius, et la plupart des nouveaux interprètes, disent sur ce passage d'*Ézéchiel*, que lorsque les Chaldéens voulaient entreprendre quelque chose ou quelque voyage, ils avaient coutume d'écrire sur des baguettes ou sur des flèches, qu'ils mêlaient dans un carquois, le nom des villes où ils voulaient aller ou des choses qu'ils voulaient entreprendre, qu'ils tiraient ensuite au hasard les flèches du carquois, et se déterminaient à ce qui était écrit sur la flèche ou sur la baguette qui venait la première. Cet usage superstitieux de deviner par les flèches, les baguettes ou les branches, est très-ancien dans l'Orient.

BATON, BASTONNADE, supplice usité chez les Grecs et les Romains, et que l'on voit aussi chez les Hébreux (*Macch.*, 6, 30.) Ce supplice s'appelait *tympanum*, parce que le patient était frappé à coups de verges comme un tambour. Il est encore en usage en Orient. On donne quelquefois cinq cents coups. L'ordinaire est de cent coups. On survit rarement quand on en reçoit mille. (*Hébr.*, 11, 36.)

BATON DE CHANTRE. Les bâtons de chantres étaient dans leur origine des verges ou petites baguettes ou houssines que les chantres ou choristes tenaient à la main, et qui leur servaient à contenir le chœur, à régler et à maintenir la psalmodie, à avertir le peuple de se comporter modestement à l'église, à corriger ceux qui y manquaient, à mettre tout le monde dans l'ordre et le devoir; d'où vient qu'en plusieurs églises les chantres se promènent dans la nef pendant l'office. Au Puy-en-Velay, à l'abbaye du Monestier, le bâton de chantre était une simple verge ou houssine, une petite baguette longue et flexible, un grand morceau de côte de baleine ferré d'argent par le bout. Dans les cérémoniaux de l'église de Clermont en Auvergne, les bâtons de chantres sont appelés verges. A Annecy, à Narbonne, etc., ils sont appelés *Bourdons*. (Missel d'Amiens. De Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. 2, pag. 15 et 16.)

BATON PASTORAL, *pedum pastorale*. C'est la crosse d'un évêque, qu'il prend en main

quand il donne la bénédiction au peuple solennellement.

BATON DE LA CROIX, est un bâton qui sert à porter la croix dans les processions.

BATON DE CONFRAIRIE, est un bâton qui sert à porter aux processions l'image de quelque Saint ou la représentation de quelque mystère.

BATTAGLIA (François-Marie), Milanais, de l'Ordre des Ermites, a donné les ouvrages suivans : 1° *Galleria spirituale ;* Milan, 1668, in-12, troisième édit. 2° *Guida sicura della confessione e communione ;* Milan, 1668, in-12. 3° *Lo specchio, che non inganna, del sig. della Serre, tradotto dalla lingua francese nell' italiana ;* Milan, 1671, in-12. 4° *Li fervori dello spirito ;* Milan, 1676 et 1686, in-12. 5° *La divozione facile di Pierro Lemoine, trasportatia dal francese ;* Milan, 1675. 6° *Il Tesoro della divozione del sagrificio della messa, sacramento della penitenza e sanctissima communione ;* Milan, 1696, in-12. 7° *Pratica sicurissima e breve per purgar l'anima dalli scrupoli.* 8° *Compendioso indivizzo all' amor di Dio. Manuale de i divoti della B. Vergine, S. Giuseppe, ed Angelo custode.* (*Biblioth. Scriptor.* Mediolan., t. 2, *in Append.*)

BATTAGLINI (Marc), né à Rimini le 23 mars 1645, d'une famille noble, étudia à Césène, et s'y fit recevoir docteur à l'âge de seize ans. Il fut ensuite évêque de Nocéra, dans l'Ombrie, et puis de Césène. Il mourut à San-Mauro le 19 septembre 1717. Il a composé en italien le *Légiste philosophe*, imprimé à Rome en 1680 ; et une Histoire universelle des conciles généraux et particuliers, in-fol., à Venise, en 1686. Les Annales du Sacerdoce et de l'Empire, 4 vol. in-f°, à Venise, en 1701, 1704, 1709 et 1711. Des Instructions aux curés pour expliquer la parole de Dieu. Des Exercices spirituels pour une neuvaine. Dans son Histoire des Conciles, il ne rapporte que les principaux au nombre de quatre cent soixante-quinze. (Salmon, *Étude des Conciles*, p. 272 et suiv. *Journal de Venise*, tom. 29. Nicéron, *Mémoires*, tom. 19.)

BATTEUX (l'abbé Charles), du diocèse de Reims, professeur de philosophie au collége royal de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres. On a de lui : *les Beaux-Arts réduits à un même principe*, 1746, in-12. *Cours de Belles-Lettres*, distribué par exercices, 1747, in-12. *De gustu veterum in studiis retinendo, oratio*, 1750 ; et plusieurs autres discours.

BATTUS (Barthélemy), natif d'Alost en Flandre, écrivit un ouvrage en deux livres, intitulé : *OEconomiæ*, qui fut imprimé en 1558 à Anvers. C'est proprement un traité de ce que les enfans doivent à leurs pères, et de ce que les pères doivent à leurs enfans. (Moréri, édit. de 1759.)

BATTUS (Barthélemy), natif de Hambourg, luthérien, mou-

rut en 1639. Il a composé un Système de théologie; un Traité de la justification et des bonnes œuvres; de la possibilité de l'apostasie des Saints ; un Commentaire sur l'Épître aux Galates, aux Éphésiens et aux Philippiens. (Henning. Wittus, *in Memoriis theolog.*, p. 486.)

BATTUS (Abraham), fils du précédent, et luthérien comme lui, fut docteur en théologie, et premier professeur de cette Faculté dans l'Université de Gripswald. Il devint surintendant-général, et mourut en 1674. Il a écrit contre les Photiniens. (Konig., *Biblioth.*)

BAUCLAS (Gabriel-Henri de), de Paris, procureur du Roi, de la maîtrise des eaux et forêts de Bar-le-Duc, a donné un Dictionnaire universel, historique, chronologique, géographique, de jurisprudence civile, criminelle, et de police des maréchaussées de France, 1748 et 1750, 2 volumes in-4°.

BAUD (Pierre le), aumônier de la reine Anne de Bretagne, et doyen de Saint-Tugal de Laval, publia une Histoire de Bretagne, in-fol., à Paris, en 1638. (Le Long, *Biblioth. hist. de France.*)

BAUDEAU ou BEAUDEAU, moine régulier de l'abbaye de Chancellade. (*Voyez* BEAUDEAU.)

BAUDEMOND, moine d'Elnone, et disciple de saint Amand, évêque de Maëstricht, devint abbé de Blandigni ou Blandinberg à Gand, et vivait dans le septième siècle. Il a écrit la vie de saint Amand. (Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. 3, pag. 642.)

BAUDILLE ou BAUDÈLE (saint), martyr de Nîmes. Presque tout ce que nous avons sur ce Saint est incertain et suspect. On croit en général qu'il était du Languedoc, ou de quelque quartier de la Gaule celtique vers la Loire; qu'il était marié, et qu'il portait les armes, quoiqu'on l'ait fait aussi sous-diacre d'Orléans. On convient qu'il a souffert le martyre pour la foi de Jésus-Christ dans la ville de Nîmes; mais on doute si ce fut dans le troisième ou dans le quatrième siècle. Ces incertitudes n'empêchent pas qu'il ne soit encore aujourd'hui fort célèbre en Espagne, et surtout en France. Son nom est défiguré en bien des manières, selon les inflexions différentes du langage vulgaire des peuples de différentes provinces. *Bauzille, Boile, Boy, Baudille, Bauzire, Bauzely, Baudt, Baudels*, ne sont qu'un même nom. Saint Grégoire de Tours (l. 1, *Gest. mart.*, c. 78) parle de ce saint martyr et de ses miracles. La ville d'Orléans prétend avoir son corps qui fut levé de terre en 1029, ous le roi Robert, avec celui de saint Agnan et de cinq ou six autres Saints. Les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève de Paris prétendent avoir une partie de son chef; ils appellent ce Saint *saint Baudèle*, du latin, *Baudelius*. Les Espagnols veulent que les reliques de notre Saint aient été transportées de

Nîmes à Roses en Catalogne et à Tolède, et de là à Oviédo. Son nom se trouve marqué au 20 mai. (Hensch., ap. Boll., pag. 192. Baillet, tom. 2, mai, p. 340.)

BAUDONIVIE, pieuse et savante religieuse du monastère de Sainte-Croix à Poitiers, vivait à la fin du sixième et au commencement du septième siècle. Elle fut élevée dès son enfance auprès de sainte Radegonde, fondatrice de ce monastère, et elle écrivit sa vie, en suppléant seulement à ce qu'en avait écrit Fortunat, et sans répéter ce qu'il en avait dit. La meilleure édition de ces deux vies, qu'il faut joindre ensemble pour être instruit à fond de l'histoire de sainte Radegonde, est celle qui se trouve dans le premier volume des *Actes des Saints de l'Ordre de Saint-Benoît*.

BAUDOT (François), maître des comptes à Dijon, sa patrie, où il mourut le 4 avril 1711, âgé de soixante-treize ans, a laissé entre autres ouvrages : 1° la Traduction française de neuf hymnes latines du père Oudin, jésuite, que l'on trouve dans le livre intitulé : *la Dévotion à saint François-Xavier*, à Dijon, 1705, in-12, et à Paris, 1714. 2° Une Traduction en vers français de la Prose pour la fête de Saint Benigne, dans l'office de ce Saint, imprimé à Dijon en 1709, in-8°. 3° Lettres en forme de dissertation sur l'ancienneté de la ville d'Autun, et sur l'origine de celle de Dijon, à Dijon, 1710, in-12. (Papillon, *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, in-f°, tom. 1, pag. 15 et 16. *Voyez* aussi l'éloge de M. Baudot, et l'extrait de sa dissertation dans les *Mémoires de Trévoux* du mois d'avril 1712.)

BAUDOUIN DE NINOVE ou NINOVEN, chanoine régulier, prémontré de Saint-Corneille de cette ville, de Ninove en Flandre, composa une Chronique depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'an 1294 qu'il vivait. (Dupin, *Biblioth. ecclés.*, treizième siècle. Valère-André, *Biblioth. belg.* Vossius, *de Hist. lat.*, l. 8.)

BAUDOUIN DE PADERBORN, connu sous le nom de *Balduinus Parochus*, parce qu'il était curé de cette ville, vivait vers l'an 1418, et composa une Histoire universelle qu'il finit en cette année. (Possev., *in Appar.* Vossius, *de Hist. lat.*, l. 2.)

BAUDOUIN (François), jurisconsulte, né à Arras le 1er janvier 1520, d'Antoine Balduin ou Baudouin, conseiller et premier avocat du Roi, apprit les lettres grecque et latine à Louvain, et il s'attacha à la jurisprudence. Étant venu en France, il y lia une étroite amitié avec Cujas, Budé, Charles Dumoulin et plusieurs autres grands hommes de son temps. Il enseigna le Droit avec réputation à Bourges, à Strasbourg, à Heidelberg, à Angers, à Paris et ailleurs. D'abord il avait fait amitié avec Calvin ; mais la lecture d'un ouvrage de Georges Cassander l'empêcha de prendre son parti : s'étant même brouillé avec lui, ils écrivirent

l'un contre l'autre. Baudouin s'acquit l'estime du cardinal de Lorraine, et fut envoyé au concile de Trente par Antoine de Bourbon, roi de Navarre; mais la mort de ce prince, arrivée en 1562, ruina la fortune de Baudouin qui était alors au concile de Trente. Il revint en France, et Henri III le fit conseiller d'État. Il mourut le 11 novembre 1572, ou, selon d'autres, le 24 octobre 1573, entre les bras du père Maldonat, jésuite. Il fut inhumé dans le cloître des religieux trinitaires dits *Mathurins*, par les soins de Papyre Masson qui composa son éloge. On a de lui plusieurs ouvrages de Droit civil en latin, et d'autres livres d'histoire, de théologie et de controverses. Ses ouvrages du Droit civil sont entre autres : *Leges de re rustica. Novella constitutio prima. De hæredibus et lege falcidia. Prolegomena de jure civili. Commentarii in lib. IV, Instit. Commentarii ad leges Romuli et XII, tabularum*, etc. Ses autres ouvrages sont les préfaces et les notes sur Optat, et l'Histoire de la conférence de Carthage; la préface et les notes sur l'Histoire de la persécution des Vandales de Victor de Vite; ses trois Défenses contre Calvin et Bèse, et une Information écrite en français sur la réforme de l'Église; avec une apologie contre celui qui s'était opposé à cette réformation sous le nom d'un prince français. On lui attribua un libelle publié à Strasbourg en 1556, sous ce titre : *Réponse des jurisconsultes chrétiens contre Duaren, touchant les monastères et les bénéfices;* mais il désavoua cet ouvrage. Baudouin était très-savant, non-seulement dans la jurisprudence qu'il a commencé à traiter avec noblesse, mais encore dans la théologie et dans l'antiquité ecclésiastique. Il écrivait avec autant de pureté que d'élégance et de facilité. Il avait aussi une mémoire admirable, et une éloquence persuasive, qualités soutenues par toutes celles de l'extérieur. Les auteurs protestans l'accusent d'avoir embrassé quatre fois leur religion, et d'être retourné autant de fois à celle de ses pères; mais on ne doit point ajouter foi à ces déclamations. (Papyre Masson, *in Elog.* Sammarth., *in Elog. doct. gal.*, lib. 2. Sponde, *in Annal. A. C.*, 1564, n° 25 et 26; et 1573, n° 17. La Croix-du-Maine, et du Verdier Vauprivas, *Biblioth. franç.* De Thou, *Hist.*, liv. 53. Melchior Adam, *in Vit. jurisc. germ.* Valère-André, *Bibl. belg.*, etc.)

BAUDRAND (Henri), né à Paris en 1637, était fils de Baudrand de La Combe, sieur de Montréal, d'une famille originaire du Lyonnais. Il prit le bonnet de docteur en théologie dans l'Université de Paris en 1666; et en 1689 il fut curé de la paroisse de Saint-Sulpice dans la même ville. En 1696, il permuta sa cure avec M. de La Chétardie pour le prieuré de Saint-Côme-les-Tours, et mou-

rut le 18 octobre 1699 à Beaune en Gatinais, âgé d'un peu plus de soixante-deux ans. On a de lui un recueil manuscrit des actes de la faculté de Théologie de Paris qui a été communiqué à plusieurs savans qui l'ont cité, comme MM. Simon, Witasse et l'Herminier : on le garde en 4 volumes in-fol. au séminaire de Saint-Sulpice, pour lequel M. Baudrand conserva toujours une affection particulière. (Moréri, édit. de 1759.)

BAUDRI, chantre de l'église de Térouane dans le onzième siècle, naquit à Cambrai, et y posséda un bénéfice sous l'évêque Gérard 1er, mort en 1051. Il fut secrétaire de saint Lietbert et de Gérard II, de qui il obtint la permission de sortir de son diocèse pour se retirer en celui de Térouane. Il y fut pourvu de la dignité de chantre de la cathédrale qu'il occupait encore en janvier 1094, comme il paraît par la lettre que Rainaud ou Rainolde, archevêque de Reims, lui écrivit en ce mois et en cette année, et où il le qualifie chantre de Térouane. On n'a point de preuve certaine que Baudri ait vécu au-delà de cette époque. C'était un homme de lettres, dont on a : 1° la Vie de saint Gaucher ou Géry, évêque de Cambrai et d'Arras, au septième siècle. Cette vie, divisée en trois livres, n'est point originale, mais composée de deux autres que Baudri donna en meilleur ordre. Les Bollandistes l'ont donnée à l'onzième d'août. On peut aussi lui attribuer la vie de saint Lietbert, publiée par le père d'Achéri dans le neuvième tome de son *Spicilège*. 2° Une Chronique de l'église de Cambrai, divisée en trois livres, qui comprend ce qui s'est passé dans les églises de Cambrai et d'Arras depuis le règne de Clovis, premier roi chrétien des Français, jusqu'à l'an 1070. Cette chronique est fort estimée. Sigebert en louait l'exactitude; et, comparant Baudri à une abeille laborieuse, il disait qu'ayant parcouru toute l'histoire ecclésiastique, il en avait tiré soigneusement tout ce qui avait rapport à l'exécution de son dessein. Le style en est grave, net et précis, conforme au genre historique. Georges Colvenier, docteur et professeur de théologie dans l'Université de Douai, en a donné une bonne édition en cette même ville, l'an 1615, in-8°, chez Jean Bogard. 3° Une Chronique ou histoire des églises de Térouane et d'Amiens qui n'a point été imprimée. Le père Le Long dit qu'il y en avait un exemplaire entre les mains du président Fauchet, et l'on croit que le cardinal de Luxembourg en emporta d'autres avec lui lorsqu'il passa de l'évêché de Térouane à celui du Mans. C'est mal-à-propos qu'on a souvent confondu Baudri, chantre de l'église de Térouane avec Baudri, évêque de Noyon et que, par une suite nécessaire, on a attribué à celui-ci les écrits que l'on ne peut contester au pre-

mier. L'erreur vient originairement de l'épitaphe qui se lisait sur le tombeau de Baudri, chantre de Térouane, dans le chœur de la cathédrale, avant la destruction de cette ville. Il y était qualifié évêque de Noyon. Mais cette épitaphe ne mérite aucune croyance, puisque Baudri, chantre de Térouane, nous dit lui-même dans sa Chronique qu'il était né à Cambrai; au lieu que Baudri, évêque de Noyon, était né, et avait été élevé à Noyon même, comme il est certain par la lettre que le clergé de Noyon écrivit à Lambert, évêque d'Arras, après avoir élu Baudri évêque. (Baluze, tom. 5 *Miscellan.*, p. 309. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 21, p. 73 et suiv.)

BAUDRI, évêque de Noyon, fut sacré le premier dimanche après l'Épiphanie l'an 1099, et mourut en 1113. On a de lui quatre lettres qui font partie du recueil concernant le rétablissement de l'évêché d'Arras, que M. Baluze a données dans le cinquième tome de ses *Miscellanea*, pag. 329. On trouve encore dans le huitième tome du *Spicilège* de Dom d'Achéri, p. 169, dans le premier tome de l'*Ample Collect.* de Dom Martène, pag. 599, et dans les *Annales de Noyon* par Jacques Le Vasseur, pages 796, 800, 815, quantité de chartres de Baudri de Noyon, pour des églises et des monastères dont il avait été bienfaiteur. (D. Ceillier, ibid., p. 390 et 391.)

BAUDRI, abbé de Bourgueil, qui fut fait évêque de Dol, et qui mourut le 27 de janvier en 1131, a composé une Histoire de Jérusalem ou de la Croisade divisée en quatre livres. Il n'a point été témoin de ce qu'il rapporte, quoiqu'il eût assisté au concile de Clermont; mais il ne fait que suivre et rétablir une ancienne histoire anonyme mal écrite, en y insérant ce qu'il avait ouï dire des autres. Cet auteur a composé la Vie de saint Hugues, archevêque de Rouen, et la relation de son voyage de Bretagne; une lettre aux moines de Fécam, que l'on trouve dans le *Neustria pia* du père du Moustier, imprimée à Rome en 1663. On lui donne encore les Actes du martyr saint Valérien, ou plutôt l'abrégé de ceux que Falcon avait faits; l'épitaphe de Hugues, évêque de Die, et ensuite archevêque de Lyon; deux livres de la Vie de saint Samson, évêque de Dol; celle de saint Magloire, évêque de la même ville; de saint Maclou, évêque d'Alet; la Vie de Robert d'Arbrisselles qui est dans Surius; et l'Histoire de la translation de la tête de saint Valentin qui se trouve dans les Bollandistes au 14 février. On a aussi de lui plusieurs pièces de poésies à la louange de quelques personnes illustres, et un grand nombre d'épitaphes que l'on trouve dans le quatrième tome de la collection d'André du Chêne. On dit enfin qu'il y a un petit traité manuscrit de cet auteur dans la

bibliothèque de Vienne en Autriche, sur la visite des malades. (Dupin, *Biblioth. ecclés.*, douzième siècle. D. Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, t. 21, p. 153 et suiv.)

BAUGE (Étienne), évêque d'Autun dans le douzième siècle, est auteur d'un ouvrage en vingt chapitres des sept Ordres ecclésiastiques, des cérémonies et du canon de la messe, et de la réalité du Saint-Sacrement, imprimé en 1517, sous ce titre : *Tractatus de sacramento altaris, et iis quæ ad illud, variosque ecclesiæ ministros pertinent.* Il se trouve aussi dans la bibliothèque des Pères.

BAUGENCI, *Balgenciacum*, abbaye sous le titre de Notre-Dame, de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans la ville du même nom, sur la Loire, à six lieues d'Orléans. Elle fut fondée par les seigneurs de Baugenci avant l'an 1033. Cette abbaye ayant beaucoup souffert de la part des hérétiques dans le seizième siècle, les chanoines réguliers de la congrégation de France qui y ont été reçus en 1642 l'ont fait rebâtir, et y ont rétabli l'observance régulière. (*Gallia christ*, t. 8, col. 1579.)

BAUGERAIS, *Baugeriacum*, *Baugerum*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux dans la Touraine, diocèse de Tours. Elle est située à trois lieues de Châtillon-sur-l'Indre, et autant de Loches. Henri II, roi d'Angleterre, fonda cette abbaye en cédant la terre de Baugerais, avec ses dépendances, aux moines de Loroux en Anjou, qui s'y établirent l'an 1173.

BAUGUIER, est auteur d'une Réponse à la Critique sur les pratiques des moines de Clairvaux, 1721.

BAUMANN (Michel), de Creilsheim en Franconie, était dans le dix-septième siècle surintendant à Hohenloé, dans le comté de Pfedelbach. On a de lui : *Theologia curiosa; vale et salve*; *Catechesis; Postilla; de quinque Novissimis; idea veri et vivi Christianismi; funebria singularia; lexicon Allegorico-evangelicum; Analecta allegorica sacra*, quelques ouvrages allemands, etc. (*Supplément français de Bâle.* Moréri, édit. de 1759.)

BAUMANN (Jean-Christophe), fils du précédent, ministre luthérien, né à Cuntzelsau le 10 octobre 1641, alla à Tubingue en 1660, et s'y distingua par quelques écrits, entre autres par deux dissertations, l'une de la *Cabale*, et l'autre intitulée : *Syllogé locorum controversorum adversus IX sectarios.* En 1669, Baumann devint pasteur de Belsenberg; et en 1677, pasteur de Lensiédel et consistorial à Kirchberg. Il mourut le 8 avril 1713. (*Supplément français de Bâle.* Moréri, édit. de 1759.)

BAUME (M. de La), du Perret, est auteur des *Prières à l'usage du Roi, tirées de l'Écriture-Sainte. Prières choisies en latin et en français, pour monseigneur le Dauphin. L'office de la Con-*

ception de la sainte Vierge, avec des prières à l'usage du Roi et pour la confession et communion, et des stances sur les principaux mystères de la Vie de Jésus-Christ et de la Vierge, trad. en vers latins.... Élévation de l'âme à Dieu, tirées de l'Écriture-Sainte, sur toutes les parties de la messe, sur les principales actions de la vie, et pour la confession et communion.... Élévations durant la sainte messe et autres très-dévotes prières tirées de la Sainte-Écriture. Le tout écrit et gravé par L. Senault. On n'a peut-être jamais rien vu en ce genre de plus propre ni de plus beau. (*Journal des Savans*, 1678, pag. 284 de la première édition et 154 de la seconde; 1679 pag. 192 de la première édition et 106 de la seconde; 1685, p. 98 de la première édition et 69 de la seconde.)

BAUME (l'abbé de la), mort encore jeune à Avignon en 1757. On a de lui l'*Éloge de la paix*, etc.

BAUME. *Voyez* matière du sacrement de confirmation, au mot Confirmation.

BAUME, signifie en Provence et en Dauphiné une caverne. On y appelle la *Sainte-Baume* la caverne que l'on prétend avoir été habitée par sainte Madelaine. M. de Valois dit (*Notit. gall.*, p. 74.) que *balma* en Italie signifie un antre, et qu'il croit qu'en gaulois *baume* signifie un antre ou une caverne. Le père Mabillon prétend que *balma* est un ancien nom gaulois qui signifie un rocher, *rupes*. (*Annal. bened.*, l. 1, p. 24.)

BAUME-LES-MOINES, abbaye de bénédictins non réformée, située en Franche-Comté dans le baillage de Poligni, à la source de la rivière de Seille, diocèse de Besançon. C'était d'abord un prieuré dépendant de Gigni. Saint Benoît d'Aniane mit sa réforme au commencement du neuvième siècle dans ce monastère qui devint abbaye sous la dépendance de celle de Cluny dont elle est aujourd'hui indépendante. L'église qui est sous le nom de Saint-Pierre est très-belle. La communauté est composée de seize religieux qui, pour être reçus, font preuve de seize quartiers de noblesse. Ils vivent sous l'autorité d'un abbé commendataire, et ils ne portent l'habit régulier qu'au chœur. (D. Vaissette, *Géographie hist. ecclés.*, tom. 8, pag. 130.)

BAUNE (Jacques de la), jésuite, né à Paris le 15 avril 1649, et mort dans la maison Professe de la même ville le 21 octobre 1725, recueillit les opuscules du père Sirmond, son confrère, et les publia en 5 vol in-fol., sous ce titre : *Jacobi Sirmundi opera varia, nunc primum collecta*, etc., *accedunt S. Theodori studitæ epistolæ, aliaque scripta dogmatica, nunquam antea græce vulgata;* à Paris, de l'imprimerie royale, en 1696, et à Venise en 1729. Le père Baune a aussi donné des poésies, et plusieurs harangues en latin, entre autres : *Ferdinando de Fursten-*

berg, episcopo monasteriensi, pro fundata missione Sinensi gratiarum actio; à Paris, 1683, in-4°. *In obitum Ferdinandi de Furstenberg, episcopi monasteriensis et Paderbonensis, carmen*, etc.; à Paris, 1684, in-4°. *Ludovico Magno, liberalium artium parenti et patrono panegyricus;* à Paris, 1684, in-12. *Augustissimo Galliarum senatui panegyricus;* à Paris, 1685, in-4° et 1758.

BAUNIER (Dom), religieux bénédictin. Nous avons de lui : Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, tant d'hommes que de filles, de nomination et collation royale; les noms des titulaires, la taxe en cour de Rome, telle qu'elle est sur le livre de la chambre apostolique; les revenus, les unions et pensions sur ces bénéfices. Le tout distribué par diocèses, par ordre alphabétique, et enrichi de dix-huit cartes géographiques avec les armes des archevêques, in-4°, 2 vol., dédiés à monseigneur le duc de Bourbon, et imprimés à Paris, chez Alexis-Xavier-Réné Mesnier en 1726.

BAUSSENGE. *Voyez* Balseme.

BAVAI (hébr., *dans les hélas;* c'est-à-dire *dans la misère et dans la tristesse*), fils de Hénadad, fut un de ceux qui contribuèrent à bâtir Jérusalem au retour de la captivité.

BAVIA (Louis), était de Madrid en Espagne, et chapelain royal dans l'église de Grenade. Il continua l'Histoire pontificale de Gonsalve et d'Illescat. Son ouvrage intitulé : *Historia pontifical y catholica*, contient deux volumes in-fol. On dit qu'il a composé d'autres ouvrages. (Nicol. Ant., *Biblioth. hisp.*)

BAVIÈRE, *Bavaria*, aujourd'hui royaume, grand pays d'Allemagne qui avait autrefois titre de duché, de palatinat, et d'électorat. Il s'y est tenu un concile, *concilium Bavaricum*. Ce concile fut assemblé à Dingelfind l'an 772, par Tassillon, duc de Bavière. On y fit quelques règlemens, et l'on y accorda plusieurs droits à l'Église. (R. 17, l. 6, h. 3.

BAVON ou BAF (saint), patron de Gand en Flandres, et de Harlem en Hollande, et nommé *Allowin* sur les fonts de baptême, était d'une très-noble famille du Brabant-Liégeois. Il naquit vers l'an 589. Il se livra dans sa jeunesse aux vices ordinaires à cet âge; le mariage même ne put le retenir dans ses devoirs : mais après la mort de sa femme, avec laquelle il vécut assez long-temps, Dieu lui fit la grâce de le rappeler de ses égaremens. Saint Bavon, touché des prédications de saint Amand, lui confessa ses péchés, et ne s'occupa plus qu'à en faire pénitence; il distribua tous ses biens aux pauvres et aux lieux de piété. Il parut changé en un homme tout nouveau; il alla trouver saint Amand à Gand, et se renferma dans le nouveau

monastère que ce Saint avait fait bâtir sous le nom de Saint-Pierre. Sa ferveur ne fit qu'augmenter, et saint Amand l'éleva à la cléricature. Il se mit quelque temps à la suite de ce saint évêque pour profiter de ses instructions, et s'avancer dans la connaissance des vérités chrétiennes. Il rentra ensuite dans sa retraite. Son occupation était la prière, la pratique des conseils évangéliques, et un genre d'austérité extraordinaire. Il visita, avec la permission de saint Amand, les monastères les mieux réglés de France, et à son retour à Gand il entreprit de joindre l'austérité des anachorètes aux observances des religieux conventuels. Il se fit une cellule d'un vieux hêtre d'une grosseur énorme qu'il trouva dans une forêt; le tronc faisait un creux de près de six pieds : il s'y trouva trop exposé aux visites des peuples, aussi bien que dans le bois de Malmedun, à une lieue de Gand, où il vivait sous une petite hutte d'une manière fort austère. Il rentra donc dans le monastère de Saint-Pierre de Gand, et y vécut quelque temps dans une petite cellule, à l'écart, qui n'eut encore rien d'assez incommode pour satisfaire son désir pour les souffrances; il crut qu'il ne pourrait réussir que par le séjour de quelque affreuse prison. Il reconnut à Gand un esclave qu'il avait eu autrefois dans le monde, et dont il avait été si mécontent qu'il l'avait fait lier et vendre à un autre maître. Saint Bavon s'en souvint; il regarda cette action comme un crime, et voulut se servir de cet homme pour l'aider à en faire pénitence. Il se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, l'obligea de lui déchirer le dos à coups de fouet, de lui raser la tête comme à un voleur, de lui lier les pieds, et de le traîner en prison comme un scélérat. Il y vécut quatre mois dans une dureté inconcevable en tout genre. On le retira de là; mais ce ne fut que pour continuer ce genre de vie dans le monastère de Saint-Pierre où il se renferma. L'abbé Florbert le laissait faire, persuadé que c'était l'esprit de Dieu qui le conduisait; et saint Bavon, quoique séparé dans sa cellule, le regardait toujours comme son supérieur. Il imagina un nouveau genre de supplice : il supplia son abbé de lui marquer une place où il ne pût se tenir que debout en faisant ses prières, sans avoir la liberté de s'appuyer, ni de se pencher d'aucun côté, et il se fit outre cela mettre une grosse pierre sur les épaules. Quelque singulières que fussent toutes ces pratiques, il donna toujours des preuves de la solidité de sa vertu. Il reçut diverses faveurs du Ciel qui lui ôtèrent tout scrupule, et lui firent juger que sa pénitence était agréable à Dieu. Il se trouva enfin épuisé; et, se voyant approcher de sa fin, il manda un ami qu'il avait dans le monastère de Turnoult en Flandres, nommé Damlin, qui était prêtre

et religieux ; et après avoir reçu le corps et le sang de Jésus-Christ, il mourut entre les bras de son ami le premier jour d'octobre, vers l'an 653 ; car nous ne sommes pas plus assurés du temps de sa mort que de celui de sa naissance, et du nombre d'années qu'a duré sa pénitence. Il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Pierre. L'éclat des miracles que Dieu opéra sur son tombeau fit non-seulement connaître sa sainteté, mais contribua encore à plusieurs conversions. Ce monastère s'appela depuis l'abbaye de Saint-Bavon qui fut sécularisé en 1537. Trois ans après on en fit une citadelle, et les nouveaux chanoines furent transférés dans l'église paroissiale de Saint-Jean qui fut érigée en cathédrale sous le titre de Saint-Bavon, lorsqu'en 1559 on fit un évêché de la ville de Gand. Il est non-seulement patron de cette ville, mais encore de quantité d'autres églises collégiales et paroissiales des Pays-Bas. Son culte est d'un établissement fort ancien, et son nom se trouve au premier jour d'octobre dans les Martyrologes mêmes du neuvième siècle. On célèbre la fête de son élévation ou translation à Gand le premier jour d'août. Elle se fit en 1010 par l'abbé Érembold, pour prouver que ce corps n'était pas resté à Laon. Le 10 mai, est marquée une autre translation qui se fit l'an 939 à Gand où on l'avait rapporté de divers lieux des Pays-Bas, où la fureur des Danois ou Normands avait obligé de le réfugier. (*Anon.*, ap. Mabillon, p. 397, sæc. 2, et pp. 395, 409. Éginh., epist. 2. Le Cointe, an. 650, n. 10. Boll., tom. 1, april., p. 874. Item, tom. 2, maii, pag. 494, col. 2, Baillet, tom. 3, octob., p. 15.)

BAWGIER, seigneur de Breuvery, conseiller du Roi. Nous avons de lui : *Mémoires historiques de la province de Champagne, contenant son état avant et depuis l'établissement de la monarchie française ; les Vies des ducs qui l'ont gouvernée, des comtes qui en ont été souverains et héréditaires, et des personnes illustres qui y sont nées ; la Description des villes, châteaux et terres titrés, des églises distinguées, des abbayes, des couvens, communautés et hôpitaux ; des domaines du Roi, du commerce de cette province et des différens tribunaux*. C'est l'Essai d'une histoire plus ample et plus suivie que promet l'auteur. Il commence par une carte géographique, et une idée générale du pays et du caractère des habitans, et il finit par une liste alphabétique et historique des personnes illustres par la sainteté de leur vie, ou par d'autres grandes actions, qui ont pris naissance en Champagne. Cet ouvrage est en deux volumes in-12. (*Journal des Savans*, 1721, pag. 305 de la première édition, et 337 de la seconde.)

BAXTER (Richard), Anglais, fort considéré parmi les Presbytériens, natif de Rowton dans

le Shropshire, fut chapelain du roi Charles II. Ce prince lui offrit l'évêché d'Herefort; mais Baxter le refusa, aimant mieux continuer d'être ministre de Kidderminster. Ses Sermons et sa Paraphrase sur le nouveau Testament lui attirèrent des affaires. Il fut mis en prison en 1684 sous le règne de Jacques II, et n'en sortit que deux ans après. Il mourut le 8 déc. 1691, après avoir beaucoup écrit en anglais et en latin. Voici les titres de ses écrits en cette dernière langue : *de Catechisatione domestica; aphorismi de justificatione et fœderibus; Apologia; Libellus rationum pro religione christiana contra Gassendum et Hobbesium; Epistola de generali omnium Protestantium unione adversus papatum; Dissertatio de baptismo infantium à scriptura demonstrato; Directiones ad reformationem Ecclesiæ; de Religione grotiana adversus Piercium; de Jure Sacramentorum; Gildas Salvianus vel Pastor reformatus; Catechismus quackerianus; Clavis Catholicorum; de Regimine Ecclesiæ; de Rep. sancta; de Universali redemptione contra Calvinum et Bezam; Historia Conciliorum; Liber familiis pauperum inscriptus*, etc.; *Acta eruditorum*, troisième supplément. (*Dictionn. hist.*, édit. de Holl., 1740.)

BAXTER (Guillaume), neveu du précédent, naquit à Lanlugany en Shropshire, et devint très-habile dans l'ancien breton, dans le latin, le grec, l'hébreu et dans les langues orientales et septentrionales. Il mourut le 31 mai 1723, à l'âge de soixante-treize ans. On a de lui entre autres ouvrages, 1° *Glossarium antiquitatum britannicarum*, publié en 1719, in-8°, et réimprimé en 1733. 2° *Glossarium romanarum antiquitatum*, imprimé à Londres en 1726, in-8°, par les soins de Moïse William, sous le titre de *Reliquiæ baxterianæ, sive Wilhelmi Baxteri opera posthuma*. Cet ouvrage reparut en 1731 sous le titre de *Glossarium antiquitatum romanarum*. La vie de l'auteur, composée par lui-même, est à la tête. *Voyez* le *Supplément français de Bâle*.

BAYARD ou BIART (Nicolas), Anglais de nation, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, vivait vers l'an 1410. Il a laissé, outre des Sermons, *Distinctiones theologicæ; Placita Thologica; Lectiones variæ*, etc. (Alphonse Fernandez. Pitseus, *de Script. Angl.*)

BAYER (Théophile Sigefroi), savant du dix-huitième siècle, d'une famille originaire de Bavière, établie depuis long-temps en Hongrie, était petit-fils de Jean-Bayer, qui fut d'abord recteur du collége d'Eperies, ensuite ministre à Neuselh en 1667, et à Kirchdraüs en 1668, et ennobli en 1669 par l'empereur Léopold. Il naquit le 6 janvier 1694, fit ses études à Konigsberg, et y apprit les langues orientales sans oublier la chinoise. Il alla ensuite à Dantzick, à Berlin, à Hall, à Leipsick et en plusieurs

autres villes d'Allemagne, où il acquit la connaissance et l'estime des savans. De retour à Konigsberg, en 1717, il en fut fait bibliothécaire. En 1726, on l'appela à Pétersbourg où on le fit professeur des antiquités grecques et romaines. Il était sur le point de retourner à Konigsberg lorsqu'il mourut à Pétersbourg le 21 février 1738. Ses ouvrages sont : 1° *Vindiciæ verborum Christi,* Eli, Eli, lama sabactani, etc., 1716, in-4°; 2° *de Diis vialibus Græcorum,* 1715; c'est une thèse soutenue à sa réception dans la faculté de Konigsberg; 3° *Programma quo bibliothecam senatus Palæopolitani ad diem* 11 *calend. maii apertum iri denunciat,* 1718. On y trouve une histoire de cette bibliothèque. 4° *De Eclipsi sinica liber, sinorum de eclipsi solis quæ Christo in crucem acto facta esse creditur, indicium examinans. Accedunt præceptionum de lingua sinica libri duo,* 1718, in-4°; 5° *de Elegantia manuum eruditarum,* dans les *selecta hist. et litter.* de M. Lilienthal, 1718, in-8°; 6° *Historia congregationis Cardinalium de Propaganda fide,* 1721, in-4°; 7° *Lucubrationes de Inscriptionibus Judæorum, græcis et latinis,* 1721, in-4°; 8° *Programma ad declamationes in cathedrali schola,* 1722, in-4°; 9° *de Nummis romanis in agro prussico repertis commentarius; cum Epistola de Theophrasti Delii præsidiis monimento,* 1722, in-4°; 10° *Epistola de libris ad mare Caspium repertis;* 11° *Epistola de litteris tangutanis et aliis orientalibus,* dans les suppléments des *Acta eruditorum*, t. 9; 12° *de Nummo rhodio in agro sambiensi reperto,* 1723, in-4°; 13° *de Origine et priscis sedibus Scytharum,* 1728; 14° *de Scythiæ situ, qualis fuit sub ætatem Herodoti,* 1728; 15° *de Muro Caucaseo,* 1728; 16° un Panégyrique au nom de l'Académie de Pétersbourg à l'empereur Pierre II, 1728; 17° Essai sur l'Histoire ancienne, en allemand; 18° *de Cimmeriis,* 1729; 19° *Nummi* 10 *Erythræarum in Ionia illustrati,* 1729; 20° *Nummus Cyrtones urbis Thessalicæ illustratus,* 1729; 21° *Vetus Inscriptio prussica;* 22° *Musæum sinicum,* 1730, in-8°. C'est le plus estimé de tous ses ouvrages, quoique les autres le soient beaucoup; 23° *Paradoxa russica de originibus prussicis,* dans les *Acta borussica,* de M. Lilienthal; 24° *Orthographia mungalica,* dans les *Acta erudit.* de 1731; 25° *Chronologia schytica vetus,* 1732; 26° *Memor. scythicæ ad Alexandrum Magnum;* 27° *Elementa litteraturæ brachmanicæ, tangutanæ, mungalicæ;* 28° *Historia Osrhoëna et Edessa nummis illustrata,* 1734; 29° la suite des *Elementa,* etc.; 30° *de Duobus nummis Ptolemæi Lagi;* 31° *de Venere Cnydia,* etc.; 32° *de Varagis;* 33° *de re nummaria Sinorum, et commercium sinicum,* 1735; 34° *de Ciclo horario sinico, et de calendariis sinicis,* 1736; 35° *Historia regni*

Græcorum Bachriani, etc., 1737; 36° *Conversiones rerum scythicarum temporibus Mithridatis;* 37° *de Nummo ægiensi;* 38° *Fasti Prætorum Achaïcorum;* 39° *de Ferdinandi Verbiestii societ. Jesu scriptis sinicis*, etc. Outre ces ouvrages, M. Bayer en a laissé plusieurs manuscrits, dont on peut voir la liste à la suite de son Éloge historique, imprimé dans la *Bibliothèque germanique*, tom. 1, à Amsterdam, 1741. Plusieurs des écrits de Bayer sont dans les Mémoires de l'Académie de Pétersbourg. (Moréri, édit. de 1759.)

BAYLE (Pierre), professeur en philosophie et en histoire, littérateur et critique célèbre du dix-septième siècle, naquit au Carlat, petite ville du comté de Foix le 18 novembre 1647, d'un père protestant qui lui servit de maître jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Alors, il l'envoya étudier à Puylaurens, où il fut converti par la lecture de quelques livres catholiques, et par les entretiens qu'il eut avec le curé de cette ville. Mais sa conversion n'ayant duré que dix-sept mois, il fut obligé de quitter la France, par la crainte de l'édit du Roi contre les relaps du 29 mai 1674, et il se retira à Genève, et puis à Copet proche de cette ville, dans la maison du comte de Dona qui le chargea de l'éducation de ses enfans. Cet emploi nuisant à ses études particulières, il revint en France, passa quelque temps en Normandie; et en 1675 il se rendit à Paris, où ayant appris que la chaire de philosophie de Sedan vaquait, il alla la disputer et l'emporta. Le 14 juillet 1681, il fut dépouillé de son emploi en vertu d'un arrêt du conseil d'État du Roi, qui suppprimait l'Académie de Sedan; ce qui l'obligea de se réfugier en Hollande, où il fut élu professeur en philosophie et en histoire à Rotterdam. Il se vit encore privé de cette chaire par les intrigues du ministre Jurieu, et mourut le 28 décembre 1706. Ses ouvrages sont, 1° Pensées diverses sur la comète qui parut en 1680, 4 vol. in-12. L'auteur, commençant à se livrer dans cet ouvrage à son goût funeste de pyrrhonisme et d'irréligion, y avance, parmi bien d'autres principes pernicieux, cette maxime fausse et impie que la religion et l'incrédulité sont également sans conséquence pour les mœurs. 2° La Critique générale de l'Histoire du Calvinisme, par le père Maimbourg, 1682, 2 vol. in-12. 3° L'Avis aux Réfugiés, livre qui lui fut attribué, mais qu'il désavoua, et au sujet duquel il composa quelques Apologies pour se défendre. 4° Les Nouvelles de la république des Lettres, depuis le mois de mars 1684 jusqu'au mois de mars 1687. 5° Un Commentaire philosophique sur ces paroles de l'Évangile : *Contrains-les d'entrer.* 6° La Cabale chimérique et la Chimère de la cabale de Rotterdam, imprimées en 1691. 7° Les Réponses aux questions d'un provincial, 5 vol. in-12. 8° Un livre intitulé : *Janua cœlorum rese-*

rata. 9° Trois volumes in-8° de Lettres choisies, dont la meilleure édition est celle de 1725. 10° Entretiens de Maxime et de Thémiste, qui ne parurent qu'en 1707, après sa mort. 11° Son Dictionnaire historique et critique, dont la première édition, en deux volumes in-folio, parut en 1696 : il est depuis parvenu en six volumes in-folio, et les meilleures éditions sont celles de 1702 et 1720. En 1727, et depuis, on a réimprimé en quatre volumes in-folio les OEuvres diverses de Bayle. En 1730, on a donné une nouvelle édition de son dictionnaire, ce livre infiniment pernicieux et qui sera toujours le triomphe du libertinage et de l'impiété, par des obscénités sans nombre qui font rougir la pudeur, et mille sophismes captieux qui répandent des nuages sur les vérités les plus claires, insinuant des doutes sur les choses les plus certaines, promenant le lecteur de difficultés en difficultés, et l'embarrassant dans un labyrinthe d'incertitudes. Aussi les libertins puisent-ils leurs obscénités dans cet horrible recueil, et les incrédules leurs objections et leurs blasphèmes. Voici le portrait de Bayle, donné par M. Saurin dans son *Sermon sur l'accord de la religion avec la politique*. « C'était un de ces » hommes contradictoires, que » la plus grande pénétration ne » saurait concilier avec lui-» même, et dont les qualités » opposées nous laissent toujours » en suspens, si nous le devons » placer ou dans une extré-» mité, ou dans l'extrémité op-» posée. D'un côté, grand philo-» sophe, sachant démêler le vrai » d'avec le faux, voir l'enchaî-» nure d'un principe et suivre » une conséquence ; d'un autre » côté, grand sophiste, prenant » à tâche de confondre le faux » avec le vrai, de tordre un prin-» cipe, de renverser une consé-» quence. D'un côté, plein d'éru-» dition et de lumière, ayant lu » tout ce qu'on peut lire, et re-» tenu tout ce qu'on peut rete-» nir; d'un autre côté, ignorant, » du moins feignant d'ignorer » les choses les plus communes, » avançant des difficultés qu'on » a mille fois réfutées, proposant » des objections que les plus no-» vices de l'école n'oseraient al-» léguer sans rougir. D'un côté, » attaquant les plus grands hom-» mes, ouvrant un vaste champ » à leurs travaux, et les condui-» sant par des routes difficiles et » par des sentiers raboteux, et » sinon les surmontant, du moins » leur donnant toujours de la » peine à vaincre ; d'un autre » côté, s'aidant toujours des plus » petits esprits, leur prodiguant » son encens, et salissant ses é-» crits de ces noms que les bou-» ches doctes n'avaient jamais » prononcés. D'un côté, exempt, » du moins en apparence, de » toute passion contraire à l'es-» prit de l'Évangile ; chaste dans » ses mœurs, grave dans ses dis-» cours, sobre dans ses alimens, » austère dans son genre de vie ; » d'un autre côté, employant

» toute la pointe de son génie à » combattre les bonnes mœurs, » à attaquer la chasteté, la mo- » destie, toutes les vertus chré- » tiennes. D'un côté, appelant au » tribunal de l'orthodoxie la plus » sévère, puisant dans les sources » les plus pures, empruntant les » argumens des docteurs les » moins suspects; d'un autre » côté, suivant la route des héré- » tiques, ramenant les objec- » tions des anciens hérésiarques, » leur prêtant des armes nou- » velles, et réunissant dans notre » siècle toutes les erreurs des siè- » cles passés. » *Voyez* sur le *Dictionnaire de Bayle* une lettre critique de 456 pages, que l'abbé Le Clerc, prêtre de la communauté de St.-Sulpice, a donnée en 1732 à Lyon (sous le titre de La Haye); *voyez* aussi les *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, par M. l'abbé de Joly, de Dijon, imprimées in-folio à Paris en 1748, chez Hippolyte Louis Guérin, et à Dijon, chez la demoiselle Hermile Andréa. M. Joly se propose, en relevant un grand nombre de fautes importantes et grossières en tout genre où Bayle est tombé, et en apportant des preuves évidentes de sa partialité et de sa mauvaise foi, de faire perdre au *Dictionnaire critique* un crédit qui n'avait pour fondement que le libertinage et l'irréligion. Il s'attache plus à la discussion des faits, comme prouvant avec plus d'évidence la partialité et la mauvaise foi de Bayle, qu'à la critique des raisonnemens. Il n'a cependant pas négligé entièrement cette partie; mais M. de Crouzaz s'en étant emparé avant lui, surtout pour ce qui regarde le pyrrhonisme, il n'a pas cru devoir répéter dans ses Remarques ce qui se trouve dans l'ouvrage de cet auteur. (*Journal des Savans*, 1748, pag. 579.)

BAZARIDDIDA, siége épiscopal d'Afrique, dont la province n'est pas connue. Un de ses évêques assista à la conférence de Carthage. (Ch. 128, not. 136.)

BAZARITA, siége épiscopal de la province de Numidie en Afrique, suivant la notice. Son évêque, Adéodatus, était à la conférence de Carthage. (*Voyez* not. 154. On dit aussi *Vazarita*.)

BAZITA, siége épiscopal de la province de Numidie en Afrique. Il en est fait mention dans la conférence de Carthage, où l'évêque fut représenté par un prêtre de cette église nommé Manilius. M. Dupin remarque que l'évêque de Bazita l'était aussi de Marcellia. (Conférence de Carthage, chap. 133, not. 174.)

BDELLION. L'hébreu l'appelle *Bdolach*. Moïse dit qu'on en trouve dans le pays où coule le Phison, et que la manne avait la couleur du bdellium, c'est-à-dire qu'elle tirait sur le jaune. (*Genès.*, v. 12, num. 11, 7.) Il se trouve du bdellium dans l'Arabie, dans les Indes, dans la Médie et dans la Babylonie. Le meilleur, selon Pline, vient de la Bactriane. (Plin., liv. 12, 9.) Il doit être clair et jaune comme

de la cire, amer au goût, gras, et de l'odeur de l'*unguis odoratus*, quand il est brûlé. L'arbre qui le produit est noir, de la grandeur d'un olivier; il a des feuilles comme le chêne, et porte des fruits comme le caprier.

BÉAN ou BÉON (hébr., *dans l'affliction;* autrement, *dans la réponse* ou *dans le chant.*) (*Num.*, c. 32, v. 3. *Macch.*, 4, 5, 6), ville des Amorrhéens; elle était au-delà du Jourdain. Eusèbe dit qu'elle était à la tribu de Ruben. (Eusèb. *ad Bazar.*) Quelques uns croient que Béan est mis pour la Bathanée; d'autres, que Béan est un nom d'homme.

BÉATIFICATION, acte par lequel le pape déclare qu'une personne est bienheureuse après sa mort. *Alicujus in beatos relatio, in beatorum numerum adscriptio.* La béatification consiste en ce que le pape accorde à certaines personnes le privilége d'honorer d'un certain culte religieux celui qui est béatifié, sans encourir les peines portées contre ceux qui rendent un culte superstitieux. La béatification est une canonisation commencée qui diffère de la canonisation parfaite, en ce que dans la béatification, le pape n'agit pas en juge qui décide sur l'état de celui qui est béatifié, au lieu que dans la canonisation il prononce souverainement sur l'état de celui qu'il canonise. Les Saints qui ne sont que béatifiés sont honorés d'un culte moins solennel que ceux qui sont canonisés. Suivant le droit commun, et sans une concession particulière, on ne peut les prendre pour patrons. Leur office n'a point d'octave; le jour qu'on fait l'office ne peut être une fête de commandement; on n'en peut dire une messe votive. (*Voyez* Castellinus, Galésinus, Cantélarius, Lézana, Silveïra, Scacchi, Durant, sur les *Rits*. Garzia, Gravina, Matta, Mattheuccius, Memmius, etc.

La béatification a été introduite depuis qu'on n'a procédé à la canonisation que par de longues et de sévères procédures. Jusqu'au pape Alexandre VII, on ne faisait la solennité de la béatification des Saints que dans l'église de leur Ordre, s'ils étaient religieux, ou dans celle de leur nation, s'ils y en avait une à Rome. Ce fut ce pape qui ordonna le premier que la béatification des Saints se ferait solennellement dans la basilique du Vatican, et la première qui se fit de la sorte fut celle de saint François de Sales, le 8 janvier 1662. (*Voyez* le savant ouvrage du cardinal Prosper Lambertini, depuis Benoît XIV, intitulé: *de Servorum Dei beatificatione, et beatorum canonisatione*, liv. I, ch. 24 et ch. 39), où il est prouvé par plusieurs exemples que, quoique selon le droit commun la béatification ne renferme qu'une permission donnée à certaines personnes d'honorer celui qui est béatifié, cette permission s'étend néanmoins quelquefois à toute l'Église, et qu'elle emporte aussi quelquefois un précepte à l'égard de certains

lieux et de certaines personnes, avec la liberté de dire des messes votives. D'où l'on conclut que la différence essentielle qui se trouve entre la béatification et la canonisation, consiste en ce que la canonisation renferme une sentence dernière définitive qui ordonne que le culte que l'on rend aux autres Saints canonisés sera rendu par toute l'Église au Saint que l'on canonise; au lieu que la béatification ne renferme pas cette sentence définitive, ni à l'égard de toute l'Église, ni même à l'égard des particuliers auxquels le culte de la personne béatifiée serait ordonné, parce que ce précepte en ce cas ne formerait pas une sentence définitive, mais serait seulement relatif à cette sentence qui devrait être prononcée dans la canonisation. Selon l'usage présent, on ne commence à travailler à la béatification d'une personne que cinquante ans après sa mort, sur le bruit de ses miracles et de sa sainteté.

BÉATIFIQUE. Terme de théologie qui se dit de la vision de Dieu dans le ciel, qui fait les bienheureux.

BÉATITUDE, *Beatitudo*, *Beatitas*. La béatitude en général est la possession du souverain bien. *Felicitas est omnium rerum expetendarum plenitudo. Beatitudo est status omnium bonorum aggregatione perfectus.* (Saint Augustin, liv. 5, *de civ. Dei.* Boëtius.)

La béatitude est naturelle ou surnaturelle; parfaite ou imparfaite; commencée ou consommée; de la voie ou de la patrie; objective ou formelle; essentielle ou accidentelle.

La béatitude naturelle est l'assemblage de tous les biens naturels, c.-à-d. de tous les biens convenables à la nature saine, et qu'elle peut acquérir par ses propres forces; comme l'exemption de mal, la connaissance de la vérité, l'amour du bien, la subordination des appétits sensitifs aux appétits raisonnables; la droiture des puissances et des facultés de l'âme, et enfin de tout ce qui rendait le premier homme heureux avant son péché.

La béatitude surnaturelle est l'assemblage des biens que la nature même, saine et entière, ne peut acquérir par ses propres forces; comme les grâces proprement dites, les vertus surnaturelles, l'amour et la connaissance de Dieu comme auteur de la Grâce, etc.

La béatitude parfaite, c'est la possession éternelle de tous les biens sans mélange d'aucun mal. La béatitude imparfaite, c'est la possession de quelques biens seulement, ou la possession passagère de tous les biens, ou la possession faible de tous les biens; puisque, quand on posséderait tous les biens, si cette possession n'était point stable dans sa durée, ou qu'elle fût faible et languissante dans sa manière, elle serait toujours imparfaite à raison de sa durée et de sa façon.

La béatitude surnaturelle commencée, c'est la possession de la Grâce et des vertus surnaturelles qui disposent l'homme juste au bonheur éternel. On l'appelle aussi béatitude évangélique. La béatitude surnaturelle consommée, c'est l'éternelle possession de Dieu. La béatitude commencée est la même que la béatitude de la voie, c'est-à-dire de la béatitude qui est propre aux hommes qui sont voyageurs sur la terre; et la béatitude consommée est la même que la béatitude de la patrie, qui est propre aux Saints qui règnent dans le ciel, leur patrie véritable.

La béatitude objective, c'est l'objet dont la possession rend heureux. La béatitude formelle, c'est l'action par laquelle on possède l'objet qui rend heureux.

La béatitude essentielle consiste dans la vue du premier objet béatifiant; savoir, l'essence et les personnes divines; l'accidentelle, dans la vue des objets inférieurs, comme l'humanité de Jésus-Christ.

La béatitude objective de l'homme, c'est Dieu seul, parce que lui seul est un bien universel, infini, éternel, et par conséquent seul capable de remplir parfaitement toutes les facultés de l'homme; savoir, l'entendement et la volonté qui ne peuvent être remplis que par la souveraine vérité et la souveraine bonté. (*Voyez* Dieu, à l'article *Vision de Dieu.*)

La béatitude formelle consiste ou dans la connaissance et la vision intuitive de Dieu, comme pensent les Thomistes, ou dans l'amour de Dieu, comme le prétendent les Scotistes, ou dans la joie qui résulte de cette connaissance et de cet amour, selon le sentiment de quelques autres; ou enfin dans toutes ces choses à la fois. Et peut-être qu'il ne serait pas difficile de concilier ces différens sentimens en fixant bien l'état de la question; il dépend de savoir ce qu'on entend par la béatitude formelle et par l'essence de cette béatitude. Si par la béatitude formelle prise dans son essence, on n'entend que l'action même par laquelle on possède l'objet béatifique, il est certain que la béatitude formelle consiste tout à la fois dans la connaissance et l'amour de Dieu, puisque cette connaissance et cet amour sont deux actions par lesquelles on possède Dieu qui est l'objet béatifique. Si par la béatitude formelle prise dans son essence, on entend ce que l'on conçoit premièrement dans la béatitude, *quod est quid primum in beatitudine*, comme on parle dans l'école, il est certain que pour lors l'essence de la béatitude formelle consiste dans la seule connaissance ou vision de Dieu, puisque cette connaissance est *quid primum in beatitudine, prius enim est Deum videri quam amari.* Enfin, si par la béatitude formelle, on entend tout ce qui concourt à cette béatitude, tout ce qui est absolument nécessaire pour être

heureux, tout ce qui entre dans l'idée du bonheur, et sans quoi il ne peut ni être conçu ni subsister, la joie qui résulte de la vue et de l'amour de Dieu appartient aussi à l'essence de la béatitude formelle, puisqu'on ne serait pas heureux pour voir et pour aimer Dieu, si l'on ne ressentait aucune joie de cette vue et de cet amour; tout de même qu'un homme qui serait admis à un spectacle magnifique, à un concert ravissant, à un festin délicieux, n'en serait pas plus heureux, s'il ne ressentait aucun plaisir en regardant, en écoutant, en mangeant.

La béatitude regarde l'âme et le corps. (*Voyez*, par rapport à l'âme, le mot Dieu, à l'article *Vision de Dieu;* et par rapport au corps, *voyez* Résurrection.)

BÉATITUDES ÉVANGÉLIQUES. On nomme ainsi les choses qui peuvent nous rendre heureux, ou les causes et les moyens de notre vrai bonheur, au jugement de Jésus-Christ dans son sermon sur la Montagne qui renverse les faux jugemens des hommes et les lumières trompeuses de leur raison, en appelant heureux ceux que naturellement nous croyons malheureux. Il y en a huit; les voici :

1. Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est pour eux. Les pauvres d'esprit sont les humbles, et ceux qui ont l'esprit et le cœur détachés des richesses. Ce sont les pauvres qui vivent contens de leur indigence, et les riches qui sans aimer leurs richesses se plaisent à les verser dans le sein du pauvre, après qu'ils en ont pris le pur nécessaire, selon les règles écrites de l'Évangile et de la religion.

2. Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. Jésus-Christ entend par là ceux qui n'ont point d'amertume contre le prochain, qui ne sont point querelleurs, qui n'aiment ni les disputes ni les dissensions, qui ne se plaignent, qui ne murmurent point, et qui n'ont dans le cœur que des sentimens de tendresse et de compassion pour le prochain. La terre qu'ils doivent posséder c'est le ciel, cette charmante terre des vivans, ce fortuné séjour des élus, dont la terre la plus fertile et la plus riante n'est qu'une faible et grossière image.

3. Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. Jésus-Christ entend ceux qui versent des larmes de componction et de pénitence sur leurs propres péchés et sur ceux des autres. Ceux qui gémissent sur les dangers qui les environnent de toute part, sur la longueur de leur exil et les distances qui les séparent du ciel, leur aimable patrie; ceux qui mènent une vie pénitente; ceux qui souffrent patiemment pour l'amour de Dieu les différentes afflictions qui leur arrivent.

4. Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. Ces heureux faméliques sont ceux qui,

souhaitaient avec ardeur d'être justes et agréables à Dieu, qui ne s'arrêtent point dans la carrière de la vertu, et qui y font tous les jours de nouveaux progrès, que l'on voit courir et voler dans le chemin de la perfection, et qui saisissent avidement tous les moyens possibles pour y parvenir.

5. Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, parce que Dieu leur fera miséricorde. Jésus-Christ entend ceux qui assistent le prochain autant qu'ils le peuvent dans les besoins spirituels et corporels, qui du moins compatissent à ses peines lorsqu'ils ne peuvent le soulager, qui le souffrent, qui le supportent avec bonté, qui l'excusent avec tendresse, et lui pardonnent cordialement.

6. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. Avoir le cœur pur, c'est n'avoir d'attache, de goût, d'inclination, de pente ni pour le péché, ni pour tout ce qui peut y conduire; c'est n'aimer et ne désirer rien que Dieu, ou si l'on aime quelque autre chose, ne l'aimer qu'en Dieu et pour Dieu, parce qu'il le veut, parce qu'il l'ordonne, et que telle est sa volonté; c'est se porter vers lui avec cette pureté d'intention qui se propose sur tout Dieu dans les choses mêmes les plus saintes, parce qu'elles sont des moyens qui nous conduisent à Dieu.

7. Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfans de Dieu. Les pacifiques sont ceux qui, maîtres de leurs passions, vivent en paix avec Dieu, avec le prochain, avec eux-mêmes, et qui travaillent à la procurer aux autres, cette paix si désirable, cette paix aimable, ce don du Ciel qui ne se trouve que dans une parfaite soumission à la volonté de Dieu, et dans le témoignage d'une bonne conscience; cette paix que saint Augustin appelle la sérénité de l'esprit, la tranquillité du cœur, et le lien de la charité. (Saint Augustin, sermon 67, *de Verbo Don.*)

8. Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux. Ceux qui souffrent pour la justice sont ceux qui sont haïs, maltraités, calomniés ou méprisés, parce qu'ils soutiennent de vive voix, ou par leurs écrits, ou par leur conduite, les intérêts de la vérité et de la justice, de l'innocence, de la vertu.

BÉATRIX (sainte), sœur des saints martyrs Simplice et Faustin, compagnons de saint Félix qui fut martyrisé du temps de l'empereur Dioclétien. (*Voyez* Félix.)

BÉATUS, prêtre et moine espagnol dans les montagnes des Asturies, vivait sur la fin du huitième siècle. Il écrivit avec Éthérius, son disciple, depuis évêque d'Osma, contre Élipand, archevêque de Tolède, un ouvrage en deux livres sous ce titre: *de adoptione Christe, filii Dei.*

Pierre Stevard, ayant tiré cet ouvrage de la bibliothèque de Tolède, le publia à Ingolstad, et depuis on l'a mis dans la bibliothèque des Pères.

Cet ouvrage est écrit sans ordre et sans méthode, mais avec assez de feu et de solidité. L'auteur fait voir dans le premier livre que Jésus-Christ est véritablement Dieu et Fils de la Vierge Marie. Dans le second livre, il répond aux injures dont Élipand l'avait chargé, en l'appelant hérétique et antéchrist, dans sa lettre à l'abbé Fidel. Puis l'attaquant lui-même sur sa doctrine, il montre qu'elle est différente de celle que l'Église catholique enseignait par toute la terre. L'auteur de la vie de Béatus dit qu'il mourut le 19 février 798, et lui attribue un Commentaire qui n'est pas venu jusqu'à nous. *Vita Beati*, tom. 5. *Act. Ord. sancti Benedict.*, pag. 691. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 18, pag. 360 et les suiv.)

BÉATUS RHÉNANUS, Allemand, né à Schelestat en Alsace, l'an 1485, a laissé une histoire d'Allemagne et des Commentaires sur Tertullien et sur d'autres auteurs. Il mourut à Strasbourg en 1547, soupçonné de donner dans les nouvelles erreurs. Ses ouvrages furent imprimés à Bâle en 1551, et à Strasbourg en 1610. Jean Sturmius a donné son histoire d'Allemagne, et a écrit sa vie. (Vossius, lib. 3, *Historiæ lat.*, cap. 10.)

BEAU (Jean-Baptiste le), jésuite, né en 1602, dans le Comtat-Vénaissin, enseigna la rhétorique durant sept ans à Toulouse, fut recteur au collége de Rhodès, et mourut dans celui de Montpellier, le 26 juillet 1670. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° la Vie et les Actions de François d'Estaing, évêque de Rhodès, à Clermont, 1653, in-4°, abrégée et traduite en latin sous le titre de *Breviculum vitæ Francisci de Stanno, Rutenensis Episcopi*, à Clermont, in-12. 2° *Historia de vita et rebus gestis Bartholomæi de Martyribus, Archiepiscopi Bracharensis*, à Paris, in-4°. 3° *Speculum veri Antistitis in vita Alphonsi Torribii, Archiepiscopi Limensis in Peruvia*, à Paris, in-4°. (Le père Oudin, jésuite, *Mem. lat. mss.*)

BEAUBEC, *Bellus-Beccus*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux située dans le pays de Bray en Normandie, à une lieue de Forges, diocèse de Rouen. Elle fut fondée, sous l'invocation de saint Laurent, en 1128, par Hugues de Gournai, et c'est la première fille de Savigny. Elle fut brûlée en 1383, et ne put être rebâtie qu'en 1450. Son église, bâtie en croix, est grande et vaste. La maison abbatiale fut bâtie en 1580 par Guillaume Martel qui avait alors cette abbaye en commende. Elle est présentement en règle. Charles-François du Pauzet du Mas, abbé régulier de ce monastère, y a fait des réparations très-considérables. (*Gallia Christ.*, t. 11, col. 301, *nov. edit.*)

BEAUCAIRE DE PÉGUILLON

(François); en latin, *Belcarius Peguillio*, sorti d'une des plus anciennes familles du Bourbonnais, fut précepteur du cardinal Charles de Lorraine qu'il accompagna au concile de Trente. Il y prononça, en 1562, une belle harangue qu'il composa en une nuit, au sujet de la bataille de de Dreux. Le cardinal de Lorraine lui avait cédé son évêché de Metz, dont il se démit en faveur de Louis, cardinal de Guise, frère du cardinal Charles de Lorraine. Il mourut le 14 février 1591, âgé de soixante-dix-sept ans, après avoir composé plusieurs ouvrages; savoir, *Rerum Gallicarum commentarii, ab anno Christi* 1461, *ad annum* 1580. Deux Traités touchant les enfans morts dans le sein de leurs mères, contre les calvinistes qui prétendent que les enfans des fidèles sont sanctifiés par la foi des parens, et sauvés s'ils viennent à mourir sans baptême. Péguillon est encore auteur de quelques poésies. (Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. Baillet, *Satires person.*, quatrième entretien. Le Long, *Bibliothèque hist. de la France.*)

BEAUDEAU (N....), chanoine régulier de l'abbaye de Chancellade en Périgord, et membre de l'Académie de Bordeaux, est auteur d'un livre intitulé: *Analyse de l'ouvrage du pape Benoît XIV sur les Béatifications et Canonisations, approuvée par lui-même, et dédiée au Roi*, un vol. in-12 d'environ trois cents pages, qu'on vend à Paris, chez Hardy, libraire, rue Saint-Jacques. Cet ouvrage, divisé en quatre parties, est précédé d'une épître dédicatoire au Roi, d'une lettre de l'auteur au pape Benoît XIV, et de la réponse de ce pontife.

BEAUFILS (Guillaume), jésuite, né à Saint-Flour, le 5 février 1674. Nous avons de lui l'Oraison funèbre de M. de La Berchère, archevêque de Narbonne, en 1709, in-4°. Oraison funèbre de Jean-Baptiste Colbert, archevêque de Toulouse, en 1710, in-4°. Oraison funèbre de Monseigneur Louis Dauphin de France, fils de Louis XIV, 1711, in-4°. Lettres sur les gouvernemens des maisons religieuses, en 1714, in-12. Vie de madame de Lestonac, fondatrice des religieuses de Notre-Dame. Vie de Mme de Chantal.

BEAUGENCI, *Baugentiacum*, ville située sur la Loire, à cinq lieues d'Orléans. Il s'y est tenu quelques conciles.

Le premier, l'an 1104. Richard, cardinal, légat du Saint-Siége sous le pontificat de Paschal II, célébra ce concile à Beaugenci, touchant les noces incestueuses du roi Philippe Ier et de Bertrade de Montfort, que ce prince avait épousée contre l'avis des Grands du royaume. Ils promirent de se séparer jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu dispense du pape. (*Reg.*, 26. Labb., 10.)

L'an 1151 ou 1152, on tint un autre concile à Beaugenci où l'on cassa le mariage de Louis VII dit *le Jeune*, roi de France, et

d'Éléonore, fille du duc d'Aquitaine, pour consanguinité. (*Reg.*, 27. Labb., 10. Hard. 6.) Le *Gallia Christiana* met ce concile environ l'an 1154. Binius dit qu'il s'est tenu à Floridi, trompé par ce mot qui marque que ce concile fut tenu quelques jours avant le dimanche des Rameaux, que nous appelons Pâques-Fleuri : *die martis antè festum Paschatis-Floridi.*

BEAUGENDRE (D. Antoine), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, a donné une nouvelle édition avec des notes, des ouvrages d'Hildebert, évêque du Mans, mort archevêque de Tours, et de Marbodus, évêque de Rennes. C'est un volume in-fol. imprimé à Paris en 1708. Le père Beaugendre avait donné en 1700 la Vie de M. Joly, chanoine et instituteur des religieuses hospitalières de Dijon, vol. in-8°, à Paris. Le père Beaugendre est mort le 16 août 1708, âgé de quatre-vingts ans. Il était originaire de Caudebec en Normandie, mais né à Paris en 1628. (Dom Le Cerf, *Biblioth. hist. et critiq. des Auteurs de la congrégation de Saint-Maur.*)

BEAUJEU (Honoré de Quiqueran de), évêque de Castres, mort en 1736, a donné à Paris en 1715, in-4°, l'oraison funèbre de Louis XIV qu'il avait prononcée dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis. Elle mérite d'être mise au nombre des bonnes pièces d'éloquence.

BEAULIEU (Geofroi de), religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. *Voyez* GÉOFROI DE BEAULIEU.

BEAULIEU (Louis Le Blanc, seigneur de), ministre et professeur en théologie à Sedan au dix-septième siècle, né en 1604, au Plessis-Marly où son père était ministre. Il avait beaucoup d'érudition qui parut surtout dans les thèses de théologie qu'il fit soutenir à Sedan, et qui furent imprimées sous le titre de *Theses Sedanenses*, in-4°, à Sedan, puis deux fois en Angleterre, in-fol., la dernière en 1683. Ce recueil ne fut imprimé qu'après sa mort, arrivée le 23 février 1675, en sa soixante-unième année. Cet auteur avait eu beaucoup de part à l'estime du maréchal de Fabert. On l'accusa dans sa communion d'avoir voulu réunir les calvinistes à l'Église romaine, parceque, dans ses thèses, il avait montré que les théologiens des deux communions n'étaient pas si éloignés les uns des autres qu'on le croyait, et qu'en bien des choses les protestans n'étaient contraires aux catholiques que de nom. M. Nicole, dans ses Préjugés légitimes contre les calvinistes, convient que ce ministre avait un esprit extraordinairement net et très-propre à démêler les questions embarassées par différens usages des termes. (Moréri, édit. de 1759.)

BEAULIEU (l'abbé de), chapelain de Saint-Didier ou Dédier de Poitiers. On a de lui une ode sacrée, tirée du psaume 49,

Deus Deorum dominus, 1744; une lettre sur la question : « Pour-» quoi les gens de lettres font ra-» rement fortune ; » et sur les talens nécessaires à la conversation, 1746, etc.

BEAULIEU. Il y a eu un concile à Beaulieu, près de Limoges, l'an 1031, dont on n'a pas les actes. (Labb., 9. Hard., 6.)

BEAULIEU, *Bellus-Locus*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, située dans le diocèse de Rhodès, fondée selon quelques uns en 1141, et selon d'autres en 1144, était déjà réunie avant nos troubles à l'évêché de Blois. (*Gallia christ.*, tom. 1, col. 267.)

BEAULIEU, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la ville du même nom, sur la Dordogne, à cinq lieues de Tulle, au diocèse de Limoges. Elle fut fondée par Rodulfe ou Raoul, archevêque de Bourges, vers l'an 840. Le premier abbé fut Gairulfe, religieux de Solignac. Les bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur s'y étaient établis depuis l'an 1663. (*Gallia christ.*, tom. 2, col. 601.)

BEAULIEU, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située à trois lieues de Langres, dans le doyenné de Pierrefitte en Bassigny. Elle était de la filiation de Charlieu, et avait été fondée en 1166 par Manasse, doyen, et le Chapitre de Langres, du consentement de l'évêque Gautier. (*Gallia christ.*, tom. 4, col. 845.)

BEAULIEU, abbaye de l'Ordre de St.-Augustin, au diocèse de Boulogne, fondée au commencement du douzième siècle par Eustache de Fiennes, dans son propre fond, à l'entrée d'un vallon appellé *Beaulieu*. Cette abbaye fut ruinée par les Anglais en 1390, et n'a pas été rebâtie ; il n'y avait en 1765 que quelques prêtres qui étaient entretenus par l'abbé pour y dire la messe. (*Gallia christ.*, t. 10, col. 1614.)

BEAULIEU, abbaye de chanoines réguliers de St.-Augustin, de la Congrégation de France, dite Sainte-Geneviève. Elle était située dans un village de Bretagne à qui elle donnait le nom, à trois lieues de Dinan, diocèse de Saint-Malo, et fut fondée l'an 1170 par Rolland, seigneur de Dinan.

BEAULIEU, autre abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, et de la même Congrégation des chanoines réguliers de la Congrégation de France, était située dans le faubourg de la ville du Mans. Elle fut fondée en 1115 ou 1120 par Bernard, baron de Silly-le-Guillaume. Il paraît par le nécrologe que Philippe, archidiacre du Mans, dont on faisait tous les ans à Beaulieu un service solennel, est un des principaux bienfaiteurs de ce monastère.

BEAULIEU, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans une petite ville du même nom, sur la rivière d'Indre, qui la sépare de la ville de Loches, au diocèse de Tours. Elle fut fondée et bâtie l'an 1010 par Foulques Nerra, comte d'Anjou

et seigneur de Loches. On y avait établi la réforme de la Congrégation de Saint-Maur.

BEAULIEU, dont l'ancien nom était Vasloy, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans le pays d'Argonne, entre la Champagne et la Lorraine, à trois lieues et dans l'élection de Sainte-Ménéhould, au diocèse de Verdun. Elle fut fondée par saint Rouin, son premier abbé, assisté des libéralités d'un seigneur du pays, nommé Austrèse, vers le milieu du septième siècle. Ce monastère fut brûlé en 1300 par Henri, comte de Bar; il le fut une seconde fois pendant la guerre civile en 1401; et une troisième en 1591 par les Allemands, qui entrèrent en France pendant la ligue. L'église fut rebâtie en en 1650, et depuis on avait rétabli les lieux réguliers qui étaient très-propres. La réforme de la Congrégation de Saint-Vanne y avait été mise dès l'an 1621. Cette abbaye prétendait avoir titre de comté, avec bailliage et gruerie. Elle a dix-huit villages sous sa dépendance, où l'abbé et les religieux avaient haute, moyenne et basse justice.

BEAULIEU, abbaye de l'Ordre de Prémontré, était située sur la rivière d'Aube, au diocèse de Troyes en Champagne. Elle fut fondée en 1107 par trois saints prêtres, Osbert, Alard et Odon, qui vivaient sous la règle de saint Augustin. Philippe IV du nom, évêque de Troyes, approuva cet établissement, et mit sous sa protection le monastère qui portait le nom de *Saint-Sauveur* et de *Saint-Marc;* ce qu'il confirma par une charte donnée à Troyes l'an 1112. Les comtes de Brienne, qui étaient voisins de cette abbaye, lui donnèrent des biens considérables, et particulièrement Érard, comte de ce lieu. Ce monastère prit la règle de Prémontré l'an 1140. L'abbé était régulier et à la nomination du Roi. L'an 1200, Garnier, évêques de Troyes, reçut cette abbaye en commende, parce qu'elle était chargée de grosses dettes; il les acquitta et répara les bâtimens qui tombaient en ruine. Grand exemple pour les abbés commendataires!

BEAULIEU (Eustorg ou Hector de), né dans un village de ce nom, dans le Limosin. Il était fort jeune lorsqu'il perdit ses parens, et ce premier malheur fut peut-être l'origine de tous ceux qui troublèrent sa vie. Il se vit obligé pour subsister de faire usage de ses talens; il était musicien, et fut attaché en cette qualité à une troupe de comédiens ambulans. On sait qu'il était à Lyon en 1536, et Beauchamps le regarde comme l'auteur de quelques moralités qui y furent représentées cette année-là. Il avait été précédemment organiste de la cathédrale de Lectoure en Gascogne, et il avait vécu pendant long-temps en donnant des leçons de musique. Il quitta les comédiens, se fit prêtre catholique; et ayant ensuite embrassé les opinions de

Calvin, il se retira à Genève où il devint ministre de la nouvelle doctrine. Il avait publié, en 1537, un recueil de poésies, intitulé : *les divers Rapports, contenant plusieurs rondeaux, dixains, ballades, chansons, épitres,* etc.; Lyon, Pierre de Sainte-Lucie, in-8°. Il mit en musique plusieurs chansons imprimées en 1546, sous le titre de *Chrétienne réjouissance;* il a encore écrit la *Doctrine et instruction des filles chrétiennes désirant vivre selon la parole de Dieu, avec la Repentance de l'homme pécheur,* 1565, in-8°.

BEAUMONT (M. l'abbé de). Nous avons de lui, 1° Réflexions sur la nouvelle interprétation que le révérend père Lamy, prêtre de l'Oratoire, donne au mot de *pécheresse* contre la tradition universelle de l'Église, pour servir d'éclaircissement à la Dissertation de M. Anquetin, curé de Lyon, sur sainte Marie-Madelaine, in-12. L'auteur montre l'obligation qu'il y a de préférer aux imaginations des Talmudistes la tradition établie par le consentement unanime de tous les Pères dans le sens qu'ils ont donné au mot de *pécheresse.* 2° Dissertation qui fait voir qu'il était physiquement impossible que l'immolation des agneaux de Pâques se fît dans le temple de Jérusalem. (*Journal des Savans,* 1700, pag. 144 de la première édition, et 1701, pag. 161 de la même édition.)

BEAUMONT DE NAVARRE (Vincent), de l'Ordre de Saint-Dominique, natif de la ville de Sativa, prit l'habit dans le couvent de Valence en Espagne, fut docteur de cette Université et examinateur synodal de l'évêché de Teruel. Il mourut l'an 1728, et laissa 2 volumes in-4° intitulés, Abrégé historique du couvent des Religieuses dominicaines de la Madelaine, etc. Une description de la chambre de saint Louis Bertrand. Ces ouvrages ont été imprimés à Valence en 1722 et 1725,

BEAUMONT (Guillaume-Robert-Philippe-Joseph Gélan de), curé de Saint-Nicolas de Rouen, sa patrie, a donné un Traité de l'Imitation de la sainte Vierge dans les différens états de sa vie, in-18. Élite des étrennes, ou Moyens de se sanctifier dans les différens états de cette vie, 1755. Un Abrégé de la Vie des Saints, pour tous les jours de l'année, accompagné de réflexions et d'une courte aspiration pour obtenir la grâce de les imiter, 2 volumes in-12, à Rouen, 1758. Conduite à l'usage des Écoles chrétiennes, à Rouen, 1758. Pratique de la dévotion au sacré cœur de Jésus. Exercice du parfait Chrétien, 1757.

BEAUMONT (mademoiselle de), a donné un livre intitulé : *Réponse aux motifs qui ont engagé les protestans à se séparer de l'Église catholique, et à ceux qui les empêchent de s'y réunir,* 1719.

BEAUMONT (madame Le Prince de), née à Rouen le 26 avril 1711, morte à Paris en 1780, est

avantageusement connue par un grand nombre d'ouvrages destinés à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse. Nous avons de cette savante dame, *le Magasin des Enfans, ou Dialogues entre une sage gouvernante et plusieurs de ses élèves de la première distinction*, à La Haye et à Leyde, 1757, 2 vol. in-12. Les annales typographiques annoncent cet ouvrage comme l'un des meilleurs que nous avons en ce genre. On a su y insérer un abrégé de l'Histoire, de la Fable et la Géographie. Tout y est destiné à éclairer l'esprit et à former le cœur des enfans, si l'on en excepte le merveilleux et les contes de fées. Nous avons encore d'elle, *le Magasin des Adolescentes; le Magasin des jeunes Dames; le Magasin des Pauvres; les Américaines, ou la Preuve de la Religion chrétienne par les lumières naturelles.*

BEAUMONT DE PÉRÉFIXE. *Voyez* PÉRÉFIXE.

BEAUMONT (Christophe de), né au château de la Roque, dans le diocèse de Sarlat, en 1703, d'une famille ancienne, contracta dès son enfance, par les soins de sa mère, l'amour de l'ordre, une grande sévérité de mœurs et un respect profond pour tout ce qui tient à la religion. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint chanoine et comte de Lyon, évêque de Bayonne en 1741, et passa à l'archevêché de Vienne en 1745. Louis XV l'ayant nommé en 1746 au siége de Paris, lui écrivit deux fois vainement pour le faire acquiescer à cette nomination, et le prélat n'obéit qu'à des ordres précis qu'il regarda comme l'expression de la volonté de Dieu. Tout le monde sait de quelle manière il se conduisit dans ce poste délicat, par quel mélange de douceur et de fermeté son zèle s'opposa tantôt aux progrès alarmans de l'impiété, tantôt aux artifices d'une secte d'autant plus redoutable au repos de l'Église, qu'elle s'opiniâtre à rester en apparence dans son sein, pour le déchirer d'une manière plus sûre. Les principes qui dirigèrent invariablement les démarches de M. de Beaumont dans ces temps pénibles, lui conservèrent l'estime de ceux mêmes auxquels il croyait devoir opposer toute la résistance du ministère chrétien. Il acheva de la gagner par la tranquillité et l'égalité d'âme avec lesquelles il supporta les divers exils qui furent la suite de son zèle et de son courage. Louis XV eut constamment pour lui un attachement tendre et vif; les Anglais, malgré les préjugés du schisme et de l'hérésie, furent ses admirateurs; le roi de Prusse fit de sa fermeté les plus grands éloges. Après diverses tempêtes, rendu à son diocèse, il s'occupa à maintenir la discipline ecclésiastique avec d'autant plus de vigueur, que le relâchement devenait plus général; à veiller sans cesse sur ses ouailles chéries, à les instruire, à les défendre contre ceux qui se parent si mal à propos du nom de philosophe; à combattre sans

ménagement l'erreur, et à la foudroyer par les instructions les plus lumineuses et les censures les plus vigoureuses. On vit à sa mort, arrivée le 12 décembre 1781, un spectacle bien touchant, celui de trois mille pauvres assiégeant les portes de l'archevêché, demandant un père, et dont les cris et les gémissemens annonçaient la grande perte que la capitale avait faite. On trouva plus de mille ecclésiastiques et plus de cinq cents personnes qui ne subsistaient que des bienfaits de ce digne prélat. C'est surtout à l'égard des vierges, qu'un souffle contagieux allait flétrir, qu'il prodiguait des soins charitables pour mettre leur vertu en sûreté; à l'égard des jeunes gens, pour leur procurer une éducation chrétienne. Le bon ordre qui régnait dans les affaires domestiques du prélat, son économie, sa frugalité, ses privations personnelles, tout cela empêcha que le trésor où il puisait sans cesse ne fût épuisé. M. d'Aquin de Château-Lion a tracé son portrait dans ces quatre vers :

Austère dans ses mœurs, vrai dans tous ses discours,
Plein de l'esprit de Dieu qui l'anime et l'embrâse,
Ou libre, ou dans les fers, il sut joindre toujours
La fermeté d'Ambroise à la foi d'Athanase.

On a de lui un grand nombre d'*Instructions pastorales*, pleines d'onction et de force; on estime surtout celles où le prélat attaque les erreurs dominantes, et s'élève contre J.-J. Rousseau, contre Voltaire, contre le *Bélisaire* de Marmontel, etc. On a donné le recueil de ses *Mandemens et Instructions pastorales*, en un vol. in-4°. M. Ferlet a fait son éloge funèbre, Paris, 1784.

BEAUMONT (Geoffroy de), natif de Bayeux, légat du Saint-Siége en Lombardie, suivit, en qualité de chancelier, Charles d'Anjou, frère de saint Louis, au royaume de Naples. Il paraît qu'il eut le titre de chapelain du pape; et, en 1265, il amena au roi de Sicile un secours de trois mille chevaux qu'il avait assemblés à Mantoue. (Velly, *Histoire de France*, t 5, p. 376.) Nommé à son retour évêque de Laon, il fit les fonctions de pair l'an 1272, au couronnement de Philippe-le-Hardi, et mourut l'année d'après. C'était un prélat vertueux et d'un grand mérite.

BEAUNE (Jean de), natif de la ville de ce nom en Bourgogne, prit l'habit de l'Ordre de Saint-Dominique dans le couvent de Dijon. Sa science et sa piété le firent choisir pour être inquisiteur de la foi à Carcassonne en 1316; il exerça cet emploi jusqu'en 1333. Le père Échard lui donne les ouvrages suivans: 1° diverses Sentences qu'il a prononcées en qualité d'inquisiteur: Philippe de Limbores les a fait imprimer à la fin de son *Histoire de l'Inquisition*, écrite en latin et imprimée à Amsterdam en 1692, in-fol. 2° *Sententia solemnis die* 11 *martii* 1319 *stylo veteri*, 1320 *stylo novo*, *dominica tertia quadragesimæ lata à D. Ber-*

nardo, episcopo Albiensi, et ab inquisitore Joanne unà judicantibus, qua cives omnes et civitatem Albiensem universam ab violatam episcopi aliàs Albiensis Bernardi de Castaneto dignitatem, et inquisitorum Carcassonensium FF. Gaufrido de Abluiis et Fulconis de Sancto-Georgio. Ordinis Prædic. auctoritatem antè annos circiter 18, *divis apostolicis interdict. censurisque gravissimis suppositam, ad ejusdem civitatis humilem enixamque supplicationem, imposita idonea satisfactione et mulcta, liberârunt.* 3° *Acta alia plura contrà hæreticos Albigenses anno* 1318. 4° Une autre Sentence du 14 octobre 1319, imprimée dans les *Miscellanea* de M. Baluze, tome 1er, avec l'écrit intitulé : *Opusculum seu censura quam à Joanne papa XXII rogatus tulit de doctrina fratr. Petri-Joannis Olivi, Ordin. Minor.* (Le père Échard, *Script. Ord. Præd.*, t. 1, p. 585.)

BEAUPIED (Jean-François), prêtre, docteur en théologie, abbé de Saint-Spire de Corbeil. Nous avons de lui les Vies et Miracles de saint Spire et de saint Jen, premier et troisième évêques de Bayeux, 1736, in-12.

BEAUPORT, *Bellus-Portus*, abbaye de l'Ordre de Prémontré qui était située en Bretagne, diocèse de Saint-Brieux, avait été fondée par Alain, comte de Penthièvre. Elle porta d'abord le nom de Saint-Rion, et fut habitée par des religieux de Saint-Victor, que le pape Innocent III prit sous sa protection, par une bulle donnée à Rome le 28 avril 1198. On ne sait si ces chanoines retournèrent à Saint-Victor, ou s'ils embrassèrent l'institut de Prémontré. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce fut en faveur des chanoines de Prémontré que le comte Alain ratifia et augmenta sa fondation l'an 1202, en présence de Guillaume, évêque de Treguier, de Geoffroi; abbé de Bégar, etc. Alain donna par cet acte aux prémontrés toutes les églises dont le patronage lui appartenait, soit en Bretagne, soit en Angleterre. (*Hist. de Bretagne*, t. 1, p. 138; et t. 2, p. 135.)

BEAUPRÉ, *Bellum-Pratum*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Beauvais. Elle était fille de l'abbaye d'Orcamp, et fut fondée en 1135 par Manasses, seigneur de Milli. Les épitaphes qui s'y voyaient, de plusieurs personnes illustres enterrées à Beauvais, témoignaient que cette abbaye avait été autrefois assez considérable. (*Gallia christ.*, tom. 9, col. 834.)

BEAUPRÉ, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Toul en Lorraine. Elle était située dans des vastes prairies sur la Meurthe, au-dessus de Lunéville, et fut fondée en 1135 par Folmar, comte de Lunéville. Les premiers religieux qui s'y établirent étaient venus de l'abbaye de Morimont. Ils y vécurent comme des anges, et pendant plusieurs siècles ils répandirent la bonne odeur de Jésus-Christ. Le relâchement s'y étant introduit, de même que dans les autres monastères de la

province, Léopold 1er, duc de Lorraine, y appela, vers l'an 1714, des religieux d'Orval, de l'étroite Observance de Cîteaux, qui y firent refleurir la régularité, et la rétablirent dans le temps avec succès pour le temporel comme pour le spirituel. (*Histoire de Lorraine*, t. 3, col. 71.)

BEAUPUIS (Charles Walon de), né à Beauvais le 9 août 1621, de Nicolas Walon, sieur de Beaupuis, conseiller du Roi, et de Marguerite de La Croix, fut ordonné prêtre par Nicolas Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, qui le fit aussi supérieur du grand séminaire qu'il avait établi dans cette ville. Il mourut en 1709. Il est auteur d'un Recueil de traités de piété, imprimé à Paris, chez G. Desprez, en 1699, in-12, sous le titre de *Nouveaux Essais de Morale, contenant plusieurs traités sur différens sujets*, savoir, Véritable Idée de l'excellence et de la dignité du Christianisme, etc.; Vérités chrétiennes et capitales, etc.; Discours sur le compte que nous avons à rendre à Dieu; Écrit contre le luxe et la vanité des habits; Écrit touchant les modes; la véritable Manière d'élever les enfans chrétiennement; Lettre sur le même sujet; Extrait d'un écrit sur le même sujet; Écrit touchant la corruption des noms de Saints qu'on a reçus au Baptême; Extrait de deux sermons, l'un pour le jour de la Circoncision, l'autre pour le jour de l'Annonciation. Il a aussi laissé une courte Paraphrase manuscrite de l'Oraison Dominicale en latin, et un Mémoire aussi manuscrit de quelques particularités remarquables des dernières années de la vie de M. l'évêque de Bazas. (*Voyez* Litolphi Maroni, *Mémoires du temps. Vie de Buzenval*, par Mézanguy, pag. 67 et suiv. *Mém. sur la Vie de M. Charles Walon*, imprimés en 1751.)

BEAURAIN (Jean de), né le 17 janvier 1696 à Aix-en-Issart, dans le comté d'Artois, tirait son origine des anciens châtelains de Beaurain. Dès l'âge de dix-neuf ans il vint à Paris et s'appliqua à la géographie sous le célèbre Pierre Moulart Sanson, géographe du Roi. Ses progrès furent si rapides qu'à l'âge de vingt-cinq ans il fut décoré du même titre. Un calendrier perpétuel ecclésiastique et civil qu'il inventa, et dont Louis XV s'est amusé pendant une vingtaine d'années, lui procura l'honneur d'être connu de Sa Majesté, pour qui il fit un grand nombre de plans et de cartes. Il a laissé d'autres ouvrages, entre autres: une Description topographique et militaire des campagnes de Luxembourg, 3 v. in-fol. Il mourut d'une rétention d'urine à Paris, le 11 février 1771.

BEAUSOBRE (Isaac de), ministre de la religion prétendue réformée, né à Niort le 8 mars 1659, d'une famille originaire de Provence, reçut l'imposition des mains dans son parti à l'âge de vingt-deux ans, au dernier synode de Loudun. Ayant osé briser le sceau du roi Louis XIV apposé au temple, lorsque ce

prince fit défense aux prétendus réformés d'exercer publiquement les fonctions de leur religion, il fut condamné à faire amende honorable. M. de Beausobre évita par la fuite l'exécution de la sentence, et passa en Hollande où il fut chapelain de la princesse d'Anhalt-Dessau, jusqu'en 1694 qu'il se retira à Berlin où ses talens pour la prédication lui procurèrent le poste de chapelain du roi et de la reine de Prusse. Il fut aussi conseiller du consistoire royal, directeur de la maison française et inspecteur des églises françaises de Berlin. Il mourut le 5 juin 1738 à l'âge de soixante-dix-neuf ans et trois mois. C'était un homme laborieux et fort savant qui a laissé plusieurs ouvrages écrits avec feu et pleins d'érudition : 1° Défense de la Doctrine des réformés, à Magdebourg, 1693. 2° Traduction du nouveau Testament, avec des notes en français, deux volumes in-4°, faite avec M. Lenfant et imprimée à Amsterdam en 1718. M. Lenfant prit pour sa tâche les Évangiles, les Actes, les Épîtres catholiques et l'Apocalypse, et M. de Beausobre se chargea des Épîtres de saint Paul. 3° Une réponse en 1719 au ministre Dartis qui avait attaqué cet ouvrage. 4° Dissertation sur les Adamites de Bohême, qui se trouve au quatrième tome de la Bibliothèque germanique, et qui a été réimprimée à la suite de l'ouvrage de M. Lenfant, intitulé : *Histoire de la Guerre des Hussites et du Concile de Bâle.* 5° Histoire critique de Manichée et du manichéisme, deux volumes in-4°, dont le premier a paru en 1734 à Amsterdam, chez Bernard ; et le second, chez le même en 1739, après la mort de l'auteur. Ce deuxième tome contient aussi l'Histoire de Marcion, de Basilides, de Bardesanes, le détail de leurs sentimens, etc. Les auteurs des *Mémoires de Trévoux* ayant attaqué le premier volume dans leur journal du mois de février 1735 et du mois de janvier 1736, M. de Beausobre leur fit une longue réponse, distribuée en plusieurs parties répandues dans les différens volumes de la Bibliothèque germanique, depuis le tome trente-septième, article premier, jusqu'au quarante-troisième, article quatrième. Ce laborieux écrivain a laissé quelques autres ouvrages en état d'être imprimés ; savoir : une Histoire de la Réformation jusqu'à la confession d'Augsbourg ; un tome d'Observations philologiques sur le nouveau Testament ; des Sermons imprimés en 1755 à Lausane, en quatre volumes in-8°, et beaucoup de Dissertations sur divers sujets de littérature et d'histoire ecclésiastique. M. de Beausobre a aussi travaillé à la Bibliothèque germanique depuis le tome quatrième jusqu'à sa mort. Il eut entre autres enfans Charles-Louis de Beausobre, pasteur de l'église de Berlin qui s'est déjà fait connaître par plusieurs ouvrages estimés. Dans le *Mercure suisse*, ou *journal hel-*

vétique, avril, 1743, pag. 405, on dit que ce pasteur se disposait à donner les ouvrages suivans de son père; 1° Traité historique de l'origine et de l'introduction du culte des morts dans l'Église chrétienne, avec une Dissertation sur les images. 2° Un supplément à l'Histoire de la Guerre des Hussites, donné par M. Lenfant. 3° Dissertation sur les livres d'Optat, évêque de Milève (Moréri, édit. de 1759, d'après l'extrait d'un Mémoire abrégé sur la vie et les ouvrages de M. de Beausobre, dans la *Bibliothèque germanique*, t. 13.)

BEAUXAMIS (Thomas), de Paris, l'un des plus célèbres écrivains de l'Ordre des Carmes, profès du couvent de Melun, prit le bonnet de docteur à Paris en 1567. Il gouverna sa congrégation d'Alby en qualité de vicaire-général, depuis l'an 1570 jusqu'à l'an 1573, prêcha avec applaudissement devant la reine Catherine de Médicis et les rois Charles IX et Henri III, et fut souvent employé par ce dernier prince dans les plus importantes affaires de l'Église et de l'État. Il fut curé de Saint-Paul et ensuite prieur de Ville-Preux, et mourut à Paris en 1589. On a de lui : 1° *de Cultu, veneratione, intercessione, invocatione, meritis, festivitatibus reliquiis et miraculis, Sanctorum catholica assertio;* Paris, 1566, in-8°. 2° *Compendium vocabularii theologici scholastici*, Paris, 1580. 3° *Homiliæ in omnia quæ per quadragesimam leguntur evangelia;* Paris, 1567, in-8°, Anvers, 1569. 4° *In sacro-sancta cœnæ mysteria, Passionem et resurrectionem D. N. Jesu-Christi homiliæ et tabulæ, annexis quibusdam scholiis ex primis Ecclesiæ patribus;* Paris, 1570, in-8°; Anvers, 1571 et 1573. 5° *Brevia scholia in sancti Martini, Episcopi Turonensis, fidei confessionem;* Paris, 1566. 6° *Promissio carnis et sanguinis Christi in Eucharistia;* Paris, 1582. 7° *Homiliarum pars secunda quadragesimalium;* Paris, 1567; Anvers, 1569; et à Venise, 1572. 8° *De fide et symbolo*, lib. 4, Paris, 1573 et 1574. 9° *Homiliæ* 28 *in Abachuck prophetam;* Paris, 1578. 10° *Commentaria in Evangelicam historiam sive concordiam ex antiquis Ecclesiæ patribus congesta, in quibus quæ ad interpretis et Ecclesiastæ munus faciunt continentur;* Paris, 1583, 4 vol. in-fol.; ibid., 1590, 1610 et 1650, 3 vol.; à Lyon, 1594, 3 vol. 11° *Sermones per adventum*, 1561. 12° *Commenmentaria in cap.* 6 *S. Joannis Evangelistæ de veritate corporis et sanguinis Christi in SS. Eucharistia.* 13° *De intercessione Sanctorum.* 14° *De Sacrificio missæ.* 15° L'Histoire des sectes qui ont oppugné le saint Sacrement de l'Eucharistie; Paris, 1570 et 1576, in-8°. 16° La Marmite renversée et fondue; Paris, 1562. C'est un ouvrage contre les hérétiques que l'auteur de la *Bibliotheca Carmelit.* rapporte aussi sous ce titre latin : *Resolutio quorumdam imaginum et*

libellorum quos hæretici falso prænotarunt, olla adversus Ecclesiam romanam. 17° Remontrance salutaire aux dévoyés, qu'il n'est permis à aucun sujet, sous quelque prétexte que ce soit, de se rebeller ni prendre les armes contre son Prince, ni attenter contre son Etat; Paris, 1582. 18° Dernière Déclaration du frère Thomas Beauxamis, carme, touchant un livre qu'il a publié sous le titre de *Remontrance Salutaire aux dévoyés*, etc. Paris, 1590, in-8°. 19° Enquête et griefs sur le sac et pièces et dépositions des témoins produites par les favoris de la nouvelle Église contre le pape et autres prélats de l'Église; Paris, 1572, in-8°. (*Bibliotheca Carmelit.*, tom. 2, col. 803.)

BEAUZÉE. Nous avons de lui: *Exposition abrégée des preuves historiques de la Religion, pour lui servir d'apologie contre les sophismes de l'irréligion;* à Paris, chez Delaguette, 1747, in-12. Cet ouvrage contient les preuves de fait de la religion; et ces preuves y sont présentées avec beaucoup de méthode et de clarté, et elles sont proportionnées à la portée des jeunes gens, à qui l'auteur destine spécialement son livre.

BEBAI (hébr., *prunelle*). Les fils de Bébaï revinrent de Babylone au nombre de six cent vingt-trois. (1. *Esdr.*, 2, 11.)

BEBELE (Balthasard), docteur et professeur en théologie à Wittemberg, pasteur et surintendant général, né à Strasbourg en 1632, et mort le 22 octobre 1686, âgé de cinquante-quatre ans. Il avait été aussi pasteur et professeur de théologie, et des antiquités sacrées à Strasbourg. Il a écrit sur l'histoire : *Historia Ecclesiæ antidiluvianæ; Historia Ecclesiæ noachicæ; Antiquitates Ecclesiæ trium priorum secul.* De même sur le quatrième siècle. *Antiquitates evangelicæ, judaïcæ*, etc., *Antiquitates Germaniæ*, etc., et plusieurs traités de controverse, entre autres, *Polemosophia victrix*, contre MM. de Walembourg, *de Remonstrantium septicismo.* (Pipping., *Memoriæ theologorum.* Witte, *Diarium.*)

BEBETHEN, ville à huit milles de Ptolémaïde, vers l'orient. Eusèb., (*Onosmast.*)

BEBIUS (Philippe), jésuite de Liége, mort âgé de soixante-huit ans, a laissé, *Thronus justitiæ; Porta cœli*, etc. (Alegambe, pag. 555.)

BEC, *Beccum*, célèbre abbaye de religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, était située au confluent du Bec et de la Rille, à neuf lieues de Rouen. Auprès de cette abbaye, du côté du nord, s'est formé un bourg de son nom, sur lequel elle avait une entière juridiction, avec titre de baronne. L'abbaye du Bec doit son origine au B. Herluin qui, vers l'an 1034, en jeta les premiers fondemens à Bonneville sur son propre fonds, et qui en fut le premier abbé. De là, les incommodités de ce lieu aride et champêtre le

firent transférer quelques années après au lieu où elle est aujourd'hui. Héloïse, mère d'Herluin, Odon et Roger ses frères en furent les premiers bienfaiteurs. Dès les premières années de la fondation de cette abbaye, il s'y forma une école célèbre, sous la direction du docte Lanfranc, alors prieur du monastère, et depuis archevêque de Cantorbéry. Sa réputation y attira grand nombre de disciples du voisinage et des pays éloignés. Les personnes de qualité y envoyaient à l'envi leurs enfans pour y être élevés; les clercs, les maîtres même des autres écoles y allaient de toutes parts puiser dans la science de ce grand homme. Mais on y était encore plus appliqué à s'avancer dans la piété évangélique que dans les sciences humaines. Ce furent là deux motifs qui portèrent quelques rois d'Angleterre, les comtes de Meulan et plusieurs autres personnes puissantes à enrichir le nouveau monastère de leurs libéralités. La plus insigne bienfaitrice fut l'impératrice Mathilde qui y choisit sa sépulture. En peu de temps, le Bec se vit en état d'entretenir une nombreuse communauté. Du vivant du B. Herluin, elle était déjà de cent religieux ou environ, et alla jusqu'à cent quatre-vingt-six sous saint Anselme, son successeur dans la dignité d'abbé. De cette communauté et de cette école sortirent, aux onzième et douzième siècles, plusieurs grands hommes qui illustrèrent la France, l'Italie et l'Angleterre; comme les Lanfranc, les Anselme, les Guitmond d'Aversa, les Robert du Mont et plusieurs autres. Le pape Alexandre II, ses deux neveux, et Yves de Chartres furent encore de ce nombre. En peu de temps, l'église de Cantorbéry en tira quatre archevêques; les églises de Rochester, d'Evreux, de Bayeux, d'Avranches, plusieurs évêques, sans parler d'un grand nombre d'abbés qui en sortirent pour aller gouverner divers monastères en France et en Angleterre. Le Bec se rendit si recommandable que Guillaume, archevêque diocésain, exempta à perpétuité cette abbaye, et la paroisse du bourg qui en dépend, de la juridiction de l'ordinaire; ce qui fut ensuite confirmé par plusieurs autres archevêques du même siége qui accordèrent aussi les priviléges d'immunité aux autres églises qui dépendaient du Bec. Les évêques de Bayeux, d'Evreux, de Lisieux et de Chartres en usèrent de même à l'égard des églises de la même dépendance situées dans leurs diocèses. Tous ces priviléges furent depuis confirmés par quinze papes et par seize rois, tant de France que d'Angleterre, dans l'espace de cinq siècles consécutifs. L'abbaye du Bec a porté long-temps le titre de chef-d'ordre, à cause de plusieurs monastères qui en dépendaient, et qu'elle avait établis tant en Normandie que dans les royaumes de France et d'Angleterre, en y faisant observer ses usages

et son institut. Les abbés du Bec avaient soin d'assembler de temps en temps leur Chapitre général, où tous les prieurs de ces monastères, qui étaient amovibles, au gré des abbés, se trouvaient pour rendre compte de leur administration. Ce fut ainsi que se forma ce qu'on appelait l'Ordre du Bec, qui fut long-temps en grande réputation de sainteté. On comptait encore en 1788 un grand nombre de cures, de prieurés et de chapelles dépendantes du Bec. Les principales cures étaient Saint-Gervais et Saint-Jean en Grève à Paris, Saint-Sévère à Rouen, St-Pierre de Montfort, Saint-André-du-Bec et Saint-Pierre à Pontoise. Anciennement, les abbés du monastère avaient le pas immédiatement après l'archevêque diocésain. A la fête de la dédicace de l'église métropolitaine, l'archevêque célébrant la grande-messe, l'abbé du Bec, s'il était présent, présidait au chœur, et si l'archevêque n'officiait pas, l'abbé était en droit de le faire. Le monastère du Bec souffrit de grands dommages pendant les guerres des Anglais au quatorzième siècle et au suivant, et il fut pillé par les calvinistes en 1563; mais depuis la réforme qui y avait été introduite en 1626, l'abbaye avait commencé à reprendre son premier lustre. Ce qui reste de l'église fait juger que c'était autrefois un vaisseau magnifique. Le chœur passe encore pour l'un des plus beaux de la province. Les religieux de cette abbaye avaient été pendant long-temps vêtus de blanc; mais depuis l'établissement de la réforme, ils avaient pris l'habit de ceux de la Congrégation de Saint-Maur. (Moréri, édit. de 1759. *Voyez* La Martinière, *Dictionn. géogr. Gallia christ.*, tom. 11, nov. édit.)

BECAH ou BÉKAH. C'est le demi-sicle. Chaque Israélite donnait par tête, chaque année, cent békahs pour l'entretien du Temple. (*Matth.*, 17, 23.)

BECAN (Martin), jésuite, naquit en 1550 à Hilvarembec, petit village dans le Brabant, et entra dans la société en 1583, où il fit son quatrième vœu. Il enseigna la philosophie pendant quatre ans, et la théologie pendant vingt-deux à Mayence, à Wirtzbourg, et à Vienne en Autriche. Il excella particulièrement dans la controverse. L'empereur Mathias le fit venir à Vienne où il contribua beaucoup à la gloire de l'Université de cette ville, et Ferdinand II le choisit pour son confesseur. On remarque que pendant trois ans qu'il s'acquitta de cet emploi, il fut très-agréable à la noblesse palatine, par cette raison qu'il ne voulut jamais se mêler des affaires de l'État. Il mourut à Vienne le 24 janvier 1624. Nous avons de lui plusieurs opuscules imprimés séparément en plusieurs endroits, mais qui ont été réunis ensemble en deux volumes in-fol., à Mayence, 1630, 1631. Le premier comprend la somme de la théologie scholas-

tique ; et le second, divisé en cinq parties, renferme la controverse. On a encore de lui un Traité du Droit et de la justice, l'Analogie de l'ancien et du nouveau Testament, un Traité des Censures. Sa théologie est une des plus claires et des plus méthodiques qui aient été données au public ; il suit Bellarmin dans ses Traités de controverse. Il a encore donné un Traité en latin du souverain Pontife de l'ancienne loi, imprimé à Mayence en 1612, in-8°. Il a aussi réfuté, en quatre livres, la *République ecclésiastique* d'Antonius de Dominis. On a encore de lui un livre intitulé : *Controverse d'Angleterre touchant la puissance du Roi et du Pape*, dans lequel il réfute l'ouvrage intitulé : *Tortura torti*. Ce dernier ouvrage de Becan fut condamné par l'inquisition le 3 janvier 1613. (Dupin, *Biblioth. des Aut. ecclés. du dix-septième siècle*, part. 1. Alegambe. Valère-André, *Bibliothèque belg.*)

BECBECIA (héb. *dissipation* ou *évacuation du Seigneur ;* autrement, *la bouteille du Seigneur*, nom d'un lévite. (2. *Esdr.*, 11, 17.)

BECCK (Corneille), chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, et prieur de la maison d'Utrecht, dite de *la division des Apôtres*, a laissé une Chronique de son monastère et quelques autres ouvrages. Cet auteur vivait dans le quinzième siècle. (Valère-André, *Biblioth. belg.*)

BECHER (hébr., *premier-né* et *prémices ;* autrement, *dans le bélier*), fils d'Éphraïm, chef de la famille des Béchérites. (*Num.*, 26, 35.)

BÉCHET (Côme), avocat au parlement de Paris et au présidial de Saintes, et non au parlement de Bordeaux, comme le dit M. Bretonnier, ni au présidial de Senlis, comme l'a cru M. Brillon. Nous avons de lui : *l'Usance de Saintonge*, volume in-4° imprimé deux fois à Saintes, et depuis à Bordeaux, en 1701, après le décès de l'auteur. Cet ouvrage renferme tout ce qui concerne les coutumes et usages que l'on suit dans le présidial de Saintes, au lieu que la coutume de la sénéchaussée de Saintonge au siége et ressort de Saint-Jean-d'Angély que l'on trouve dans le *Coutumier général*, ne concerne que le seul siége royal de Saint-Jean-d'Angély. On a aussi inséré dans cette dernière édition, à la suite de l'*Usance de Saintes*, deux traités particuliers de Béchet : l'un, des secondes Noces ; et l'autre, du Droit de retour. Il a aussi donné une Conférence de l'usance de Saintes avec la coutume de Saint-Jean-d'Angély, et un Traité des Successions légitimes, le tout en un volume in-4°, dont la dernière édition est de 1687. Enfin, il donna en 1689 un Commentaire in-4° sur la coutume de Saint-Jean-d'Angély. (*Voyez* ce qui en est dit dans la préface de Bretonnier, à l'article des *Auteurs du parlement de Bordeaux* ; et dans le *Dictionnaire des Arrêts*, de Brillon, au

titre *Coutumes*, n. 150; à celui des *Noces*, n. 2; et à celui de *Réversion*. Moréri, sur un Mémoire manuscrit de M. Boucher d'Argis.)

BÉCHET (Antoine), chanoine d'Uzès, né à Clermont en Auvergne, et mort en 1722, âgé de soixante-treize ans, est auteur de l'Hist. du ministère du cardinal Martinusius, archevêque de Strigonie, primat et régent du royaume de Hongrie dans le 17e siècle, imprimée à Paris en 1715, in-12. Il a aussi traduit du latin les Lettres d'Auger de Guiselin, baron de Busbec, ambassadeur de l'empereur Rodolphe II auprès de Henri III, roi de France, à l'Empereur son maître. Cette traduction n'a été imprimée qu'après la mort du traducteur, dans la seconde partie du tome onzième des *Mémoires de littérature et d'histoire*, publiés à Paris chez Simart en 1732, in-12. (Moréri, édit. de 1759.)

BECHOR, (hébr. de même que *Bécher*), fils de Benjamin, et père de Zémira, etc. (*Genès.*, 46, 21. 1. *Par.*, 7, 6 et 8.)

BECHORATH ou BECORATH (hébr., de même que *Bécher*), fils d'Aphia et bisaïeul de Cis, père de Saül. (1. *Reg.*, 9, 1.)

BECKER ou BEKKER (Balthasard), né dans la Frise en 1634, fut ministre à Amsterdam où il mourut le 11 juin 1698. On a de lui : *le Monde enchanté*, ouvrage dont le dessein est de prouver qu'il n'y a jamais eu de possédés ni de sorciers qui aient fait pacte avec le diable, et que celui-ci ne peut jamais inspirer de mauvaises pensées, ni tenter les hommes. Cet ouvrage écrit en flamand fut traduit en français, et imprimé à Amsterdam en 1694 en 4 vol. in-12. C'est la meilleure édition. Il a été réfuté par quantité d'écrits composés en flamand, et par le suivant publié en français : *Idée générale de la Théologie païenne*, servant de réfutation au système de M. Becker, touchant l'existence ou l'opération des démons, ou Traité historique des Dieux du Paganisme, par M. B. Benjamin Binet, à Amsterdam, 1699. Les autres ouvrages de M. Becker sont : *Recherches sur les comètes*, in-8°, 1683. *Admonitio de philosophia Cartesiana*, à Amsterdam, 1693. *La saine Théologie. Explicatio prophetiæ Danielis*, Amsterdam, 1688, in-4°. *La Doctrine des Églises réformées des Pays-Bas*. (Bayle, *Lettres*, tom. 2, dans l'édition de M. Desmaizeaux. Moréri, édit de 1759.)

BECMANN (Nicolas), jurisconsulte allemand. Nous avons de lui : *Medulla justianea, sive dilucida totius Juris civilis juxta digestorum methodum explicatio*, in-4°. C'est un Abrégé de jurisprudence où l'on trouve clairement et exactement expliquées les principales définitions et divisions du Droit, avec les décisions les plus nécessaires du Droit canon et du Droit d'Allemagne. (*Journal des Savans*, 1666, p. 447 de la première édition, et 266 de la seconde.)

BECQUET (Antoine), Parisien, se fit célestin de bonne heure, et fut bibliothécaire dans le couvent de Paris, où il mourut le 20 janvier 1730, âgé de soixante-seize ans. Il a donné au public l'Histoire de la Congrégation des Célestins de France, avec les Éloges historiques des Hommes de son Ordre, illustres par leurs vertus ou par leurs écrits. Cet ouvrage, imprimé in-4° à Paris, chez Delaune, en 1719, est écrit en latin. En 1721, il donna en français un mémoire intitulé : *Supplément et remarques critiques sur le vingt-troisième chapitre du sixième tome de l'Histoire des Ordres monastiques et militaires*, par le père Héliot, où il est parlé de l'Ordre des Célestins. Ce mémoire relève les fautes du père Héliot sur saint Célestin et sur son Ordre. Il est imprimé dans les *Mémoires de Trévoux*, mois de mai 1721. Dans le mois de septembre des mêmes Mémoires de la même année, le père Becquet a donné la suite de ses Remarques critiques sur les fautes de M. Baillet et de M. Fleury au sujet de saint Célestin. Le père Becquet était un homme de goût qui avait une grande connaissance des livres et des auteurs, et qui écrivait purement en latin et en français. (*V.* les Mém. du temps.)

BECQUET (Thomas). (*Voy.* SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY.)

BEDA ou BEDDA (Noël), natif de Picardie, docteur de la faculté de Théologie de Paris en 1502, et principal du collége de Montaigu en 1507, se signala en particulier par l'opposition qu'il fit paraître au dessein qu'avait François Ier, roi de France, de faire approuver à la Sorbonne, dont Beda était syndic, le divorce de Henri VIII, roi d'Angleterre. Le docteur poussa cette affaire avec tant de chaleur, qu'il fut condamné, par arrêt du parlement de Paris de l'an 1536, à faire amende honorable devant l'église de Notre-Dame de Paris, et envoyé prisonnier à l'abbaye du Mont-Saint-Michel où il mourut l'année suivante. On a de lui un traité *de unica Magdalena*, contre le livre de Le Fèvre d'Étaples et de Josse Clicthoue, imprimé à Paris en 1519. Deux livres contre les Commentaires de Le Fèvre d'Étaples sur les Évangiles et les Épîtres, et un troisième contre les Paraphrases d'Érasme, tous trois imprimés à Paris en 1526, et peu de temps après à Cologne. Ces livres sont devenus rares. Une Apologie contre les Luthériens cachés, en 1529. Une autre pour les filles et les neveux de sainte Anne contre le même Le Fèvre. Des Dialogues contre l'Apologie du docteur Jacques Merlin pour Origène. Ces Dialogues furent approuvés par la faculté de Théologie de Paris, et l'Apologie fut supprimée. On lui attribue encore un petit traité du rétablissement de la Bénédiction du cierge paschal, et une Confession de foi en français. Cet auteur n'a ni latin, ni goût, ni critique. (Le Mire, *Script. secul.* 16. Dupin, *Bibl.*

eccl., seizième siècle, part. 4. Richard Simon, *Critiq. de Dupin*, t. 2, c. 2, p. 1 et suiv.)

BÈDE (le vénérable), prêtre et moine de Jarou, naquit en Northombre, aux confins de l'Écosse, l'an 673. A l'âge de sept ans, ses parens le mirent sous la discipline de saint Benoît Biscope, dans le monastère de Viremont; puis sous celle de saint Céolfrid à Jarou, où il passa le reste de ses jours. Bède les employa à l'étude des divines Écritures, des langues grecque et latine, de la poésie, de l'astronomie, de l'arithmétique et des autres sciences. Il fut ordonné diacre à l'âge de dix-neuf ans, et onze ans après prêtre, par Jean, évêque d'Hagustald. Depuis ce temps, après avoir beaucoup lu et beaucoup recueilli, il fit une grande quantité d'ouvrages sur toutes sortes de matières. Il fut fort estimé de son temps, eut plusieurs disciples, et fit fleurir les sciences en Angleterre. Il mourut l'an 735, que quelques uns ont prétendu qu'il avait fait un voyage à Rome; mais il est certain qu'il ne sortit point d'Angleterre, et il paraît par ses écrits qu'il n'avait jamais été à Rome. (*Voyez* sa lettre à Egbert.) Guillaume de Malmesburi lui donne de grandes louanges, tant pour le nombre des écrits qu'il a composés que pour la méthode qu'il a observée en écrivant. On ne sait pas bien la raison qui lui a fait donner le nom de *Vénérable*. On en rapporte plusieurs. Trithème croit que, comme on lisait ses œuvres de son vivant, on n'osait pas lui donner la qualité de saint, et on se contentait de lui donner celle de vénérable. Néanmoins ceux de son temps ne l'appellent pas ainsi. Il est plus vraisemblable que le nom de *Vénérable* ne lui a été donné, depuis le neuvième siècle seulement, que parce qu'on le donnait autrefois aux moines qui s'étaient rendus illustres par leur piété et par leur savoir, comme on le voit dans la vie de saint Éloi, écrite par saint Oüen. Il est aussi appelé *saint*, *bienheureux, docteur des Anglais*, *très-noble maître et lecteur par excellence*.

La plus ample édition des ouvrages de Bède est celle de Cologne en 1668. Ils y sont distribués en huit tomes. Le premier tome contient, l'*Enfance*, ou les *principes de la Grammaire de Donat : des huit parties de l'Oraison*. Ces deux livres sont supposés ou douteux. Il faut porter le même jugement de l'opuscule touchant la manière de parler par le mouvement des doigts ou par signes, et de celui des onces ou des poids. Le livre où l'on enseigne les moyens de trouver en quel jour de la semaine tombe celui des calendes, les ides, les nones, les lunaisons, peut être regardé comme douteux. Le comput vulgaire et le calendrier ou martyrologe qui y est joint, sont supposés, puisqu'on y lit les noms d'un grand nombre de Saints qui n'ont vécu que longtemps après Bède, comme de

saint Udalric, évêque d'Augsbourg, mort dans le dixième siècle. Il faut porter le même jugement du cycle lunaire de dix-neuf ans, pour trouver en chaque année le jour de la Pâque, et de tous les autres écrits sur cette matière renfermés dans le premier tome. Les commentaires sur l'Évangile de saint Jean, la traduction du même Évangile en anglais, et le recueil d'extraits des ouvrages de saint Isidore de Séville, pour ses disciples, sont de lui. Il ne fait pas mention dans son catalogue du livre de la Construction du Monde céleste et terrestre. Les deux livres de la Musique spéculative et pratique sont postérieurs au neuvième siècle. Il n'y a aucune preuve qu'il soit auteur des trois traités suivans touchant la sphère, l'ordre et la nature des étoiles, et les signes du Ciel. Le livre de la Nature du tonnerre n'est point de lui; il n'a fait que le traduire en latin. Il n'est point non plus auteur des écrits qui ont pour titre : *Pronostics des temps; de la Mesure de l'horloge; de l'Astrolabe*; *de la Saignée*; des sept Merveilles du monde, et des Pronostics sur les jours, l'heure et les mois de la naissance des enfans. Enfin, de tous les livres que l'on a mis sous le nom de Bède dans le premier tome, voici les seuls dont il se reconnaît l'auteur dans le catalogue qu'il a fait lui-même des ouvrages qu'il a composés jusqu'en 731, quatre ans avant sa mort: Traités de l'Art poétique, des figures et des tropes de l'Écriture-Sainte, et de l'Orthographe.

Le second tome renferme un traité de la nature des choses, et deux livres de l'ordre des temps, dont le premier va jusqu'à l'année de Jésus-Christ 702 ou 705, et l'autre jusqu'à l'an 724 ou 725. Ces trois livres sont de Bède. Il faut dire la même chose du livre intitulé : *des six Ages du monde*, ou *Chronique*. Les trois opuscules suivans; savoir, les Sentences ou Axiomes philosophiques, les Sentences tirées des œuvres de Cicéron, et le livre des Proverbes de l'Écriture mis par ordre alphabétique, paraissent être d'un même auteur, mais beaucoup plus récent que Bède. L'auteur du livre intitulé, *des Substances*, compte mille ans depuis l'établissement de l'Église jusqu'à son temps: ce ne peut donc être le vénérable Bède, mort en 735. Les quatre livres des Élémens de la Philosophie sont d'un Guillaume de Conche, contemporain de saint Bernard. La lettre sur l'équinoxe du Printemps, suivant le calcul d'Anatolius, est de Bède. Les petits traités des présages de la vie et de la mort; de la ressemblance de l'Arche dans l'Église; des diverses langues des nations, et de l'explication des oracles rendus par les Sybilles, sont si remplis de puérilités, qu'on ne peut les attribuer à Bède sans le déshonorer.

Le troisième tome commence par l'Histoire ecclésiastique des Anglais. Personne ne la conteste

à Bède ; il en fait lui-même mention dans le catalogue de ses ouvrages. Elle est divisée en cinq livres. La vie de saint Cuthbert, évêque de Lindisfarne, et celle de saint Félix, évêque de Nole, sont de Bède. Les autres ne sont pas de lui, non plus que les actes du martyre de saint Justin. Le Martyrologe que l'on trouve dans le deuxième tome du mois de mars des Bollandistes, avec les additions de Florus et de quelques autres, est de Bède. Il faut dire la même chose du Traité des Lieux saints. L'explication des noms hébreux de l'Écriture, par ordre alphabétique, porte dans un grand nombre de manuscrits le nom de Remi, moine d'Auxerre. On n'y trouve rien qui puisse le faire attribuer au vénérable Bède. Ce tome finit par un livre intitulé : *Recueils tirés des Pères, contenant des sentences, des questions et des paraboles*. On doute beaucoup si cet ouvrage est de Bède.

Le quatrième tome contient ses Commentaires sur une partie des livres de l'ancien Testament, c'est-à-dire, sur l'ouvrage des six Jours, sur le Pentateuque et les livres des Rois ; sur Esdras, Tobie, Job, les Proverbes et les Cantiques. Une explication allégorique de ce qui est dit dans l'Exode de la construction de l'Arche d'alliance, du Tabernacle et des Habits sacerdotaux. (Le Commentaire sur Job est du prêtre Philippe, disciple de saint Jérôme.) Le cinquième tome contient les Commentaires sur saint Matthieu, quatre livres ; sur saint Marc, autant ; six sur saint Luc ; un Commentaire sur l'Évangile de saint Jean : Alcuin le lui attribue ; un autre Commentaire sur les Actes, à la fin duquel on trouve un petit Traité des noms, des lieux et des villes dont il est parlé dans les Actes ; un autre sur les Épîtres catholiques ; enfin, un sur l'Apocalypse. Le sixième tome renferme les Commentaires sur toutes les Épîtres de saint Paul, qui sont tirés des Œuvres de saint Augustin. Les sentimens sont partagés sur l'auteur de ce Commentaire : quelques uns l'attribuent à Pierre, abbé de la province Tripolitaine ; d'autres à Florus, diacre de Lyon ; et quelques uns le laissent à Bède. Il est certain que ces trois auteurs avaient fait un Commentaire sur saint Paul, tiré des œuvres de saint Augustin. Cassiodore l'assure du premier, Wandalhert du second, et Bède le dit de lui-même dans le catalogue qu'il a fait de ses ouvrages, à la fin de son *Histoire ecclésiastique d'Angleterre ;* et après lui Hincmar et Loup, abbés de Ferrières, en sont témoins ; mais on ne pourrait savoir auquel des trois celui-ci doit être attribué, si on ne l'avait connu par les anciens manuscrits, dans lesquels ce Commentaire, imprimé sous le nom de Bède, est attribué à Florus, et où l'on trouve le véritable Commentaire de Bède qui porte son nom, comme le père Mabillon l'a fait remarquer dans son

premier tome des *Analectes*. Ce tome contient encore quelques rétractations ou additions à quelques endroits de son Commentaire sur les Actes ; six Questions nouvelles ; la traduction des Sermons de saint Chrysostôme sur les louanges de saint Paul, faite par Anien. Le septième contient trente-trois Homélies pour le Propre du Temps en été ; trente-deux pour les fêtes de Saints en été ; quinze pour le Propre du Temps en hiver : vingt-deux pour le Carême ; seize pour les fêtes des Saints d'hiver ; plusieurs Sermons attribués à Bède. Des lieux communs sur différens points de morale, tirés de l'Écriture et des Pères. Un traité allégorique de la Femme forte, par laquelle il entend l'Église. Un petit Traité des Offices de l'Église. Quelques Fragmens d'une exposition allégorique sur les Proverbes. Le huitième tome contient divers Traités oubliés dans les tomes précédens. Une explication allégorique du Temple de Salomon, par rapport à l'Église dont il était la figure. Une seconde exposition sur les trois premiers chapitres de la *Genèse*. Plusieurs questions sur la *Genèse*, avec des réponses tirées de saint Ambroise, de saint Augustin, d'Isidore et particulièrement de saint Jérôme ; des questions pareilles sur l'Exode, sur le Lévitique, sur le Deutéronome, sur le livre de Josué, sur celui des Juges et sur les livres des Rois ; diverses questions sur l'Écriture ; un Commentaire sur tous les Psaumes ; un petit Traité sur ces paroles du psaume 52 : « Le Seigneur a regardé du haut du » Ciel pour voir s'il y a quelqu'un » sur la terre qui ait de l'intelligence et qui cherche Dieu ; » des Notes sur le Traité de la Trinité par Boëce, des Méditations sur la Passion de Jésus-Christ, accommodées aux sept heures de l'office canonial. (Elles ne sont pas de Bède : on ne s'est occupé de ces sortes d'ouvrages spirituels que depuis le douzième siècle.) Le Pénitenciel de Bède, intitulé : *des Remèdes des Péchés*. Le père Dachery a donné, dans le dixième tome de son *Spicilège*, un Martyrologe qui marque, en vers héroïques, les principales fêtes des Saints de l'année. Il porte le nom de Bède : il est certainement d'un Anglais, moine du monastère de Jarou, et du temps de Bède. Il est assez du style et du génie de cet auteur. On a encore publié en Angleterre quelques lettres de Bède, avec la vie des abbés de Wiremouth et de Jarou. Le P. Mabillon a donné, dans le premier tome de ses *Analectes*, une courte lettre de Bède à Albin, abbé de Saint-Pierre de Cantorbéry.

Bède avait encore composé d'autres ouvrages qui ne se trouvent point dans les éditions, ou qui sont perdus. Il fait mention dans son catalogue d'un Commentaire sur le Cantique d'Habacuc. D. Martenne l'a donné dans le cinquième tome de ses Anecdotes, pag. 295. Bède re-

marque qu'il était d'usage dans toute l'Église de réciter ce Cantique dans les laudes matutinales de tous les vendredis de l'année, parce que le mystère de la Passion, accompli ce jour-là, y est clairement exprimé. On ne trouve pas non plus dans les éditions de Bède le poëme qui a pour titre, *du Jugement de Dieu*, adressé à l'évêque Accas. Il a été donné par Siméon, moine de Dunelme, dans son livre des *Gestes des Rois d'Angleterre*. Les éditeurs ont encore oublié la lettre de Bède touchant le sixième Age du Monde, et la lettre à Egbert, imprimées à Paris, chez Billaine. La lettre à Albin ne se trouve que dans les *Analectes* de dom Mabillon. On trouve dans le cinquième tome des Anecdotes de dom Martenne un livre de Prières sous le nom du vénérable Bède. Le catalogue de ses ouvrages marque un livre de lettres à diverses personnes, qui est perdu. On a aussi perdu ses Capitules sur tous les livres du nouveau Testament, dont il fait mention dans le même catalogue.

Jugement des Écrits de Bède.

Selon M. Dupin, Bède avait plus de lecture et d'érudition que de discernement et de critique, d'art, de choix, de goût. Son style n'est ni pur, ni élégant, ni élevé, ni poli. M. Simon en porte un jugement plus avantageux. Il est dit que Bède savait très-bien la langue grecque; qu'il avait beaucoup de jugement et de connaissance de la critique des livres sacrés; ce qu'il prouve par son Commentaire sur les Actes des Apôtres, où il remarque avec soin les diverses leçons des exemplaires grecs et latins de son temps; ce qu'il accompagne de réflexions très-judicieuses. Selon D. Ceillier, il règne dans les écrits de Bède un air de candeur, de piété et de modestie qui les feront toujours goûter de ceux qui aiment le vrai et le solide. Pur dans sa doctrine, il ne s'écarte point des sentimens des anciens docteurs de l'Église sur les vérités de la religion. Comme il avait fait une étude particulière des ouvrages de saint Augustin, il s'exprime souvent en mêmes termes que ce Père sur la Grâce. Il reconnaît, touchant l'Eucharistie, que la substance du pain et du vin est changée à la chair et au sang de Jésus-Christ, par la sanctification ineffable du Saint-Esprit. (*Homil. in Épiphan.*, tom. 1, pag. 320.) Il admet le Purgatoire, les messes et les prières pour les morts, le culte des images, la virginité perpétuelle de Joseph et de Marie, etc. Son style n'est ni élégant, ni châtié, mais il est simple et clair. Saint Boniface, archevêque de Mayence, fait en un mot son éloge, en l'appelant *la Chandelle* ou *le Flambeau de l'Église;* et ce titre lui est dû, soit par rapport à la pureté de sa doctrine, soit à cause de l'étendue de ses connaissances et au grand nombre de ses écrits, qui presque tous ont pour but

l'éclaircissement des vérités de la religion. (Saint Boniface, *Epist. ad Cutbertum.* Le même, *Epist. ad Egbertum.* Dom Mabillon, lib. 18. *Annal.*; et t. 3. *Act. Ord. Sancti Bened.*, p. 517, 518. Cave. Dupin, *Biblioth. eccl.*, huitième siècle. Richard Simon, *Critiq. de la biblioth. de Dupin*, tom. 1, pag. 279. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. 18, pag. 1 et les suiv.)

BEDEAU. Spelmanus, Vossius et Somnerus, dérivent ce mot du saxon *bidel*, qui signifie crieur public, sergent ou héraut. C'est ainsi que dans les vieux manuscrits saxons, les évêques sont appelés *Dei bedelli*, les bedeaux de Dieu, c'est-à-dire *præcones*, les hérauts de Dieu.

BEDEAU D'ÉGLISE. L'institution et la destitution des bedeaux dans les églises ne regardent pas l'official. Un bedeau est un laïque, et, comme tel, il était justiciable de la juridiction séculière : ainsi jugé par arrêt du parlement de Paris du 18 juillet 1736. Il y avait dans quelques collégiales ou cathédrales des offices de bedeaux et de marguilliers en titre : dans quelques églises, ils avaient des revenus fixes; dans d'autres, ils participaient aux distributions manuelles. On demandait si les collateurs pouvaient vendre ces sortes d'offices sans simonie, principalement où l'usage s'en est introduit? MM. Lamet et Fromageau répondaient qu'il n'y avait point de simonie à vendre ces sortes d'offices qui ne sont pas censés être des choses spirituelles, mais seulement annexées aux spirituelles d'une manière éloignée et indirecte. Ce rapport indirect fait néanmoins que la vente de ces sortes d'offices renfermait ce qu'on nomme *turpe lucrum*.

Bedeaux, se dit aussi de ceux qui servent d'huissiers et de porte-masses dans les Universités, qui marchent devant le recteur et les Facultés.

BÉEL-MÉON. (*V.* Baal-Méon.)

BÉEL-MÉUS. C'est la même que Baal-Méon. Elle est à neuf milles d'Ésébon. Il y a des eaux chaudes à Béel-Méus, selon Eusèbe.

BÉEL-PHÉGOR, ou le dieu *Phégor* ou *Phogor*. On croit que c'est le même dieu qu'Adonis ou qu'Orus, adoré par les Égyptiens et par la plupart des peuples d'Orient. Les Israélites, campés au désert de Sin, se laissèrent aller à l'adoration de Béel-Phégor; ils participèrent à ses sacrifices, et tombèrent dans l'impudicité avec les filles de Moab. Phégor ou Péor est le même que *Or* ou *Orus*, en retranchant de ce mot l'article *Pé* qui ne signifie rien. Orus est le même qu'Adonis ou Osiris. On célébrait les fêtes d'Adonis comme des funérailles. Dans ces fêtes, lorsqu'on disait qu'Adonis, qu'on avait pleuré comme mort, était vivant, on commettait mille dissolutions. (*Voyez* Selden, *de Diis Syris*, et les commentateurs sur le vingt-cinquième chapitre des Nombres. Dom Cal-

met, *Dissert. sur le sNombres.*)

BÉELSÉBUB ou BÉELZÉBUB (hébr., *idole* ou *possesseur de la mouche*), (4. *Reg.*, 1, 2, 3, etc.) Dieu Mouche, divinité adorée par ceux d'Acaron. Ochosiaz, roi d'Israël, l'envoya consulter s'il guérirait de sa blessure. Dans le grec et dans le latin, il est assez souvent appelé Béelzébul ou Béelzébut, et dans le nouveau Testament, *le prince des démons.* (*Matth.*, 12, 24. *Marc.*, 3, 22. *Luc.*, 11, 15.) *Voy.* Bochart, *de Animal. sacr.*, p. 2, l. 4, c. 9. Selden, *de Diis Syris*, syntag, 1, c. 6. Bible de Vence, nouvelle édition de MM. Méquignon frères. *Origine et divinités des Philistins*, tom. 5, p. 261.)

BÉELSÉPHON, (hébr., l'*idole* ou *la possession d'Aquilon ;* autrement, *cachée* ou *secrète.* (*Exod.*, 14, 2, 9.) Au sortir de l'Égypte, les Hébreux, après trois jours de marche, arrivèrent à Béelséphon où ils passèrent la mer. Béelséphon était donc près de *Clysma* ou *Colsum*, où les anciens nous disent que les Hébreux passèrent la mer Rouge. Adonis était, à l'égard des Égyptiens, le dieu du septentrion ou le dieu caché qu'ils appelaient *Thammuz.* (*Ézéch.*, 8, 14.) (*Voyez* dom. Calmet., Dissert. à la tête de l'*Exode*, pag. 40.)

BÉEL-TÉEM, (hébr., *idole*, ou *celui qui possède le goût, la raison, le discours.*) On le nommait autrement *Réum-Béeltéem. Réum* était son nom, *Béeltéem* était celui de sa dignité que quelques uns croient être celle de conseiller, ou de secrétaire, ou d'intendant des finances. Il était à la tête des officiers du roi de Perse qui commandaient dans la Samarie et la Palestine. Il écrivit à Artaxerxès, nommé autrement *Smerdis* ou *Oropaste*, successeur de Cambyse, pour s'opposer au rétablissement du temple de Jérusalem. Sa lettre eut l'effet qu'il souhaitait. (1. *Esdr.*, 4, 9, etc.)

BÉER ou BÉÉRA, (hébr., *le puits ;* autrement, *qui explique* ou *éclaircit ;* autrement, *dans la lumière ;* autrement, *lion.*) Il y a une ville de ce nom à quatre lieues de Jérusalem, tirant vers Sichem ou Naplouse. C'est apparemment l'endroit où se retira Joatham, fils de Gédéon, pour ne point tomber entre les mains de son frère Abimélech. (*Judic.*, 9, 21.) (*Voy.* Maundrel, *Voyage d'Alep à Jérusalem.*)

BÉER-ÉLIM ou PUTEUS-ÉLIM dans *Isaïe*, 15, 8 ; c'est-à-dire, le puits des princes ; apparemment le même dont il est parlé dans le livre des Nombres, sous le nom de *puits des princes* (Béer-Sarim., *num.* 21, 17.)

BÉÉRI, père de Judith, femme d'Ésaü. (*Genés.*, 26, 34.)

BÉÉRI, père du prophète Osée. (*Osée*, c. 1, v. 1.)

BÉÉRI ou BÉÉRA, chef de la tribu de Ruben. Il fut mené en captivité par Téglatphalasar, (hébr., *dans le lion.*) (1. *Par.*, 5, 6.)

BÉÉROTH ou BÉROTH, ville des Gabaonites. Elle fut ensuite cédée à la tribu de Benjamin.

(*Josué*, 9, 17. 2. *Reg.*, 4, 2.) Selon Eusèbe, Béeroth est située à sept milles de Jérusalem, tirant vers Nicopolis. Saint Jérôme, au lieu de Nicopolis, lit Néapolis ou Naplouse. M. Reland préfère la leçon d'Eusèbe. On peut voir ses preuves, *Palæst.*, liv. 3, pag. 618 et 619.

BÉÉROTH *des fils de Jacan.* Il en est parlé dans le Deutéronome, 10, 6; et Eusèbe dit que l'on montre cette station des Israélites à dix milles de la ville de Pétra. (*Onomast. ad vocem.*) Béeroth. Moïse, *Num.* 33, 31, 32, lit simplement *Béné-Jacan*, au lieu de Béeroth-Béné-Jacan. (*Deuter.*, 10, 6.)

BÉER-RAMATH ou BAALATH-BÉER-RAMATH, ville. (*Josué*, 19, 8.)

BÉER-SABÉ ou BERSABÉE (hébr., *le puits du jurement* ou *le puits de sept*), parce que c'est là où Abraham fit alliance avec Abimélec, roi de Gérare, et qu'il lui donna sept brebis pour servir de monument de l'alliance qu'ils venaient de jurer ensemble. (*Genès.*, 21, 31, 30, etc.) Béersabée fut d'abord donnée par Josué à la tribu de Juda, et ensuite cédée à celle de Siméon. (*Josué*, 15, 28.) Elle était située à vingt milles d'Hébron, vers le midi, et il y avait une garnison romaine du temps d'Eusèbe et de saint Jérôme. (Eusèb. et Hiéron., *in locis.*) Dans l'Écriture-Sainte, on marque souvent les limites de la Terre-Sainte par ces termes : *Depuis Dan jusqu'à Béersabé.* Dan était à l'extrémité septentrionale, et Béersabé à l'extrémité méridionale du pays. (2. *Reg.*, 17, 11, et *passim.*)

BÉESTÉRA. C'est la même que *Bostra* ou *Bosra*, capitale de l'Idumée orientale. (*Voyez* Bosra.)

BÉETZ (Jean), né à Tillemont en Brabant au commencement du quinzième siècle, entra dans l'Ordre des Carmes, fut professeur de l'Écriture-Sainte et de théologie à Louvain. On a de lui, *Quodlibeta*, in-fol.; des Commentaires sur l'Épître aux Romains; un Traité du Sacrement de l'Autel; dix livres sur le Décalogue, intitulé : *Præceptorium divinæ legis*, etc. (Alègre, *in Parad. Carmel.* Valère André, *Bibl. belg.*)

BÉGABAR, ville au-delà du Jourdain, et patrie du prophète Nahum. C'est apparemment la même que Béthahara. (Épiphan. *de Vita et Morte prophet.*)

BÉGAIGNON (Yves ou Évène), dominicain, évêque de Tréguier, (*Voy.* ce nom parmi les évêques de cette ville.)

BÉGAR, abbaye de l'Ordre de Cîteaux en Bretagne, au diocèse de Tréguier. Elle fut fondée en 1130 par quatre religieux de l'abbaye de l'Aumône, au diocèse de Chartres, qui s'établirent avec la permission d'Étienne, comte de Penthièvre, et de Raoul, évêque de Tréguier, dans le lieu nommé Pluscoat ou Pureforest. Ce lieu était habité par un ermite fameux dans le pays qui se nommait Raoul Bégar, et dont l'abbaye a pris son nom, suivant une

ancienne tradition. (*Histoire de Bretagne*, tom. 2.)

BÉGAT (Jean), fils d'un avocat du Roi au Bailliage de Châtillon-sur-Seine, naquit à Dijon vers l'an 1523, et y fut reçu avocat en 1547. Les élus des trois États de la province le députèrent à la cour en plusieurs occasions importantes, et il s'acquitta toujours des commissions dont il fut chargé avec autant de gloire que de succès. Son mérite distingué fut cause que le Roi le pourvut, quoique marié, d'une charge de conseiller-clerc au parlement de Paris, et de celle de président au parlement de Dijon, où il mourut le 21 juin 1672, âgé de quarante-neuf ans. On a de lui, 1° une Apologie pour faire voir que l'on ne doit point souffrir deux religions dans un État, et que cette tolérance est injurieuse à Dieu, et contraire au repos public. Cette apologie, qui a été traduite en plusieurs langues, a pour titre : *Remontrances de l'assemblée des trois États du duché de Bourgogne au roi Charles IX.* 2° *Commentarii rerum Burgundicarum à primis Burgundiæ Regibus usque ad Carolum ducem, qui apud Nancium occisus est, anno* 1476. 3° Deux Traités, l'un, *de Retractatu Gentilitio*, l'autre, *de Censu, reditu et amphyteusi*, à Lyon, 1652. Ces deux Traités ont été réimprimés avec plusieurs décisions du parlement de Dijon, recueillies par le même auteur, dans la Coutume du duché de Bourgogne, publiée en 1717 par M. le président Bouhier. *Voyez* l'éloge de Bégat à la tête de cette Coutume, et le premier tome de la Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, par M. l'abbé Papillon.

BÉGAULT (N.), chanoine et archidiacre de Nîmes, disciple de M. Fléchier, membre de l'académie de cette ville, a donné au public cinq volumes in-12 de Panégyriques et Sermons sur les Mystères, avec des Discours de morale, des Discours académiques, Complimens, et des Lettres. Les deux premiers volumes parurent à Paris, chez Nicolas Hinart, en 1711 ; le troisième en 1717 ; les deux derniers en 1723. La solidité, jointe à beaucoup de délicatesse, d'énergie, de pureté de style, de brillant et de fleurs, caractérise la plupart des Discours de M. Bégault, qui jouissait pendant sa vie de la réputation d'un grand orateur. (*Bibl. franç.*, tom. 2, pag. 298.)

BÉGGUARS ou BEGGHARS. On appelle de ce nom, dans les Pays-Bas, les religieux du tiers-Ordre de Saint-François. Ce nom fit croire au peuple, dans le quatorzième siècle, que les hérétiques appelés Beguards, étaient de l'Ordre de Saint-François ; et ce fut pour le détromper que Jean XXII condamna de rechef les hérétiques nommés Béguards en déclarant qu'ils n'étaient pas de l'Ordre de Saint-François.

BÉGOAI (hébr., *dans mon corps ;* autrement, *dans la nation.*) Il revint de Babylone avec Zorobabel. (2. *Esdr.*, 7, 7.)

BÉGUAI (hébr., de même que *Begoai*) et ses fils revinrent de Babylone avec Zorobabel. (1. *Esdr.*, 2, 214.)

BÉGUARDS, *Beguardi*, hérétiques qui s'élevèrent sur la fin du treizième siècle dans l'Allemagne et les Pays-Bas. Ils faisaient profession de la vie religieuse, sans néanmoins garder aucune règle, et sans observer le célibat. Ils enseignaient que l'homme était capable dès cette vie de parvenir au dernier degré de perfection, où il ne pourrait plus croître en Grâce, et d'où il ne pourrait plus décheoir, étant impeccable. En cet état, selon eux, l'homme pouvait accorder à son corps tout ce qu'il voulait. Il n'était obligé ni à l'oraison, ni au jeûne, ni à faire d'autres bonnes œuvres. Toute créature intellectuelle est heureuse par elle-même; elle n'a que faire de la lumière de gloire pour l'élever à la vision et à la possession de Dieu. Ils ajoutaient qu'on ne devait ni adorer Jésus-Christ à l'élévation de l'hostie, ni s'occuper des mystères de son humanité sainte, ni pratiquer des actes de vertu. Ils furent condamnés, sous Clément v, au concile de Vienne, l'an 1311. (Pratéole. Sanderus, *hæres.* 160 et 161. Saint Antonin, *Chron.*, liv. 3, tom. 21, c. 3, § 2. Sponde. Bzovius et Rainaldi, à l'an 1310 et 1311. Pierre Coëns, *de Origine Beguardotum.* Hermant, *Hist. des Hérés.*, tom, 2.)

BEGUI (hébr., de même que *Begoai.*) Ils revinrent de Babylone avec Esdras. (1. *Esdr.*, 8, 14.)

BÉGUIN (Daniel), né à Château-Thierry sur la Marne, le 14 octobre 1608, fit profession des quatre vœux chez les jésuites le 25 mars 1647. Il mourut le 19 mars 1696 à Reims où il avait enseigné la théologie scholastique. On a de lui : *de Veritate Divinitatis Christi, per duodecim evidentia credibilitatis argumenta demonstratæ*, à Paris, chez Étienne Michallet, 1680, in-8°. Les Vérités fondamentales du Salut en forme de méditations, à Paris, chez Robert Pepie, 1686, in-12, deux tomes. Retraite ou Exercice qu'il faut faire tous les mois pour se disposer à bien mourir; à Reims, 1700, in-12. (Moréri, édit. de 1759.)

BÉGUINAGE, couvent ou communauté de filles nommées Béguines, *Beguinarum domus.* Les Béguinages subsistent surtout en Flandre.

BÉGUINES, filles dévotes établies en plusieurs lieux, et particulièrement en Flandre. Elles tiennent le milieu entre les personnes religieuses et séculières, ne faisant point de vœu, et vivant ensemble du travail de leurs mains. Les Flamands, chez qui les Béguines étaient en grand nombre, croyaient communément que leur nom vient de Begga ou Begge, leur institutrice, sœur de sainte Gertrude, et fille de Pepin de Landen qui était fils du duc Carloman, et petit-fils de Charles, comte de

Hesbaye, dans le pays de Liége. Quelques Béguines ayant donné dans l'erreur, le concile de Vienne, tenu sous le pontificat de Clément v, abolit leur institut, qui ne laissa pas de se maintenir hors de la France. Jean xxii expliqua le décret de Clément v, son prédécesseur, et déclara qu'il n'y avait de sociétés éteintes que celles des Béguines qui avaient donné dans l'erreur.

BÉGUINS, *Béguini*. Ce sont les mêmes hérétiques que les *Béguards*. (*Voyez* Béguards.)

BÉHÉMOTH ou BÉÉMOTH, (hébr., *une bête affreuse* ou *un éléphant*.) (*Job.*, 40, 10.) Ce mot est ici au pluriel et signifie un assemblage de diverses bêtes. Bocharta fort travaillé pour faire voir que c'est l'hippopotame ou cheval de rivière. Sanctius croit que c'est le bœuf. Les Pères l'entendent du démon. Nous croyons avec la plupart des interprètes, que c'est l'éléphant. (*Voyez* même Bible de Vence que ci-dessus, pag. 242, où le savant Rondet s'écarte du sentiment commun des interprètes pour donner une autre idée de ce monstre, selon le sens littéral et spirituel, tom. 9, pag. 79-99.) Les rabbins font un conte sur cet animal qui ne nous paraît nullement mériter l'attention des lecteurs.

BÉHÉRIN, siége épiscopal du diocèse dépendant du Maphrien, proche de Charmes, dont George, jacobite, fut évêque en 846. Il fut déposé.

BEHM (Jean), théologien, né en 1578 et mort en 1648, a publié une Chronologie depuis la création du monde jusqu'à la ruine de Jérusalem par Tite Vespasien. (Vossius, *de Scientia mat.* Henningus Witte, *Mém. théolog.*, pag. 694.)

BÉIER, connu sous le nom de *Hartmanus Beyerus*, ministre de Francfort-sur-le-Mein, sa patrie, mourut le 11 août 1577, âgé de soixante-un ans, et laissa des Commentaires sur la Bible, et divers autres ouvrages de sa façon. (Melchior Adam, *in Vit. Théol. germ.*)

BEIERLINCK (Laurent), fut chanoine et archidiacre d'Anvers où il naquit en 1578, et où il mourut le 22 juin 1627, âgé de quarante-neuf ans. C'était un homme très-laborieux, puisque, malgré ses occupations et le peu de durée de sa vie, il a composé bien des ouvrages; savoir : *Magnum theatrum vitæ humanæ*, par ordre alphabétique, 7 vol. in-fol. *Biblia sacra variarum translationum*, 3 vol. in-fol., à Anvers, en 1616, avec des préfaces. *Opus chronographicum*, ab an. 1570 *usque* ad an. 1612. *Chronici Opmerii auctuarium. Promptuarium morale super Evang. totius anni. Commune Sanctor.*, 3 vol. in-8°. Beïerlinck fut docteur de Louvain et directeur du séminaire d'Anvers. (Swertius, *Athen. belg.* Le Long, *Biblioth. sacr.*, in-fol., part. 1, pag. 27.)

BEIMA (Jules), jurisconsulte, natif de Dockum dans la Frise, où il fut conseiller à la Cour souveraine de cette province, mou-

rut à Lewarden en 1595, âgé de cinquante-neuf ans. Nous avons de lui des Commentaires sur les Institutes de Justinien : *de Pignoribus, usuris, fructibus et morâ.* (Moréri, édit. de 1759.)

BEJA (François-Louis), religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, surnommé *Perestrello*, qui vivait dans le seizième et dix-septième siècle, a laissé, *Responsa casuum conscientiæ*, imprimés à Boulogne en 1587, et à Venise en 1591. *De contractibus libellariis. De Venditione rerum fructuosarum ad terminum*, etc. Les uns disent que cet auteur a été surnommé *Perestrello*, parce qu'il était d'un village de ce nom dans le Portugal, et d'autres soutiennent qu'il était né à Conimbre de parens nobles, et qu'après y avoir enseigné la théologie dans le couvent de son Ordre, il fut appelé à Rome, puis à Florence et à Bologne, où il fut professeur de l'Écriture-Sainte et lecteur en théologie pendant seize ans. (Nicolas Antonio, *Biblioth. hisp.*)

BEL ou BÉLUS (hébr., *ancien;* autrement, *rien*), est le premier roi de Babylone. Après sa mort il reçut dans cette ville et dans toute la Chaldée les honneurs divins. Isaïe menace Bel de le rompre et de le briser. (*Isaïe*, 46, 1.) Hérodote décrit le temple de Bel qui était au haut de la fameuse tour que l'on voyait encore de son temps à Babylone, et que l'on croit avoir été bâtie par Bélus. (Hérodot., l. 1, pag. 181.) Soit qu'on entende sous ce nom Bélus, père de Ninus, ou Bélus, fils de Sémiramis, il a vécu long-temps après Moïse. Ussérius ne met Bélus, père de Ninus, que sous la judicature de Samgar, vers l'an du monde 2682; de la période Julienne 3392, long-temps après Moïse, c'est-à-dire, 129.

BÉLA (hébr., *qui engloutit* et *qui détruit*), la même que *Bala* ou *Ségor*. *Voyez* SÉGOR. (*Genes.*, 19, 23.)

BÉDA, fils de Béor, roi de Dénaba, dans l'Idumée orientale. (*Genes.* 36, 32.)

BÉLA, fils de Benjamin, chef de la famille des Bélites. (*Genes.*, 46, 21. *Num.*, 26, 38.)

BÉLAITÆ ou BÉLAITES ou BALAITES (hébr., de même que *Béla*), peuples descendans de Béla ou Bala. (*Num.*, 26, 38.)

BÉLALITE ou BÉLÉSASE, siége épiscopal de la province de Numidie en Afrique. Son évêque était à la conférence de Carthage, (c. 126). Il se nommait Adéodat. M. Baluze pense que Bélalite et Bélésase ne sont qu'un même siége.

BELAMIE, *Bélamia*, espèce de vêtement ou tunique dont il est parlé au chap. 2 de la règle de Fontevrault, faite par Robert d'Arbrissel,

BELCASTRO ou BÉLICASTRO, ville d'Italie dans la Calabre ultérieure, province du royaume de Naples. Elle est située sur le torrent de Nascargo, près de la côte du golfe de Squillace à quatre lieues de San Sévérino, dont son évêché est suf-

fragant. Plusieurs la prennent pour *la Chomia* des anciens ; mais il est plus vraisemblable qu'elle ait été bâtie sur les ruines de Pélitia, dont parlent Strabon, Pline, Ptolémée et Pompélius Méla. Les auteurs la nomment *Bellicastrum*. On prétend que son évêché fut érigé par les Grecs, on ne sait en quel temps. L'église cathédrale est dédiée à saint Michel Archange. Le Chapitre est composé de douze chanoines, parmi lesquels il y a six dignités ; savoir, le doyen, l'archidiacre, le chantre, le trésorier, le grand-pénitencier et l'archiprêtre, outre quelques prêtres qui font les fonctions curiales. Il n'y a point d'autres paroisses dans la ville. On y compte trois couvens d'hommes, aucun de filles. Quelques uns disent que c'est le lieu de la naissance de saint Thomas d'Aquin, et en effet les comtes d'Aquin étaient aussi seigneurs de Belcastro. Le diocèse est très-petit et ne contient que deux villages. Voici les évêques dont les noms sont parvenus jusqu'à nous. (Ughell, tom. 9, p. 494.)

Évêques de Belcastro.

1. N....., vers l'an 1122. La suite manque jusqu'en 1222.

2. Bernard, assista à la dédicace de l'église de Cozenza en 1222.

3. Grégoire, en 1333, mourut sous Clément VI en 1348.

4. Nicolas, évêque de Bitonto, transféré en 1349, siégea jusqu'en 1356.

5. Venturini, succéda à Nicolas.

6. Jean, mourut en 1399.

7. Richard, en 1399.

8. Lucas, évêque de Policastro, transféré en 1403, mourut en 1413.

9. Robert, évêque de Squillace, transféré le 13 février 1413, mourut en 1418.

10. Opizon, Jean, prêtre de San Sévérino, élu en 1418.

11. Raimond, nommé par Sixte IV en 1476, mourut en 1512.

12. F. Innique d'Avalos, Espagnol, nommé par Jules II le 1er octobre 1512.

13. Raimond de Poériis, le 9 août 1518, abdiqua la même année.

14. Léonard de Leucato, succéda à Raimond, et mourut en 1533.

15. Fr. Jérôme Fornarii, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, élu le 8 août 1533, mort en 1542.

16. Jacques de Jacomellis, de Rome, le 5 mai 1542, alla au concile de Trente, et siégea jusqu'en 1552.

17. César Jacomelle, neveu du précédent, alla au concile de Trente, et mourut en 1577.

18. Jean-Antoine de Paule, Calabrois, nommé le 10 mai 1577, mort en 1591.

19. Horace Schipani, Calabrois, nommé par Innocent IX le 11 novembre 1591, mourut en 1596.

20. Alexandre Jodoci, le 29 juillet 1596.

21. Jean-François Burgard, évêque de Citta Ducale, transféré le 18 septembre 1598, mort l'année suivante.

22. Antoine Laure de Tropéa, succéda à François le 13 septembre 1599, et mourut en 1609.

23. Pierre Motta de Herro, Espagnol, passa de Salamine à Belcastro le 3 août 1609, et de là à Capaccio en 1611.

24. Grégoire, surnommé *de Sanctis*, évêque de Salamine, succéda à Pierre le 24 octobre 1611, mourut l'année suivante.

25. Fulvius, trésorier de Salerne, succéda à Grégoire le 3 décembre 1612, et mourut en 1616.

26. Jérôme Ricciulli, de Rogliano, au diocèse de Cozenza, élu le 5 décembre 1616, siégea dix ans.

27. Antoine Ricciuli, de Rogliano, élu le 26 novembre 1626, passa au siége d'Umbriatico en 1629.

28. Philippe Curio, de Messine, le 20 août 1629, mort en 1633.

29. Barthélemi Cypsi, de Bénévent, nommé par Urbain VIII en 1633, siégea trois ans, et fut transféré à Voltorno.

30. François, clerc de Naples, élu le 8 août 1639.

31. Charles, le 11 décembre 1652. Il était surnommé *Sgombrini*, du diocèse de Santa Agatha di Gothi. Il fut transféré à Cantazaro le 8 février 1672.

32. Charles, originaire de ces princes illustres qui bâtirent Aversa proche de Naples, nommé le 22 février 1672, abdiqua en 1683.

33. Benoît Bartoli, transféré de la Cédogna le 18 septembre 1683, mourut en 1685.

34. Jean-Alphonse Petrucci, du diocèse de San Sévérino, nommé le 15 juillet 1685, mourut en 1688.

35. Jean Emblaviti, trésorier de l'église de Bova et vicaire-général de l'archevêque de Bari, nommé le 31 mars 1688, siégeait encore en 1720.

BELCHAMP, *Belli-campus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Toul en Lorraine, près du château de Montreuil, à cinq lieues de Nancy. Elle fut fondée vers l'an 1130 par Alberon de Montreuil, princier de la cathédrale de Metz, et depuis archevêque de Trèves. Les protestans la brûlèrent en 1587, et dans cet incendie périrent la plupart des chartes. L'abbaye de Belchamp était connue dans les premiers temps de sa fondation sous le nom de Montagne de la Sainte-Trinité, *Mons sanctæ Trinitatis*. Le nom lui est resté jusque dans le quatorzième siècle; l'usage lui substitue celui de Belchamp qu'elle a porté jusqu'à son extinction. Cette abbaye avait été rebâtie vers le commencement du dernier siècle avec toute la beauté et la bienséance convenable. Elle était possédée par les chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur. (*Hist. de Lorraine*, tom. 3, col. 74.)

BELEGRADE, siége suffragant d'Achryde, métropole des Bulgares. Il est devenu métropolitain après son union à celui de Canine.

BELELLI (Fulgence), religieux augustin, enseignait avec réputation au commencement du dix-huitième siècle. On a de lui : *Mens Augustini de statu creaturæ rationalis ante peccatum*, Lucerne, 1711; réimprimé depuis à Anvers, in-8°. Quelques théologiens l'ont regardé comme favorable aux dernières erreurs, parce qu'il nie la possibilité de l'état de pure nature; mais ils se trompent, ce sentiment étant réellement orthodoxe. Parmi ceux même qui sont d'une opinion contraire, la plupart ont cru que cet état n'était possible qu'en prenant pour règle la puissance absolue de Dieu, mais non pas sa puissance ordinaire qui ne contrarie pas, sans de grandes raisons, la nature des choses et une destination fondée sur des attributs constitutifs. Or, l'on sent que la dignité et même la nature d'un être spirituel et immortel, capable de la possession de Dieu, et ne pouvant trouver de bonheur qu'en lui, suppose une destination différente de l'état de pure nature. L'auteur se déclare d'ailleurs ouvertement contre Baïus et Jansénius. *Quoniam autem Baïus et Jansenius Augustini mentem tueri et explicare conati sunt, sed infelici labore; Augustini enim veritatibus varios ipsorum errores miscuere*, etc., pag. 199. L'ouvrage est dédié à monseigneur Jacques Caraccioli, nonce de Lucerne.

BELESBUGD, ville épiscopale de la province de la Mœsie inférieure au diocèse de Thrace, sous la métropole de Marcianople. Innocent III l'érigea en métropole à la demande du roi des Bulgares et des Blaches. (*Vie d'Innocent III*, n. 79.) Elle a eu un évêque nommé Nicéphore, dont on trouve une fort belle prière à la fin du manuscrit 72 de la bibliothèque de Coislin, qui contient les homélies de saint Jean Chrysostôme sur l'Évangile de saint Jean. Ce manuscrit paraît être de l'an 1072. On ne voit nulle part quel est celui qu'Innocent III revêtit de la qualité de métropolitain.

BELEUS ou BÉLUS, petit fleuve de Galilée qui tombe dans la Méditerranée à deux stades de Ptolémaïde. Selon Pline, il a sa source dans un lac ou marais nommé Cendéria. Il ne coule qu'environ l'espace de cinq milles. Ses eaux ne sont pas bonnes à boire; son fond est marécageux; mais l'eau de la mer qui remonte dans son lit en lave le sable dont on fait le verre. (Josephe, liv. 2, *de Bello*, c. 9. Pline, liv. 36, c. 26. Tacite, *Hist.*, liv. 5.)

BELGA (hébr., *rafraîchissement* ou *rétablissement*; autrement, *vieillesse du corps*). Chef de la quinzième des vingt-quatre familles sacerdotales établies par David. (1. *Par.*, 24, 14.)

BELGAI (hébr., de même que

Belga); il était de la race des Prêtres, et fut un de ceux qui signèrent l'alliance avec le Seigneur, au retour de Babylone. (2. *Esdr.*, 10, 8.)

BELGIQUE, *Belgica*. Terme usité dans l'histoire de l'Église pour marquer deux provinces ecclésiastiques des Gaules. La première Belgique, *prima Belgica*, c'est la province dont Trèves était la métropole. Elle comprenait l'archevêché de Trèves et les évêchés de ses suffragans qui sont Metz, Toul et Verdun. La seconde Belgique, *secunda Belgica*, c'est la province de Reims qui comprenait les diocèses de Reims, de Soissons, de Châlons-sur-Marne, de Laon, de Senlis, de Beauvais, d'Amiens, de Noyon, de Boulogne, de Cambrai, d'Arras, de Tournai et de Térouanne. (*Voyez* la Notice des évêchés, de Papirius Masson.)

BELHOMME (dom Humbert), né à Bar-le-Duc le 23 décembre 1653, fit profession de la règle de saint Benoît dans la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, le 19 novembre 1671. C'était un homme d'un grand esprit, d'un bon conseil et d'un bon gouvernement. Léopold Ier, duc de Lorraine, le consulta souvent, et l'admit à son conseil de conscience. Il fut six fois supérieur-général de sa congrégation, et abbé de Moyenmoutier pendant vingt-deux ans. Cette abbaye lui est redevable de sa riche bibliothèque, la plus nombreuse et la mieux choisie de toutes celles qu'on trouve en Lorraine. Il mourut le 12 décembre 1727. Il a laissé : 1° une Histoire de son abbaye, en latin, volume in-4°, imprimée à Strasbourg, en 1724. 2° Des Remarques, in-4°, sur quelques décisions de la Rote, concernant les abbayes de Saint-Mihiel et de Sénones. Cet écrit, imprimé à Naples en 1700, porte le nom de Dominique Doyen, alors avocat en parlement, et depuis conseiller au conseil souverain d'Alsace. 3° Un petit Ouvrage français touchant l'habileté des Bénédictins réformés à posséder les bénéfices perpétuels de leur Ordre, imprimé à Toul sans nom d'auteur ni d'imprimeur. L'histoire de l'abbaye de Moyenmoutier est intéressante, parce qu'elle renferme plusieurs choses touchant les anciens ducs d'Alsace, les maires du palais, ancêtres de Charlemagne, les ducs de Lorraine, les comtes de Vaudemont, les guerres des rois de France en ce pays, les églises de Trèves, de Toul, et même de Grade, à l'occasion de Fortunat, l'un de ses patriarches, à qui Charlemagne donna l'abbaye de Moyenmoutier en commende. (*Mém. manus.* de dom Ceillier, bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne.)

BÉLIAL (hébr., *des méchans*; autrement, *qui ne monte pas*, ou *qui n'élève pas*). Dans l'Écriture on donne ce nom aux habitans de Gabaa qui abusèrent de la femme du Lévite. Ophni et Phinées, fils du grand-prêtre

Héli, sont aussi appelés enfans de Bélial, à cause de leurs crimes et de la manière indigne dont ils se conduisaient dans le tabernacle du Seigneur. (*Judic.*, 19, 22. 1. *Reg.*, 2, 12.)

Du temps de saint Paul, les juifs, sous le nom de Bélial, paraissent avoir communément entendu le démon; ce terme est purement hébreu; il signifie un homme qui ne vaut rien, un méchant, un homme qui ne veut point souffrir de joug, un rebelle, un désobéissant.

BÉLIER, machine de guerre assez connue. Il en est parlé dans Ézéchiel en trois endroits. Nabuchodonosor s'en servit au siége de Jérusalem. (*Ézéch.* 4, 2, 21, 22, 26, 9.) Pline dit que ce fut Épéus qui inventa le bélier au siége de Troie. Mais Vitruve et Tertullien en attribuent l'invention aux Carthaginois. Ézéchiel nous paraît être le plus ancien auteur qui fasse mention de cette machine. (Plin., liv. 7, c. 56. Vitruv., liv. 10, c. 19. Tertull., *de Pallio.*)

BELIN (Dom Albert), religieux bénédictin, né à Besançon vers l'an 1610 d'une famille distinguée dans la robe, prononça ses vœux dans l'abbaye de Faverney le 19 décembre 1630. Il visita successivement les principales maisons de son Ordre où s'étant fait remarquer par son talent pour la prédication, ses supérieurs l'envoyèrent à Paris. Sa réputation lui donnant quelque influence sur l'esprit de ses confrères, il s'en servit pour faire élire prieur de la Charité un des fils de Colbert : ce ministre, par reconnaissance, lui procura l'évêché de Bellay qui vint à vaquer en 1666. Il mourut dans son diocèse en 1677. Il a laissé plusieurs ouvrages. 1° *Les Emblêmes eucharistiques*, Paris, 1647, in-8°. 2° *Les solides Pensées de l'Ame*, Paris, 1648, in-12. 3° *Les Aventures du philosophe inconnu en la recherche et invention de la pierre philosophale*, divisées en quatre livres; Paris, 1664, in-12; 1674, in-12. Cet ouvrage contre les alchimistes est curieux. 4° *Preuves convaincantes des Vérités du Christianisme*, Paris, 1666, in-4°. Le dessein de l'auteur est de faire voir que les principes de la foi s'accordent parfaitement avec les lumières de la raison. 5° *Traité des talismans ou figures astrales;* Paris, 1671, in-12. (*Journal des Savans.*)

BÉLINIA, siége épiscopal d'Afrique dont nous ne connaissons point la province. Son évêque était à la conférence de Carthage, et un autre nommé Donat souscrivit au concile de Cabarsusse.

BELLARMIN (Robert), cardinal-archevêque de Capoue, naquit à Monte Pulciano, ville de Toscane, l'an 1542, le 4 octobre : il était neveu, par sa mère, du pape Marcel II. N'étant encore âgé que de dix-huit ans, il prit le parti de se consacrer à Dieu, et entra dans la société des jésuites le 20 septembre 1560. Il fit en peu de temps un si grand progrès dans les sciences et dans la

piété, qu'on l'obligea à prêcher lorsqu'il était seulement diacre. Il reçut l'ordre de la prêtrise par le ministère de Cornélius Jansénius, évêque de Gand, l'an 1569, et enseigna l'année suivante la théologie à Louvain. Il y prêchait aussi en latin avec tant de réputation, que les protestans venaient d'Angleterre et de Hollande pour l'entendre. Après avoir demeuré sept ans dans les Pays-Bas, il retourna en Italie, et fut choisi en l'année 1576, par le pape Grégoire XIII, pour faire des leçons de controverse dans le nouveau collége que ce pape avait fondé. Il s'en acquitta si bien, que Sixte V, envoyant le cardinal Henri Cajétan pour nonce en France, dans le temps de la Ligue, lui donna Bellarmin pour être son théologien dans cette légation, en cas qu'il fallût entrer dans quelque dispute avec les protestans. Il revint à Rome au bout de dix mois, et fut promu successivement à diverses charges, soit dans la société, soit auprès du pape, jusqu'à ce qu'en l'année 1599, il fut élevé à la dignité de cardinal par le pape Clément VIII. Trois ans après, on lui donna l'archevêché de Capoue, qu'il n'eut pas plutôt reçu qu'il quitta la cour de Rome pour aller faire sa résidence dans son diocèse. L'an 1605, il fut obligé de venir à Rome après la mort de Clément VIII, pour entrer dans le conclave. Il s'y trouva à la création de Léon XI et à celle de Paul V. Ce dernier l'ayant voulu retenir auprès de lui, il quitta l'archevêché de Capoue la même année, fort regretté de ses diocésains; mais ne croyant pas pouvoir garder en conscience une église dans laquelle il ne pouvait résider, il fut employé aux affaires de la cour de Rome jusqu'à l'an 1621; étant alors tombé malade, il sortit du Vatican, et se retira dans la maison du noviciat des jésuites de Saint-André, le 16 août, sous le pontificat de Grégoire XV qui le visita durant sa maladie. Bellarmin mourut le 17 septembre de l'an 1621, âgé de soixante-dix-neuf ans. Les ouvrages de controverse qu'il a composés lui ont acquis une grande réputation parmi les catholiques, et même parmi les protestans, les uns et les autres l'ayant considéré comme le plus grand controversiste qui eût encore écrit. Il n'avait pas moins de piété, de prudence et de sagesse que d'érudition. Quelque temps après sa mort, on proposa de le canoniser, et on fit des informations pour prouver sa sainteté, mais elles ne se trouvèrent pas suffisantes. Son principal ouvrage est son *Corps de Controverse*, qu'il rédigea, et qui fut imprimé pour la première fois à Ingolstadt, en trois tomes, en 1587, 1588, 1590. Il revit ses Controverses, et en fit faire une nouvelle édition à Venise, qui fut suivie d'une autre toute semblable à Paris, 1602, et de celle des Triadelphes de Paris en 1608, en quatre tomes, corrigée et augmentée sur un Mémoire publié

à Rome par l'auteur en 1607. L'édition de Cologne en 1615, joint au premier tome ses Traités nouveaux, et on y publia depuis, en 1617, plusieurs autres ouvrages du même auteur, en trois volumes in-folio. Depuis sa mort, on a donné au public quelques uns de ses Sermons, et plusieurs de ses Lettres. Nous suivrons l'édition des Triadelphes dans le compte que nous allons rendre des ouvrages de ce cardinal : le premier tome contient trois Controverses générales ; la première, de la parole de Dieu ; la seconde, de Jésus-Christ, chef de l'Église ; et la troisième, du souverain pontife, à laquelle est ajoutée une dissertation de la translation de l'Empire. La parole de Dieu est ou écrite ou non écrite. La première se trouve dans le nouveau et l'ancien Testament dont l'auteur défend la canonicité, et rapporte les différentes versions, et dont il prétend que l'Église seule est le légitime interprète. La tradition est aussi nécessaire ; il y en a de véritables ; et on répond à tout ce que les protestans peuvent opposer. La seconde Controverse générale est de Jésus-Christ, chef de toute l'Église ; la divinité de Jésus-Christ y est prouvée contre les Ariens ; le mystère de la Trinité y est défendu, la procession du Saint-Esprit établie, et l'addition du *Filioque* justifiée contre les Grecs. La troisième Controverse est touchant le souverain pontife ; Bellarmin y soutient que le gouvernement de l'Église est purement monarchique ; que saint Pierre en était le chef, et que les papes lui ont succédé en cette qualité ; qu'ils sont infaillibles dans leurs jugemens dogmatiques ; qu'ils ont un pouvoir indirect sur le temporel des Rois, etc. Le second tome contient quatre Controverses générales : la première, des Conciles et de l'Église ; la seconde, des membres de l'Église ; la troisième, de l'Église qui est en Purgatoire ; et la dernière, de celle qui triomphe dans les cieux. Il y a, selon lui, deux sortes de conciles, les uns généraux, et les autres particuliers : il en compte dix-huit généraux approuvés, huit désapprouvés, et six en partie approuvés, et en partie désapprouvés, entre lesquels il met les conciles de Francfort, de Constance et de Bâle, et un qu'il dit n'avoir été ni approuvé, ni réprouvé, qui est celui de Pise, de l'an 1509 : c'est au pape à les convoquer et à les approuver. Dans le troisième livre, il traite de la visibilité, de l'indéfectibilité de l'Église militante, et des notes auxquelles on peut la reconnaître. La seconde Controverse de ce tome est des membres de l'Église, des clercs, des moines et des laïcs ; la troisième est du Purgatoire dont il prouve l'existence, et dont il décrit les circonstances ; la quatrième regarde la béatitude et le culte des Saints. Le troisième tome des Controverses est sur les Sacremens en général et en particulier : il y traite ces

matières par rapport à la Controverse contre les hérétiques ; il rapporte leurs sentimens et les réfute ; on y trouve un Traité de la Messe et un autre des Indulgences. Le quatrième tome est du péché originel, de la nécessité de la Grâce, du libre-arbitre, de la justification, du mérite des bonnes œuvres, et en particulier de l'oraison, du jeûne et de l'aumône ; il réfute les protestans touchant l'inadmissibilité de la Grâce ; il prouve, contre les Pélagiens, la chute de la nature humaine et le besoin qu'elle a de la Grâce pour se relever ; il y traite enfin les questions disputées entre les théologiens scholastiques : il y a sur la fin de ce tome quelques questions de discipline et de morale sur les Heures canoniales, et l'obligation de les réciter ; sur le précepte du jeûne, etc.

On trouve à la fin de ce dernier tome un jugement ou une censure du livre de la *Concorde des Luthériens*, et une courte apologie de cette censure: voilà tout ce qui est contenu dans les quatre tomes des Controverses de Bellarmin. Outre cet ouvrage, Bellarmin en a composé plusieurs autres qui ont été imprimés en deux volumes in-folio, à Cologne, 1617. Le premier contient ses Commentaires sur les Psaumes et les Sermons : les Commentaires sur les Psaumes sont un très-bon ouvrage ; il y rapporte les différences du texte hébreu et des versions, explique le sens littéral du texte, et tâche, aussi bien que Genebrard, d'accorder en plusieurs endroits le texte hébreu avec la Vulgate. Ses Sermons sont plutôt des leçons de théologie que des discours propres à la chaire. Le dernier volume contient les autres opuscules de Bellarmin. Le premier est son Traité des Écrivains ecclésiastiques, qui a été imprimé plusieurs fois ; il est suivi des Traités de la translation de l'Empire, des indulgences, du culte des images contre le synode de Paris, et du jugement sur la concorde des Luthériens, qui ont été insérés dans les Controverses. On y voit aussi quatre écrits sur l'affaire de Venise ; deux Traités contre Jacques 1er, roi de la Grande-Bretagne ; un Traité de la puissance du pape contre Guillaume Barclai. Après quelques livres de dévotion qui y sont joints, il traite de la résidence des évêques; de la manière dont on doit se comporter envers les princes pour la défense de la liberté ecclésiastique, des biens de l'Église dont l'évêque n'est que le dispensateur, et sur lesquels il ne lui est dû que sa subsistance. Tous ces ouvrages sont excellens dans leur genre ; mais ce qu'il dit de l'autorité du pape, tant pour le spirituel que pour le temporel, ne s'accorde ni avec les principes, ni avec les usages de l'Église gallicane. On a imprimé en 1749 à Wirtzbourg, in-4°, un petit écrit du cardinal Bellarmin qui n'avait point encore paru, et qui est intitulé :

Apographum ex manuscripto autographo venerabilis Dei servi Roberti Bellarmini de editione latina vulgata, quo sensu à concilio Tridentino definitum sit, ut ea pro authentica habeatur, nunc primò impressum. (Alegambe. Possevin. Sponde. Godeau, *Éloge des Évêques*. Dupin, *Bibl. eccl.*, dix-septième siècle. *Voy.* aussi la vie de Bellarmin, par Jacques Fuligati, et son abrégé dans les *Mémoires de Trévoux*, du mois d'octobre 1709.)

BELLATI (Antoine-François), jésuite et célèbre prédicateur italien, naquit le 2 novembre 1665 à Ferrare où il fit ses premières études. Ayant pris l'habit à seize ans, il fit son noviciat à Bologne, y continua ses études jusqu'en 1688, professa ensuite, selon l'usage de la compagnie, et fit enfin ses vœux en 1699. Alors il se livra à la prédication, et eut pendant plusieurs années le plus grand succès dans les principales chaires d'Italie. Sa faible santé l'obligea d'y renoncer de bonne heure. Il passa le reste de ses jours à Plaisance où il fut élu, en 1712, recteur du collége, et d'où il accompagna en 1714, jusqu'aux frontières d'Espagne, la nouvelle reine Élisabeth Farnèse, épouse de Philippe v. Il mourut le 1er mars 1742. Plusieurs de ses ouvrages parurent d'abord séparément depuis 1705 jusqu'en 1731. Ils furent recueillis après sa mort, Venise, 1752, en un seul volume in-4° qui devait être suivi d'un second rempli d'ouvrages inédits : ce second volume n'a point paru, mais le recueil complet de ses œuvres a été publié depuis à Ferrare en 4 vol. grecs, in-4°; le premier, contenant les sermons, *Prediche*, 1744; le deuxième, *Orazioni e discorsi*, 1745; le troisième, *Trattati sacri e morali*, 1746; le quatrième enfin, *Altri trattati, esortazioni domestiche, altre prediche, lettere, e la vita dell' autore*, 1748. Le père Bellati est, dans son genre, un des meilleurs écrivains italiens du dix-huitième siècle.

BELLATOR. Raban Maur, archevêque de Mayence, dans son Commentaire sur la Sagesse, parle du prêtre Bellator, auquel il attribue un Commentaire, en huit livres, sur la Sagesse.

BELLAY (Jean du), né en 1492, montra dès sa jeunesse de si grandes qualités que François 1er l'éleva aux plus hautes dignités, et lui confia ses plus grandes affaires. Il fut d'abord évêque de Bayonne, puis de Paris en 1532. Il avait été en 1527 ambassadeur auprès de Henri VIII, et il y retourna en 1533. Ce prince alors menaçait d'un schisme; il promit cependant à du Bellay de ne pas rompre avec la cour de Rome, pourvu qu'elle lui donnât le temps de se défendre par procureur. Du Bellay se rendit sur-le-champ à Rome pour demander un délai au pape Clément VI : il l'obtint, et envoya au roi d'Angleterre un courrier pour avoir la procura-

tion qu'il avait promise; mais le courrier n'ayant pu être de retour auprès du pape le jour qu'on lui avait fixé, les agens de l'empereur Charles-Quint firent tant de bruit qu'on fulmina l'excommunication contre Henri VIII, et l'interdit sur ses États malgré les protestations de l'évêque de Paris. Le courrier arriva en effet deux jours après; mais la bulle avait été lancée, ce qui décida le schisme de l'Angleterre. Du Bellay continua d'être chargé des affaires de France auprès de Paul III, successeur de Clément, et qui le fit cardinal, le 21 mai 1535. L'année suivante, il assista à un consistoire où l'empereur Charles-Quint s'emporta tellement contre François Ier que du Bellay crut devoir se rendre en diligence auprès de ce monarque pour l'en prévenir. Charles-Quint ayant bientôt après débarqué en Provence avec une armée nombreuse, François Ier marcha à sa rencontre, laissant à Paris le cardinal du Bellay, avec le titre de lieutenant-général, et le commandement de la Picardie et de la Champagne. Les Impériaux ayant, au mois d'août, assiégé Péronne, dont le maréchal de Fleuranges était commandant, our calmer la fermentation des habitans de Paris, du Bellay leur persuada d'abord de défendre leur ville par l'élévation d'un rempart qui forme aujourd'hui boulevart, puis d'envoyer des secours aux assiégés. Ses services lui méritèrent de nouveaux bienfaits de François Ier qui le nomma, en 1541, évêque de Limoges; en 1544, archevêque de Bordeaux; en 1546, évêque du Mans. Il se servit de sa faveur pour l'avancement des lettres, et se joignit au savant Budé pour décider le Roi à fonder le Collége-Royal; mais après la mort du *père des lettres*, en 1547, le cardinal du Bellay y fut privé de son rang et de son crédit par les intrigues de ceux qui lui succédèrent, et particulièrement par celles du cardinal de Lorraine. Il se retira à Rome où, par le privilége de son âge, il fut fait évêque d'Ostie, et tint rang de doyen des cardinaux pendant l'absence de ceux de Tournon et de Bourbon, ses anciens. Il s'était démis de l'évêché de Paris en faveur d'Eustache du Bellay, son cousin, et de l'archevêché de Bordeaux. Il fit construire un superbe palais à Rome où il était si estimé qu'on parla de le faire pape après la mort de Marcel II. Il mourut dans cette ville le 16 février 1560. Brantôme dit « que le » cardinal du Bellay fut un des » plus savans, éloquens, sages » et avisés de son temps; qu'il » était pour tout, et un des plus » grands personnages en tout, et » de lettres et d'armes qui fût.» On a de lui quelques Harangues, une Apologie pour François Ier, des Élégies, des Épigrammes, des Odes recueillies in-8° chez Robert Étienne, en 1546.

BELLE-AIGUE, *Bella-Aqua*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux au

diocèse de Clermont, dans la Basse-Auvergne. Elle était de la filiation de celle de Montpeiroux, et fut fondée en 1137. (*Gallia Christ.*, tom. 2, col. 406.)

BELLE-BRANCHE, *Bella-Branca*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située dans le Maine, sur la petite rivière de Vergeste, à deux lieues du bourg de Sablé, diocèse du Mans. Elle fut fondée le 27 juillet 1152, par Robert de Sablé II du nom, et la fondation fut confirmée en 1165 par le pape Alexandre III. Le roi Henri IV ayant fondé le collége des Jésuites de la Flèche en 1607, unit à ce collége la mense abbatiale de Belle-Branche, et celle de plusieurs autres bénéfices. (Moréri, d'après La Martinière. *Dict. géogr.*)

BELLE-ÉTOILE, *Bella-Stella*, abbaye réformée de l'Ordre de Prémontré, était située dans la paroisse de Cérisy, à deux lieues de Condé-sur-Noireau, diocèse de Bayeux, et fondée en 1216 par Henri de Bella-Fago. Robert des Ablèges, évêque de Bayeux, et Robert le Baube, archevêque de Rouen, confirmèrent cette fondation en 1217. Édice, fille de Richard de Roumilly et femme du fondateur, donna à l'abbaye de Belle-Étoile tout ce qu'elle possédait dans le territoire de Cérisy, et Henri leur fils aîné fit rebâtir l'église en 1238. (*Gallia Christ.*, tom. 11, col. 462.)

BELLE-FONTAINE, *Bellus-Fons*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, au diocèse de la Rochelle, était située au milieu d'un bois, à quatre lieues de Mortagne et à huit d'Angers. Elle fut fondée par les seigneurs de la Roche-sur-Yon, et appartenait aux Feuillans depuis environ l'an 1642. (*Gallia Christ.*, tom. 2.)

BELLEGARDE (Octave de Saint-Lary de), archevêque de Sens, fils posthume de César de Saint-Lary, naquit au mois de février en 1587. Quoiqu'il n'existât qu'une promesse de mariage entre sa mère et César de Saint-Lary, il fut déclaré légitime par arrêt du parlement de Bordeaux; mais Roger de Bellegarde, cousin de son père, recueillit sa succession, et destina dès l'enfance son jeune parent à l'Église. Il fit ses premières études à Bordeaux et à Brouage, et ses cours de philosophie et de théologie à Toulouse. Il n'était encore que jeune clerc lorsque, par la faveur de Henri IV, il fut pourvu de plusieurs riches abbayes, notamment de celle de Saint-Germain d'Auxerre, et de la douairie d'Aubrac. Les bulles de la première ne lui ayant été accordées qu'avec la clause *cum voto profitendi*, il prit l'habit de bénédictin; mais ayant été nommé à l'évêché de Cousérans, il fut dispensé de prononcer des vœux. Le siége archiépiscopal de Sens ayant vaqué en 621, par la mort de Jean du Perron, frère du cardinal, Bellegarde y fut nommé. Il en prit possession en 1623, après qu'on eût soustrait à la juridiction métropolitaine de Sens l'Église de Paris, pour l'é-

riger en archevêché. Le diocèse de Cousérans lui avait dû, pendant le peu de temps qu'il avait été évêque, la fondation d'un couvent de capucins; celui de Sens lui eut l'obligation d'un collége de jésuites et de plusieurs communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe, très-utiles à l'instruction de la jeunesse, à la direction des âmes, et à l'édification publique. Il avait assisté à Paris à l'assemblée du clergé de 1625; il présida celle de 1627 à Fontenay-le-Comte, et celle de 1541 à Mantes. Il y soutint avec courage les immunités du clergé et les droits de l'épiscopat : un exil fut le prix de sa fermeté. Il avait, en 1639, souscrit avec plusieurs autres évêques la condamnation de deux ouvrages intitulés : l'un, Traité des droits et libertés de l'Église gallicane; et l'autre, Preuves des mêmes libertés. Il partagea les sentimens du docteur Arnaud, et approuva son livre intitulé : *de la fréquente Communion;* il en écrivit même à Urbain VIII. Il était versé dans la théologie, et savant dans les antiquités. Il fit imprimer un ouvrage dont le titre est : *Sanctus Augustinus per se ipsum docens catholicos et vincens Pelagianos*. Dans une lettre pastorale qu'il y joignit, il en recommande la lecture aux fidèles de son diocèse, et principalement aux ecclésiastiques. On a cru pendant quelque temps qu'il en était l'auteur, depuis on a su que ce livre était du père Du Juannet, oratorien. Bellegarde mourut le 24 juillet 1646 au village de Montreuil près Paris. Son corps fut transporté à Sens et inhumé dans la cathédrale. Il légua ses biens pour les trois quarts à l'Église de Sens, et l'autre quart aux pauvres.

BELLEGARDE (Jean-Baptiste Morvan de), né d'une famille noble à Pihyriac, petite ville du diocèse de Nantes, le 30 août 1648, entra chez les jésuites, où il se lia d'amitié avec les pères Bouhours, Pardies et Rapin. Il quitta la société après seize ou dix-sept ans. Il était prêtre et rentré dans le monde; il s'y occupa à prêcher, à traduire les ouvrages des autres, et à en composer de sa façon. Quand il se vit infirme et avancé en âge, il ne voulut plus s'occuper que de l'affaire de son salut, et se retira dans la communauté des prêtres de Saint-François de Sales, où il mourut le 26 avril 1734, dans sa quatre-vingt-sixième année. Il est auteur d'un très-grand nombre de Traductions des Pères grecs et latins qui ont été long-temps attribuées à M. Le Maître de Sacy et à d'autres. Telles sont : saint Jean Chrysostôme, 12 volumes in-8°, saint Basile, lettres et homélies, 2 vol. in-8°; saint Grégoire de Nazianze, 2 vol. in-8°; saint Astère, évêque d'Amasée, 1 vol. in-8°; les Sermons de saint Jean Chrysostôme sur la Genèse, in-8°, 2 vol.; Sermons choisis du même, contenant quatre-vingt-huit de ses plus beaux discours,

in-8°, 2 vol.; Sermons du même sur les Actes des Apôtres, in-8°, 1 vol.; Opuscules du même, contenant les Traités de la componction du cœur, de la Providence de Dieu, etc.; saint Léon, lettres et homélies, 2 vol. in-8°; saint Ambroise, les Offices, 1 vol. Ces traductions sont écrites avec plus de pureté et d'élégance que d'exactitude. M. de Bellegarde a de plus traduit les livres moraux de l'ancien Testament; l'Imitation de Jésus-Christ, avec les Notes d'Horstius, et quelques auteurs profanes. Il a fait, outre cela, divers ouvrages théologiques, moraux, historiques; savoir, un Apparat de la Bible, pour l'intelligence de la Sainte-Écriture, in-8°; Réflexions morales sur la Genèse; les sentimens que doit avoir un homme de bien sur les vérités de la religion et de la morale, tirés des plus beaux passages de l'Écriture-Sainte, et dédiés à madame de Maintenon, 1 vol. in-8°; la Manière de prier et de méditer, avec des remèdes contre les passions du cœur et de l'esprit, in-18; Modèles de conversations pour les personnes polies; Pensées chrétiennes pour tous les jours du mois, in-18; les Règles de la vie civile, in-12; la Morale des Ecclésiastiques, in-12; quatre Dialogues sur l'Amitié, in-12; Lettres curieuses de Littérature et de Morale, in-12; Maximes avec des exemples tirés de l'Histoire sainte et profane, ancienne et moderne, pour l'instruction du Roi, Paris, 1718, in-12. On y trouve un catalogue des ouvrages de l'abbé Bellegarde. On peut le consulter, aussi bien que l'Éloge de cet auteur fait par le père de Tournemine, et inséré dans le Mercure du mois de novembre 1735. On y verra que l'abbé de Bellegarde se fit aimer et respecter par la régularité de sa conduite, les charmes de son esprit, la bonté de son cœur, la douceur de son commerce et les agrémens de sa conversation. Il n'était pas seulement désintéressé et exempt d'ambition, il était encore libéral et très-charitable envers les pauvres, auxquels il donnait tout ce qu'il pouvait, en se retranchant à lui-même bien des commodités pour leur donner plus abondamment.

BELLEMÈRE (Gilles de), célèbre jurisconsulte dans le quatorzième siècle, professa d'abord le Droit à Angers. Il était archidiacre de cette ville en 1371. Il enseigna aussi le Droit à Avignon, et fut auditeur de Rote. Il fut aussi successivement évêque de Lavaur, du Puy-en-Velai et d'Avignon, où il mourut en 1409. On a de lui plusieurs ouvrages de Jurisprudence imprimés en 7 vol., à Lyon en 1548, puis en 6 vol., en 1586. (*Voyez* le tome 14 de l'*Histoire de l'Église gallicane*, pag. 466.)

BELLENGER (François), docteur de Sorbonne, né dans le diocèse de Lisieux, mourut à Paris le 12 avril 1749 à soixante-un ans. C'était un homme très-versé dans l'étude des langues.

On a de lui : 1° *Liber psalmorum vulgatæ editionis, cum notis in quibus explicatur titulus, occasio et argumentum cujusque psalmi, dilucidatur sensus litteralis, paucis attingitur sensus mysticus..... Accessit appendix ad notas, in qua discutiuntur præcipuæ differentiæ quæ occurrunt inter textum hebraïcum, et versiones septuaginta Interpretum, Aquilæ, Symmachi, Theodotionis, quintæ et sextæ editionis, paraphrasim chaldaïcam, vulgatam latinam hieronimianam;* in-4°. L'auteur parle dans la préface de l'utilité des psaumes, de leur élégance, de leur sublimité, de la manière de les expliquer, de la méthode qu'il observe dans les notes sur les psaumes. Il donne des prolégomènes pour l'intelligence des psaumes. 2° Essais de Critique sur les écrits de M. Rollin; sur le Dictionnaire géographique et critique de M. Bruzen de La Martinière, etc. 3° Une traduction exacte de Denys d'Halicarnasse, 1723, 2 volumes in-4°. 4° *Théologie astronomique*, traduite de l'anglais de Derham, 1729, in-8°. Il a laissé en manuscrit une version française d'Hérodote, avec des notes pleines d'érudition. (*Journal des Savans*, 1729, 1740 et 1744.)

BELLE-PERCHE, *Bella-Pertica*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située sur la rive gauche de la Garonne dans le diocèse de Montauban, et auparavant dans celui de Toulouse. Elle était de la filiation de Clairvaux, et fut fondée en 1143. Les seigneurs de Castelmairan, de la maison d'Argombaud dans le voisinage, furent ses principaux bienfaiteurs au douzième siècle. Cette abbaye ressentit en 1572 les effets de la fureur des calvinistes. (Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, tom. 2, p. 448; tom. 5, p. 315. Moréri, édition de 1759.)

BELLÈRE DU TRONCHAY, appelée communément *sœur Louise*. On a la vie et les lettres de cette sainte fille, sous ce titre : le Triomphe de la Pauvreté et des Humiliations, ou la Vie de Mlle. de Bellère du Tronchay, appelée communément *sœur Louise*, avec ses lettres, 1732.

BELLET (Charles), prêtre, prébendier de la cathédrale de Montauban, et de l'Académie de cette ville, né en Quercy. Nous avons de lui : 1° une Lettre aux Protestans, où il fait voir combien leurs assemblées sont illégitimes, 1746, in-4°. 2° Un Discours sur l'Étude de la langue française, et un autre sur ce sujet : « un auteur doit se con- » former au goût du siècle dans » lequel il écrit, » qui ont remporté le prix d'éloquence à l'Académie de Soissons en 1747 et 1748. 3° Un autre Discours sur les devoirs des Sujets envers leurs Souverains, couronné à l'Académie de la Bastie en Corse. 4° Un autre sur la question, « si » l'on est plus heureux d'être né » avec des passions fortes qu'a- » vec des passions médiocres, » couronné à l'Académie de Rouen,

1750. 5° L'Adoration chrétienne dans la dévotion du Rosaire, en 1754, in-12, dédiée à la Reine, et un abrégé du même ouvrage, en 1758. Cet auteur a aussi remporté des prix aux académies de Bordeaux, de Pau, etc.

BELLEVAL ou BELVAL, *Bella-Vallis*, abbaye de l'Ordre de Prémontré, était située dans le pays d'Argone en Champagne, à deux lieues de Mouzon, diocèse de Reims. Elle fut fondée par Alberon, évêque de Verdun, en 1133. (*Gallia Christ.*, tom. 9, col. 322.)

BELLEVAUX, *Bella-Vallis*, abbaye de l'Ordre de Prémontré dans le Nivernais, diocèse de Nevers. Elle n'existe plus et elle aurait cessé d'elle-même sans la révolution.

BELLEVAUX, abbaye de l'Ordre de Cîteaux dans la Franche-Comté, au diocèse de Besançon. Elle était fille de Morimond, et fut fondée l'an 1119. (*Gallia Ghrist.*, *vet. edit.*)

BELLE-VILLE, *Bella-Villa*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, était située dans la ville du même nom sur la Saône, à deux ou trois lieues de Beaujeu dans le Beaujolais, diocèse de Lyon. Elle fut fondée d'abord sous le titre de prieuré, dépendant de Saint-Irénée de Lyon, par Humbert, seigneur de Beaujeu, en 1159, et fut ensuite érigée en abbaye l'an 1164; mais toujours sous la dépendance du prieuré de Saint-Irénée. (*Gallia Christ.*, tom. 4, col. 293.)

BELLE-VUE (Armand de), dominicain, ainsi nommé du lieu de sa naissance en Provence, fut fait docteur en théologie vers l'an 1320 ou 1325 par Jean XXII, à Avignon. Le même pape le fit maître du sacré Palais en 1327. Il vivait en 1332, et était mort en 1334. On a de lui, 1° une espèce de Dictionnaire des mots les plus difficiles de la Philosophie et de la Théologie, qui a été imprimé plusieurs fois et sous différens titres, entre autres sous celui de *Declaratio difficilium terminorum, tàm Theologiæ quàm Philosophiæ ac Logicæ*. 2° Quatre-vingt-dix-huit Conférences sur les Psaumes, imprimées en 1519, à Paris; en 1525, à Lyon, et en 1610, à Bresse, sous le titre de *Sermones planè divini*. 3° Un Recueil de Prières et de Méditations sur la vie et les bienfaits de notre Seigneur Jésus-Christ, imprimé en 1503, à Mayence, in-12. (Le père Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. 1, p. 583 et les suivantes.)

BELLI (Chérubin), moine sicilien qui vivait vers le milieu du dix-septième siècle, savant canoniste et profond théologien, était aussi poëte. Il a publié: 1° *Ergasto idillio*, Palerme, 1616, in-12. 2° *La Clori, favola pastorale*, Palerme, 1618, in-12; Coni, idem. 3° *Le Lagrime di Maria Vergine nel calvario*, Palerme, 1635, in-12. L'auteur donna ces trois ouvrages dans sa jeunesse, lorsqu'il était encore séculier, sous le nom de Jérôme (*Girolamo*) Belli. Le premier et le troisième sont en langage

sicilien. Les trois suivans parurent sous son nom de religion, *Cherubino Belli*. 4° *L'Agnese*, *tragedia sacra*, Palerme, 1646, in-12. 5° *Il martirio di santa Agata, tragedia*, Palerme, 1646, in-12. 6° *Il Nascimento del bambino Gesù, azione drammatica*, Palerme, 1652, in-8°; 1663, in-12.

BELLI (Paul), né à Messine en 1588, entra en 1603 chez les jésuites, remplit divers emplois dans la compagnie, et fut en faveur auprès du pape Innocent x dont il était parent. Il mourut à Messine le 15 janvier 1658. Il a laissé en latin quelques ouvrages de piété, tels que l'Histoire de la Passion tirée des quatre évangélistes; un Recueil de mille Éloges ou de mille Traits à la louange de la vierge Marie, en 2 vol. in-fol., etc.; et en italien: *il Sacrifizio d'Abraamo, rappresentazione tragi-comica*, Rome, 1648, sous le nom de *Lelio Palombo*.

BELLIN (le père), de Padoue, religieux augustin, est le premier qui ait publié le Martyrologe romain. (*Voy.* le *Journal des Savans*, 1708, *supplém.*, pag. 208 de la première édition, et 173 de la seconde.)

BELLING (Richard), fils du chevalier Henri Belling, né près de Dublin en Irlande, devint un officier distingué parmi les catholiques confédérés, qui le firent secrétaire du conseil suprême qu'ils avaient établi à Kilkenni en 1641. Il fut envoyé à Rome par le même conseil, pour solliciter le secours du Saint-Siége, et mourut à Dublin au mois de septembre 1677. Il s'était retiré en France pendant la tyrannie de Cromwel, et y avait écrit sous le nom supposé de *Philopator Irenæus*, deux livres intitulés: *Vindiciarum catholicarum Hiberniæ libri duo*. Le premier contient les affaires d'Irlande, depuis 1641 jusqu'en 1649. Le second est une réfutation d'une lettre écrite par un franciscain, nommé Paul King, touchant les mêmes affaires. Jean Ponce, religieux du même Ordre, ayant écrit contre M. Belling un livre intitulé *Vindiciæ eversæ*, M. Belling lui opposa: *Annotationes in Joannis Poncii librum, cui titulus, vindiciæ eversæ; accesserunt Bellingii 2 indiciæ*, Parisiis, 1654, in-8°. *Innocentiæ suæ impetitæ per Reverendissimum Farnensem vindiciæ*; à Paris, 1652, in-12.

BELLINGAN (Jean-Baptiste), né à Amiens le 31 octobre 1666, entra dans la compagnie de Jésus en 1682, et y fit les quatre vœux le 2 février 1700. Il a été recteur du noviciat de Paris, provincial et ensuite recteur de la maison professe où il est mort le 9 mars 1743. On a de lui, 1° Retraite spirituelle sur les Vertus de Jésus-Christ, avec un discours sur la nécessité de le connaître et de l'aimer, à à Paris, 1731, in-12, seconde édition, meilleure que la première. 2° De la Connaissance et de l'Amour de notre Seigneur Jésus-Christ, à Paris, 1734,

in-12. 3° Retraite spirituelle pour tous les états, à l'usage des personnes du monde et des personnes religieuses, à Paris, 1746, in-12.

BELLON (Antoine), notaire d'Udine et chancelier de l'église d'Aquilée. On a de lui les Vies des patriarches d'Aquilée. C'est une histoire très-abrégée qui se trouve dans le quinzième tome du *Rerum Italicarum scriptores de Muratori.*

BELLOY (Pierre), avocat-général au parlement de Toulouse, né à Montauban d'une famille catholique, fut nommé régent dans l'Université de Toulouse à l'âge de vingt-un ans. Il fut reçu conseiller au présidial de la même ville, après avoir fait la fonction d'avocat pendant quatre ou cinq ans. En 1587, Henri III le fit mettre à la Conciergerie de Paris, par complaisance pour les Guises qui le traitaient de brouillon et d'hérétique, à cause d'un ouvrage qu'il avait publié en 1585, sous ce titre : Apologie catholique contre les libelles, déclarations, avis et consultations faites, écrites et publiées par les ligués, etc. Après la mort du duc de Guise, Belloy fut transféré à la Bastille, d'où il s'évada après plus de deux ans de prison. Henri IV, pour récompenser sa fidélité à son service, le fit avocat-général au parlement de Toulouse; charge qu'il exerçait encore en 1609. Il était savant jurisconsulte, et avait publié d'autres ouvrages dont La Croix du Maine fait mention.

BELLOY (Jean-Baptiste de), cardinal-archevêque de Paris, issu d'une maison noble et très-ancienne, naquit le 9 octobre 1709 à Morangle, terre de sa famille, dans le diocèse de Beauvais, et dans le voisinage de Beaumont-sur-Oise. Des nombreux enfans de son père, trois suivirent le parti de l'Église; les autres entrèrent au service. Dès que Jean-Baptiste eut fini ses études, et reçu l'Ordre de prêtrise, le cardinal de Gêvres, son évêque, se l'attacha en lui donnant un canonicat de Beauvais; peu de temps après, il le fit officier-archidiacre et son grand-vicaire. En 1751, l'abbé de Belloy fut nommé à l'évêché de Glandève. Il assista en cette qualité à la fameuse assemblée de 1755, et s'y rangea du côté des prélats modérés qu'on appelait les *Feuillans,* parce qu'ils avaient à leur tête le cardinal de La Rochefoucault, ministre de la feuille des bénéfices, par opposition aux prélats d'un zèle trop exalté qu'on nommait *Théatins*, par allusion à l'ancien évêque de Mirepoix qui avait été de cet Ordre, et dont ils suivaient les principes. On agita à cette assemblée le mode d'exécution de la bulle *Unigenitus.* Les sentimens se partagèrent, quoiqu'on fût du même avis sur le fond; seulement d'un côté, et c'était celui du président, on avait adopté quelques tempéramens qui paraissaient propres à apla-

nir les difficultés. L'évêque de Glandèves, naturellement porté à la modération, vota dans ce sens. Sur ces entrefaites, l'évêché de Marseille vint à vaquer par la mort de M. de Belzunce. Le mérite de ce prélat n'avait pas empêché que ce diocèse, comme beaucoup d'autres, ne fût troublé par la résistance de quelques ecclésiastiques aux décrets de l'Église. Il y fallait un évêque sur la prudence et l'esprit de conciliation duquel on pût compter. M. de Belloy réunissait ces qualités. Le Roi le crut propre à faire cesser ces discussions; il lui destina le siége vacant, et l'en fit prévenir secrètement. Cependant, l'usage était qu'un siége venant à vaquer pendant la tenue de l'assemblée, elle le fît demander pour un de ses agens. Une députation fut nommée à cet effet, et chargée de présenter l'abbé de Coriolis. Par une singularité que M. de Belloy aimait à rappeler, il fit partie de la députation qui allait solliciter pour un autre une grâce qui lui était assurée. Quelques jours après, M. de Belloy fut nommé. Il était en effet l'homme qu'il fallait envoyer à Marseille. Il sut y rapprocher les esprits, et gagner la confiance entière de son clergé et de ses diocésains; pendant quarante-cinq ans qu'il gouverna cette Église, il y maintint l'ordre et la concorde. La révolution l'en fit sortir au grand regret de la ville de Marseille où il laissait d'honorables souvenirs. Il vint habiter Chambly, petite ville du Beauvoisis, voisine du lieu de sa naissance; il n'y éprouva rien de fâcheux, bonheur rare dans ces temps de désordre et de désastre. Au moment du concordat, il donna la démission de son premier siége, et fut peu de temps après nommé archevêque de Paris et créé cardinal. Il mourut le 10 juin 1808 dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, et fut inhumé dans le caveau des archevêques. M. l'abbé Jalabert prononça son oraison funèbre.

BELLOZANE, *Bellosanna*, abbaye réformée de l'Ordre de Prémontré, était située en Normandie, au diocèse de Rouen, et à une lieue de Gournay, sur la petite rivière d'Osanne. Elle était fille de Lisledieu, et fut fondée en 1198 par Hugues III, seigneur de Gournay. Cette abbaye souffrit de grands dommages dans le quatorzième siècle; mais elle fut parfaitement rétablie par les soins de Henri Blavette qui gouvernait cette maison en qualité de prieur l'an 1732. Il y avait alors douze chanoines, au lieu qu'avant le prieur on ne pouvait y en entretenir qu'un ou deux. (*Gallia Christ.*, t. 11, col. 334, *nov. edit.*)

BELLUGA (Louis-Antoine), Espagnol, cardinal-évêque de Murcie. (*Voyez* ce nom aux *Évêques de Murcie.*)

BELLUNO, ville épiscopale d'Italie dans l'État des Vénitiens, en latin *Bellunum*, dans la Mar-

che-Trévisane sur la rivière d'Anasse. Elle est capitale d'un petit pays à qui elle fait porter le nom de Bellunois. Il est entre le Frioul, Le Trévisan, le Cadorin, le Feltrin, l'évêché de Trente et le Tyrol. Selon Maty, c'est une petite ville assez jolie, cependant fortifiée de bonnes murailles, dans laquelle on compte environ six mille hommes. Suidas l'appelle *Verunum*, Pline, *Bellunum*, et les gens du pays, *Ciutad di Belluno*. D'abord elle fut soumise aux Romains; Rhotare la ruina totalement; Charlemagne la rétablit ensuite; ses propres évêques la gouvernèrent pendant un temps; les vicomtes et d'autres s'en emparèrent; enfin, depuis 1440, elle est sous la puissance des Vénitiens.

On la fait chrétienne dès le premier siècle; elle a été le siége d'un évêque jusqu'à Innocent III qui l'unit à Feltri vers l'an 1200, et elle n'en fut séparée qu'en 1459. Son évêque est suffragant de la métropole d'Aquilée. L'église cathédrale est dédiée à saint Martin, et est desservie par dix chanoines, dont le doyen seul est dignitaire; six chapelains, deux mansionnaires, seize clercs prébendés, etc. Il y a dans la ville un séminaire, trois monastères d'hommes, deux de filles, un mont-de-piété, etc. Le diocèse s'étend dans les montagnes et dans un pays très-rude; à peine contient-il dix châteaux et quelques bourgs, dont trente-deux curés ont soin. Nous donnerons le catalogue des évêques tel que nous l'avons dans l'*Ital. sacr.*, tom. 5, pag. 145.

Évêques de Belluno.

1. Théodore, qui vivait, dit-on, au temps de l'empereur Commode.

2. Saint Salvator, dont on fait la fête le 3 janvier.

3. Théodore II, vers l'an 300. On en fait la fête le 2 mai.

4. Arimbert.

5. Loothaire.

6. Valfranc.

7. Félix, assista au concile de Rome en 547.

8. Jean, siégeait en 564.

9. Laurent, élu en 589. Il s'opposa à l'hérétique Sévérus. (Baron., *ad an.* 590.)

10. Albuin, assista au concile de Rome en 607.

11. Alteprand, au concile de Latran en 649.

12. Rainald, siégeait en 725.

13. Ayrold, en 781.

14. Odelbert, assista au concile de Mantoue en 827.

15. Pierre, siégeait en 843.

16. Almon, assista au concile de Ravenne en 875.

17. Jean, fut choisi par le peuple d'une commune voix, se fit donner le nom de comte du Bellunais qu'il soumit à sa juridiction; aussi propre pour la guerre que pour la conduite des âmes, il mit sa ville épiscopale hors d'insulte, et remplit tous les devoirs d'un bon pasteur. L'empereur Othon lui donna et à son église de beaux priviléges. (*Voyez* Ughel, tom. 5, p. 173.) Il assista au concile de Ravenne,

assemblé par le pape Jean XIII en 967, et mourut en 996.

18. Louis, siégeait en 1021.

19. Hernefrède, succéda en 1021, et mourut en 1026.

20. Odelbert, élu en 1026, mourut en 1030.

21. Erman de Belluno, succéda à Odelbert en 1030.

22. Marius, en 1050.

23. Lanfranc, mort en 1070.

24. Rainald, en 1113.

25. Othon, en 1118.

26. Boniface, nommé par Innocent II, siégea plusieurs années.

27. Othon, en 1156, défendit le parti d'Alexandre III contre l'empereur Frédéric. Il mourut au mois de décembre 1183.

28. Gherard Taccoli, nommé par Luce III en 1183, fut tué en combattant contre les Trévisiens qui avaient méprisé son autorité.

29. Baudouin, élu en 1198, mourut en 1200.

30. Anselme de Braganza, de Vicence, en 1200. Il fit la paix entre les Bellunois et les Trévisiens. Il transigea avec Varentin, évêque de Feltri, et convint avec lui que celui qui mourrait d'entre eux le premier ne serait point remplacé, mais que le vivant prendrait la place du mort, afin que de ces deux évêchés, il n'y en eût plus qu'un qui serait nommé, ou Feltri ou Belluno, ou qui porterait ces deux noms ensemble. Anselme mourut en 1204.

31. Tarentin, selon le concordat ci-dessus, jouit des deux évêchés sous le nom d'un seul, et mourut en 1209.

32. Philippe, de Padoue, moine et abbé de Pompose, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut élu par le Chapitre de Belluno, en concurrence avec Adam de Vicence, élu par celui de Feltri. Philippe gagna son procès. Il mourut en 1225.

33. Othon, de Turin, fut élu par les deux Chapitres, et confirmé par Honoré III en 1225. Il mourut en 1241.

34. Alexandre de Foco, en 1241, mourut en 1246.

35. Tison, fils de Bianchini de Camino, chanoine de Cénéda, confirmé par Innocent IV, avec une dispense d'âge en 1247, ne put prendre possession de son église, et passa en 1252 à l'évêché de Concorde.

36. Éléazard, succéda en 1252, et mourut en 1259.

37. Alger ou Aldeger de Villa-Alta, succéda à Éléazard en 1259, et mourut en 1290.

38. Fr. Jacques, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Nicolas IV. On dit qu'il fut tué par les soldats de Scaliger, lorsqu'il se présentait pour faire la paix entre les partis opposés, en 1298.

39. Alexandre de Plaisance, succéda à Jacques en 1298. Il mourut exilé au port de Gravino en 1320.

40. Manfrède de Collatio, fils du comte Raimbauld, évêque de Cénéda, sous Jean XXII, fut fait évêque de Belluno en 1320. Les soldats de Guezzelloni de

Camino le tuèrent dans la place, lorsqu'il allait prendre possession, au commencement de janvier 1321. Jean, alors pape, voulut venger la mort de cet évêque en privant la ville de son siége épiscopal durant vingt années; mais il lui rendit cet honneur à la prière du patriarche d'Aquilée.

41. Grégoire, évêque de Sorrento, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, fut nommé par Jean XXII successeur de Manfrède en 1323, et mourut le 20 février 1327.

42. Gorgias de Lusia, doyen de Feltri, fut élu à l'instance de Scaliger, évêque de Belluno, et ne fut pas confirmé. Cependant le même pape lui accorda cette dignité après la mort de Grégoire en 1328.

43. Henri de Waldeiche, chevalier de l'Ordre Teutonique de Jérusalem, succéda à Gorgias, sous Clément VI, en 1350, et mourut en 1353.

44. Jacques de Bruma, Bohémien, curé de l'église patriarchale du diocèse d'Olmutz, fut nommé en 1353, et mourut en 1369.

45. Antoine de Nateriis de Montagnagna, de Padoue, nommé par Urbain V en 1369, et mourut le 18 septembre en 1393.

46. Fr. Albert de Saint-Georges, de Padoue, de l'Ordre des Frères-Mineurs, élu par le Chapitre et confirmé par Boniface IX en 1393, mourut en 1398.

47. Jean, Romain, moine de Saint-Benoît, nommé par le même pape en 1398, fut transféré à Novarre en 1404.

48. Henri Scarampi, évêque d'Asti, fut transféré à Belluno en 1404; ce fut sous son pontificat que les Bellunois se donnèrent aux Vénitiens. Il se trouva au concile de Constance, et mourut le 29 septembre 1440.

49. F. Thomas Thomasini, Vénitien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Recanati, transféré à Belluno et à Feltri le 15 octobre 1440, mourut en 1447.

50. Jacques Zéni, noble vénitien, élu en 1447, fut transféré à Padoue en 1460.

51. François de Lignomine, de Padoue, nommé en 1460, mourut à Rome en 1462. Pie II désunit alors Belluno d'avec Feltri, et chacune de ces villes eut son évêque particulier.

52. Louis Donat, noble vénitien, siégea trois ans, et passa à Bergame.

53. Moïse Buffarelli, Vénitien, succéda à Louis en 1465, et mourut en 1470.

54. Pierre Barezio, élu en 1470, fut transféré à Padoue en 1488.

55. Bernard Rubeus, de Parme, nommé par Innocent VIII le 8 avril 1488, siégea jusqu'en 1499, et passa au siége de Trévise.

56. Barthélemi Trivisano, Vénien, élu sous Alexandre VI en 1499, mourut en 1509.

57. Galeazzo Neihesola, de Vérone, assista au concile de Latran sous Léon X, et mourut en 1527.

58. Jean-Baptiste Casali, de Bo-

logne, nommé par Clément VII le 27 décembre 1527, mourut à Bologne en 1536.

59. Gaspard Contareno, cardinal de Venise, fut nommé administrateur de cette église en 1536, le 23 octobre, et évêque de Bergame.

60. Jules Contareno, neveu du précédent, élu en 1542, assista au concile de Trente, sous Pie IV.

61. Jean-Baptiste Valério, Vénitien, coadjuteur du précédent dès 1574, lui succéda et mourut en 1599, après avoir abdiqué en 1596.

62. Louis Lollin, nommé par Clément VIII le 29 juillet 1596, mourut en 1626.

63. Jean Delphini, noble Vénitien, neveu de Jean, cardinal, référendaire de l'une et l'autre signatures, nommé le 9 février 1626, siégea sept ans, et se retira.

64. Jean-Thomas Malloni, de Vicence, de la congrégation des Sommasques, évêque de Sébenico, nommé le 16 juin 1634, mourut en 1649.

65. Après une assez longue vacance de siége, Jules Berlendi, de Bergame, fut nommé par Innocent X le 6 octobre 1653. Il mourut le 21 octobre 1693.

66. Jean-François Bembo, de Venise, nommé en 1694, siégeait encore en 1719.

BELLUS (François et Chérubin), religieux franciscains, Siciliens. L'un et l'autre vivaient au commencement du dix-septième siècle. François, selon la bibliothèque de Sicile et les éditeurs du Dictionn. historique d'Amsterdam, 1740, natif de Sacca, fleurissait au moins en 1600. Il était maître en théologie, et a beaucoup prêché en Sicile et dans la Lombardie. Il a écrit en italien un Traité de la Vérité de la Religion chrétienne, dans lequel il découvre beaucoup de figures de l'ancien Testament qui ont rapport aux mystères de notre Foi. Jean-Albert Fabricius n'a point cité cet ouvrage, au moins dans la première édition de sa Bibliothèque des Auteurs qui ont écrit pour et contre la religion chrétienne. Chérubin Bellus, de Terra Nova, qui fleurissait en 1652, selon les auteurs cités plus haut, était aussi théologien, et a été définiteur de son Ordre en Sicile; mais il avait de plus une grande connaissance du Droit pontifical, et beaucoup de facilité pour la poésie italienne. Outre quelques ouvrages en vers, il avait achevé en latin une Somme de Cas de conscience. (Moréri, édition de 1759.)

BELLUTUS, et selon d'autres BELLUTI (Bonaventure), frère-mineur de Catane en Sicile, fut provincial de son Ordre dans ce royaume, en 1645, conseiller de l'inquisition, et assesseur des cardinaux Astalli et Bonadies, évêques de Catane, où il mourut en 1676, âgé de soixante-dix-sept ans. On a de lui : *De Incarnatione Verbi Dei; Moralium opusculorum miscellaneo apparatu atque resolutionum liber posthumus.* (*Biblioth. Sicula.*)

BELMA ou BELMON, (hébr.,

rien, néant; autrement, *une extrême vieillesse*), était au voisinage de la vallée d'Esdrelon. (*Judith*, 7, 3.)

BELMEN. Judith, 14, 4, dans le grec, parle de Belmen, apparemment la même que Béelmaïm, peut-être Abelmaïm, de la tribu de Nephtali (2. *Par.*, 16, 4.), ou Abelmehula, comme lit le syriaque (*Judith*, 4, 4 et 7, 3.); en sorte que Belmen, Belma, Belmaïm et Abelmehula ne seraient qu'un même lieu.

BELOMANCE ou BELOMANTIE, *Belomantia*. Ce mot est grec, composé de βελος, *flèche*, et μαντεια, *divination*, et il signifie *divination* qui se fait par les flèches. La bélomance était en usage parmi les Orientaux, et surtout chez les Arabes. Il semble qu'Ézéchiel en ait parlé, ch. 21, v. 21, et saint Jérôme l'entend ainsi. Il en parle encore sur le ch. 4 d'Osée; à cela près qu'au lieu de flèches, il dit que c'étaient des baguettes; en quoi il confond la *bélomance* avec la *rabdomance* qui est une sorte de divination qui se fait par les baguettes. Dans Ézéchiel, que saint Jérôme cite, il y a *flèches* et non pas *baguettes*.

BELSAN (hébr, *dans la langue;* autrement, *dans la médisance;* autrement, *vieillesse de la dent*), un de ceux qui revinrent de la captivité avec Zorobabel.

BELSUNCE DE CASTELMORON (Henri-François-Xavier de), né au château de la Force en Périgord, le 4 décembre 1671, d'abord jésuite, ensuite grand-vicaire d'Agen, puis évêque de Marseille en 1709, signala son zèle et sa charité durant la peste qui désola cette ville en 1720 et 1721. Il courait de rue en rue pour porter les secours temporels et spirituels à ses ouailles. Ce nouveau Borromée sauva les tristes restes de ses diocésains par cette générosité héroïque. Il fit alors l'admiration de toute l'Europe : Pope l'a célébré dans son *Essai sur l'homme :*

Lorsqu'aux champs de Marseille un air contagieux
Portait l'affreuse mort sur ses rapides ailes,
Pourquoi, toujours en butte à ses flèches mortelles,
Un prélat s'exposant pour sauver son troupeau
Marche-t-il sur les morts sans descendre au tombeau?

Le Roi l'ayant nommé en 1723 à l'évêché de Laon (duché-pairie), il refusa une Église si honorable pour ne pas abandonner celle que le sacrifice de sa vie et de ses biens lui avait rendue chère. Il refusa aussi l'évêché de Bordeaux en 1729; il en fut dédommagé par deux riches abbayes, et par le privilége de porter en première instance à la grand'chambre du parlement de Paris toutes les causes qui regardaient les bénéfices de son diocèse. Le pape l'honora du *pallium*. Il mourut saintement le 4 juin 1755, dans sa quatre-vingt-unième année, après avoir fondé à Marseille le collége qui porte son nom. Nous avons de lui : l'Abrégé de la Vie de Susanne-Henriette de Foix de

Candale, sa tante à la mode de Bretagne, morte en odeur de sainteté; 1707, in-12. Lettres à M. Colbert, évêque de Montpellier, 1730, in-4°. Pratiques pour se préparer à la mort, 1733, in-12. Recueil de Prières, 1738, in-12. Le Combat du Chrétien, de saint Augustin, traduit en français avec des notes, 1738, in-8°. Le livre de saint Augustin, de la Grâce et du Libre-Arbitre, traduit en français avec des notes, 1740, in-4°. Le livre de l'Unité de l'Église, de saint Cyprien, évêque de Carthage, traduit en français avec des notes, 1744, in-4°. Méditations et Considérations affectueuses pour tous les jours de la semaine, traduites de l'espagnol du père Roxas, jésuite, 1745, in-8°. L'Antiquité de l'Église de Marseille, et de la succession de ses évêques, 1745 et suiv., 3 vol. in-4°. L'Art de bien mourir, traduit de Bellarmin, 1752, in-8°. Abrégé du livre de la Manière de bien vivre, par saint Bernard, traduit en français, 1752, in-4°. Instruction pastorale sur l'Incrédulité, 1754, in-12.

BELZEPHON ou BELSEPHON. *Voyez* Béelséphon.

BEMBUS (Matthieu), né à Posna en Pologne, prédicateur du roi Sigismond, dans le dix-septième siècle, a laissé un livre sous le titre de *Pax non pax;* un autre sous le titre de *Pastor vigilans,* et un troisième intitulé: *Christianus bellator*. (Alegambe, p. 332.)

BÈME, *bema*, vient du mot grec βῆμα, *tribunal*, *degré*. Il signifie en général chez les Grecs ce que nous appelons sanctuaire. Il signifie aussi en particulier l'autel que les Manichéens dressaient dans un lieu éloigné de celui où les catholiques disaient la messe. Les mêmes hérétiques appelaient aussi *béme* le jour que Manès fut tué, parcequ'ils le célébraient comme un jour de grande fête, en ornant magnifiquement leur *béme* ou leur autel. (Anselme d'Havelberg, *Dialogues*.)

BEMÉSÉLIS; autrement BÉTHOMÉ, ville assujétie par Démétrius, roi de Syrie. (*Voy*. et comparez Joseph., *de Bello*, l. 1, cap. 3, et *Antiq*., lib. 13, cap. 22.)

BEN (hébr., *fils;* autrement, *qui bâtit;* autrement, *qui est intelligent*), est un des musiciens qui accompagnèrent l'Arche lorsque David la fit transporter à Jérusalem.

BEN-ABINADAB, gouverneur de la contrée de Dor. Il avait épousé Tophet, fille de Salomon. (3. *Reg*., 4, 11.)

BEN-ADAD, fils de Tabremon, roi de Syrie. Il vint au secours d'Asa, roi de Juda, contre Baasa, roi d'Israël. Il entra sur les terres d'Israël, fit diversion, et obligea Baasa d'accourir au secours de son propre pays et d'abandonner Rama qu'il avait entrepris de fortifier, l'an du monde 3066; avant l'ère vulgaire 938. (3. *Reg*., 15, 18.). Il est apparemment fils d'Adad, Iduméen, qui se souleva contre Salomon à la fin du règne de ce prince. (3. *Reg*., 11, 25.)

BEN-ADAD, roi de Syrie, fils de Ben-Adad dont on vient de parler, fit la guerre à Achab, roi d'Israël, trente-sept ans après la guerre de Ben-Adad 1er contre Basa, roi d'Israël (3. *Reg.*, 20. *Per totum.*) *Voyez* ACHAB. Ben-Adad fut vaincu et perdit tout son bagage dans cette guerre. (An du monde 3103.) Au commencement de l'année suivante, Ben-Adad, par le conseil de ses généraux, vint à Aphec avec une nouvelle et puissante armée, dans le dessein d'attaquer Achab dans la plaine. Achab se mit aussi en campagne avec ses troupes. Les deux armées furent sept jours en présence; le septième jour on en vint aux mains, et l'armée d'Israël tua cent mille hommes des troupes de Ben-Adad. Le reste de son armée voulut se sauver dans Aphec, les murs de la ville tombèrent sur eux et en écrasèrent encore vingt-sept mille. Ben-Adad se cacha dans le plus secret de son palais pour ne pas tomber entre les mains d'Achab. Peu de jours après, Achab, content de l'humiliation de Ben-Adad et des conditions qu'il offrait, lui fit grâce et le renvoya.

Environ douze ans après (l'an du monde 3113), le même Ben-Adad déclara la guerre à Joram, fils et successeur d'Achab, roi d'Israël. Le prophète Elysée découvrait les desseins de Ben-Adad à Joram, et par là les rendait inutiles. (4. *Reg.*, 6, 8, etc.) Ben-Adad accusa ses officiers de trahison. On lui dit que c'était Elysée qui découvrait ses projets. Il résolut de se saisir du prophète, et envoya à Dothan, où était Elysée, de ses meilleures troupes. Le prophète les frappa d'aveuglement, les mena jusque dans Samarie, pria Dieu de leur ouvrir les yeux, et dit à Joram de leur faire donner à manger, et de les renvoyer sans leur faire aucune violence.

Quelques années après (an du monde 3119), Ben-Adad vint assiéger Samarie. La famine fut extrême. La tête d'un âne, viande impure pour les Hébreux, fut vendue jusqu'à quatre-vingt sicles, et une mère mangea son propre enfant. Joram imputa tous ces malheurs à Elysée, et voulait le faire mourir. Elysée lui prédit que le lendemain à la même heure, la mesure de farine se donnerait pour un sicle à la porte de Samarie. La chose arriva comme il l'avait dit. Pendant la nuit une terreur panique se répandit dans l'armée des Syriens; ils s'imaginèrent que Joram avait fait venir à son secours une armée d'Héthéens et d'Égyptiens; abandonnèrent leurs chevaux, leurs tentes, leurs provisions, et ne songèrent qu'à se sauver par la fuite.

L'année suivante (an du monde 3120, avant Jésus-Christ 888; avant l'ère vulgaire 884.) Ben-Adad étant tombé malade, envoya Hazael du côté de Damas au-devant d'Élysée, pour savoir s'il releverait de sa maladie. Élysée prédit la mort de Ben-Adad, et assura Hazaël qu'il régnerait

lui-même à Damas, et qu'il ferait une infinité de maux à Israël. (4. *Reg.*, 8, 7, 8, etc.) Hazael, de retour à Damas, dit à Ben-Adad qu'il recouvrerait la santé : mais le lendemain il prit une couverture qu'il trempa dans l'eau, l'étendit sur le visage du Roi, et l'étouffa. Aussitôt il se saisit du royaume et régna à Damas, selon la prédiction d'Élysée.

BEN-ADAD, fils de Hazael, dont nous venons de parler. Joas le battit par trois fois, et le contraignit de lui rendre tout le pays de delà le Jourdain, c'est-à-dire les terres de Gad, de Ruben et Manassé, qu'Hazael avait prises sous les règnes précédens. (An du monde 3168. 4. *Reg.*, 13, 3, 24, 25.) Josephe donne le nom d'Adad à ces deux derniers princes, que l'Écriture appelle Ben-Adad ou fils d'Adad. (*Antiquit.*, l. 8, c. 8; et l. 9, c. 2.) Il ajoute que les Syriens de Damas ont rendu les honneurs divins au dernier Adad et à Hazael, en considération de leurs bienfaits, et en particulier parce qu'ils avaient orné la ville de Damas de temples magnifiques.

BENARD (dom Laurent), né à Nevers en 1573, docteur de Sorbonne et prieur du collége de Cluny, à Paris, où il mourut le 21 avril 1620, a laissé les ouvrages suivans : vingt-huit Paranèses chrétiennes ou Instructions monastiques sur la règle de saint Benoît, imprimées en 1616. L'Esprit de la règle de saint Benoît, avec la traduction des Dialogues de saint Grégoire. L'Éloge bénédictin, et le Mémorial de la vie religieuse, qui fait un troisième volume de Paranèses chrétiennes. La Police régulière tirée de la règle de saint Benoît. (*Mémoires du temps.* Dom Le Cerf, *Bibl. des Aut. de de la Congrég. de Saint-Maur.*)

BENAVIDES (Michel de), natif d'une ville appelée *Carrion des Comptes*, dans le royaume de Léon, n'était âgé que de quinze ans quand il se fit dominicain dans le couvent de Saint-Paul, à Valladolid, en 1567. Il enseignait la théologie dans cette même ville, l'an 1586, lorsqu'il partit d'Espagne avec dix-sept autres religieux de son Ordre pour les Philippines. Il arriva à Manille le 25 juillet de l'année suivante, et y fut chargé de l'instruction des négocians chinois, dont il eut le bonheur d'en gagner plusieurs à Jésus-Christ, comme les prémices de son apostolat. Il entra dans l'empire de la Chine au mois de mai de l'an 1589, et n'en sortit qu'après qu'il y eut été emprisonné, et qu'il y eut beaucoup souffert pour la religion chrétienne, qu'il confessa hautement devant les tribunaux. De retour à Manille, il fut pendant quelque temps comme le bras droit de l'évêque, et son conseil; mais il fit toujours son capital de la prédication. Déclaré ensuite procureur-général des Philippines, il fut obligé de se rendre à la cour de Castille, pour l'intérêt des Églises déjà établies dans les

Philippines. Le roi d'Espagne Philippe II, ayant eu occasion par là de connaître son mérite, le nomma premier évêque de la nouvelle Ségovie, et le pape Clément VIII lui envoya ses bulles datées du 31 août 1595. Le nouvel évêque, suivi de vingt religieux de son Ordre, s'embarqua dans un port d'Espagne, et alla droit à Ségovie-la-Neuve. Il travailla avec tant de zèle dans son diocèse, qu'il rendit presque toutes chrétiennes les trois provinces dont il était composé. Tels étaient les fruits de ses travaux continuels, lorsque le siége épiscopal de Manille étant venu à vaquer par la mort de Dominique de Salazar, du même Ordre et du même pays que Benavides, il en fut établi premier archevêque par le roi catholique Philippe III, qui obtint les bulles du pape Clément VIII, le 15 avril 1602. L'archevêque n'était alors que dans sa cinquantième année; mais ses austérités et ses travaux ayant beaucoup affaibli sa santé, il ne vécut dans sa nouvelle église que jusqu'au 26 juin 1607, qu'il mourut à Manille en opinion de sainteté. On a de lui une Relation de sa nouvelle église de Ségovie, qu'il avait envoyée au pape Clément VIII en 1598, et que Dom Lopez a donnée toute entière, part. 4, lib. 4, cap. 22, depuis la page 854 jusqu'à la page 858. On lui attribue encore un Dictionnaire chinois. (Le P. Échard, *Script. Ord. Prædicat.*, tom. 2, pag. 363 et 364. Le P. Touron, dans ses *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, t. 4, p. 771 et les suiv.)

BENAVIDIUS ou BONAVIDIUS ou BONAVITUS (Marc), ou *Marcus Mantua Benavidius*, jurisconsulte célèbre, natif de Padoue, enseigna dans cette ville, pendant soixante ans, la jurisprudence civile et canonique, avec un applaudissement extraordinaire. Il mourut le 28 mars 1582, en la quatre-vingt-treizième année de son âge. Ses plus beaux traités sont : *Collectanea super jus Cæsareum. Apophtegmata legalia. Consiliorum*, tom. 2. *Problematum legalium*, lib. 4. *Topica. Encomium sacerdotii. Observationum legalium*, lib 10. *Polymathiæ*, lib. 12. *De illustribus Jurisconsultis. Locorum communium*, lib. 3. *De Privilegiis militaribus. De Pupillorum favoribus*, etc. (Thomasini, *in Illustr. viror. elog.*, part. 1. Ghilini. Simler.)

BENAZIC (M. de la), chanoine de l'église collégiale d'Agen. Nous avons de lui : 1° Défense de l'antiquité de l'Église de France, contre le livre intitulé : l'*Origine des Eglises de France, et contre les faux Principes de Launoy*, in-12. 2° Entretien d'un gentilhomme polonais et d'un Agenois sur Agen.

BENCE (Jean), un des premiers prêtres de la congrégation de l'Oratoire de France, était de Rouen et de la maison et société de Sorbonne. M. de Berulle l'envoya en Bourgogne pour y travailler aux nouveaux établisse-

mens de la Congrégation. Il demeura plus ordinairement à Lyon, et il y fit imprimer les deux ouvrages suivans en faveur des séminaristes de cette ville. *Manuale in quatuor Evangelia*, in-12, à Lyon, 1626 et 1682. *Manuale in omnes D. Pauli epistolas, et in septem epistolas canonicas*, à Lyon, 1628, 1638, 1683, 2 vol. in-12. Le P. Bence mourut le 24 avril 1642, âgé de 74 ans. (*Mémoires du temps.*)

BENCI ou BENCIO (François), jésuite Italien, né à Aquapendente l'an 1542, était pieux et savant. Il écrivit divers ouvrages en prose et en vers; savoir, entre autres, *Oratio in die sancto Parasceves ad Gregorium XIII, habita anno* 1584. *Oratio in die sancto Parasceves ad Xistum habita anno* 1588. *Annuæ litteræ societatis Jesu*, en quatre parties. Un poëme intitulé: *quinque Martyres è societate Jesu in India*, qui a été imprimé à Lyon, in-8°, en 1590; à Venise en 1591, in-4°, et à Ingolstadt en 1599, avec ses discours et ses autres poésies. Le P. Benci mourut à Rome le 6 mai 1594. Il avait été étroitement uni avec les savans de son siècle, et en particulier avec le célèbre Muret, dont il fit l'oraison funèbre, imprimée à Rome en 1585, in-4°, et plusieurs fois depuis. Les savans le regardaient lui-même comme un autre Muret. (Alegambe, *Bibl. Script. societ. Jesu.* Baillet, *Jugemens des Savans sur les Poëtes modernes*, tom 7. Le P. Oudin.)

BENCI ou BENCIO (Georges), né à Rimini, entra chez les jésuites à Bologne le 17 octobre 1665, à l'âge de quinze ans. Il mourut à Lisbonne le 10 juin 1708, chargé des affaires des missions du Brésil où il avait été envoyé lui-même en 1681, et où il avait fait les quatre vœux en 1683. On a de lui: 1° *Concio de doloribus B. V. M. in triduo mortis Christi, ad Bahienses*, à Lisbonne, 1699, in-4°. 2°. *Concio habita ad populum feria quinta in cœna Domini*, à Lisbonne, 1701, in-4°. 3° *Oratio Parambuci dicta de laudibus sancti Philippi Nerii*, à Lisbonne, 1702, in-4°. 4° *OEconomia christiana, sive de ratione agendi cum servis*, à Rome, 1705, in-12. 5° *De probabilitate quoad intellectum*, à Rome, 1713, in-4°. (Le P. Oudin, jésuite, *Mém. lat.*)

BEN-DECAR (hébr., *fils de celui qui perce et qui divise*), préfet des revenus de Salomon, et gouverneur des villes de Macés, Jélébin, Beth-Jamés, Elon et Béthanan. (3. *Reg.*, 4, 9.)

BENDIER (Claude), prêtre, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, chanoine et official de l'église royale de Saint-Quentin. Nous avons de lui, *l'hérésie de Calvin détruite par sept preuves invincibles.* On trouve, dans cet ouvrage, de la solidité, de l'ordre et de la brièveté. (*Journal des Savans*, 1685, pag. 109 de la première édition, et 84 de la seconde.)

BÉNÉ-BARAH, ville de la tribu de Dan. La Vulgate en fait

deux villes, Bané et Barach. (*Josué*, 19, 45.)

BENEDICAMUS DOMINO, formule par laquelle on termine les offices divins, et quelquefois la messe. Cette formule fut d'abord substituée à l'*ite missa est*, les jours de jeûne, jours auxquels on ne renvoyait pas le peuple à cause des offices de nones ou de vêpres, qui étaient inhérentes ce jour-là à la messe. On disait donc *benedicamus Domino*, au lieu d'*ite missa est*, parce qu'on ne congédiait pas le peuple; on le disait même en quelques églises à la messe de la nuit de Noël, après laquelle on ne renvoyait pas le peuple qui devait assister aux laudes qui suivaient immédiatement la messe. *In fine missæ dicitur benedicamus Domino, quia nondum datur licentia exeundi de ecclesia*, dit le cérémonial manuscrit de l'Église de Toul. (De Vert, *Cérém. de l'Église*, tom. 1, pag. 4 et 5.)

BENEDICITE. Prière qui se fait avant le repas pour bénir les viandes qui sont sur la table. *Mensæ consecratio*. La bénédiction de la table est très-ancienne. Elle a passé de la synagogue aux premières assemblées des chrétiens; car, quoique le rabbin Moïse prétende que la loi n'oblige à la bénédiction qu'après le repas, à cause de ces paroles du texte de la loi, « lorsqu'ils » auront mangé, ils béniront le » Seigneur leur Dieu » (*Deuter.*, cap. 8, v. 10), les juifs veulent qu'on bénisse Dieu avant et après le repas; et c'est toujours la personne la plus qualifiée de la compagnie qui donne la *beraca* ou *bénédiction*. Après qu'ils sont assis, ils récitent le psaume 23: « Le Seigneur est mon pasteur, » etc.; » ensuite, le maître de la maison prend un pain entier, et après l'avoir béni, il le rompt et en donne à chacun de ceux qui sont à table gros comme une olive; après quoi les conviés mangent. C'étaient aussi les personnes les plus distinguées de la compagnie qui donnaient la bénédiction de la table parmi les chrétiens, les clercs préférablement aux laïques. (Rambam, *Traité des Bénédictions*. Saint Grégoire, *Dialog.*, l. 2.)

BENEDICTI (Jean), chanoine de Breslaw et de Cracovie, publia en 1550, à Mayence, un traité *de Visionibus et revelationibus tam naturalibus quam divinis*.

BENEDICTI (Jean), religieux de l'Ordre de Saint-François, professeur en théologie, publia l'an 1584 la Somme des Péchés et d'autres ouvrages. (Du Verdier. Vauprivas, *Biblioth. franc.* Le Mire. Possevin, etc.)

BÉNÉDICTINS, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît. Leur habit consiste dans une robe et un scapulaire noir, avec un petit capuce de même couleur, qu'ils portent dans l'intérieur de leur maison et en voyage. Au chœur, ils mettent par-dessus une ample châpe de serge noire à grandes manches, avec un capuchon qui se termine en pointe. C'est la couleur leur habit

qui les a fait nommer *Moines noirs* dans le Droit canon, par opposition aux Ordres monastiques qui sont habillés de blanc.

Les bénédictins ne sont pas les plus anciens moines. Il y en avait plusieurs avant eux, même dans l'Occident, avec cette différence qu'ils n'étaient attachés à aucun Ordre particulier. C'est donc depuis la fin du cinquième siècle que l'Ordre des Bénédictins, qui reconnaît saint Benoît pour son fondateur, s'est également distingué par les sciences et par la piété. Il a même été la tige de plusieurs autres Ordres religieux, tels que ceux de Camaldoli, de Vallombreuse, de Grammont, de Cîteaux, de Fontevrault, des Célestins, etc. Les réformes qui y ont été introduites en divers temps l'ont aussi partagé en diverses branches ou congrégations : et de là la distinction des *Bénédictins anciens* ou *non réformés* et des *réformés*. La Réforme de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe a été établie en Lorraine en 1600, et celle de Saint-Maur en France en 1621. Toutes les deux ont produit un très-grand nombre d'hommes pieux et savans, qui se sont distingués et qui se distinguent encore tous les jours par leur vertu et par leur érudition. Nous ne les nommerons point ici, parce qu'on les trouvera répandus sous leurs noms dans le corps de cet ouvrage, puisque c'est surtout par des ouvrages qui appartiennent aux sciences ecclésiastiques qu'ils se sont rendus célèbres dans la république des lettres. (*Voy.* saint Benoît et la préface du premier siècle des *Acta SS. Bened.*, § 3, pag. 20 ; et du second siècle, § 3, pag. 23.)

Il y a aussi des religieuses bénédictines qui suivent la règle de saint Benoît, et qui reconnaissent sainte Scholastique, sa sœur, pour leur fondatrice. Leurs monastères sont partagés en abbayes et en prieurés. Le Roi nomme les abbesses en France. Quelques uns de ces monastères suivent la règle de saint Benoît dans toute la rigueur ; les autres sont mitigés. (*Voyez* SAINTE SCHOLASTIQUE.

BÉNÉDICTION. Ce mot a plusieurs significations.

1°. Il se prend pour le bien qu'on fait à quelqu'un ; en ce sens les bienfaits de Dieu, naturels ou surnaturels, sont appelés dans l'Écriture, *bénédictions*.

2°. Il se prend pour le remercîment de ces bienfaits. C'est en ce sens que les juifs ont une infinité de bénédictions, soit qu'ils mangent ou qu'ils boivent, ou qu'ils fassent quelque autre action, croyant que c'est un péché d'ingratitude de jouir ou de se servir de quoi que ce soit au monde sans reconnaître par quelques paroles de louange qu'on le tient de Dieu, qui est le maître de tout. Aussitôt qu'ils sont levés, ils disent : « Béni » sois-tu, Seigneur notre Dieu... » qui illumines les aveugles.... » S'ils mangent du pain : Béni » sois-tu, Seigneur, qui tires le

» pain de la terre, etc. » Ils sont même obligés de dire au moins cent bénédictions par jour, que la plupart récitent dans la synagogue le matin, et qu'ils appellent *meath becaroth*, qui signifie *cent bénédictions*. (Rambam *Traité des Bénédictions*.)

3°. Il se prend pour les souhaits qu'on fait à quelqu'un des grâces de Dieu, soit qu'en les souhaitant on les procure, soit qu'on ne les procure pas, soit qu'on les souhaite d'une manière solennelle ou non. C'est en ce sens qu'il est dit dans l'Écriture que Melchisédech bénit Abraham, qu'Isaac bénit Jacob, que les prêtres bénissaient solennellement le peuple dans certaines cérémonies, etc. C'est aussi en ce sens que les prêtres, les évêques et les autres supérieurs ecclésiastiques bénissent le peuple chez les chrétiens, soit à l'église, soit dans les rues comme font les évêques, soit immédiatement et par un simple signe de croix fait avec la main, soit avec quelque instrument, comme un reliquaire, le Saint-Sacrement, etc.

4°. Il se prend pour les prières et les cérémonies par lesquelles l'Église applique des personnes à certains états ou emplois, en leur donnant avec cérémonie les habits et les autres marques de ces états ou de ces emplois. C'est en ce sens que l'Église bénit les abbés, les abbesses, les vierges, les chevaliers, etc. On peut aussi rapporter à cela le sacre des Rois et des Reines.

5°. Il se prend pour les prières et les cérémonies par lesquelles l'Église tire les créatures de l'usage profane pour les faire servir à des usages de religion. C'est en ce sens que l'Église bénit l'eau, le sel, l'huile, les cloches, les chapelles, les cimetières, les ornemens, les linges de l'autel, et généralement tout ce dont elle se sert pour des usages de religion. Ces sortes de bénédictions s'appellent aussi consécrations. On dit la consécration d'une Église, d'un autel, d'un calice, etc. Cependant le mot de consécration se dit plus particulièrement quand il y a onction. Ainsi on bénit le ciboire, et on consacre le calice, parce qu'on emploie l'onction pour le calice.

6°. Il se prend pour les prières et les cérémonies par lesquelles l'Église bénit tout ce qui sert à l'usage des hommes, les alimens, la boisson, les maisons, les vaisseaux, la mer, les rivières, les champs, les vignes, le lit nuptial, les drapeaux, les étendards, les armes, les bâtons des pèlerins, les habits, etc. En général, ces bénédictions se font par des aspersions d'eau bénite, des signes de croix, et de prières conformes au sujet de la cérémonie; et cela pour demander que les hommes n'abusent point de ces choses, mais qu'ils ne s'en servent que pour la gloire de Dieu et pour leur salut.

Il y a des bénédictions réservées aux évêques seuls par honneur pour le caractère épiscopal, comme la bénédiction des saintes huiles, la consécration des

églises et des autels, etc. D'autres réservées aux évêques ou aux prêtres commis par eux, comme la bénédiction des linges et des ornemens sacerdotaux des chapelles, des cimetières, des croix, des images publiques, des cloches, des étendards, etc.

Les bénédictions ont toujours été en usage dans toutes les églises du monde, comme il paraît par les Pères, les conciles, les eucologes et les rituels les plus anciens de l'Église grecque et de la latine. La bénédiction en particulier qui se donne au peuple par les prêtres, en étendant les mains en forme de croix, et en prononçant ces paroles, *benedicat vos omnipotens Deus*, cette bénédiction a passé de la synagogue de l'Église, selon Jansénius, évêque de Gand, qui dit dans son Commentaire sur le ch. 50 de l'Ecclésiastique, que les prêtres juifs avaient coutume de bénir le peuple après le sacrifice, en élevant les mains sur lui et en les portant de haut en bas et de gauche à droite, vers les quatre parties du monde; ce qui formait un signe de croix fort visible, qui a été adopté et consacré par les chrétiens. L'auteur du Traité de la Messe de Paroisse, imprimé à Paris en 1684, ajoute que c'était aussi en forme de croix que Jésus-Christ bénissait les petits enfans qu'on lui présentait, selon l'ordinaire des juifs, et que ce fut encore ainsi qu'il bénit ses disciples en montant au Ciel, et qu'enfin les apôtres, par son exemple et par son ordre, ont introduit cette sainte coutume dans l'Église. Ce sentiment est très-probable, et fondé quant à la substance sur ces paroles de Dieu tirées du livre des Nombres, c. 6, v. 23. Dites à Aaron et à ses fils: « C'est ainsi que vous bénirez les enfans d'Israël, et vous » direz que le Seigneur vous bénisse, etc. » *Voyez* le cardinal Bona, le père Martène, sur les *Rits*, etc. Le P. Thomassin, D. Luc d'Achéri. M. De Vert, t. 1, *des Cérémonies de l'Eglise*. Du Cange, dans son *Gloss.*, etc.)

Bénédiction apostolique, est le salut que donne le pape au commencement de ses bulles en ces termes : *Salutem, et apostolicam benedictionem.*

Bénédiction. On consacre les évêques, et on bénit les abbés et les abbesses. Cette bénédiction était autrefois appelée ordination. Dans le huitième siècle, le second concile de Nicée permit aux abbés bénis de donner la tonsure et les Ordres mineurs à leurs religieux ; mais comme ils étendirent ce droit à d'autres qu'à leurs moines, le concile de Trente les a rappelés aux termes du concile de Nicée. (*Concil. Trid.*, c. 10, sess. 23, *de ref.*) Cette bénédiction est bien différente de l'ordination des diacres, des prêtres et des évêques, mais particulièrement en deux points. L'ordination se fait à la demande de l'Église, *Postulat sancta mater*, et l'imposition des mains y est accompagnée de l'invocation du Saint-Esprit ; au lieu que la bé-

nédiction des abbés et des abbesses se fait à la demande des monastères, et l'imposition des mains se fait sans l'invocation du Saint-Esprit. Il ne faut pas confondre la bénédiction des abbesses avec la consécration des vierges : elles sont différentes. Aussi le pontifical avertit que si l'abbesse qui demande d'être bénie a reçu la consécration des vierges, on peut la bénir à tel jour que l'on veut ; autrement il faut la bénir le dimanche ou le jour de l'Épiphanie, ou les fêtes des apôtres, ou dans l'octave de Pâques, jours destinés à la consécration des vierges, qui se fait comme celle des diacres à la demande de l'Église, comme étant un mariage spirituel de ces vierges avec Jésus-Christ. (*Pont. rom.*, 198, 199.)

Bénédiction, *Vallée de Bénédiction*, lieu situé dans la tribu de Juda, aux environs de la mer Morte et d'Engaddi. On lui donna ce nom de *Vallée de Bénédiction* après la victoire miraculeuse que le roi Josaphat remporta sur l'armée liguée des Ammonites, des Moabites et des Iduméens, l'an du monde 3108 ; et avant Jésus-Christ 892 ; avant l'ère vulg. 896. (2. *Par.* 20, 23, etc.)

BÉNÉFICE.

SOMMAIRE.

§ Ier. *Du Nom et de la Nature des Bénéfices.*
§ II. *De la Division des Bénéfices, ou de leurs différentes espèces.*
§ III. *De la Vacance des Bénéfices.*
§ IV. *De la Manière d'acquérir un Bénéfice vacant.*
§ V. *Des Qualités et Conditions nécessaires pour posséder un Bénéfice.*
§ VI. *De la Pluralité des Bénéfices.*

§ Ier.

Du nom et de la nature des Bénéfices.

Le terme de bénéfice a passé de l'usage militaire dans celui de l'Église, et nous est venu des Romains. Ils donnaient aux gens de guerre, sur les frontières de l'Empire, une partie des terres qu'ils avaient conquises : les officiers et les soldats qui jouissaient de ces sortes de récompenses s'appelaient *Bénéficiers*, *Beneficiarii*, et la terre qu'on leur donnait, *Bénéfice* ou *Bienfait*, *Beneficium*. De là est venu le nom de *Bénéfices* qui a été donné aux biens de l'Église, lorsqu'on en a affecté à quelques particuliers une certaine portion pour en jouir leur vie durant, et à raison de leurs services. On nomma *Bénéfice* cette portion, à l'imitation de l'usage militaire ; car les bénéfices ne se donnaient aux gens de guerre qu'à vie seulement.

Avant l'érection des bénéfices en titres perpétuels, les offices ecclésiastiques n'étaient que de

simples administrations ; ce qui a duré jusqu'aux dixième et onzième siècles, que les évêques qui avaient l'administration des biens de l'Église, ayant donné beaucoup de fonds aux ecclésiastiques de leurs diocèses, les bénéfices se sont enfin formés sur le pied que nous les voyons aujourd'hui ; c'est-à-dire, que les portions attribuées à chaque clerc pour sa subsistance sont devenues des titres perpétuels.

Dans les premiers temps, l'Église ne possédait aucun bien, et tout son fonds consistait en aumônes que faisaient libéralement les premiers chrétiens aux ministres de l'autel ; car ils étaient persuadés que, selon le droit naturel et divin, le ministre qui sert le peuple dans les choses de la religion, doit vivre de son ministère. Dès le troisième siècle, l'Église possédait quelques immeubles, puisque Dioclétien et Maximien en ordonnèrent la confiscation en 302. Mais ce fut sous le règne de Constantin qu'elle commença à être en possession de grandes richesses, sous la direction des évêques qui en disposèrent selon leur volonté, jusqu'au 5me siècle qu'elles furent partagées en quatre parts, une pour l'évêque, une pour le clergé, la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour les réparations de l'Église et l'entretien de la fabrique.

Quoique les revenus de l'Église fussent ainsi divisés en quatre parts, les fonds étaient toujours possédés en commun, et l'évêque seul les administrait, ou par lui-même, ou par des économes. Dans la suite, les évêques assignèrent l'usufruit de plusieurs fonds de l'Église à des clercs particuliers qui desservaient des titres éloignés ; et ce fut cette assignation des revenus de l'Église qui donna le nom, et qui fit l'origine des bénéfices tels qu'ils sont aujourd'hui, comme on le voit dans la lettre du pape Symmaque à saint Césaire d'Arles, datée du 6 novembre 513. Ce pape dit dans cette lettre qu'on ne pourra aliéner aucun des fonds de l'Église, sous quelque titre ou motif que ce soit, si ce n'est qu'on les donne aux clercs à cause de leurs services, aux moines par un motif de religion, ou aux étrangers pour leurs besoins ; mais à condition d'en jouir seulement pendant leur vie : voilà l'origine des bénéfices ecclésiastiques. Mais M. de La Combe s'est trompé en attribuant cette lettre au pape Sirice, au lieu du pape Symmaque ; puisque Sirice étant mort en 398, ou, selon d'autres, en 399, il n'a pu écrire à saint Césaire d'Arles qui ne naquit qu'en 469 ou 470. (La Combe, *Recueil de Jurispr.*, au mot Bénéfice, pag. 75, n. 13. Thomassin, *Discipl. ecclésiast.* Fleuri, *Hist. ecclésiast.*, liv. 8, n. 53.)

Les clercs auxquels on assignait ainsi les fonds de l'Église retinrent bientôt par eux-mêmes les oblations, les aumônes, et même les fonds qu'on donnait à leurs églises, et se rendirent in-

dépendans des évêques, prétendant qu'ils étaient en droit de percevoir les dîmes, les oblations et les autres revenus, chacun dans les limites de leurs cures.

Telle est l'origine des bénéfices ecclésiastiques dans l'état où nous les voyons aujourd'hui; et c'est suivant cette disposition que les canonistes ont défini le bénéfice un droit perpétuel de percevoir les fruits provenans des biens ecclésiastiques, qui appartient à un clerc à cause de l'office spirituel dont il est chargé par l'autorité de l'Église. *Jus perpetuum percipiendi fructus ex bonis ecclesiasticis, clerico competens propter officium aliquod spirituale.*

Le bénéfice est donc, 1° *un droit* établi par le pape ou par l'évêque, auxquels seuls il appartient d'instituer des offices spirituels dans l'Église, et d'y attacher certains revenus ecclésiastiques: ce qui s'appelle *ériger* ou *confirmer un bénéfice.* D'où vient que si un laïque, sans le consentement de l'évêque, donnait droit à un clerc de percevoir une certaine portion de ses biens pour un certain nombre de messes, ce droit ne serait pas un bénéfice, mais un *legs pieux* ou *une donation pieuse.*

Le bénéfice est, 2° *un droit perpétuel de sa nature,* tant de la part du bénéfice qui ne s'éteint pas par la mort du bénéficier, que de la part du bénéficier qui ne peut être privé de son bénéfice pendant sa vie, sans raison légitime.

3° C'est un droit de percevoir les fruits temporels provenans des biens ecclésiastiques qui appartiennent à quelque église particulière, par voie de donation ou d'acquisition.

4° C'est un droit qui appartient à un clerc qui a au moins la tonsure cléricale. D'où vient que les laïques non tonsurés ne sont point capables de posséder des bénéfices, selon la disposition du Droit canon.

5° C'est un droit qui appartient à un clerc à cause de l'office spirituel dont il est chargé par l'autorité de l'Église; car le bénéfice se donne à cause de l'office ou du service spirituel qu'on rend à l'Église, et qui consiste dans les louanges de Dieu ou d'autres exercices semblables. On ne doit cependant point regarder le bénéfice comme le prix ou la récompense du service spirituel, mais seulement comme un honoraire nécessaire à l'entretien des ministres du Seigneur.

§ II.

De la division des Bénéfices, et de leurs différentes espèces.

On divise les bénéfices en plusieurs espèces, ou par rapport à l'état des personnes pour lesquelles ils ont été établis, et auxquelles ils sont affectés, ou par rapport aux obligations que contractent ceux qui en sont chargés, ou par rapport aux droits qui y sont attachés, ou par rapport aux qualités qu'ils requièrent, ou par rapport aux

différentes manières d'y pourvoir et de les posséder.

1°. Par rapport à l'état des personnes pour lesquelles ils ont été établis, et auxquelles ils sont affectés, les bénéfices se divisent en *séculiers* et *réguliers*.

Les bénéfices séculiers sont ceux qui ont été institués pour être possédés par des clercs séculiers, ou que l'usage leur a appropriés. Tels sont les évêchés, les dignités des Chapitres; savoir, la prévôté, le doyenné, l'archidiaconé, la chancellerie, la chantrerie, les charges d'écolâtre et de trésorier suivant l'usage des Chapitres, les chanoinies, les prébendes et semi-prébendes. Il y avait cependant en France avant 1742 ou 1743, un Chapitre de cathédrales composé de chanoines réguliers; savoir, Pamiers. Les autres bénéfices séculiers les plus ordinaires sont les prieurés-cures, les vicairies perpétuelles, les simples cures, les prieurés simples, les chapelles.

Tous bénéfices sont présumés séculiers, s'il n'est justifié du contraire, parce que l'état séculier est plus ancien que l'état régulier. Selon l'opinion la plus commune et la plus sûre dans la pratique, lorsqu'on ne pouvait prouver par les lettres de fondation qu'un bénéfice est régulier, il fallait en France une possession pacifique de quarante ans, et de trois personnes distinctes. C'est le sentiment de Nouet, du Perrai, et Fuet, rapportés par Drapier, t. 2, p. 443; de Gibert, tom. 2, *Institut.*, pag. 446; de l'auteur du livre intitulé : *Maximes du Droit canonique de France*.

Les bénéfices séculiers peuvent être possédés par les réguliers élevés à l'épiscopat, et les réguliers par les séculiers, au défaut des réguliers, ou quand ils veulent embrasser l'Ordre dont les bénéfices dépendent.

Les bénéfices sécularisés sont ceux qui, étant réguliers de leur nature, deviennent séculiers pour toujours par une bulle du pape qui éteint la règle et en change l'état.

Les bénéfices réguliers sont ceux qui ne doivent être conférés qu'à des religieux, soit par la fondation de ces bénéfices, soit par l'institution du supérieur, soit par prescription; car un bénéfice est réputé régulier quand il a été possédé pendant quarante ans par un régulier sans dispense, de même qu'un bénéfice régulier possédé comme séculier pendant le même temps par différentes personnes, sans contestation, devient séculier. Il y a des bénéfices qui par la fondation et par l'usage sont réguliers et séculiers tout ensemble, c'est-à-dire, qu'ils peuvent être conférés aux clercs séculiers ou aux clercs réguliers indifféremment.

Les bénéfices réguliers sont l'abbaye en titre, les offices claustraux qui ont un revenu affecté, comme le prieuré conventuel en titre, les offices de chambrier, aumônier, hospitalier, sacristain, célérier et autres sembla-

bles. Les places de moines anciens et non réformés sont presque regardées comme bénéfices; mais on ne donne proprement ce nom qu'aux offices dont on prend des provisions. Les commendes sont plutôt des bénéfices séculiers par rapport à ceux à qui on les donne.

2°. Par rapport aux obligations que contractent ceux qui en sont chargés, les bénéfices se divisent en *doubles, duplicia,* et *simples, simplicia.* Les bénéfices doubles sont ceux auxquels est attachée ou la charge d'âmes; ou la juridiction dans le for extérieur, ou quelque prééminence, ou l'administration des biens de l'Église. Les bénéfices simples sont ceux qui n'obligent qu'à la récitation du bréviaire, ou à la célébration de la messe, comme les prieurés séculiers, les chapelles, etc.

Les bénéfices doubles peuvent se partager en trois classes : les uns sont majeurs, les autres mineurs et les autres mitoyens.

Les majeurs sont la papauté, le cardinalat, le patriarchat, la primatie, l'archiépiscopat, l'épiscopat et l'abbaye.

Il y a plusieurs Ordres de bénéfices doubles-mitoyens; car on distingue les dignités, les personnats, les offices.

Les dignités ont la prééminence et la juridiction dans le for extérieur, comme le doyenné, l'archidiaconé, etc.

Les personnats ont la prééminence sans juridiction, comme les primiciers, les préchantres, etc.

Les offices n'ont ni prééminence, ni juridiction, mais seulement la garde et le soin des biens de l'Église, comme les trésoriers et les sacristains. Ceci a cependant ses exceptions, puisqu'il y a des églises où les trésoriers ont la prééminence et les préchantres la juridiction dans le chœur, ainsi que le remarque Drapier dans un ouvrage intitulé : *Recueil des principales décisions sur les matières bénéficiales*, tom. 1, pag. 19.

Les cures ou paroisses tiennent le dernier rang parmi les bénéfices doubles, parce qu'elles n'ont ni prééminence, ni juridiction dans le for extérieur.

3°. Par rapport aux qualités qu'ils requièrent, les bénéfices se divisent en ceux qui ne demandent que la simple tonsure, comme les chapelles, les prieurés simples, plusieurs canonicats; et en ceux qui demandent quelque Ordre sacré, comme le sacerdoce.

4°. Par rapport à la manière dont on confère les bénéfices, on distinguait en France les bénéfices en titre, *titularia*, et les bénéfices en commende, *commendata*. Les bénéfices en titre étaient ceux que possédaient pour toujours les clercs séculiers ou réguliers, selon la nature de leur fondation, avec la faculté d'en faire les fonctions et d'en percevoir tous les droits. Les bénéfices en commende étaient ceux dont on donnait l'adminis-

tration spirituelle et temporelle à quelqu'un pendant un temps seulement, et jusqu'à ce qu'on eût trouvé une personne capable d'en remplir tous les devoirs, ou dont on donnait pour toujours les revenus temporels seulement, s'il s'agit d'un bénéfice régulier donné à un clerc séculier en commende perpétuelle.

5°. Par rapport aux personnes qui confèrent les bénéfices, on distingue ceux que donne le pape, *papalia;* ceux que donnaient les évêques, *episcopalia;* les bénéfices consistoriaux, *consistoralia,* lesquels étant à la nomination du Roi doivent être proposés dans le consistoire de Rome, comme les archevêchés, les évêchés et abbayes; les bénéfices non consistoriaux qui sont ou électifs ou collatifs.

Les bénéfices électifs sont ceux auxquels on est élu par les suffrages de ceux qui ont voix dans l'élection. Si l'élection a besoin d'être confirmée par le supérieur, on appelle ces bénéfices électifs confirmatifs, sinon on les appelle électifs collatifs.

Les bénéfices collatifs sont ou en la libre disposition du collateur ordinaire, ou en patronage. Les premiers dépendent d'un seul collateur qui les confère à qui bon lui semble sans avoir besoin de confirmation, pourvu que ce soit à une personne capable. Les bénéfices en patronage sont ceux que le collateur est obligé de conférer aux sujets présentés par le patron.

6°. Par rapport à la manière de posséder les bénéfices, on distingue les bénéfices compatibles, *compatibilia,* que l'on peut tenir et posséder ensemble, et les incompatibles, *incompatibilia,* que l'on ne peut tenir et posséder ensemble, comme deux cures, deux canonicats, deux prébendes, un canonicat et une cure en différentes églises, deux chapelles dans la même église.

7°. On distinguait encore parmi nous les bénéfices affectés aux gradués, de ceux qui ne l'étaient pas. *Voyez* GRADUÉS.

8°. On distingue aussi le bénéfice manuel, *manuale,* de celui qui ne l'est pas. Le premier est révocable *ad nutum superioris,* et le second ne l'est point.

9°. Il y a enfin des bénéfices vacans *in curia.* Ce sont les bénéfices dont les titulaires meurent en cour, c'est-à-dire, dans les dix lieues autour de Rome. Les papes, depuis Clément IV, avaient droit en France de conférer ces bénéfices par une espèce de réserve reconnue dans le concordat, et par nos Rois, qui ne donnaient des bénéfices aux étrangers qui pouvaient mourir en cour de Rome qu'à condition qu'ils obtiendraient du pape un bref *de non vacando in curia.*

§ III.

De la vacance des Bénéfices.

Les bénéfices sont vacans lors qu'ils ne peuvent plus être possédés par ceux qui les possédaient auparavant; ce qui arrive en trois manières, ou de droit, ou

de droit et de fait, ou par sentence du juge. Un bénéfice vaque de droit, lorsque le droit en prive celui qui le possède, pour des crimes exprimés dans le droit, comme l'hérésie, la simonie réelle, la confidence, la falsification des lettres apostoliques, le meurtre d'un clerc, le crime de lèze-majesté, la fausse monnaie, battre un cardinal, etc.

Un bénéfice vaque de droit et de fait par la mort naturelle du titulaire, et par le renoncement exprès ou tacite. Il y renonce expressément quand il l'abandonne et qu'il le remet entre les mains du collateur, qui admet la démission. Il y renonce tacitement lorsqu'il s'engage dans un état ou dans un bénéfice incompatible avec celui dont il est pourvu, et qu'il ne se dépouille pas de l'un de ces deux bénéfices dans le temps prescrit. Ainsi, dès que l'on contracte mariage, qu'on fait profession dans un Ordre religieux, qu'on prend possession d'un évêché, on renonce tacitement à tous les bénéfices qu'on possédait.

Un bénéfice vaque par sentence du juge, lorsque le juge déclare un bénéficier déchu de son bénéfice pour certains crimes que le Droit punit de cette peine, tels que sont le concubinage, la non-résidence dans un bénéfice qui demande un service personnel, après les monitions canoniques, le parjure, le sacrilége, l'ingratitude envers son résignant, les irrégularités qui proviennent du crime, la coutume de porter l'habit laïque. (Voyez *Vacance des Bénéfices.*)

§ IV.

De la manière d'acquérir un Bénéfice vacant.

Les bénéfices vacans peuvent s'acquérir licitement en six manières: 1° par la présentation du patron, et l'institution qui la suit; 2° par l'élection et la confirmation du sujet élu; 3° par la postulation et la confirmation du sujet postulé; 4° par la collation libre et volontaire; 5° par la permutation; 6° par la résignation *in favorem*, suivie de la collation. *Voyez* Patron, Patronage, Élection, Postulation, Collation, Permutation, Résignation.

§ V.

Des qualités et conditions nécessaires pour posséder un Bénéfice.

Pour posséder légitimement un bénéfice, il faut, 1° y être appelé de Dieu, et l'on n'y est point appelé de Dieu, ou lorsqu'on s'y ingère de soi-même par des motifs de cupidité, ou lorsque l'on se le procure par la recommandation de ses amis, de ses parens, de ses protecteurs, par des conventions simoniaques et d'autres moyens semblables, ou lorsqu'on manque des talens nécessaires pour en remplir dignement les fonctions.

2°. Il faut la probité, qui consiste ou dans l'innocence, ou dans la pénitence.

3°. Il faut la science compétente et proportionnée aux char-

ges attachées aux bénéfices que l'on veut posséder, et qui demandent une étendue de connaissances et de talens plus ou moins grande, selon la nature et la diversité des obligations qui en sont inséparables.

4°. Il faut l'âge et l'ordre convenable. *Voyez* Age, Tonsure.

5°. Il faut l'exemption de censures et d'irrégularités. *Voyez* Censure, Irrégularité.

6°. Il faut le célibat et la volonté de persévérer dans l'état ecclésiastique, puisque les bénéfices ne sont que pour ceux qui sont déterminés à se consacrer absolument au service de Dieu et de l'Église, et non pas pour ceux qui veulent jouir pour un temps des biens ecclésiastiques, jusqu'à ce qu'ils aient achevé leurs études ou trouvé quelque parti avantageux. Ceux qui possèdent ainsi des bénéfices pèchent mortellement et sont obligés à la restitution des fruits qu'ils ont perçus. (Collet, *Moral.*, tom. 2, pag. 379. *Voyez* Célibat, Clerc, Bénéficier.)

7°. Il faut que celui qui est promu à un bénéfice n'en ait point d'autres incompatibles. (Voyez Incompatibilité.) On peut ajouter à ces conditions que les étrangers ne pouvaient autrefois posséder aucun bénéfice en France, à moins d'en avoir obtenu du Roi des lettres de naturalité vérifiées au parlement. Gibert croit que ces sortes de lettres devaient avoir un effet rétroactif, en sorte qu'elles pouvaient servir à ceux qui ne les avaient obtenues qu'après avoir été pourvus d'un bénéfice. Le même canoniste pense aussi que la collation d'un bénéfice à un étranger était valide, et qu'il pouvait résigner ce bénéfice, quoiqu'il ne pût le garder, avant d'avoir obtenu des lettres de naturalité. (Gibert, dans son *Traité des Irrégularités*, pag. 591.)

§ VI.

De la pluralité des Bénéfices.

Il n'est point permis d'avoir plusieurs bénéfices, lorsqu'un seul est suffisant pour vivre. C'est ce qui a été décidé dans les troisième et quatrième conciles de Latran et dans celui de Trente (*Sess.* 24, ch. 17.) La raison est, selon saint Thomas, 1° qu'une même personne ne peut pas desservir deux églises, et par conséquent que le service de Dieu en souffre quand une même personne possède plusieurs bénéfices; 2° que cette pluralité est contraire à l'intention des fondateurs qui ont donné leurs biens pour qu'il y eût un certain nombre de ministres qui fissent le service divin, et qui s'acquitassent des fonctions attachées aux bénéfices; 3° qu'il arrive de là que beaucoup de clercs, ou inutiles, ou même pernicieux à l'Église, ont plusieurs bénéfices, tandis que souvent les bons ministres n'en ont point. (S. Thom. *Quodlib.*, 9 et 15.) Tous les vrais théologiens pensent comme saint Thomas; et dès l'an 1238, la Faculté de Théologie de Paris avait

décidé « qu'on ne pouvait, sans » pècher mortellement, retenir » deux bénéfices, quand l'un » d'eux était suffisant pour vi- » vre. »

Cette décision fut renouvelée en 1697 par la même Faculté, et personne n'avait osé écrire publiquement contre un sentiment si universellement reçu, jusqu'à un auteur anonyme, qui sous le nom d'abbé de Sidichembech, fit paraître, l'an 1725 ou 1726, un ouvrage intitulé : *de re Beneficiaria liber singularis, sive quæstionis celebris ac difficilis*, etc.; ouvrage qui fut aussitôt solidement réfuté par plusieurs écrits. Entre ceux qui ont composé des ouvrages contre la pluralité de bénéfices, La Place, recteur de l'Université de Paris, a fait un traité qui a pour titre : *de Singularitate beneficiorum. Voyez* aussi l'ouvrage intitulé : *Recueil des principales Décisions sur les Bénéfices et matières bénéficiales*, par demandes et par réponses. Le Traité des bénéfices ecclésiastiques, par M. P. G., 1734. Le Traité des Collations et provisions des Bénéfices, par M. Pialès, avocat, année 1754 et les suivantes.

BÉNÉFICIATURE. On nomme ainsi une sorte de bénéfices improprement dits qui sont amovibles, qui ne peuvent se résigner, et peuvent vaquer par l'absence, comme les bénéfices ou plutôt les places de chantres ou vicaires, choristes, chapelains. On peut destituer les prêtres qui occupent ces sortes de places sans faire précéder aucune monition canonique, au lieu que, selon le droit commun, on ne peut priver de son bénéfice un véritable bénéficier, sans l'avoir averti auparavant par des monitions canoniques.

BÉNÉFICIER. Celui qui possède un bénéfice. Les obligations des bénéficiers se réduisent à cinq principales ; savoir : à porter la tonsure et l'habit ecclésiastique ; à réciter le bréviaire ; à résider dans leurs bénéfices quand ils demandent résidence, et à s'acquitter des charges qui y sont attachées; à faire un saint usage de leurs revenus, c'est-à-dire, à employer au soulagement des pauvres et à l'entretien de l'Église tout ce qui leur reste après leur entretien honnête et conforme à la modestie de leur état. Cette dernière obligation n'est pas seulement un devoir de charité, c'est un devoir de justice dont l'omission oblige les bénéficiers à restituer aux pauvres et à l'Église. La raison est que les clercs ne sont pas les maîtres et les propriétaires, mais les économes seulement et les administrateurs des biens ecclésiastiques, selon les conciles et les Pères, qui s'expriment dans les termes les plus forts à ce sujet, et qui traitent de vol, de rapine, de sacrilége tout ce que les ecclésiastiques retiennent de ces sortes de biens après leur entretien honnête. *Quidquid præter necessarium victum ac simplicem vestitum de altare retines, tuum non est, rapina*

est, sacrilegium est, disait saint Bernard, écrivant à un chanoine de Lyon. (S. Bern., *Epist.* 2 *quæ est ad Falcon. Canonic. Lugdun.*) Les autres Pères ne parlent pas avec moins de force. (S. Aug., *Epist.* 50 *ad Bonifac. com.* S. Hieron, *Epist. ad Damas.*)

L'intention de ceux qui ont fondé les bénéfices prouve évidemment cette décision. Ces pieux fondateurs se sont certainement proposé dans les libéralités qu'ils ont faites à l'Église, non de fournir au faste et aux autres dépenses superflues des ecclésiastiques, mais à leur entretien modeste, au soulagement des pauvres, à la réparation et à la décoration des temples, à la décence et à la majesté du service divin. C'est ainsi qu'ont pensé tous les théologiens jusqu'au temps de Navarre qui dit n'en avoir point trouvé, excepté un seul, qui ait prétendu que les ecclésiastiques fussent les propriétaires des biens d'Église; et c'est ce qui a fait dire à saint Thomas (*in cap.* 12, *Epist. secundæ ad Chor.*) : *Principes non dederunt divitias prælatis propter se, sed propter pauperes; et ideo non dederunt eis, sed pauperibus..... Prælatis autem dantur tanquam pauperum dispensatoribus.* Cela n'empêche pas que les bénéficiers qui ont des biens de patrimoine ne puissent prendre leur honnête entretien sur les biens d'Église, suivant la maxime générale de saint Paul qui permet aux prêtres de vivre de l'autel, sans distinguer entre ceux qui ont des biens propres et ceux qui n'en ont pas. (Saint Paul, *Primæ ad Chor.*, c. 9, v. 7.) *Voyez* HEURES CANONIALES.

BENÉ-JACAN (hébr., *fils;* autrement, *architecte;* autrement, *qui entend* ou *comprend la tribulation*), l'une des demeures des enfans d'Israël. (*Voyez* Bééroth., *Num.* 33, 31.)

BENENNOM, vallée près de Jérusalem où Manassès, roi de Juda, fit bâtir un temple à l'honneur de Baal, et où il faisait passer les enfans par le feu. (2. *Paral.*, c. 33, v. 6.) *Voyez* ci-après BEN-HENNON.

BENEPLACITUM APOSTOLICUM. On nomme ainsi l'approbation ou le consentement du pape à une aliénation de biens de l'Église, et l'acte ou le bref qui contient cette approbation. On se sert aussi de ce terme en d'autres occasions où il s'agit également de quelque approbation ou de l'agrément du pape.

BÉNÉPOLA, siége épiscopal de la Mauritanie Césarienne en Afrique. La Notice en fait mention n. 44.

BENET, BENETI ou BENEDICTUS (Cyprien), religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, était Aragonais, et selon quelques uns docteur de l'Université de Paris. Il a fleuri depuis 1490 jusque vers 1520. Il composa divers ouvrages; savoir : 1° *Illustrium virorum Opuscula*, à Paris, 1500, in-fol. 2° *De sacrosancto Eucharistiæ sacramento, et de ejusdem ministro*

ad Julium II. 3° *De non mutando Paschate*, à Rome, 1515, in-4°. 4° *De prima orbis sede, de Concilio, de ecclesiastica potestate, de Pontificis maximi auctoritate*, à Rome, 1512, in-4°. 5° *Aculeus contra judæos*. 6° *Dialogus de excellentia et utilitate Theologiæ*. 7° *De Caroli I, Hispaniarum postea Cæsaris ac Imperatoris V præeminentia et clementia*, à Rome, 1518, in-4°. 8° Des Discours contre Luther, etc. (Bellarmin, *de Script. eccl.*, Vincent Blascus, *in Chron. arag*. Sixte de Sienne. Le père Alexandre, sæc. 16, in-fol., pag. 191. Le père Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. 2, pag. 49.)

BENETTI (Jean-Dominique), fils d'un citoyen de Ferrare, où il naquit le 3 février 1658, prit le degré de docteur en médecine en 1680, et fut choisi en 1687 pour premier médecin de l'hôpital de Sainte-Anne. Les grands et les savans ont honoré son mérite, et la ville de Fano l'appela pour y être premier médecin. Ferdinand-Charles, duc de Mantoue, le combla aussi de biens et d'honneurs, et il a occupé pendant du temps la première chaire de médecine-pratique à Ferrare où il n'est mort que dans le dix-septième siècle. Il a fait imprimer en latin un cours de médecine morale divisé en deux parties. La première contient des remarques sur les douze canons médico-moraux des dispenses de Jean Bascarini, médecin de Ferrare, et autant d'explications sur le jeûne du Carême. La seconde renferme un *appendix* sur la messe et sur les heures canoniales, une addition pour les curés confesseurs de religieuses et les médecins. Il y traite aussi de la pénitence, de la prière, etc. Cet ouvrage a été imprimé à Mantoue en 1718. (*Voyez*, sur les écrits non imprimés de Benetti, la *Biblioth. des Auteurs de médecine*, par Manget, in-fol., tom. 1, p. 281, 282.)

BENETTOT (D. Jacques Maur), né à Rouen en 1613, prit l'habit des bénédictins dans l'abbaye du Bec en Normandie, le 28 septembre 1632, et mourut à Saint-Allyre de Clermont en Auvergne le 17 juillet 1664. C'était un religieux habile, et qui possédait bien l'hébreu. Dom Luc d'Achéri, son confrère, lui est redevable de la découverte d'un grand nombre d'ouvrages d'auteurs ascétiques dont le catalogue fut imprimé en 1648, et réimprimé avec des augmentations en 1671, sur les Mémoires de D. Benettot. Ce religieux est encore auteur de la petite histoire de saint Jean de Laon qu'on voit à la fin de Guibert de Nogent, dont le père d'Achéri a donné une édition. (D. Le Cerf, *Biblioth. des Aut. de la Congrég. de Saint-Maur.*)

BÉNÉVENT, siége épiscopal de la Carthaginoise proconsulaire dans l'Afrique occidentale, sous la métropole de Carthage. Il en est fait mention dans les Notices d'Afrique.

BÉNÉVENT, ville d'Italie

dans le royaume de Naples, avec titre de duché. C'est une des deux archiépiscopales de la province que les Italiens appellent *Principato d'Oltra*. Elle est située sur le confluent du *Sabato* et du *Calore*, dans un pays très-fertile. Quelques uns croient qu'elle fut bâtie par Diomède. On l'appela *Maleventum*, comme on l'apprend de Tite-Live et de Pline, à cause, dit Procope, des mauvais vents auxquels elle est exposée. Mais lorsqu'elle fut devenue colonie romaine, on changea ce nom en celui de *Beneventum*, qu'elle a toujours porté depuis ce temps-là. C'était autrefois une ville ou une république du *Sannium*. Elle fut successivement la proie des Lombards, des Grecs, des Normands. Totila la ruina vers l'an 545. Les Lombards l'ayant réparée, l'érigèrent en duché. Le premier des ducs de Bénévent fut Zothus ou Zotion, qu'Autharis, roi des Lombards, établit vers l'an 598. Ces ducs, dont la succession dura jusqu'à Landulphe II, se rendirent la plupart célèbres, et gouvernèrent Bénévent jusqu'à Henri III, dit Le Noir, que cet Empereur voulant délivrer la ville de Bamberg d'une redevance qu'elle payait tous les ans au Saint-Siége, donna la principauté de Bénévent en échange au pape Léon IX qui était son parent, et qu'il avait élevé au souverain pontificat; et par ce moyen cette ville est devenue ville de l'État ecclésiastique, et elle l'est encore aujourd'hui. On prétend que la foi de Jésus-Christ y fut annoncée du temps de l'apôtre saint Pierre qui y envoya saint Potin, en qualité d'évêque; qu'ensuite la religion chrétienne s'y étant presque éteinte par la violence de la persécution, saint Janvier, évêque, la fit revivre par sa mort et par celle de ses compagnons; enfin, qu'elle s'étendit beaucoup par la paix que Constantin donna à l'Église. Cette ville ne fut d'abord qu'un simple évêché jusqu'à Jean XIII qui l'érigea en métropole. La cathédrale est dédiée à l'Assomption de la sainte Vierge, et s'appelait autrefois Jérusalem. Elle est desservie par vingt-sept chanoines, dont six sont en dignité; savoir, l'archidiacre, l'archiprêtre, le primicier appelé majeur, le primicier mineur, le trésorier et le bibliothécaire. Outre cette église, Bénévent contient encore deux collégiales, seize paroisses réduites à huit, douze monastères d'hommes, deux de filles, etc. Le diocèse est très-étendu, et comprend plus de douze cents églises, entre lesquelles se trouvent douze abbayes, trente couvens d'hommes et plusieurs de filles. Voici la succession des évêques et des archevêques de cette ville comme l'a rapportée Ughel, tom. 8, *Ital. sacr.*, pag. 12.

Évêques de Bénévent.

1. Saint Potin, vers l'an 40. La suite manque jusqu'au treizième.

13. Saint Janvier, martyrisé le 19 septembre 305.

14. Théophile, assista au concile de Latran, sous le pape Melchiade, en 313.

15. Saint Dore, vers l'an 320. On en fait la fête le 20 novembre.

16. Saint Apollone, vers l'an 326.

17. Saint Cassien, siégeait en 340.

18. Saint Janvier, assista au concile de Sardique en 347.

19. Lincin, en 369.

20. Émile, vers l'an 404.

21. Saint Jean, en 448.

22. Dore II. Nous avons une lettre du pape saint Léon qui lui est adressée.

23. Saint Thamare, siégeait en 465.

24. Saint Sophias, martyrisé par les Ariens le 24 janvier 490.

25. Épiphane, souscrivit au premier concile de Rome, sous Symmaque, en 499.

26. Félix, vers l'an 520.

27. Saint Marcien, vivait en 533. On fait sa fête le 14 juillet.

28. Saint Zénon, dont on fait la fête le 17 octobre, siégeait en 543.

29. Félix II, en 585.

30. Lincin II, siégeait en 591.

31. David, consacra l'église métropole, le 15 décembre 600.

32. Barbare de Bénévent, en 603.

33. Alphan, en 615.

34. Ildebrand, en 622.

35. Saint Barbas, élu le 20 mars 663.

36. Alderic, vers l'an 700.

37. Ambroise, assista au concile de Rome, sous le pape Zacharie, en 748.

38. Toton, vers l'an 750.

39. Jean II, succéda à Toton. Le temple de Sainte-Sophie fut commencé de son temps.

40. David, siégea après Jean, et mourut vers l'an 806, que Grimoald IV, duc de Bénévent, succéda à Grimoald III.

41. Guttus, vers l'an 833.

42. Ursus, élu en 833.

43. Jean III, en 845.

44. Charles, en 866.

45. Jean IV, en 868.

46. Ayon, fils de Rodelchis, duc de Bénévent, mourut en 875.

47. Conservatus, en 886.

48. Pierre, en 894.

49. Valdefide, succéda à Pierre.

50. Jean V, en 913.

51. Vincent, siégea depuis 954 jusqu'en 957.

52. Landulphe, dernier évêque de Bénévent, monta sur le siége de cette ville en 957.

Archevêques de Bénévent.

1. Landulphe, fut fait archevêque par Jean XIII qui lui donna le *pallium* et les autres droits métropolitains.

2. Alon ou Alix II, archevêque de Bénévent en 984.

3. Alphan, en 998.

4. Mundus, siégeait sous le pontificat de Serge IV.

5. Alphan II, neveu du précédent, dont il était coadjuteur, siégeait en 1011.

6. Udalric ou Valdérius, élu en 1053.

7. Aurèle, en 1071.

8. Saint Milon (François), en 1075.

9. Rofride, descendant des princes Lombards, en 1076.

10. Landulphe II, nommé en 1108.

11. Rofride II, archiprêtre, élu en 1119.

12. Grégoire, nommé par Innocent II, en 1132.

13. Pierre, succéda à Grégoire en 1148.

14. Henri, en 1157.

15. Lombard, de Plaisance, compagnon d'exil de saint Thomas de Cantorbéry, nommé par Alexandre III, cardinal et archevêque de Bénévent.

16. Roger, moine du Mont-Cassin, fait prêtre-cardinal du titre de saint Eusèbe par le même pape, succéda à Lombard. Il assista au concile de Latran en 1179.

17. Ugelin, nommé par Honorius III, fut ordonné par ce pape en 1221.

18. Capoferri, de la famille de ce nom, de Bénévent, élu en 1254. Il mourut vers l'an 1280.

19. Jean II, surnommé de *Castro-Cœli*, moine du Mont-Cassin et prévôt, élu en 1280, et confirmé par Martin IV en 1282, malgré les élections de quelques autres prétendans, mourut en 1295. Il était cardinal.

20. Jean, de Capoue, évêque de Clonfert en Irlande, transféré par Boniface VIII en 1295, siégea jusqu'en 1300.

21. Adenulphe, archevêque de Capoue, transféré par le même pape en 1300, siégea deux ans.

22. Fr. Jacques, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, nommé par Boniface VIII en 1302, fut transféré à Naples l'année suivante.

23. Monaldi, de la famille de ce nom, d'Urbin, évêque de Soana, transféré en 1303, mourut en 1333.

24. Fr. Armand de Brusac (François), de l'Ordre des Frères-Mineurs, abbé de Sainte-Sophie de Bénévent, succéda à Monaldi en 1333.

25. Fr. Guillaume, archevêque de Brindes, de l'Ordre des Frères-Mineurs, transféré en 1344, mourut en 1346.

26. Étienne, patriarche de C. P. nommé par Clément VI le 17 novembre.

27. Pierre Pini, de Bénévent, évêque de Fréjus en France, puis de Viterbe, de Vérone et de Périgueux, transféré à Bénévent en 1350, mourut en 1360.

28. Fr. Guillaume II, élu en 1360, mort trois ans après.

29. Fr. Hugues, de l'Ordre de Saint-Dominique, le 28 mars 1363, mort en 1365.

30. Hugues Ripti, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre au diocèse de Rhodez, élu en 1365, sous le pontificat d'Urbain V.

31. François, nommé par Urbain, fut transféré à Bordeaux en 1384.

32. Nicolas Zanasi, de Crémone, évêque de Bresce, trans-

féré en 1384 à Bénévent, et l'année suivante à Naples.

33. Donat, d'Aquin, d'une très-illustre famille, élu en 1385, siégea jusqu'en 1426.

34. Paul Capranica, de Rome, évêque d'Évreux en France, élu archevêque de Bénévent, siégea un an six mois un jour.

35. Gaspard Colomna, transféré de Reggio par Martin v, dont il était parent, en 1429. Eugène iv le maltraita beaucoup, aussi bien que les autres Colomnas. Il le fit arrêter le 20 juin 1432, et enfermer dans la tour d'Adrien à Rome, et peu s'en fallut qu'il ne le déposât. Enfin, il le relâcha, et, étant retourné à Bénévent, il y mourut de chagrin et d'ennui le 4 juillet 1345.

36. Astorge Agnésis, de Naples, d'une famille patricienne, fut évêque de Modène sous Jean xxiii, transféré à Ravello et à Melphi sous Martin v, fait évêque d'Ancône, et ensuite archevêque de Bénévent par Eugène iv, en 1436; enfin cardinal par Nicolas v, d'où il passa à d'importantes légations. Il gouverna, absent, l'Église de Bénévent pendant environ quinze ans, et mourut à Rome en 1451.

37. Jacques, d'Ella Ratta, archevêque de Rossano en Calabre, appelé par Nicolas v pour gouverner l'Église de Bénévent, voulut donner cette ville aux Français, contre la foi qu'il avait promise au pape. L'archevêque de Ravenne découvrit son dessein; Jacques prit la fuite, et se retira dans un château-fort appartenant à ses frères, d'où il se rendit à l'armée française, sans aucune marque d'évêque. Pie ii le déposa comme apostat et simoniaque en 1460, et il mourut misérablement quelque temps après.

38. Alexis de César, noble Siennois, nommé ci-devant à l'évêché de Clèves par Eugène iv, fut très-considéré des papes Nicolas, Calliste iii et Pie ii qui l'employèrent en différentes négociations. Il succéda à Jacques, après qu'il eut été déposé en 1460, et mourut à Sienne en 1464.

39. Nicolas Piccolomini, de Sienne, parent de Pie ii, succéda à Alexis, siégea trois ans, et mourut à Sienne en 1467.

40. Corrode Capyci, d'une ancienne et noble famille de Naples, nommé par Paul ii en 1469, siégea quatorze ans, et mourut en 1482. Le même pape lui ôta et à ses successeurs le droit qu'ils avaient de faire porter le Saint-Sacrement dans la visite de leur diocèse, de sceller leurs bulles comme les pontifes romains, et de porter la tiare; usage dont les archevêques de Bénévent étaient en possession depuis long-temps.

41. Léonard Gryphius, évêque de Gubio, transféré par Sixte iv en 1482, mourut en 1485.

42. Laurent Cibo, de Gènes, neveu du pape Innocent viii, fut nommé et ordonné par son oncle archevêque de Bénévent, le 16 janvier 1486, fait cardinal et rappelé à Rome en 1489. Il

mourut sous Jules II, évêque de Palestine, en 1503.

43. Louis Podocathérius, cardinal de Nicosie, évêque de Capaccio, nommé par Jules II, le 20 janvier 1503, archevêque de Bénévent, mourut à Rome le 25 juillet de la même année.

44. Galéotti, cardinal Franciotte, évêque de Lucques, fut nommé administrateur de Bénévent par Jules II le 31 août 1504, et mourut à Rome le 12 septembre 1608.

45. Sixte Gara, cardinal de Rovère, frère de Galéotti, nommé par Jules II, 1508, siégea huit ans et abdiqua.

46. Alexandre, cardinal Farnèse qui fut depuis pape sous le nom de Paul III, gouverna cette église en qualité d'administrateur depuis le 6 mars 1514 jusqu'en 1521.

47. Alphonse Sfortia, de Rome, fils de Frédéric, comte de Sainte-Flore, et de la Barthélemine Ursini, frère des cardinaux Guiascone et Alexandre Sfortia, nommé archevêque en 1521, mourut quelques années après, et le cardinal Farnèse reprit son administration qu'il résigna à François de Rovère.

48. François de Rovère, neveu de Jules II par son père, eut pour mère une Comnène, de la famille impériale d'Orient. Il avait été évêque de Médine, de Camérino, de Volterre, et succéda à Alphonse le 17 mars 1530. Il siégea quatorze ans, et abdiqua à cause de son grand âge.

49. Jean Casa, de Florence, nommé par Paul III le 7 avril 1544, mourut en 1559.

50. Alexandre, cardinal Farnèse, neveu de Paul III, administra cette église, dont il se démit en faveur du suivant le 16 janvier 1560.

51. Jacques, cardinal Sabellius, auparavant évêque de Gubio, alors administrateur de Nicastro, établit un séminaire à Bénévent, comme l'avait ordonné le concile de sa province en 1567. Douze évêques y assistèrent. Il siégea vingt ans et abdiqua. Il mourut à Rome, cardinal-évêque d'Ostie, en 1587.

52. Maximilien de Palumbora, neveu du précédent, nommé le 26 mai et ordonné à Rome le 26 novembre 1574, assembla un concile de sa province le 29 septembre 1599, siégea trente-trois ans, et mourut le 23 janvier 1607.

53. Pompée, cardinal Arigonius, nommé par Paul V le 10 avril 1607, mourut à Naples le 3 avril 1616.

54. Alexandre de Sangro, de Naples, d'une ancienne et illustre famille, nommé par Paul V au mois de mai 1616, fut chargé par ce pape d'aller en Espagne auprès de Philippe III et honoré du titre de patriarche d'Alexandrie. Il mourut à Rome le 17 février 1633.

55. Augustin, Orège de la vallée de Sainte-Sophie dans le Florentin, fut d'abord chanoine de Faenza où il enseigna publiquement la théologie. Il passa ensuite au service de Maphée,

cardinal Barberin, qui, étant devenu pape sous le nom d'Urbain VIII, le fit consulteur de l'inquisition, grand-aumônier et chanoine du Vatican, et enfin le 18 novembre 1633, cardinal et archevêque de Bénévent. Il ne siégea qu'un an neuf mois, et mourut le 12 juillet 1635.

56. Fr. Vincent Maculanus de Borgo di San-Domino, petite ville de la Gaule cispadane, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, après avoir passé par les premières charges de son Ordre, fut fait commissaire du Saint-Office, maître du sacré Palais, et enfin archevêque de Bénévent par Urbain VIII qui l'honora encore de la pourpre en 1641. C'était un prélat d'une grande piété et d'une prudence consommée dans les affaires. Le pape eut besoin de ses conseils, et voulant l'avoir auprès de lui, le rappela à Rome au bout d'une année.

57. Jean-Baptiste Foppa, d'une illustre famille de Bergame, fut substitué à Vincent par le même pape le 16 mai 1643. Il assembla son concile où se trouvèrent douze évêques, en 1656. Il engagea les habitans de Bénévent à prendre pour leur patron saint Philippe de Néri, en l'honneur duquel il fit faire dans son palais une superbe chapelle. Il mourut le 18 décembre 1673.

58. Joseph de Bologne, patrice de Naples et docteur en Droit canon, nommé par Clément X le 12 mars 1674, siégea cinq ans onze mois et sept jours, et abdiqua.

59. Jérôme Gastaldi, Gênois, fait cardinal par Clément X, et nommé archevêque par Innocent XI le 9 février 1689, mourut le 5 avril 1695.

60. Fr. Vincent-Marie des Ursins, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. (*Voyez* BENOÎT XIII, pape.)

Conciles de Bénévent.

Le premier fut tenu l'an 1059, en faveur de l'abbaye de saint Vincent. (Labb., 9. Hard., 6.)

Le second, l'an 1061, pour les droits de quelques abbayes. (*Reg.*, 25. Labb., 9. Hard., 6.)

Le troisième, l'an 1087, sous le pape Victor III, où l'anti-pape Guibert fut excommunié. (*Reg.*, 26. Labb., 10. Hard., 6.)

Le quatrième, l'an 1091, contre le même anti-pape, et sur la discipline. On y fit quatre canons, dont le quatrième ordonne à tous les fidèles de recevoir des cendres sur la tête le jour des cendres.

Le cinquième, l'an 1108, contre l'investiture des bénéfices par les laïques. (*Reg.*, 27. Labb., 10. Hard., 6.)

Le sixième, l'an 1113, pour quelques affaires de la province et l'abbaye du Mont-Cassin. (Ibid.)

Le septième, l'an 1117, contre l'anti-pape Burdin. (*Reg.*, 26. Labb., 10. Hard., 6.)

Le huitième, l'an 1119, contre les voleurs. (Ibid.)

Le neuvième, l'an 1331, con-

tre la simonie. (*Synodicon Benevent.*)

Le dixième, l'an 1314, sur la discipline. (Ibid.)

Le onzième, l'an 1470, sur les mœurs. (Ibid.)

Le douzième, l'an 1545, sur les mœurs. (Ibid.)

Il y a eu encore beaucoup d'autres conciles tenus à Bénévent. Benoît XIII en compte jusqu'à vingt-un dans le *Synodicon* in-fol. qu'il publia en 1695, lorsqu'il était archevêque de Bénévent, et qui fut réimprimé à Rome en 1724, et il en tint plusieurs lui-même dans lesquels il fit de très-sages réglemens.

BÉNÉVENT, *Beneventum*, abbaye sous l'invocation de saint Barthélemy, de l'Ordre de Saint-Augustin, était située dans le lieu de Secondelas, à deux lieues de Limoges. Elle fut commencée aux dépens de Robert, chanoine de Limoges, en 1028, et fut augmentée considérablement vers l'an 1073 par le Chapitre de Limoges, sous certaines conditions que l'on peut voir dans une charte de la même année 1073, rapportée à la fin du second tome du *nouveau Gallia christiana*, col. 198. Il n'y avait à la fin de l'autre siècle ni abbé, ni moines dans cette abbaye. La manse abbatiale ayant été unie à l'évêché, et la conventuelle au Chapitre de Québec l'an 1693. *Gallia christ.*, tom. 2, col. 616. Il faut que depuis lors il y ait eu encore du changement dans cette abbaye, puisque suivant M. l'abbé d'Expilly, *Diction. géogr.*, *hist.*, etc., elle était en commende vers la fin du siècle dernier.

BÉNÉVOL, est un acte par lequel un supérieur octroie une place monacale dans sa maison à un religieux d'un autre Ordre qui est dans le dessein de se faire transférer dans le sien. Le religieux qui demande à être transféré doit avoir ce *bénévol* pour obtenir le bref de translation, de peur qu'il ne se trouve sans cloître et sans demeure fixe. Cette règle est observée dans tout le monde catholique, c'est-à-dire là où l'on n'a pas détruit tous les couvens.

BÉNÉZET ou BÉNÉDET (saint), berger, fondateur du pont d'Avignon, appelé dans son office *Pastor* et *Pontifex*, sans figure et sans équivoque. *Bendict* ou *Bénézet* est comme qui dirait parmi nous le *petit Benoît;* on le nommait ainsi à cause de son âge et de sa taille. On le reconnaît publiquement pour saint dans le Comtat-Venaissin, la Provence et Languedoc. Les papes, pendant leur siége à Avignon, autorisèrent le culte religieux qu'on lui rendait, et le qualifièrent saint dans leurs brefs et dans leurs bulles. Ce n'est point par une longue suite d'actions éclatantes que Dieu l'a voulu sanctifier; il s'est contenté de le montrer au monde comme l'un des prodiges de sa grâce. Bénézet, élevé dans la simplicité et dans l'innocence des mœurs, gardait les moutons de sa mère à la campagne, lorsque Dieu lui

fit connaître par des moyens extraordinaires ce qu'il voulait de lui ; ce fut un jour d'éclipse de soleil, arrivée dans le mois de septembre 1176, que Dieu l'envoya à l'évêque d'Avignon pour signifier à ce prélat sa mission pour bâtir un pont sur le Rhône; le prélat prit ce fils de paysan, sans mine et sans lettres, pour un jeune insensé, et l'envoya au prévôt de la ville, avec menaces de le faire écorcher, ou de lui faire couper les bras et les jambes. D'abord le prévôt ne parut pas plus crédule que l'évêque, mais le petit berger donna des preuves surnaturelles de sa mission divine, et chacun se soumit et loua Dieu. Le pont d'Avignon fut commencé l'an 1177, et achevé l'an 1188. Notre Saint mourut et fut enterré sur le pont quatre ans avant qu'il fût achevé. Sa construction fut accompagnée de miracles jusqu'à la fin. Toute cette merveille se trouve amplement vérifiée par des actes dressés dans le temps, et par quelques historiens contemporains qui paraissent néanmoins fort incertains à plusieurs.

On bâtit ensuite en son honneur sur le pont une chapelle, et depuis un hôpital. Il s'y érigea une confrairie pour l'entretien du culte de saint Bénézet et du pont. En 1669, une grande partie du pont tomba en ruine, et obligea de retirer le corps du Saint. On fit l'ouverture du tombeau l'année suivante : on trouva un corps entier qui ressemblait plutôt à celui d'une personne endormie qu'à celui d'un mort. Les habits et les linges ne pouvaient se déchirer des mains. Le corps n'avait que quatre pieds et demi de long et paraissait d'un jeune homme à qui le poil n'était pas encore cru au menton. En 1674, on le transféra dans l'église des Célestins, jusqu'à ce que le pont de la ville et la chapelle du Saint fussent rétablis. (Ap. Boll., pag. 257, 259, 260, 958, 959. Papebroch., not., pag. 255. *Chron. S. Mariani Altissiod.* De Cambis des Fargues, *Vie de saint Bénézet*, Baillet, tom. 1, avril, pag. 193.)

BEN-GABER (hébr., *fils de l'homme* ou *du fort et puissant*), fils de Gaber, de la tribu de Manassé. Il était préfet des revenus de Salomon, et possédait les villes de Jaïr et toute la région d'Argob au-delà du Jourdain. (3. *Reg.*, 4, 13.)

BENGALE, royaume d'Asie dans les Indes. Il confine du côté du nord à la Tartarie, et ses limites sont au fleuve *Hiérapée*, que quelques uns disent être l'ancien Aiphasis qui se rend dans l'Indus. Vers le levant, il a la province Édaspa qui s'étend jusqu'au royaume d'Aracan, au couchant Orixa, où est la mine de diamans : et au midi la grande mer des Indes. On comptait dans le royaume de Bengale, en 1677, vingt-deux mille chrétiens divisés en onze paroisses. Elles sont desservies par les Augustins de Goa, et dépendent de l'évêque de San-Thomé. (*Mém de l'Égl.*)

BENGEL (Jean Albert), théo-

logien de la confession d'Augsbourg, naquit en 1687, à Wineden dans le Wurtemberg, d'un ministre luthérien. Après avoir fait ses études à Stuttgard et à Tubengen sous de bons maîtres, et s'y être rendu habile dans la langue grecque, il fut nommé professeur à Deukenbourg où il était en même temps chargé des fonctions pastorales. Dans la suite, il fut élevé à différentes dignités ecclésiastiques, et l'Université de Tubingen, qui connaissait son mérite, lui conféra le grade de docteur. Il entreprit la *critique* du nouveau Testament, et il l'exécuta en théologien versé dans la connaissance des livres saints. On loue beaucoup la manière dont il rectifia le texte; il il n'en est pas de même des réflexions dont il l'accompagna, où il se livre trop à son imagination et à des idées singulières, suggérées sans doute par son penchant au mysticisme; à cela près, on ne peut nier qu'il ne fût savant, et que la plupart de ses ouvrages ne soient dignes d'estime. On a de lui : 1° *Novum Testamentum græcum, ita adornatum ut textus probatarum editionum medullam exhibeat*, Tubingen, 1734, 1747, 1756, in-8°. 2° Explication des révélations de saint Jean, ou plutôt de Jésus-Christ. Stuttgard, 1740, 1746, in-8°. 3° *Ordo temporum a principiis per periodas œconomiæ divinæ*, etc., Stuttgard, 1753. 4° Cyclus ; *sine de anno magna solis*, etc., *ad incrementum doctrinæ prophetæ*, Ulm, 1745; in-8°.

BEN-GORION ou GORIONIDES, c'est-à-dire, *fils de Gorion* qui a pris le nom de Josephe l'historien, parce qu'il a fait un abrégé en hébreu assez pur de l'histoire de Josephe : il se donne même pour le vrai Josephe ; mais c'est un auteur de la fin du 6e siècle. Son histoire est pleine de fables et d'anachronismes. On remarque qu'il y a quatre éditions de ce livre, dont la première est de Constantinople en 1490; la seconde, de Bâle, avec la version latine de Munster en 1541, mais qui est imparfaite, parce qu'il y manque quelques chapitres dès le commencement, et plusieurs à la fin, et qu'elle est estropiée en bien des endroits; la troisième, de Venise, en 1544, et la quatrième, de Zurich, en 1546. Il y a de plus un abrégé de cette histoire de Ben-Gorion, avec une traduction latine de Munster ; et cet abrégé a été imprimé à Worms, 1529. (Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. 3.)

BEN-HAIL ou BEN-AIL (hébr.; *fils de la force* ou *des richesses*, ou *des bastions* ; autrement, *de la douleur*), était un des principaux de la cour de Josaphat. Ce prince l'envoya dans les villes de ses États pour instruire le peuple et le retirer de l'idolâtrie. (2. *Par.*, 17, 7.)

BEN-HENNOM (hébr., *Ben*, fils Hennon ou Ennom, *les voilà;* autrement *leurs richesses*, ou BEN-HINNOM, ou GEH-HINNOM ou GEH-BENÉ-HENNOM), vallée des enfans d'Hennom. Elle était à l'orient et au midi de la

ville de Jérusalem. On dit que c'était la voierie de Jérusalem et la figure de l'enfer; d'où vient qu'on a donné à l'enfer le nom de *Gehenna*, dérivé de *Ge-Hennom*, la vallée d'Hennom. (*Voy.* GEHENNA.) Cette vallée s'appelait aussi *Tophet*. *Voyez*, sous le nom de *Tophet*, *Josué*, 15, 8. 4. *Reg.*, 23, 10.)

BEN-HÉSED ou BEN-CHÉSED (hébr., *fils de la miséricorde* ou *de l'outrage*), nom d'un préfet des revenus de Salomon. Il fut gouverveur de Joco et du canton d'Épher, sous le règne de Salomon. (3. *Reg.*, 4, 10.)

BEN-HUR (hébr., *fils de la caverne* ou *du trou*, ou *de la blancheur*; autrement, *de la liberté*), préfet des revenus de Salomon. Il était gouverneur de la province d'Éphraïm. (3. *Reg.*, 4, 8.)

BÉNI (Paul), natif de Candie, fut élevé à Gubio dans le duché d'Urbin, et devint un des plus savans hommes du dix-septième siècle. La république de Venise le choisit en 1599 pour enseigner les Lettres humaines dans l'Université de Padoue. Il mourut le 12 février 1625. Il avait été jésuite, et savait non-seulement les belles-lettres, mais encore la philosophie, la théologie, et les sciences les plus sublimes. On a de lui, entre autres ouvrages : *de Hist.*, lib. 4. *Disputatio de annalibus Ecclesiasticis card. Baronii.* (Jacques-Philippe Thomasini, *in Élog. viror. illustr.*, part. 1.)

BÉNIGNE DE DIJON (saint), *Sanctus Benignus Divionensis*, abbaye de l'Ordre de St.-Benoît, était située dans la ville de Dijon. Elle fut fondée au commencement du sixième siècle par Grégoire, évêque de Langres, qui ayant trouvé les reliques de saint Bénigne, martyrisé du temps de Marc-Aurèle, en fit la translation dans un lieu plus décent, et bâtit autour de son tombeau une église et un monastère qu'il dota de son propre bien, et de quelques terres de son évêché. Gontran, roi de Bourgogne, en augmenta considérablement les revenus. Ce prince ayant fondé le monastère de Saint-Marcel, près de Châlons, voulut que cette maison et celle de Saint-Bénigne fussent associées à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, dont il voulut qu'elles gardassent les coutumes, tant à l'égard de la psalmodie continuelle qu'à l'égard des autres observances. Les moines de Saint-Bénigne étant tombés dans la suite, comme les autres, dans le relâchement, l'abbé Herlogaud y rétablit la discipline régulière l'an 819, et fit réparer l'Église : mais sous le règne de Charles-le-Chauve, ce monastère se trouvait encore en si mauvais ordre, que le grand nombre de religieux qui y était autrefois était presque réduit à dix qui vivaient dans un étrange déréglement. Isaac, évêque de Langres, le répara une seconde fois, et y fit venir des religieux plus réguliers et plus exemplaires, auxquels il permit d'élire un abbé, conformément à la

règle de saint Benoît. Le relâchement s'y étant glissé encore dans la suite, Bruno, évêque de Langres, n'oublia rien pour faire retourner les religieux dans leur premier état; mais ses efforts ayant été inutiles, il s'adressa à saint Mayeul, abbé de Cluny, qui étant en ce temps-là le restaurateur de la vie monastique, lui accorda douze religieux d'une éminente piété, pour remettre la régularité et le bon ordre dans cette maison; ce qui arriva l'an 989. Saint Mayeul y nomma pour abbé saint Guillaume, et jamais cette abbaye ne fut plus florissante que sous son gouvernement; elle devint même chef-d'Ordre, ou d'une congrégation composée de plus de quarante monastères. Cependant l'abbaye de Saint-Bénigne eut encore besoin de réforme dans la suite. Mais depuis que les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur l'eurent possédée en l'an 1651, l'on y vit revivre le véritable esprit de saint Benoît. Cette abbaye passait pour une des plus majestueuses du royaume. L'abbé était conseiller honoraire au parlement de Bourgogne, et il avait rang aux États de la province après les abbés-généraux de Cîteaux et de Cluny. *Gallia christ.*, tom. 4, col. 668. (Le père Helyot, *Hist. des. Ord. monast.*, etc., tom. 5, pag. 96.)

BENIGNE (saint), apôtre de Bourgogne, martyr. Son histoire est assez incertaine. On veut qu'il ait été disciple de saint Polycarpe, évêque de Smirne en Asie, de qui il reçut la mission qui l'a rendu apôtre des peuples de Bourgogne, et l'un des pères de leur foi. Saint Polycarpe l'ordonna prêtre, et l'envoya dans les Gaules avec saint Andoche, aussi prêtre, et saint Thyrse, diacre. Ce fut, dit-on, vers la fin du règne d'Antonin-le-Débonnaire, ou vers le commencement de celui de Marc-Aurèle, qu'ils arrivèrent à Marseille. Ils remontèrent jusqu'à Lyon d'où ils passèrent à Autun. Un magistrat nommé Fauste les reçut, et les pria de donner le baptême à sa famille et à ceux de ses amis qui étaient déjà instruits; entre autres, il leur fit baptiser son fils Symphorien, âgé seulement de trois ou quatre ans, et leur confia son éducation. D'Autun, saint Bénigne passa à Langres. Quelques uns ont prétendu qu'il y convertit les trois illustres jumeaux Speusippe, Éleusippe, Méleusippe; c'est qu'ils n'avaient pas entendu dire qu'ils y avaient été transportés de Cappadoce. Saint Benigne ne s'arrêta pas dans la ville de Langres, mais alla prêcher principalement dans la partie méridionale de cette ville, et, après avoir essuyé bien des travaux et des dangers pour Jésus-Christ, il parvint enfin à la gloire du martyre dans la ville de Dijon. Il mourut d'un coup de lance, l'an 179; mais ce ne fut qu'après avoir enduré toutes sortes de tourmens, et des plus cruels. On enterra son corps proche de la prison ou du lieu de son supplice.

On fit une grotte ou chapelle souterraine autour de son tombeau, mais assez tard. Les persécutions éteignirent peu à peu sa mémoire, et les gens de la campagne étaient les seuls qui eussent conservé quelque reste de vénération pour le tombeau de ce Saint. Saint Grégoire, évêque de Langres qui vivait au commencement du sixième siècle, se persuadait aussi que tout le culte qu'on rendait à saint Bénigne n'était qu'une superstition qu'il fallait abolir. Saint Grégoire de Tours, fils de la petite-fille de ce saint évêque, dit que le martyr saint Bénigne apparut à son bisaïeul pour pour le détromper; que l'évêque de Langres expia la faute de son incrédulité par ses larmes; qu'il fit rebâtir l'ancienne chapelle l'an 512; qu'il porta lui-même le tombeau, aidé de deux prêtres, et qu'il y fit bâtir une grande église, voyant les miracles nouveaux que Dieu y opérait, et qu'il y jeta les fondemens d'un monastère qui furent les commencemens de la célèbre abbaye de Saint-Benigne de Dijon, qui subsiste encore aujourd'hui dans l'Ordre de Saint-Benoît. Quelques Martyrologes mettent sa mort au 2 ou 3 d'avril; mais on croit communément que le 1er novembre fut le jour de son martyre; et comme ce jour est réservé pour la fête de tous les Saints, les lieux dont il est patron font la grande solennité de son culte les jours destinés pour célébrer les diverses translations de ses reliques. Les principales sont celle du 17 février, celle du 26 avril, celle du 6 juin, et celle du 19 octobre. Le fondement de celle du 17 février dépend de la vérité de la prétendue translation faite en Souabe dans le 8me siècle, et de là à Cologne et à Sigeberg, un premier dimanche de Carême, 1073, 17 février. *Act.*, ap. Sur., pag. 1, Greg. Tur., *gl. Martyr.*, c. 51. *Bult.*, tom. 1, pag. 222, n. 111. *Chron. S. Ben.*, tom. 1. *Spicil.*, pag. 358. Le Cointe, an. 534, n. 29. Bolland. Tillem., *Mém.*, tom. 3, pag. 38, 42. Baillet *Vies des Saints*, t. 3. Bouillaud, *Dissert. sur saint Benigne*, réimprimée dans la première partie du quatrième tome des *Mémoires de littérature et d'histoire*, recueillis par le père Desmolets, de l'Oratoire.)

BÉNIGNES (Georges), qui prenait le titre d'archevêque de Nazareth dans le seizième siècle vers l'an 1535, écrivit quelques ouvrages de piété, et un entre autres qu'il dédia au roi François 1er, sous le titre de *Contemplationes Christianæ*.

BÉNILDE (sainte), martyre; elle fut compagne du martyre de saint Anastase, religieux, prêtre espagnol qui eut la tête tranchée, sous les Sarrasins, le 14 juin 853. Elle ne souffrit que le lendemain. Son corps fut attaché à un poteau, puis brûlé, et les cendres jetées dans la rivière. Elle marqua une grande constance pour une femme du monde dans un grand âge. (Eulog., *Mémor.*, liv. 3, col. 8, 9. Ambr.,

Moral., not. *ad Eulog.* Baillet, tom. 2, juin, pag. 192.)

BÉNIR, a les mêmes significations que bénédiction. (*Voyez* Bénédiction.)

Bénir, selon plusieurs interprètes, se prend quelquefois dans l'Écriture ou pour maudire, pour injurier, calomnier, parler mal de quelqu'un par ironie ou par antiphrase; de même que *sacrum*, chez les Latins, signifie quelquefois *exécrable*. (3. *Reg.*, c. 21, v. 10. *Job*, c. 1, v. 5; c. 2, v. 9 et *passim*.)

BÉNISSONS-DIEU (la) ou NISORS, *Benedictio-Dei* ou *Nisortrum*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située dans la Gascogne au diocèse de Comminges. Elle était fille de Bonnefont, et fut fondée vers la fin du douzième siècle.

BÉNISSONS-DIEU (la), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située dans le Bas-Forez, sur la gauche de la Loire, à trois lieues de Rouanne, au diocèse de Lyon. Elle fut fondée du vivant de saint Bernard qui y envoya Albéric pour premier abbé, et dotée en 1138 par les libéralités du roi Louis-le-Jeune. Guy, comte de Forez, Mathilde sa femme, et Ithier, vicomte de Mâcon, l'enrichirent par leurs bienfaits. Elle tombait en ruine lorsque les religieux de Cîteaux qui l'habitaient l'échangèrent en 1612 avec les religieuses de leur Ordre, contre l'abbaye de Mégémont, dans le diocèse de Clermont en Auvergne. (Don Vaissette, *Geogr. Hist.*, etc., tom. 7, pag. 475.)

BENITI (saint). Philippe Béniti, instituteur de l'Ordre des Servites, était de Florence, de la noble famille des Beniti. On eut grand soin de son éducation. Il fit ses humanités dans son pays, prit des leçons de médecine à Paris, et le bonnet de docteur à Padoue. Occupé, à son retour à Florence, du choix de l'état qu'il devait embrasser, il entra un jeudi de l'octave de Pâques dans la chapelle des confrères de l'Annonciade, autrement des serviteurs de Marie, c'est-à-dire de la sainte Vierge, pour entendre la messe. Il prit pour lui ces paroles de l'épître, *venez, approchez-vous de ce chariot*, et en eut l'imagination si frappée qu'il ne manqua pas d'y rêver en songe la nuit suivante. Il se vit alors environné de toutes sortes de dangers, et cria de toute sa force, comme s'il eût voulu appeler Dieu à son secours. Alors une voix l'appela par son nom, et répéta les mêmes mots qu'il avait entendus à l'Église. Il vit en même temps un chariot où la sainte Vierge lui paraissait assise et environnée d'anges et de bienheureux, et il lui sembla qu'elle lui ordonnait d'entrer dans cette compagnie, en lui présentant l'habit noir que portaient les confrères de l'Annonciade, dans l'église desquels il avait entendu la messe. L'impression que lui fit cette vision l'obligea de retourner dès le lendemain à l'église de ces confrères, qui n'était encore

qu'une chapelle avec un hospice. C'était comme la première filiation de leur nouvel Ordre établi sur le mont Sénère, à trois lieues de la ville de Florence, où sept marchands du lieu s'étaient retirés par dévotion, et y servaient Dieu en communauté depuis peu d'années, sous la protection de la sainte Vierge, dont ils se qualifiaient serviteurs ou frères-servans. Notre Saint demanda d'être associé à la compagnie parmi les laïques, et fut reçu par un nommé Bonfils de Monaldis, le supérieur. Comme on le croyait sans lettres et sans étude, on l'envoya au mont Sénère pour l'occuper à des ouvrages de campagne. Il se donna avec joie à tous les offices extérieurs et au travail des mains, mais sans jamais négliger la méditation des mystères de notre foi et des vérités du salut. Il croyait devoir finir ses jours dans cette obscurité, lorsque ses supérieurs reconnurent que sa vertu était accompagnée de beaucoup de lumières d'esprit, et l'envoyèrent à Sienne pour avoir l'inspection d'une nouvelle maison de l'Ordre qui s'y établissait. Il croyait pouvoir y vivre caché et humilié comme au mont Sénère, et en qualité de frère-lay; mais deux religieux dominicains reconnurent la sagesse et la science que son humilité cachait avec tant de soin, et la firent connaître aux prêtres de sa congrégation, malgré les instances de Philippe. Le seul embarras pour le faire prêtre fut du côté de notre Saint; et pour vaincre sa répugnance, il fallut user de toute l'autorité que donnaient sur lui ses vœux d'obéissance. Il reçut à son ordination les grâces du Saint-Esprit avec tant d'abondance, que pour lui donner occasion de les répandre, on le fit passer par tous les degrés de son Ordre; et on ne fut content que lorsqu'on l'eut mis à la tête. Il ne fut que le cinquième supérieur-général; mais ses grands services et la sainteté de sa vie le firent regarder comme le fondateur de cette congrégation. Quand il y entra, elle n'était fondée que depuis quinze ans, et ses progrès étaient encore faibles. Il ne se croyait pas appelé de Dieu pour lui procurer l'accroissement nécessaire. Il voulut plus d'une fois se démettre de sa charge; mais il sentit l'inutilité de ses efforts et comprit qu'il devait se soumettre aux ordres de la Providence.

Les cardinaux assemblés à Viterbe voulurent le donner pour successeur à Clément IV. Notre Saint s'enfuit secrètement dans les montagnes du territoire de Sienne, accompagné d'un religieux fidèle, et demeura caché jusqu'à l'élection de Grégoire X, qui se fit le 1er septembre 1271. Ce qui excita principalement les cardinaux du conclave à penser à notre Saint, fut le bruit d'un lépreux qu'il guérit en lui donnant son habit de dessous pour aumône. Pendant sa solitude, il s'était préparé à travailler à la gloire de Dieu et au salut des hommes, par la prière, le jeûne

et la mortification. A son retour, il déclara que Dieu lui avait fait connaître qu'il devait porter son nom dans d'autres provinces, et y faire passer en même temps la dévotion pour la sainte Vierge, dont on faisait profession dans son Ordre. Il établit un vicaire-général pour l'Italie, et partit avec deux de ses religieux. Il vint d'abord en France où l'on vit divers fruits de ses prédications, principalement dans les villes d'Avignon, de Toulouse et de Paris même. Il passa de là aux Pays-Bas, en Frise, au duché de Saxe, puis dans la haute Allemagne, et établit en divers endroits de nouvelles maisons de son Ordre. Il employa deux ans à cette mission, retourna en Italie, fit assembler un Chapitre général à Borgo, où il fut condamné à porter le fardeau du généralat jusqu'à la mort, bien loin qu'on l'en déchargeât comme il le souhaitait. Il se rendit à Lyon où se tenait le second concile général de cette ville, y fit approuver son Ordre, et confirmer tous les réglemens qui s'y étaient faits jusqu'alors. Saint Philippe n'était pas seulement occupé du soin de son Ordre, il travaillait aussi à la conversion des pécheurs par ses prédications et par diverses négociations de charité. Il avait un talent particulier pour réconcilier les ennemis, accommoder les différens, apaiser les révoltés et les séditions, pour remettre la paix dans les familles et dans les villes qui étaient dans le trouble. Il en donna des preuves en diverses occasions importantes pendant les dix dernières années de sa vie. Son humilité et sa patience trouvèrent quelquefois de quoi se satisfaire; mais surtout dans l'occasion qu'il eut de souffrir une ignominie pour la cause du vicaire de Jésus-Christ; et ces mêmes vertus contribuèrent à la conversion de plusieurs, surtout de l'un de ceux qui l'avaient frappé, qui choisit l'Ordre de notre Saint pour faire pénitence.

Le bienheureux Philippe, sentant ses forces diminuer, tint à Florence son dernier Chapitre général; il recommanda surtout l'amour de Dieu et la charité pour les frères. Tout languissant, il alla de Florence à Sienne, puis à Pérouse où il reçut la bénédiction du pape Honorius IV, et obtint quelques nouveaux priviléges pour son Ordre; de là il passa à Todie en Ombrie. Il sut qu'on venait à lui avec des branches d'olivier, il prit un détour, rencontra deux femmes de mauvaise vie qui l'insultèrent, mais qu'il convertit ensuite par ses exhortations. En entrant à Todi, il alla droit à l'église, et, prosterné, dit ces paroles de David: «c'est ici le lieu de mon repos pour jamais;» ensuite il passa la nuit en oraison, et monta le lendemain en chaire. Il fut attaqué de la fièvre le jour de l'Assomption, reçut le saint Viatique et mourut le 22 du même mois d'août 1285, en embrassant son crucifix. On fut trois jours entiers sans pouvoir le mettre en terre à cause de

la foule du peuple qui y accourut. On recueillit avec soin les miracles que Dieu opéra en sa faveur, même après la translation de ses reliques faite en 1317. Le pape Léon X et ensuite Paul V voulurent le canoniser; mais il ne le fut que sous Clément X, en 1671. Sa fête, qui est de précepte, est fixée au 23 août. (Ferrar., *ex mss. ad d.* 22. Aug., *in catal. Archan.* Gian, *in Vit. Phil.* Bzov. et Rainald, an 1285. *Ann. servor. B. M., centur.* 1, l. 4, c. 16. Baillet, tom. 2, août, pag. 350.)

BÉNITIER, vaisseau où l'on met de l'eau bénite, et qui est à l'entrée des églises. Les prêtres de l'ancienne loi ne pouvaient approcher de l'autel sans s'être auparavant lavés. Il y avait pour cela à la porte du temple un bassin de fonte appelé *mer*, à cause de la grande quantité d'eau qu'il contenait. Dans les premiers temps du christianisme il y avait aussi des fontaines ou des réservoirs d'eau à l'entrée de chaque église en dehors, afin que le peuple qui recevait pour lors la sainte Eucharistie sur la main pour la porter lui-même à sa bouche, pût se laver les mains et la bouche par respect et par bienséance. L'Église bénissait cette eau. De là vient l'usage de mettre de l'eau bénite à l'entrée des églises. (Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. 10, chap. 4. Saint Paulin, lett. 32 et 33. Synésius, lett. 121.)

BEN-JAMIN (hébr., *fils de la droite*), douzième et dernier fils de Jacob et de Rachel. Il vint au monde à un quart de lieue de Bethléem. Sa mère mourut dans les douleurs de l'enfantement, et lui donna en mourant le nom de Ben-Oni, c'est-à-dire, fils de ma douleur; mais Jacob l'appela Ben-Jamin. Dans l'Écriture, il est simplement appelé Jémini, c'est-à-dire, ma droite. (*Genes.*, 35, 18 *et passim.*)

Pendant la grande famine qui désola la terre de Chanaan et les pays des environs, Jacob envoya ses fils en Égypte pour y acheter du froment, et retint Ben-Jamin pour sa consolation. Joseph reconnut ses frères sans en être reconnu. Il demanda adroitement des nouvelles de Ben-Jamin qu'il ne voyait pas avec ses autres frères; il ne leur donna du froment qu'à condition qu'ils le lui amèneraient; et pour assurance de leur parole, il retint Siméon en prison jusqu'à leur retour. Jacob eut toutes les peines du monde à laisser aller Benjamin; mais enfin, pressé par la famine et sollicité par ses fils, il le leur donna, et ils partirent pour l'Égypte. (*Gen.*, 42, 25; 43, 13, 14.)

Joseph, charmé de voir Ben-Jamin avec ses autres frères, les fit entrer dans sa maison, les fit manger avec lui, mais non pas à sa table, parce qu'il ne voulait point encore s'en faire connaître, et que les Égyptiens ne mangeaient point avec les Hébreux. (*Genes.*, 43, 32.) Il les fit placer selon leur âge, et la part de Ben-Jamin se trouva cinq fois plus grande que celles de ses frères. (Ibid., 34.) Joseph

ensuite voulut éprouver la fidélité de ses frères, et leur amitié pour Ben-Jamin. Il fit remplir de blé leurs sacs, et fit mettre dans le sac du plus jeune sa coupe d'argent, et ce que Ben-Jamin avait apporté pour le paiement de sa charge de blé. (*Genes.*, 44, 1, 2, 3, etc.) Il fit courir après eux au sortir de la ville. L'intendant de la maison de Joseph les traita de voleurs, et leur dit qu'il n'en voulait qu'à celui qui avait fait le vol. Il les fouilla tous, et trouva la coupe et l'argent dans le sac de Ben-Jamin. Ils déchirèrent leurs habits et retournèrent dans la ville. Joseph leur reprocha leur infidélité, et Judas n'oublia rien pour excuser Ben-Jamin. Il conjura Joseph de le retenir lui-même pour esclave en la place de son frère. Il lui dit que son père était un vieillard qui ne pourrait survivre à la perte de son fils; que d'ailleurs il s'en était chargé et en avait répondu. (*Genes.*, 44.) Alors Joseph ne put plus retenir ses larmes; il leur déclara qui il était, et se jeta au coup de Ben-Jamin; il le baisa, et tous ses frères après lui. Il les invita de venir s'établir en Égypte, et d'y amener leur père. Il leur donna à chacun une paire d'habits, c'est-à-dire, deux tuniques et deux manteaux; et, pour Ben-Jamin, il lui donna cinq robes et trois cents pièces d'argent. Il leur donna aussi des présens pour son père, et les renvoya ainsi en leur recommandant la paix et l'union.

C'est tout ce que l'Écriture nous apprend de particulier sur la personne de Ben-Jamin. Tout ce qu'en dit le Testament des douze Patriarches ne mérite aucune attention.

Pour les paroles que dit Jacob à Ben-Jamin au lit de la mort, *voyez* JACOB. (*Genes.*, 49, 27. *Deuter.*, 33, 12.)

BENJAMIN (saint), diacre et martyr en Perse, fut un des plus célèbres de ceux qui souffrirent pour Jésus-Christ dans la persécution de Perse commencée en 420, sous Isdegerde, et continuée sous Vatarane v du nom, son fils et son successeur. Notre Saint fut d'abord mis en prison pour avoir parlé avec générosité pour la cause de Jésus-Christ devant le Roi. Il y demeura deux ans, et y souffrit de grandes incommodités. L'ambassadeur de l'empereur Théodose-le-Jeune s'intéressa pour la liberté de Benjamin, et l'obtint à des conditions qu'il accepta au nom de notre Saint, sans avoir pris son avis ni son consentement. Ces conditions étaient, que le prisonnier ne parlerait jamais aux gens de sa cour ni de Jésus-Christ, ni de sa religion. Le Saint ne crut pas devoir acheter sa liberté à ce prix, et déclara hautement combien il rejetait de telles conditions. Le Roi cependant, sans savoir les dispositions du prisonnier et pour obliger l'ambassadeur, fit sortir Benjamin de prison; il profita de sa liberté pour prêcher l'Évangile, et parler de Jésus-Christ aux grands et aux petits;

il passa près d'un an dans cette fonction apostolique. Le Roi l'apprit, le regarda comme un perfide qui manquait à sa parole, et ne lui laissa d'autre choix que de renoncer Jésus-Christ ou de mourir. Benjamin ne délibéra pas. Le Roi lui fit enfoncer vingt pointes de roseaux comme des alênes entre la chair et les ongles aux pieds et aux mains, puis aux parties du corps les plus sensibles; et le voyant toujours invincible, il lui fit passer par les entrailles une broche toute hérissée de pointes et de nœuds; et le Saint rendit son âme à Dieu dans les douleurs d'un supplice si barbare. Quelques Martyrologes mettent sa fête au 4 avril; mais le romain la met au 31 mars, à l'occasion de saint Abdas, évêque dans le même pays, et non que ce soit le jour de sa mort. (Théodoret, l. 5, c. 36. Hensch., p. 907. Ruin., p. 679. Baillet, t. 1, mars, p. 385.)

BENJAMIN ou RABBI BENJAMIN DE TUDÈLE, ainsi nommé de Tudèle, lieu de sa naissance dans la Navarre, vivait dans le douzième siècle. Il visita presque toutes les synagogues du monde, afin de s'instruire de l'état de sa nation. Après avoir voyagé plusieurs années, il revint en France sous le règne de Louis-le-Jeune, et passa en Castille l'an 1173 où il mourut la même année. Il a écrit la relation de ses voyages, où l'on trouve plusieurs particularités curieuses touchant la nation; mais il est peu exact, mauvais géographe et souvent historien fabuleux. Son ouvrage fut d'abord imprimé en hébreu à Constantinople en 1543. Arias Montanus le traduisit en latin, et le fit imprimer à Anvers en 1575. Constantin l'empereur le fit réimprimer depuis avec des notes à Leyde en 1633. Enfin, Jean-Philippe Baratier publia en 1734 une traduction française des ouvrages de ce rabbin. On peut voir sur son sujet Fabricius, *de Apocryphis veteris Testamenti*, p. 1168, et la critique de l'auteur dans l'Histoire des juifs de M. Basnage, tom. 3, l. 5, c. 6, édition de Paris.

BENNÈFE, siége épiscopal de la province Bizacène en Afrique, dont l'évêque, nommé Émilien, se trouva à la conférence de Carthage, chap. 133. L'auteur de la vie de saint Fulgence dit aussi que le monastère où se retira ce Saint était proche et même contigu à Bennèfe, sur la côte de la mer. Gontase, évêque de ce siége, souscrivit au concile de Cabarsusse.

BENNET (Thomas), né à Salisbury en 1673, et mort à Londres en 1728, passe pour un bon théologien et un savant interprète de l'Écriture-Sainte dans la communion anglicane; mais les savans des autres pays n'en jugent pas de même. On a de lui beaucoup d'écrits de controverse contre les non-conformistes, les quakers et les catholiques. Les principaux sont : 1° un Traité du Schisme, 1702, in-8°, et les écrits faits pour la défense de ce traité; 2° Réfutation du Quaké-

risme, 1705, in-8°; 3° Histoire abrégée de l'usage public des Formulaires de prières, 1708, in-8°; Discours sur les Prières publiques ou communes, imprimé la même année; 5°. les Droits du Clergé de l'Église chrétienne, Londres, 1711, in-8°; 6° Essai sur les trente-neuf articles arrêtés en 1563 et revus en 1571, Londres, 1715; 7° Grammaire hébraïque, 1726, in-8°.

BENNINGDON, ville d'Angleterre dans le pays des Merciens. On y tint un concile contre les Danois l'an 850. (*Reg.*, 21, liv. 8. H. Wilk, 1.)

BENNO (hébr., *son fils;* autrement, *son édifice;* autrement, *son intelligence*), Lévite, fils d'Osan. (1. *Par.*, 24, 26.)

BENNOI (hébr., *édifice* ou *filiation;* autrement, *dans mon habitation;* autrement, *dans la beauté*), Lévite, père de Noadaja. Il revint de Babylone avec Esdras. (1. *Esdr.*, 8, 33.)

BENNON (saint), évêque de Meissen ou Misne en Saxe, que nous pourrions appeler Benoît en notre langue, si on en croit les Allemands, était fils d'un gentilhomme de Saxe. Il vint au monde en 1010, près de Goslar, et fut élevé à Hildesheim, ville de la Basse-Saxe dans le duché de Brunswick. Bernward, évêque de Hildesheim, son parent, se chargea de toute son éducation, et lui donna pour précepteur Wiger, prieur de son monastère de Saint-Michel, qui, pendant la vie et après la mort de Bernward, s'appliqua à le former également dans la piété et dans les lettres; en sorte que Bennon devint l'un des plus savans et des plus vertueux hommes de son temps. Les fréquentes exhortations du B. Bernward firent qu'il entra en religion à l'âge de dix-huit ans, du consentement de sa mère Bézèle qui était demeurée veuve. Accoutumé comme il était aux jeûnes, aux veilles et à la prière, les exercices de la discipline régulière lui coûtèrent peu. Il y joignit l'étude solide de la théologie qu'il puisa principalement dans les livres de l'Écriture-Sainte, et les ouvrages choisis des saints Pères. Il fut honoré du titre de docteur; il fut fait diacre à vingt-cinq ans, et prêtre à trente. Il honora son ministère par toutes sortes de vertus : sa patience, sa douceur, son humilité, son détachement, son amour pour la pauvreté, pour les humiliations et pour la pénitence; sa ferveur pour les choses de Dieu et pour le service de ses frères, le firent regarder comme un modèle de la perfection chrétienne. Il vivait dans une pureté digne des autels; il ne pouvait offrir le sacrifice sans arroser presque toujours la victime de ses larmes. Plusieurs d'entre les religieux donnèrent leurs voix pour le faire élire en la place d'Adalbert, son abbé et le leur, qui était mort quatre ans après l'avoir obligé à recevoir la prêtrise. La communauté, partagée dans ses suffrages, se portait en partie pour Sigebert,

autre religieux. Notre Saint, quoique favorisé par la pluralité des voix, combattit trois mois contre tous, et fit tant par son humilité et par sa constance, que Sigebert fut élu. Son dessein était de passer le reste de sa vie sans emploi, et de servir Dieu dans la retraite et l'obscurité; mais les ordres du pape Léon IX et de l'empereur Henri III l'arrachèrent de son cloître. Il fut fait chanoine de la chapelle impériale de Goslar, et en eut le titre de chapelain de l'Empereur. Cette place était des plus honorables de l'Église d'Allemagne pour les ecclésiastiques du second ordre, et elle fut longtemps l'école des premiers prélats de l'Empire. Bennon y porta la régularité. Il ne tarda pas à être fait théologal ou maître des chanoines. Il y contracta une solide amitié avec saint Annon qui fut depuis archevêque de Cologne. Cet ami qui était devenu principal ministre de l'Empire, pendant la minorité d'Henri IV et la régence de l'impératrice Agnès, fit nommer saint Bennon à l'évêché de Meissen ou Misne, ville qui a donné le nom à la Misnie dans la Haute-Saxe. Il sut lever l'obstacle que l'humilité de notre Saint mettait à son entreprise. Bennon versa des larmes à son sacre que fit l'archevêque de Magdebourg. Il consacra tous ses travaux et ses veilles à son église; il instruisit ses peuples par lui-même, visitait son diocèse tous les ans. Ses soins s'étendaient aux besoins corporels comme aux spirituels; il régla son Chapitre, il rétablit la discipline, prit soin du revenu des églises; il n'abandonna jamais la pauvreté évangélique, il prêcha Jésus-Christ aux infidèles; il convertit un grand nombre d'Esclavons qui s'étendaient jusqu'à la Lusace et la Bohême qui bornaient son diocèse; il se rendit enfin un parfait imitateur des Apôtres.

Dieu voulut éprouver la fidélité que notre Saint lui devait, et permit que Bennon se trouvât enveloppé dans les troubles que les guerres de l'empereur Henri IV excitèrent dans l'Empire et dans l'Église; son innocence ne le garantit point de la prison, ni des autres effets de la mauvaise humeur de l'Empereur. Le schisme qui se forma entre l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII excita peu après une tempête encore plus violente et plus funeste à l'Église. Henri chercha à fortifier son parti, et à se concilier les prélats et la noblesse de Saxe, à qui il avait déclaré la guerre. Il fit revenir les exilés, et rendit la liberté aux prisonniers. Bennon rentra donc dans son église, et perdit peu après un grand appui en la personne de saint Annon de Cologne. Notre Saint refusa d'assister à l'assemblée générale de l'Empire, convoquée à Worms par l'Empereur pour y faire déposer le pape Grégoire, par les évêques et quelques cardinaux schismatiques; et pour marquer plus particulièrement son attache-

ment au pape, il alla à Rome et se trouva au concile dans lequel on examina les simoniaques et la personne même de l'Empereur. Il en donna avis à deux de ses frères chanoines de Misne, à qui il avait laissé les clefs de son église, et qui, selon l'ordre qu'il leur en avait donné, les jetèrent dans l'Elbe, pour empêcher le prince et ses adhérens d'y entrer. A son retour de Rome, il commença par faire repêcher les clefs, et par absoudre de l'excommunication ceux qu'il retira du schisme; et sans se départir de l'obéissance due au prince légitime, il sut demeurer respectueusement attaché au Saint-Siége. Il continua de s'appliquer aux soins de son diocèse, et reprit ses missions toujours avec un très-grand fruit, et mourut chargé de mérites le 16 juillet 1106, après quatre-vingt-seize ans de vie et quarante d'épiscopat. On prétend que Dieu honora son tombeau de miracles, et qu'il avait même reçu le don de prophétie. Il fut enterré d'une manière fort simple dans un coin de son église, ainsi qu'il l'avait ordonné. Vers l'an 1270, l'évêque Witigon, qui l'honorait beaucoup, le transféra dans un magnifique tombeau au milieu de son église. On fait sa fête le 16 de juin. (Baillet, 16 juillet. Emser, *ap. Sur.*, pag. 231.)

BENNUI (hébr., de même que *Bennoi*), Israélite qui répudia sa femme qu'il avait épousée contre la disposition de la loi. (1. *Esdr.*, 10, 30.)

BENOIST EN VOIVRE (Saint-), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, dans la Lorraine, au diocèse de Metz, était située dans un pays de bois et d'étangs, entre Hatton-Châtel et Thiacourt. Elle fut d'abord habitée par des religieux de Saint-Benoît, et ensuite donnée aux religieux de Cîteaux qui la possèdent encore aujourd'hui. On ne sait pas l'année précise de sa fondation; il en est déjà parlé dans la vie de saint Bernard comme d'un monastère subsistant et bien établi. Le premier titre que l'on connaisse de cette abbaye est une confirmation qui lui fut accordée par Étienne, évêque de Metz en 1134. Il confirme tout ce que ces religieux avaient acquis depuis l'an 1129; ainsi, il y avait environ vingt-quatre ans qu'ils étaient établis en cet endroit lorsque saint Bernard alla à Metz en 1153. (*Hist. de Lorraine*, tom. 3, col. 75.)

BENOIST-SUR-LOIRE (Saint), abbaye de l'Ordre de saint Benoît. (*Voyez* FLEURI.)

PAPES.

BENOIT Ier, pape, qu'Évagre et d'autres surnomment Bonose, était Romain de nation, et fut élu après Jean III, le 27 mai de l'an 574. Il signala sa charité pendant les courses des Lombards et la famine qui affligea la ville de Rome sous son pontificat. Il se trouve une épître sous son nom, écrite à David, évêque en Espagne, sur la foi de la très-sainte Trinité. Il mourut le 25 juillet 578, après avoir gouverné quatre ans un mois vingt-

huit jours. Pélage II lui succéda après que le Saint-Siége eut vaqué quatre mois trois jours. (Anastase le Biblioth. Baronius. Du Chêne.)

BENOIT II, pape, était aussi Romain. Il succéda à saint Léon II le 26 juin de l'an 684. Il s'était beaucoup appliqué à l'étude de l'Écriture-Sainte. Garsias Loaisa dit avoir trouvé dans un ancien manuscrit en parchemin, chez les franciscains de Saint-Jean à Tolède, plusieurs lettres du pape Benoît II avec celles de Léon II écrites en latin, et qui étaient toutes sur la même matière, c'est-à-dire, sur l'acceptation que les évêques d'Espagne devaient faire du sixième concile général. Mais nous n'avons des lettres de ce pape que celle qu'il écrivit au notaire Pierre qui était en Espagne. Constantin Pogonat laissa au clergé la liberté d'élire les souverains pontifes, sans qu'il fût besoin de faire intervenir, comme auparavant, l'autorité de l'Empereur ou de l'exarque, par considération pour la vertu de Benoît II. Ce même Empereur envoya à Benoît les cheveux de ses deux fils Justinien et Héraclius qui furent reçus par le pape, le clergé et l'armée. C'était une espèce d'adoption usitée en ce temps-là. Celui qui recevait les cheveux d'un jeune homme était regardé comme son père. Ce prince voulut donc, avant de mourir, faire cet honneur à Benoît. Ce pontife gouverna dix mois et douze jours. Il mourut le 8 mai 685. Jean V lui succéda le 23 juillet. Le siége vaqua deux mois et quatorze jours. (Anastase le Bibliothécaire. Platine. Baronius. Du Chêne.)

BENOIT III, Romain, succéda à Léon IV le 1er septembre 855. Son humilité lui avait fait refuser le souverain pontificat, et sa constance lui fit souffrir avec une grande tranquillité les mauvais traitemens de l'antipape Anastase qui lui disputa pendant quelque temps la papauté. Il y a deux épîtres de lui, l'une à Hincmar, archevêque de Reims, l'autre aux évêques du royaume de Charles-le-Chauve, contre Hubert, sous-diacre, accusé de grands crimes. On croit qu'il en écrivit quelques autres qui sont perdues. Il accorda aussi deux priviléges, l'un adressé à tous les évêques des Gaules; l'autre à l'abbaye de Saint-Denis, adressé à Louis qui en était abbé et à toute la communauté. Les auteurs parlent de ce pape comme d'un homme simple, humble et pieux. Ce pape gouverna deux ans six mois et dix jours. Il mourut le 10 mars 858. Nicolas Ier lui succéda le 25 mars 858. Le siége vaqua 14 jours. (Anastase, etc., tom. 8. *Concil.*, pag. 223, 225 et 252.)

BENOIT IV, Romain, fils de Mummole, de race noble, succéda à Jean IX le 6 avril de l'an 900. Il nous reste deux lettres de lui; l'une adressée aux évêques des Gaules, aux Rois, aux seigneurs et à tous les fidèles, par laquelle il confirme à Argrim, évêque de Langres, le

pallium dont Formose l'avait gratifié ; l'autre au clergé et au peuple de Langres. Benoît fut un pontife vertueux et charitable. Flodoard, dans l'éloge qu'il en a fait, le qualifie un grand pape. Il gouverna quatre ans six mois et quinze jours. Il mourut le 20 octobre 904. Léon v lui succéda le 28 octobre de la même année. Le siége vaqua sept jours. (Anastase, Volaterran, *Chron.* Papyre Masson, Flodoard, *de Pontif. Rom.*, t. 4. *Act. Ord. S. Bened.*, p. 549.)

BENOIT V, succéda à Jean XII le 19 mai 964. Il fut chassé dix-huit jours après par l'empereur Othon qui fit mettre Léon VIII à sa place, et l'emmena à Hambourg en Allemagne. Léon VIII étant mort au commencement du mois d'avril, Benoît V fut demandé par les Romains, et l'Empereur était prêt à le renvoyer lorsqu'il mourut à Hambourg le cinquième de juillet 965. Le pape Jean XIII lui succéda. Le siége vaqua deux mois vingt-cinq jours. (Ditmar, l. 3, *Chron.* Baronius, etc.)

BENOIT VI, Romain, fut élu le 22 septembre 972. Il gouverna un an six mois, après lesquels il fut emprisonné et étranglé dans sa prison, au mois de mars de l'an 974. Nous avons de lui une Lettre à Frédéric, évêque de Saltzbourg, et à ses comprovinciaux, par laquelle il le constitue vicaire apostolique dans le Noric et dans toute la Pannonie, avec défense à tout autre évêque de ces provinces de porter le *pallium*. Francon, diacre de l'Église romaine, usurpa le Saint-Siége sous le nom de Boniface VII, et fut chassé le 21 juillet de l'an 974. *Domnus* ou *Donnio* succéda à Boniface VII, et mourut au mois d'octobre après avoir gouverné un an et six mois. Le siége vaqua environ deux mois. (Platine. Onuphre, etc.)

BENOIT VII, passa de l'évêché de Sutri en Toscane sur le trône pontifical le 19 décembre 975. Il gouverna sagement l'Église pendant huit ans six mois et vingt-trois jours. Il mourut le 10 juillet 984. Jean XIV lui succéda. Le siége vaqua trois mois huit jours. Nous avons de Benoît VIII une lettre par laquelle il envoie le *pallium* à Pilgrin, archevêque de Lorch, et confirme le réglement que le pape Agapet II avait fait en 948, touchant la juridiction de l'archevêque de Saltzbourg, et de celui de Lorch. (Ciaconius, *in Benedict. VII.* Du Chêne, etc.)

BENOIT VIII, fils de Grégoire, comte de Tusculum, succéda à Sergius IV le 20 juillet de l'an 1012. Il défit les Sarrasins qui, de son temps, s'étaient emparés d'une partie de l'Italie, et eut guerre contre les Grecs qui ravageaient la Pouille. Il tint un concile à Pavie, et écrivit diverses lettres, dont une en faveur du Mont-Cassin, et quatre en faveur du monastère de Saint-Bénigne de Dijon ; ces quatre lettres se trouvent dans le Recueil des pièces servant à l'histoire de Bourgogne, par Étienne

Pérard, à Paris en 1667, in-fol. Benoît fit deux voyages en Allemagne, dont le premier fut pour implorer le secours du roi Henri II dit *le Saint* et *le Boîteux*, qui le rétablit sur le siége malgré la faction de l'anti-pape Grégoire. Il mourut le 10 juillet 1024, après avoir gouverné onze ans onze mois vingt-un jours. Jean XIX ou XX, son frère, lui succéda. (Ciacon, Du Chêne, etc.) Eccard rapporte dans son deuxième tome des Écrivains du moyen âge, pag. 73, une bulle de Benoît VIII, datée du mois de juillet 1013, en faveur de l'église de Bamberg, et une lettre à l'empereur Henri. On cite une bulle du même pape, confirmative de tous les droits et priviléges du monastère de Bremet en Italie, datée de l'an 1014.

BENOIT IX, dit premièrement *Théophilacte*, fils d'Albéric, comte de Tusculum, fut mis sur le Saint-Siége, âgé seulement de dix ans, le 9 décembre 1033. Il siégea dix ans quatre mois vingt jours fut chassé le 1er mai 1044. Le siége vaqua un an moins deux jours. Sylvestre et Jean, anti-papes, l'occupèrent ensuite pendant quatre-vingt-dix-neuf jours. L'an 1045, Grégoire VI fut élu le 28 avril. Il gouverna un an sept mois vingt jours. Il abdiqua le 17 décembre 1046. Le siége vaqua sept jours. Clément II fut élu le 25 décembre 1046. Il gouverna neuf mois quinze jours. Le siége vaqua vingt-neuf jours, après lesquels Benoît IX fut élu de rechef le 8 novembre 1047. Il gouverna huit mois dix jours, et abdiqua le 17 juillet 1048. Le même jour Damase II lui succéda. Benoît IX mourut l'an 1054. (Onuphre. Sigebert. Genebr., *Chronique*, etc.

BENOIT X, anti-pape, de la famille des comtes de Tusculum, s'éleva contre Nicolas II, élu légitimement le 9 décembre 1058, et sacré le 31 janvier 1059. Il reconnut sa faute, et en demanda pardon au légitime pontife qui lui permit de vivre dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, sans pouvoir exercer aucune fonction du sacerdoce. (Du Chêne. Platine, etc.)

BENOIT XI, connu avant son exaltation au pontificat sous le nom de Nicolas Bocasini, était fils de Bocassius, simple berger, selon MM. Sponde et François Du Chêne, après Léandre Albert; ou notaire de Trévise, selon M. Fleury. Il naquit dans cette ville l'an 1240, et reçut l'habit de Saint-Dominique l'an 1254, âgé de quatorze ans. Il enseigna long-temps la philosophie et la théologie, passa par toutes les charges de son Ordre jusqu'à celle du généralat qu'il exerça deux ans et demi, fut créé cardinal par Boniface VIII, et élu pape le 22 octobre 1303. Son pontificat fut court, mais glorieux, saint, pacifique, utile à toute l'Église. Il rétablit la paix dans la ville de Rome, fit lever l'excommunication portée contre Ric ou Henri, roi de Danemarck, et l'interdit de son

royaume; annula les bulles de Boniface VIII contre Philippe-le-Bel et contre ses États, rétablit la famille des Colonnes, réconcilia les Vénitiens et les Padouans, et fit mille autres biens à l'Église, jusqu'à sa mort qui arriva le 6 ou le 7 de juillet 1304, ayant été empoisonné à Pérouse où il est enterré dans l'église des Dominicains. Il a été mis au nombre des bienheureux par Clément XII, le 24 avril 1736, et sa fête est fixée au 7 juillet. Ce saint pontife a laissé des Commentaires sur Job, sur les Psaumes, sur l'Apocalypse, sur saint Matthieu; plusieurs bulles et quelques volumes de Sermons. Il gouverna huit mois et dix-sept jours. Clément V lui succéda. Le siége vaqua un an treize jours. (Sixte de Sienne. Du Chêne, Papyre Masson. Léandre. Albert. Bernard Guidonis. Le père Touron, *Homm. illust. de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. 1, pag. 655.)

BENOIT XII, auparavant Jacques Fournier ou Dufour, fils d'un boulanger ou, selon d'autres, d'un meûnier de Saverdun au comté de Foix, fut d'abord religieux de Cîteaux, ensuite docteur de Paris, abbé de Font-Froide, évêque de Pamiers et de Mirepoix, cardinal surnommé *Blanc*, par allusion à l'habit de son Ordre; enfin, pape à Avignon le 20 décembre 1334. Il confirma les censures de son prédécesseur contre Louis de Bavière, fit observer les règles de l'Église touchant la résidence et la promotion aux bénéfices, retrancha quantité d'abus, réforma les Ordres religieux, condamna les *Fratricelli* et plusieurs autres hérétiques, termina la question de la vision béatifique d'une façon contraire au sentiment de Jean XXII, son prédécesseur, par une bulle qui commence : *Benedictus Deus*, du 22 février 1336. Ce sage pontife fit beaucoup d'autres bonnes actions, et mourut à Avignon en odeur de sainteté, le 25 avril 1342, après sept ans quatre mois six jours de gouvernement. Clément VI lui succéda. Le siége vaqua treize jours. Benoit XII composa des Commentaires sur les Psaumes; un écrit contre les Fratricelles; un autre sur l'état des âmes après la mort, dans lequel il soutient que celles qui n'ont rien à expier jouissent de la vision béatifique aussitôt qu'elles sont séparées de leurs corps. Il écrivit aussi *de statu Canonicorum. Decretale religiosorum. Constitutio de reformatione Benedictinorum*, etc. La vie de saint Jean Gualbert, fondateur des religieux de Vallombreuse, etc. (Chrysostôme Henriquez, *Ménologue de Cîteaux*. Arnoul. Vion, *Martyrologe bénédict.* Frizon, *Gall. purpur.* Possevin. Rainaldi, etc.)

BENOIT XIII, connu sous le nom de frère Vincent-Marie des Ursins, avant son exaltation aux premières dignités de l'Église, naquit à Gravina le 2 février 1649, et eut pour père Ferdinand Orsini, duc de Gravina.

Il prit l'habit de Saint-Dominique à Venise, l'an 1667, fut fait cardinal l'an 1672, et élu pape le 29 de mai 1724. Il notifia d'abord son exaltation aux souverains catholiques, et aux célèbres républiques par des lettres très-pieuses; fit de grandes libéralités à plusieurs sortes de personnes; abolit quelques impôts; avertit les évêques religieux de porter l'habit de leurs Ordres; consacra plusieurs églises; fit plusieurs décrets: le premier, en faveur des curés, pour défendre de mettre aucune pension sur les églises paroissiales; le second, pour expliquer la bulle de Paul IV touchant le décanat des cardinaux. Il donna plusieurs brefs et plusieurs bulles; entre autres, *demissas preces. Pretiosus*, en faveur de l'école de Saint-Thomas. *Redemptor noster*, pour la convocation du concile romain qu'il tint au mois d'avril de l'an 1725. Benoît XIII donna, pendant tout le temps de son pontificat des preuves continuelles de zèle, de charité, de vigilance, de piété, de pénitence, et d'une application infatigable à procurer le soulagement des peuples, des pauvres et des prisonniers, le réglement des mœurs, le maintien ou le rétablissement de la discipline; car c'était un pontife vraiment pieux et tout rempli de Dieu, modeste, humble, mortifié, doux, affable, homme de miséricorde, père commun, tendre, bienfaisant envers tout le monde, et uniquement touché de l'honneur de la religion et du salut des âmes; digne enfin des premiers siècles de l'Église. Il mourut en odeur de sainteté le 21 février 1730, âgé de quatre-vingt-un ans et vingt jours. Ce saint pontife joignait la science à la piété, et il a laissé plusieurs ouvrages; entre autres, un grand nombre de sermons imprimés par les soins de Joseph-Marie Ferroni de l'académie de la Crusca, en un petit volume in-fol., en 1728, à Bénévent et à Florence. Un *Synodicon*, in-fol., publié vers le commencement de l'année 1695, et réimprimé à Rome l'an 1724. C'est un recueil exact de tous les conciles de Bénévent, depuis le dixième ou onzième siècle, avec des notes et des dissertations. Benoît XIII gouverna cinq ans huit mois vingt-trois jours. Clément XII lui succéda. Le siége vaqua quatre mois vingt-un jours. (Le père Touron, *Hist. des Hom. ill. de l'Ord. de Saint-Dominiq.*, t. 6.)

BENOIT XIV, auparavant Prosper Lambertini, né à Bologne le 30 mars 1675, fut en différens temps chanoine de Saint-Pierre, conseiller du Saint-Office, votant à la signature de grâce, promoteur de la foi, avocat consistorial, secrétaire de la Congrégation du Concile, et canoniste de la sacrée Pénitencerie. Benoît XIII le nomma archevêque titulaire de Théodosie en 1724, évêque d'Ancône en 1727, et cardinal en 1728. Clément XII lui donna l'arche-

vèché de Bologne en 1731 ; et ce pape étant mort en 1740, Lambertini fut élu à sa place le 17 août 1740, et couronné le 21 du même mois sous le nom de Benoît XIV. Il mourut le 4 mai 1758, après avoir signalé son pontificat par sa sagesse dans le gouvernement de l'Église, par son zèle pour la religion et la propagation de la foi, par son goût pour les sciences et les beaux-arts. Il était habile canoniste, profond théologien, et très-versé dans l'histoire sainte et dans la profane. Nous avons de ce savant pontife un grand nombre d'ouvrages pleins d'érudition imprimés à Rome en 12 vol. in-fol., 1747 et les suiv. Les quatre premiers traitent de la béatification des serviteurs de Dieu et de la canonisation des bienheureux. Le cinquième renferme les actes de la canonisation de cinq Saints, avec les lettres apostoliques de Benoît XIV. Le sixième contient les actes et les décrêts du même pontife qui appartiennent à la béatification et à la canonisation des Saints, et à la matière des rits sacrés. Le septième renferme des appendices aux quatre premiers, et le huitième des tables des noms et des matières de ces mêmes volumes. Le neuvième est sur le sacrifice de la messe, et le dixième sur les fêtes de notre Seigneur Jésus-Christ, de la sainte Vierge et de quelques Saints du diocèse de Bologne. Le onzième contient des institutions ecclésiastiques. Le douzième est un Traité en huit livres du synode diocésain. On a encore de cet illustre auteur un beau Discours sur la mort précieuse de Pierre, martyr, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Mauricastre. On peut voir l'éloge abrégé de Benoît XIV à la tête de l'ouvrage du père Touron, intitulé : *Parallèle de l'Incrédule et du vrai fidèle*, etc., à Paris, chez Babuty, 1758.

BENOIT (saint), patriarche des moines d'Occident, naquit vers l'an 480 dans le territoire de Norsie, autrefois ville épiscopale de la province de Valérie, maintenant de l'Ombrie, dans le duché de Spolète. Il fut amené tout jeune à Rome d'où il se retira à Sublac qui est à quarante milles de Rome, et s'enferma dans une affreuse caverne. Il y demeura trois ans sans que personne le sût, excepté saint Romain qui lui descendait du pain par le moyen d'une corde. Les moines d'un monastère voisin l'ayant connu voulurent l'avoir pour abbé ; mais leur conduite ne convenant pas au genre de vie qu'il avait choisi, il se retira dans la solitude où plusieurs personnes le vinrent trouver pour apprendre de lui la vie religieuse. Il bâtit douze monastères, dans chacun desquels il mit un pareil nombre de moines. De là il passa au Mont-Cassin, où ayant trouvé un temple d'idoles il le renversa, et sur ses débris bâtit un monastère qui a été comme la tige fé-

conde d'où se sont répandues dans toute l'Église ces différentes branches qui en ont toujours fait l'ornement et la splendeur. Le père Mabillon dit qu'il mourut en 543, d'autres disent en 542. Le principal et peut-être le seul ouvrage que nous ayons de lui, est sa Règle, que saint Grégoire trouve mieux écrite et plus prudente que toutes les autres, *sermone luculentam*, *discretione præcipuam*. Elle est divisée en soixante-treize chapitres précédés d'une préface ou prologue, dans lequel il exhorte ceux qui désirent de la pratiquer à demander à Dieu son secours par des prières ardentes. Saint Benoît y distingue quatre sortes de moines; des cénobites, qui vivent dans un monastère sous la conduite d'un abbé; des anachorètes, qui, après avoir appris les exercices de la vie monastique dans un monastère, se retirent tout seuls dans les déserts; les sarabaïtes, qui habitent deux ou trois dans une même cellule; et les gyrovagues, qui vont de monastère en monastère sans s'arrêter nulle part. Il condamne ces deux espèces de moines, et principalement la dernière, et s'arrête à ce qui regarde les anachorètes. Il ne composa sa règle que pour les cénobites. Il y parle d'abord des qualités que doit avoir l'abbé; de quelle manière il doit servir d'exemple à ses moines, les traiter tous également bien, sans témoigner plus d'attache à l'un qu'à l'autre; reprendre et même punir ceux qui font des fautes. Il leur propose ensuite plusieurs maximes chrétiennes et spirituelles. Il leur recommande l'obéissance, le silence et l'humilité. Il marque les heures de l'office divin du jour et de la nuit, l'ordre et la manière de les réciter. Il parle ensuite des peines qu'on doit imposer à ceux qui pèchent. La première est l'excommunication ou la séparation de la communion des Frères, soit à la table, soit aux prières; la seconde est le châtiment de verges contre ceux que l'excommunication n'a pu corriger; et la dernière est l'expulsion du monastère.... Il veut que les moines n'aient rien en propre; que l'on ait un soin particulier des malades; que tous travaillent à la même heure; qu'ils soient vêtus de même; qu'on éprouve ceux qui se présentent pour entrer dans le monastère, et qu'on ne les admette pour toujours qu'après s'être bien assuré de leur vocation; que les prêtres, si on en reçoit, auront la première place après l'abbé; que les moines ne sortent point sans la permission de l'abbé. Nous n'entrerons point ici dans les contestations qu'on a faites sur certains points de cette Règle. Il est peu intéressant au public de savoir si l'hémine dont parle saint Benoît est un demi-setier de Paris ou de Saint-Denis, et choses semblables; ce que les curieux trouveront ailleurs. (*Voy*. Hémine.) Nous dirons seulement que la

Règle de saint Benoît est très-nette et très-prudente. Côme de Médicis, grand-duc de Toscane, la lisait assidûment : comme on lui en demandait un jour la raison, il répondit qu'il en trouvait les préceptes si remplis de discrétion, qu'ils lui paraissaient très-propres pour lui aider à gouverner ses sujets. Il institua même un Ordre de chevaliers à qui il donna pour règle celle de saint Benoît. On attribue encore à ce Saint une lettre à saint Remi, archevêque de Reims ; un sermon sur la mort de saint Placide ; un discours sur le départ de saint Maur ; une lettre au même Saint ; un Ordre de la vie monastique ; mais aucune de ces pièces n'est de lui, si ce n'est peut-être le discours sur le départ de saint Maur et la lettre au même Saint. (Saint Grég., liv. 2, *Dialogues*. Paul, diacre. Trithème. Dupin, sixième siècle. Mabill., *Act. Bened.*, tom. 1. Dom Ceillier, *Histoire des Auteurs ecclésiastiques*, tome 16, page 284 et suivantes)

BENOIT (saint), solitaire en Italie, n'est connu que par ce qu'en dit saint Grégoire, pape, dans ses Dialogues, et ce que ce saint pape en dit lui-même, il l'avait appris d'un religieux avec qui il vécut dans son monastère de Saint-André qu'il avait fondé à Rome. Ce religieux lui dit qu'un jeune solitaire appelé Benoît menait une vie très-sainte et fort régulière, à douze ou treize lieues de Rome, et que son mérite éclata par deux miracles. Les Goths, sous le règne de leur roi Totila, voulurent brûler le solitaire Benoît avec le petit monastère où il demeurait ; ils mirent le feu à l'entour, et les flammes consumèrent tout, excepté le monastère : ce prodige les irrita, loin de les adoucir. Ils tirèrent ce religieux de sa cellule, le jetèrent dans un four que l'on chauffait pour faire cuire du pain, puis en bouchèrent l'entrée ; mais Dieu lui conserva encore la vie, et il n'eut ni le corps, ni les habits même endommagés. Ce Saint vivait sans doute du temps du patriarche des bénédictins, et était plus jeune que lui ; mais il n'y a nulle apparence qu'il fût de ses disciples, ni moine du Mont-Cassin : ainsi c'est sans fondement que le Martyrologe des bénédictins le met au rang des Saints de leur Ordre. On met sa mort au 31 mars, comme au vrai jour de sa mort ; mais le Martyrologe romain et quelques autres modernes le mettent au 23. (Grégor., *Dial.*, liv. 3, c. 18. Baillet, tom. 1, mars, p. 304.)

BENOIT BISCOP (saint), naquit vers l'an 628 d'une famille noble, dans cette partie septentrionale de l'Angleterre qu'on appelle Northumberland. Il porta d'abord les armes en qualité d'officier du roi Oswy ; il se retira ensuite au monastère de Lérins, fut abbé de celui de Saint-Augustin de Cantorbéry, fonda le monastère de Wirmouth, au diocèse de Durham,

et celui de Girwic ou Jarow, à deux lieues de Wirmouth. Il alla ensuite à Rome pour la cinquième fois, observa les usages et les cérémonies des églises et des monastères qu'il visita dans son voyage, l'esprit et les lumières des saints et savans personnages de Rome, pour les communiquer à son pays. Il y introduisit le chant Grégorien et les cérémonies romaines, et s'appliqua particulièrement à la décoration des temples, et à tout ce qui concerne le culte extérieur ; ce qui fut comme sa vocation propre. Il mourut l'an 690, selon les uns, ou 703, selon les autres, après avoir donné à ses religieux des exemples de toutes les vertus. Ses reliques furent transportées du temps des incursions des Danois dans le monastère de Glaston ou Glassembury, au comté de Sommerset où l'on prétend qu'elles sont encore. Il avait composé un Traité de la célébration des fêtes, une Exhortation à des moines, et quelques autres ouvrages semblables. (Bède, *Histor. Abbatiæ Wirmouth.* Pitseus, *de Scriptor. angl.*, p. 113. Dom Maynard, *in Martyr. Bened.* D. Mabill., *Act. SS. Ord. S. Ben.* Bulteau. Baillet, t. 1, pag. 146.)

BENOIT (saint), d'Aniane ou Agnane, abbé en Languedoc, et restaurateur de la discipline monastique en Occident, naquit dans le Languedoc l'an 750. Son père Aigulfe était comte de Maguelone ; il se rendit recommandable par sa valeur et par sa fidélité envers Pepin, roi de France. Il destinait son fils aux mêmes engagemens que lui. Pour l'y disposer, il l'envoya fort jeune à la cour, et le donna à la Reine qui le fit élever parmi les pages de sa maison ; bientôt il gagna l'affection de tout le monde par ses services et son adresse. Il fut échanson, et servit même dans les armées. Après la mort de Pepin, il s'attacha à Charlemagne. Il était ainsi engagé dans le grand monde, lorsque la Grâce lui en découvrit la vanité et le néant, et lui inspira insensiblement du dégoût pour les biens et les honneurs de cette vie ; la même Grâce qui l'éclaira lui donna aussi des armes pour combattre ses passions. Il n'avait que vingt-un ans, et vécut trois ans sous l'habit séculier dans les exercices de la piété et de la pénitence, jusqu'à ce qu'un incident acheva de le détacher du siècle et de rompre le reste de ses chaînes. Il pensa se noyer dans le Tésin, près de Pavie, en voulant sauver son frère. Il se tira heureusement de ce danger, et fit vœu de renoncer au monde. Un solitaire aveugle, mais très-intelligent, le fortifia dans sa résolution. Benoît feignit de se rendre à Aix-la-Chapelle où était la cour, s'arrêta dans l'abbaye de Saint-Seine au diocèse de Langres, à cinq lieues de Dijon, renvoya ses gens en Languedoc, et se fit religieux dans cette maison. Son abstinence, ses jeûnes, ses veilles, ses prières, ses

mortifications, ses humiliations, furent presque incroyables : on lui donna l'emploi de cellérier. Sans rien relâcher de ses mortifications ordinaires, il pourvut avec une vigilance surprenante à toutes les affaires du monastère, et à tout ce qui concernait sa charge. Après la mort de l'abbé, les religieux voulurent le mettre à leur tête ; mais il les quitta, et revint en Languedoc vers l'an 780. La postérité a voulu justifier cette démarche sur l'exemple de saint Benoît, son patriarche, qui abandonna ainsi des religieux dont les mœurs ne s'accordaient pas avec les siennes.

De retour en son pays, il bâtit un petit ermitage près d'une chapelle dédiée à saint Saturnin, sur un ruisseau nommé *Anian*, peu éloigné de la rivière d'Éraud. Il y vécut quelques années dans une pauvreté extrême, dans la prière et la mortification. Il demandait sans cesse à Dieu de connaître sa volonté et de la faire. Quelques solitaires de grande vertu se joignirent à lui ; entre autres le saint vieillard Widmar. Il reçut des disciples, bâtit un monastère : ses religieux s'élevèrent à un degré de perfection éminent. Sa qualité de supérieur ne le dispensa de rien. Le nombre de ses disciples l'obligea de bâtir un autre monastère dans un lieu voisin. Il y vécut d'abord comme dans son premier monastère : dans la suite, il se trouva obligé de changer cette première conduite. Il accepta des terres, fit un grand cloître, et bâtit une église magnifique. En peu de temps, on vit sous sa conduite plus de trois cents religieux, tous animés du même esprit dans leurs emplois différens. Sa charité ne se bornait pas à l'abbaye d'Aniane : les monastères de Provence, de Languedoc, de Gascogne s'en ressentirent, et les religieux de ces maisons l'aimaient comme leur père, l'honoraient comme leur seigneur, et l'écoutaient comme leur maître. Le même zèle le fit aller à Arles faire des conférences sur la discipline et la morale dans une assemblée d'évêques et d'abbés. Notre Saint garantit les prélats de son pays de l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel, qui voulait que le Fils de Dieu ne fût que le fils adoptif du Père Éternel, et se trouva l'an 799 au synode d'Urgel contre Félix. On le consulta depuis comme un oracle ; sa doctrine et sa discipline firent penser que son monastère devait être une école admirable de religion. Il fut obligé d'envoyer de ses religieux, qu'on lui demandait, pour renouveler divers abbayes du royaume, et pour peupler bien des maisons religieuses nouvellement bâties. Louis-le-Débonnaire, alors roi d'Aquitaine, qui estimait sa vertu et avait confiance en sa sagesse, lui soumit tous les monastères de son royaume, afin qu'il y rétablît ou qu'il y perfectionnât la régularité. Le grand succès de Benoît excita l'envie de quelques ecclésiastiques et de plusieurs sei-

gneurs; on décria son zèle, et on s'efforça de le mettre mal dans l'esprit de Charlemagne. Le Roi se laissa prévenir; mais notre Saint s'étant présenté pour se justifier, ce prince changea tout d'un coup, reçut Benoît très-favorablement, lui fit de grands présens, et prit même l'abbaye d'Aniane sous sa protection. Louis-le-Débonnaire lui donna trois abbayes pour y distribuer les religieux d'Aniane : il en fonda et en bâtit lui-même plusieurs.

Louis-le-Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne, voulut avoir notre Saint près de lui; il lui donna l'abbaye de Marmunster en Alsace, avec pouvoir de la soumettre à celle d'Aniane, et l'obligea d'y venir demeurer; mais ce lieu se trouva encore trop éloigné d'Aix-la-Chapelle où le Roi l'appelait souvent pour profiter de ses conseils. Ce prince lui fit bâtir le monastère d'Inde, à deux lieues de cette ville, et notre Saint fut obligé d'y rester le reste de ses jours, pour être plus à portée d'assister le Roi. Il eut la même autorité sur tous les monastères de France, qu'il avait eue auparavant sur ceux de Languedoc et de l'Aquitaine, et il en fut comme le chef et le général. Il eut grande part aux réglemens que fit le concile d'Aix-la-Chapelle en 817, pour les chanoines, les chanoinesses et les moines. Il présida à l'assemblée des abbés, qui se tint la même année dans la même ville, pour travailler en particulier au rétablissement de la discipline monastique, et remettre l'uniformité dans l'observance. Il dressa des statuts qu'on estima beaucoup en Italie, et qu'on observa dans le Mont-Cassin presque aussi exactement que la règle de saint Benoît. Notre Saint retrancha aussi quantité d'abus, et soulagea les pauvres communautés : ses travaux, ses austérités et sa vieillesse le rendirent infirme les dernières années de sa vie; ses diverses maladies exercèrent aussi long-temps sa patience; et son ardeur pour la prière et pour la méditation ne s'affaiblirent jamais. Quatre jours avant sa mort, on le transporta de la cour à son monastère d'Inde; tous les grands de la cour l'y visitèrent. Il mourut le lundi 11 février de l'an 821. Il fut enterré dans son monastère d'Inde, appelé depuis de *Saint-Corneille*, pape et martyr, sous le nom duquel il en avait fait dédier l'église. Trois jours après, on le mit dans un cercueil de pierre de Liége. On a toujours très-religieusement conservé ses reliques dans ce monastère. Sa fête se célèbre le 11 février à Aniane; mais elle est plus communément marquée au 12. Notre Saint fut en France et en Allemagne ce que le patriarche saint Benoît avait été en Italie.

Ouvrages de saint Benoît d'Aniane.

Ardon Smaragde, disciple et historien de saint Benoît d'Ania-

ne, dit qu'il rassembla toutes les règles et toutes les coutumes des différens monastères, et que ce fut de ces divers monumens qu'il composa le Livre ou le Code des Règles. Ce Code a été imprimé à Rome en 1661, par les soins de M. Holstenius, bibliothécaire du Vatican, et à Paris en 1663. Il est divisé en trois parties, dont la première contient les règles pour les moines d'Occident; savoir, celles de saint Antoine, de l'abbé Isaïe, de saint Sérapion, des deux Macaires, de saint Pacôme, de l'abbé Orsiesi, de saint Basile et de quelques autres qui ne sont pas nommés. On trouve dans la seconde les règles pour les moines d'Occident, 1° celle de saint Benoît; puis celles de saint Paul et de saint Étienne, de saint Césaire d'Arles, de saint Aurélien, de saint Ferréole, de saint Colomban, du monastère de Tarnate, de saint Isidore de Séville, de saint Fructueux, du prêtre Grimlaïcus, auxquels il faut ajouter la règle du maître, et une autre anonyme. La troisième partie contient les règles faites pour des vierges par saint Augustin, saint Césaire, saint Aurélien et Jean, tous trois évêques d'Arles; par saint Donat, saint Léandre et le bienheureux Ælérade, abbé de Rievalle. Ces règles sont suivies d'un Appendix qui renferme divers discours ou exhortations des Pères tant grecs que latins, adressées les unes aux moines, et les autres aux vierges. Dans l'édition de Paris, on a mis un Glossaire pour l'intelligence de certains termes usités dans ces règles. Ce Glossaire n'est point de M. Holstenius; mais on lui est redevable de la dissertation sur l'origine et la propagation de l'état monastique, imprimée à la tête du Code.

Le second ouvrage de saint Benoît d'Aniane est la *Concorde des Règles*, ainsi nommée parce qu'il y fait voir qu'il n'y a rien dans celle de saint Benoît qui ne s'accorde parfaitement avec les autres règles qui avaient alors cours dans l'Église. L'ouvrage est divisé en soixante-dix-sept chapitres. Il a été imprimé à Paris en 1638, par les soins de dom Hugues Ménard, qui l'a enrichi de notes très-intéressantes. Il donne la vie du Saint avec quelques unes de ses lettres. Il remarque qu'à la fin du manuscrit sur lequel il a fait imprimer la Concorde, on trouve un recueil de fragmens de divers discours des Pères, et il croit que c'est le recueil des Homélies fait par saint Benoît d'Aniane, et dont il est parlé dans sa vie: mais on ne peut douter que ce recueil n'ait fait un ouvrage distingué et du Code et de la Concorde des Règles.

Saint Benoît d'Aniane écrivit pendant sa dernière maladie à l'empereur Louis, pour lui donner quelques avis. Cette lettre n'est point venue jusqu'à nous: mais nous en avons deux autres qu'il écrivit dans le même temps, l'une à Georges, abbé d'Aniane,

et l'autre à Nebridius, archevêque de Narbonne. On trouve dans le cinquième tome des *Mélanges* de M. Baluze quatre opuscules sous le nom de Benoît. Le premier est un recueil de passages sur les Mystères de l'Incarnation et de la Trinité, contre l'Hérésie de Félix d'Urghel. Il y en a aussi pour montrer que l'on ne doit point réitérer le Baptême. Le second est une Dispute de Benoît, lévite, contre la même Hérésie. Le troisième est une lettre à Guarnier, disciple de l'auteur du premier Traité. Le quatrième a pour titre: *Confession de Foi de Benoît Lévite.* Il est visible que tous ces écrits sont d'un même auteur, et il y a toute apparence que c'est Benoît d'Aniane. M. Baluze n'en doute point; et ce qui confirme son sentiment, c'est que Benoît d'Aniane combattit avec zèle l'Hérésie de Félix, répandue dans le Languedoc où cet abbé demeurait; qu'il fut envoyé en Espagne avec Leidrade de Lyon pour retirer Félix de son erreur; qu'il assista en 799 au concile d'Urgel, assemblé contre cette hérésie; et à celui de Francfort, où il la combattit. Il est vrai que l'auteur de ces opuscules n'est nommé que diacre, et que Benoît d'Aniane était prêtre. Mais il peut les avoir écrits étant diacre.

M. Baluze a publié dans le second tome des Capitulaires un Pénitenciel sous le nom de saint Benoît d'Aniane. Suivant le manuscrit de Saint-Gal, d'où il l'a tiré, l'inscription porte simplement: *Benoît, abbé;* mais à la marge on lit *d'Aniane*, ce qui apparemment a été ajouté après coup. Ce Pénitenciel a été réimprimé à Paris en 1726 dans le recueil de divers monumens touchant l'ancienne discipline monastique, par un bénédictin de l'abbaye de Saint-Blaise en la Forêt noire: mais il y a ajouté plusieurs statuts que saint Benoît d'Aniane fit observer dans les monastères qu'il avait réformés.

Dom Mabillon (*in Analectis*, pag. 18) parle d'un manuscrit qu'il avait vu dans la bibliothèque de Saint-Ulric, à Augsbourg, où était un Commentaire de Benoît sur les Épîtres de saint Paul. Il en donne les premiers mots, sans décider si ce Benoît était celui d'Aniane ou quelque autre écrivain de même nom. Mais il paraît persuadé qu'on peut le reconnaître auteur d'un Recueil de diverses coutumes tirées des règles et des instructions des anciens qui ont traité de la vie ascétique; et que ce Recueil est le même que Benoît Hæftène a fait imprimer dans ses disquisitions monastiques, sous le titre de *Règle de Conversations monastiques.* (Mabillon, tom. 5. *Act.*, p. 116, et *præf.*, *in* tom. 5 *Act.*) Enfin on donne à saint Benoît d'Aniane un Traité ascétique divisé en dix chapitres, où l'auteur traite de différentes vertus, de l'humilité, de la crainte de Dieu, de la pénitence, etc. Mais cet ouvrage n'a point encore été

rendu public. (*Voyez* la vie de saint Benoît d'Aniane, qui est au cinquième tome des *Actes de l'Ordre de Saint-Benoît*, p. 183. Baillet, *Vies des Saints*, t. 1, 11 février. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, t. 18, p. 430 et les suiv.)

BENOIT, diacre de Mayence, connu sous le nom de *Benedictus Levita*, vivait en 840 ou 845, sous le règne de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Simple, et sous le pontificat d'Autcaire, archevêque de Mayence. Benoît continua en trois livres le recueil des Capitulaires de Charlemagne, commencé par l'abbé Ansegise. (Serrarius, *Hist. Mog.* Baluze, *in Præf.* Sirmond, etc.)

BENOIT, abbé de Peterborough, de la congrégation de Clugny, vivait vers l'an 1200. Il écrivit la vie et un traité des miracles de saint Thomas de Cantorbéry. (Pitseus, *de Script. Angl.* Vossius, *de Hist. latin.*)

BENOIT BRITANNICUS, de l'Ordre de Saint-Dominique, était de Bresse en Lombardie. Il vivait dans le quinzième siècle. Il a laissé cinquante-trois Sermons qui prouvent qu'il était versé dans l'Écriture, les Pères, les Philosophes et les Poëtes. (Fernandez. Possevin. Échard, tom. 1, pag. 893.)

BENOIT GRINIGANDUS, de l'Ordre de Saint-Dominique, était Aragonais et docteur de Paris où il fleurissait vers l'an 1420. On lui attribue un ouvrage sur les quatre livres du Maître des Sentences. (Possevin. Échard, tom. 1, pag. 771.)

BENOIT DE VÉRONE, de l'Ordre de Saint-Dominique, qui est peut-être le même que Laurent de Vérone, du même Ordre, prêchait avec éclat vers l'an 1420. Il a laissé : *Sermones de tempore et de sanctis per annum ; in symbolum Apostolorum, in decalogum et in orationem dominicam.* (Lusitanus. Almatura. Échard, t. 1, p. 771.)

BENOIT STENDEL DE HALLES, Allemand, docteur de l'Université d'Erford au quinzième siècle, est auteur d'un Commentaire sur le *Pentateuque*, et de quelques Sermons.

BENOIT *de Accoltis*, de Florence en Italie, a donné en 1415 une relation de la guerre entre les chrétiens et les barbares, pour le recouvrement du saint Sépulcre et de la Judée, en quatre livres imprimés à Bâle en 1544, in-8°; et à Bâle, avec les notes de Dempterus en 1623, in-4°. Il ne faut pas le confondre avec un autre du même nom et de même pays, cardinal et archevêque de Ravenne, dont nous avons les poésies imprimées à Florence en 1562, in-8°. (Cave, nouvelle édition.)

BENOIT (Jean), né à Verneuil, au Perche, vers l'an 1483, fut docteur en théologie de la maison de Navarre, et curé des Saints-Innocens. Il mourut le 19 février 1573. On a de lui, 1° des notes marginales sur toute l'Écriture-Sainte, imprimées à Paris en 1565. 2° Un recueil de

scholies, tirées des interprètes grecs et latins, sur les quatre Évangiles et sur les Actes des apôtres, commencé par Jean de Gaigni. 3° Une nouvelle Concordance des deux Testamens par phrases. (Launoi, *de Colleg. Navar.*, part. 2, pag. 715. Le père Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. 2, pag. 191.)

BENOIT (René), Angevin, docteur de Paris, doyen de la Faculté, et curé de Saint-Eustache, professa la théologie au collége de Navarre, et fut confesseur de Henri IV, à la conversion duquel il contribua beaucoup. Il donna, en 1566, une version française de la Bible, qui n'était autre que celle de Genève, corrigée en plusieurs endroits, et qui fut censurée par la Faculté de Théologie de Paris le 15 juillet 1567. Cette censure fut confirmée par la même Faculté le 3 septembre 1569, et approuvée par Grégoire XIII. Ce docteur a encore donné: *Stromata in universa Biblia*, in-8°, à Cologne, 1508. Une Apologie catholique pour prouver que la profession de la religion protestante n'était pas un motif suffisant et légitime pour exclure de la couronne de France le prince qui en était l'héritier. *Catechesès*, ou Instructions touchant les points de la Religion, à Paris en 1574, in-16. Panoplie contre les hérésies. De l'Institution et de l'Abus survenu ès confrairies populaires, à Paris en 1578. La manière de connaître véritablement Jésus-Christ, pour éviter l'aveuglement des Athéistes, etc., à Paris, 1584. Briève Exhortation faite au mont Valérien, etc. Sermon sur le cantique *O salutaris Hostia!* Le Sacrifice évangélique. Benoît mourut doyen de la Faculté en 1608. Henri IV l'avait nommé à l'évêché de Troyes; mais le pape lui ayant refusé les bulles, il jouit seulement du temporel de cet évêché. (*Biblioth. franc.* Sainte-Marthe, *de Episcop. Trec.* D'Ossat, en ses *Lettres*. M. Simon, *Hist. critiq. du vieux Testament*, liv. 2, ch. 25.)

BENOIT (le père), dont le nom, en arabe, était *Ambarach*, naquit à Gusta, ville de Phénicie, en 1663, de parens nobles. Il fut envoyé à Rome pour faire ses études dans le collége des Maronites, n'étant âgé que de neuf ans. Il resta treize ans dans ce collége, et y fit des progrès surprenans dans l'étude des belles-lettres, des langues orientales et de la théologie. Après son cours d'étude et à l'âge de vingt-deux ans, il retourna en Orient, y reçut le sacerdoce, et s'y appliqua à la prédication jusqu'à ce qu'il revînt à Rome en qualité de député de l'Église des Maronites d'Antioche. Il était sur le point de retourner en Orient, après avoir heureusement terminé quelques affaires d'une très-grande importance, lorsque Côme III, grand-duc de Toscane, l'attira à Florence et le chargea d'arranger les caractères que Ferdinand de Médicis avait fait fondre pour l'impression des li-

vres écrits en langues orientales. Ce duc le chargea aussi de la correction de plusieurs livres orientaux qu'il fit imprimer sur les manuscrits que l'on conservait dans la bibliothèque Palatine, et dans celle de Laurent de Médicis. Il le fit ensuite professeur en langue hébraïque dans l'Université de Pise. Agé de quarante-quatre ans, le père Benoît se fit jésuite ; et, au sortir du noviciat, il fut choisi par Clément XI pour être un de ceux à qui ce pape avait confié la correction des livres sacrés écrits en grec. Le général des jésuites l'engagea ensuite, à la sollicitation du cardinal Quirini, à travailler à l'édition de saint Éphrem, dont il donna les deux premiers volumes après douze ans de travail. Il avait déjà fait la moitié du troisième lorsqu'il mourut le 22 septembre 1742, dans la maison professe de Rome, âgé de plus de quatre-vingts ans. Le tome troisième et dernier des OEuvres de saint Éphrem a paru en 1743, par les soins d'Étienne Évode Assemani, archevêque d'Apamée. Le père Benoît est encore auteur de la traduction latine de quelques ouvrages qu'Étienne Aldoensis, patriarche des Maronites d'Antioche, avait composés sur la Liturgie et sur l'origine de la nation des Maronites. Il avait aussi traduit une partie du Ménologe des Grecs, qui avait été fait autrefois par l'ordre de l'empereur Basile Porphyrogénète, et qui fut ensuite imprimé à Urbin par les soins du cardinal Annibal Albani. Enfin le père Benoît est encore auteur des Prolégomènes, sur les ouvrages de saint Éphrem, et des deux Dissertations contre Kohlius et contre le père Le Brun, de l'Oratoire, et le savant abbé Renaudot, que l'on trouve à la fin du second volume de la même édition de saint Éphrem. (*Voyez* la vie du père Benoît par M. Assemani, au tome troisième de la même édition, ou l'extrait de cette vie dans le *Journal des Savans*, mois d'octobre, 1744.)

BENOIT (le père), prédicateur de l'Ordre de Saint-Dominique. On a de lui l'*Histoire des Albigeois et des Vaudois* ou *Barbets*, 2 vol. in-12. Il fait descendre les Albigeois des Manichéens, décrit leurs mœurs, fait le dénombrement de leurs erreurs, le récit des guerres faites contre eux. On trouve aussi dans cet ouvrage une longue digression sur l'Inquisition ; et à la fin, des actes authentiques pour servir de preuve, et les généalogies des principales familles dont il est parlé dans le corps de cette histoire. (*Journal des Savans*, 1691, pag. 229 de la première édition ; et 173 de la seconde.)

BENOIT (le père), lecteur en théologie, et gardien des capucins de Toul en Lorraine. (*Voy.* Picard Benoit.)

BENOITE D'ORIGNY (sainte), fut avec sainte Romaine de Beauvais, et dix autres compagnes, vierge et martyre. On prétend

que ces Saintes étaient de la ville de Rome, et que le bruit des glorieux combats de saint Quentin, de saint Lucien et de leurs compagnons, les attira dans les Gaules pour participer à leurs couronnes. Aux limites de la Gaule celtique et de la Belgique, elles se distribuèrent en divers endroits. *Benedicte* ou Benoîte, et *Leoberie* ou Loubière allèrent à Laon, et Romaine à Beauvais : on ne sait ce que devinrent les autres. Romaine fut martyrisée à Beauvais, et Benoîte à Origny, bourgade de la Thiérache, située sur la rivière d'Oise dans le diocèse de Laon. Le corps de sainte Benoîte fut découvert et transporté dans l'église d'Origny le 26 mai, mardi de la Pentecôte, de l'an 1248. Ameline de Mauny, abbesse d'Origny, fit faire une châsse d'argent où Garnier, évêque de Laon, mit ses reliques : on enchâssa le chef dans un reliquaire à part. La mémoire s'en renouvelle tous les ans avec grande solennité le mardi de la Pentecôte. Après les guerres des Huguenots, la châsse se trouvant toute brisée, l'abbesse Marie-Catherine de Montluc en fit faire une de vermeil doré de très-grand prix, et on y mit les os de la Sainte en 1619. On en garde quelques uns en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois et du Temple, à Paris. Mais les chanoines réguliers de Saint-Martin-aux-Bois, dit Runcourt, au diocèse de Beauvais, ont persuadé à bien du monde qu'ils avaient dans leur église le corps de la Sainte. Pour le corps de sainte Romaine, au siècle onzième, il se gardait dans l'église cathédrale de Beauvais, et fut transféré dans une église de Saint-Quentin, qui est une abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, où on le conserve religieusement. Dans la ville et le diocèse de Beauvais, on célèbre la fête de sainte Romaine le 3 octobre ; et le 8 du même mois on fait celle de sainte Benoîte, dont on met la translation au 26 mai, qui nous paraît plutôt mobile et attachée au mardi de la Pentecôte. L'Histoire de sainte Benoîte, sainte Romaine et leurs compagnes, nous paraît assez incertaine et pour le fonds, et pour toutes les circonstances ; et la tradition vulgaire, sur laquelle seule elle est appuyée, ne paraît pouvoir faire foi que de ce qui regarde leur translation et leur culte. Le récit des travaux, des combats, et de tout ce qu'on débite de sainte Benoîte, a été pris par Pierre Natal, de la vie de sainte Romaine, que dom Luc a publiée au second tome de son *Spicilège*, et qu'il n'a écrite que vers la fin du onzième siècle, plus de huit cents ans après le temps où l'on met son martyre ; qu'il n'a tirée d'aucun titre ancien ; qu'il n'a composée, comme nous l'avons déjà insinué, que sur la tradition vulgaire, dont on ne voit ni les fondemens, ni les témoins ; et on remarque que les Actes de sainte Benoîte sont les mêmes que ceux

de sainte Saturnine, et que l'histoire de sainte Romaine, hors le point de la translation, est la même en substance que celle qu'on débite de sainte Benoîte. (*Vit. Roman.*, tom. 2. *Spicil.*, pag. 678, etc. P. Natal, l. 9, c. 40. *Gir.*, col. 1229, 1230. Till., tom. 4, pag. 540. Baillet, tom. 3, octobre, pag. 112.)

BEN-ONI. *Voyez* Benjamin. (*Genèse*, 35, 18.)

BENOTH (hébr., *les filles;* autrement, *les édifices* ou *les intelligences.*) La Vulgate lit *Sochoth-Benoth*, nom d'une idole des Babyloniens. (4. *Reg.*, 17, 30.)

BENZÉLIUS (Éric), archevêque d'Upsal, né en Suède d'une famille obscure, ne dut son élévation qu'à son mérite et à sa science qui le firent estimer des savans. Il mourut le 17 février 1609, âgé de soixante-sept ans. Il a publié plusieurs Dissertations sur la Vie des Patriarches, et sur d'autres points de l'histoire ecclésiastique. Il a aussi composé d'autres ouvrages, dont le plus considérable est une traduction entière de la Bible en langue suédoise. (*Journal des Savans*, du mois de février 1710. *Supplément aux Actes de Leipsick*, tom. 3, p. 373.)

BENZOHETH (hébr., *fils de la séparation;* autrement, *de cette crainte* ou *de cette brisure*), fils de Jési. (1. *Par.*, 4, 20.)

BENZONI (Rutilio), Romain, évêque de Lorette et de Recanati, mort le 31 janvier 1613, a fait en latin des Dissertations et des Commentaires sur le cantique *Magnificat*, la Salutation angélique et le psaume 36, *Noli æmulari in malignantibus*, imprimés in-fol. à Venise en 1606, et à Douai en 1626. *Le Miroir des évêques de Venise*, en 1596, et six livres sur le Jubilé, en 1599. (Prosper Mendozi, *Biblioth. rom.*)

BÉON (hébr., *dans l'affliction;* autrement, *dans la réponse* ou *dans le chant;* autrement, *recherche* ou *enquête d'elles*), ville des Amorrhéens au-delà du Jourdain. Eusèbe dit qu'elle fut donnée à la tribu de Ruben; elle se nommait aussi Béan. (*Num.*, 32, 3.)

BÉOR (hébr., *incendie;* autrement, *fou*, *insensé*, *bête;* autrement, *pâture*), père de Béla ou père de Balaam. Béla fut roi de Dénaba en Idumée. (*Genèse*, 36, 32.)

BÉRA. *Voyez* Béra. Eusèbe met une ville de Béra à huit milles d'Éleuthéropolis, vers le septentrion. (*Judic.*, 9, 21.)

BÉRARD DE CARBIO (saint), martyr, fut un des six religieux que saint François d'Assise envoya d'Italie en Espagne pour porter la lumière de l'Évangile aux Maures ensevelis dans les ténèbres du mahométisme. Il était de Carbio ou de Corbe en Ombrie; il savait un peu l'arabe qui était la langue naturelle des infidèles, auxquels on devait prêcher la foi. Bérard fut constitué chef de la mission en la place de Vital qui avait été arrêté par la maladie dans le royaume d'Aragon. Voici les noms de ces saints missionnaires : Vital, que saint

François avait établi supérieur de la mission; Bérard de Carbio; Othon, qui était prêtre; Pierre de Saint-Géminien, qui était diacre; Adjule et Accurse, deux frères-lais ou convers. Ils entrèrent en habits séculiers dans l'Andalousie où régnaient les Maures, et arrivèrent à Séville qui en était la capitale. Ils se présentèrent dans la mosquée, se laissèrent aller à toute l'ardeur de leur zèle, et prêchèrent Jésus-Christ. On les prit pour des insensés, et on se contenta de les chasser de la mosquée. De là ils furent trouver le Roi de la part de Jésus-Christ, et le sollicitèrent de renoncer au mahométisme. Ce prince, irrité de leur liberté, les fit enfermer dans une étroite prison; mais sachant que leur dessein était de passer en Afrique, et charmé de se délivrer d'eux, il les fit conduire sur un vaisseau qui devait aller à Maroc, et ils s'embarquèrent avec D. Pierre, infant de Portugal, frère du roi Alphonse II, jeune prince curieux de voir la cour de Miramamolin de Maroc. (Miramamolin signifie prince des croyans). Nos missionaires reçurent à Maroc le même traitement qu'ils avaient reçu dans la cour de Séville. Ils voulurent prêcher Jésus-Christ devant le roi de Maroc; ce prince les regarda comme des visionnaires, et les fit chasser de la ville. Bientôt après ils retournèrent sur leurs pas, et prêchèrent Jésus-Christ crucifié dans la place publique. Le Roi les fit jeter dans un cachot avec ordre de les faire mourir de faim et de misère; mais ce prince, voyant qu'ils étaient vivans au bout de trois semaines, sans avoir ni bu, ni mangé, ordonna qu'on les remît entre les mains des chrétiens pour être renvoyés en Espagne. Ils s'échappèrent une seconde fois, et prêchèrent dans la ville. Les chrétiens qui étaient dans Maroc, craignant alors une persécution, prièrent don Pierre, prince de Portugal, de les retirer dans son hôtel; la déférence qu'ils eurent pour ce prince les retint quelques jours; mais, persuadés qu'ils devaient obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, ils reprirent leurs fonctions apostoliques avec encore plus d'ardeur qu'auparavant.

Alors le Roi, se croyant poussé à bout, ne garda plus de mesures dans sa colère. Il est vrai qu'il les tenta d'abord par les offres les plus avantageuses; mais les trouvant toujours aussi insensibles à ses promesses qu'à ses menaces, il en vint aux insultes et aux traitemens les plus cruels et les plus inouis; et comme ce n'était à leur patience qu'une occasion d'éclater de plus en plus, il acheva lui-même leur triomphe, et combla sa propre honte, en prenant son cimeterre et leur fendant la tête l'un après l'autre. Ce fut le 15 janvier 1220 que les cinq disciples de saint François reçurent la couronne du martyre, et qu'ils devancèrent leur patriarche dans la gloire du ciel. Le roi de Maroc leur fit encore mille mauvais traitemens après la mort; le prince de Portugal

fit recueillir avec grand soin, durant la nuit, les morceaux de leurs corps que le roi de Maroc avait fait exposer sur le fumier et dans les cloaques, pour être mangés des chiens et des oiseaux, les mit dans des châsses d'argent et les transporta avec lui. Dieu honora ces reliques de miracles, tant en Afrique que sur la route; on les reçut en Portugal avec une vénération extraordinaire ; elles furent déposées dans l'église de Sainte-Croix des chanoines réguliers à Conimbre, alors capitale du royaume et séjour ordinaire des Rois. Le plus célèbre des miracles que Dieu fit en cette translation fut la conversion de saint Antoine de Lisbonne, surnommé de Pade. Deux cent soixante ans après, le pape Sixte IV qui avait été religieux du même Ordre, les mit au catalogue des Saints le 7 d'août 1481. Leur histoire fut écrite par dom Pèdre ou Pierre, infant de Portugal, fils du roi Sanche Ier, frère puîné du roi Alphonse II, qui était près du roi de Maroc dans le temps de leur martyre. Sur cet original, qui n'a point été imprimé, on a fait une plus ample légende augmentée de divers miracles. Cette légende fut abrégée par Jean Tisserand en 1481, lorsque Sixte IV eut canonisé ces Saints et ordonné leur fête. C'est ce qu'a donné Bollandus, avec ce que Wadingue et Marc de Lisbonne en ont dit. (*Voyez* J. Tisserand, *ap.* Bolland., p. 67. Baillet, t. I, janvier, pag. 210, etc.)

BÉRAUDIÈRE (François de la), évêque de Périgueux. (*Voy.* ce nom aux évêques de cette ville.)

BÉRAULT (Michel), pasteur et professeur en théologie à Montauban vers la fin du seizième siècle et le commencement du dix-septième, entra en conférence à Mantes en 1593 avec le cardinal du Perron, et écrivit ensuite contre ce prélat le traité intitulé : *Briève et claire Défense de la vocation des ministres de l'Évangile.* (Moréri, édition de 1759.)

BÉRAULT (Christophe), avocat au parlement de Rouen, a donné en 1625 un volume in-8° sur les droits de tiers et danger.

BÉRAULT (Josias), aussi avocat au parlement de Rouen, a donné en 1684 la coutume de Normandie réformée, commentée par lui conjointement avec Jacques Godefroi et d'Aviron, 2 vol., in-fol.

BERCAIRE (saint), premier abbé de Hautvilliers, puis de Montirendé en Champagne; latin, *Bercharius* et *Bererus*, naquit au septième siècle dans une des provinces de l'Aquitaine, du temps du roi Dagobert Ier. Ses parens le nommèrent Bérer; sa famille était noble et ancienne; son père confia son éducation à saint Nivard, évêque de Reims, qui recommanda notre Saint à Némacle, sous qui Bercaire excella bientôt dans la piété chrétienne et dans les lettres humaines. Plein de mépris pour le siècle et d'ardeur pour la perfection, il se retira au monastère de Lu-

xeuil en Bourgogne, sous la discipline de saint Valbert, deuxième abbé depuis saint Colomban. Il n'y manqua pas d'épreuves; on le distinguait par son humilité et son exactitude à tous ses devoirs. Après plusieurs années d'exercice dans toutes les pratiques de la discipline régulière, il revint à Reims. Saint Nivard ne le regarda que comme son fils; ce prélat bâtit, à sa prière, le monastère de Hautvilliers, à quatre lieues de Reims, et notre Saint y suivit la règle de Saint-Colomban de Luxeuil, à laquelle il joignit celle de Saint-Benoît qui n'était point encore en usage en France, et Nivard l'en établit le premier abbé.

L'évêque Nivard étant mort en 673, Bercaire fonda encore deux monastères dans la forêt de Der au diocèse de Châlons-sur-Marne; l'un pour des hommes, appelé Montier-en-Der, et par corruption Montirendé, sur la petite rivière de Voyre aux extrémités du Pertois et du Vallage; l'autre à une lieue et demie de là, sur la même rivière, pour des filles, nommé pour ce sujet Peulle-Moutier qui ne subsiste plus. Saint Bercaire confia la conduite de Hautvilliers à un autre, et se retira dans Montirendé, dont il fut le premier abbé. Il fut ensuite en pèlerinage à Rome et à Jérusalem. Il rapporta des reliques de l'un et de l'autre endroit, dont il enrichit ses monastères. Il donna à celui de Montirendé, qu'on appelait alors Puteoles ou Puysyes, plusieurs terres qui lui étaient venues de la succession de ses parens. Le spirituel de sa communauté qu'il gouverna pendant plus de vingt ans, l'occupa encore plus; et son exactitude et sa fermeté lui méritèrent la gloire du martyre dans son premier cloître. Il avait repris d'une faute un de ses disciples, nommé Daguin, qui était son filleul; celui-ci, plein de dépit et de fureur, alla la nuit suivante percer d'un couteau le Saint qui reposait dans son lit. Il pardonna à son meurtrier, l'exhorta à faire pénitence, et lui conseilla d'aller à Rome pour cet effet. Ce misérable sortit du cloître et n'y revint plus. Notre Saint souffrit deux jours avec une patience admirable, et rendit son âme à Dieu la nuit de Pâques. Ainsi, sa mort arriva entre le 26 et le 27 de mars de l'an 696, du temps du roi Childebert III. Sa sainteté fut confirmée par des miracles, et l'Église l'a regardé comme un véritable martyr de la charité ou de la justice. Sa fête est remise au 16 octobre qui est le jour de sa translation. La crainte des Huns et des Normands avait fait porter son corps à Seissieu en Bugey, l'an 879, avec celui de saint Maur, abbé de Glandeuil en Anjou, qu'on avait tiré du monastère des Fossés près de Paris. On marque le retour de l'un et de l'autre à Montirendé, l'an 912. Celui de saint Maur ne fut rendu aux Fossés que l'an 921. Celui de saint Bercaire se garde toujours avec grand soin dans l'abbaye de Montirendé, et sa tête y est dans un reli-

quaire d'argent à part. (Adson, *ap. Mab.*, p. 832. Mabillon, *Sæc. ter.*, part, 2, pag. 629. Item, *Spicil.*, tom. 10, pag. 628 et 631. Adson, *Contin. in Prompt. Camuz.* Baillet, tom. 3, octobre, pag. 262.)

BERCHORIUS ou BERTHORIUS (Pierre), natif du village de Saint-Pierre-du-Chemin, à trois lieues de Poitiers, se fit bénédictin, et devint prieur du monastère de Saint-Éloi de Paris, où étaient les barnabites. Il mourut et fut enterré dans son prieuré l'an 1362. On a de lui un Dictionnaire latin et moral de toute la Bible, avec des réflexions morales; et le Réductoire moral de la Bible, dans lequel il rapporte toutes les histoires de la Bible selon le sens moral. Le recueil de ses ouvrages a été imprimé plusieurs fois en 3 volumes in-fol. (Trithème, *de Script. eccles.* Possevin, *in App.*, etc.)

BÈRE (Louis), né à Bâle sur la fin du quinzième siècle, fut docteur en théologie de Paris, doyen des chanoines de Saint-Pierre de Bâle et vicaire du chancelier de l'Université. Il mourut le 14 d'avril 1554, à Fribourg où il s'était retiré lorsque les protestans dominèrent à Bâle, où il avait fait imprimer en 1551, in-8°, les écrits suivans: *De christiana Præparatione ad mortem. Quorumdam psalmorum Expositio.* L'Examen de la question, « Si un chrétien peut fuir en » temps de peste. » Cet écrit est en latin. (Simler, *in Epitome biblioth. Gesneri.*)

BÉRÉA (hébr., *son puits;* autrement, *sa fille*), nom de ville. (1. *Macch.*, 9, 4.)

BÉRÉA ou BÉROEA ou BÉROÉ, ville de Macédoine où saint Paul prêcha l'Évangile avec beaucoup de succès. (*Act.*, 17, 10, 13.)

BÉRÉA ou BÉRIA, siége épiscopal du diocèse de Chaldée, bien différent de Berrhée de Syrie ou d'Alep; peut-être que c'est le château qui n'est pas éloigné de Marde dans la Mésopotamie, où les jacobites avaient un monastère dédié à saint Michel. Quoi qu'il en soit, nous n'en connaissons qu'un évêque.

1. N...., qui assista à l'élection et à la promotion d'Élie 1er le catholique, *Bibl. orient.*, tom. 2, pag. 221.)

BÉRENGARIENS, *Berengariani*, disciples de Bérenger. Ils ne s'expliquaient pas tous de même. Ils convenaient que le pain et le vin ne sont pas changés essentiellement dans l'Eucharistie; mais ils différaient en ce que les uns disaient qu'il n'y a rien absolument du corps et du sang de Notre-Seigneur dans le sacrement, et que ce n'est qu'une ombre et une figure. D'autres reconnaissaient que le corps et le sang de Jésus-Christ sont en effet contenus dans l'Eucharistie, mais cachés par une espèce d'impanation, afin que nous les puissions prendre; et ils disaient que c'était l'opinion la plus subtile de Bérenger même. Les Bérengariens se confondirent avec les nouveaux Manichéens. (Guit-

mond, *Traité de l'Eucharistie* contre Bérenger.)

BÉRENGAUD ou BERNEGAUD, vivait dans le neuvième siècle. Nous avons dit, à l'article de saint Ambroise, qu'on ne savait quel il était. Dom Rivet et dom Ceillier assurent qu'il était moine de Ferrières. On convient qu'il est auteur du Commentaire sur l'Apocalypse qui se trouve parmi les œuvres de saint Ambroise qui est cité lui-même dans ce Commentaire avec saint Augustin, saint Jérôme et saint Grégoire-le-Grand. (Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. 5, pag. 653, et 654. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tome 7, page 571; et tome 22, page 68.)

BÉRENGER, archidiacre d'Angers, né à Tours dans les premières années de l'onzième siècle, étudia d'abord dans l'école de Saint-Martin, et ensuite à Chartres, sous le fameux Fulbert qui devint évêque de cette ville. Après la mort de cet évêque, Berenger quitta Chartres pour retourner à Tours où il fut choisi pour enseigner dans l'école publique de Saint-Martin, et remplit successivement les offices de trésorier et de chambrier. Il quitta encore cette seconde ville pour aller à Angers où il fut bien reçu, non par l'évêque Brunon, comme le disent MM. Baillet, Dupin, etc., puisqu'il n'était pas encore évêque d'Angers, mais par Hubert de Vendôme qui gouvernait alors ce diocèse, et qui fit Bérenger archidiacre de son église; ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses leçons à Tours. Ce fut là qu'il commença à dogmatiser sur le sacrement de l'Eucharistie, et qu'il osa soutenir le premier que Jésus-Christ n'y était pas réellement présent en corps et en âme, mais seulement en figure. Il fut d'abord condamné dans un concile de Rome en 1050, sous Léon IX; ensuite dans une assemblée d'évêques tenue à Brionne; dans le concile de Verceil tenu au mois de septembre de l'an 1050; de Paris, la même année; dans un concile de Tours, de l'an 1055; dans un concile de Rome, de l'an 1059; dans un concile de Rouen de l'an 1063; dans un concile de Poitiers et de Saint-Maixent en 1075; dans un concile de Rome 1078 et 1079; dans un concile de Bordeaux de l'an 1080. Au milieu de toutes ces condamnations, Bérenger se rétracta et retomba plusieurs fois dans son erreur; et toutes ces rechutes font encore douter à plusieurs aujourd'hui si sa dernière rétractation fut sincère. Il mourut dans l'île de Saint-Côme proche la ville de Tours, le 5 janvier 1088, et fut enterré dans le cloître de Saint-Martin de Tours. Tous les ans, au jour de Pâques, on va jeter de l'eau bénite sur sa tombe, et chanter le *De profundis;* après quoi l'officiant dit à haute voix: *priez Dieu pour l'âme de Bérenger.* On a de lui une lettre à des ermites, auxquels il donne des règles pour leur conduite (Martenne, tom. 1, *Anec.*, page 191); une à un clerc qui l'a-

vait consulté sur l'excommunication prononcée contre un diacre qui s'était marié (ibid. p. 196); une à Lanfranc (tom. 9, *Concil.*, page 1054); une à l'abbé Richard, imprimée dans le deuxième tome du *Spicilège*, et une partie de celle qu'il écrivit au trésorier de l'église de Saint-Martin (Mabillon, *Præfat.*, *in* tom. 9. *Act.*, page 11, n° 22); une lettre à Ascelin; une partie de celle qu'il écrivit en réponse à Adelmann, dans le quatrième tome des *Anecdotes* de dom Martenne, p. 109. Trois Professions de foi; une partie de son écrit contre la profession de foi, que Lanfranc a insérée dans son Traité du corps et du sang de Jésus-Christ; un autre Écrit contre sa seconde profession de foi; un Serment sur l'Eucharistie (*Anecd.*, tom. 4, p. 103); une prière en soixante-douze petits vers, qui commence par ces mots: *Juste judex* (ibid., page 115). Ses autres ouvrages sont perdus ou n'ont point paru dans le public.

Le style de Bérenger est dur, sec, embarrassé, obscur. Il ne cherche qu'à surprendre par de mauvais sophismes, et à éluder les raisons de ses adversaires sans y répondre. C'était un esprit médiocre qui, fâché de ce qu'il ne brillait pas dans les sciences, jaloux de la réputation du célèbre Lanfranc, qui l'emportait beaucoup sur lui, voulut se faire un nom par la nouveauté de ses sentimens. D'abord, il combattit le mariage, soutenant que l'on pouvait user de toutes sortes de femmes; il soutint ensuite que le baptême des enfans était nul; enfin, il se borna à nier la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. (Guimond. Théoduin de Liége et Adelman de Bresse, *in Biblioth. PP.*, tom. 18. Pratéole, au mot Bérenger. Baronius, *A. C.*, 1004, 1028, 1035, 1059, 1079 et 1088. Dom Mabill., *Siècle Bénéd.*, et dans ses *Analectes*. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom, 20, p. 280 et suiv.)

On dit que l'hérésie de Bérenger donna lieu à l'élévation de l'hostie et du calice aussitôt après la consécration, afin que les fidèles rendissent par l'adoration un témoignage de leur foi sur la réalité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Il n'est rien dit de cet usage dans le Traité des Offices ecclésiastiques de Jean, évêque d'Avranches, fait avant l'an 1068, ni dans la lettre d'Yves de Chartres à Matilde, reine d'Angleterre, quoiqu'il y ait eu occasion d'en parler. Dom Mabillon dit que cette cérémonie ne commença en France qu'après le milieu de l'onzième siècle, et qu'elle ne s'établit à Rome que quelques années après. Gui Paré, cardinal-évêque de Palestine, légat du pape en Allemagne, ordonna, en 1201, qu'à l'élévation de l'hostie tout le peuple se prosternerait au son de la clochette jusqu'après la consécration du calice. On ne laissait pas avant cette institution d'adorer le corps et le sang de Jésus-Christ aus-

sitôt après la consécration : les évêques, les diacres et sous-diacres qui servaient à la messe papale, demeuraient inclinés, de même que tous les prêtres dans le presbytère, jusqu'à ces paroles du canon de la messe : *Nobis quoque peccatoribus ;* mais on n'élevait l'hostie et le calice qu'un moment avant l'Oraison Dominicale, lorsque le célébrant disait : *per ipsum et in ipso :* c'était l'archidiacre qui faisait cette fonction. Le cérémonial fait par ordre de Grégoire x dans le treizième siècle porte qu'on se prosternera à terre à l'élévation, la tête baissée pour adorer le corps de Jésus-Christ, et qu'on demeurera en cette posture jusqu'à *per omnia secula*, qui précède l'oraison du Seigneur. Les chartreux observent encore aujourd'hui cet usage. (Fleury, tom. 16, *Hist. ecclés.*, pag. 90. Mabillon, *Comment. in ordin. Rom.*, tom. 2, *Musæi Ital.*, pag. 49. *Journal des Savans*, en 1732, pag. 556. Dom Ceillier, ibid.)

BÉRENGER (Pierre), natif de Poitiers et disciple d'Abailard, écrivit une apologie très-mordante en faveur de son maître contre saint Bernard, et deux lettres, dont l'une, contre les chartreux, est adressée à l'évêque de Mende. Elles sont imprimées, aussi bien que l'Apologie, dans le Recueil des œuvres d'Abailard. (Pétrac., *in Apol.*)

BERENGOSUS ou BERENGOSIUS, abbé de Saint-Maximin-les-Trèves, dans le quinzième siècle, composa trois livres des louanges et de l'invention de la sainte Croix ; un du Mystère du bois où le Seigneur fut attaché, et de la lumière visible et invisible dont les anciens Pères ont mérité d'être éclairés ; cinq Sermons sur les martyrs, les confesseurs, la dédicace des églises et le respect qui est dû aux reliques. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Cologne en 1555, et sont dans la Bibliothèque des Pères, tom. 12, pag. 349. (Bellarm., *de Script. eccl.* Possevin, *in App.* Cave. Le Mire, *in Auct.*, etc.)

BÉRÉNICE, assista un jour, avec Agrippa son frère, au discours que saint Paul fit devant Festus, à Césarée de Palestine. *Voyez* Agrippa, Festus, Paul.

BÉRÉNICE. Plusieurs croient que c'est le nom d'une sainte dame nommée vulgairement *Véronique Voyez* Véronique.

BÉRÉNICE, fille de sainte Domnine et sœur de sainte Prosdoce, martyres à Antioche. *Voy.* Domnine.

BÉRÉNICE, ville épiscopale de la Lybie Pentapole dans le patriarchat d'Alexandrie, qui n'est plus qu'un village nommé Barneca ou Bernich. Procope dit que Justinien la rebâtit jusqu'aux fondemens. Nous avons les noms de trois évêques de cette ville, autrefois très-fameuse, et qui portait le nom d'Hespérides, selon Ptolémée.

1. Ammon, auquel écrivit Denis d'Alexandrie contre Sabellius. Les Ariens ont beaucoup

abusé dans la suite de cette lettre.

2. Dathes, asssista au premier concile de Nicée.

3. Probatius, se trouva au concile qui se tint à Constantinople en 395, à l'occasion d'Agape et de Bagade,, qui étaient en concurrence de l'évêché de Bostres. (*Oriens Christ.*, tom. 2, pag. 623.)

BERESCHITH. C'est le nom que les Hébreux donnent à la Genèse, parce que ce livre commence par Bereschith, qui en hébreu signifie *au commencement*. *Voy.* Bolland., 4 februar., et M. de Tillem., tom. 1, *Hist. ecclés.*, not. 33 sur Jésus-Christ, pag. 471.)

BERGAME, *Bergamum*, ville d'Italie dans la Ligurie, si ancienne qu'on a de la peine à démêler quel en a été le fondateur. Les uns ont dit qu'elle a été bâtie par les Orobiens, d'autres en ont fait honneur aux Grecs. Léandre Alberti, après quelques autres, prétend qu'elle doit son origine aux Étruriens qui furent chassés l'an 170 de la fondation de Rome par les Gaulois, appelés *Cenomani* ou *Manceaux*, qui la rebâtirent ou l'agrandirent. Quoi qu'il en soit, c'est une ville assez forte tant par sa situation que par ses ouvrages qui la défendent. Elle est entre les villes de Bresse, Crême, Lodi et Como, à une journée de Milan, et les rivières de Serio et de Brembo qui n'en sont pas fort éloignées. Les Gaulois en ayant été chassés par les consuls Cornelius Lentulus et Fulvius Flaccus, lorsqu'ils portèrent la guerre dans la Ligurie, elle devint une des villes municipales de l'Empire romain; et ayant été ruinée par Attila, comme le rapporte Paul, diacre, les Lombards la réparèrent et en demeurèrent maîtres jusque dans le huitième siècle qu'elle passa sous la domination de Charlemagne et de ses successeurs; ensuite elle devint libre; et sur la fin du treizième siècle, sa liberté fut opprimée par la tyrannie de Philippe Turtiani, après quoi elle eut les Visconti, les Suardi, et plusieurs autres pour maîtres. Roger Suardi en ayant été établi gouverneur par les habitans, la vendit à Pandolphe Malatessa. Elle fut soumise vers l'an 1419 à Philippe, duc de Milan; et après sa mort, les Bergamais se soumirent aux Vénitiens, qui l'ayant perdue dans le temps de la célèbre bataille d'Aignadel, que le roi Louis XII leur livra le 14 mai 1509, la reprirent en 1516. Elle leur appartient depuis ce temps-là, et goûte les douceurs d'un gouvernement assez pacifique.

On prétend qu'elle fut instruite de la religion de Jésus-Christ par saint Barnabé, apôtre, qui y prêcha l'Évangile avec Agathon et Caïus, et qui y laissa Narno, qui était de la ville, pour évêque. On y voyait autrefois deux cathédrales: la première et la plus ancienne était dédiée à saint Alexandre, tribun de la légion Thébaine, qui répandit son sang à Bergame pour la foi

de Jésus-Christ sous l'empereur Maximien. Cette ancienne cathédrale subsista jusqu'au temps du bienheureux Adalbert; et Grimauld, roi des Lombards, aussi bien que Charlemagne et ses successeurs, lui accordèrent de très-grands priviléges; l'autre sous l'invocation de saint Vincent, martyr, bâtie au milieu de la ville et dédiée auparavant à sainte Agnès, vierge et martyre, où Adalbert établit un Chapitre et des chanoines. Ces deux cathédrales ont subsisté jusqu'en 1561 que les Vénitiens firent détruire la première qui empêchait que la ville ne fût fortifiée de ce côté-là. Ils en réunirent les chanoines à la seconde qui porte depuis ce temps-là le nom de saint Alexandre. Le Chapitre est composé présentement de trois dignités; savoir : d'un archidiacre, d'un prévôt et d'un archiprêtre. Le primicier, au choix du Chapitre, et un autre chanoine, ont la préfecture du chœur. Les chanoines portent une châpe violette. Le théologal, le pénitencier, le chantre et le trésorier sont pris d'entre eux. Il y a encore deux choristes, onze chapelains et plusieurs autres prêtres et clercs. Cette nouvelle cathédrale est magnifique; elle est ornée d'un dôme comme toutes les autres d'Italie. On dit que c'est l'ouvrage du célèbre Telarès, de Florence. Elle est ornée de quantité de reliques. On compte dans la ville et les faubourgs cent trente paroisses, douze couvens d'hommes, dix de religieuses. Celui de Saint-Étienne, de l'Ordre de St.-Dominique, passe pour un chef-d'œuvre. Le frère Damien, religieux convers de cet Ordre, s'y est distingué aussi bien qu'à Bologne par ses ouvrages de bois de pièces de rapport qui ne le cèdent pas à la plus belle peinture. On en peut voir un exemple dans la marquetterie des bans du chœur de cette église; les figures sont faites avec tant d'adresse que l'œil y est trompé; on les croirait faites au pinceau. On voit dans l'église de Saint-Augustin le tombeau d'Ambroise Calepin, si connu dans les écoles.

Le diocèse de Bergame est très-étendu, on lui compte en longueur soixante mille pas sur trente de largeur. Du côté du midi et du couchant, il borne celui de Milan, et celui de Bresce à l'orient; la Valteline au nord : il comprend en tout neuf cent soixante-seize paroisses. On estime que dans le diocèse il peut bien y avoir deux cent mille âmes. Nous donnerons le catalogue de ses évêques d'après Ughel, tom. 3, *Ital. sacr.*

Évêques de Bergame.

1. Saint Narno, ordonné par saint Barnabé, suivant la tradition du pays, mourut l'an 75.

2. Saint Viator, disciple de saint Narno, mort le 14 décembre en 78. Ughel et quelques auteurs font succéder à Viator saint Romulus, évêque de Fiésoli; mais il est évident qu'ils se trompent non-seulement en di-

sant qu'il mourut en 73, sous l'empereur Néron qui était déjà mort lui-même, mais encore en ce qu'il aurait précédé, si cela était, saint Viator dont on met la mort en 78. Il faut convenir ici que nous ignorons le nom de celui qui succéda immédiatement à ce Saint, aussi bien que de ceux qui ont siégé depuis jusqu'à la fin du quatrième siècle.

3. N...

4. Dominator, vers l'an 400.

5. Étienne.

6. Prestamius, assista au concile de Milan en 451, où il souscrivit avec Eusèbe, archevêque de cette ville, la lettre que saint Léon envoya à Flavien de Constantinople sur l'incarnation du Verbe.

7. Claudien, dont nous ne connaissons que le nom.

8. Laurent, assista au concile de Rome sous le pape Symmaque, en 502.

9. Jean 1er, mort le 20 novembre en 566.

10. Simplicien.

11. Rabien.

12. Quintien.

13. Saint Jean, succéda à Quintien en 640, assista au concile de Rome sous le pape Agathon en 680. Il mourut martyr de la divinité de Jésus-Christ qu'il défendit généreusement contre les Ariens.

14. Saint Antonin, de Bergame, et disciple de saint Jean, lui succéda en 691. Il siégea soixante-sept ans, mourut en 758, et fut inhumé dans la cathédrale.

15. Agin, élu en 758, siégea cinquante-huit ans.

16. Tachipalde Castillon, Milanais, élu en 811, mourut en 837.

17. Grasmond.

18. Haganon, élu vers le même temps, siégeait en 863, et mourut en 867.

19. Garibald, élu en 867.

20. Ambroise 1er, en 883, siégea deux ans.

21. Rechon 1er.

22. Adelbert de Caromalis, élu en 885, rebâtit l'église cathédrale de Saint-Alexandre, et en fit faire une toute neuve qu'il dédia à Saint-Vincent. Il mourut le 12 novembre 935.

23. Rechon II, qui succéda la même année, mourut en 942.

24. Olderic, élu la même année, souscrivit au concile de Ravenne assemblé par Jean II en 967.

25. Ambroise II, siégeait en 972.

26. Giselbert, vers l'an 981.

27. Azzon, mourut le 13 juin 995.

28. Reginfrède, mort le 28 décembre en 1015.

29. Ambroise III, de Bergame, succéda à Reginfrède, et mourut le 21 octobre 1057.

30. Alcher, mort en 1061.

31. Atton, Milanais, élu en 1061, fit en 1072, le 19 d'août, le partage de tous ses biens, tant paternels que maternels, et en donna deux tiers à l'église cathédrale de Saint-Vincent, et l'autre tiers à celle de Saint-Alexandre. Il mourut en 1077.

32. Arnoul, partisan de l'empereur Henri, fut excommunié et déposé dans le concile de Milan le 8 avril 1098.

33. Ambroise IV, de Bergame, chanoine de Saint-Vincent, siégeait en 1112, et mourut en 1129.

34. Agin II, déposé pour simonie par Innocent II, dans le concile de Pise.

35. Grégoire de Bergame, subrogé à Agin dans le même concile, par le même pape.

36. Gérard, archidiacre de Saint-Alexandre, élu unanimement par les deux Chapitres en 1146, fit de grands présens aux chanoines de Saint-Vincent, et obtint beaucoup de priviléges pour son église de l'empereur Frédéric Barberousse. Il fut excommunié et déposé pour avoir pris trop vivement le parti du prince contre l'Église.

37. Guala, chanoine de Saint-Alexandre, élu par les deux Chapitres le 27 janvier 1170, fut confirmé par le légat du pape; il fit la paix entre Frédéric et Alexandre III en 1177, assista au concile de Latran en 1179, et mourut le 3 octobre en 1180. Le siége fut vacant quelques mois.

38. Lanfranc, moine de Pontite, de l'Ordre de Saint-Benoît, mourut le 30 octobre 1210.

39. Jean Torniel, de Novarre, moine du Saint-Sépulcre d'Artino, succéda à Lanfranc en 1210. Il siégea vingt ans, et mourut en 1230.

40. Atton II, moine, mourut le 13 juillet 1240.

41. Henri Sessa, de Bergame, élu en 1241, siégea un an quatre mois et dix-huit jours. Le siége vaqua après lui trois mois.

42. Albert, de la famille Tertia de Bergame, élu en 1242, siégea huit ans, et abdiqua en 1250 entre les mains d'Innocent IV.

43. Louis de Roxiate, de Bergame, de l'Ordre de Saint-Dominique, évêque de Rimini, transféré à ce siége par Innocent IV, étant au concile de Lyon en 1250, siégea huit ans, et abdiqua en 1259.

44. Herbord, Hongrois, du même Ordre que le précédent, lui succéda en 1261. Il siégea onze ans, et mourut en 1272.

45. Guiscard Suardi, de Bergame, archidiacre, succéda en 1272, et mourut le 27 février 1280.

46. Robert Longus, de Bergame, élu par le Chapitre et confirmé par Nicolas IV, succéda à Guiscard en 1289, et mourut en 1292. Le siégea vaqua depuis lui pendant trois ans, ceux qui avaient été élus par le Chapitre n'ayant pas été confirmés.

47. Jean IV, chanoine de la cathédrale, nommé par Boniface VIII en 1296, réunit tous ses peuples divisés par les guerres civiles, et réforma les mœurs de ses ecclésiastiques. Il mourut en 1308.

48. Cyprien Longus, de Bergame, neveu de Guillaume, cardinal, entra en possession en 1309, et mourut en 1342.

49. Nicolas Canali, de Venise, succéda à Cyprien la même année. Il ne siégea pas long-temps; Clément VI le transféra à Ravenne presque aussitôt.

50. Bernard Trigaldi, Français du diocèse d'Agde, moine de l'abbaye de Valmagne, Ordre de Cîteaux, fut mis à la place de Nicolas en 1342, et passa au siége de Bresce en 1349.

51. Fr. Lanfranc II Salvetti, de Bergame, évêque d'Ancône, de l'Ordre des Frères-Mineurs, fut transféré à Bergame en 1349, au mois d'octobre. Il mourut le 4 avril 1381.

52. Cyprien II, Longus, de Bergame, élu en 1381, siégea trois ans.

53. Branchinus, de Bergame, mort à Milan le 22 juillet 1399.

54. Louis Boneti, de Sicile, de la ville de Gergenti, évêque de Thessalonique, nommé par Boniface IX au mois de septembre 1399, siégea jusqu'en 1401 qu'il fut transféré à Pise, d'où il passa à Tarente; après quoi Grégoire XII le fit cardinal.

55. Fr. François de Pise, et de la famille de Lanti, de l'Ordre des Frères-Mineurs, évêque de Luna, ensuite de Bresce, puis de Crémone, fut transféré à Bergame le 4 août 1401, et retourna à Crémone en 1403.

56. Fr. François de Crémone, du même Ordre, élu au mois de décembre 1403. Il alla au concile de Constance, et siégea trente-quatre ans, étant mort au mois d'août en 1437.

57. Polydore Fuscaro, noble vénitien, nommé par Eugène IV, au mois d'octobre 1437. Les Vénitiens étaient alors en possession de Bergame. Polydore gouverna cette église avec dureté pendant douze ans; et sachant qu'il était haï du clergé et du peuple, il prit le parti de se retirer secrètement à Venise.

58. Jean Barozius, noble vénitien, fut jugé capable de réparer le mal qu'avait fait son prédécesseur, le 28 décembre 1449. Il fut transféré au patriarchat de Venise en 1465. On peut juger combien il était aimé des peuples qui fondaient en larmes à son départ, et qui l'accompagnèrent dans son voyage à plusieurs milles de la ville.

59. Louis Donati, noble vénitien, grand théologien et orateur, succéda à Jean, et siégea près de vingt ans, étant mort en 1484.

60. Laurent Gabrieli, Vénitien, nommé par Innocent VIII en 1484, siégeait à Bergame lorsque les Français prirent cette ville sur la république; ce qui fit qu'il retourna à Venise où il mourut en 1512.

61. Nicolas Lipponani, noble vénitien, succéda à Gabrieli le 17 juillet 1512, et assista au concile de Latran, sous Jules II et Léon X. Il ne put pénétrer dans son diocèse à cause des armées espagnoles et françaises qui lui en empêchaient l'entrée, et il mourut dans le temps même que les Vénitiens reprirent Bergame. Il abdiqua le 1er juillet 1516.

62. Pierre Lippomani, neveu de Nicolas, archiprêtre de l'église de Padoue et chanoine de Bergame, ayant à peine vingt-quatre ans, fut nommé par Léon x pour remplir la place de son oncle; il prit possession le 6 janvier 1520, et donna, suivant la coutume, les présens aux nobles que ses prédécesseurs étaient en usage de donner à leur entrée, ou un cheval, ou des éperons, ou un manteau. Il fut transféré à Vérone par Paul III en 1544.

63. Pierre Bembo, fait cardinal par le pape Paul III en 1539, et évêque d'Eugubio, le fut de Bergame le 18 février 1544. Il s'associa pour coadjuteur un de ses parens, nommé Victor Supérantius qui fut ordonné évêque de Nicée. Il mourut en 1547, et fut enterré dans le chœur de Sainte-Marie-sur-la-Minerve.

64. Victor Supérantius, noble vénitien, coadjuteur du cardinal Bembo dès 1544, avec espérance de lui succéder, lui fut substitué sur le siége de Bergame le 9 août 1547. La lecture qu'il faisait des livres des hérétiques le rendit suspect sur la foi. On le dénonça au pape Jules III qui le censura, et le suspendit de toute fonction épiscopale, jusqu'à ce qu'il plairait au Saint-Siége de le rétablir. Le pape donna en 1552 l'administration de son évêché à Nicolas Duranti, clerc de Camérino. Cependant le pape comprit que l'envie de ses ennemis n'avait pas peu contribué à sa disgrâce; et, après l'avoir tenu en prison dans la tour d'Adrien pendant deux ans, il leva la suspense, et le rendit à son église le 24 mai 1554. Paul IV qui succéda à Jules III, conçut aussi des sentimens désavantageux au sujet de Supérantius, et le déposa même en plein consistoire; ce qui l'obligea enfin à retourner dans sa patrie où il mourut.

65. Louis Lippoman, neveu du précédent, évêque de Vérone, fut accordé à la demande du clergé et du peuple pour évêque de Bergame, par le pape Paul IV, le 20 juillet 1558. Mais ce pontife ayant besoin de ses conseils pour des affaires qui lui survinrent, le rappela à Rome, et il donna l'église de Bergame en commende à son neveu Augustin qui lui avait succédé à Vérone.

66. Louis Cornélio, de Venise, cardinal-prêtre, fut nommé par Pie IV le 13 mars 1560, pour administrer cette église.

67. Frédéric Cornélio, neveu du précédent, lui succéda en qualité d'évêque le 11 juillet 1561. Il eut le chagrin de voir détruire sous son pontificat l'église dédiée à saint Alexandre. Il transporta à l'église de Saint-Vincent les reliques, les vases sacrés, et réunit les deux Chapitres en un seul. Il a fait lui-même l'histoire de cette translation qui est sur les registres capitulaires. Il alla au concile de Trente, et fut transféré à l'évêché de Padoue en 1577.

68. Jérôme Ragazoni, de Venise, fréquenta la cour des papes

Paul IV et Pie IV, fut fait évêque de Nazianze, et coadjuteur de Francischini, évêque de Famagouste en Chypre, n'ayant que vingt-six ans, alla au concile de Trente, dont il fit la conclusion par une belle harangue, retourna en Chypre où il prit possession du siége de Famagouste après la mort de Francischini. Ce fut alors que les Turcs mirent le siége devant cette ville; Jérôme n'oublia rien pour la défendre contre l'ennemi du nom chrétien; et comme personne n'osait en sortir pour demander du secours, il s'offrit lui-même pour intéresser sa république, et passa au milieu de la flotte des infidèles pour s'y rendre. Il fut reçu avec tous les honneurs que méritait son rang, et obtint ce qu'il demandait; mais pendant ce temps, la ville fut prise, et Sélim, empereur des Turcs, y entra triomphant. Il alla ensuite trouver le pape Grégoire XIII qui le nomma évêque de Novarre, et ensuite de Bergame, le 10 juillet 1577. Il mourut en 1592.

69. Jean-Baptiste Mélano, de Venise, général des Clercs réguliers, nommé le 8 avril 1592, siégea dix-neuf ans, et abdiqua en 1611.

70. Jean Émi, Vénitien, nommé par Paul V le 8 avril 1611, mourut en 1622.

71. Frédéric Cornélio, de Venise, fait évêque le 20 mars 1622, fut élevé au cardinalat par Urbain VIII, et transféré à Vicence, ensuite à Padoue, et enfin au patriarchat de Venise.

72. Augustin Prioli, sénateur vénitien, nommé le 8 février 1627, mourut de la peste dans son abbaye en 1632.

73. Louis Grimani, de Venise, nommé par Urbain VIII le 10 février 1633, mourut à Venise en 1656.

74. Grégoire Barbarigo, de Venise, succéda à Louis le 9 juillet 1657, transféré à Padoue, fut fait cardinal en 1660.

75. Daniel Justiniani, nommé par Alexandre VII, mourut le 11 janvier 1697.

76. Louis Ruzini, primicier de Saint-Marc, ordonné le 2 février 1698, siégea dix ans.

77. Pierre Prioli, cardinal-diacre, nommé par Clément XI en 1708, siégeait encore en 1719. (*Ital. sac.*, tom. 4, col. 404, et tom. 10, col. 210.)

BERGER (Jean-Henri de), conseiller aulique de l'Empire, né à Géra en Voigtland le 9 janvier 1657, se rendit habile dans l'histoire, les antiquités, la philosophie et la jurisprudence. Il reçut le degré de docteur à Leipsick, et enseigna le Droit à Wittemberg. Il mourut à Vienne en Autriche le 25 novembre 1732. On a de lui les ouvrages suivans: *Annotationes in Lancelloti institutiones Juris canonici; Œconomia Juris; Animadversiones in Brunnemanni quæstiones ad pandectas; Collationes cathedrariæ*, que l'on trouve dans le traité *de Præscriptione feudi ecclesiastici; Electa processus executivi, possess. provocat. et matrimonialis*, avec les supplé-

mens qui en dépendent; *Electa disceptationum forensium, cum supplementis; Resolutiones legum obstantium*, etc. Son fils aîné, Christophe Henri, qui mourut à Vienne en 1737, dans la charge de conseiller aulique, a laissé : *Decisiones summi provocationum Senatûs; disquisitio utrum et quò usque pacta dotalia ex statutis sint interpretanda; commentatio de personis, vulgò larvis, seu mascheris.* (Voy. le *Supplément français de Bâle.*)

BERGHAMSTED ou BARKAMSTED en Angleterre. Il y eut un concile sur la discipline l'an 696 ou 698. (*Conc. Berghamstedense.* Angl., 1.)

BERGIER (Nicolas), né à Reims l'an 1557, fut professeur dans l'Université de cette ville. Il embrassa ensuite la profession d'avocat, obtint un brevet d'historiographe, et mourut le 15 septembre 1623. Il a composé plusieurs ouvrages, entre autres, la Vie de saint Albert, avec l'histoire de la translation de son corps de Reims à Bruxelles, qui se fit en 1612; le Bouquet royal, ou Relation du sacre de Louis XIII; un Traité du Point du Jour; le Dessein de l'Histoire et des Antiquités de Reims, avec diverses curieuses remarques touchant l'établissement des peuples, et la fondation des villes de France, à Reims, en 1635, in-4°. C'est Jean Bergier, fils de l'auteur, et qui a été procureur au présidial de Reims, qui a fait imprimer cette histoire, dont une partie est demeurée manuscrite; car Bergier en a fait seize livres, et on n'en a que deux imprimés. (Le père Nicéron, dans ses *Mémoires*, t. 6, pag. 396 et suiv.)

BERGIER (Nicolas-Silvestre), docteur en théologie, curé de Flange-Bouche, diocèse de Besançon, chanoine de la métropole de Paris, né à Darnay en Lorraine le 31 décembre 1718, s'est fait connaître par un grand nombre d'écrits utiles et savans. Après avoir préludé dans la carrière des lettres par quelques ouvrages légers, et remporté deux fois le prix d'éloquence à l'académie de Besançon, il s'élança dans un champ plus vaste, et fit bientôt servir sa plume à un objet plus noble et plus glorieux, celui de défendre la religion chrétienne contre les attaques multipliées des incrédules, qui, plus acharnés que jamais à sa destruction, se flattaient déjà d'asseoir l'impiété sur ses ruines. *Le Déisme réfuté par lui-même*, imprimé en 1765, fut le premier ouvrage que Bergier publia. Il y attaque particulièrement Jean-Jacques Rousseau; il l'attaque avec ses propres armes, et ne lui oppose pour l'ordinaire que ses propres sentimens, établis dans quelque autre endroit de ses ouvrages. C'est là qu'il manie heureusement la comparaison de l'aveugle-né, pour expliquer le rapport de notre raison avec la nature et les ouvrages de Dieu, etc. Dans cet ouvrage, il démontre l'inutilité et les faux principes du nouveau plan d'éducation tracé dans l'*Emile;* al-

lie le christianisme avec la politique ; réfute enfin d'une manière victorieuse l'Apologie de Rousseau contre le Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris, etc. Cet ouvrage fut bientôt suivi d'un autre : *La Certitude des Preuves du Christianisme* parut en 1767. L'auteur l'opposa à l'examen critique des apologistes de la religion chrétienne ; ouvrage insidieux, longtemps connu en manuscrit, et qui avait fourni les matériaux à un grand nombre de livres impies. L'abbé Bergier dévoile la passion et la mauvaise foi de l'auteur de ce livre ; et, sans s'étonner de cette foule de raisonnemens spécieux, il les attaque en détail, fait voir l'illusion de chacun en particulier, en renverse ainsi l'édifice entier. Il donna en 1769 son *Apologie de la Religion chrétienne ;* ouvrage plus étendu que les deux précédens, mais où l'on trouve la même précision, la même clarté, la même modération. L'auteur y combat Boulanger, auteur du Despotisme oriental, de l'Antiquité dévoilée et du Christianisme dévoilé. La suite de cette apologie, ou *Réfutation des principaux Articles du Dictionnaire philosophique*, présente une précision, une énergie, un laconisme admirables. Le *Système de la Nature* faisait beaucoup de ravages. Bergier lui opposa en 1771 son *Examen du Matérialisme*. C'est dans cet ouvrage qu'il détruit le matérialisme, qu'il justifie la religion, et traite de la divinité, des preuves de son existence, de ses attributs, de la manière dont elle influe sur le bonheur des hommes. Dans sa *Réponse aux Conseils raisonnables* qu'il donna en 1772, il réfute les sophismes et les sarcasmes de Voltaire. En 1780 parut son Traité historique et dogmatique, etc., 12 vol. in-12, ou 10 vol. in-8° ; ouvrage où toutes les sciences se trouvent réunies, histoire, physique, géographie, politique, morale, philosophie, érudition sacrée, etc. En 1788 et années suivantes, il publia dans l'Encyclopédie méthodique trois vol. de *Théologie* où l'on retrouve en général la vaste érudition, la logique rigoureuse, le style coulant, rapide et aisé de ses autres ouvrages. Ce qui distingue particulièrement l'abbé Bergier, ce qui fait le caractère exclusif de ses ouvrages parmi les apologies de la religion, c'est une logique d'une précision et d'une vigueur étonnantes, qui se montrant dans une seule et même matière sous des formes absolument différentes, attaque le sophisme en tant de manières à la fois, le frappe si rudement sur les endroits où sa résistance paraissait la mieux assurée, que la victoire se décide toujours par cette lumière pleine et brillante qui ne laisse subsister aucun nuage de l'erreur. C'est surtout dans le genre d'argument qu'on appelle *rétorsion*, que M. Bergier excelle ; c'est par lui ordinairement qu'il consomme son triomphe. A peine a-t-il repoussé les atta-

ques des adversaires du christianisme, qu'il les attaque lui-même avec leurs propres armes, tournées contre eux avec une célérité et une adresse qui étonne le lecteur, qui mettant pour ainsi dire la religion hors de l'arène, y place le philosophisme et l'accable de mille traits. Nous ne parlerons pas de son *Traité sur l'origine des dieux du Paganisme,* ouvrage où l'on ne trouve ni sa logique ni la marche judicieuse de la vaste érudition ; il le répudia en quelque sorte lui-même par l'éloge qu'il fait plusieurs fois de l'histoire des temps fabuleux, dont le résultat lui était tout-à-fait contraire. Bergier mourut à Paris le 9 avril 1790 ; il était membre de l'académie de Besançon et associé de celle des Inscriptions et Belles-Lettres.

BERI (hébr., *mon fils ;* autrement, *pur, choisi, mon froment*), fils de Supha ou Sépha, de la tribu d'Aser. (1. *Par.*, 7, 36.)

BERI, siége épiscopal du diocèse de l'Arménie majeure, soumis au catholique de Sis. Nous n'en connaissons qu'un évêque.

1. Jean, assista et souscrivit au concile d'Adéna.

BERIA (hébr., voyez *Bara*, fils d'Aser, père d'Héber et de Méchiel ; autrement, *Baria*), fils d'Éphraïm. (*Genes.*, 46, 17. 1. *Par.*, 7, 23.)

BERILLE. La huitième pierre du rational du grand-prêtre ; elle est nommée dans la Vulgate et dans les Septante, *Berille*, et en hébreu, *Jasphé*. La valeur des noms hébreux des pierres précieuses était pour la plupart inconnue aux Hébreux et aux commentateurs. (*Exod.*, 28, 20.)

BERILLE, évêque de Bostres en Arabie, qui vivait dans le troisième siècle sous Alexandre, fils de Mamée, et sous Maximimien et Gordien qui lui succédèrent à l'Empire, soutint pendant quelque temps que le fils de Dieu n'avait pas été avant son incarnation, et qu'il n'avait point d'autre divinité que celle du Père qui habitait en lui comme dans les prophètes. Ainsi, il anéantissait la personne divine du Verbe, comme ont fait Artémon et Sabellius. Origène le fit rentrer en lui-même, et son erreur n'eut pas beaucoup de cours. On avait encore du temps de saint Jérôme la conférence qu'Origène avait eue avec lui, à l'occasion de son erreur, aussi bien que les lettres que cet évêque lui écrivit pour le remercier de sa conversion ; mais il ne nous reste plus rien de lui. (Saint Jérôme, *in Catalog.*, ch. 60. Eusèbe, l. 6, c. 33.)

BERINOPOLE ou VERINOPOLE, ville épiscopale de la province de Lycaonie dans le diocèse d'Asie, sous la métropole d'Icone, dont on trouve les évêques suivans :

1. Théodose, souscrit au sixième concile général.

2. Léon, au septième.

3. Sisinnius, au concile dans lequel Photius fut rétabli sur le

siége de C. P. (*Oriens Christ.*, tom. 1, pag. 1081.)

BERISSA ou VERISA, ville épiscopale de la première Arménie dans le diocèse de Pont, dont voici quelques évêques :

1. Maxent, souscrit à la lettre synodale de sa province à l'empereur Léon.

2. Thomas, qui assista et souscrivit au cinquième concile général.

3. Théodore, au sixième concile. (*Oriens Christ.*, t. 1, p. 433.)

BERISSE, siége épiscopal de la première Arménie, sous la métropole de Sébaste. On dit aussi *Cerisse*, *Merisse*. Nous trouvons deux évêques latins qui y ont siégé :

1. Jean, auquel succéda, selon Wadingue, tom. 6, *Annal.*, ad an. 1470, Libertus de Bréhun, de l'Ordre de Saint-François.

BÉRITE, dérivée ou du dieu *Bérith*, ou de *Béroé*, fille de Vénus et d'Adonis, fort honorée dans le pays, ou de *Béaroth* (hébr., *des puits* ou *des sources*). (Voyez *Beté* ou *Béroth*.) C'était une ville de Phénicie sur la Méditerranée, entre Biblos et Sidon, à quatre cents stades de cette dernière ville. (Strabon, l. 16.) On doute que l'Écriture en parle. David tira beaucoup de cuivre des villes de Beté et de Béroth, dans la Syrie, et par conséquent de Bérite, supposé que *Bérith* et *Béroth* ou *Béaroth* soient une même ville. (2. *Reg.*, 8, 8.)

BERITH (hébr., *pacte, contrat* ou *alliance*), idole des Sichimites. *Voyez* BAAL-BÉRITH. (*Judic.*, c. 9, 4, 6.)

BERLENDIS (François de), théatin d'Italie. Nous avons de lui : *de Obligationibus ad altare communibus et peculiaribus, hoc est, missæ stipendii integra secundùm ætates expositio; Dissertatio historico-theologica, editio prima latina post duas italicas emendatior, et auctior novis inquisitionibus, animadversionibus atque figuris.* Venetiis, 1743, in-4°. (*Journal des Savans*, 1744, pag. 58.)

BERMANN (Mademoiselle de), jeune Lorraine, fille de condition, âgée seulement de dix-huit ans, est auteur d'un discours qui a remporté le prix d'éloquence, au jugement de la Société royale de Nancy, en 1761. Le sujet du discours couronné est : *Lequel serait le plus utile dans notre siècle, d'écrire des ouvrages purement de belles-lettres ou de morale?* Mademoiselle de Bermann décida la question en faveur des ouvrages de morale : 1° parce que la morale est plus utile et plus nécessaire que la littérature; 2° parce que la morale atteint souvent le but de la littérature, sans que la littérature ait le même avantage; 3° parce que nous avons un très-grand nombre de bons ouvrages en littérature, et fort peu de bons en morale; 4° enfin, parce que notre siècle est aussi corrompu qu'éclairé. (Voyez l'*Année littéraire*, 1761, tom. 2, pag. 24 et suiv.)

BERNARD ou BERN-HART

(saint), évêque de Vienne en Dauphiné, né en 778, d'une famille noble du Lyonnais, mena une vie fort pure dès sa tendre jeunesse. Ses frères étant morts lorsqu'il n'avait que dix-huit ans, ses parens l'envoyèrent à la cour de Charlemagne, et le marièrent contre son gré. Il vécut à la cour comme il eût fait dans un désert, jeûnant fréquemment, passant souvent les nuits en prières, et donnant ses biens aux pauvres avec profusion. A l'âge de vingt-cinq ans, il obtint de sa femme la liberté de prendre l'habit monastique dans le couvent d'Ambournay en Bresse, à huit lieues de Lyon, qu'il avait fondé. Il y vécut comme le dernier des frères, et dans une austérité qui paraissait au-dessus des forces humaines. Il le gouverna aussi après la mort de l'abbé, et l'augmenta en toutes manières, en régularité, en nombre de religieux, en revenus, en bâtimens. Il n'y avait que trois ans qu'il était abbé lorsque Wolfhart ou Volfer, évêque de Vienne, étant venu à mourir, il fut mis à sa place par tous les électeurs, qui suivirent la voix d'un enfant de douze ans, qui se mit à crier dans l'assemblée que Dieu avait choisi Bernard, abbé d'Ambournay, pour être évêque. Il fallut un commandement exprès du pape Léon III pour l'obliger à accepter cette charge, et il la porta en joignant les mortifications du cloître aux travaux apostoliques et à la sollicitude pastorale. Sa charité le rendait extrêmement sensible à toutes les misères et surtout aux péchés, dont il avait plus de douleur que les pénitens mêmes qui venaient les lui confesser. Il eut le malheur d'être uni avec ceux qui dégradèrent Louis-le-Débonnaire; et après le rétablissement de ce prince, il se réfugia en Italie avec Agobard, qu'il avait ordonné évêque de Lyon, du vivant de Leidrade, qui gouvernait cette église. Après que Lothaire, auteur de la cabale contre Louis-le-Débonnaire, son père, eut fait sa paix avec lui, Bernard rentra dans son église, où il expia sa faute. Il fonda aussi dans son diocèse le monastère de Romans, où il se retirait de temps en temps pour se préparer à la mort par les exercices de la vie religieuse. Ayant eu divers pressentimens que l'heure en approchait, il prêcha pour la dernière fois, et dit adieu à son peuple, s'en alla à ce monastère, y passa trois jours et trois nuits en prières, prosterné sur son cilice. A l'entrée de la quatrième nuit, il entendit une voix qui lui disait: *venez, on vous attend;* ce qui le réjouit. Il reçut le saint viatique et mourut tranquillement au point du jour qui était un dimanche, en la soixante-quatrième année de sa vie, la trente-deuxième de son épiscopat, et la huit cent quarante-deuxième de Jésus-Christ. Il fut enterré le 23 janvier, que l'on croit avoir été le lendemain de sa mort, et qui est le jour de sa fête. Dieu honora son tombeau

par divers miracles, dont on a une relation attribuée à saint Adon, qui fut évêque de Vienne après Agilmar, successeur de notre Saint, dont les reliques ne se trouvent plus. On croit qu'elles furent dissipées par les Huguenots du seizième siècle. Sa vie écrite par un anonyme du dixième ou onzième siècle, est dans Bollandus, et dans le *quatrième Siècle Bénédictin* du père Mabillon, t. 2, p. 561. (Baillet, 23 janvier.)

BERNARD, moine français, fit, entre les années 858 et 867, un voyage à la Terre-Sainte, dont il donna une relation succincte, mais curieuse et écrite avec ordre. Le père Mabillon l'a donnée dans le tome quatrième de ses *Acta Sanctorum*.

BERNARD ou BERNHARD, abbé de Saint-Gal en 883, donna à l'un de ses moines qui allait à une académie de Belles-Lettres, une instruction qui se trouve parmi les anciennes leçons de Canisius, t. 2, part. 3, pag. 225. Le même auteur lui attribue un recueil de Sentences, qui n'ont pas encore vu le jour.

BERNARD DE MENTHON (saint), archidiacre d'Aouste en Piémont, vint au monde en Savoie l'an 922. Son père, qui était noble, passa le contrat de son mariage sans le consulter; mais Bernard s'enfuit à Aouste, à la suite d'une vision nocturne dans laquelle il aperçut saint Nicolas, qui lui dit de quitter la maison de son père et d'aller à Aouste chercher quelqu'un dans la cathédrale qui pût le conduire dans les voies du salut. Il y fit de grands progrès sous l'archidiacre Pierre, dans la piété et les lettres, et fut fait archidiacre lui-même l'an 966. Pendant quarante-deux ans qu'il occupa cette charge, il s'appliqua aux pénibles fonctions de l'apostolat, et fit un grand nombre de conversions dans les diocèses d'Aouste en Piémont, de Syon en Walais, de Genève, de Tarentaise en Savoie, de Milan et de Novarre en Lombardie. Il renversa une fameuse idole de Jupiter sur une haute montagne du Walais, qui a depuis porté son nom, et une colonne creuse, d'où la divinité rendait ses oracles par l'imposture de ses prêtres, et que l'on appelait dans le pays l'*OEil de Jupiter*. Il bâtit près de là un monastère et un hôpital, et mourut saintement le 28 mai 1008, dans le monastère de Saint-Laurent, et dans la ville de Novarre au Milanais, où son corps se conserve encore aujourd'hui, excepté la tête qui est dans l'abbaye de son nom, *dite* de Mont-Joie, au diocèse d'Aouste. On fait sa fête le 15 juin, qui n'est que le jour de sa sépulture, depuis le seizième siècle seulement. Auparavant, on la faisait le 28 mai, jour de sa mort. Le père Papebroch a publié la vie du Saint, écrite par Richard, son successeur dans l'archidiaconé d'Aouste, qui prouve que les chanoines réguliers et les religieux de Cîteaux

s'attribuent saint Bernard comme l'un des leurs, sans beaucoup de fondement. (Baillet, 15 juin.)

BERNARD ou BERNWARD (saint), évêque de Hildesheim en Basse-Saxe, était issu d'une des bonnes noblesses d'Allemagne, des comtes de Sommerschbourg, palatins ou officiers de l'Empire. Osdag, évêque de Hildesheim, aux soins duquel son éducation fut confiée, le fit clerc et exorciste de son église, et Willigis, archevêque de Mayence, le fit prêtre. L'an 986, il fut aumônier et précepteur du jeune roi Othon III, qui se servit de ses conseils pour les affaires de l'État, lorsqu'il en eut le maniement. L'an 993, il fut sacré évêque de Hildesheim, et il conduisit son troupeau avec autant de modestie et de simplicité que de zèle et de sollicitude. Il faisait succéder la lecture, la prière et l'assistance à tous les offices divins aux fonctions épiscopales. Ses aumônes étaient continuelles; il se chargeait lui-même des causes publiques et particulières de son diocèse, surtout de celles des pauvres; les études, les arts, les lois, tout fleurissait par ses soins dans son diocèse. Comme il était le prince temporel, aussi bien que le pasteur de ses peuples, il réprima les Esclavons et les autres barbares qui ravageaient la Saxe, fortifia ses places, établit de fortes garnisons sur les frontières, et assura les limites de son diocèse. Il eut un long démêlé avec Willigis, archevêque de Mayence, touchant le territoire de l'abbaye de Gandesheim, dont la possession avec l'investiture fut adjugée à l'église de Hildesheim, par le pape Sylvestre II, et les conciles de Todi, de Rome et d'Allemagne, assemblés en 1001 et 1002 pour ce sujet. Il fut un des prélats qui sacrèrent l'empereur saint Henri, successeur d'Othon III, mort en 1002. L'an 1018, il fut attaqué d'une maladie qui l'exerça pendant cinq ans, et qui lui donna occasion de faire éclater sa patience et sa parfaite soumission aux ordres de Dieu. L'an 1021, qui fut le dernier de sa vie, il fit profession de la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Michel, où il mourut le 20 novembre de la même année, et fut enterré dans la cave de l'église devant l'autel de la Vierge. Le pape Célestin III le canonisa l'an 1193. Sa vie, écrite de son vivant par le prêtre Tangmar, bibliothécaire et greffier de l'église de Hildesheim, qui avait été son précepteur et le compagnon de ses voyages, se trouve dans le Surius de l'an 1618. On peut voir aussi la chronique de Hildesheim, et Albert Krantz, au troisième livre de sa *Métropole*. (Baillet, 20 novembre.)

BERNARD (saint), premier abbé de Tiron, et fondateur d'une nouvelle congrégation de bénédictins, vint au monde vers l'an 1046, dans le territoire d'Abbeville, au pays de Ponthieu. Ses parens, gens pieux et

charitables, quoique d'une médiocre fortune, le firent élever dans la vertu et les lettres. Il quitta son pays vers l'an 1066, et se retira avec trois compagnons dans le monastère de Saint-Cyprien ou Cyvran, près de Poitiers. Sa douceur, son humilité, sa mortification et sa régularité le firent choisir, à l'âge d'environ trente ans, pour prieur de l'abbaye de Saint-Savin, à dix ou onze lieues de Poitiers, où il eut beaucoup à souffrir pour rétablir la discipline monastique dans sa première pureté. Il se trouva au concile de Poitiers de l'an 1100, où il agit avec beaucoup de vigueur contre le scandale public causé par le roi Philippe, au sujet de Bertrade, et contre les violences du comte de Poitou. Les religieux de Cluny ayant obtenu une bulle du pape Paschal II pour se soumettre le monastère de Saint-Cyvran, dont Bernard était pour lors abbé, il quitta cette abbaye et se joignit au B. Robert d'Arbriselles pour faire des missions évangéliques en Normandie. Il alla ensuite à Rome, par deux fois, pour la défense de l'abbaye de Saint-Cyvran, où il fut rebuté jusqu'à se voir chassé par le pape, et ensuite écouté si favorablement qu'on lui offrit la dignité de cardinal. Au lieu de cette dignité, Bernard demanda une solitude, qu'on ne lui accorda qu'avec la commission de prédicateur apostolique. Il s'en retourna à Poitiers, puis à Chaussey au bout de la Bretagne. Il vint ensuite à Savigny en Basse-Normandie, et enfin à Tiron, où Rotrou, comte du Perche et de Mortagne, lui donna un fonds pour bâtir un monastère, qui commença l'an 1109. C'est le lieu de la naissance d'une nouvelle congrégation et excellente réforme de l'Ordre de Saint-Benoît, qui porta le nom de Tiron, et qui se répandit beaucoup, en peu de temps, par la protection des Rois et des seigneurs, qui s'empressaient à l'envi de voir le saint abbé Bernard, et de lui marquer leur bienveillance. Il mourut le 14 avril de l'an 1116, âgé de plus de soixante-dix ans, et comblé de mérites, joint au don des miracles et à celui de prophétie. Il n'est point canonisé par l'Église; mais les Martyrologes des bénédictins et celui de France font son éloge le 14 avril. Sa vie, écrite par Geoffroy-le-Gros, son disciple, treize ou quatorze ans après sa mort, est exacte. On la trouve dans les Bollandistes, avec les remarques de Henschenius. (Baillet, 14 avril.)

BERNARD, maître-école d'Angers, le premier des disciples de saint Fulbert de Chartres, fleurissait dans l'onzième siècle, et mourut, comme l'on croit, vers l'an 1054. On a de lui la relation d'un voyage qu'il fit à Notre-Dame du Puy-en-Velay, et un traité, divisé en vingt-deux chapitres, des miracles de sainte Foi, vierge et martyre, dont l'abbaye de Conques, au diocèse

de Rhodez, possédait le corps. (D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. 7, pag. 308, 310.)

BERNARD, scholastique d'Utrecht dans les Pays-Bas, c'est-à-dire, chef de l'école épiscopale de cette ville, écrivit une lettre à Conrad, évêque d'Utrecht, par laquelle il lui adresse un Commentaire allégorique et moral sur l'églogue que Théodule, Italien, avait composée vers la fin du cinquième siècle, et que Bernard se proposait d'expliquer à ses écoliers. On trouve cette lettre dans le premier tome de la grande Collection de dom Martenne, p. 512. L'éditeur la rapporte à l'an 1081. (Sigebert, *de Script. eccles.* Valère-André, *in Append. Bibl. belg.* Dom Rivet, t. 8, p. 677 et 678 de son *Hist. littér. de la France.* Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, t. 21, p. 125.)

BERNARD LE SAXON, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, et Saxon, vivait dans l'onzième siècle. Il écrivit d'un style fort amer contre l'empereur Henri IV, dans les démêlés de ce prince avec le pape. Il fit aussi quelques autres ouvrages qui ne nous sont pas bien connus. (Sigebert, *de Script. eccl.*, c. 165. Trithème. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. eccl.*, t. 21, p. 422.)

BERNARD, moine de Cluny dans l'onzième et douzième siècle, fit un recueil des anciens usages de cette abbaye, par l'ordre du saint abbé Hugues, à qui il le dédia sous le titre de, *Consuetudines monasterii Cluniacensis.* Dom Marquart Ergotte l'a donné dans son recueil intitulé : *Ancienne discipline monastique*, imprimé à Paris en 1726, chez Osmont, in-4°. Trithème parle de Bernard avec éloge. (Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 20, pag. 466. *Bibliothèque de Cluny.*)

BERNARD DES PORTES, fondateur de la chartreuse de ce nom, quitta le monastère d'Ambournai où il avait professé la règle de saint Benoît, pour fonder la Chartreuse-des-Portes, que l'on compte pour la troisième de l'Ordre, l'an 1115. Il gouverna cette communauté en qualité de prieur jusqu'à l'an 1147, que ses infirmités autant que son grand âge l'obligèrent à se démettre, et mourut le 12 février 1152. Il avait écrit plusieurs lettres sur des matières de piété. Il ne nous en reste que trois, publiées par le père Chifflet, *Præfat. in espist. Bern.*, tom. 24. *Bibl. Patr.*, pag. 1501. Elles ont été imprimées à Dijon en 1657, in-8°. L'une est à Aymon de Varennes, et à Aymon de Rohières ; l'autre aux religieuses de Lyon ; la troisième à un reclus, nommé Raynaud, qui vivait dans un ermitage à deux lieues de la Chartreuse-des-Portes. (Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et eccl.*, tom. 22, pag. 291.)

BERNARD (saint), premier abbé de Clairvaux, naquit l'an 1090 ou 1091, à Fontaines, village de Bourgogne à une demi-lieue de Dijon, dont son père,

nommé Tescelin, était seigneur. Sa mère, nommée Alix ou Alette, fille du comte de Montbar, eut sept enfans, six garçons et une fille, qu'elle éleva tous chrétiennement. Saint Bernard fit paraître dès son enfance des inclinations très-fortes pour la vertu, et prit de bonne heure le dessein de se retirer du monde. Il fit prendre la même résolution à ses frères et à plusieurs de ses amis ; et après qu'ils eurent vécu quelque temps en retraite dans la maison de leur père, ils en sortirent l'an 1113, tous en un même jour, et se rendirent à Cîteaux où ils demandèrent à Étienne, qui en était alors abbé, d'être admis à l'habit monastique. Dès le premier jour que Bernard fut admis au noviciat, il commença de pratiquer ce qu'il devait un jour enseigner aux autres. Il avait souvent dans la bouche cette parole : *Bernard, qu'es-tu venu faire ?* Mortifié en tout, il ne vivait que pour les choses spirituelles ; en sorte que, voyant des yeux du corps, il ne voyait pas ; écoutant, il n'écoutait pas ; mangeant, il ne goûtait rien. Il fut fait abbé de Clairvaux en 1114, et béni par Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne. La réputation de la sainteté de saint Bernard, et de la manière dont on vivait dans ce monastère, y attira de toutes parts un grand nombre de personnes qui voulaient se donner entièrement à Dieu ; il en sortit en peu de temps des religieux pour aller s'établir dans d'autres monastères où l'on vivait avec la même régularité. Celui de Trois-Fontaines fut le premier fondé dans le diocèse de Châlons l'an 1118 ; celui de Fontenay le fut peu de temps après dans le diocèse d'Autun ; l'an 1121, on en établit un à Foigni dans le diocèse de Laon, et celui d'Igny dans le diocèse de Reims ; la quatrième fille de Clairvaux fut fondée l'an 1127. Tous ces monastères eurent pour premiers instituteurs des religieux de Clairvaux qui en furent abbés ; mais saint Bernard avait une inspection générale sur tous ces monastères. La science et la vertu de ce Saint étaient trop éclatantes pour demeurer longtemps cachées ou renfermées dans l'obscurité du cloître ; elles le rendirent bientôt si célèbre dans l'Église, qu'il n'y eut point d'affaires de conséquence auxquelles il ne fût employé. Il fut appelé aux conciles de Troyes et de Châlons tenus par Matthieu cardinal-évêque d'Albano ; le premier l'an 1128, et le second l'an 1129. Le schisme qui survint ensuite dans l'Église de Rome après la mort du pape Honoré II, entre Innocent et Pierre de Léon, donna bien de l'exercice à saint Bernard, qui fut le principal défenseur d'Innocent pendant huit années. Le roi de France Louis VI, surnommé *le Gros*, avant que de se déclarer pour aucun de ces deux contendans, résolut d'assembler les États de son royaume à Étampes, pour examiner lequel des deux

avait le meilleur droit. Saint Bernard fut appelé à l'assemblée par le Roi et par les évêques, et la décision de cette affaire importante fut remise à son jugement. Il déclara que tous les fidèles devaient reconnaître Innocent II pour souverain pontife, et toute l'assemblée fut de son avis. Ce pape, étant reconnu par la France, s'y rendit en diligence. Saint Bernard l'accompagna presque toujours, tandis qu'il y fut. Il le mena d'Orléans à Chartres, où il persuada à Henri, roi d'Angleterre, de le reconnaître. De là, il suivit le pape en Allemagne, et fut présent à la conférence que sa Sainteté eut avec l'empereur à Liége : il y parla avec liberté à ce prince, pour le détourner de la demande qu'il avait faite au pape du rétablissement des investitures. Au retour de Liége, le pape tint un concile à Reims l'an 1131 ; et quand ce concile fut fini, il se retira à Auxerre, après avoir visité Clugny et Clairvaux. Il y fut reçu avec une extrême joie par les religieux de Clairvaux, qui n'allèrent pas au-devant de lui parés d'ornemens de pourpre et de soie, mais vêtus de gros drap, portant une croix mal polie, et chantant doucement et modestement des hymnes et des cantiques. L'année suivante, saint Bernard accompagna le pape en Italie, et réconcilia avec lui les Pisantins et les Génois ; il le suivit jusqu'à Rome, et de là fut envoyé en Allemagne pour faire la paix entre Conrad et Lothaire. Ayant négocié heureusement cette affaire, il fut appelé à Pise où le pape avait été contraint de se retirer une seconde fois. Saint Bernard assista au concile que sa Sainteté tint en cette ville l'an 1134. Après la conclusion de ce concile, le pape l'envoya à Milan pour réconcilier les Milanais avec l'Église romaine. Il y envoya avec lui deux cardinaux en qualité de légats, Gui, évêque de Pise, et Matthieu, évêque d'Albano, afin qu'ils purgeassent la ville de Milan du schisme qu'Anselme, fauteur de Pierre de Léon, y avait formé, et rappelassent à l'unité ceux qui s'en étaient séparés. Saint Bernard prit encore pour compagnon Geoffroi, évêque de Chartres, pour se servir de son conseil dans l'occasion. Les Milanais qui avaient demandé saint Bernard, allèrent au-devant de lui, le reçurent avec toutes les marques possibles d'honneur, de respect, de joie, et, par son moyen, l'Église de Milan fut bientôt remise sous l'obéissance du pape Innocent. Saint Bernard ne fut pas plutôt de retour en France, qu'il fut encore obligé de sortir de son monastère pour aller en Guyenne avec le légat du pape, afin de faire rentrer le duc de cette province dans l'obéissance du Saint-Siége, et de rétablir les évêques de Poitiers et de Limoges qu'il avait expulsés. Il vainquit l'obstination de ce prince par une action surprenante; car comme il vit qu'on ne pouvait le fléchir par la raison, il alla cé-

lébrer le saint Sacrifice ; et quand la consécration fut achevée, et la paix donnée au peuple, il mit le corps de notre Seigneur sur la patène, le porta avec lui, et, le visage enflammé et les yeux étincelans, il alla à la porte de l'église où était le duc, et lui dit ces paroles terribles : « Jusqu'ici » nous nous sommes servis de » prières, et vous nous avez mé» prisés : plusieurs serviteurs de » Dieu qui étaient dans l'assem» blée ont joint leurs prières » aux nôtres, et vous n'y avez eu » aucun égard, voici le Fils de » Dieu qui est le chef et le Sei» gneur de l'Église que vous per» sécutez, qui vient maintenant » vers vous. Voici votre Juge, au » nom duquel tout genou fléchit » dans le ciel, sur la terre et dans » les enfers : voici le juste ven» geur des crimes, dans les mains » duquel cette même âme qui » vous anime tombera un jour, » ne le méprisserez-vous point » aussi ? » A ces mots, le duc tomba par terre épouvanté, saint Bernard le releva, lui ordonna de se réconcilier avec l'évêque de Poitiers. Le duc obéit sur-le-champ, l'évêque fut rétabli, et le schisme étouffé dans cette province. L'an 1137, Bernard fut rappelé en Italie par le pape pour éteindre les restes du parti de Pierre de Léon ; il y alla ; et après avoir fait revenir plusieurs Romains du parti de Léon à celui d'Innocent, il fut député vers Roger, duc de Sicile, qui était le seul des princes qui soutenait encore Pierre de Léon, pour y défendre la cause d'Innocent contre le cardinal Pierre de Pise, qui devait soutenir la cause de Pierre de Léon. Il entra en conférence avec lui, et lui fit changer de sentiment et de parti. Après la mort de Pierre de Léon, celui qui fut mis en sa place vint s'adresser à saint Bernard pour obtenir son pardon du pape Innocent. La paix étant rendue à l'Église de Rome, et le schisme entièrement éteint, saint Bernard revint à Clairvaux, et envoya au pape quelques uns de ses religieux, dont l'un d'eux, nommé Bernard, fut depuis souverain pontife sous le nom d'Eugène III. Ce fut vers ce temps que saint Bernard combattit, dans le concile tenu à Sens l'an 1140, le fameux Abailard, sous le pontificat d'Eugène III : saint Bernard prêcha la croisade, et engagea un nombre infini de gens à la guerre contre les infidèles. Il assista à plusieurs conciles en 1147, et il combattit les erreurs d'Henri en Aquitaine. L'année suivante, Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, convaincu par saint Bernard dans un concile tenu à Reims, rétracta ses erreurs. Enfin, saint Bernard ayant été choisi sur la fin de sa vie pour être le médiateur entre les peuples de Metz et quelques princes voisins qui avaient quelques différens, tomba malade à son retour d'une faiblesse d'estomac, et mourut le 20 août 1153, âgé de soixante-trois ans. Il laissa près de cent soixante monastères de son Or-

dre fondés par ses soins. Plusieurs églises avaient souhaité de l'avoir pour évêque. Celles de Langres et de Châlons le demandèrent avec instance : celle de Gênes et de Milan lui offrirent leurs archevêchés : Reims le désira pour pasteur, mais il refusa toujours constamment d'être élevé à l'épiscopat. Saint Bernard ne s'est pas seulement rendu vénérable par la sainteté de sa vie et par ses actions éclatantes, il l'est encore par ses ouvrages, dans lesquels il paraît autant d'esprit et d'élégance que de science et de piété. Nous allons faire une courte analyse de ceux qui ont le plus de rapport à notre dessein, selon l'ordre où ils se trouvent dans la dernière édition du père Mabillon, en deux volumes in-folio.

Le premier volume contient toutes les OEuvres véritables de saint Bernard, et commence par ses lettres qui en composent le premier tome, et qui sont au nombre de quatre cent quarante-sept. La première est adressée à Robert son parent, pour l'exhorter de revenir au monastère de Clairvaux, dont il était sorti pour passer à celui de Clugny. Après lui avoir témoigné toute l'affection d'un vrai père envers son fils, il suppose qu'il a été séduit par quelques religieux qui lui avaient représenté les agrémens de Clugny en comparaison de la vie austère de Clairvaux ; il lui reproche ensuite l'infraction de ses vœux, et son ingratitude en le faisant souvenir des soins qu'il a pris de sa conduite ; ensuite il lui exprime, dans les termes les plus tendres qu'on puisse imaginer, la douleur qu'il ressent de sa perte ; il lui fait voir que la vie molle, commode et délicate que l'on menait dans l'Ordre de Clugny est très-dangereuse pour le salut : il l'exhorte enfin à rentrer dans Clairvaux pour y reprendre le premier esprit de la vie religieuse qu'il n'avait quitté que par trop de légèreté. On peut regarder cette lettre comme la plus éloquente de toutes celles de saint Bernard, également remplie de force, de tendresse et de charité. La seconde lettre contient des reproches que saint Bernard fait à Foulques, chanoine régulier, qui s'étant rendu à la sollicitation de son oncle, doyen de Langres, avait quitté sa maison régulière pour vivre en clerc séculier. C'est dans cette lettre qu'après avoir décrit le mauvais usage qu'on a coutume de faire des biens de l'Église, il lui adresse cette maxime : « Tout ce que vous » employez des revenus de l'au- » tel à autre chose que pour » avoir ce qui est nécessaire pour » votre nourriture et pour vous » habiller très-simplement, n'est » point à vous, c'est une rapine, » c'est un sacrilége : » Cette lettre est de l'an 1120. Dans la soixante-neuvième, saint Bernard console Gui, abbé de Trois-Fontaines, affligé de ce qu'en célébrant la messe, il lui était arrivé de consacrer un calice dans lequel on n'avait mis que de l'eau par mé-

garde, parce que cette faute n'était arrivée que par inadvertance ou par négligence, et non pas par malice : il lui impose néanmoins pour pénitence, et à celui qui l'avait servi à cette messe, de réciter tous les jours jusqu'à Pâques les sept psaumes pénitenciaux, et de recevoir sept coups de discipline. Il approuve ce qu'il avait fait, quand il s'était aperçu qu'il n'y avait point de vin dans le calice, en versant du vin sur une parcelle de l'hostie consacrée, parce que, quoiqu'il ne fût pas changé par une consécration propre et solennelle au sang de Jésus-Christ, il était toutefois devenu sacré par le contact du corps de Jésus-Christ. Il ajoute qu'il y a néanmoins un écrivain qui a soutenu que le saint sacrifice ne pouvait être valable sans qu'il y eût du pain, du vin et de l'eau ; en sorte que si l'une de ces trois choses manquait, les autres n'étaient pas sanctifiées : que chacun peut avoir là-dessus tel sentiment qu'il voudra, mais que pour lui, si pareille chose lui arrivait, il ferait ce qu'avait fait celui à qui il écrit, ou qu'il recommencerait la messe à ces mots : *simili modo postquam cœnatum est*, etc., et qu'il achèverait le reste du sacrifice, ne doutant point que le pain ne soit consacré séparément ; et que quand même on ne consacrerait pas l'espèce du vin, la consécration du pain ne fût véritable et réelle. Dans la soixante-dix-huitième, vers la fin, il déclame contre Étienne de Gourlande, diacre, qui était grand-maître de la maison du Roi, portait les armes et possédait plusieurs bénéfices. Dans la quatre-vingt-dix-huitième, il répond à une question qui lui avait été proposée, pourquoi de tous les Saints de l'ancien Testament, l'Église ne fait la fête que des Macchabées ? que l'Église fait leur fête, parce qu'ils sont semblables aux martyrs chrétiens, en ce qu'ils ont souffert précisément pour la défense de la loi de Dieu, et pour n'avoir pas voulu la renoncer. La cent soixante-quatorzième est la fameuse lettre que saint Bernard écrivit aux chanoines de Lyon touchant la fête de la conception de la Vierge que ces chanoines avaient introduite nouvellement. Il la commence par les louanges de l'Église de Lyon, et la finit en disant qu'il soumet son jugement au sentiment des plus sages, et principalement à l'autorité de l'église de Rome, à laquelle il réserve la décision de cette affaire, étant prêt de changer de sentiment si le Saint-Siége le décide autrement. La lettre cent soixante-dix-huitième contient les plaintes que l'archevêque de Trèves faisait sur l'usage fréquent des appellations qui attiraient toutes les affaires au Saint-Siége, et anéantissaient toute l'autorité des archevêques et des évêques : elle est adressée à Innocent II. Saint Bernard y parle en ces termes : La plainte de l'archevêque de Trèves ne lui est pas par-

ticulière; elle lui est commune avec beaucoup d'autres, et principalement avec ceux qui vous aiment le plus sincèrement... Ils se plaignent qu'il n'y a plus de justice dans l'Église; que les chefs de l'Église deviennent inutiles, et que l'autorité épiscopale est rendue méprisable, parce que ses évêques n'ont plus le pouvoir de venger les injures faites à Dieu, et qu'il ne leur est pas permis de punir les crimes qui se commettent dans leurs diocèses: on en rejette la faute sur vous, et sur la cour de Rome. On dit que vous détruisez ce qu'ils ont bien établi, et que vous établissez ce qu'ils ont détruit avec justice; que les criminels et les désobéissans, soit du clergé, soit du peuple, ou même d'entre les moines, courent vers vous; et que, revenant de Rome, ils se vantent d'avoir trouvé des protecteurs en la personne de ceux qui devraient avoir été vengeurs de leurs crimes. La cent quatre-ving-huitième est un exposé aux évêques et aux cardinaux de la cour de Rome, des erreurs d'Abailard. Les deux suivantes sont sur le même sujet. La deux cent quarantième est sur les erreurs de Henri, disciple de Pierre de Bruys : elle est adressée à Hildephonse, comte de Toulouse. Dans la quatre cent troisième, adressée à Henri, archidiacre d'Orléans, saint Bernard répond à une question qu'il lui avait proposée, savoir, si un enfant qui étant en danger de mort avait été baptisé par un laïque, sous cette forme : *Je vous baptise au nom de Dieu, et de la sainte et vraie Croix*, était baptisé valablement, et s'il fallait le rebaptiser en cas qu'il vécût encore; saint Bernard déclare qu'il le croit bien baptisé, et qu'il n'estime pas que la différence des paroles ait pu porter préjudice à la vérité de la foi, et à la bonne intention de celui qui a baptisé cet enfant. Il prouve cette opinion, parce que sous le nom de Dieu il a compris la Trinité; et qu'en ajoutant la sainte et la vraie Croix, il a fait mention de la passion de Notre-Seigneur. Les théologiens ne sont pas de cet avis. Ce sont là les lettres principales de saint Bernard. Parmi celles qui suivent, les vingt-sept dernières sont douteuses ou supposées.

Le second tome des OEuvres de saint Bernard contient divers Traités de ce Saint, dont le premier est intitulé : *De la Considération*, divisé en cinq livres, et adressé au pape Eugène III pour lui servir d'instruction. La considération dont il traite dans cet ouvrage est, comme il l'a défini lui-même, la pensée qui s'applique à chercher la vérité, particulièrement par rapport aux devoirs de son état. Il fait voir dans le premier livre que la condition d'un souverain pontife serait très-malheureuse s'il ne faisait aucune considération sur soi-même, et que ce serait une chose indigne de lui d'être entièrement occupé à entendre et à décider les différens des autres, sans employer aucune

partie de son temps à la contemplation. Il y parle contre le nombre infini de procès qui sont portés au tribunal ecclésiastique, et contre les abus qui s'y commettent; il fait voir que cette occupation conviendrait plutôt à des magistrats séculiers qu'à des ecclésiastiques; qu'il ne faut pas qu'Eugène suive les exemples de ses derniers prédécesseurs qui se sont plus appliqués aux affaires qu'à la contemplation, mais qu'il imite saint Grégoire qui, dans le temps même que Rome était menacée d'un siége par les barbares, a travaillé sur la partie la plus difficile du prophète Ézéchiel. Il y montre que la considération sert à former et à entretenir les quatre vertus cardinales. Enfin, il y dépeint les chicanes que l'on emploie dans les tribunaux de la justice ecclésiastique, et exhorte le pape Eugène à y remédier. Dans le second livre, après s'être justifié de ce qu'il a conseillé l'entreprise de la croisade dont le succès n'avait pas été heureux, il recommande au pape Eugène de considérer en sa personne ce qu'il est, ou la dignité de son état, et quel il est, c'est-à-dire, quelles sont ses mœurs, et de faire réflexion d'où il est venu, afin que cette réflexion l'empêche de s'élever. Vous n'êtes pas souverainement parfait, dit-il au pape, pour être souverain pontife; et sachez que si vous vous croyez souverainement parfait, vous êtes le dernier des hommes.... Mais considérons avec plus d'exactitude quelle figure vous faites dans l'Église de Dieu, et ce que vous êtes. Vous êtes le grand-prêtre, le souverain pontife, le premier des évêques, l'héritier des apôtres, Abel en primauté, Noé en gouvernement, et c'est à vous à qui les clefs du Ciel ont été données, à qui les brebis ont été commises; il y a d'autres portiers du Ciel, et d'autres pasteurs des troupeaux que vous: mais vous l'êtes avec un honneur d'autant plus grand, que vous avez reçu ce titre d'une manière différente de celle des autres. Les autres ont chacun un troupeau particulier, mais toutes les brebis généralement vous ont été confiées, et ne sont à votre égard qu'un seul troupeau..... Les autres sont appelés à une partie du soin, au lieu que la plénitude de la puissance vous est confiée.... Voilà ce que vous êtes par votre dignité; mais souvenez-vous aussi de ce que vous étiez, et de ce que vous êtes encore, en vous considérant personnellement; car vous êtes encore ce que vous étiez, et la dignité qui vous a été donnée ne vous dépouille pas de votre nature. Tirez le voile qui vous couvre... et vous trouverez un homme nu, pauvre, misérable. Et de ces deux considérations, il passe à une troisième: quel il est, quelles sont ses mœurs, et quelle est sa conduite, et conseille à Eugène de faire une sérieuse réflexion sur ces choses. Il l'avertit, en finissant ce livre, d'être cons-

tant dans l'adversité et humble dans la prospérité; de fuir l'oisiveté et les discours inutiles, et de n'avoir aucun égard à la condition des personnes dans ses jugemens. Dans le troisième livre, il parle de la considération que le pape doit faire sur ceux qui sont sous lui ; savoir, les fidèles de tout le monde. Il lui recommande encore de ne point affecter de domination sur eux. Il traite ensuite des devoirs du pape envers les inférieurs, les juifs, les infidèles, les chrétiens, les schismatiques; après quoi il parle de l'abus des appellations à la cour de Rome. Il est nécessaire, dit-il, de faire une grande réflexion sur ces appellations, de crainte qu'un remède établi pour une juste nécessité ne devienne inutile, si on en use mal. Il ajoute que toute la terre murmure de la quantité et de la confusion des appellations qui se font à Rome, et qu'elles sont cause d'une infinité de maux. Il condamne aussi l'abus des exemptions : il fait voir qu'elles ne sont ni permises, ni honnêtes, ni utiles ; qu'elles renversent l'ordre établi dans l'Église, et qu'elles font mépriser les puissances légitimes établies de Dieu, aussi bien que celle du pape ; qu'elles détruisent la hiérarchie ecclésiastique, établie à l'imitation de celle des anges. Dans le quatrième livre, saint Bernard considère les devoirs du pape envers le clergé, le peuple de Rome, les cardinaux et les autres officiers. Il exhorte Eugène à conduire tout le monde avec la plus grande prudence ; après quoi il lui adresse ces paroles : « Considérez, avant toutes choses, » que l'Église romaine dont Dieu » vous a établi le chef, est la » mère et non la dominatrice des » autres églises, et que vous » n'êtes pas un seigneur souve- » rain des autres évêques, mais » l'un d'eux; que vous êtes le » frère de ceux qui aiment Dieu, » et le compagnon de ceux qui » le craignent ; que vous devez » être une règle vivante de la » justice, un miroir de la sain- » teté, un modèle de dévotion, » l'appui de la vérité, le défen- » seur de la foi, le docteur des » nations, le guide des chrétiens, » l'amour de l'époux, le conduc- » teur de l'épouse, l'ordonnance » du clergé, le pasteur du peuple, » le maître des ignorans, le zèle » des opprimés, l'avocat des pau- » vres, l'espérance des misérables, le tuteur des pupilles, le » juge des veuves, l'œil des aveu- » gles, la langue des muets, le » bâton des vieillards, le ven- » geur des crimes, la terreur des » méchans, la gloire des bons, » la verge des puissans, le fléau » des tyrans, le père des princes, » le modérateur des lois, le dis- » pensateur des canons, le sel de » la terre, la lumière de l'uni- » vers, le pontife du Très-Haut, » le vicaire de Jésus-Christ, le » Christ du Seigneur, et enfin, » le dieu de Pharaon. » Dans le cinquième et dernier livre, il fait considérer au pape Eugène les puissances qui sont au-dessus

de lui ; savoir, Dieu et les anges : ce qui lui donne lieu de traiter des anges et de la Divinité. Les livres de la considération sont suivis d'un Traité de même nature, adressé à Henri, archevêque de Sens, touchant les mœurs et les devoirs des évêques. Saint Bernard y montre combien il est difficile d'en remplir les devoirs, et la nécessité qu'il y a d'avoir un bon conseil ; qu'un évêque doit honorer son ministère par ses vertus, et non pas par la magnificence et par le luxe. Il y traite en particulier des vertus nécessaires à un évêque, de la chasteté, de l'humilité, de la vigilence pastorale ; et enfin, il blâme la conduite des abbés qui veulent se faire exempter de la juridiction des évêques, et porter des habits pontificaux. Son discours sur la conversion est une exhortation morale à la pénitence et au changement de vie. Le Traité du Précepte et de la Dispense est une réponse que fait saint Bernard aux moines de saint Pierre de Chartres qui l'avaient consulté sur ce sujet. Il y établit pour principe que quand on s'est engagé à observer une règle, on ne peut en être dispensé que pour des causes justes et connues du supérieur. Son apologie est un ouvrage dans lequel il prétend se justifier, et ceux de son Ordre, de ce dont ils étaient accusés de médire de l'Ordre de Clugny, c'est-à-dire, de tous les moines bénédictins qui n'avaient pas embrassé la réforme de Cîteaux. Il ne laisse pas d'y faire de vifs reproches à ces moines sur leur vie sensuelle et peu religieuse. Le Traité de la nouvelle milice est un éloge qu'il fait des chevaliers du Temple, et une exhortation à s'acquitter des devoirs de leur état. On trouve ensuite différens traités de piété, comme de l'humilité, de l'amour de Dieu ; il distingue dans celui-ci quatre degrés d'amour : le premier est celui par lequel les hommes s'aiment eux-mêmes ; le second, par lequel ils aiment Dieu pour eux-mêmes ; le troisième, par lequel ils aiment Dieu pour lui-même ; et le quatrième, par lequel ils ne s'aiment que pour Dieu. A l'égard de l'obligation d'aimer Dieu, il l'étend à tous les hommes. Le traité de la Grâce et du libre-arbitre a été composé par saint Bernard, à l'occasion d'une conférence dans laquelle un homme lui avait objecté qu'il donnait trop à la Grâce, parce qu'en parlant des grâces que Dieu lui faisait, il avait dit qu'il reconnaissait que Dieu l'avait prévenu dans le bien ; qu'il devait à sa divine bonté le progrès qu'il y faisait, et qu'il espérait qu'il lui en accorderait la perfection. Quelqu'un des assistans l'ayant entendu ainsi parler, lui dit : *Que faites-vous donc de vous-même, et quelle récompense pouvez-vous espérer, si c'est Dieu qui fait tout ?* Cette question donna lieu à saint Bernard d'écrire sur cette matière, pour expliquer l'accord du libre-arbitre avec la Grâce.

Il dit que le libre-arbitre est sauvé par la Grâce à laquelle il coopère et consent ; que ce consentement est opéré par la Grâce même, mais qu'il n'en est pas moins libre. Le Traité du même Saint, adressé à Hugues de Saint-Victor, contient quelques opinions d'un anonyme qui avait avancé, 1° que le baptême de Jésus-Christ avait été d'obligation depuis que Notre-Seigneur avait dit à Nicodème : *Quiconque n'est pas né de nouveau*, etc.; 2° que personne ne peut être sauvé sans recevoir actuellement le sacrement du Baptême, ou le martyre à la place ; 3° que les patriarches de l'ancien Testament ont eu une connaissance aussi claire de l'Incarnation que les chrétiens ; 4° qu'il n'y a point de péchés d'ignorance ; 5° que saint Bernard s'était trompé en écrivant dans ses Homélies que les anges n'avaient pas connu le dessein de Dieu touchant l'Incarnation. Saint Bernard réfute ces sentimens. Il dit sur le premier, que ce que Jésus-Christ n'a dit qu'à un particulier, ne peut faire un précepte général ; sur le second, que le désir du baptême supplée au défaut de ce Sacrement ; sur le troisième, que saint Paul aurait tort de se vanter que lui et les autres apôtres avaient reçu les prémices de l'esprit de Dieu ; sur le quatrième, qu'il est évident par l'Écriture qu'il y avait des péchés d'ignorance, puisque David prie Dieu de ne se pas souvenir de ses ignorances ; que Moïse en fait mention ; que saint Paul et les juifs en avaient été coupables ; sur le cinquième, qu'il n'a voulu rien dire autre chose, si ce n'est que les anges n'avaient point connu le mystère de l'Incarnation, comme ils le connurent lorsque l'ange Gabriel en vint avertir la Vierge ; c'est-à-dire, qu'avant ce temps ils ignoraient les circonstances de ce mystère, la manière dont il devait être accompli, et la personne dans le sein de laquelle le Saint-Esprit devait l'opérer. Suit le traité contre les erreurs d'Abailard. Il y a encore dans le même tome un traité de la vie de saint Malachie, et un autre du chant ou de la correction de l'Antiphonier. Le troisième tome contient les sermons de saint Bernard, divisés en trois classes, dont la première contient ceux que l'on appelle du *temps ;* la seconde, ceux des *Saints*, ou panégyriques ; la troisième, ceux qui sont sur divers sujets. Ils ne sont pas moins travaillés que ses autres ouvrages, composés avec feu, pleins de pensées vives et solides, très-propres à toucher le cœur. Il les a presque tous prêchés à ses religieux, auxquels il faisait ordinairement tous les jours des exhortations. Le père Mabillon fait voir dans sa préface que, quoiqu'il pût y avoir parmi ses religieux, des frères convers qui n'entendissent point le latin, néanmoins la plupart de ses sermons ont été récités en latin, comme leur style le fait assez connaître. Il avoue qu'il a aussi quelquefois prêché

en langue romaine ou vulgaire, en faveur de ceux qui n'entendaient point le latin. Le dernier tome du premier volume des OEuvres de saint Bernard, contient ses sermons sur le Cantique des Cantiques qui sont au nombre de quatre-vingt-six; sur les deux premiers chapitres, et sur le premier verset du troisième chapitre du Cantique des Cantiques: c'est un recueil d'une infinité de pensées morales et spirituelles qu'il tire des paroles du texte, ou en les expliquant d'une manière mystique, ou en leur donnant un sens allégorique, ou en les adaptant à d'autres sujets; c'est une chose prodigieuse combien il est fécond en ce genre d'écrire, et comment il a pu faire un si gros ouvrage, rempli de tant de différentes matières, sur deux chapitres aussi courts que le sont les deux premiers du Cantique des Cantiques. Le second volume des OEuvres qui portent le nom de saint Bernard est divisé en deux tomes: nous n'en dirons rien, parce que les ouvrages qu'il renferme sont attribués à d'autres auteurs dont nous parlerons en leurs lieux. Les ouvrages de saint Bernard, donnés par le savant père Mabillon en neuf volumes in-8°, et en deux volumes in-fol., en 1667, ont été réimprimés in-fol., en 1690 et en 1719, à Paris, avec des corrections, des notes et quelques dissertations. La seconde de ces trois éditions des Pères bénédictins, est la meilleure: les additions de la troisième, qui est souvent fautive, sont peu de chose. M. Bourgoing de Villefore a donné une excellente vie de saint Bernard, imprimée en 1723, in-4°, à Paris, que l'on pourra consulter, aussi bien que la bibliothèque de Cîteaux, de Charles de Wisch, Hildebert du Mans, *epist.*, 78, Pierre le Vénérable, Othon de Freisingen, Trithême, Bellarmin, Possevin. (Dupin, *Biblioth. des Aut. eccl. du douzième siècle*, part. 1.)

Voici le jugement que porte ce dernier auteur des écrits de saint Bernard. Son style est vif, noble et serré, ses pensées sublimes, son discours agréable et délicat: il est également plein d'onction, de tendresse et de force; il est doux et véhément; il gagne l'esprit par ses manières insinuantes, et touche le cœur par ses mouvemens; ses exhortations sont pressantes; ses avertissemens pleins de gravité; ses réprimandes efficaces, ses reproches tellement tempérés de douceur, qu'il est aisé d'y voir que c'est la charité et non pas la mauvaise humeur ou l'esprit de domination qui les produit: il sait donner des louanges sans flatteries, et dire des vérités sans offenser; il divertit, il réjouit, il plaît, il donne de la crainte et inspire de l'amour; sa science n'est pas une érudition curieuse, mais une doctrine utile au salut. Il est si plein de l'Écriture sainte, qu'il n'y a presque point de période où il ne se serve de ses paroles et de ses expressions. Saint Ambroise et saint Augustin

sont ceux des Pères qu'il a le plus suivis. Il savait aussi les canons et les règles de la discipline de l'Église; mais il s'est particulièrement appliqué à la morale et à la spiritualité. Ses sentences morales sont nobles, graves, et contiennent de grands sens en peu de paroles. Il est ingénieux et fécond en allégories. Il traite les dogmes à la manière des anciens, et non pas suivant la méthode des scholastiques et des controversistes de son temps ; ce qui lui a fait donner le nom de dernier des Pères. Il a été en si grande réputation de doctrine et de sainteté pendant sa vie, que les peuples, les Rois, les évêques, les papes même ont pris ses conseils, et y ont déféré comme à des lois indispensables ; et ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'il a su joindre l'amour du silence et de la retraite à tant d'occupations, et une profonde humilité à une si grande élévation. D. Ceillier remarque que, depuis la dernière édition des OEuvres de saint Bernard, D. Martenne et D. Durand ont donné dans le premier tome de leur grande collection trente-cinq lettres de ce Père, adressées à diverses personnes, sur un manuscrit de saint Vaast d'Arras. Ils ont aussi publié une hymne de saint Bernard en l'honneur de saint Malachie, et une lettre du même saint Bernard ou des moines de Clairvaux, à Henri, novice en cette abbaye, frère du roi Louis. Cette lettre se trouve dans le premier tome des *Anecdotes*, à Paris, 1717. (D. Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 22.)

BERNARD, abbé de Saint-Anastase. *Voy.* Eugène III.

BERNARD, moine de Clugny, Anglais de nation, dans le douzième siècle, dédia à Pierre, abbé de son monastère, trois livres en vers rimés sur le Mépris du Monde, imprimés diverses fois en Allemagne, à Brême, en 1597, et à Lunebourg en 1640. (Dupin, 12e siècle.)

BERNARD, abbé de Foncaud, de l'Ordre de Prémontré, dans le douzième siècle, a écrit contre les Vaudois, et dédié au pape Luce III un ouvrage dans lequel il combat ces hérétiques que Bernard, archevêque de Narbonne, avait condamnés par deux fois après les avoir entendus. Il y parle particulièrement de l'obéissance qui est due au pape et aux prélats ; contre la permission que ces hérétiques donnent aux laïques et même aux femmes de prêcher ; contre ce qu'ils avancent, que les aumônes, les jeûnes, les sacrifices et les prières des vivans ne servent de rien aux morts ; contre ceux qui nient le Purgatoire, et contre ceux qui soutiennent que les âmes ne sont ni dans le Ciel, ni dans l'Enfer jusqu'au jour du jugement ; et contre la prétention de ces hérétiques, qu'il ne faut point s'assembler dans les églises pour prier. Ainsi, cet auteur n'attaque précisément que les Vaudois. Gretser nous a donné cet ouvrage en 1614. (Le

Page, *Biblioth. de Prémontré.* Possevin. Dupin, 12e siècle.)

BERNARD GUIDONIS. *Voyez* Guidonis.

BERNARD, de Compostelle en Espagne, prêtre ou trésorier de cette église au treizième siècle, était savant en Droit. Il écrivit divers ouvrages : *Diplomata summorum pontificum, et antiquorum Hispaniæ Regum*, mis dans le quatrième volume de *Hispania illustrata;* la troisième compilation des *Décrétales;* un Commentaire sur les premiers livres des *Décrétales;* un recueil de Questions sur tous les cinq livres. (Trithème, *de Script. eccles.* Possevin. Gesner. Moralès. Le Mire. Dupin, douzième siècle.)

BERNARD DE PROVENCE, ainsi appelé parce qu'il était Provençal, a fleuri dans le treizième siècle. Il a laissé des Commentaires sur quelques livres de l'Écriture; un Traité de l'Ame en deux parties, dont la première est, de l'âme en elle-même, ou séparée de corps; et la seconde, de l'âme unie avec le corps. Bernard de Provence était dominicain, et disciple de saint Thomas. Son vrai nom est Bernard de Trilia. Il fut docteur de Paris, et il y enseigna la théologie. Il était né à Nîmes vers l'an 1240, et il mourut à Avignon le 4 août 1292. (Serafino Razzi. Alphonse Fernandez. Le père Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. 1, pag. 432.)

BERNARD PARENTINUS ou DE PARENZO, originaire du Béarn, fleurit vers l'an 1342. Il était de l'Ordre de Saint-Dominique; on sait seulement de lui qu'il fut envoyé au collége général de cet Ordre, à Paris, en 1336, pour s'y perfectionner dans l'étude de la théologie; qu'il expliquait publiquement l'Écriture sainte dans l'église cathédrale d'Alby en 1340, et qu'il reçut le grade de docteur des mains de Clément VI; enfin, qu'il fut nommé pour professer la théologie à Toulouse par le Chapitre général de son Ordre tenu à Carcassonne en 1342. Il composa un Traité sur l'office de la messe qui se trouve manuscrit dans plusienrs bibliothèques, imprimé dans plusieurs endroits, particulièrement à Paris, sous ce titre : *Lilium Missæ*, par Louis Le Vasseur, en 1517 et 1531, in-8°. Poccian et Symler lui attribuent aussi des sermons et différens opuscules. (Cave. Dupin, quatorzième siècle.)

BERNARD, abbé du Mont-Cassin qui a fleuri vers l'an 1347, a composé un livre intitulé : *le Miroir des Moines de l'Ordre de Saint-Benoît*, imprimé à Paris l'an 1507; un Commentaire sur la Règle de saint Benoît que l'on trouve manuscrit dans quelques bibliothèques. Trithème fait aussi mention d'un livre des Préceptes réguliers, et de Sermons à ses religieux. (Dupin, *Bibliothèque ecclés.*, quatorzième siècle.)

BERNARD JUSTINIEN, noble

vénitien, neveu de Laurent Justinien dont il a écrit la vie, se fit chartreux vers l'an 1471. Les Vénitiens le députèrent vers le pape Sixte IV au nom de leur ville. Il mourut en 1495. Outre la vie de son oncle, rapportée par Surius au 8 janvier, et au commencement de ses ouvrages imprimés à Bâle en 1560, et à Lyon, 1568, il nous a donné l'histoire de Venise et des Gestes de sa nation. La vie de saint Marc, évangéliste, à Venise, 1534, in-fol. Différens Discours, Venise, 1595, in-fol.; et l'Histoire des Goths. (Ghérard. Vossius. Cave. Dupin, douzième siècle.)

BERNARD D'AQUILA, natif de Fossa dans l'Abruzze, procureur-général de l'Ordre des Frères-Mineurs, fleurit depuis l'an 1480 jusqu'à l'an 1503 qui fut celui de sa mort. Il a composé quelques ouvrages d'instruction, comme *le Funéral*, imprimé à Venise en 1571; un Traité de l'Instruction de ceux qui veulent se marier, parmi le recueil des traités de Droit; des Avertissemens touchant la vie spirituelle, imprimés en italien à Venise l'an 1572. On a aussi en Italie quelques autres ouvrages de lui manuscrits, comme l'Abrégé de l'Histoire des Hommes illustres de son Ordre en Italie; plusieurs sermons; les Vies de saint Bernardin et de Philippe d'Aquila. (Dupin, *Biblioth. ecclés.*, quinzième siècle.)

BERNARD DAPIFER, moine de Melk en Autriche, a écrit, vers l'an 1360, l'Histoire de saint Gothalme, donnée par Lambécius dans le deuxième tome de sa *Bibliothèque de Vienne*, pag. 618. (Dupin, quatorzième siècle.)

BERNARD DE LUXEMBOURG, dominicain, enseigna long-temps à Louvain, et mourut prieur du couvent de son Ordre, à Cologne, le 6 octobre 1535. On a de lui : 1° *Quolibetum de Jubilæo*, à Anvers, 1501, in-4°. 2° *Opusculum de Jubilæo, sive peregrinatorium ad urbem Romam in triginta dietas redactum, in quo miræ antiquitates, et sacrorum interpretum sententiæ referuntur*; à Cologne, 1525, in-4°. 3° *Compilatio in recommendationem B. Josephi sponsi Christiferæ Virginis et nutritii D. N. Jesu.* 4° *Sermones de diabolica colluctatione septem vitiorum capitalium et virtutum spiritualium.* 5° *Catalogus hæreticorum omnium pene, qui ad hæc usque tempora passim litterarum monumentis proditi sunt, illorum nomina, errores et tempora quibus vixerunt ostendens : cui postea adjectus est tractatus de Purgatorio*; à Cologne, 1522, in-4°; et à Paris, 1524. 6° *De Ordinibus militaribus et armorum militarium mysteriis*, 1527, in-8°. 7° *Compendium de laudibus aquæ benedictæ, ejusque primaria institutione*; in-12. § *Distinctum pro instructione simplicium contra lutheranos et valdenses hæreticos*; in-4°. 8°. *Sermones de Rosario*, etc. (Le père Échard,

Script. Ord. Præd., tom. 2, pag. 93.)

BERNARD D'ARRAS, capucin. Nous avons de lui : *le grand Commandement de la Loi*, ou *le Devoir de l'homme envers Dieu, envers le prochain*, 1734, in-12. *L'Ordre de l'Église*, ou *la Primauté et la Subordination ecclésiastique selon saint Thomas*, 1735, in-12. *Le Ministère de l'Absolution*, ou *le Pouvoir de confesser, selon saint Thomas*, 1740, in-12. *Les Écarts des Théologiens d'Auxerre, sur la Pénitence et l'Eucharistie*, 1748, in-4°. *Le Code des Paroisses*, 1746, deux vol. in-12. *Le Ministère primitif de la Pénitence enseigné dans toute l'Église gallicane*, 1752, in-12.

BERNARD (Jean-Baptiste), chanoine régulier de l'abbaye de Sainte-Geneviève, né à Paris en 1710, a prononcé le 23 mars 1752, dans l'église de cette abbaye, l'oraison funèbre de M. le duc d'Orléans. Elle est imprimée à Paris, chez Simon, in-4°. On a encore de lui une ode sur le prix de sagesse que M. le duc d'Orléans se proposait de fonder à Nanterre, 1741; et le Panégyrique de saint Louis, 1756, in-12.

BERNARD (Jacques), savant critique protestant, né à Nions en Dauphiné, le 1er septembre 1658, fut fait pasteur de l'église de Venterol dans la même province. Mais obligé de sortir du royaume en 1683, il fut employé dans quelques villes de Hollande, et finit par être ministre à Leyde où il professa la philosophie et la théologie : il mourut en 1718. Il a fait la continuation des nouvelles de la république des Lettres, qui étaient interrompues depuis dix ans, quand il les continua en janvier 1699 : il y travailla jusqu'en décembre 1710, les commença en 1716, et les continua jusqu'à sa mort, arrivée à Leyde le 27 avril 1718 dans sa soixantième année. M. Bernard a fait aussi la plus grande partie du tome 20 de la Bibliothèque Universelle de M. Le Clerc, et les volumes suivans jusqu'au vingt-cinquième, qui parut en 1693, et qui fut le dernier. On a encore de lui : Recueil de Traités de paix, etc., fait entre les princes, depuis l'an de J.-Ch. 536 jusqu'à présent, avec des notes, à La Haye en 1700, quatre volumes in-fol., avec une préface à la tête. Théâtre des États de son altesse le duc de Savoie, traduit du latin en français, à La Haye en 1700, in-fol., deux volumes. Traité de la Répentance tardive, à Amsterdam en 1712, in-12. Lettres au sujet de cet ouvrage contre les journalistes de Leipsick, dans le Journal Littéraire de La Haye, tom. 3, p. 413; de l'Excellence de la Religion, avec quatre discours sur différens sujets, à Amsterdam en 1714, deux volumes in-12. Supplément au Dictionnaire de Moréri, en 1716, à Amsterdam, in-fol., deux volumes, en comprenant le supplément, qui avait déjà paru in-folio à Paris, et que l'on a réimprimé

en Hollande avec celui de M. Bernard, qui n'aurait composé sans cela qu'un volume. Remarques sur les différentes éditions des livres dans la république des Lettres, novembre, 1703. Dissertation où l'on fait voir qu'une société de vrais chrétiens est propre à se maintenir dans la république des Lettres, juillet, 1707. Il a travaillé aussi à l'Histoire abrégée de l'Europe, et aux premières années des lettres historiques. (Voyez *Europe savante*, t. 4. *Journal Littéraire*, tom. 10. Nicéron, *Mém.*, 1; et tom. 10, part. 2), où l'auteur dit que M. Bernard passe communément pour avoir fait la lettre qui lui est adressée sous ce titre feint : *Lettre à M. Bernard*, etc., sur l'Apologie de Fréder. Aug. Gabillon, moine défroqué, à Amst., 1708, in-8°.

BERNARD (saint), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située au diocèse de Valence en Dauphiné, et près de la ville de ce nom.

BERNARD D'AUVERGNE ou DE CLERMONT et DE GANNAT, petite ville de France dans le Bourbonnais, sur les confins de l'Auvergne, dont il était natif, fit profession dans le couvent des Frères-Prêcheurs de Clermont en Auvergne. Il fleurit à la fin du treizième et au commencement du quatorzième siècle, surtout à Paris, dans le collége de Saint-Jacques, dont il était prieur en 1303. Il fut bachelier de la Faculté de Paris, et l'un des plus grands prédicateurs de son temps. Après la mort de Pierre II de Cros, évêque de Clermont, arrivée le 25 septembre 1304, Bernard fut élu par compromis pour lui succéder ; mais il ne fut pas confirmé à cause du démêlé qui survint entre lui et Jean de Fargères, chanoine, qui prétendait que le droit d'élection lui était dévolu pour cette fois. Bernard laissa en mourant on ne sait en quelle année les ouvrages suivans : 1° *Lectura super libros sententiarum;* 2° *Contra dicta Henrici de Gandavo, quibus impugnat S. Thomam.* Cet ouvrage se trouve manuscrit chez les dominicains de Bologne. 3° *Contra Godefridum, eadem de causa;* Geoffroi des Fontaines, docteur de Paris; 4° *Contra Jacobum Neapolitanum, eadem de causa* (Jacques de Viterbe, de l'Ordre des Augustins, depuis archevêque de Naples.) Le père Échard croit que ces ouvrages sont les mêmes que les *Quodlibeta* du même auteur, qu'on fait monter au nombre de quinze, et que l'on trouve chez les dominicains de Saint-Omer, d'Utrecht et de Cologne. 5° Des Sermons, dont il y en a un dans la bibliothèque de M. Colbert, intitulé : *Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci* (cod. 3275, n. 17, fol. 50.) Un autre, au fol. 104, a pour titre : *Collatio F. Bernardi de Alvernia. Dom. 4 post. octavas paschæ. Induite vos sicut electi Dei in epist. hodiern.* Dans la bibliothèque de Saint-Victor, cod. 428, fol. memb., fol. 4, il y en a un pour la fête

de sainte Cécile, sous ce titre : *Bernardus Jacobita. Mundam servavi animam meam.* Le père Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. 1, pag. 385 et 492, tom. 2, pag. 819.)

BERNARDIN DE SIENNE (saint), ainsi appelé parce qu'il était fils de Tellus, de la famille des Albizeschi de cette ville, qui était venu s'établir à Massa dans la Toscane, et y avait épousé la fille d'un gentilhomme de ce lieu appelée Néra, y naquit l'an 1383. Ayant perdu sa mère à trois ans, et son père à sept, ses parens le firent venir à Sienne et lui donnèrent Onuphre pour maître de grammaire, et Jean de Spolette pour lui enseigner la philosophie. En 1396, il s'attacha à la confrairie des disciplinés de la Vierge, et établit sa demeure dans la maison de l'hôpital de la Scala dont sa cousine était supérieure. On peut juger qu'il s'acquittait des mieux de tous les devoirs de cette association; mais pour les remplir plus parfaitement, il entra dans l'Ordre des Frères-Mineurs; et après avoir demeuré quelque temps dans le couvent de Sienne, il se retira dans un autre au milieu d'une forêt assez éloignée de la ville. Ayant reçu l'Ordre de prêtrise, il commença à annoncer la parole de Dieu. Ses supérieurs l'envoyèrent ensuite dans la Terre-Sainte, et il fut nommé commissaire de cette mission. Il revint en Italie, et la parcourut presque tout entière, prêchant dans les campagnes et dans les villes la dévotion au saint nom de Jésus-Christ, qu'il avait pour cela représenté dans un rond avec un soleil qu'il montrait à ses auditeurs. Son zèle lui suscita des ennemis qui l'accusèrent d'hérésie devant Martin v. Il alla à Rome pour se justifier. Eugène iv lui offrit plusieurs évêchés qu'il refusa. Il se contenta de la charge de vicaire-général de son Ordre dans l'Italie ; il y bâtit ou rétablit plus de trois cents couvens en différens endroits. Il mourut à Aquila dans l'Abruzze en 1444, âgé de soixante-un ans. Nicolas v le canonisa en 1450.

Les œuvres de ce Saint sont divisées en quatre tomes. Le premier contient soixante-un Sermons sous le titre de Carême de la Religion chrétienne. Le second un autre carême intitulé, *l'Évangile éternel.* Le troisième, deux Avents, l'un sur les béatitudes, et l'autre des inspirations. Deux Carêmes, l'un intitulé, *du Combat spirituel;* et l'autre, *Séraphin*, et quelques Sermons particuliers. Un Traité de la Confession, le Miroir des pécheurs, un Traité des Préceptes de la règle des Mineurs ; une lettre aux religieuses de son Ordre en Italie, contenant quelques réglemens ; des Aspirations à Dieu pour tous les jours de la semaine ; une Prose en forme de dialogue entre le monde et la religion devant le pape; un Traité de l'obéissance en forme de dialogue. Le père de La Haye ne croit pas que les deux carêmes

qui sont dans ce tome soient véritablement de saint Bernardin, parce qu'ils sont d'un autre style, et écrits avec moins de justesse, d'élévation et de science. Le dernier tome contient des sermons sur quelques autres dimanches de l'année et des fêtes de Notre-Seigneur et des Saints, avec un Commentaire sur l'Apocalypse. On n'a point le Traité de la Conception de la Vierge de saint Bernardin, dont Trithême et les autres auteurs font mention. Quoique les sermons de ce Saint n'aient rien de bien relevé pour le style, il ne laisse pas de s'y rencontrer de fort bonnes choses, et on n'y remarque pas les fausses pensées et les puérilités où d'autres du même temps sont tombés. Ces ouvrages ont été imprimés à Venise en 1591, par les soins de Rodulphe, évêque de Sinigaglia, et à Paris en 1636, par les soins du père de La Haye, en 2 vol. in-fol. (Wading., *in Annal.* Trithêm. Bellarm., *de Script. eccl. sancti Anton.* Possevin. Cave. Dupin, *Bibl. eccl.*, quinzième siècle.)

BERNARDIN DE BUSTIS, Milanais, de l'Ordre des Frères-Mineurs, dans le quinzième siècle, vivait encore en 1480. C'était un des plus grands prédicateurs de son temps. Il est auteur d'un office de l'immaculée Conception de la Vierge, dont Sixte IV avait autorisé la fête. On a aussi de lui plusieurs sermons de la Vierge sur toutes les fêtes et tous les samedis de l'année, dont on a fait un recueil imprimé à Milan et à Strasbourg sous le nom de Marial. Un Carême imprimé à Strasbourg la même année. Un autre Recueil de Sermons pour toute l'année et sur différentes matières, imprimé à Haguenau en 1500. Il a aussi fait deux Traités pour la défense des monts de piété dont il fut l'instituteur en Italie, adressé au cardinal de Carvajal, composés l'an 1497, et imprimés à Milan l'an 1503. Il est encore l'auteur de l'Office du nom de Jésus dont se servent les cordeliers. (Cave. Wading. Dupin, *Biblioth. eccl.*, quinzième siècle.)

BERNARDIN DE CARPENTRAS (Henri-André dit le Père), naquit en cette ville, en 1649, d'une famille distinguée, et quitta ses nom et prénom en entrant dans l'Ordre des Carmes, selon les uns; ou selon les autres, dans l'Ordre des Capucins. Il fut successivement professeur de philosophie et de théologie, et mourut à Orange en 1714. Nous avons de lui : *Antiqua priscorum hominum Philosophia*, imprimé à Lyon en 1694. L'auteur assure dans sa préface qu'il a secoué le joug de l'école pour ne jurer sur la parole d'aucun maître. Sa *Physique* est assez bonne, vu le temps auquel il écrivait.

BERNARDIN DE TOME, surnommé le *Petit* à cause de sa petite taille, de l'Ordre des Frères-Mineurs, se rendit recommandable aux papes Sixte IV et Innocent VIII, auxquels il servit beaucoup dans quelques affaires importantes. C'était un homme

d'une grande vertu, et dont l'éloquence le faisait admirer de ceux qui le connaissaient. Bernardin de Bustis, son confrère, en fait un homme à miracles; les anges étaient répandus par millions dans l'air lorsqu'il prêchait; mais la plus grande preuve qu'il donna de sa pieté, fut l'érection qu'il fit en plusieurs villes d'Italie des monts qu'on appelle de piété pour le soulagement des pauvres que les juifs accablaient d'usures. Il mourut à Pavie le 28 septembre 1494. Il écrivit un petit Traité de la manière de se confesser, imprimé à Bresse en 1542, in-12. Quelques sermons en italien sur la perfection de la vie chrétienne, Venise, 1532, in-8°. (Possev. Trithèm. Cave. Dupin, quinzième siècle.)

BERNARDIN DE SAHAGUN, religieux de l'Ordre de Saint-François, qui vivait vers l'an 1580; les autres disent 1615, était Espagnol, et avait passé dans les Indes occidentales où il s'arrêta dans le Mexique. Il y apprit la langue du pays, et y composa en notre langue une grammaire, un dictionnaire et d'autres ouvrages qui peuvent être d'usage pour les missionnaires et pour les nouveaux chrétiens du pays. Il y composa aussi en espagnol l'histoire de la religion, du gouvernement et des coutumes des anciens idolâtres des Indes; un Traité de la conquête de la Nouvelle-Espagne ou Mexique, etc. (Antoine de Léon, *Biblioth. ind. occident.* Wadingue, *de Script. Ord. Min.* Nicolas Antonio, *Bibl. hispan.*, etc.)

BERNARDIN DE PIQUIGNY, *Bernardinus à Piconio*, capucin, né à Péquigny ou Piquigny en Picardie, en 1633, mort à Paris en 1709, s'acquit une grande réputation dans son Ordre par le succès avec lequel il y professa long-temps la théologie. Il nous a laissé un bon Commentaire sur les Évangiles, in-fol., en latin, et une triple Exposition, aussi en latin, des Épitres de saint Paul; ouvrage qui mérita les éloges du pape Clément XI; Paris, 1073, in-fol. La traduction française par le père d'Abbeville, aussi capucin, 1714, 4 vol. in-12, n'est pas estimée. Toutes les biographies répètent l'une après l'autre que la triple Exposition du père Bernardin a été traduite en français par le père d'Abbeville, 4 v, in-12. Les recherches que nous avons faites à ce sujet nous ont convaincus qu'il n'existait pas en français de traduction de la triple Exposition; en second lieu, que le père Bernardin de Piquigny avait publié lui-même un abrégé de son grand Commentaire sur saint Paul, en 4 vol. in-12; abrégé estimé, dont la cinquième édition a paru en 1820; il est rempli d'onction et de pureté. Ce religieux n'était pas moins estimable par sa piété que par son savoir.

BERNARDINS. Religieux fondés par saint Robert, abbé de Molesme, et ensuite de Cîteaux, d'où ils sont nommés religieux de Cîteaux. Ils suivent la règle de Saint-Benoît avec les usages de Cîteaux; et on les appelle

Bernardins à cause de saint Bernard qui a beaucoup illustré et étendu leur Ordre. Ils ont une robe blanche avec un scapulaire noir par-dessus, et une robe noire hors du cloître ; mais lorsqu'ils officient, ils sont vêtus d'une robe blanche appelée *coule*, qui est ample et large, et qui a de grandes manches, avec un chaperon de la même couleur. Il y a cinq abbayes chefs-d'ordre de saint-Bernard en France : Cîteaux, Clairvaux, Pontigny, La Ferté et Morimont. Il y a aussi des bernardines ou religieuses habillées comme les bernardins qui suivent la règle de saint Benoît. *Voy.* S. Bernard, Cîteaux.

BERNAY, *Bernaicum*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la petite ville du même nom sur la Carentone, à douze lieues de Rouen. Judith, duchesse de Normandie, la commença avant 1024 ; et Richard II, duc de Normandie, acheva de la bâtir, et la dota en 1025. Cette abbaye souffrit de grands dommages pendant les guerres des Anglais ; elle fut ensuite ravagée par les calvinistes en 1563, et brûlée par les ligueurs en 1590. Mais les religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui y avaient été appelés en 1628 par Druon Hennequin, abbé commendataire, l'avaient fait rebâtir, et elle était sur un bon pied. Comme ces bénédictins étaient curés primitifs de Bernay, c'était dans leur église, dédiée à Notre-Dame, que se faisaient toutes les cérémonies publiques, et où le clergé de la ville et des faubourgs qui était assez nombreux, s'assemblait pour faire des processions générales. Cette église était grande et belle ; l'on y gardait un ossement de saint André, apôtre. (La Martinière, *Dictionn. géogr. Gallia christ.*, tom. 11, col. 830, nov. édit.)

BERNÈRE ou BERNERUS et BERNIER, dans le dixième siècle, fut d'abord moine de saint Remi de Reims, ensuite premier abbé d'Humblières dans le Vermandois. C'était un monastère qui avait été occupé dans son institution par des religieuses ; mais le relâchement s'étant introduit parmi elles, on venait de les chasser. Bernère et ses moines furent mis à leur place. Il gouverna cette abbaye jusqu'en 981 ou 982 avec tant de piété, qu'encore au siècle suivant on le qualifiait *abbé de sainte mémoire*. Il composa la vie de sainte Hunegonde, première abbesse d'Humblières. Elle est dans Surius, écrite avec élégance ; mais le père Mabillon l'a corrigée sur d'anciens manuscrits, et l'a insérée dans ses *Acta sancta Ord. Sanct. Benedict.*, tome 7. Cet écrit forme trois opuscules qu'on ne doit néanmoins regarder que comme trois parties du même ouvrage ; savoir, la vie de sainte Hunegonde ou Cunegonde, l'histoire de sa translation, et une relation de ses miracles. (Cave. Dupin, dixième siècle. D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, tom. 6, pag. 493.)

BERNIÈRE (M. de). Nous

avons de lui : 1° Traité de l'Oraison ordinaire et de la Contemplation. 2° Traité de la Communion et de ses effets. 3° Traité des Souffrances. 4° Maximes et Avis sur la vie spirituelle. Ces Traités sont rassemblés avec d'autres dans un livre qui a pour titre : *La Pratique de la vraie Théologie mystique*, avec une préface servant d'introduction au même sujet. (*Journ. des Savans*, 1710, pag. 384 de la première édition et 349 de la seconde.)

BERNIS (François-Joachim de Pierre, comte de Lyon et cardinal de), naquit à Saint-Marcel de l'Ardèche le 22 mai 1715. Il fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, dans lequel sa naissance, qui était très-distinguée, lui promettait des postes très-avantageux. Nommé d'abord membre du Chapitre noble de Brioude, il passa de là à celui de Lyon plus illustre encore, et vint ensuite à Paris où il entra au séminaire de Saint-Sulpice; mais la légèreté de son caractère et quelques essais de son talent poétique sur des objets un peu frivoles lui occasionèrent quelques légers désagrémens. M. Couturier qui en était le supérieur, et qui était alors le canal des grâces ecclésiastiques, fut peut-être la cause de l'état de pénurie, presque voisin de la misère, dans lequel se trouva pendant quelques années le jeune abbé de Bernis, qui, sans lui, aurait sans doute joui de bonne heure d'un bénéfice avantageux. Quoi qu'il en soit, l'abbé de Bernis, à son entrée dans le monde, s'y fit remarquer et rechercher bientôt par la meilleure société. Un esprit enjouée, une figure heureuse, des manières pleines de grâce et de politesse, le talent de faire des vers faciles et agréables, lui procurèrent dans les salons de Paris beaucoup de succès; ceux qui le connaissaient plus particulièrement surent apprécier en lui des qualités plus estimables encore; celles d'un bon cœur, capable de l'amitié la plus tendre et la plus solide. Cependant au milieu d'un monde brillant et opulent, il manquait même du nécessaire. « M. de Ferriol, dit à ce sujet » M. Sénac de Meilhan, lui prêtait les housses de ses mulets » pour lui servir de couverture. » Quand l'abbé de Bernis allait » souper en ville, on lui donnait » trois livres en sortant pour » payer son fiacre. On avait d'abord imaginé ce don comme » une plaisanterie, lorsque l'abbé » de Bernis refusait de rester à » souper, et objectait qu'il n'avait pas de voiture; et cette » plaisanterie se perpétua quelque temps. » Cette espèce de dissipation dans laquelle vivait l'abbé de Bernis indisposa contre lui le cardinal de Fleury, alors tout-puissant, et qui avait été d'abord son protecteur. Lui reprochant un jour sa vie mondaine et dissipée, le cardinal ajouta : « M. l'abbé, tant que je vivrai, » vous n'avez rien à espérer. » Monseigneur, j'attendrai, répondit l'abbé de Bernis. Cette réponse, que d'autres disent avoir

été adressée à l'évêque de Mirepoix, Boyer, qui tenait alors la feuille des bénéfices, fit grand bruit dans le public qui l'applaudit beaucoup, et passa à l'auteur d'avoir manqué si gravement aux convenances en faveur de son esprit. Une chanson que fit l'abbé de Bernis pour madame de Pompadour le fit accueillir par cette favorite toute-puissante qui le présenta au Roi. Louis XV accueillit très-bien le protégé de sa maîtresse, et lui accorda un logement aux Tuileries avec une pension de 1500 livres. Mais la protection de madame de Pompadour ne se borna pas à de si légères faveurs; elle obtint pour lui l'ambassade de Venise, où il se distingua et se fit aimer et estimer. La confiance et la considération qu'il obtint furent si grandes, que lors des contestations de la république avec le pape Benoît XIV, les Vénitiens, sur la proposition du souverain pontife, n'hésitèrent pas à le prendre pour arbitre de leurs différens. Son ambassade étant terminée, l'abbé de Bernis retourna à Paris avec une réputation toute autre que celle d'un homme d'esprit, dont il avait joui jusqu'alors. L'Académie Française l'avait déjà reçu dans son sein. Il n'entra pas d'abord au conseil, mais il y exerça une grande influence, et il n'y fut reçu bientôt après que pour être chargé du ministère des affaires étrangères. Plusieurs personnes ont voulu faire retomber sur son ministère tous les malheurs qui accablèrent notre patrie; le traité offensif et défensif entre la France et l'Autriche, et cette fameuse guerre de sept ans qui fut si terrible pour nous, et qui se termina par un traité de paix si honteux; mais Duclos qui avait lui-même assisté aux conférences qui eurent lieu à ce sujet, le disculpe de toutes ces accusations, et assure que le ministre n'eut jamais d'autre système que celui qui depuis Henri IV avait été suivi en France, qui consistait à rendre la France protectrice des États germaniques, et rivale de l'Autriche. Au reste, quoi qu'il en soit de cette assertion d'un auteur qui pouvait en être parfaitement instruit, on ne pourrait faire un crime à M. de Bernis d'avoir suivi un système nouveau qui avait alors pour lui l'enthousiasme universel, et qui n'a peut-être été jugé si mauvais que parce que quelques événemens inattendus, et qu'il était impossible de prévoir, empêchèrent sa réussite : le ministre cependant, selon l'usage, fut regardé seul responsable d'un traité qu'il n'avait pas approuvé, et eut la douleur d'essuyer tous les reproches de la voix publique. Mais ce n'était point assez de l'accuser d'inexpérience et de peu d'habileté, la malignité le taxa de petitesse et de barbarie. On fit courir le bruit que l'abbé de Bernis, pour se venger du roi Frédéric qui avait dit en parlant de ses ouvrages,

Évitez de Bernis la stérile abondance,

avait provoqué et fait déclarer la

guerre à la Prusse. C'est ainsi qu'on accusait sans preuves un homme dont l'humanité était connue, d'avoir fait verser des flots de sang pour laver une prétendue injure particulière, tandis qu'il est certain d'ailleurs, d'après le témoignage de Duclos, que dans le conseil, l'abbé de Bernis avait toujours incliné contre l'avis de Louis XV et de madame de Pompadour pour la conservation de la paix avec le roi de Prusse. Las enfin des plaintes qu'il entendait faire tous les jours contre son administration, et s'apercevant peut-être aussi de la diminution sensible de son crédit, l'abbé de Bernis, que le pape Clément XIII venait de nommer depuis peu cardinal, donna sa démission qui fut acceptée et suivie d'une disgrâce qui lui attira un exil de près de six années. Rappelé en 1764, il fut nommé par le Roi archevêque d'Albi, d'où il se rendit cinq ans après à Rome, en qualité d'ambassadeur; à cette qualité, il joignit quelque temps après celle de protecteur des Églises de France. L'habileté qu'il déploya dans le conclave de 1769 le fit juger capable de servir les vues de la France et de l'Espagne auprès du pape. Ces deux cours désiraient l'extinction totale des jésuites, à laquelle le cardinal travaillait contre son opinion particulière, suivant quelques uns. Après avoir si malheureusement triomphé dans ses négociations, sa seule ambition fut de passer à Rome le reste de ses jours. Son palais était sans cesse rempli d'une foule d'étrangers de toutes les nations, qui goûtaient beaucoup le bon ton qui y régnait, la politesse et l'élégance des manières du cardinal qui savait se rendre aimable à toutes les personnes qui se rendaient chez lui. « Sa maison, dit l'auteur d'un voyage en Italie, est » ouverte à tous les voyageurs de » toutes les parties du monde; il » tient, comme il le dit lui-même, » l'auberge de la France dans un » carrefour de l'Europe. » La révolution, qui priva le clergé de ses biens, priva aussi le cardinal de 400,000 livres de revenu dont il jouissait; mais le chevalier d'Azara lui obtint de la cour d'Espagne une pension considérable en 1791. Il reçut chez lui les tantes de Louis XVI, que le premier bruit de l'orage qui se préparait avait engagées à se retirer. Il mourut trois ans après, en 1794, le 1er novembre, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, généralement chéri et regretté des Romains et des étrangers. Ses œuvres ont été publiées par Didot l'aîné, Paris, 1797, in-8°; et par Lottin, en 3 vol. in-4°. On y trouve des Épîtres morales, quelques pièces badines, une Épître charmante à la Paresse; son poëme des quatre Saisons et celui sur la Religion. Ce poëte a caché sous des fleurs les préceptes de la philosophie. Il sait peindre; mais l'usage trop fréquent qu'il fait de la mythologie rend quelquefois sa lecture fatigante. Son poëme des Saisons est trop chargé de tableaux. Il n'use pas avec as-

sez de sobriété de ce qu'on appelle la vieille poésie; c'est ce qui faisait dire à son sujet à d'Alembert, que « si on coupait les ailes aux zéphires et aux amours, on lui couperait les vivres. » Voltaire l'appelait *Babet la Bouquetière*. « Il offre, disait-il, une terrible » profusion de fleurs, et ses bou- » quets pourraient être arrangés » avec plus de soin. » Tous ces défauts se font moins remarquer dans sa *Religion vengée*, poëme qui fut commencé en 1737, sous les auspices du cardinal de Polignac, et qui fut imprimé pour la première fois par les soins du chevalier d'Azara. Cet ouvrage, quoiqu'il renferme d'ailleurs des traits d'un talent marqué pour les vers et d'une heureuse facilité, est très-inférieur à celui de Louis Racine. Cet essai de sa muse est capable de compenser l'espèce de scandale qu'avaient pu donner les poésies de sa jeunesse. Lorsque, pour le flatter, on lui parlait de ses premiers ouvrages, il détournait la conversation, en disant : « Ne parlons point des » erreurs de ma jeunesse; *Delicta* » *juventutis meæ ne memineris*. » Voulez-vous connaître mon » secret en entier? écrivait-il à » Voltaire : j'ai renoncé à la poé- » sie quand j'ai vu que je ne pou- » vais être supérieur dans un » genre qui excluait la médio- » crité. » On a imprimé à Paris, in-8°, chez Dupont, sa correspondance avec ce poëte depuis 1761 jusqu'à 1777. Le cardinal de Bernis s'y fait remarquer par un goût fin et délicat, une raison toujours aimable et lumineuse, une sagacité rare, une critique aussi franche, aussi honnête que judicieuse. Les neveux et petits-neveux du cardinal de Bernis, aidés de la légation française à Rome, composée de MM. Cacault et Artaud, ont fait exécuter, par un habile artiste de Rome, un beau mausolée où ils ont déposé le corps de leur oncle. Ce monument a été ensuite transporté en France et placé dans la cathédrale de Nîmes. Il est remarquable par sa noblesse et sa simplicité, et fait sur le modèle de celui du pape Clément XII, qui est un ancien monument connu sous le nom de *Sarcophage d'Agrippa*. Dans un autre mausolée, placé à l'église de Saint-Louis-des-Français à Rome, sont déposés le cœur et les entrailles du cardinal de Bernis.

BERNON ou BERNO, premier abbé de Clugny, était, selon quelques uns, d'une des plus nobles maisons de Bourgogne. Il fit profession religieuse dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, d'où il passa dans celle de Baume ou de Saint-Benoît d'Aniane, selon quelques auteurs, quoique d'autres prétendent qu'il ne quitta son premier monastère que pour fonder celui de Gigny au Lyonnais, dont il fut le premier abbé. On le chargea aussi de l'abbaye de Baume, et ensuite de celle de Clugny, l'an 910 ou 913; il fut encore chargé du gouvernement du monastère de Déols ou Bourg-Dieu, et l'année sui-

vante de celui de Massay en Berry; et il fut supérieur de sept abbayes à la fois, dont sa sainteté lui confia l'administration malgré lui, pour y mettre ou y rappeler la régularité. On ne sait rien de ses actions particulières. Il mourut en paix le 1er ou le 13 janvier de l'an 927, et fut enterré à Clugny dans l'ancienne église de Saint-Pierre. Plusieurs Martyrologes ou catalogues des Saints lui donnent le titre de Bienheureux, et d'autres, celui de Saint. Il y en a qui prétendent que Bernon fit profession dans le monastère de Baume où il fut disciple de saint Eutique. (Jean, dans la *Vie de saint Odon*. Sigebert. Bollandus, au premier tome de janvier. Dom Mabillon, *cinquième Siècle Bénédictin*. Baillet, *Vies des Saints*, 13 janvier.)

BERNON, nommé quelquefois *Bernard*, et *quod vult Deus*, fut d'abord moine de Fleury-sur-Loire, et député, en 999, au concile d'Orléans. Il passa de Fleury à l'abbaye de Prum, et devint abbé de celle de Richenow en 1008. En 1013, il accompagna le roi saint Henri à Rome, et assista à la cérémonie de son couronnement qui se fit le 22 février de l'année suivante. Il mourut le 7 juin 1048, après avoir gouverné sa communauté avec édification pendant quarante ans; car il n'avait pas moins de vertu que de science. On a de lui, 1° un Traité sur l'Office de la messe, divisé en sept chapitres, et imprimé à Paris en 1518, in-4°, chez Henri Étienne; à Venise, en 1572, in-8°; à Cologne en 1568, dans la collection d'Hittorpius; à Paris en 1610. On le trouve aussi dans les Bibliothèques des Pères. 2° Un Traité du Jeûne des Quatre-Temps que l'on trouve dans le quatrième tome des *Anecdotes* de dom Bernard Pez, part. 2, pag. 59. C'est la même chose que le dernier chapitre du Traité de l'Office de la messe; avec cette différence que dans ce chapitre il n'est point en forme de dialogue, et que l'on en a retranché le commencement, la fin et la préface ou épître dédicatoire à Aribon, archevêque de Mayence. 3° Un Traité sur l'Avent, adressé au même archevêque. (Ibid., pag. 69.) 4° Trois ou quatre Traités de Musique. 5° Onze Lettres à diverses personnes. (Ibid., tom. 5, pag. 201.) 6° Un Sermon sur l'Épiphanie et un autre sur la cène de notre Seigneur. 7° Une Lettre au roi Henri pour le rétablissement de Hirmingare, abbesse de Zurich, qui avait pleuré sincèrement une faute dans laquelle elle était tombée. Nous n'avons de cette lettre que quelques fragmens rapportés dans le quatrième tome des *Annales* du père Mabillon, lib. 55, *num.* 26, pag. 293. On y en trouve une autre qui servait de préface au livre de Bernon sur les Règles des symphonies et des tons. Bucelin parle de quelques autres lettres de cet abbé, dont il y en avait à l'empereur saint Henri. On ne voit pas qu'elles

aient été rendues publiques. Il lui attribue aussi plusieurs Sermons ou exhortations faites à ses religieux dans l'intérieur du cloître. (Bucelin, *Annal.*, *ad an.* 1016, pag. 210, et tom. 1, *Chron.*, pag. 160.) 8° La Vie de saint Udalric ou Ulric, évêque d'Augsbourg. On n'a point de preuves certaines qu'il soit auteur de la Vie de saint Meginrad, ermite et martyr chez les Suisses, qu'on lui attribue aussi. On conjecture que le poëme sur la ruine de Troie, publié par Golstad et par Barthius, qui porte le nom de Bernard-de-Fleury, est de Bernon qui est quelquefois appelé Bernard, et qui avait été moine de Fleury. On ne voit point sur quel fondement Gostald lui attribue une Chronique. La conformité du titre et de la matière avec son Traité sur l'Office de la messe, lui a fait attribuer le livre connu sous le nom de *Micrologue;* mais l'erreur est palpable, puisque dans le quatrième chapitre on cite une décrétale du pape Grégoire VII, qui ne mourut qu'en 1085, environ trente-sept ans après Bernon de Richenow. Il y a dans la diction de cet auteur de la politesse, de la netteté et de la précision. Son Traité de l'Office de la messe, qui est le principal de ses ouvrages, renferme plusieurs recherches sur l'origine des prières qui la composent. Il parle en particulier du *Kyrie Eleison*, du *Gloria*, de l'*Alleluia*, du *Sanctus* ou *Trisagion*, de l'*Agnus Dei*, et de la Post-communion. Il paraît persuadé que tout cela a été ajouté à la liturgie, et que du temps des apôtres on n'y récitait point d'autres prières que l'Oraison Dominicale. Il y a dans ce livre, comme dans les autres ouvrages de même nature, plusieurs faits avancés sans fondement, et même contre la vérité de l'Histoire. (Sigebert, *de Script. eccl.* Trithème. Bellarmin. Baronius, à l'an 1014. Possevin. Le Mire. Cave. Dupin, *Biblioth. ecclés.*, onzième siècle. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 20, pag. 206 et suiv.)

BERNOUARD (saint), évêque d'Hildesheim. (*Voyez* BERNARD ou BERNWARD, et aussi l'article HILDESHEIM.)

BERO ou BEROUS (Augustin), jurisconsulte de Bologne en Italie, dans le quinzième siècle, a laissé entre autres ouvrages: *Lecturæ super* 1, 2, 3 et 5 *Decretal. Concil.*, t. 4, *Quæstion.*, tom. 1. Bumaldi, *Bibl. bonon.*)

BERODACH-BALADAN (hébr., *qui crée la contrition;* autrement, *le choix*, *le fils de la mort* ou *de la vapeur.*) Isaïe l'appelle Mérodach, roi de Babylone, et successeur et fils de Baladan. Il envoya vers Ezéchias, roi de Juda, des ambassadeurs avec des lettres et des présens. (4. *Reg.*, 20, 12.) Il est appelé aussi Merodach-Baladan. *Isaïe*, 39, 1.)

BÉROÈS, ville épiscopale de la province de Thrace et du dio-

cèse de Thrace, sous la métropole de Philippole. Les Notices ecclésiastiques en font un archevêché: il en est qui la mettent entre Nicople et Philippople. L'impératrice Irène l'ayant fait rebâtir, elle prit le nom d'Irénopole, au rapport de Cédrenus.

Évêques de Béroès.

1. Carpus, dont les Menées des Grecs font mention au 26 de mai comme d'un disciple de saint Paul, que cet apôtre ordonna évêque de Bérée en Thrace. Les juifs le firent mourir en haine de Jésus-Christ. Saint Paul parle de Carpus dans sa seconde lettre à Timothée, ch. 4, v. 13.

2. Démophile, hérétique arien. Philostorge dit qu'il était originaire de Thessalonique, et d'une famille noble; Nicéphore prétend qu'il était né à Béroé; Théodoret et Sozomène veulent que ce soit lui qui ait engagé le pape Libère, exilé par l'empereur Constance dans cette ville, à souscrire la formule des Ariens, ce qu'il marque expressément dans sa lettre aux Orientaux, par laquelle il les invite d'en faire autant. On prétend qu'il fut fait par Valens patriarche de Constantinople.

3. Eunome, partisan de l'hérétique Apollinaire, soutenait qu'il n'y avait qu'une volonté en Jésus-Christ, et même qu'une nature.

4. Sébastien, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine. Il écrivit aussi en particulier à l'empereur Léon sur la mort de saint Protée d'Alexandrie. (*Or. Christ.*, t. 1, p. 1166.)

BEROLD, bibliothécaire du dôme ou de l'église métropolitaine de Milan, qui écrivait vers l'an 1123, nous a donné le plus ancien recueil que l'on connaisse des Rits de la liturgie ambrosienne.

BERON, hérétique sorti des Valentiniens. Il admettait la confusion des deux natures en Jésus-Christ; et, ne reconnaissant en lui qu'une seule opération, il voulait que la divinité fût passible, et l'humanité capable des mêmes opérations que le Verbe. Cette opinion l'engageait à soutenir que le Verbe s'était fait homme par un changement de sa divinité en la nature humaine, et que l'homme était devenu Dieu par un changement de la nature humaine en la divinité. Saint Hyppolyte réfute cet hérétique et ses sectateurs dans son livre sur la Divinité et l'Incarnation de Jésus-Christ, contre Béron et Hélie, hérétiques. (Dom Ceillier, *Hist. des Auteurs ecclés.*, tom. 2, p. 347.)

BEROSE, historien de Babylone. Il était Chaldéen de nation, et prêtre de Bélus, divinité de Babylone. Il dédia son ouvrage à Antiochus-le-Dieu. Il apprit la langue grecque, passa à Cos, et de là à Athènes où on lui érigea une statue avec une langue d'or. Josephe et Eusèbe nous ont conservé d'excellens morceaux de son Histoire qui répandent une grande lumière sur plusieurs endroits de l'an-

cien Testament, et sans lesquels il serait mal-aisé de donner une suite exacte des rois de Babylone. (Tatian, *contra Gentes*. Vitruv., l. 9, c. 7. Pline, l. 7, c. 37. Vossius, *Historiens grecs*.)

BEROT ou BEROTH (hébr., *les puits*, ou *éclaircissemens ;* autrement, *cyprès ;* autrement, *dans les lumières*.). C'est ou une des demeures des Israélites dans le désert (*Deuter.*, 10, 6), ou une ville des Hévéens qui échut à la tribu de Benjamin (*Josué*, 9, 17.), ou une ville dont David fit la conquête, apparemment *Béroé* de Syrie, ou *Bérythe* en Phénicie; autrement, *Baruth*. (2. *Reg.*, 8, 8.)

BEROTHA (hébr., de même que *Beroth*.), entre Héthalon et Émèse, peut-être *Bérythe* ou *Beroth*, dont David fit la conquête sur Adarézer, roi de Syrie (*Ézéch.*, 47, 16.), ou une des terres des bornes des Israélites (2. *Regum*, 8, 8.).

BEROTHITÆ (hébr., de même que *Beroth*), peuples. (2. *Reg.*, 4, 2, 3, *et passim*.)

BEROTHITE (hébr., de même que *Beroth*. (1. *Par.*, 11, 39.)

BERRATIUM ou BERNITIUM, siége épiscopal dans l'île de Lesbos, sous Mytilène, auquel Wadingue prétend qu'un de ses confrères fut élevé le 9 juillet 1456; c'était Jean de Favéon. (tom. 6, *Annal.*, n. 26, p. 217.)

BERRÆÉ, qu'on appelle aujourd'hui *Beria* ou *Veria*, est une ville épiscopale du diocèse de l'Illyrie orientale, dans la province de Macédoine, sous la métropole de Thessalonique. Pline, Ptolémée et Étienne de Byzance tiennent qu'elle fût bâtie par Phéron, et habitée par les Crénidos. Strabon la place à côté du mont Bermius, au midi de la Thessalie et de l'Épire, par conséquent proche le mont Pindus. Elle est aussi entre Thessalonique et Dium. Georges Coden prétend qu'elle fut soustraite de Thessalonique, et érigée en métropole. Il faut la bien distinguer d'avec Berrhæé de Thrace. La première fut instruite dans la foi chrétienne par l'apôtre saint Paul, comme il est dit aux Actes des Apôtres, c. 17, v. 10. Elle a eu depuis pour évêques :

1. Onésime, esclave de Philémon, en faveur duquel saint Paul écrit, et qu'il appelle dans l'Épître aux Corinthiens, c. 4, v. 9, son très-cher et fidèle frère. (*Voyez* les *Const. apost.*, l. 7, c. 46.)

2. Géronce, assista au concile de Sardique.

3. Luc, au brigandage d'Éphèse.

4. Timothée, au concile de Constantinople, sous Mennas.

5. Joseph, au huitième concile général.

6. Léon, consentit à l'union des deux Églises sous l'empereur Michel Paléologue.

7. Denis, au concile du patriarche Calliste, qui condamna les adversaires des Palamites.

8. N..., assista en 1410 aux funérailles d'Holobole, évêque

de Gothie, avec Matthieu, patriarche de Constantinople.

9. Métrophane, en 1577.

10. Cyrille, qui devint patriarche de Constantinople.

11. Joannicius, succéda à Cyrille en 1638, et se trouva au concile de Constantinople assemblé contre Cyrille Lucaris qui défendait l'hérésie calvinienne, et qui fut pour cela déposé dans un autre concile.

12. Joacim, souscrivit en 1672 à la réponse du patriarche Denis, au sujet des erreurs des calvinistes.

13. Macaire, siégeait en 1721.

14. Agapius, successeur de Macaire. (*Oriens christ.*, t. 2, pag. 70, 71.)

BERRET ou BERRETO (Pierre), religieux de l'Ordre des Carmes dans le quatorzième siècle, fut confesseur de Clément VI, et ensuite évêque de Grâce et de Vaison. On a de lui : *Placita theologica ; Repertorium*, etc. (Gesner, *in Biblioth.*)

BERRHÉE, ville épiscopale de la province de Syrie, au diocèse d'Antioche, bâtie par Séleucus Nicanor, entre Antioche et Hiérapolis. Elle s'appelait auparavant *Chalybon*, et elle fut nommée Berrhée, d'une ancienne ville de Macédoine qu'on appelait ainsi. Pline, Strabon, Ptolémée en font mention. Les Arabes l'appellent *Chalyba* ; c'est aujourd'hui Alep ou Halep, ville considérable par son commerce et par le grand nombre de ses habitans.

Évêques de Berrhée.

1. Saint Eustathe, qui succéda à Paulin de Tyr sur le siége d'Antioche avec l'approbation du concile de Nicée. (Saint Jérôme, *in Catal. Script. eccles.* Sozom., l. 1, c. 2.)

2. Cyrus, succéda à Eustathe, et fut chassé par l'empereur Constance. (Saint Athan., *in Apol. ad Constant.*)

3. Mélèce I, était évêque de Sébaste dans l'Arménie mineure quand il fut fait évêque de Berrhée. Il monta sur le siége d'Antioche après le concile de Séleucie. (Socr., l. 2, c. 44.)

4. Anatole, assista au concile d'Antioche sous Mélèce. (Socr., l. 3, c. 25.) Il succéda donc à Mélèce sur le siége de Berrhée.

5. Théodote, sous l'empereur Valens. Il était en relation de lettres avec saint Basile. (Voyez *Epist.* 310.)

6. Acace, ordonné par Eusèbe de Samosate, assista au premier concile de Constantinople. Il alla ensuite à Rome vers le pape Syrice, pour réconcilier l'Église d'Alexandrie et l'Église romaine avec Flavien d'Antioche qu'il avait ordonné contre les conventions qu'il avait juré d'observer. Il conçut ensuite une grande inimitié contre saint Jean Chysostôme, et consentit à sa déposition dans le concile nommé *ad quercum*. Il fut un des zélés défenseurs de Nestorius contre saint Cyrille en 431. Il mourut en 437, âgé de cent seize ans. Il

faut qu'il ait siégé environ cinquante-huit ans.

7. Théoctice, succéda immédiatement à Ocace en 438. Il assista au concile de Chalcédoine, et y souscrivit.

8. Antoine, fut chassé de son siége par l'empereur Justin, pour n'avoir pas voulu recevoir le concile de Chalcédoine en 518.

9. Mégas, assista au concile de Constantinople, sous le patriarche Mennas, en 586.

10. Agape, que Nicéphore Calliste dit être devenu patriarche d'Antioche (l. 14, c. 39)

11. Mélèce II, siégeait au commencement du dix-septième, et succéda à Ignace sur le siége d'Antioche.

12. N....., du temps du pape Urbain VIII, souhaitait l'union des deux Églises.

13. Achiianès, diacre de l'Église d'Alep, embrassa la communion romaine, fut ordonné à Rome évêque de cette ville par le patriarche des Maronites à Rome.

14. Athanase, siégeait il n'y a pas long-temps.

15. Gérasime, lui succéda peu après, et fut chassé par les schismatiques.

Grégoire, schismatique lui-même, siégea trois ans, après lesquels il fut chassé en 1730.

16. Maxime, catholique, succéda à Gérasime en 1732. (*Oriens christ.*, tom. 2, pag. 782.)

BERROÉA (grec, *lourde* ou *pesante*), ville de Macédoine. (*Act.*, 17, 10. *Voy.* BERRHOEÉ).

BERROYER (Claude), avocat célèbre pour la consultation, mort le 7 mars 1735, a laissé : 1° un recueil d'Arrêts du parlement de Paris pris des Mémoires de Pierre Bardet, auxquels il a ajouté des notes et des dissertations ; 2 vol. in-folio, 1670. 2° Une Dissertation chronologique de la Représentation sur l'article 306 de la Coutume du Bourbonnais; in-12, 1695. 3° En 1699, il donna, conjointement avec M. de Laurière, *la Bibliothèque des Coutumes*, contenant la préface d'un nouveau Coutumier général, une liste des Coutumiers généraux, une liste des textes et des commentaires des Coutumes du royaume, avec des observations; le texte des anciennes et nouvelles Coutumes du Bourbonnais qui était le pays de l'auteur, et quatre consultations de Charles Dumoulin. 4° En 1742, il donna aussi, conjointement avec M. de Laurière, une nouvelle édition des *OEuvres de M. Du Plessis sur la Coutume de Paris*, avec des notes considérables. (*Mémoires manuscrits* de M. Boucher d'Argis, cités par le Moréri de la nouvelle édition de 1759.)

BERRUYER (Joseph-Isaac), jésuite, né à Rouen le 7 novembre 1681 d'une famille noble, s'est rendu fameux par son ouvrage sur les divines Écritures, dont la première partie fut imprimée à Paris en 1728, sous le titre d'*Histoire du peuple de Dieu*, etc., et réimprimé en 1733 avec des corrections annoncées

dans le *Journal de Trévoux* du mois de février 1729. L'ordre et l'enchaînement des faits, la vivacité des images, l'élégance et la singularité du style et de la narration donnèrent d'abord un grand cours à cet ouvrage; mais on y trouva bientôt, et avec raison, beaucoup de choses répréhensibles; ce qui le fit condamner en 1741, par M. Colbert, évêque de Montpellier; à Rome en 1734 et en 1757, et supprimer par arrêt du parlement le 9 avril 1756. La seconde partie, qui parut en 1753, sous le titre d'histoire du peuple de Dieu, depuis la naissance du Messie, etc., ayant encore fait plus de bruit que la première, le provincial des jésuites et leurs supérieurs des maisons de Paris l'improuvèrent publiquement le 22 octobre de la même année; M. l'archevêque de Paris en défendit la lecture par un mandement, auquel l'auteur et ses supérieurs se soumirent; et le père Forestier, provincial des jésuites, adressa au syndic de Sorbonne une lettre, avec la copie de cet acte de soumission, signé par le père Berruyer; laquelle fut lue en Sorbonne dans l'assemblée du 2 janvier 1754. Cette seconde partie fut proscrite à Rome par Benoît XIV le 17 avril 1755, et par un décret plus solennel, le 17 février 1758, et brûlée par arrêt du parlement du 9 avril 1759. Enfin, la troisième partie, qui parut en 1758 sous le titre de suite de l'Histoire du peuple de Dieu, ou Paraphrase littérale des Épîtres des apôtres, fut condamnée le 2 décembre de la même année par Clément XIII qui confirma les jugemens déjà portés à Rome sur les autres parties. M. l'évêque de Soissons, par un mandement et instruction pastorale, du premier août 1759, a condamné les trois parties de ce gros ouvrage du père Berruyer. La Sorbonne en a aussi entrepris la censure, et elle a déjà publié un extrait d'un grand nombre de propositions que ses députés ont trouvées censurables. Ce fameux jésuite, disciple trop zélé du père Hardouin, a donné dans une grande partie de ses écarts, et quelquefois même il a été plus loin que son maître. Il a trouvé parmi ses propres confrères des contradicteurs, tel que le savant père de Tournemine. Il mourut à Paris dans la maison professe des jésuites, le 18 février 1758, à soixante-dix-sept ans, après avoir soumis ses opinions au jugement des évêques. Il parut contre le père Berruyer un grand nombre de réfutations dont quelques unes décelaient trop imprudemment l'esprit de parti. On y allait jusqu'à dire que la doctrine du père Berruyer, si solennellement et si justement condamnée à Roux et à Paris, n'était ni une affaire finie, ni étrangère à la société, comme les journalistes (jésuites) de Trévoux essayaient alors de le faire croire. Pour savoir à quoi s'en tenir là-dessus, il suffit de jeter un coup sur le premier ar-

ticle ; et si le lecteur veut bien se donner la peine de se rapporter à l'époque où ces diatribes parurent (1762), il devinera facilement que les motifs qui avaient mis en jeu tant de plumes n'étaient pas tous d'une charité bien pure ; les jésuites n'existaient plus ou allaient cesser d'exister: c'était donc s'acharner sur un ennemi mourant ou déjà mort. Nous ne mentionnons ici que la censure de la Faculté de Théologie de Paris, dont la première partie parut en latin in-4°, à Paris, chez Le Prieur, en 1762, sous ce titre : *Determinatio sacræ Facultatis Parisiensis, super libro, cui titulus;* Histoire du peuple de Dieu, etc. *Tum super altero qui inscribitur;* Histoire du peuple de Dieu, etc., troisième partie, ou Paraphrase littérale des Épîtres des Apôtres, d'après le Commentaire littéral du père Hardouin, de la compagnie de Jésus, etc. *Nec non super defensionibus variis et elucidationibus, quam tam ab auctore ipso, à quibusdam ejus asseclis, conscriptis et publici juris factis, sive* Avenione, anno 1755, *sive* Nanceii, anno 1759, etc. *Pars prima, spectans tomum octavum partis secundæ, edit. in-12 latinas continentem dissertationes, evolvuntur et stabiliuntur maximi momenti principia ad opus integrum.* Cet ouvrage fut traduit en français. Le père Berruyer n'était que trop coupable d'avoir fait servir la beauté de son génie à ressusciter et à rassembler de vieilles erreurs anathématisées successivement par l'Église, et à encourager les nouvelles dont les conséquences si désastreuses pendant trois siècles, pour la religion et la morale, ont fini, comme cela devait être, par renverser de nos jours les bornes salutaires de l'ordre public.

De tous ces ouvrages ainsi que des censures qu'ils ont provoquées, il résulte que le père Berruyer a attaqué la religion dans tout ce qu'elle a de plus essentiel, et qu'il a enseigné un très-grand nombre de propositions, non-seulement fausses, téméraires, scandaleuses erronées, mais encore formellement hérétiques, comme on peu s'en convaincre aisément par la lecture de ces différens ouvrages, et par la courte notice que nous croyons en devoir donner ici.

1°. La première proposition hérétique du père Berruyer, et qui est la base et le fondement de toutes les autres, consiste dans la notion de Jésus-Christ, qu'il établit et qu'il répète si souvent ; savoir, que Jésus-Christ considéré comme tel *ut sic*, c'est-à-dire, en tant que Jésus-Christ, est directement et en elle-même *in recto*, la très-sainte humanité du Christ, unie substantiellement à une seule personne divine dans le premier instant de sa conception, en unité de personne. C'est cette humanité même ainsi unie, qu'on doit entendre directement et en elle-même par le nom de Jésus-Christ, toutes les fois que

Jésus-Christ est nommé dans les Écritures Notre-Seigneur, Sauveur, Médiateur, Pontife éternel, Donateur du Saint-Esprit, Faiseur de miracles, instituteur des Sacremens, scrutateur des cœurs, qui en pénètre les secrets et qui connaît l'avenir, objet de l'adoration et de la prière, Fils de Dieu, égal à son Père, un avec son Père, etc. C'est elle, cette humanité sainte, qui est l'objet direct de toutes les propositions qui sont énoncées de Jésus-Christ dans les divines Écritures, surtout du nouveau Testament, et dans lequel objet direct ces propositions se vérifient. Or, nous disons que cette notion de Jésus-Christ est formellement hérétique, parce qu'elle est formellement contraire à une vérité de foi renfermée dans l'Écriture, la Tradition, les Conciles, les Symboles et les Pères. C'est une vérité de foi que le Verbe, le Fils éternel de Dieu a pris et s'est uni hypostatiquement, c'est-à-dire, en unité de personne, l'humanité qu'il s'est formée dans le sein d'une Vierge; que cette humanité n'a point de subsistance ni de personnalité qui lui soit propre; qu'elle subsiste uniquement dans la personne du Verbe; de telle sorte qu'en Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, il n'y a qu'une seule personne qui est la personne même du Verbe, qu'un seul *moi*, qui est un *moi* divin, qu'un seul Fils de Dieu, lequel n'est autre que le Verbe engendré avant tous les siècles; que tout ce que Jésus-Christ dit, tout ce qu'il fait, tout ce qu'il a souffert dans la passion, c'est le Verbe qui le dit, c'est le Verbe qui le fait, c'est le Verbe qui l'a souffert par cette nature humaine dont il s'est revêtu, et qu'il a rendu véritablement sienne. Or, le père Berruyer nous représente partout l'humanité de Jésus-Christ considérée directement et en elle-même, comme une personne que les auteurs sacrés ont uniquement en vue dans tout ce qu'ils disent ou rapportent de Notre-Seigneur, comme une personne qui subsiste par elle-même, et qui n'a même été unie au Verbe qu'après avoir été sanctifiée par les dons surnaturels; sanctification qui la suppose déjà subsistante d'une priorité au moins de nature, antérieurement à son union; comme une personne qui parle et agit seule dans toute la suite de l'histoire évangélique; comme une personne qui est *véritable et naturel Fils de Dieu*, un Fils qui n'est pas le Verbe, un sujet distingué du Verbe, un sujet qui est le principe effectif de toutes ses actions, indépendamment de son union avec le Verbe. Le père Berruyer admet donc nécessairement deux personnes en Jésus-Christ; l'une divine, l'autre humaine, contre cette vérité de foi qui nous apprend qu'il n'y a qu'une seule personne en Jésus-Christ; savoir, la personne divine. La notion que nous donne de Jésus-Christ le père Berruyer, et qui est le fondement de toutes

ses autres erreurs, est donc formellement hérétique, nestorienne, et destructive de cet article de foi qui nous enseigne qu'il n'y a qu'une seule personne en Jésus-Christ; savoir, la personne divine.

2°. De ce que Jésus-Christ, selon le père Berruyer, n'est pas véritablement le Verbe de Dieu, consubstantiel au Père, et engendré avant tous les siècles, mais un suppôt et un sujet distingué du Verbe, il s'ensuit nécessairement qu'il n'est pas Dieu, mais un pur homme, auquel convient tout au plus d'une manière imparfaite la qualité de Dieu et de Fils de Dieu, telle que les Sociniens la lui attribuent. Il faut considérer Jésus-Christ, dit le père Berruyer, non pas *comme Dieu homme,* mais *comme un homme Dieu,* c'est-à-dire, comme une humanité unie à la divinité, et que le seul vrai Dieu *a faite Dieu en la faisant son Fils dans le temps* : hérésie manifeste qui a été expressément anathématisée il y a plus de quartorze siècles par un concile d'Illyrie, conformément à ce que celui de Nicée avait décidé. « Nous confessons, disent les » Pères de ce concile dans une » profession de foi adressée à » toutes les Églises, que le Fils » de Dieu, consubstantiel au » Père, a pris une chair formée » dans le sein de la Vierge....; » qu'il est Dieu revêtu d'une » chair humaine, et non pas » simplement un homme revêtu » de la divinité; nous disons anathème à tous ceux qui pensent » autrement. »

3°. La foi catholique nous fait envisager et adorer Jésus-Christ notre Seigneur, comme *le Fils unique de Dieu, né du Père avant tout les siècles, engendré et non pas fait, consubstantiel du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu,* Créateur *de toutes choses* avec le Père, *incarné* dans le temps, et fait *homme pour l'amour de nous et pour opérer notre salut.* Le père Berruyer nous annonce un autre Jésus-Christ, un autre *Fils de Dieu.* Dans tous les endroits des divines Écritures où Jésus-Christ est appelé *le Fils de Dieu,* soit par son Père, soit par lui-même, soit par les auteurs sacrés, il soutient qu'il ne s'agit point d'une génération éternelle, ni d'un fils de Dieu né avant tous les siècles, mais simplement d'une filiation temporelle d'un *Fils fait à Dieu dans le temps :* et ce fils, dit-il, c'est l'*humanité de Jésus-Christ considérée directement et en elle-même ;* et parce que cette humanité sainte a *été faite le Fils de Dieu*, il s'ensuit, continue-t-il, qu'elle a aussi été faite *Dieu,* en la manière qu'une créature le peut être, *attendu que par une conséquence nécessaire, celui qui est le fils de Dieu est Dieu.* Mais qu'est-ce donc encore que ce fils de Dieu ? C'est un fils de Dieu qui a pour père, non le Père éternel, première personne de la sainte Trinité, mais le seul et unique vrai Dieu, considéré dans

l'unité de sa nature ; c'est un *fils de Dieu qui a été engendré* à sa façon, et *fait* tout à la fois *dans le temps* par une opération extérieure de Dieu ; quoique, selon le symbole de Nicée, être *engendré* de Dieu, et être *fait*, soient deux idées contradictoires, *genitum, non factum*. C'est un *Fils de Dieu*, qui, *cessant au moment de sa mort d'être un homme vivant, a cessé aussi d'être le Fils de Dieu*, et par conséquent d'être Dieu. Enfin, c'est un *Fils de Dieu* qui ayant été fait de nouveau un homme vivant par sa résurrection, *a été fait aussi de nouveau le Fils de Dieu*, d'une manière même *plus parfaite* qu'il ne l'avait été avant sa mort. Jésus-Christ, selon le père Berruyer, n'est donc pas véritablement Dieu ; et s'il l'appelle encore Dieu, c'est dans un sens auquel les Sociniens eux-mêmes, ennemis déclarés de sa divinité, ne refusent pas de lui donner le nom de Dieu. Aussi, à leur exemple, distingue-t-il perpétuellement Jésus-Christ du seul et unique vrai Dieu : d'où il suit qu'il n'est donc pas lui-même le seul et unique vrai Dieu ; qu'il n'a pas la nature divine, et que ce n'est que dans un sens impropre et métaphorique qu'il peut être appelé Dieu, en vertu d'une filiation temporelle, et non pas d'une génération éternelle ; filiation temporelle selon laquelle le Fils de Dieu a pour Père, non pas une des personnes de la sainte Trinité, mais le seul vrai Dieu considéré dans l'unité de sa nature divine. D'où il est clair qu'il répugne que ce prétendu Fils de Dieu fait dans le temps ait la nature divine, et qu'il soit lui-même le seul et unique vrai Dieu.

4°. Après avoir ôté à Jésus-Christ la divinité, le père Berruyer lui ôte encore les attributs divins. Il lui ôte l'éternité, en disant que l'Homme-Dieu a commencé d'exister au moment de sa conception dans le sein de de Marie, et qu'auparavant il n'existait pas ; sinon en tant qu'il était promis et prédestiné à être fait le Fils de Dieu. Il lui ôte la science divine et infinie, pour ne lui accorder qu'une science créée et infuse. Il lui ôte le titre de Créateur et de coopérateur avec le Père dans le grand ouvrage de la production de l'univers. Il lui ôte la puissance d'opérer des miracles par sa propre vertu, et soutient qu'il ne les a faits que comme cause morale, en les obtenant de Dieu par ses prières. Et ce qu'il dit des miracles, il le dit également des opérations de la Grâce. Selon lui, Jésus-Christ n'est pas la cause physique qui les produit ; il n'en est qu'une cause morale, méritoire et impétratoire.

5°. Le père Berruyer détruit la nécessité de la religion chrétienne, en soutenant que la prétendue religion naturelle a suffi pendant plus de quatre mille ans, et qu'elle suffit encore dans les pays où l'Évangile n'est pas connu, pour conduire les hommes

à la justice. Il l'appelle une religion véritable, une religion commune à tous les temps, à toutes les lois, à toutes les nations, qui forme des enfans de Dieu, et qui opère une vraie justice.

6°. Il détruit ou obscurcit la plupart des preuves qui établissent la vérité de la religion chrétienne, *la preuve tirée des prophéties*, en disant que, ni les patriarches, ni Moïse, ni les prophètes n'ont connu les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, et qu'aucun des prophètes n'a annoncé ni pu annoncer le Messie comme Fils unique de Dieu; *la preuve tirée des miracles de Jésus-Christ*, qui ont été prédits comme un des caractères distinctifs du Messie, et auxquels Jésus-Christ lui-même renvoie les juifs pour les convaincre de la divinité et de sa parfaite égalité avec son Père : or, que devient la force de ce raisonnement de Jésus-Christ et celle de ses miracles, s'il est vrai, comme le prétend le père Berruyer, qu'il ne les a pas opérés par sa propre vertu, qu'il n'en a pas été la cause efficiente, qu'il les a simplement obtenus par ses prières, et que c'est en ce sens-là uniquement qu'il est appelé un faiseur de miracles; *eo unicè sensu dicitur Jesus-Christus miraculorum effector.* « La preuve tirée » des dons surnaturels répandus » abondamment sur les fidèles » aux premiers temps du chris- » tianisme, tels que le don des » langues, et celui de prophé- » tie. » Il n'y avait rien de merveilleux, selon le père Berruyer, dans les fidèles qui avaient le don de parler des langues inconnues, ni dans ceux que saint Paul appelle prophètes. Les premiers, dit-il, étaient des Corinthiens, qui ayant conçu de l'estime pour l'hébreu, avaient appris à le lire, et qui lisaient en effet l'ancien Testament dans cette langue, sans l'entendre eux-mêmes, et sans que personne de l'assemblée fût en état de l'interpréter. Les seconds n'étaient pas non plus des hommes inspirés de Dieu pour prédire des choses futures, ou découvrir des choses cachées, mais des particuliers qui s'appliquaient dans leurs maisons à composer et à apprendre des discours de piété qu'ils venaient ensuite débiter dans l'assemblée des fidèles.

7°. Les principes du père Berruyer donnent atteinte aux caractères de l'Église. Il attaque son unité par rapport à son chef visible, et au siége de Rome, le centre de cette unité, en ce qu'il soutient que saint Pierre ne sortit point des bornes de la Palestine jusqu'au temps où la foudre fut toute prête à partir pour consumer le temple et la ville sainte; et que l'Église de Rome et le Saint-Siége apostolique n'ont été établis qu'après la ruine totale de la république judaïque, qu'après l'entière extinction et abolition du sacerdoce d'Aaron, qu'après le parfait ensevelissement de la loi mosaïque. Et comme il est incontestable que la mort du Prin-

ce des apôtres a précédé tous ces événemens, il faut conclure du système du père Berruyer que saint Pierre n'a point fondé l'Église de Rome; qu'il n'y a point établi son siége; qu'il n'en a point été le premier évêque. Il faut conclure encore que c'est sans aucun fondement qu'on donne au pape la qualité de successeur du premier des apôtres, et qu'on décore le siége de Rome du glorieux titre de siége apostolique et de centre de l'unité. Le père Berruyer attaque aussi la sainteté exclusive de l'Église. Eh! comment pourrait-il la reconnaître pour *seule sainte, unam sanctam,* lui qui enseigne que tout ce qu'il y a eu de Saints sur la terre avant la naissance humaine de Jésus-Christ ont été étrangers à l'Église, et que, encore à présent, dans tous les pays du monde il y a des hommes qui deviennent justes et enfans de Dieu par la seule religion naturelle, sans appartenir à Jésus-Christ ni à la société dont il est le chef? Le père Berruyer attaque encore la catholicité et l'apostolicité de l'Église. Eh! comment pourrait-il admettre sa catholicité, lui qui qualifie l'Église de Jésus-Christ d'*Église nouvelle,* qui soutient qu'elle n'embrasse dans son étendue ni les anciens justes qui ont précédé la mort du Fils de Dieu, ni cette multitude d'hommes qu'il prétend pouvoir parvenir encore aujourd'hui à la justice sans la foi en Jésus-Christ et sans la connaissance de son Église? Eh! comment pourrait-il dire enfin qu'elle est apostolique et véritablement fondée par les apôtres, lui qui assure qu'*aucun des douze ne s'est écarté des bornes de la Palestine, tandis que la ville sainte, le temple et la synogogue subsistaient à leurs yeux;* qui diffère par conséquent jusqu'après leur mort leur prédication par toute la terre, et qui nous met par là dans l'impossibilité de les regarder comme les fondateurs de l'Église des nations? Et si le pape n'est plus le successeur de saint Pierre, parce que saint Pierre n'aura pas fondé l'Église de Rome; et si les autres évêques ne sont pas les successeurs des autres apôtres, parce que les autres apôtres n'auront pas fondé davantage l'Église des Gentils: que devient, je ne dis pas l'apostolicité, mais l'édifice entier de l'Église de Jésus-Christ?

8°. Le père Berruyer détruit la règle de la foi contenue dans les divines Écritures, dans la tradition des saints Pères, et dans les décisions de l'Église. Il enlève à l'Écriture-Sainte, et en particulier du nouveau Testament, son caractère essentiel de règle de foi, en prétendant que l'unique objet de Jésus-Christ dans tous ses discours rapportés par les Évangélistes, a été d'établir qu'il était le Messie et l'envoyé de Dieu; qu'il ne s'y est point proposé d'enseigner aucun de nos mystères ni de nos dogmes; que les Apôtres ni les Évangélistes n'en ont pas parlé davantage dans leurs écrits, que par

conséquent « les dogmes de la « foi ne se prouvent pas directe- « ment par l'Écriture ; » et que si nous croyons les y voir, ce n'est point parce qu'ils s'y trouvent en effet, mais parce que tous tant que nous sommes, soit catholiques, soit protestans, ou autres, nous donnons aux textes sacrés des sens qui favorisent le dogme, vrai ou faux, qui est déjà en possession de notre esprit. Il détruit la règle de foi contenue dans la tradition des saints Pères et dans les décisions de l'Église, en adoptant l'extravagant système du père Hardouin qui rejette, comme des écrits fabriqués par l'imposture, tous les monumens de l'antiquité ecclésiastique. Joignant la pratique à la théorie, il ne cite jamais ni les écrits des Pères, ni les décrets des conciles, et porte la hardiesse jusqu'à blâmer et traiter de *présomption intolérable* l'usage que les théologiens en font pour prouver les vérités de la foi, ne reconnaissant pour règle de la foi que l'enseignement actuel et présent de l'Église.

9°. Le père Berruyer donne des atteintes manifestes au mystère de la Sainte-Trinité, quoiqu'on lise souvent ces mots dans ses dissertations latines : *Le seul vrai Dieu subsistant en trois Personnes*. Car, 1° les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, si on l'en croit, n'ont été révélés à personne, ni connus de personne, avant que Jésus-Christ eût paru sur la terre. 2° Jésus-Christ n'en a donné aucune connaissance aux juifs durant tout le cours de sa prédication. 3° Jésus-Christ n'a pas révélé ce mystère à ses Apôtres mêmes avant sa mort, ou s'il leur en a parlé, ce n'a été tout au plus qu'en paraboles et comme en énigmes. Ce n'est qu'après sa résurrection qu'il les en a instruits clairement, mais dans une école privée qu'il érigea alors, et qui n'était que pour eux seuls. 4° Les Apôtres, selon lui et les Évangélistes, ont suivi la même méthode ; ils n'ont point parlé non plus de la Trinité, ni de l'Incarnation, soit dans leurs écrits qui composent le nouveau Testament, soit dans leurs prédications, mais seulement dans des instructions particulières qu'ils faisaient aux Cathécumènes lorsqu'ils étaient sur le point d'être baptisés. 5° Il assure que lorsque saint Jean écrivit son Évangile, c'est-à-dire, suivant les Pères, vers l'an 96 de Jésus-Christ, plusieurs années après la mort de tous les Apôtres, les fidèles ne savaient pas encore que le Verbe fût de toute éternité le Fils de Dieu, et qu'ils ignoraient encore pleinement le mystère de la Trinité.

10°. Le père Berruyer donne atteinte à la distinction des trois Personnes divines dans une seule et même nature, puisqu'il enseigne qu'en Dieu la personne n'est nullement même, *per mentem*, ou par la pensée, distinguée de la nature ; que les Personnes divines, comme Person-

nes, n'agissent point au dehors, et qu'il n'y a que la nature divine seule qui opère au dehors, à l'exclusion des personnes. D'où il suit que les personnes ne sont proprement que de pures dénominations, sans réalité comme sans vertu.

11°. Le père Berruyer donne atteinte aux propriétés personnelles et distinctives des trois Personnes divines, en ce qu'il s'efforce de faire disparaître la paternité éternelle du Père, et la filiation éternelle du Verbe, de tous les textes sacrés où l'Église catholique les a toujours vues; en ce qu'il prétend que dans tous les endroits du nouveau Testament où Jésus-Christ est appelé le Fils de Dieu, la dénomination de Fils de Dieu ne tombe pas sur le Verbe considéré comme Verbe, mais directement, *in recto*, et uniquement sur l'humanité de Jésus-Christ; en ce qu'il distingue sans cesse Jésus-Christ du Verbe, et le Verbe du Fils unique de Dieu; en ce qu'il donne des interprétations sociniennes à la plupart des textes de l'Écriture, où il est parlé clairement de la personne même du Saint-Esprit, et qu'il entend des dons surnaturels et de l'esprit créé des vertus chrétiennes.

12°. Le père Berruyer donne atteinte à la génération éternelle du Fils et à la procession éternelle du Saint-Esprit; en ce qu'il fait disparaître des livres Saints tout ce qui tend à les établir. Si on l'en croit, le Père, dont Jésus-Christ dit que le Saint-Esprit procède, n'est que le Père éternel, la première Personne de la Trinité, mais *le seul et unique vrai Dieu subsistant en trois personnes*, et devenu dans le temps *le Père de l'humanité de Jésus-Christ*. Or, il résulte nécessairement de cette interprétation, ou que le Saint-Esprit procéderait de lui-même (ce qui est absurde), ou que par le Saint-Esprit, dont il est parlé dans l'Écriture, nous devons entendre avec le père Berruyer, non une vraie Personne co-éternelle au Père et au Fils, mais les dons créés que le seul et unique vrai Dieu produit dans les âmes, à la prière de l'humanité de Jésus-Christ. C'est par une suite de ces erreurs que le père Berruyer refuse encore de reconnaître la mission des Personnes divines, dont il est si souvent fait mention dans les livres saints, et qu'il attaque toutes les formules solennelles par lesquelles l'Église exprime sa foi sur le mystère de la Trinité. Selon lui, le mot de Père dans la forme du Baptême, et dans toutes les autres formules usitées par l'Église, ne signifie pas la première Personne divine, Père éternel d'un Fils qui lui est coéternel; mais il signifie le seul et unique vrai Dieu subsistant en trois Personnes, appelé *Père* parce qu'il s'est fait un Fils dans le temps, et considéré, sous le mot de *Père*, comme une seule et unique Personne. Le mot de *Fils* ne signifie pas non plus la seconde Personne divine co-éter-

nelle et consubstantielle au Père; mais il signifie directement, *et in recto*, l'humanité sainte de Jésus-Christ, *faite dans le temps le Fils du seul et unique vrai Dieu*. Le mot de *Saint-Esprit*, que le père Berruyer distingue du seul et unique vrai Dieu désigné par le mot de *Père*, et qu'il ne nomme qu'après l'humanité de Jésus-Christ qui est une chose créée, ne signifiera donc plus qu'une créature subordonnée à l'humanité de Jésus-Christ, comme saint Athanase le concluait autrefois contre les Ariens.

13°. Le père Berruyer donne atteinte au dogme du péché originel; il en change la vraie notion, le réduit à rien, et enlève à l'Église toutes les preuves qui en constatent la vérité. Selon lui, le péché originel n'est qu'une simple dégradation, une pure privation de la justice surnaturelle, un état imparfait et non un état de maladie et d'iniquité qui nous rende véritablement pécheurs et criminels aux yeux de Dieu. *Si nous cessons d'être vertueux, charitables, officieux, compatissans, ce n'est*, prétend-il, qu'*à force d'enter, pour ainsi dire, par art ou par éducation, sur le fond de l'humanité, des vices que nous n'apportons pas du sein de nos mères*. De là vient qu'il s'obstine à soutenir avec les Pélagiens et les Sociniens, malgré les anathèmes de l'Église, et l'interprétation unanime des Pères, que le chapitre cinquième de l'Épître de saint Paul aux Romains, où le dogme du péché originel est établi de la manière la plus précise, ne doit s'entendre que des péchés actuels dont les hommes se rendent coupables à l'imitation d'Adam, et des morts extraordinaires que Dieu a déchaînées de temps en temps contre un nombre de pécheurs scandaleux, pour les faire servir d'exemple aux autres. Il en est de même du quinzième chapitre de la première Épître aux Corinthiens. Ces paroles sacrées, *tous meurent en Adam*, ne signifient pas, à entendre notre auteur, que tous les hommes meurent parce qu'ils ont *péché en Adam;* mais elles signifient que *tous les hommes mourront à cause que le premier homme a péché*. Ce que saint Paul ajoute, que *nous avons porté l'image de l'homme terrestre*, ne doit pas non plus, selon lui, s'entendre d'un péché que nous ayons contracté en naissant d'Adam, mais de l'imitation de son péché: explications manifestement pélagiennes, et frappées d'anathème par les conciles. Les suites visibles du péché originel, les ténèbres de l'esprit, la pente au mal qui se déclare en nous dès la plus tendre enfance, la concupiscence, la mort enfin à laquelle nous sommes condamnés, toutes les suites en un mot et les peines manifestes du péché, il les regarde comme *la condition naturelle de l'humanité*. La nécessité, la fin, les effets du Baptême, les cérémonies qui le précèdent ou qui l'accompagnent, preuves du

dogme du péché originel, le père Berruyer élude tout cela, en disant que *la renaissance spirituelle dont parle Jésus-Christ* ne consiste point à passer du péché à la justice, mais à passer *d'un genre de vie parfait..... à une vie plus parfaite*. Il ajoute que la *régénération* dont il s'agit dans l'entretien de notre Seigneur avec Nicodème, *en suppose une première du même genre, mais d'un ordre inférieur;* et que si cette régénération est indispensable pour *entrer dans l'Église du Messie* et avoir part *à l'adoption plus excellente* que Jésus-Christ procure à ceux qui croient en lui depuis sa venue, elle n'est pas nécessaire pour entrer dans le ciel. Le père Berruyer attaque donc la foi du péché originel; et, en l'attaquant, il ébranle les fondemens des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption.

14°. Après avoir détruit le mystère de la Rédemption, il en dégrade encore les fruits précieux par sa doctrine pélagienne sur la grâce de Jésus-Christ et le choix gratuit des élus. Il détruit la nécessité de cette grâce, en enseignant que l'homme trouve *dans la loi naturelle*, c'est-à-dire dans le fonds même de sa nature, *l'esprit de foi, d'espérance, de charité*, et de toutes les vertus; qu'il y trouve l'*esprit d'adoption qui dans tous les temps et dans tous les pays forme des enfans de Dieu et de vrais adorateurs de la Divinité*. Selon lui, la grâce de Jésus-Christ n'a lieu que depuis sa venue; et il la fait consister d'abord dans ses *leçons* et dans ses *exemples*. S'il admet ensuite d'autres espèces de grâces, ou ce ne sont que des grâces purement extérieures, telles que la vue des miracles, les prédications et les bons exemples, ou de simples *lumières* et de simples excitations au bien, dont Dieu attend l'effet du libre-arbitre de l'homme, sans en être lui-même l'auteur : erreur formellement condamnée par le second concile d'Orange, dont l'Église a reçu et approuvé les canons. L'auteur conclut de ces principes, que *sauver le monde et réformer les hommes*..... n'est autre chose que *donner à tous le pouvoir de se sauver;* en sorte qu'à proprement parler, le Sauveur du monde ne sauve personne, mais que tout se borne de sa part à mettre le salut dans les mains de notre libre-arbitre, pour que nous nous sauvions nous-mêmes; et qu'ainsi ce n'est point à Dieu, mais à soi-même que l'homme est redevable de sa justice et de son salut éternel. Il détruit la gratuité de la Grâce, lorsqu'il avance que Noé *emporta avec lui la gloire d'avoir seul, des enfans d'Adam, mérité que le choix de Dieu tombât sur lui;* et que généralement parlant, il établit partout que notre choix a précédé celui de Dieu, qu'il en a été la cause, que par les seules forces de la nature nous pouvons mériter d'être aimés de lui; que la prédestination n'est point gratuite; que ni l'apôtre

saint Paul, ni aucun autre des auteurs canoniques n'a parlé ni de *prédestination*, ni de *choix* ou de discernement que Dieu fasse entre les hommes dans l'ordre du salut, ni d'*élus de Dieu*, dans le sens que ces termes ont aujourd'hui, et qu'ils ont toujours eu dans l'Église; que la prédestination gratuite des élus à la grâce de la persévérance finale et à la gloire éternelle est un système inconnu aux Apôtres, et plus récemment imaginé. Il s'efforce ensuite de rendre odieuses ces vérités saintes par la fausse et affreuse peinture qu'il en fait, et par les invectives calomnieuses dont il noircit les théologiens catholiques qui les soutiennent, d'après la parole de Dieu, les décrets des papes et des conciles, et l'enseignement des Pères.

15°. Le père Berruyer enseigne une multitude d'erreurs sur la morale. Il ébranle la certitude de la loi éternelle qui est la règle suprême et primordiale des mœurs, en niant qu'il existe des vérités éternelles, immuables, indépendantes de toute espèce d'institutions. Il anéantit l'obligation indispensable d'observer la loi de Dieu par des maximes qui excusent tous les péchés commis par ignorance, et qui ne font regarder comme péché que ce qui est fait contre la conscience. Il justifie les actions les plus évidemment mauvaises, et connues pour telles, sous prétexte d'une prétendue bonne intention avec laquelle on les fait. Il affaiblit le grand précepte de la charité qui nous ordonne d'aimer Dieu de tout notre cœur, et de lui rapporter toutes nos actions. Il favorise la cupidité, tantôt en soutenant que toutes les inclinations de la concupiscence ne sont pas vicieuses et déréglées, tantôt en disant que ce que Jésus-Christ condamne dans l'Évangile, ce n'est pas l'attachement aux biens de la terre, mais l'excès de cet attachement, l'excès de la préférence que l'on donne aux besoins temporels sur les besoins de l'âme; tantôt en avançant que ce divin Maître n'a rien trouvé à redire aux repas magnifiques, ni à une certaine profusion. Il loue la cruelle vengeance exercée par les enfans de Jacob sur les Sichimites, et prétend, contre l'évidence des paroles saintes, que le saint patriarche en a été l'approbateur. Il autorise le suicide en la personne de Saül, excuse de péché le mensonge, dans le cas où ceux qu'on voudrait tromper ont lieu de suspecter la vérité de ce qu'on leur dit; fomente les illusions de la fausse pénitence, soit en relevant avec éloge, comme des *conversions sincères et solidement prouvées*, comme des *spectacles dignes du ciel*, et dont le *Seigneur est charmé*, des fantômes de conversion, *bientôt après suivis de rechutes dans les plus grands crimes*.

Ce n'est là qu'un précis des erreurs énormes du père Berruyer dans sa prétendue histoire du peuple de Dieu; ouvrage

condamné d'abord par un mandement de M. l'archevêque de Paris, en conséquence d'une délibération de vingt-cinq archevêques et évêques, et ensuite par le feu pape Benoît XIV de glorieuse mémoire, et notre saint Père le pape Clément XIII, qui assure que le père Berruyer, en donnant la troisième partie de ce livre pernicieux, a comblé la mesure du scandale ; ouvrage condamné encore par la faculté de théologie de Paris ; ouvrage enfin condamné et réfuté solidement par M. l'évêque de Soissons et par M. l'archevêque de Lyon ; mais ouvrage qu'au mépris du Saint-Siége, des papes, des évêques, des docteurs, et malgré l'opposition de toutes les puissances, ses aveugles et obstinés partisans ne craignent pas de répandre et de conseiller comme un livre édifiant, et qui ne renferme d'autres vices que la disconvenance du style et la singularité de quelques interprétations ; osant même préconiser le scandaleux auteur de cette ténébreuse production, comme *un grand homme qu'on eût jadis rangé dans la classe des Jérôme et des Basile, et que la cabale a tourmenté.... à la honte de l'Église et de ses enfans.* Les cheveux se dressent d'horreur à la tête, quand on entend de pareils blasphêmes. Placer sur nos autels, à côté des Jérôme et des Basile, un hérétique universel, un Sabellien, un Arien, un Nestorien, un Pélagien, un Socinien, un ennemi déclaré de Jésus-Christ et de sa divinité, un corrupteur de sa parole et de sa morale, un destructeur enfin de ses mystères et de sa religion tout entière, dont il renverse la nécessité en soutenant que la religion naturelle a suffi et suffit encore pour le salut. On ne peut trop mettre en garde et les brebis et les pasteurs contre des ouvrages empoisonnés qui, au lieu de leur donner ou de leur rendre la vie de la Grâce, ne sont propres qu'à les en priver éternellement, en leur faisant respirer le poison mortel qu'ils renferment.

BERSA (hébr., *dans le mal ;* autrement, *fils qui regarde*), roi de Gomorrhe qui eut guerre avec Codorlahomor et ses alliés. (*Genèse*, 14, 2.)

BERSABÉ, bourg de Galilée. Il était au midi de la Haute-Galilée, et au nord de la Basse-Galilée. Josephe l'historien le fit rétablir et fortifier. (Josephe, l. 3, *de Bello*, c. 2; et l. 2, c. 25; et l. *de Vita sua*, p. 1013.)

BERSABÉE (hébr., *puits* ou *fontaine du jurement ;* autrement, *septième puits* ou *rassasiement*). On trouve cette ville aussi marquée sous le nom de *Béershéba*, *Bérosba*, et *Berzamma*. (*Voyez* BÉERSABÉE)

BERTAL (Étienne), jésuite. Nous avons de lui : Discours choisis sur plusieurs matières importantes de la Foi et des mœurs ; à Lyon, 1687, in-4°.

BERTE (sainte), veuve, abbesse de Blangy en Artois, était fille du comte Rigobert, l'un des

seigneurs de la cour de Clovis II, et d'Ursane, parente d'un roi de Kent en Angleterre. A l'âge de vingt ans, elle fut mariée à un grand seigneur nommé Sigefroy, dont elle eut cinq filles, qui furent sainte Gertrude, sainte Déotile, et trois autres. Après la mort de son mari, elle se fit religieuse dans le monastère de Blangy qu'elle avait fondé au diocèse de Térouenne, dans le pays d'Artois, dont elle fut abbesse l'an 686. Un seigneur, nommé Hurotgar ou Roger, n'ayant pu obtenir sa fille Gertrude en mariage, accusa la pieuse abbesse d'infidélité envers l'État, auprès du roi Thierry III qui la manda à la cour, et qui la reçut favorablement après avoir connu son mérite et son innocence. De retour à Blangy, elle s'appliqua principalement à régler sa communauté. Elle bâtit aussi trois églises dans son monastère, et sept autres en différens endroits de ses terres. Elle se démit ensuite de sa charge d'abbesse, et mit sa fille Déotile en sa place vers l'an 696. Elle se renferma dans une cellule d'où elle faisait tous les jours une instruction par une fenêtre qui donnait sur une chapelle dans laquelle toute la communauté se trouvait. C'est ainsi qu'elle vécut jusqu'à sa mort qui arriva le 4 de juillet, vers l'an 725. Son corps, après diverses translations, fut rapporté à Blangy qui est un monastère de religieux qui fut bâti dans l'onzième siècle à la place de celui des religieuses que les Normands ruinèrent l'an 895. On célèbre deux fêtes de sainte Berte : la première, le 4 juillet, jour de sa mort; la seconde, le 11 octobre, jour de sa translation. (Dom Mabillon, *troisième Siècle Bénéd.*, pag. 1. Baillet, 4 juillet.)

BERTHAC (Louis), né à Bruges en 1620, fit profession de l'Ordre de Saint-Dominique dans le couvent de cette ville, le 19 octobre 1644. Il mourut le 12 août 1697, et laissa les ouvrages suivans : 1° *Origo plagarum christianum orbem devastantium*, sans nom d'auteur; à Bruges, chez Alexandre Michiels, 1658, in-8°. 2° *Medicus christianus, detegens sanguines lachrymis deplorandam ferrei hujus seculi cœcitatem, præsentium et imminentium plagarum originem;* à Anvers, chez Engelbert Gymnisii, 1665, in-4°. 3° La Vie de saint Louis Bertrand, 1671, à Anvers, chez Voens, in-12; et d'autres ouvrages en flamand.

BERTHAIRE (saint), Français de nation, et même du sang royal, se fit religieux du Mont-Cassin, et y acquit une si grande réputation, qu'après la mort de Bassarius ou Bassace qui en était abbé, il fut élu unanimement pour remplir sa place; ce qui arriva l'an 856. Toute l'Italie était alors dans une étrange situation; les Sarrasins y mettaient tout à feu et à sang. Il fut obligé de fortifier le Mont-Cassin comme une cita-

delle, pour se mettre à l'abri des insultes de ces brigands. Il alla souvent en France pour demander du secours à l'empereur Louis-le-Débonnaire qui lui fit l'honneur de loger dans son monastère, et il accompagna ce prince dans son voyage de la Pouille où il cherchait les Sarrasins pour leur donner bataille. En 879, il alla à Rome où il engagea Jean VIII de remettre dans son siége Landulphe, évêque de Capoue, qui en avait été chassé dans une sédition. En 884, lorsqu'il célébrait la messe, il fut tué par les Sarrasins qui lui coupèrent la tête. Il est honoré comme martyr le 22 d'octobre, jour de sa mort. Il a écrit des Questions sur l'ancien et le nouveau Testament; des Sermons qu'il prêchait à ses moines les jours de fêtes de Saints. Deux livres des Contradictions apparentes de l'un et de l'autre Testament. Ce dernier ouvrage qui a été attribué à Julien de Tolède, dans la Bibliothèque des Pères, à Richard de Clugny et à Salvien de Marseille, a été donné au public, sans nom d'auteur, à Bâle, 1530, et à Cologne, 1532. Mais Jean-Baptiste Marus, appuyé de l'autorité de Léon d'Ostie, et d'un ancien manuscrit, le revendique à Berthaire. Cet auteur a composé encore des vers sur la vie, la mort, les miracles de saint Benoît, dont Pierre, diacre, fait mention, et qui se trouvent parmi les poésies de Prosper Martinengo imprimées à Rome, 1590, et dans Arnolde Wion, *Martyrol. bénédict.*, 21 mars. Un Sermon sur saint Luc, évangéliste, et quelques autres manuscrits. (Jean-Marus, *Leo ostiens.* Petr., diacon., *Biblioth. Cassin.* Cave. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. 19, pag. 384.)

BERTHAIRE, prêtre de l'Église de Verdun, a écrit une Histoire abrégée des évêques de cette Église qu'il dédia à Dodon ou Dadon, évêque de Verdun, l'an 915. Elle a été donnée par le père d'Achéry dans le douzième tome du *Spicilège*, et Dom Calmet l'a insérée parmi les preuves de son histoire de Lorraine.

BERTHE ou BERTRADE, religieuse de Willok près de Bonn, sœur de saint Wolphème, abbé, a écrit la Vie de sainte Adélaïde, première abbesse de son monastère. Elle vivait dans l'onzième siècle. (Dupin, *Biblioth. ecclés.*, onzième siècle.)

BERTHELET (D. Grégoire), religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe. Nous avons de lui : Traité historique et moral de l'abstinence de la viande, et des révolutions qu'elle a eues depuis le commencement du monde jusqu'à présent, tant parmi les Hébreux que parmi les païens, les chrétiens, et les religieux anciens et modernes, divisé en quatre parties; à Rouen, chez la veuve Hérault, 1731, in-4°. Le but de l'auteur est de montrer que l'abstinence de la viande est essentielle à l'état monastique. Il fait voir dans

la première partie, qu'en tout temps, et en toutes les religions, les hommes ont été persuadés que l'abstinence était nécessaire pour la pureté de l'esprit : détail de ces preuves. Dans la seconde partie, il fait une histoire très-détaillée de l'abstinence des moines et des différentes révolutions qu'elle a éprouvées jusqu'à ces derniers temps. Il prétend que le dérangement des monastères a toujours commencé par l'infraction de l'abstinence, et leur réforme au contraire par le rétablissement de cette sainte pratique. La troisième partie roule sur la manière dont les anciens moines observaient l'abstinence, et sur différentes questions qui ont rapport à ce sujet. Dans la quatrième, il veut prouver que les religieux, engagés par leur état à observer l'abstinence perpétuelle, commettent un péché considérable lorsqu'ils y manquent sans nécessité, malgré les dispenses qu'ils peuvent en obtenir. Déclaration de l'auteur à la fin de son ouvrage ; il fait l'éloge de sa Congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe. (*Journal des Savans*, 1732, pag. 74 de la première édition et 144 de la seconde.)

BERTHEREAU (Dom Georges François), savant bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, naquit à Bélesme en 1732, et embrassa la règle de saint Benoît, en 1748, dans l'abbaye de Vendôme, n'ayant alors que dix-sept ans. Il fit les cours accoutumés dans la Congrégation, et ses supérieurs ayant découvert en lui du goût pour l'étude des langues, cultivèrent cette disposition, et lui donnèrent des maîtres capables de la développer avec avantage. Il devint promptement habile dans le grec, l'hébreu, et même l'arabe. Pourvu de ces connaissances, il fut associé aux grands travaux de la Congrégation, et la tâche qu'on lui imposa fut de concourir au Recueil des Historiens de France dans la partie des croisades. Il compulsa les manuscrits et livres arabes de la bibliothèque du Roi et de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Il en fit des extraits qu'il collationna soigneusement, qu'il traduisit, les uns en latin, les autres en français, et dont plusieurs sont accompagnés du texte. Trente années furent employées à cet ingrat et pénible travail qui devait ne pas fructifier dans la main de son auteur. La révolution survint, et les établissemens religieux même les plus utiles furent supprimés. Dom Berthereau eut le double chagrin, et de perdre un état qu'il aimait, et de voir sans emploi le fruit de tant de peines. Retiré dans sa famille, laissé, comme tous ceux de sa profession, sans ressource, et dans une condition voisine de l'indigence, il mourut le 26 mars 1794, et ses manuscrits restèrent entre les mains de ses parens. On ignore si des démarches ont été faites pour les retirer ; il serait fâcheux que

leur perte pour les lettres fût jointe à tant d'autres à peu près irréparables, causées par l'esprit de vertige qui, pendant de longues années, a tourmenté la France. *Le Magasin encyclopédique,* tom. 8, contient une notice curieuse de M. de Sacy sur la vie et les travaux de ce savant religieux.

BERTHIER (Guillaume-François), né à Issoudun en Berry, le 7 avril 1704, entra dans la société des jésuites en 1722, et s'y distingua par ses vertus et sa science. Après avoir professé les humanités à Blois, la philosophie à Rennes et à Rouen, et la théologie à Paris, il fut choisi, en 1742, pour remplacer le père Brumoy dans la continuation de l'*Histoire de l'Église gallicane* commencée par le père de Longueval. On lui doit les six derniers volumes de cet ouvrage où tout annonce les connaissances les plus étendues et la plume la plus exercée. En 1745, on lui confia la rédaction du *Journal de Trévoux* qu'il dirigea jusqu'à la dissolution de sa compagnie en France, à la satisfaction du public et des véritables gens de lettres. « Jamais, dit l'auteur » des *Trois Siècles*, ce journal » n'a été plus intéressant et plus » utile que quand le père Ber- » thier y a travaillé. Il a su ré- » pandre dans les différens ex- » traits qu'il a composés une » sagesse de critique, une pureté » de goût, une sûreté d'érudi- » tion qu'il serait à souhaiter de » voir subsister dans tous les » journaux. » Ce ne fut pas le jugement qu'en portèrent les esprits forts qu'il attaquait, et surtout Voltaire. Le père Berthier avait critiqué un Panégyrique de Louis XV, production de ce poëte, à laquelle néanmoins d'abord il n'avait pas mis son nom. C'en fut assez pour que l'auteur de la critique devînt l'objet des plaisanteries bouffonnes et des injures auxquelles ne rougissait pas de s'abaisser cet homme célèbre. Ce fut pis encore lorsque l'*Encyclopédie* et l'*Essai sur l'Histoire générale* furent jugés dans le *Journal de Trévoux* avec la sévérité qu'ils méritaient. Si le père Berthier n'eut pas le suffrage des philosophes, d'autres suffrages un peu plus imposans l'en dédommagèrent. En 1762, le dauphin, fils de Louis XV, l'attacha à l'éducation des princes ses fils, avec une pension de quatre mille francs sur l'abbaye de Molesme. Il eut la même année la douleur de voir dissoudre en France la société à laquelle il était attaché. Son premier dessein fut de se retirer à la Trappe, mais ses supérieurs ne lui permirent pas. En 1764, un serment qui les déshonorait ayant été imposé aux jésuites, sous peine de bannissement, le père Berthier sortit de France, et fixa son séjour à Bade, puis à Offembourg. Ayant obtenu la permission de rentrer dans le royaume, en 1776, il revint à Bourges où il avait un frère et un neveu, chanoines. Il pouvait

se croire oublié, lorsque, sans l'avoir demandé, il reçut, en 1782, la nouvelle que l'assemblée du clergé lui avait, par acclamation, voté une pension de mille francs; il n'en jouit point, car cette honorable faveur lui avait été annoncée le 9 décembre, et le 13 il expira, à l'âge de 78 ans, des suites d'une chute. Le Chapitre de la métropole rendit un hommage public à ses vertus et à ses talens, en lui donnant une sépulture distinguée dans son église. Après sa mort, on a publié les *Psaumes*, et *Isaïe* traduits en français avec des réflexions et des notes : le premier ouvrage en 8 vol. in-12, Paris, 1785, réimprimé en 1788 en 5 vol. sans notes : le second, Paris, 1788, 5 vol. in-12. Les réflexions regardent surtout la morale; elles sont pleines d'onction, et pénètrent un cœur droit. Les notes expliquent le sens littéral du texte : l'auteur y étale une érudition peu commune, et se montre l'égal des plus habiles commentateurs. Comme il possédait parfaitement l'hébreu, il entre dans de savantes discussions, et il aplanit beaucoup de difficultés, de manière qu'il fait très-bien entendre le sens du texte. Le père Berthier est clair, et surtout précis : ce qui est la preuve d'un esprit juste. Le seul reproche qu'on puisse lui faire, est d'imiter un peu trop le père Houbigant, et d'avoir dans les idées de cet hébraïsant une confiance qu'elles ne méritent pas toujours. Peut-être jugera-t-on aussi qu'il s'arrête quelquefois trop à des discussions où le doute et l'ignorance valent mieux qu'une décision. On a encore du père Berthier une Réfutation du *Contrat social*, 1789, un vol. in-12; et ses *Œuvres spirituelles*, 1811, 4 vol. in-12; bon ouvrage, et recherché des personnes de piété pour la douce onction qui y règne. M. Mont-Joye de la Touloubre, neveu du père Berthier, a publié un Éloge historique de ce célèbre jésuite.

BERTHOLD, prêtre de Constance dans l'onzième siècle, a donné une Chronique qui commence à l'an 1054 où finit celle de Herman Contracte, et va jusqu'à l'an 1100. Elle fut imprimée à Bâle en 1584, et à Francfort en 1670, dans le premier tome de la Collection de Chrétien Urstitius. On croit que Berthold est le même que Bernald, qualifié prêtre de Constance, dont il y a un Traité parmi les anciens monumens de Sébastien Tegnagèle, à Ingolstad, en 1612, sous ce titre : *De l'Obligation de se séparer de la communion des excommuniés; de la Réconciliation de ceux qui sont tombés; et de l'Autorité des décrets des conciles, et des épîtres décrétales des papes*. Jacques Hottinger, au tome quatrième de l'*Histoire ecclésiastique helvétique*, cite de Bernald des réponses apologétiques aux objections des schismatiques, et diverses lettres. On croit encore que Berthold est le même que

le prêtre Bernard, dont l'anonyme de Molk dit qu'il composa avec son collègue, le prêtre Alboin, un écrit utile sur l'incontinence des clercs; l'Apologétique des décrets publiés par le pape Grégoire VII dans un concile de Rome, contre les clercs simoniaques et incontinens; un livre de la Puissance des Prêtres; un de la Concorde des Offices; un de la Confession, et une Chronique. (*Anonym. Mellicens., de scriptoribus ecclesiasticis*, cap. 101.)

Berthold composa un Apologétique pour le pape Grégoire VII, ou Traité des sacremens des excommuniés, selon le sentiment des Pères. Il a été inséré dans le cinquième tome de la grande *Bibliothèque pontificale* de Rocaberti, à Rome, en 1698, in-f°, et il est le premier de ceux que Gretzer a fait imprimer sous le nom de Berthold dans le sixième tome de ses ouvrages. Il met ensuite l'Apologétique de l'excommunication prononcée par le pape Grégoire VII; les actes du concile qu'il tint à Rome, en 1074; la première lettre de Berthold à Alboin touchant le célibat des prêtres; deux de ses réponses; une seconde lettre à Alboin; une troisième réponse de Berthold; la lettre de réconciliation d'Alboin avec Berthold; l'Apologétique des décrets faits dans le concile de Rome par le pape Grégoire VII; la lettre d'Adalbert et de Bernald à Bernard, maître des écoles de Constance, touchant les sacremens des excommuniés; la réponse de Bernard à cette lettre; une autre lettre d'Adalbert et de Bernald à Bernard. Tous ces opuscules portent tantôt le nom de Berthold, tantôt celui de Bernald, et quelquefois de Bernard : c'est vraisemblablement la même personne. On en juge par la qualité de prêtre donnée à Bernald et à Bernard comme à Berthold. On les dit ou prêtres ou maîtres des écoles de Constance. Le Bernard à qui l'anonyme de Molk attribue un Apologétique des décrets de Grégoire VII est le même, selon lui, qui a fait une Chronique. Les Réponses apologétiques aux schismatiques qui, dans Hottinger, portent le nom de Bernard, ont, dans Gretzer, celui de Berthold. (Gretzer, tom. 6, edit. Ingolst., *ad an.* 1609, in-4°. Dom Ceillier, *Hist. des Auteurs ecclés.*, tom. 20, pag. 687 et les suiv.)

BERTHOLET (le père), jésuite. Nous avons de lui : *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, 8 vol. in-4°, dont les trois premiers ont paru en 1742. Cet ouvrage est dédié à la Reine de Hongrie. On y trouve beaucoup de faits importans qui regardent les duchés de Lorraine et de Bar. (*Journal des Savans*, 1742, p. 705 de la 1re édition.)

BERTHON (Gabriel), seigneur de Fromental, conseiller du roi, et son procureur au sénéchal et présidial du Puy. Nous avons de lui : *Décisions de Droit civil, canonique français*, par

ordre alphabétique, et avec des observations sur l'ancienne et nouvelle jurisprudence des pays qui se régissent par le Droit écrit; 1 vol. in-fol., imprimé à Lyon chez Duplain, père et fils, en 1740.

L'auteur nous apprend, dans une courte préface qui est à la tête de son ouvrage, que le plan qu'il s'y est proposé a été de donner dans un volume in-folio rédigé par ordre alphabétique une petite bibliothèque où l'on trouverait les principaux textes du Droit civil, canonique et français, les sentimens des auteurs, les changemens qu'il y a eu dans la jurisprudence des parlemens qui se régissent par le Droit écrit, et quelle est celle qui doit à présent y être observée. Les juges laïques et ecclésiastiques, les avocats et gens d'affaires y trouveront des ressources pour décider ou pour consulter; les seigneurs hauts-justiciers, les bénéficiers, et même les chefs de famille y apprendront à prévenir ou à terminer de mauvais procès. (*Journal des Savans*, 1740, pag. 592 de la première édition.)

BERTI (Simon), religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, né à Florence, fut un des plus célèbres prédicateurs de son temps, et s'acquit par là une très-grande réputation. La régularité de ses mœurs ne le rendit pas moins recommandable, et elle le fit choisir pour prieur de la Minerve, à Rome, et du couvent de Florence. Il fut aussi vicaire général de Toscane, reçu docteur en 1482, et mourut à Lucques le 15 septembre 1491. Les sermons de Berti, au moins son Carême et soixante autres sermons, sont conservés en manuscrits dans la bibliothèque de Saint-Marc à Venise. (Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. 1.)

BERTI (Jean-Laurent), de l'Ordre de Saint-Augustin, est auteur d'un Cours de Théologie en huit tomes, dont le premier parut à Rome, in-4°, l'an 1739, sous le titre de *Joannis Laurentii Berti, Florentini, Fratris Eremitæ Augustiniani, librorum de theologicis disciplinis, tomus* 1. La deuxième édition de cette Théologie est de 1750, à Munich, 5 vol. in-fol. L'ouvrage y est annoncé, exactement revu et considérablement augmenté. Il y a beaucoup de méthode, d'érudition et de solidité. Le père Berti et le père Bellelli, son confrère, que Benoît XIV, dans son savant Traité du Sacrifice de la Messe, appelle grand théologien, *insignem theologum*, eurent de grands démêlés avec M. Languet, archevêque de Sens, et M. de Saléon, archevêque de Vienne. Celui-ci fit imprimer quatre ouvrages sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Le premier a pour titre : *Baianismus redivivus in scriptis, PP. FF.* Bellelli *et* Berti, *Ordinis Eremitarum sancti Augustini :* le second, *Jansenismus redivivus in scriptis PP. FF.* Bellelli *et* Berti, etc. Ces écrits sont suivis de deux Appendices des-

tinés à renforcer les deux premiers ouvrages. Le but de l'archevêque de Vienne était de faire condamner les ouvrages des deux théologiens par l'assemblée du clergé de France de 1747, à laquelle il les dénonça. Mais il ne trouva pas dans cette auguste assemblée la correspondance qu'il en attendait. Sa démarche ne fut pas mieux accueillie à Rome. Bien loin qu'on y pensât à condamner les livres dénoncés par M. de Saléon, le savant pape, Benoît XIV, permit au père Berti d'en publier l'apologie, qui parut munie d'approbations les plus flatteuses, à Rome, en 1747, en 2 vol. in-4°, sous ce titre : *Augustinianum Systema de gratia, ab iniqua Baïani et Janseniani erroris insimulatione vindicatum : sive refutatio librorum, quorum titulus. Baïanismus et Jansenismus redivivi in scriptis PP. FF.* Bellelli et Berti, etc., *eodem, qui secundo loco insimulatur, auctore.*

BERTIER (Philippe), de l'illustre famille des Bertier de Toulouse, seigneur de Montrabe, président à mortier au parlement de Toulouse, fut un des savans hommes de son temps. Nous avons de lui un volume intitulé : *Pithanon, diatreba duo*, imprimé à Toulouse en 1608, dans lequel on trouve une notice de l'empire romain et de l'ancienne police de l'Église. Il est aussi auteur d'un excellent poëme latin à la gloire des Saints dont les reliques sont conservées à Toulouse qui fut imprimé en 1610. L'auteur mourut en 1618. La ville de Toulouse a placé son buste dans une galerie qu'elle a dressée à la gloire des illustres Toulousains. (Moréri, édit. de 1759.)

BERTILLE (sainte), *Bertila*, vierge et première abbesse de Chelles au diocèse de Paris, vint au monde vers l'an 628. Ses parens qui étaient de la première noblesse du Soissonnais, la menèrent eux-mêmes au monastère de Jouarre, fondé depuis peu dans le diocèse de Meaux par le bienheureux Adon, frère de Saint-Ouein. Elle fut bientôt un modèle d'obéissance, d'humilité, de dévotion et de régularité pour toute cette communauté dont elle s'attira l'estime et l'affection. Devenue prieure, elle sut mêler la douceur et la persuasion à l'autorité, et elle s'appliqua surtout à faire régner la paix et l'union parmi les sœurs. L'an 656, elle fut chargée de l'abbaye de Chelles que la reine sainte Bathilde, veuve de Clovis II, et régente du royaume de France, venait de faire bâtir. Cette nouvelle charge lui fut un nouveau motif de donner des exemples continuels de ferveur, d'abstinence, de mortification, de piété aux saintes vierges qu'elle gouvernait; en sorte que la bonne odeur de cette maison y attira des étrangers de l'un et de l'autre sexe des provinces les plus éloignées, et principalement des Anglais, pour s'y consacrer à Dieu; car il y avait dans l'enceinte une petite commu-

nauté de prêtres vertueux qui regardaient sainte Bertille comme leur supérieure. On admirait surtout en elle l'uniformité et la persévérance de ses mortifications dont elle ne relâcha rien dans sa vieillesse. Elle mourut en priant et en chantant des psaumes, le 5 de novembre, vers l'an 702, après avoir vécu environ soixante-quatorze ans dont elle en avait passé quarante-six dans la conduite de l'abbaye de Chelles où son corps se garde dans une châsse d'argent élevée au-dessus du grand autel. Il y a quelques unes de ses reliques à Saint-Antoine-des-Champs et au Val-de-Grâce à Paris. On fait sa fête principale le 5 de novembre, et celle de sa translation le 26 de mai. (Dom Mabillon, *troisième Siècle Bénéd.* Bulteau, *Hist. des Bénéd.*, liv. 3, chap. 29. Baillet, 5 novembre.)

BERTIN (saint), abbé de Sithieu à Saint-Omer, parent ou allié de saint Omer, naquit comme lui dans le territoire de Constance sur le Haut-Rhin, qui sépare le pays des Suisses d'avec la Souabe, vers le temps que Clotaire II réunit les royaumes de Bourgogne et d'Austrasie à la monarchie française. Il se joignit à deux compagnons, avec lesquels il alla trouver saint Omer à l'abbaye de Luxeuil vers l'an 633. Ils y furent ordonnés prêtres; et après s'y être exercés dans la pratique de toutes les vertus, ils en sortirent vers l'an 639, pour aller assister saint Omer, qui avait été fait évêque de Térouane. Ils s'appliquèrent sous son autorité à l'instruction des peuples, qui leur coûta beaucoup de peines et de fatigues, sans rien omettre des jeûnes, des veilles, des prières et de tous les autres exercices réguliers qu'ils pratiquaient dans le monastère de Sithieu, que saint Omer leur fit bâtir, et qu'on a depuis appelé Saint-Bertin, du nom de ce Saint qui en fut le second abbé. Il conduisit longtemps sa communauté composée de cent cinquante religieux, autant et plus encore par ses exemples que par ses discours, jusqu'à ce que se trouvant chargé d'années et épuisé de forces, il se démit de sa dignité entre les mains de Rigobert, son disciple, auquel il substitua Erlefry. Pour lui, il passa le reste de ses jours dans la contemplation et dans toutes les pratiques régulières comme le moindre des religieux, jusqu'à sa mort qui arriva le 5 septembre de l'an 709. Il fut enterré dans l'église de Saint-Martin, et Dieu rendit son tombeau illustre par plusieurs miracles. Son corps est aujourd'hui dans une châsse d'argent, enrichie d'or et de pierres précieuses. On fait sa fête principale le 5 septembre, jour de sa mort. (Dom Mabillon, *troisième Siècle bénédictin*. Baillet, 5 septembre.)

BERTIN (Jean), évêque de Vannes, né à Périgueux en 1712, fut sacré évêque en 1746. D'accord avec la presque totalité des évêques de France, sur

les mesures à prendre pour faire respecter les décisions de l'Église par ceux qui étaient en opposition à la bulle *unigenitus*, il eut, dans l'affaire des refus de sacremens, sa part des persécutions parlementaires. En 1754, il fut condamné par une de ces cours à six mille francs d'amende. Quelque temps après, on saisit son temporel. Cela ne l'ébranla point; il continua de faire ce qu'il croyait être de son devoir : il assista, en 1749, aux conférences sur l'instruction pastorale de l'archevêque de Tours, et à celles de 1753, au sujet du livre du père Berruyer. C'était un prélat zélé, pieux et édifiant. Il mourut en 1774.

BERTIN (saint), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville de Saint-Omer. (*Voy.* SAINT OMER.)

BERTINORO, *Bertinorium* et *Bretinorum*, ville d'Italie, à deux milles de Forlimpopoli dans la Romagne, sur un coteau à la gauche de la voie Émilienne. Procope l'appelle *pierre ou rocher d'Honorius;* et Pline, *le Marché des Truentins* ou *Triventins*, d'où est peut-être venu le nom de Bertinoro. Elle était autrefois soumise à Forlimpopoli; mais après la ruine de cette ville, elle a commencé à jouir du droit de cité, et est devenue le titre et le siége de l'évêque qui s'y retira vers l'an 1370. Mais avant de parler plus amplement de Bertinoro, il sera bon de dire quelque chose de Forlimpopoli, autrefois le siége de cet évêque, et de quelle manière il fut transféré. Forlimpopoli était une très-ancienne ville de ce qu'on appelait anciennement *Gallia Togata* dans la voie Émilienne, à quatre milles de Forli et à six milles de Césène. Elle fut appelée *Popile* du nom de son fondateur. Il ne s'agit que de savoir quel est ce Popilius auquel elle doit son origine. Ughel dit que ce fut M. Popilius Lænas, consul pour la cinquième fois, qui en jeta les premiers fondemens, après qu'il eut vaincu les Liguriens qu'il vendit avec tous leurs biens, vers l'an 581 de Rome; mais les Romains n'avaient pas encore alors pénétré dans la Gaule, et nous n'en voyons dans l'Histoire aucun de ce nom qui ait fait la guerre aux Gaulois. Il est vrai que ce Popilius vendit, comme en plein marché, les prisonniers qu'il avait faits sur les Liguriens, et que cette action déplut fort aux Romains, qui lui en firent des reproches, et qui l'obligèrent de les racheter et de les renvoyer dans leur patrie. L'histoire ajoute que le sénat lui ordonna de quitter la Ligurie au plus tôt, et de revenir à Rome. Mais, quelle apparence que ce consul ait voulu se faire un honneur d'une action dont la république se faisait une honte, qu'elle désapprouva si hautement? Popilius aurait-il voulu en perpétuer la mémoire par l'établissement d'une ville qui aurait reproché aux Romains leur cruauté, et à lui-même sa perfidie. Ces peuples, après la

victoire que ce général remporta sur eux, se donnèrent au vainqueur, et mirent bas les armes. Convenait-il de les vendre, et de laisser un monument qui fît souvenir la postérité d'une action si lâche? N'aurait-ce pas été déshonorer à pure perte le nom Romain. Il est donc plus probable que les Liguriens eux-mêmes bâtirent cette ville, et la nommèrent ainsi en mémoire de ce tragique événement. Quoi qu'il en soit, Forlimpopoli était une très-ancienne ville bâtie long-temps avant Jésus-Christ. Elle a suivi la fortune de l'Empire romain, et a tombé avec lui. Grimoald, roi des Lombards, la ruina jusqu'aux fondemens en 700. Les habitans de Forli la rebâtirent quelque temps après; mais Ordelafi s'en étant mis une seconde fois en possession, contre la parole qu'il avait donnée au cardinal Gilles Caville, légat du Saint-Siége, Arduin, abbé de Clugny, et pareillement cardinal, l'en chassa; et, pour punir les habitans qui lui avaient donné entrée dans leur ville, fit sortir tout le monde, y mit le feu, et la réduisit en cendres; ce qui arriva l'an 1370. Le siége épiscopal fut dès-lors transféré à Bertinoro, qui était dès ce temps une ville assez considérable. Frédéric Barberousse s'en empara dans le douzième siècle, et la rendit ensuite à Alexandre III. Depuis ce temps, elle passa sous la puissance des habitans de Forli. Elle fut cédée aux Malatesta, qui la rendirent à l'Église. Alexandre VI la donna à César Borgia, après la mort duquel, les Saxéens, les Zatoles, les Zampesques et les comtes de Carpi en devinrent les maîtres. Elle est présentement sous la domination du pape. C'est une ville très-peuplée. Le nombre des nobles y est très-grand; son territoire est fertile, et ses côteaux charmans. Comme c'est le même siége épiscopal que celui qui était à Forlimpopoli, nous donnerons la succession des évêques de ce diocèse, comme s'ils étaient d'une seule et même ville.

Évêques de Forlimpopoli et de Bertinoro.

1. Saint Ruphile, ordonné par le pape saint Silvestre, et envoyé à Forlimpopoli vers l'an 330, assista au concile de Rimini, où il défendit courageusement la foi catholique contre les Ariens, et mourut en 383. Il purifia le temple d'Isis, et réforma une église qu'il dédia au premier des apôtres.

2. Gratus, qu'on croit être mort en 434.

3. Sabin, commença à siéger en 494.

4. Azelle, assista au concile de Rome, sous le pape Symmaque en 500.

5. Fortunat, mourut en 600.

6. Mailoc, en 622.

7. Étienne, siégeait en 649, et assista au concile de la province de Ravenne. Il vivait encore lorsque Grimoald, roi des Lombards, renversa entièrement la

ville de Forlimpopoli en 679. (Paul, diacr., l. 5, chap. 10.)

8. Magnus, assista au concile romain, sous le pape Agathon, en 679. Il s'y trouve souscrit parmi les suffragans de Ravenne.

9. Ansauque, vers l'an 753.

10. Anfride, vers l'an 774.

11. Agilulphe.

12. Jean Ier, se trouva au concile de Ravenne en 898.

13. Arnauld, au concile de Ravenne, auquel l'empereur Othon était présent, 954, et à l'assemblée de Marzaille en 973.

14. Guimisque, siégea en 980.

15. Teupert, assista au concile de Ravenne en 997.

16. Honestus, siégeait en 1037, et assista au concile de Rome, sous le pape Nicolas II, en 1059.

17. Pierre Ier, en 1079, assista au concile de Guastalla en 1106.

18. Serge, est nommé dans le privilége d'Alexandre III, qui concerne l'abbaye de St-Ruphile, prédécesseur de saint Ausaric.

19. Ausaric, en 1152. (Ibid.)

20. Grégoire, en 1177.

21. Lanfranc, assista au concile de Latran en 1179.

22. Guelphe de Beaumont, élu en 1203, mort vers 1213.

23. Ubertelle, en 1214.

24. Gilles, prévôt de la cathédrale, en 1224.

25. Désignatus, siégeait en 1251 qu'il reçut chez lui Innocent IV, qui revenait de France.

26. Jean, assista au concile de Ravenne le 2 avril 1255.

27. Aymeric, moine et abbé de Closse, Ordre de Camaldule, élu en 1262, mort en 1270.

28. Rivaldin, assista au concile d'Imola, en 1280.

29. Thadée, en 1286, mort en 1303.

30. Pierre, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nommé par Benoît XI, en 1304.

31. Pierre, abbé de Saint-Ruphile, de l'Ordre de Saint-Benoît, mort à Bologne le 15 février 1321.

32. Ubalde, de Gubio, petite ville du duché d'Urbin, prieur de Saint-André-de-l'Isle, élu en 1321, au mois d'avril.

33. F. Ugolin, de l'Ordre de Saint-Dominique, auparavant évêque de Sinigaglia, transféré à Forlimpopoli, en 1323, mourut en 1350.

34. Robert, en 1350. Ughel marque que ce fut lui qui transféra le siége à Bertinoro en 1360, lorsque la ville de Forlimpopoli fut détruite par le cardinal Arduin, légat du pape. Mais nous pensons que cette translation s'est faite plus tard; et l'histoire qu'Ughel en rapporte d'après un manuscrit du Vatican, prouve qu'il la faut mettre après 1363, puisque ce ne fut que vers ce temps que le pape Urbain fit Arduin légat, comme l'observe Rainald, *ad ann.* 1363, *num.* 6. Si Robert s'est retiré plus tôt à Bertinoro, c'est qu'il croyait ne devoir pas faire les fonctions épiscopales en présence d'un tyran et d'un rebelle au Saint-Siége, tel qu'était Ordelafi, et non pas parce que Forlimpopoli était détruite, comme le prétend Ughel.

35. F. Robert de Resinella, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, en 1364. Il vit rebâtir la ville de Forlimpopoli, et mourut en 1377.

36. Thibauld, succéda à Robert en 1377, et siégea jusqu'en 1394.

37. Ursus ou Ursellus de Afflitto, de Naples, d'une très-noble famille, fut nommé par Boniface IX, en 1395. Il rétablit la cathédrale de Bertinoro, et fut transféré à l'évêché de Monopoli par le même pape en 1405.

38. Marc de Teramo, évêque de Monopoli, fut transféré à cet évêché, en 1405. Il passa encore à celui de Larno, en 1418.

39. Fr. Marc, de Vérone, fameux théologien, fut fait évêque en 1418 par Martin V. Il avait été au concile de Constance, et mourut en 1426.

40. Ventura de Abbatibus, originaire de Florence, et de la famille de ce Nérius, qui fut assez cruel pour mettre le feu à une grande partie de sa patrie, et qui fut cause qu'un nombre infini de maisons furent consumées par les flammes, au rapport de Varin, lib. 5, *de illust. urb. Florent.*, mais d'un naturel bien différent. Étant chanoine de l'église cathédrale, il fut élu par Martin V, le 13 avril 1428, et mourut très-âgé en 1477.

41. Fr. Julien de Volterre, de l'Ordre des Frères-Mineurs, intimement lié avec le cardinal Bessarion, fut nommé par Sixte IV en 1477, et transféré à Raguse en 1505.

42. Alexandre, cardinal Farnèse, qui depuis fut élu pape sous le nom de Paul III, prit cette église en commende en 1505.

43. Jean Ruphe de Theodolis, d'une grande famille de Forli, fut nommé par Jules II le 18 avril 1505. Ce pape le transféra depuis, en 1511, à l'archevêché de Cosense.

44. Barthélemi de Moratinis, de Forli, succéda à Théodolis, en 1511, le 29 octobre. Il ne siégea qu'environ six semaines. Alphonse Petrucius, cardinal, fut chargé de l'administration de cet évêché, dont il se démit en faveur du suivant.

45. Ange Petrucius, de Sienne, nommé le 28 janvier 1512, assista au concile de Latran, et mourut en 1514.

46. Raphaël, cardinal Petrucius, administra cette église dont il se démit aussi en faveur du suivant.

47. Pierre Petrucius, neveu du précédent, fut pourvu de cet évêché en 1520, et mourut sous Paul III en 1537.

48. Benoît Conversin, de Pistoie, fait évêque le 14 octobre 1637, devint gouverneur de Rome, et fut transféré à l'évêché de Jesi, ville du Picenum.

49. Jérôme Verallo, Romain, élu en 1540, le 20 août. Il était référendaire des deux signatures. Il fut transféré à l'évêché de Caserte au royaume de Naples.

50. Fr. Corneillo Mussi, de la ville de Plaisance, de l'Ordre des Frères-Mineurs, élu en 1541, et transféré trois ans après à

Bitonto, au royaume de Naples.

51. Thomas Casellus de Rossano, grand théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Saint-Léon, au royaume de Naples, succéda à Mutius le 17 octobre 1544, passa en 1548 à l'évêché d'Oppido, dans le royaume de Naples, et ensuite à celui de Cava.

52. Louis Vanninus de Théodulis de Forli, chanoine régulier, évêque de Schala, au royaume de Naples, transféré à Bertinoro le 7 mars 1548, alla au concile de Trente, et mourut le 11 février 1563.

53. Gilles de Falzette, du Picenum, évêque de Caorle, dans la petite île vénitienne, fut transféré à l'évêché de Bertinoro le 30 janvier 1563, et mourut le 1er juillet 1565.

54. Augustin Molignattus, de Verceil, évêque de Trévico, au royaume de Naples, transféré à Bertinoro par Pie IV, en 1565, mourut en 1579.

55. Jean-André Caligarius, référendaire des deux Signatures, nonce en Pologne, fut nommé par Grégoire XIII, le 14 octobre 1579. Il perfectionna l'église cathédrale, augmenta le nombre de ses chanoines, et rebâtit magnifiquement les maisons épiscopales. Il mourut âgé de quatre-vingt-six ans, le 19 janvier 1613.

56. Innocent de Maximis, Romain, nommé par Paul V, le 20 mars 1613, fit son entrée à Bertinoro le 14 avril suivant. Il fut vice-légat de Ferrare, et Grégoire XV en fit son nonce auprès de Ferdinand II, grand-duc de Toscane. Il l'envoya ensuite en Espagne; et Urbain VIII l'ayant rappelé, il passa à l'évêché de Catane en Sicile, où il mourut le 21 août 1633.

57. Fr. Jean della Robbia, noble florentin, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, allié à Urbain VIII, fut nommé par ce pape le 29 juillet 1624. Il siégea à Bertinoro tant que l'air de cette ville ne lui fut pas contraire; il crut que celui de Forlimpopoli lui serait meilleur, il y alla en 1640; et étant revenu à Bertinoro pour faire ses visites, il y mourut le 25 octobre 1641. Il avait ordonné que son corps fût inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Forlimpopoli, où il avait fondé une chapelle.

58. D. Isidore della Robbia, moine et abbé de l'abbaye de Florence, Ordre de Saint-Benoît, frère du précédent, lui succéda dans l'évêché le 10 mars 1642. Il mourut au mois de novembre 1656.

59. Octavien Pratus, de Parme, âgé de plus de soixante ans, nommé le 21 avril 1659, mourut la même année.

60. Guy Bentivole, clerc régulier théatin, nommé le 16 février 1660, se démit entre les mains du pape, après avoir siégé quinze ans.

61. Vincent Gaballi, de Ravenne, archidiacre de cette ville, nommé le 23 mars 1676, avec dispense d'âge, mourut en 1701, au mois de juin.

62. J. B. Missiroli, nommé le

8 août 1701, siégeait encore en 1717. (*Ital. sac.*, t. 2, col. 589.)

BERTIUS (Pierre), célèbre littérateur, naquit à Biewe ou Beveren en Flandre, le 14 novembre 1565. Il devint régent du collége des États à Leyde, et ensuite professeur de philosophie dans la même ville; mais ayant embrassé les opinions des Arminiens, il s'attira la haine des Gomaristes, et fut dépouillé de son emploi en 1619. Il vint en France, et se fit catholique le 25 juin 1620. On le nomma peu de temps après professeur en éloquence au collége de Boncourt où il commença ses fonctions le 2 octobre par un discours qu'il prononça sur les motifs de son abjuration. Il fut ensuite historiographe du Roi, et professeur royal surnuméraire en mathématiques. Il mourut le 3 octobre 1629, âgé de soixante-quatre ans. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° l'Oraison funèbre d'Arminius, et un livre sur la Persévérance des Saints, intitulé : *Hymenæus desertor, sive de Sanctorum perseverantia et apostasia*, Lugd. Batav., 1919, in-4°, et à Leyde, 1615, avec quelques autres écrits, sur la même matière. 2° Plusieurs ouvrages de Géographie que Bertius possédait très-bien; savoir, *Commentariorum rerum germanicarum libri tres*, Amst., 1616, in-4°; et 1655, in-12. *Theatrum Geographiæ veteris*, Amst., 1618 et 1619, 2 tom. in-fol. *Introductio in univers. Geogr.*, in-12. *Imperium Caroli magni et vicinæ regiones. Notitia corographica episcopatuum Galliæ*, Paris, 1625, in-fol. *Ptolemæi Geographia græcè et latinè*, in-fol. C'est la meilleure des éditions de Ptolémée, la plus rare et la plus chère. On a aussi de Bertius un Traité *de Aggeribus et pontibus*, in-4°; plusieurs discours et pièces de vers en latin. (Meursius, *Athen. batav.* Valère-André, *Biblioth. belg.*)

BERTOLD, surnommé de *Borbach*, homme impie, parut vers l'an 1359, sous le pontificat d'Innocent VI et l'empire de Charles IV. Il disait, 1° que Jésus-Christ mourant avait porté l'impatience jusqu'à désespérer de son salut, et prononcer des malédictions contre sa mère, et contre la terre qui avait reçu son sang; 2° qu'un laïque éclairé pouvait faire de tels progrès en prêchant; qu'il enseignerait avec plus de fruit que l'Évangile même et les écrivains sacrés : 3° qu'un homme dévot pouvait recevoir autant de grâces en mangeant des viandes ordinaires qu'en recevant la sainte Eucharistie. (Sanderus, *hær.* 167. Nauclerus. Mutius. Le Grand, *Hist. hæresiarch.*, pag. 259.)

BERTOLDE, moine de Mici ou Saint-Mesmin, près d'Orléans, vivait dans le neuvième siècle. Il a composé une vie de saint Maximin, abbé de Mici, qu'il dédia à Jonas, évêque d'Orléans. Dom Mabillon l'a publiée au premier tome du recueil de ses Actes. (D. Rivet, *Hist. littér.*

de la France, t. 5, pag. 7 et 8.)

BERTOMEUF (M. de), prêtre, a donné : Instruction pour se disposer à la Pâque chrétienne, ou explication de toutes les cérémonies de l'Église, depuis le mercredi des cendres jusqu'à la fête de l'Ascension, pour servir de supplément à ce qui n'a point été mis dans l'*Année chrétienne* de M. Le Tourneux, in-12, Paris, 1696. (*Journal des Sav.*, 1696.)

BERTOU (saint). (*V.* Bardou.)

BERTRAM ou BERNARD ou BERTRAND, dominicain allemand du quinzième siècle, se rendit illustre par son savoir, sa piété et son habileté dans les affaires. Il devint évêque titulaire de Tiflis dans la Géorgie, et suffragant de Thierri de Poppart, évêque de Metz, l'an 1364. Il mourut à Coblentz le 20 janvier 1387, et laissa divers ouvrages; entre autres, *Tractatus de schismate Urbani VI, et Clementis VII, pseudo-pontificis. De illusionibus dæmonum.* Des Sermons, etc. (Possevin. Sixte de Sienne. Gesner. Trithême. Le P. Échard, *Script. Ord. Præd.*, tom. 1, pag. 689.)

BERTRAM DE NEUBOURG (Jean), enseigna à Erfort et à Mayence dans le quinzième siècle. Il a laissé un Prologue de la Bible, des Conférences, et un Traité du prix de la messe. (Dupin, quinzième siècle.)

BERTRAM (Corneille-Bonaventure), ministre et professeur en langue hébraïque à Genève et à Lausanne, né à Thouars en Poitou, l'an 1531, et mort à Lausanne en 1594, a donné au public les ouvrages suivans : 1° une République des Hébreux, qui est courte et méthodique. 2° Un Parallèle de la langue hébraïque avec le syriaque. 3° Une nouvelle édition du Trésor de Pagnin. 4° Une traduction de la Bible en français, sur l'hébreu : c'est celle dont les calvinistes se servent aujourd'hui; et Bertram est le premier parmi ceux de son parti qui ait osé traduire entièrement la Bible en français, sur l'hébreu. Voici le jugement qu'on porte de cet ouvrage. On dit qu'il a en effet redressé quantité de passages qui n'étaient pas traduits assez à la lettre dans les versions d'Olivetan et de Calvin; mais que d'ailleurs il a préféré mal à propos, en plusieurs endroits, l'interprétation des rabbins à celle des anciens interprètes. De plus, il a corrompu quelques passages qui étaient fort bien traduits dans les premières éditions, et il s'est réglé principalement sur les versions de Munster et de Tremellius. On ajoute qu'on y trouve des fautes qui ne peuvent être attribuées qu'aux préjugés des docteurs de Genève. (Colomiès, *Gall. Orient.*, pag. 73. Baillet, *Jugemens des Savans sur les Grammairiens hébreux.* Lempereur, *de Republ. judaïc. præf.*)

BERTRAN (saint), évêque du Mans, *Berti-Chramnus* ou *Bertrannus*, né d'une famille noble du Poitou, vers le milieu du sixième siècle, se consacra au service de Dieu dans la ville de

Tours où il reçut la tonsure cléricale, à ce que l'on croit, des mains de saint Germain, évêque de Paris, qui l'emmena avec lui pour l'instruire et le former à la vertu. Il y fit des progrès si heureux, qu'il fut jugé digne de la cléricature et du sacerdoce, qu'il reçut des mains de saint Germain. On le fit ensuite archidiacre de l'Église de Paris, et il exerçait cette charge depuis dix ans, lorsqu'il fut choisi, en 586, pour succéder à Baldegisile, évêque du Mans. Le commencement de son épiscopat fut troublé par la veuve de son prédécesseur Baldegisile, qui voulait s'approprier tous les biens de l'Église du Mans. Il rangea cette méchante femme à son devoir; fut envoyé en ambassade vers Waroch et Widemacle, deux princes bretons, par Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, qui l'appela à sa cour deux ans après pour les affaires publiques de l'Église. Rendu à son diocèse, il se livra tout entier à la conduite de son troupeau avec une sollicitude et une adresse qui s'étendit principalement aux personnes religieuses et aux pauvres dont il se montra toujours le père. Il fit bâtir ou réparer un grand nombre d'églises, d'hôpitaux, de monastères, pour lesquels il obtint plusieurs priviléges. L'an 615 de Jésus-Christ, et 32 de Clotaire II, il fit un testament célèbre dans l'antiquité, par lequel il institua ses héritiers, sa cathédrale et l'abbaye de la Couture, qu'il avait fait bâtir près du Mans sous le nom de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Il fit divers legs à d'autres monastères, à plusieurs églises, au Roi même et à ses neveux, et il donna la liberté à ses esclaves. Il fut chassé trois fois de son diocèse, et y rentra autant de fois. Il y mourut aussi le 30 juin de l'an 628. Son corps fut d'abord enterré dans l'église de l'abbaye de Couture, et levé ensuite sur le bruit de ses miracles. Les Huguenots le brûlèrent en 1568. (Grégoire de Tours, dans son *Hist.* Dom Mabillon, *Analect.*, t. 3. Bolland., 6 juin. Baillet, 3 juill.)

BERTRAND (saint), évêque de Cominges en Gascogne, naquit vers le milieu du onzième siècle. Son père fut Atton-Raimond, de la maison des comtes de l'Isle-Jourdain, et sa mère la fille de Guillaume, dit *Taillefer*, comte de Toulouse. Il renonça de bonne heure aux avantages de sa famille pour se consacrer à Dieu dans l'état ecclésiastique. Il fut archidiacre de l'église de Toulouse, et peu d'années après évêque de Cominges. Il fit paraître dans cette place qu'il était également le médecin, le guide, le père et le pasteur de son troupeau, allant chercher les brebis égarées, pleurant avec elles, et se chargeant d'une partie de la peine qui leur était due, disposé même à sacrifier sa vie pour leur salut. Il rétablit l'église et la ville de Cominges, qui le regarde non-seulement comme son patron, mais encore

comme son restaurateur et son second fondateur. Il fit aussi un cloître pour des clercs et des chanoines, auxquels il donna une règle commune. Il mourut de la mort des justes le 15 ou le 16 d'octobre, vers l'an 1126, après environ cinquante ans d'épiscopat. Il fut enterré dans son église devant la chapelle de la sainte Vierge, et les miracles qui se firent à son tombeau portèrent le pape Clément V à le canoniser. On fait sa principale fête le 15 d'octobre. Vital, protonotaire du pape Alexandre III, qui était du pays même de Gascogne, a écrit la vie du Saint, près de quarante ans après sa mort, sur le rapport de témoins oculaires et dignes de foi. (Baillet, 15 octobre.)

BERTRAND (Louis), saint. (*Voy.* LOUIS BERTRAND.)

BERTRAND, abbé de la Chaise-Dieu, dans le douzième siècle, a fait l'histoire de la vie et des miracles de Robert, premier fondateur de cette abbaye, divisée en trois parties. Elle a été publiée par le père Labbe, dans sa *Bibliothèque nouvelle des Missions*, tom. 2. (Père Labbe, ibid. Dupin, douzième siècle.)

BERTRAND DE LA TOUR, du diocèse de Cahors, de l'Ordre des Frères-Mineurs, et ministre général de la province d'Aquitaine, fut fait archevêque de Salerne en 1319, et l'année suivante cardinal par Jean XXII, et ensuite évêque de Frescati. Il fut nommé l'an 1328 vicaire ou administrateur-général de l'Ordre des Frères-Mineurs, et fit approuver la déposition de Michel de Césena dans l'assemblée du Chapitre général de cet Ordre, tenue à Paris en 1329. Il est mort l'an 1334, après avoir composé plusieurs sermons sur les Épîtres qu'on lit à la messe, qui ont été imprimés à Strasbourg en 1501; le reste est demeuré manuscrit. (Cave. Dupin, quatorzième siècle.)

BERTRAND DE TRILLE, du diocèse de Nîme, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, a fleuri vers la fin du quatorzième siècle. Il a composé un Commentaire sur les livres des Sentences, qui se trouve manuscrit dans la bibliothèque de Saint-Victor. On lui attribue aussi des Postilles sur l'Écriture, et quelques ouvrages de philosophie. (Dupin, *Bibl. eccl.*, quatorzième siècle.)

BERTY (Jean-Jacques), *dit* de sainte Scholastique, religieux feuillant, natif de Grenade près de Toulouse, fut un rare modèle de pénitence dans le dernier siècle. Il prêcha quinze Avents et quinze Carêmes, jeûnant au pain et à l'eau. Le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui avait en lui une confiance particulière, l'ayant établi président de son conseil, il institua dans cette ville une Congrégation de filles de la Doctrine, pour instruire la jeunesse, qui furent depuis appelées *Ursulines*, mais différentes des autres du même nom. Le P. Berty mourut dans sa patrie le 9 octobre 1621, faisant pour lors imprimer un livre intitulé: *le*

Pèlerin agonisant. (Ménologe des Feuillans.)

BERULLE (Pierre de), instituteur et premier supérieur général de la Congrégation des prêtres de l'Oratoire en France, naquit en Champagne le 4 février 1575, et fut baptisé cinq jours après à Paris, ou selon d'autres, naquit à Paris même. Il était fils de Claude de Berulle, conseiller au parlement de Paris, et de Louise Seguier, et frère de Jean de Berulle, conseiller d'État. Dès sa plus tendre jeunesse, il sut allier une grande piété avec une singulière inclination pour les sciences, et il conserva toujours l'amour pour l'étude parmi les pratiques de religion et de charité qu'il exerçait continuellement. Les étrangers connurent son mérite aussi bien que les Français, et l'on fit hautement son éloge en Espagne lorsqu'il alla demander des carmélites qu'il établit en France en 1604, n'étant âgé que de vingt-huit ans. Saint François de Sales, son intime ami, et le cardinal du Perron admiraient surtout le talent qu'il avait de persuader les hérétiques. Les conférences qu'il eut avec eux le portèrent à donner au public divers Traités de controverses dès le commencement du dix-septième siècle. Il établit la Congrégation de l'Oratoire le 4 novembre 1611, fut fait cardinal par le pape Urbain VIII, le 2 octobre 1627, et mourut subitement à l'autel le 2 octobre 1629. Il a laissé des ouvrages de controverse, de spiritualité et de la théologie la plus élevée sur la vie et les grandeurs de Jésus-Christ, sur la vie de la sainte Vierge, sainte Madelaine, etc., qui ont été souvent imprimés séparément, et ensuite tous ensemble par les soins du père Bourgoing et du père Gibieuf, à Paris, in-fol, 1644, 1657, etc. Outre les ouvrages imprimés in-fol., le cardinal de Berulle a encore laissé manuscrit un grand nombre de lettres, mémoires, actes, instructions, en plusieurs volumes in-fol. (Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* Dupin, dix-septième siècle, pag. 2. Habert de Cérisy, *Vie du cardinal Berulle*, in-4°.)

BERYLLE, évêque de Bostres en Arabie, vers 240, après avoir gouverné quelque temps son église avec beaucoup de réputation, tomba dans l'erreur. Il crut que Jésus-Christ n'avait point existé avant l'incarnation, et qu'il n'avait été Dieu que parce que le Père demeurait en lui comme dans les prophètes. Plusieurs évêques zélés s'assemblèrent en concile, afin de prévenir les suites d'un pareil scandale. Ils disputèrent contre Berylle et ne purent le réduire. On appela Origène qui ne réfuta pas seulement les erreurs de l'évêque arabe, mais accompagna ses raisonnemens d'une douceur et d'une charité si admirables qu'il lui fit reconnaître la vérité, et professer avec un éclat nouveau la foi pure qu'il avait abandonnée.

BERYTE, appelée aujourd'hui *Barut*, est une ville épis-

copale de la première Phénicie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Tyr. Les Romains la rebâtirent après qu'elle eut été détruite par le tyran Tryphon, et y envoyèrent deux légions. Elle fut renversée par un tremblement de terre sous l'empereur Justinien 1er, et réparée encore une fois. Théodose-le-Jeune l'érigea en métropole, et lui soumit six villes, dont Eustathe, évêque de Beryte, prétendit être le métropolitain, et en conséquence il réprouva les ordinations faites par Photius de Tyr dans quelques unes de ces villes. Il obtint même, dans un concile tenu pour ce sujet à C. P., que Photius serait excommunié, et les évêques par lui ordonnés remis au nombre des simples prêtres. Mais le concile de Chalcédoine ne jugea pas à propos qu'on portât les choses si loin, et l'évêque de Beryte ne conserva que le titre de métropolitain honoraire.

Évêques de Beryte.

1. Quartus, dont parle saint Paul dans sa lettre aux Romains, chap. dern., vers. 23.

2. Eusèbe, fameux chef des Ariens, qui fut depuis évêque de Nicomédie, et ensuite de Constantinople.

3. Grégoire, partisan d'Eusèbe.

4. Macédonius, qui se retira du concile de Sardique, et souscrivit à la lettre des Ariens.

5. Timothée, assista au premier concile de Constantinople.

6. Eustathe, dont nous avons parlé ci-dessus, assista au concile de Chalcédoine en 451, et répara le mal qu'il avait fait deux ans auparavant à Éphèse.

7. Ariste, marqué dans le calendrier des Éthiopiens au 24 d'avril.

8. Jean, sous lequel saint Rabbulas de Samosate fonda un célèbre monastère.

9. Marin, sous l'empereur Anastase, reçut des lettres de communion de Sévère d'Antioche par lesquelles cet hérétique disait anathème au concile de Chalcédoine.

10. Thalasse, un des évêques d'Orient qui écrivit au pape Agapet contre Sévère d'Antioche, Pierre d'Apamée, etc.

11. Athanase, dont nous avons une relation d'une image du Sauveur crucifiée par les juifs, et qui rendit du sang.

12. Thomas, dont il est fait mention dans les actes du faux concile, où Photius fut rétabli.

13. Philippe, souscrivit en 1673 au témoignage de Néophyte, patriarche d'Antioche, sur la foi de l'Église d'Orient, touchant l'Eucharistie. (*Perpét. de la Foi*, tome 3, page 757.)

Cette ville a eu aussi ses évêques latins, dont voici les noms:

1. Baudouin, qui assista au concile d'Antioche en 1136. On croit qu'il était de Boulogne-sur-Mer.

2. Jean de Pise, archidiacre de cette église, et qui fut depuis cardinal, siégeait à Beryte en 1146.

3. Guillaume, en 1147.

4. Mainard, mourut en 1174.

5. Raynald, succéda en 1175.

6. Eudes, mort en 1190.

7. N...., auquel le pape Innocent III écrivit le 23 décembre 1198.

8. Gualtran ou Valeranne, envoyé par les chrétiens de Syrie pour porter leurs lettres au premier concile de Lyon, et demander du secours contre les infidèles. Il était de l'Ordre de St.-Dominique, et siégea en 1245.

9. Barthélemy, en 1272.

10. Robert, en 1323.

11. Emmanuel, mort avant d'être ordonné. Il était de l'Ordre de Saint-François.

12. Matthieu, du même Ordre, confirmé par Jean XXII, le 18 février 1323.

13. Jacques, auquel succéda...

14. Blaise, de l'Ordre de Saint-François, nommé le 9 juillet par Boniface IX, vers l'an 1397.

Baudoin Ier, roi de Jérusalem, prit Beryte sur les infidèles en 1111, le 27 avril. (*Oriens. Christ.*, tom. pag. 815.)

BÉRYTE, ville épiscopale de la Phénicie, du diocèse des Maronites. Elle est port de mer. Strabon dit qu'elle fut détruite par Tryphon, et ensuite rebâtie par les Romains qui y conduisirent deux légions. Pline l'appelle Colonie, et il y a une médaille d'Auguste sur laquelle on lit : *Col. Jul. Aug. fel. Ber.* Elle est du Droit italique aussi bien que Troade et Durazzo. Il y eut une école fameuse pour les sciences et pour les arts. Elle est à présent très-peuplée. Les catholiques y ont un évêque maronite, et les schismatiques un évêque grec. Nous n'en connaissons aucun. Asseman parle cependant d'un Joachim, archevêque de Béryte, d'après un manuscrit qu'il dit avoir été composé en 1610. (Tom. 3, part. 2. *Bibl. or.* n. 5.)

BERZELLAI, (hébr., *qui est de fer ;* autrement, *fils du mépris*), natif de Rogel, dans le pays de Galaad, était un vieillard ami de David, et qui le secourut dans sa disgrâce lorsqu'il fut chassé de Jérusalem par Absalom. Il vint trouver ce prince à Mahanaïm, au-delà du Jourdain. David l'invita de venir à la cour pour y passer le reste de sa vie dans le repos ; Berzellaï s'en excusa, et présenta au roi Chamaan son fils que David prit avec lui. Il accompagna David jusqu'à ce que ce prince eut passé le fleuve avec tout le peuple ; il prit ensuite congé du Roi qui l'embrassa, et lui souhaita toutes sortes de bénédictions, et Berzellaï s'en retourna dans sa patrie. (2. *Reg.*, 17, 27, 28. Ibid. 19, 33, 34, etc.)

BERZELLAI, natif de la ville de Molath, dans la tribu de Siméon. Il était père d'Hadriel qui avait épousé Michol, auparavant femme de David. (2. *Reg.*, 21, 8.)

BERZELLAI, de la race des Sacrificateurs. Il épousa une des filles de la race de Berzellaï de Galaad. (1. *Esdr.*, 2, 61.)

BESAI, (hébr., *mépriser, fouler aux pieds*), Israélite dont les descendans revinrent de Babylone au nombre de trois cent

vingt-trois. (1. *Esdr.*, 2, 17. 2. *Esdr.*, 7, 23.)

BÉSAS, soldat qui fut martyrisé à Alexandrie, avec saint Julien et saint Cronion. (*Voyez* Julien.)

BESCAPE (Charles), noble milanais, né en 1550, prit le degré de docteur de Pavie en 1574. Saint Charles, archevêque de Milan, lui donna peu de temps après un canonicat dans sa métropole, et l'employa souvent avec fruit dans le gouvernement de son diocèse. En 1578, Bescapé ayant quitté son canonicat, entra dans la congrégation des Barnabites, et prit l'habit des mains propres de saint Charles. Son mérite et ses talens le firent élever aux premières charges de son Ordre; il en fut fait général, et il remplit depuis le siége épiscopal de Novarre. Il fut nommé à cette église en 1593. Il en prit possession la même année, et la gouverna avec beaucoup d'édification jusqu'à l'an 1615 qu'il mourut. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ne sont que manuscrits, et on les garde dans le collége de Saint-Marc de Novarre. Ceux qu'on a donnés au public sont : 1° *De Metropoli Mediolanensi*; Milan, 1595, 1596, 1597 et 1628, in-fol. 2° *Specchio delle persone illustri del P. Alfonso di Madrid, tradotto dalla lingua spagnola ed accresciuto;* Milan, 1585. 3° *De regulari disciplina monimenta Patrum*, etc., 1588. 4° *De vita et rebus gestis Caroli S. R. E. cardinalis arch. Mediolani*, lib. 7; à Ingolstadt, 1592. Une seconde édition à Brescia en 1613, in-4°. 5° *Della vita di S. Carlo, libri sette tradotti da lui in volgare;* Bologne, 1614, in-12. 6° *Scritti publicati nel suo governo dall' anno* 493 *sino al* 1709; Novarre, réimprimés à Milan, 1660. 7° *Novania seu de Ecclesia Novanensi;* Novarre, 1612. 8° *Lettere di governo episcopole a suoi vicarii foranei dall' anno* 1593 *al* 1613; à Novare, 1613, in-4°. 9° *Commentarii canonici;* Novarre, 1615, in-8°. 10° *Historiæ eccles. Mediolanensis*, lib. *pr.*, Novarre, 1615, in-4°. 11° *Fragmentum historiæ Mediolanensis;* Milan, 1628, in-fol. 12° *Editti per le sacre ordinazioni*; Novare, 1612. 13° *Instruzione intorno al predicare la parola di Dio*, etc.; Milan, 1600. 14° *Avvertenze et ordini dati a predicatori*, etc., Novarre, 1597. *Liber congregationum sacerdotalium ecclesiæ Novariensis;* Novarre, 1597, etc. (*Biblioth. Scriptor. Mediolan.*)

BÉSEC (hébr., de même que *Besai*, chef d'une des familles d'Israel. (1. *Esdr.*, 2, 49.)

BÉSECATH, ville, la même que *Bascath*, *Voyez* Bascath. (4. *Reg.*, 22, 1.)

BÉSECH ou BÉSECA, ou plutôt *Bézée*, *Bézeca* ou *Bézaca*, *Bézecath*. On croit qu'Adoni-Bésech qui fut pris et mis à mort par les enfans de Juda, et qui se vantait d'avoir coupé les extrêmités des pieds et des mains à soixante-dix Rois, était Roi de Bésech. (*Judic.*, 1, 4, 5.) Saul

voulant marcher contre Jabès de Galaad, fit la revue de son armée à Bésech. Eusèbe dit qu'il y a deux villes assez près l'une de l'autre à sept milles de Sichem, tirant vers Scythopolis. Il nous paraît que Bésech ou Bézecath était en effet située vers le passage du Jourdain, qui était à Scythopolis ou aux environs. (1. *Reg.*, 8.)

BÉSELAM (hébr., *dans la paix* ou *dans la récompense ;* autrement, *leur cuisson.*) (1. *Esd.*, 4, 7.) Il est nommé Béselam-Mithridate. Il est un des officiers du roi de Perse au-delà de l'Euphrate qui écrivit avec Reum-Béelhéem au roi Artaxercès pour le prier de défendre aux juifs de continuer le bâtiment du Temple.

BÉSELÉEL (hébr., *dans l'ombre de Dieu*), fils d'Uri ou de Hur, et de Marie, sœur de Moïse. Il reçut de Dieu un talent extraordinaire d'intelligence et d'industrie pour travailler toutes sortes de métaux, et pour inventer toutes sortes de choses dans les ouvrages mécaniques. Il fut employé par Moïse aux travaux du tabernacle de l'Alliance, avec Ooliab, fils d'Achésemech, de la tribu de Dan. (*Exod.*, 31, 2.) Les juifs de la ville de Sidon croient que le tombeau de Béseléel et celui du prophète Sophonie sont auprès des murailles de leur ville, et ils les visitent avec beaucoup de de dévotion.

BÉSETHA, était une des montagnes sur lesquelles la ville de Jérusalem était bâtie. Elle était du côté du septentrion par rapport au temple. (Joseph., *de Bello*, liv. 6, c. 10, p. 919. G.)

BÉSIMOTH, la même que *Beth-Jésimoth*, au-delà du Jourdain.

BÉSIRA. C'est la même que la *citerne de Sira.* (2. *Reg.*, 3, 26.) Josephe met Bésira à vingt stades ou sept lieues d'Hébron. (Joseph., *Antiq.*, liv. 7, c. 1.)

BESLI (Jean), avocat célèbre, né à Fontenay-le-Comte, ville du Poitou, en 1572, et mort dans la même ville le 18 mai 1644, a laissé, entre autres ouvrages, 1° *Évêques de Poitiers, avec les preuves ;* à Paris, 1647, in-4°. 2° *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guienne*, etc., à Paris, 1646, in-fol. 3° *Præfatio ad petri Tutebodi sacerdotis sivracensis historiam de hierosolimitano itinere*, dans les historiens De Duchêne, t. 4. 4° Lettre à M. l'évêque de Poitiers sur une inscription qui est à la clef de la voûte du chœur de l'église cathédrale de cette ville, à la suite des *Annales d'Aquitaine*, de Jean Bouchet, 1644, in-fol.

BESLUTH ou BESLOTH (héb., *dans les ombres ;* autrement, *dans la cuisson*), chef de famille des Israélites. (1. *Esdr.*, 2, 52.)

BÉSODIA (hébr., *dans le secret* ou *le conseil du Seigneur*), père de Mosollam. (2. *Esdr.*, 3, 6.)

BESOIGNE (Jérôme), prêtre du diocèse de Paris, docteur de la maison et société de Sorbonne, naquit dans cette ville, sur la

paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, en 1686, d'Augustin Besoigne, libraire de Paris, et de Françoise Martin, fille d'Edme Martin, libraire-imprimeur de Paris. Il était neveu de Nicolas Besoigne, docteur de Sorbonne, clerc de la chapelle du Roi, mort en 1697. Il eut pour frère aîné Augustin-Claude Besoigne, bachelier en théologie, de la maison et société de Sorbonne, qui mourut en 1743 au collége du Plessis, où il était professeur de rhétorique. Il fut aussi recteur de l'Université. Jérôme Besoigne entra jeune dans le clergé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, et devint professeur de philosophie dans le collége du Plessis-Sorbonne en 1712. Il reçut l'Ordre de prêtrise en 1715, et le bonnet de docteur le 3 mai 1718. Cette même année la cure de Saint-Côme s'étant trouvée vacante, M. Besoigne y fut nommé par la Faculté de Droit; celle des Arts s'opposa à cette nomination, prétendant qu'elle lui appartenait. Pendant cette dispute entre les deux Facultés, M. Durieux, alors principal du collége du Plessis-Sorbonne, demanda pour coadjuteur M. Besoigne, qui en reçut la qualité par élection de la maison et société de Sorbonne, avec expresse expectative de la survivance. Il fut exclu des fonctions de coadjuteur du principal par des ordres supérieurs, datés du premier octobre 1722, et obligé de sortir du collége par de nouveaux ordres, datés du 16 août 1727. A l'occasion des disputes qui s'élevèrent en Sorbonne, il fut du nombre des docteurs exclus en 1729. Un ordre qui lui fut signifié le 5 avril 1731, lui enjoignit de sortir du royaume; mais cet ordre ayant été révoqué, il eut la permission de revenir à Paris où il rentra en 1732, et continua d'y vivre jusqu'au 25 janvier 1763 qu'il mourut âgé de 76 ans. Il était philosophe judicieux, profond théologien, auteur méthodique, prédicateur touchant, et menait une vie laborieuse, simple, uniforme, appliquée à l'étude et aux œuvres de charité. Les ouvrages dont il a enrichi le public sont, entre autres : 1° Dissertation spéculative et pratique sur la confiance et la crainte, 1735, Paris. 2° Une apostille sur le Mémoire de huit pages contre la dissertation. 3° La concorde des livres de la sagesse, ou morale du Saint-Esprit; Paris, 1737 et 1746, in-12. 4° Cantiques spirituels, avec de nouveaux airs notés. C'est une traduction en vers français des hymnes et proses des nouveaux bréviaire et missel de Paris, dont le premier cahier parut en 1746, in-12. 5° Morale des Apôtres, ou Concorde des Épîtres de saint Paul, et de toutes les Épîtres canoniques; Paris, 1747, in-12. 6° Principes de la perfection chétienne et religieuse; Paris, 1748. Il y en eut une seconde édition l'année suivante, depuis suivie d'une troisième. 7° Histoire de l'abbaye de Port-Royal, 1752, vol. in-12. Il y joignit par

forme de supplément, en 1756, les vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal, en deux volumes in-12. 8° Prières et réflexions en forme de litanies, pour tous les temps et toutes les fêtes de l'année, contenant tout ce que les mystères de la religion et les exemples des Saints renferment d'instructif et d'édifiant, 1757; 9° Réflexions théologiques sur le premier volume des lettres de M. l'Abbé de Villefroi à ses élèves, 1754. Ces réflexions reparurent en 1756, avec une suite pour servir de réponse à quelques dissertations des PP. CC., élèves de l'abbé de Villefroi, insérées dans le quatrième volume de leurs Principes, discutés pour l'intelligence des prophéties. Ces deux parties furent réimprimées en 1759, avec une troisième partie en réponse à deux dissertations contenues dans les cinq et sixième volumes des Principes discutés. 10° Principes de la pénitence et de la justice chrétienne, 1762, in-12. Ce volume qui a une liaison intime avec les deux volumes des Principes de la Perfection, et qui, selon l'ordre des matières, devenait le second, obligea de faire une troisième édition. Ces deux ouvrages forment ensemble un corps de morale qui comprend, selon l'expression même de l'auteur, la vie des Pénitens, la vie des Justes, la vie des Parfaits. M. Besoigne a laissé beaucoup de manuscrits, entre lesquels on distingue :

1°. Cinq volumes de Concordes qui comprennent la Concorde des livres historiques de la Bible, depuis la *Genèse* jusqu'aux Actes des Apôtres inclusivement, en deux volumes : la Concorde des Prophètes, ou Concorde de leurs prophéties, relativement à l'histoire des juifs et à la religion chrétienne ; elle comprend les grands et petits prophètes, et l'Apocalypse, en un seul volume, la morale de Moïse, la morale des Prophètes, et la morale de Jésus-Christ, ou concorde des principes de Moïse, des oracles des prophètes, et des textes évangéliques, par rapport aux mœurs, en deux volumes.

2°. Deux porte-feuilles remplis de sermons, prônes, exhortations, panégyriques, ou cavenas de semblables discours.

3°. Un recueil de Consultations sur divers cas de conscience.

4°. Une traduction française des Discours de Théodoret sur la Providence.

5°. Un supplément aux principes de la justice chrétienne, contenant les vertus évangéliques renfermées dans les huit béatitudes.

6°. Un cours de philosophie, et beaucoup de matériaux pour un cours de théologie.

7°. Les litanies latines ; car il les avait d'abord composées en cette langue, et il les donna ensuite en français.

8°. Le recueil entier des hymnes et prose du bréviaire et

missel de Paris, traduites en vers français.

9°. Une description de plusieurs voyages qu'il avait faits, tant en France que dans la Flandre et la Hollande.

10°. Beaucoup d'extraits de ses lectures, tant des Pères que des théologiens; et un ordre d'étude sur chaque matière de théologie. Extrait de l'éloge historique de M. Besoigne qui se trouve à la tête du Catalogue des livres de sa bibliothèque, imprimé à Paris en 1763, chez Hérissant et chez Lottin.

BESOMBES DE SAINT-GENIÈS (Pierre-Louis de), conseiller de la cour-des-aides de Montauban, né à Cahors en 1719, mort dans la même ville en odeur de sainteté le 26 octobre 1783, dans la soixante-cinquième année de son âge, fut pendant quelque temps égaré par la philosophie anti-chrétienne; mais son cœur n'était pas fait pour en goûter la doctrine et la morale. Il ouvrit les yeux à la vérité, et se convertit, comme il le fait voir dans un ouvrage qu'il composa et qui est intitulé : *Transitus animæ revertentis ad jugum Sanctum Christi Jesu*, 2 volumes in-12; ouvrage que l'abbé Cassagne-Peyronenc a traduit en français; Paris, 1787, 2 vol. in-12. Nous avons une seconde traduction du même ouvrage par le père Brunet Lazariste, sous ce titre : *Le Triomphe de l'Homme-Dieu*, etc. 2 vol. in-12. C'est dans la lecture de la Bible que M. de Saint-Geniès se délassait de ses pénibles travaux : aussi toutes ses productions annoncent-elles qu'il en était bien pénétré. Besombes a laissé une traduction de l'Iliade et de l'Odyssée d'Homère, précédée d'un Discours préliminaire qui a été imprimé, mais non publié. Il existe une notice très-édifiante de la vie de M. de Besombes, sous le titre de *Vie de M. P. L. Besombes de Saint-Geniès*, in-8°.

BESOMBES (Jacques), docteur en théologie et provincial de la congrégation de la doctrine chrétienne de la province de Toulouse, est auteur de l'ouvrage intitulé : *Moralis christiana ex scriptura sacra, traditione, conciliis, patribus et insignioribus theologis excepta; in qua positis et statutis principiis generalibus deducuntur consectaria*, etc., 8 vol. in-12 imprimés à Toulouse en 1711.

BÉSOR ou BOSOR (hébr., *évangélisation* ou *incarnation*; autrement, *dans le bœuf* ou *le mur*), torrent qui tombe dans la Méditerranée entre Gaze et Rhinocorure, ou plutôt entre Rhinocorure et l'Égypte. (1. *Reg.*, 30, 10. Saint Jérôme, in cap. 6, *Amos.*) C'est le *torrent du désert* que plusieurs ont pris mal à propos pour le torrent ou le fleuve d'Égypte dont il est parlé dans quelques endroits de l'Écriture, et qui n'est autre que le Nil, ou le bras le plus oriental de ce fleuve. (*Josué*, 15, 4, 47. 2. *Par.* 7, 8.)

BESPLAS (Joseph-Marie-Anne

Gros de), docteur de la maison et société de Sorbonne, prédicateur et aumônier du Roi, grand-vicaire de Besançon, né en 1734 à Castelnaudary, d'une famille honorable de cette ville, mort à Paris le 26 août 1783, montra de très-bonne heure un grand zèle pour les devoirs de son état. Dès qu'il fut ordonné prêtre, il s'attacha à la communauté des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice, école où, sous la direction du curé, de jeunes ecclésiastiques se formaient aux travaux du ministère. L'abbé de Besplas, avait du talent et il avait fait de bonnes études. Il se livra à la prédication et se rendit célèbre parmi les orateurs qui couraient alors la carrière de la chaire. Son ministère le mettant souvent dans le cas d'assister au lit de la mort des gens peu soumis au joug de la foi, il composa un livre intitulé : *Rituel des Esprits forts*, pour prouver que les incrédules démentaient ordinairement dans ce dernier moment la hardiesse des sentimens irréligieux qu'ils avaient témoignés durant leur vie. Ce premier ouvrage fut suivi en 1763 d'un *Discours sur l'utilité des voyages*. Son Traité des *Causes du Bonheur public*, 1768, in-8°, réimprimé en 1774, 2 vol. in-12, a beaucoup de rapport avec celui du *Bonheur public* de Muratori; mais il considère son sujet un peu différemment dans les détails : il y met plus de sensibilité, plus de chaleur, plus d'éclat, plus de force, plus d'imagination. On a encore de Besplas : *Essai sur l'Éloquence de la chaire*, 1767, in-12. Cette production qui annonçait du talent, ayant besoin d'être retouchée, l'auteur le fit dans la deuxième édition qui parut en 1778, à laquelle il joignit son Sermon de la Cène, et le Panégyrique de saint Bernard.

BESSA (Bernardin de), religieux de Saint-François, vivait vers l'an 1270, et était compagnon de saint Bonaventure, alors général de son Ordre. Il composa la Chronique des généraux ; un abrégé de la Légende de saint François ; la vie du B. Christophe de Romandiole, etc. (Wadingue.)

BESSARION, cardinal, patriarche de Constantinople et archevêque de Nicée, qui vivait dans le quinzième siècle, était de Trébizonde, sur les confins de l'Arménie en Asie. Il fut d'abord moine de l'Ordre de Saint-Basile, et ensuite archevêque de Nicée. Il porta la parole au nom des Grecs, et fut le principal promoteur de l'union des deux Églises dans le concile de Florence. S'étant par là rendu odieux aux Grecs à qui elle déplut, il demeura en Italie, et fut honoré de la dignité de cardinal, et honora lui-même la pourpre qu'il portait par sa science, par sa sagesse, par sa piété. Il méritait d'être pape, et l'aurait été s'il eût voulu faire quelque démarche pour parvenir à cette suprême dignité. Mais il préféra la retraite,

l'étude et le repos au pontificat, et ne crut pas pouvoir en conscience le rechercher. Il mourut à Ravenne le 18 novembre 1472, dans sa soixante-dix-septième année, au retour de sa légation de France, où il avait été envoyé par Sixte IV. Bessarion avait une très-belle bibliothèque qu'il laissa à la république de Venise, qui la conserve encore aujourd'hui avec soin. Il était ami et protecteur des savans. Il composa divers ouvrages, entre autres, un Traité du sacrement de l'Eucharistie et des paroles de la consécration, dans lequel il prouve que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ par la vertu des paroles de Notre-Seigneur et non point par l'oraison, et répond aux objections des Grecs en expliquant leurs liturgies suivant la doctrine des Pères grecs. Il se trouve dans la Bibliothèque des Pères, tom. 16, en grec et latin, et parmi les liturgies des saints Pères, Paris, 1560. Un Discours dogmatiqne sur les causes du schisme, prononcé dans le concile de Florence, au treizième tome *des Conciles*, pag. 391. Un autre sur la nécessité de l'union, prononcé dans la première session du concile de Ferrare, ibid. Un Traité adressé à Alexis Lascaris, touchant la procession du Saint-Esprit, et pour la défense de la définition du concile de Florence, treizième tome des Conciles, pag. 1228. Une lettre au même sur la procession du Saint-Esprit. Une apologie de Veccus avec la réfutation du Traité de Palamas. Une lettre à ceux du patriarchat de Constantinople, et une réponse aux quatre argumens de Planude sur la procession du Saint-Esprit; ouvrages donnés par Arcudius, et imprimés à Rome, in-4°, 1630. Il a composé encore d'autres ouvrages de philosophie qui ne sont point de notre sujet. (Trith. et Bellarm., *de Script. eccl.* Paul Jove, *in Elog. vir. doct.* Aubert, *Hist. des Card.* Saint Anton. Onuphre. Possevin. Le Mire. Cave. Dupin, dix-septième siècle.)

BESSEL (Godefroi de), savant abbé du couvent des bénédictins de Gottwich en Autriche, né le 5 septembre 1672, à Buchheinn, dans l'électorat de Mayence. L'archevêque de cette ville, Lothaire François, de la famille des comtes de Schœnborn, l'employa dans diverses ambassades à Rome, à Vienne, à Wolfenbüttel, et l'admit dans son conseil privé. En 1714, il fut élu abbé de Gottwich, et l'année suivante il fut nommé recteur de l'Université de Vienne. Il eut, en 1718, la douleur de voir son monastère consumé dans un incendie. La bibliothèque attira alors toute son attention, et il parvint à la sauver; il fit reconstruire le couvent avec beaucoup de magnifience; et la bibliothèque fut enrichie, par ses soins, d'un grand nombre de manuscrits et de livres rares. Nous avons de lui : 1° une savante Préface mise à la tête de deux let-

tres de saint Augustin jusque-là inconnues, et dont il a fait la découverte. Ce sont les lettres adressées à Optat de Milève; 2° *De Pœnis parvulorum qui sine baptismate decedunt;* 3° *Chronicon Gotwicense, seu annales liberi et exempti monasterii Gotwicensis, ordinis S. Benedicti inferioris Austriæ;* de l'imprimerie du monastère de Tegernéens, Ordre de Saint-Benoît, 1732, in-fol., tome 1. Ce n'est qu'un préliminaire des Annales de Gottvich, ou un Traité de la diplomatique dans le goût de celui du père Mabillon. L'auteur divise sa diplomatique en quatre parties; dans la première, il parle des anciens manuscrits en général; dans la seconde, des dîmes des empereurs et rois de Germanie, depuis Conrad 1er jusqu'à Frédéric, avec des observations sur chacun de ses diplômes; dans la troisième, des palais d'où sont datés les diplômes de ces princes, et des lieux où ils tenaient leurs cours; dans la quatrième, des différens pays ou cantons qui divisaient l'Allemagne du temps de ces princes. C'est l'ouvrage le plus étendu et le plus curieux qui ait paru jusqu'à présent sur la diplomatique d'Allemagne. (*Journal des Savans*, 1734, pag. 201 de la première édition.)

BESSIN (dom Guillaume), religieux bénédictin, né à Glos-la-Ferrière au diocèse d'Évreux, le 27 mars 1654, et mort à Saint-Oüen de Rouen le 18 octobre 1726, fit imprimer ses Réflexions contre le système du père Lami de l'Oratoire, sur la Pâque, en 1697. En 1717, il publia à Rouen une nouvelle édition des conciles de Normandie, in-folio, commencée par le père Julien Bellaise, mort en 1710. Il a aussi travaillé à la nouvelle édition des œuvres de saint Grégoire-le-Grand, donnée par le père de Sainte-Marthe. (Dom Le Cerf, *Biblioth. histor. et crit. des Aut. de la Congrég. de Saint-Maur.*)

BESSON (Gaspard), docteur en théologie, archidiacre du diocèse de Glandèves. On a de lui: Instructions chrétiennes ou conférences tirées de l'Écriture, des Conciles et des Pères, dédiées à Mgr. l'évêque de Glandèves, et prononcées à Paris dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois; in-8°. (*Journal des Savans*, 1692.)

BESSON (Joseph), jésuite, né à Carpentras en 1607, entra dans la société en 1623, âgé de seize ans, et y professa les humanités et la philosophie. Il se livra ensuite à la prédication, et fut recteur du collége de Nîmes. Il sollicitait depuis plusieurs années ses supérieurs de lui permettre d'aller prêcher l'Évangile aux infidèles et travailler dans les missions. Ils se rendirent enfin à son vœu. Il résida pendant plusieurs années dans les missions de Syrie, et mourut à Alep en exerçant ce pieux ministère, le 17 mars 1691, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il est auteur de plusieurs écrits, dont le plus curieux est intitulé : *la Syrie*

sainte, ou des Missions des Pères de la compagnie de Jésus en Syrie, Paris, chez Jean Henault, 1660, in-8°.

BESTADARA, que quelques uns, suivant la différence des ponctuations arabiques, appellent *Jestadara*, doit avoir été un siége épiscopal au diocèse de Chaldée, dont l'évêque nommé *Anan-Jesu*, assista à la promotion du catholique Élie II. (T. 2, *Biblioth. eccl.*, pag. 449.)

BESTIAIRES, *Bestiarii*. C'étaient ceux qui combattaient contre les bêtes, soit qu'ils y fussent condamnés pour avoir été pris en guerre, ou pour avoir commis quelques crimes, ou pour la religion, comme les chrétiens; ou enfin qu'ils combattissent seulement pour s'exercer.

BESTIALITÉ, *Bestialitas*. Crimen nefandum contra naturam, quod cum bestia committitur. Hoc crimen punitur igne et bellua tametsi culpæ incapax in detestationem cum reo comburitur. Juxta can. 11 pœnitentialem : (*Qui coïerit cum brutis, pœniteat plusquàm septem annis.* Non tenetur quis exprimere in confessione speciem belluæ quacum coïerit, nisi aiunt aliqui, ea tam sordida esset et turpis, ut in ejus congressu immanior quædam se proderet libido. Ad bestialitatem reducitur concubitus viri aut mulieris cum dæmone succubo vel incubo, sive interim appareat dæmon sub specie bruti, seu sub humana specie; quia stat tunc quæri voluptatem extra speciem humanam. Peccatum cum dæmone præter horrorem bestialitatis, involvit malitiam ejusdem speciei, quam recogitat persona peccans, incestus, verbi gratia, si dæmoni tanquam cognatæ aut affini misceatur, etc., est insuper commercium cum infensissimo Dei et hominum hoste. (M. Collet, *Moral*, tom. 6, pag. 279.)

BÉSUENCE ou LANGRES. Il y eut à Langres un concile touchant la fondation de l'abbaye, l'an 850. (*Concil. Besuence.* Labb., 7. Hard., 4.)

BÉTAGBARITA, évêché d'Afrique dont la province est inconnue. Son évêque était à la conférence de Carthage. (Ch. 206, not. 415.)

BÉTÉ (hébr., *confiance;* autrement, *dans l'enduit* ou *frottement.*) C'est la même que *Béten*, ville de Syrie que David prit sur Adadézer, ou Béthen que Josué attribue à la tribu d'Azer, ou Bathné dans la Syrie, entre Bérée et Hiérapolis (2. *Reg.*, 8, 8. *Josué*, 19, 25.)

BÉTEN (hébr., *ventre* ou *térébinthe.*) *Voyez* BÉTÉ.

BETH-ABARA (hébr., *maison du passage;* autrement, *de la colère*, au-delà du Jourdain et où saint Jean baptisait. C'est par erreur que les copistes ont changé dans saint Jean *Beth-Abara* en *Bethania*. On croit que c'est aussi le lieu où les Israélites passèrent le Jourdain sous Josué, et que c'est le gué ordinaire du Jourdain. (*Joan.*, 1, 28.)

BETHACAD, village à quinze

milles de Légion, dans le grand champ. (Eusèb., *in loc. s.*)

BETH-ACHARA ou BETH-ACHEREM (hébr., *maison de vigne;* autrement, *la maison de leur connaissance.*) Ville située sur une hauteur entre Jérusalem et Thécué. Melchias, fils de Réchab, était prince de Beth-Achara. (2. *Esdr.*, 3, 14. *Jérémie*, 6, 1.)

BETH-AGABRA ou BÉTHO-GABRI ou BETHOGABRIA, nous paraît devoir être placée entre Eleuthéropolis et Hébron.

BETH-AGLA. Il y a deux lieux de ce nom; l'un à huit milles de Gaza, à la tribu de Juda; l'autre à deux milles du Jourdain, à la tribu de Benjamin. (*Josué*, 12, 21.)

BETH-AMMARKEVOTH, ville de la tribu de Siméon. (*Josué*, 19, 5.)

BETHANATH (hébr., *maison du cantique* ou *de la réponse* ou *de l'affliction*), ville de la tribu de Nephtali. (*Josué*, 19, 38.)

BETHANIA (hébr., *maison du cantique de l'affliction;* autrement, *maison d'obéissance*, petite ville à quinze stades, ou environ deux mille pas de Jérusalem, au pied du mont des Oliviers à l'orient de Jérusalem, sur le chemin de Jéricho à Jérusalem. C'est là où demeuraient Marthe et Marie, et leur frère frère Lazare, que Jésus-Christ ressuscita. C'est aussi là où Marie répandit un parfum sur la tête du Sauveur. (*Joan.*, 11, 18.)

Plusieurs exemplaires grecs et surtout latins corrompus, lisent *Bethania* au lieu de *Bethabara*, au chap. 1, v. 28 de saint Jean.

BETHANIM. (hébr., voyez Ethanim, ville à quatre milles d'Hébron, et à deux milles du Térébinthe d'Abraham. (Eusèb.)

BETHANITÆ, peuples qui habitaient Beth-Anath. *Voyez* Beth-Anath.

BETH-ANOTH. *Voyez* Bethanat. (*Josué*, 15, 59.)

BETHAPHUA ou BETH-TAPHUA (hébr., *maison de la pomme* ou *du gonflement*), ville de la tribu de Juda. (*Josué*, 15, 53.)

Eusèbe dit que Bethaphua est la dernière ville de la Palestine tirant vers l'Égypte, et située à quatorze milles de Raphia. (Eusèbe, *Onomast. in Bethaphut.*)

BETHARA, étang près de Jérusalem, appelé l'*étang des serpens*, que Tite fit combler pendant le siége de Jérusalem. (Joseph., *de Bello jud.*, l. 5, c. 12.)

BETH-ARABA (hébr., *la maison du plat pays* ou *de la douceur* ou *de la nuit*), etc., ville de la tribu de Juda, qui fut ensuite donnée à Benjamin. (*Josué*, 15, 6, et 18, 22.)

BETHARAM ou BETHARAN ou BETHARAMPHTA, nommée depuis Liviade, au-delà du Jourdain vers la mer Morte. (Hébr., *maison des femmes enceintes;* autrement, *de leurs montagnes;* autrement, *la maison de celui qui chante* ou *qui préconise.*) (*Num.*, 32, 36. *Josué*, 13, 27.)

BETH-ARSAM, village ou petite ville proche de Séleucie, siége des jacobites soumis au Ma-

phrien. Les Grecs l'appellent Arsanopole, les Syriens Beth-Arsam, comme si on disait *maison d'Arsam*. Denis, dans sa Chronique, nous parle d'un de ses évêques nommé Syméon, qui y a siégé depuis l'an 510 de Jésus-Christ jusqu'en 525. Il ne rejetait pas hautement le concile de Chalcédoine, il ne le condamnait pas non plus. C'est ce qui a rendu sa foi un peu suspecte. C'est tout ce que nous savons de ce diocèse.

BETH-ATEN (hébr., *maison de la vanité, de l'iniquité* ou *de la douceur* ou *de la force*.) C'est le nom que les Hébreux donnèrent par dérision à Bethel, que Jacob avait nommée *maison de Dieu*, lorsqu'il y eut la vision de l'échelle mystérieuse. Ils la nommèrent *Beth-Aven* depuis que Jéroboam, fils de Nabat, y eut mis ses veaux d'or. *Voyez* BETHEL.

BETH-AZMOTH (hébr., *maison forte de la mort*), ville de la Palestine dans la tribu de Juda. (2. *Esdr.*, 7, 27.)

BETH-BAAL-MÉON, la même que *Baal-Méon*.

BETH-BAGAS, ville épiscopale de la province de Mosul au diocèse de Chaldée, et sur les montagnes d'Arbela, a eu six évêques sous la métropole de Mosul.

1. Jean, qui fut ensuite métropolitain d'Adiabène, après Siméon.

2. Siméon, dont parle Thomas de Maragen. (L. 2, ch. 39.)

3. Timothée, fait catholique en 770.

4. Marc, transféré à la métropole de Raca ou Raga.

5. Sébarjésu, moine, ordonné par Élie II, catholique.

6. Jésuzacha, siégeait en 1264, qu'il assista à la promotion de Denha II, catholique. (*Oriens Christ.*, tom. 1, pag. 121.)

BETH-BERA (hébr., *la maison de son fils ;* autrement, *maison choisie, pure* ou *du froment*), lieu au-delà du Jourdain, peut-être le même que *Beth-Abara*. (*Judic.*, 7, 24.)

BETH-BERAI (hébr., *maison de mon créateur ;* autrement *de ma santé* ou *de mon choix*), ville à la famille de Semeï jusqu'à David, dans la tribu de Juda. (1. *Paral.*, 4, 31.)

BETH-BESSE ou BETH-BESSEN (hébr., *de la confusion, de la pudeur* ou *de la honte ;* le grec lit *Bethbasi*), ville dans la tribu de Juda. Simon et Jonathas Macchabées la firent fortifier, et Bacchides les y assiégea sans aucun succès. (1. *Macc.*, 9, 62, 64.)

BETH-CAR ou BET-CHAR (hébr., *maison de l'agneau* ou *de la connaissance*), ville de la tribu de Dan. (1. *Reg.*, 7, 11.)

BETH-CHINON ou BETH-CHIONIA, ville épiscopale du diocèse des jacobites, soumise au Maphrien. Moïse, qui en était évêque, mourut en 903.

BETH-CUDIDA, château ou bourg du pays de Ninive, proche le monastère de Saint-Mathieu et de Bartèle, était un

siége épiscopal soumis au Maphrien des jacobites. (T. 2, *Bibl. or., Diss. de Monoph.*, n. 9.)

BETH-DAGON (hébr., *la maison du froment*), ville de la tribu d'Aser. *Dercéto*, déesse phénicienne, espèce de syrène, fut nommée *Dagon*, c'est-à-dire, *froment*, parce qu'elle l'avait trouvé. (*Josué*, 19, 27.)

BETH-DAGON, ville de la tribu de Juda, ainsi nommée, peut-être parce qu'il y avait un temple de Dagon, avant que les Israélites la possédassent. (*Josué*, 15, 41.)

BETH-D'ARON-DARUM ou BETH-D'ARON, que les Arabes appellent *Badroum*, est une ville épiscopale du diocèse de Chaldée en Mésopotamie. On dit que S. Achir ou Achée, disciple de S. Thomas, apôtre, y a prêché l'Évangile comme dans les autres villes voisines. Nous avons les noms de quatre de ses évêques.

1. Abba, du temps de l'empereur Maurice, et de Cosroès, roi de Perse.

2. Isaac, assista à un concile de onze évêques que le catholique Timothée 1er assembla. (T. 2, *Biblioth. or.*, p. 497.)

3. Maranome, était présent à l'ordination de Machike II, catholique. (T. 2, *Bibl. or.*, p. 455.)

4. Solibazacha, à celle de Jaballaha III. (Ibid, pag, 456.)

BETH-DIAL ou BADIAL, ville épiscopale de la province Mosulane, au diocèse de Chaldée, dont on ne connaît que l'évêque qui suit.

Maranames, qui assista à l'ordination de Denha 1er, catholique, en 1266. Il avait été auparavant évêque de Beth-d'Aron. (Tom. 2, *Biblioth. or.*, p. 456.)

BETHEKED ou BETAKAD; quelques uns l'entendent, dans un sens général, pour *une cabane de pasteurs*. Les Septante, et plusieurs bons interprètes, l'expliquent d'un lieu situé entre Jezraël et Samarie. C'est peut-être le même que Beth-Kar. (*Vulg.*, in 4. *Reg.*, 10, 12.)

BETH-EL (hébr., *la maison de Dieu*), ville au couchant d'Haï et sur les confins des tribus d'Ephraïm et de Benjamin. (*Genèse*, c. 12, 8; et c. 28, 19.) Le patriarche Jacob allant en Mésopotamie pour éviter la colère de son frère Esaü, arriva après le coucher du soleil en un certain lieu où il voulut passer la nuit; il prit une des pierres qui étaient là, la mit sous sa tête, et s'y endormit. Il vit en songe une échelle dont le pied était appuyé sur la terre, et le haut touchait au ciel, et des anges de Dieu qui montaient et qui descendaient par cette échelle. Il vit aussi le Seigneur appuyé sur le haut de l'échelle, qui lui donna toutes sortes de bénédictions, et lui fit de grandes promesses. Jacob, à son réveil, fut rempli de crainte et d'admiration. Il prit la pierre qu'il avait mise sous sa tête, l'érigea en monument, répandant de l'huile par-dessus, et donna le nom de Béthel à la ville, qui auparavant s'appelait Luza, c'est-à-dire qu'il donna le nom de Béthel au désert où,

il passa la nuit, lequel était auprès d'une bourgade nommée Luza, à qui les Hébreux donnèrent le nom de Béthel lorsqu'ils se furent rendus maîtres du pays de Chanaam. Eusèbe dit que Béthel était à douze milles ou quatre lieues de Jérusalem, sur le chemin de Sichem. (Eusèbe, *Onomast.*)

Les rabbins prétendent que l'on plaça sur cette pierre l'Arche d'Alliance, et en disent bien d'autres particularités qui ne nous paraissent pas mériter davantage l'attention du lecteur que ce qu'en croient les mahométans, qui ont beaucoup de vénération pour cette pierre, et prétendent que leur temple de la Mecque est fondé sur elle.

Les Béthules étaient des pierres que l'on oignait, et que l'on consacrait à la mémoire des grands hommes après leur mort; et c'est de l'onction que Jacob donna à la pierre de Béthel, qu'est venue la superstition des anciens pour les Béthules.

Les auteurs diffèrent beaucoup entre eux sur ces Béthules.

BETHEL, *Bethelia*, *Betylli*, appelé par corruption *Estomason* ou *Estilion*, pour *Bétilion*, n'est pas loin de la ville de Gaza, selon Sozomène. Il y avait des chrétiens en assez grand nombre du temps de Julien l'Apostat. Serait-ce Béthel dont parle l'Écriture ou Béthulie dont saint Jérôme fait mention, ou Béthelie de Sozomène? C'est ce qui n'a pas encore été bien éclairci : quoi qu'il en soit, c'est un siége épiscopal de la première Palestine, au diocèse de Jérusalem, sous la métropole de Césarée. Nous avons connaissance des deux évêques suivans.

1. Ajax, vers l'an 352. *Voyez* Sozomène. (L. 7, *Hist.*, c. 28.)

2. Manuel, assista en 536 au concile de Jérusalem, et souscrivit à la sentence qui fut portée contre Anthime. (Tom. 5, *Concil.* Labb., col. 286. *Oriens Christ.*, tom. 3, pag. 671.)

BETH-EMEK (hébr., *la maison du vallon* ou *de la profondeur*), ville frontière d'Aser. (*Josué*, 19, 27.)

BETHER (hébr., *division;* autrement, *dans la tourterelle* ou *dans l'examen*. Syriaque, *le dernier*.) Les Septante ont donné la signification pour le nom, et ont traduit *les montagnes profondes*. La Vulgate lit les *montagnes du parfum* (Cant., 8, 14); et plusieurs exemplaires latins lisent *Béthel* (Cant., 2, 17), mais l'hébreu lit partout *Béther*. Il est souvent parlé, dans les écrits des Hébreux, de *Béther*, prise par l'empereur Adrien dans la révolte de Barchochébas. Eusèbe, parlant de ce fait, dit qu'elle était voisine de Jérusalem. On veut que soit ou *Bethra*, ou *Bethara*, ou *Betharis*, ou *Bœter*, ou *Bethoran;* ce dernier sentiment nous paraît le plus plausible, en sorte qu'elle nous paraît être la même que *Béthoron la haute* ou *Béthora*, entre Diospolis et Césarée. (Eusèbe, *Hist.*, l. 4, c. 8.)

BETH-ESDA ou BETH-EZDA

hébr., *la maison de miséricorde,* apparemment à cause des malades qui étaient sous les portiques qui l'environnaient; autrement, *maison de l'égoût ou de l'écoulement*, parce que c'était des eaux qui venaient du temple, et du lieu où l'on lavait les victimes; autrement, dans la Vulgate, *Bethzaïda* ou *piscine probatique,* parce qu'on y lavait les brebis destinées pour le sacrifice, et que ces brebis, en grec, s'appellent *probata.* (*Joan.*, 5. 2.) Eusèbe et saint Jérôme disent que de leur temps on montrait deux piscines ou une espèce de réservoir double à Jérusalem; l'un de ces réservoirs se remplissait tous les ans par les eaux de la pluie, et l'autre était rempli d'une eau entièrement rouge, comme si elle eût encore conservé quelque chose du sang des victimes que l'on y lavait autrefois. L'Évangile nous apprend qu'autour de cette piscine il y avait cinq galeries, apparemment parce que la piscine était de figure pentagone, et qu'il y avait toujours la quantité de malades qui attendaient que l'eau fût remuée pour y descendre; car l'ange du Seigneur descendait en certain temps et remuait l'eau; et le premier malade qui y descendait alors était guéri, quelque maladie qu'il eût. Les voyageurs disent que cette piscine était à l'orient de Jérusalem.

BETHEZOBA est la patrie de cette femme qui, pendant le dernier siége de Jérusalem par les Romains, mangea son propre enfant. (Joseph., *de Bello*, l. 7, c. 8.)

BETH-GABRIS ou BETH-GABRIL. *Voyez* BÉTHAGABRO.

BETH-GADER (hébr., *la maison du mur* ou *du tas*), fils de Harip, de la race de Caleb. (1. *Par.*, 2, 51.)

BETH-GAMUL (hébr., *maison du récompensé*, ou *du sevré*, ou *du chameau*), ville des Moabites dans la tribu de Ruben. (*Jérém.*, 48, 23.)

BETH-GARME, ville métropolitaine et province, au diocèse de Chaldée, placée entre l'Arpachite, voisine de l'Arménie et Sattacène, qui appartient à la Susiane.

Évêques de Beth-Garme.

1. N., sous le roi Sapor.
2. Jean 1er, martyr, sous le même roi.
3. Sapor, aussi martyr, sous le même. (T. 3, *Bibl. or.*, p. 748.)
4. Acheballaha, martyr.
5. N. (*Biblioth. orient.*)
6. N. (Ibid.)
7. Jean II.
8. Jacques, disciple de Mar-Aba, catholique.
9. Sébarjésus 1er, sous le catholique Jésuiab 1er.
10. Gabriel 1er, vers l'an 612.
11. Gabriel II, vers l'an 720.
12. N., s'opposa à l'ordination de Timothée 1er, à laquelle il consentit enfin.
13. Siméon 1er, assista à un concile de onze évêques.
14. Thomas 1er, assista en 852 à la promotion du catholique Théodose.

15. Nestorius Ier, siégeait sous Jean III, catholique, son frère.

16. Théodore, transféré du siége de Lascuima à Beth-Garme, par Jean III, déposé pour sa mauvaise conduite; il se fit musulman, et exerça la médecine.

17. Jesu Rachma, en 963, lorsqu'Abdjesus II fut fait catholique.

18. Nestorius II, en 987, fut présent à l'ordination de Marès II.

19. N..., en 1023, présent à l'ordination de Jésuiab IV.

20. N..., en 1028, présent à l'élection d'Élie, catholique.

21. Emmanuel, en 1063, sous Sébarjésus Zanbur.

22. Jaballuha, en 1075, présent à l'ordination d'Abdjesus III.

23. David, transféré d'Hadate sur ce siége par Abdjesus III.

24. Thomas II, transféré de Gondisapur à Beth-Garme par Élie II.

25. Ebdjésu, en 1132, fait catholique en 1138.

26. Élie Ier, siégeait sous Jabullaha II.

27. Sébarjésus II, succéda à Élie, et fut fait catholique.

28. Élie II, ordonna Denha Ier, catholique, en 1266.

29. Siméon, en 1318. (*Oriens Christ.*, tom. 2, pag. 1237.)

BETH-HAGLA (hébr., *la maison de la fête;* autrement, *de la révolution*), ville. (*Josué*, 15, 6.)

BETH-HANAN (hébr., *maison de grâce* ou *de miséricorde* et *de don*), ville. (3. *Reg.*, 4, 9.)

BETH-HORON (hébr., *maison de colère;* autrement, *maison du trou* ou *de la liberté*), ville. (*Josué*, 16, 3.)

BETH-HAZMAVETH. *Voyez* Beth-Azmoth.

BETHIA (hébr., *fille du Seigneur;* autrement, *mesure du Seigneur*), fille de Pharaon, femme de Méred. (1. *Par.*, 4, 18.)

BETH-IESIMOTH (hébr., *la maison de la désolation;* autrement, *maison où l'on place*), ville de la tribu de Ruben : elle fut dans la suite occupée par les Moabites. Ézéchiel prédit sa ruine avec celle des autres villes de Moab. (*Josué*, 13, 20. *Ezéch.*, 25, 9.)

BETH-LEBAOTH (hébr., *maison des lionnes;* autrement, *la maison du signe.*) Quelquefois on l'appelle simplement *Leaboth*. C'est une ville de la tribu de Siméon. (*Josué*, 19, 6.)

BETH-LEHEM ou BETH-LECHEM (hébr., *maison du pain;* autrement, *maison de la guerre*), ville de la tribu de Juda, nommée ordinairement *Bethléhem de Juda*, pour la distinguer d'une autre ville de même nom, dans la tribu de Zabulon. Josué lui donne aussi le nom d'Éphrata, 19, 15; et ses habitans sont nommés Éphratéens dans la *Genèse*, c. 48, 7. (Ruth, 1, 2, etc. 1. *Reg.*, 17, 12.) Cette ville est assez peu considérable par sa grandeur et par ses richesses; mais elle l'est infiniment pour avoir donné la naissance au Messie. Michée relevant cet avantage de Bethléem, lui dit : « Et vous, Bethléem de

» Juda, quoique vous soyez une » des moindres villes de Juda, il » sortira de vous un dominateur » qui régnera sur tout mon peu- » ple d'Israël. » (Michée, 4, 2.) Il ne voulait certainement pas marquer David qui était né à Bethléem tant de siècles auparavant, mais Jésus-Christ qui y prit naissance plusieurs siècles après. Bethléem est située sur le penchant d'une colline, à six milles ou deux lieues de Jérusalem, vers le midi; et il paraît que les chiffres qui, dans Josephe et saint Justin, martyr, diminuent cette distance, sont corrompus. (*Ita* Euseb. Hieron. *et alii.*)

La caverne où naquit notre Sauveur n'est pas précisément dans la ville, mais au dehors de Bethléem. L'hôtellerie où la sainte Vierge et saint Joseph se retirèrent était apparemment un *carvauseras* ou maison publique où l'on recevait les hôtes gratuitement, et où on leur donnait seulement le couvert. Mais comme la foule était grande, lorsque saint Joseph et Marie arrivèrent, toutes les chambres étaient prises, et ils furent contraints de se retirer dans une caverne qui servait d'étable au *carvauseras*. Ce qui est certain, c'est que les anciens marquent la naissance de Jésus-Christ dans une caverne.

Les voyageurs disent que le lieu où naquit notre Sauveur a environ quarante pieds de profondeur et douze de largeur, allant toujours en rétrécissant jusqu'au fond. S. Jérôme, *Epist. ad Paulin*, nous apprend que l'empereur Adrien, pour effacer la mémoire du lieu où Jésus-Christ était né, avait fait planter au-dessus de la caverne un bois de futaie en l'honneur de Thammuz ou Adonis.

Bethléem n'est devenu siége épiscopal que depuis les croisades, sous Godefroi de Bouillon, après la mort duquel Baudouin son frère y érigea un évêché sous le patriarchat de Jérusalem. Voici les noms des évêques grecs qui sont venus à notre connaissance.

1. Raguel, sous l'empereur Manuel Comnène, en 1169.

2. Athanase, vers l'an 1646.

3. Néophyte, se trouva au concile de Bethléem, assemblé en 1672 par le patriarche Dosithée II, pour condamner l'hérésie de Calvin; et souscrivit comme métropolitain de la sainte Bethléem.

4. Malachie, siégeait avant 1733.

5. Annanie, en 1733, selon une lettre écrite de Tripoli de Syrie.

Nous avons dit, dans les évêques d'Auxerre, que le dernier évêque latin de Bethléem ayant été chassé par les infidèles, fut amené en France par Gui, comte de Nevers, en 1223, et que ce prince lui donna à Clamecy, au diocèse d'Auxerre, l'intendance d'un hôpital avec titre d'évêché. Mais il faut reprendre ici de plus haut la succession chronologique

des évêques latins qui ont siégé à Bethléem en Palestine.

Évêques latins de Bethléem.

1. Aschetin ou Asquitin, élu en 1110, assista au concile que le patriarche Gormond assembla à Naplouse en 1120.

2. Anselme, en 1136.

3. Gérard ou Gérald, en 1147.

4. Radulphe, Anglais, et chancelier du roi d'Angleterre, vers l'an 1154.

5. Albert, neveu de Pierre Lhermite, en 1175. Il alla au concile de Latran sous Alexandre III, en 1179.

6. R., vers le commencement du pontificat d'Innocent III.

7. Pierre Ier, vers l'an 1204.

8. Regner, en 1223.

9. Godefroy.

10. Thomas Agni de Léontio, nommé par Alexandre IV en 1255; il était de l'Ordre de Saint-Dominique. Clément IV le transféra à Cosance en Calabre en 1267, le 18 avril, et Grégoire X à Jérusalem.

11. Gailhard, du même Ordre, en 1267.

12. Hugues, de l'Ordre de Saint-Dominique, et évêque de Troja en Italie, transféré à Bethléem en 1279. Il paraît qu'il abdiqua en 1287.

13. Pierre II de St.-Maixent, Français, du même ordre, élu sous Honoré IV, qui mourut le 3 avril 1287.

14. Jagard ou Gérard II, du même Ordre, siégeait le 24 décembre 1294, sous Boniface III.

15. Wulfranne, d'Abbeville en Ponthieu, du même Ordre, nommé par Boniface VIII à la recommandation de Charles II, roi de Sicile, vers l'an 1301.

16. Gérard, de Gisors, mort en 1321 à Paris, et transféré chez les carmes de la place Maubert.

17. Jean Ier Heglescliff, Anglais, de l'Ordre de Saint-Dominique, premièrement évêque de Bethléem, transféré à Conore en Irlande, et ensuite à Landaf en Angleterre, en 1323, mourut en 1346.

18. Pierre III.

19. Hugues II, Français, de l'Ordre de Saint-Dominique.

20. Durand.

21. Adimare de La Roche, qui succéda à Durand en 1353, le 13 novembre, nommé par Urbain V.

22. Jean II Salvuteus, de l'Ordre des Frères-Mineurs, fut transféré de Bethléem à Lucques en 1383.

23. Guillaume de Valon ou de Valone, de l'Ordre de Saint-Dominique, confesseur de Charles, roi de France, et son aumônier, nommé à l'évêché de Bethléem, ensuite transféré à Évreux en 1389.

24. Jean III de Genence, Flamand, du même Ordre, en 1391. Nous ne connaissons point ses successeurs jusqu'à Louis-Chérubin Le Bel, récollet, qui fut sacré le 4 février 1714, et mourut le 8 octobre de l'an 1738. Il a eu pour successeurs Louis La Taste, sacré le 5 avril 1739; Jean-Marie de Quelen, Quimper, sacré en 1755, ci-devant curé du Havre en Normandie.

BETH-LÉEM, ville de la tribu de Zabulon. Elle n'est guère connue que parce qu'elle porte le même nom que la ville qui a donné la naissance au roi David et à Jésus-Christ, Roi des Rois. (*Josué*, 19, 15.)

BETHLÉHÉMITES, peuples. (1. *Reg.*, 16, 1.)

BETHLÉÉMITES (les frères). C'est un Ordre qui a été fondé dans les îles Canaries par un gentilhomme français, nommé Pierre de Betencourt, pour servir les malades dans les hôpitaux. Ces sortes d'hospitaliers suivent la règle de Saint-Augustin, qui leur fut prescrite par le pape Innocent XI, lorsqu'il approuva leur Ordre en 1687. Ils ont au col une médaille représentant la naissance de Jésus-Christ à Bethléem. Ils portent des souliers, une ceinture de cuir; et quant au reste, leur habit est semblable à celui des capucins.

BETHLÉMITES. *Bethlemitæ*, sorte de moines qui s'établirent à Camdbrige, ville d'Angleterre, en 1257. Ils étaient vêtus comme les dominicains, et portaient une étoile rouge sur leur poitrine, de la figure d'une comète, en mémoire de l'étoile qui parut à la naissance de Jésus-Christ.

BETH-LEPHTHEPHA, ville et toparchie de la Judée, connue dans Josephe et dans Pline. Elle était au midi de la ville de Jérusalem, et ce pourrait bien être la même que *Beth-Lébaoth*, dont nous avons parlé ci-devant. (Joseph., *de Bello*, l. 5, c. 4, pag. 890. Plin., l. 5, c. 14.)

BETH-MAACHA ou BETH-MAAKA ou ABEL-BETH-MAACHA (hébr., *maison pressée.*) *Voyez* ABEL-MAACHA.

BETH-MANAEM, village du pays de Tur-Abdin, appelé *Haitama*, érigé en évêché jacobite en 1364. Siméon en fut fait évêque en 1387.

BEHT-MAON (hébr., *la maison de l'habitation;* autrement, *la maison de péché*), ville des Moabites, dans la tribu de Ruben. (*Jérém.*, 48, 23.)

BETH-MARCHABOTH (hébr., *maison des chariots;* autrement, *de l'amertume éteinte.*) *Voyez* BETH-HAMMARKAVOTH), dans la tribu de Siméon. (*Josué*, 19, 5.)

BETH-MAUS, dans la Galilée, entre Séphoris et Tibériade, à cinq stades de cette dernière ville. Ce même lieu est nommé *Beth-Méon* dans le Talmud, suivant la remarque de Ligtfoor. (*Centur. chorograph.*, c. 78. Josephe, lib. *de Vita sua*, p. 10.)

BETH-MELLO, lieu voisin de Sichem. (4. *Reg.*, 12, 20.)

BETH-NABRIS, au-delà du lac de Génézareth, à cinq milles de Livias ou Bethzaïde, vers le nord. (Eusèb., *Onomast. ad Bethnabram.*)

BETH-NEMRA (hébr., *maison du léopard;* autrement, *de la rébellion;* autrement, *de l'amertume*), ville de la tribu de Gad; peut-être la même que *Nemrim* ou que *Bethnabris*, dont on vient de parler, qui était à cinq milles de Livias, vers le nord. La difficulté est d'étendre la tribu de Gad jusqu'à Nem-

rim, du côté du midi, ou jusqu'à Bethabris, du côté du nord. (*Josué;* 13, 27.)

BETH-NICATOR, ville épiscopale du diocèse de Chaldée, sous la puissance des Perses, bâtie par Séleucus Nicator, proche de laquelle coule le fleuve Capros, a eu l'évêque suivant.

Sapores, martyr sous le roi Sapor. (Tome 1, *Bibl. orient.*, pag. 17, 189, 193.)

BÉTHOANNABA ou BETHHANNABA. C'est un bourg que les uns mettent à quatre milles, d'autres à huit milles de Diospolis, vers l'orient. Il semble que Béthoannaba conserve quelques vestiges du mot Nobé, où le Tabernacle d'alliance demeura quelque temps sous le règne de Saul. (1. *Reg.*, 21, 1.)

BÉTHOGABRA. *Voy.* BÉTHAGABRA.

BÉTHOM ou plutôt BÉTHORA ou BÉTHARAN; autrement, *Julias*, patrie du prophète Joël. Cette ville fut prise, et les juifs qui l'habitaient furent envoyés captifs à Jérusalem. Ils s'étaient révoltés contre Alexandre Jannée. (Reland., *in Béthom.* Joseph., l. 13, c. 22.)

BÉTHAMÉ. C'est la même que Béthom.

BÉTHOMESTEM, ville dénommée dans Judith. Au lieu du grec *Béthomestem*, le latin lit *Esthamo* qui est une ville de Juda.

BÉTHONEA ou BÉTHOANEA, à quinze milles de Césarée, vers l'orient, où Eusèbe et saint Jérôme disent qu'il y a des bains d'eaux chaudes, très-utiles pour la santé.

BÉTHONINA ou BÉTHONIM (hébr., *noix* ou *térébinthes;* autrement, *les ventres*), ville de la tribu de Gad, vers l'extrémité septentrionale de cette tribu, et frontière de Manassé. (*Josué*, 13, 26.)

BÉTHORA. Apparemment la même que Béthoron. (*Voy.* Josephe, *Antiq.*, l. 5, ch. 1, et l. 12, c, 10.)

BÉTHORON. Apparemment la même que *Béthora*, *Béthra*, *Béther*, et *Bither* (hébr., *division;* autrement, *dans son examen;* autrement, *fille du cantique*). Il y avait deux villes de ce nom, Béthoron-la-Haute et Béthoron-la-Basse. Béthoron-la-Haute fut bâtie par Salomon, et Béthoron-la-Basse fut cédée par la tribu d'Éphraïm aux Lévites, pour leur servir de demeure. Selon Eusèbe, elle est à quatre milles de Jérusalem, vers Sichem ou Naplouse, c'est-à-dire au nord de Jérusalem; et selon Josephe, elle en est à cent stades. (*Josué*, 21, 22. 1. *Reg.*, 13, 18 et *passim.*)

BETH-PHAGÉ (hébr., *maison de la bouche* ou *embouchure des vallées*), petit village au pied du mont des Oliviers, entre Béthanie et Jérusalem. C'est à Béthphagé que Jésus-Christ, venant de Béthanie, dit à ses disciples de lui aller chercher un âne pour sa monture, et pour lui servir à son entrée triomphante à Jérusalem. On ne met que quinze stades ou mille huit cent soixante-quinze pas de Jérusalem à Beth-

phagé. (*Matth.*, 21, 1. *Marc.*, 11, 2. *Joan.*, 12, 14.)

BETH-PHALETH ou BETH-PHELETH (hébr., *maison de délivrance* ou *d'expulsion*), ville située dans la partie la plus méridionale de la tribu de Juda. Elle était de celles qui avaient été cédées à la tribu de Siméon. (*Josué*, 12, 27. 2. *Esdr.*, 11, 26.)

BETH-PHÉSÈS (hébr., *maison de division* ou *de fraction*), ville de la tribu d'Issachar. (*Josué*, c. 19, v. 21.)

BETH-PHOGOR (hébr., *maison de l'ouverture*), ville de Moab attribuée à la tribu de Ruben. On y adorait le dieu Phogor. (*Deut.*, 41, 46. *Josué*, 13, 20.)

BETH-RAMAN, ville du pays de Ninive, la sixième entre les épiscopales qui sont soumises au Maphrien. On l'appelait autrefois *Beth-Bazich* ou *Beth-Vazich*. Ce fut en cette ville que saint Millèse avec ses compagnons, et saint Daniel avec sainte Varda, vierge, souffrirent le martyre sous le roi Sapor. (Tome 2, *Bibl. orient.*, pag. 12, 186, 188.) Elle a eu deux évêques.

1. Moïse, surnommé *Barcepha*, avait un sentiment singulier. Il pensait que les âmes des justes, après la sortie du corps, étaient retenues dans le Paradis terrestre jusqu'à la résurrection générale. C'est aussi la créance commune des nouveaux Grecs. (Assem., tom. 2, pag. 130.)

2. Michel, ordonné en 1278 par un appelé Grégoire, surnommé *Bar-Hebreus*.

BÉTHRAPHA (hébr., *maison de la santé* ou *de la médecine*; autrement, *du relâchement*), fils d'Éthéon ou d'Esthon, de la tribu de Juda. (1. *Par.*, 4, 12.)

BETHSABÉE (hébr., *fille du jurement* ou *du rassasiement*), fille d'Élicem ou d'Ammiel, épouse d'Urie Héthéen : elle demeurait à Jérusalem en une maison qui était assez près du palais de David. C'est assez la coutume dans les pays chauds de dormir à midi; David le fit un jour, et s'étant levé de dessus son lit, il monta sur la terrasse de son palais, et aperçut dans la cour ou dans le jardin d'une maison voisine Bethsabée qui se baignait. David fut frappé de sa rare beauté; il envoya demander qui elle était; sitôt qu'il l'eût su, il la fit venir, et en abusa. Elle retourna chez elle, se purifia, et quelque temps après elle envoya dire à David qu'elle était enceinte. Sur quoi David manda à Joab, général de son armée, de lui envoyer Urie. Joab obéit; il était alors occupé au siége de Rabbat, capitale des Ammonites. David demanda à Urie des nouvelles de ce qui se passait à l'armée; il lui dit ensuite de s'en aller dans sa maison, de se laver les pieds et de se reposer. Il lui envoya des mets de sa table, afin qu'il bût et mangeât dans sa maison avec sa femme. Le dessein de David était de cacher son adultère, et de faire passer le fruit qui naîtrait de Bethsabée pour être d'Urie, si Urie retournait dans son logis, et passait la nuit avec sa femme. Urie n'alla point dans sa maison :

il passa la nuit avec les autres gardes du roi à la porte du palais. Il était au service de David, et, comme l'on croit, un de ses gardes. David lui demanda pourquoi il n'avait pas été chez lui; Urie s'en excusa sur ce que l'Arche du Seigneur et tout le peuple demeurant sous des tentes; sur ce que Joab et tous les officiers couchant dans le camp à plate-terre, il ne lui convenait pas d'aller en sa maison boire et manger et dormir avec sa femme. Le lendemain, le Roi l'enivra à sa table. Urie ne fut point encore chez lui, mais coucha dans son lit avec les autres gardes du Roi. David vit bien qu'il ne pourrait réussir à mettre l'honneur de Bethsabée à couvert par cette voie; il résolut donc de se défaire d'Urie, et d'épouser Bethsabée. Il donna ordre à Joab d'exposer Urie au plus grand danger. Urie fut lui-même porteur de ces ordres qui ne furent que trop ponctuellement exécutés.

Bethsabée fit, à l'ordinaire, le deuil de la mort de son mari. Ce deuil fini, David la fit venir dans sa maison et l'épousa. Peu après elle enfanta un fils. Cette action déplut fort au Seigneur; il envoya le prophète Nathan à David. Ce prophète lui fit de grands reproches, lui proposa la parabole d'un homme riche qui prit la seule brebis qu'avait un pauvre pour régaler son ami. David se condamna sans le savoir, en condamnant ce riche. Nathan lui fit de grandes menaces. David se reconnut pécheur. Nathan l'assura qu'il ne mourrait pas; mais que l'enfant qui lui était né perdrait la vie. Ce qui arriva en effet le septième jour de sa maladie. David s'était tenu, pendant la maladie de cet enfant, dans un état d'humiliation et de pénitence, et se consola après sa mort. Il consola aussi Bethsabée, et elle conçut un second fils qui fut nommé Salomon.

Adonias était le fils aîné de David; il avait formé un parti, et prétendait régner préférablement à Salomon. Nathan en donna avis à Bethsabée, lui conseilla d'en parler au Roi, et lui promit d'appuyer tout ce qu'elle lui aurait dit. Bethsabé alla donc trouver David, lui dit ce qu'elle savait d'Adonias, et tâcha de le toucher en faveur de Salomon. Nathan arriva comme elle parlait encore au Roi. Ce prophète lui parla aussi d'Adonias, de ses menées, de ses entreprises. David fit revenir Bethsabée, et déclara que Salomon régnerait après lui. Ce qui fut exécuté. Adonias vint ensuite demander à Bethsabée, pour toute grâce, de s'intéresser pour lui auprès de Salomon, et d'engager ce Roi à lui accorder pour épouse Abisag de Sunam. Bethsabée lui promit et en parla à Salomon. Ce prince pénétra l'intention d'Adonias, et le fit mourir. Abisag avait été femme de David; Adonias était aîné de Salomon; il avait pour lui les deux plus puissans du royaume, le grand-prêtre Sadoc et Joab, fils de Sarvia, général des troupes. Ces motifs pouvaient bien

fonder la jalousie et la méfiance de Salomon, au sujet d'Adonias. Depuis ce temps il n'est plus parlé de Bethsabée.

L'endroit des Proverbes où Salomon se dit fils unique de sa mère, prouve bien la prédilection de David et de Bethsabée pour lui, à cause des promesses du Seigneur et des faveurs qu'il avait reçues; mais il ne nous empêche pas de regarder Simma ou Samna, Sobab et Nathan comme frères de Salomon et fils de David et de Bethsabée.

On regarde volontiers le chapitre 31 des Proverbes comme une instruction que Bethsabée donna à son fils Salomon; et on va même jusqu'à dire qu'elle était inspirée. S'il est vrai que ce chapitre ait été écrit par Bethsabée, elle a été sûrement inspirée; mais il est fort possible que Salomon en ait voulu faire honneur à sa mère; qu'il ait rédigé les instructions qu'il en avait reçues, et qu'il les ait données comme si elle-même les eût dictées ou écrites. *Voyez* le second livre des Rois, chapitres 11 et 12.

BETH-SAIDA ou BETH-ZAIDA (hébr., *la maison de la chasse* ou *de la pêche*, etc.), ville située au-delà du Jourdain, sur la mer de Tibériade, presque en l'endroit où le Jourdain se décharge dans cette mer. Le tétrarque Philippe l'orna, l'augmenta et la nomma Juliade. Les apôtres saint Pierre, saint André et saint Philippe étaient de Beth-zaïde. Notre Sauveur y fut souvent; il y guérit un aveugle en mettant de la salive sur ses yeux; il le mena hors du bourg et lui imposa deux fois les mains, après quoi l'aveugle vit distinctement toutes choses. Jésus y fit un très-grand nombre d'autres miracles, dont les habitans ne profitèrent pas plus que de ses leçons. (*Marc.*, 8, 22. *Luc*, 10, 13.)

BETH-SAIDE. *Voyez* BETH-ESDA.

BETH-SAIDE, siége jacobite soumis au Maphrien. Ce n'est pas la petite ville d'où était saint Pierre, et qui était dans la Galilée, mais une autre du même nom dans le pays de Ninive. Basile en a été évêque. Il fut ordonné par Grégoire Maphrien l'an des Grecs 1589; de Jésus-Christ 1278.

BETH-SALISA. Apparemment la même que *Baal-Salisa*. Eusèbe dit qu'elle est à quinze milles de Diospolis, vers le septentrion, dans le canton de Thamma. (Eusèbe, *Onomast. in* Βαιθσαεισαθ.)

BETH-SAMÈS (hébr., *maison du Soleil*). Elle nous paraît la même que *Hirsemès* (hébr., *la ville du Soleil*), quoique l'on donne Hirsemès à la tribu de Dan, et Bethsamès à la tribu de Juda. Juda et Dan étaient deux tribus limitrophes, et la même ville est attribuée tantôt à l'une, et tantôt à l'autre de ces tribus. Bethsamès était une ville sacerdotale de la tribu de Juda; elle ne se trouve cependant pas sous ce nom dans le dénombrement des villes de Juda, donné par Josué (*Josué*, c. 15, 10; et c. 21, 16).

Eusèbe la place à dix milles d'Éleuthéropolis, vers l'orient, tirant vers Nicopolis ou Emmaüs. Les Philistins renvoyèrent l'Arche du Seigneur; elle arriva à Beth-Samès; quelques uns du peuple la regardèrent avec trop de curiosité, le Seigneur en fit mourir soixante-dix des principaux et cinquante mille du peuple. (1. *Reg.*, 6.)

BETH-SAMÈS, ville de la tribu d'Issachar. Il y en a qui en mettent encore une troisième dans la tribu de Nephtali. (*Josué.*, 19, 38. *Judic.*, 1, 33.)

BETH-SAN (hébr., *maison de la dent;* autrement, *du changement;* autrement, *du tumulte,* etc.). Le géographe Étienne et Pline lui donnent aussi le nom de Nysa. Les Septante (*Judic.*, 1,27) lisent un peu différemment du texte hébreu. Dans les Macchabées et dans Josephe, elle est assez souvent appelée Scythopolis; et c'est sous ce nom qu'elle est le plus connue. Le second livre des Macchabées, 12, 29, met de Scythopolis à Jérusalem six cents stades ou soixante-quinze milles, c'est-à-dire vingt-deux lieues, à trois milles la lieue. Josephe dit qu'elle était à cent vingt stades de Tibériade. Elle était au-deçà et au couchant du Jourdain, à l'extrémité du grand Champ. Abulféda dit qu'il y a à Scythopolis une petite rivière qui tombe dans le Jourdain. Ce nom lui est venu des Scythes qui firent irruption dans la Palestine sous le règne de Josias, fils d'Amos, roi de Juda. Après la bataille de Gelboé, les Philistins prirent les corps de Saül et de Jonathas, et les pendirent aux murailles de Beth-San; ceux de Jabès, de Galaad, de delà le Jourdain, vinrent la nuit, enlevèrent ces corps et les enterrèrent honorablement dans la chenaye qui était près de leur ville. (1. *Reg.*, 31, 12.)

BETH-SÉCA, ville au-deçà du Jourdain. Bacchide la surprit et en jeta tous les habitans dans un puits. C'est apparemment la même que *Bézech* ou *Bézécath.* (1. *Macch.*, 7, 19.)

BETH-SÉLEUCIE, ville épiscopale dans l'Assyrie, au diocèse de Chaldée, appelée aussi *Carchas;* celle même que Strabon nomme *Solocé.* Il y a encore une autre ville nommée Carch, dans la province d'Holwan.

Évêques de Beth-Séleucie.

1. Moïse, disciple du catholique de Mar-Aba 1er, surnommé *le Grand*, vers l'an 536.

2. Gabriel 1er, du temps de Cosroès Abruize, roi de Perse, après la mort duquel il alla avec Jésuiab II, catholique, demander la paix aux Romains.

3. Jésuzacha, ordonné par Jean d'Adiabène, du temps de Salibazacha 1er, catholique. C'était un moine du monastère de Beth-Abe.

4. Gabriel II, surnommé *Rakoda*, confirmé par Salibazacha 1er, catholique.

5. Maraname, passa de ce siége où il avait été mis par Acha, métropolitain d'Adiabène, à celui d'Adiabène même, sous Jac-

ques, catholique. (*Oriens Christ.*, tom. 2, pag. 1331.)

BETH-SEMÈS. *Voyez* Beth-Samès.

BETH-SETTA (hébr., *maison du détour;* autrement, *de l'épine*), ville et plaine dans la tribu de Manassès, de delà le Jourdain, où Gédéon poursuivit les Madianites. (*Judic.*, 7, 23.)

BETH-SIMOTH (hébr., *maison de la désolation;* autrement, *de la dénomination*); la même que *Beth-Jésimoth* ou *Beth-ïesimoth*, au-delà du Jourdain, dans les déserts de Moab. (*Num.*, 33. 49, *Josué*, 12, 3. *Ézech.*, 25, 9.)

BETH-SOR ou BETH-SUR ou BETH-SURA (hébr., *la maison du rocher;* autrement, *force;* autrement, *du lieu*), forteresse importante, principalement du temps des Macchabées. Elle était à la tribu de Juda (*Josué*, 15, 58) et à l'opposite de l'Idumée méridionale, c'est-à-dire qu'elle défendait l'entrée de la Judée du côté de l'Idumée. On lit (2. *Macch.*, 11, 5.) que Beth-Sure était à cinq stades de Jérusalem; mais c'est une faute visible. Eusèbe la met à vingt milles ou sept lieues de Jérusalem, en allant vers Hébron. On montre au pied de la montagne de Beth-Sure la fontaine où l'on tient que l'eunuque de la reine Candace fut baptisé. (Eusèb. et Hiéron., *in locis*, voce *Beth-Sur.*)

Roboam, roi de Juda, fit fortifier Beth-Sure. Lysias, régent du royaume de Syrie, sous le jeune Antiochus, fils d'Antiochus Épiphanes, mit le siége devant cette place, avec une armée de soixante mille hommes de pied et de cinq mille chevaux. Judas Macchabée vint au secours, et obligea Lysias de lever le siége, l'an du monde 3841; avant Jésus-Christ 159; avant l'ère vulgaire 163. L'année suivante, Lysias l'attaqua de nouveau et la prit. Elle demeura en la puissance des Syriens jusqu'au gouvernement de Jonathas Macchabée qui la conquit sur eux dix-neuf ans après qu'ils s'en furent rendus maîtres. (1. *Macch.*, 11.)

BETH-SORI, siége épiscopal au diocèse de Chaldée, dans le pays des Garméens, dont un appelé Jean, de l'école nestorienne d'Édesse, fut évêque, après qu'il eut été chassé d'Édesse avec ses compagnons, par l'empereur Zénon.

BÉTHUL (hébr., *vierge*, ou *Béthuel* ou *Béthélie;* autrement, *maison de Dieu* ou *vierge du Seigneur.* (*Josué*, 19, 4.) Sozomène conjecture que le nom de *Béthélie* ou *maison de Dieu*, a été donné à cette ville à cause du Panthéon ou temple dédié à tous les dieux, situé sur une éminence faite de terre rapportée, et qui domine sur toute la ville. Le même historien dit que c'est un bourg de ceux de Gaze qui est fort peuplé, et qui outre le Panthéon a plusieurs autres temples remarquables pour leur structure et pour leur antiquité. (Sozom, *Hist. eccl.*, l. 5, c. 15.) Saint Jérôme, dans la Vie de saint Hilarion, parle aussi de

Béthélie, et dit que de là à Péluse il y a cinq petites journées de chemin. Enfin, on trouve un évêque de Béthélie parmi les évêques de la Palestine. (Reland, c. 31, pag. 208.)

BÉTHULIE (hébr., *vierge du Seigneur;* autrement, *la maison de celle qui enfante le Seigneur*). C'est la même que *Béthul* ou *Béthuel* ou *Béthélie*. (*Judic.*, ch. 6 et les suiv.) Elle est célèbre par le siége qu'en fit Holopherne, et auquel il fut tué par Judith. Judith et son mari et les principaux de Béthulie étaient de la tribu de Siméon. Le dessein d'Holopherne était d'aller en Égypte. Il avait soumis toute la Galilée, tout ce qui est au-delà du torrent de Cison, et même les montagnes qui séparaient le royaume de Juda des terres de Samarie. Il ne lui restait donc plus à assujétir que les terres de Juda et de Siméon, pour ensuite entrer en Égypte.

Il faut remarquer que l'auteur du livre de *Judith*, 7, 1, 2, 3, marque la marche de l'armée d'Holopherne, et donne la description du camp qu'elle quitta pour aller faire le siége de Béthulie, et non pas du camp qu'elle occupa en faisant ce siége; ainsi il n'y a rien dans l'Écriture de contraire à ce que nous avons dit de Béthulie, située vers Gaza, dans la tribu de Siméon.

Les voyageurs parlent d'une ville de Béthulie située dans la tribu de Zabulon; mais cette ville n'est connue d'aucun ancien. Pour l'histoire du siége de Béthulie, *voyez* JUDITH.

BETH-ZACHARA ou BETH-ZACHARIA (hébr., *maison de la mémoire* ou *du souvenir*), lieu situé au voisinage de Bethsure, où se donna le combat entre Judas Macchabée et Antiochus Eupator, dans lequel Éléazar, surnommé Saura, fut écrasé sous le ventre d'un éléphant qu'il avait percé de son épée. (1. *Macch.*, 6, 32, 33; et 40, 46.) Saint Épiphane, dans son livre de la Vie des Prophètes, dit que le prophète Abacuc était natif du territoire de Bethzachar. Bethzachar signifie aussi *maison de Zacharie;* mais lorsque saint Luc dit que la sainte Vierge alla saluer sainte Élisabeth et entra dans la maison de Zacharie, on doit l'entendre du logis de Zacharie plutôt que du nom de la ville où demeurait Zacharie.

BETH-ZÉCHA (hébr., *maison des chaînes;* autrement, *la maison de l'outre*). Apparemment la même que *Bézech* ou *Basech*, *Bascah*, etc. (1. *Macch.*, 7, 19.)

BETHONIM, ville de la tribu de Gad. (*Josué*, 13, 26.)

BETTAZZI DE PRATO (Jacques), curé de Saint-Hippolyte *in Piazzanèse*, diocèse de Pistoie, fit imprimer en 1733 un Traité latin sur la fête de Pâques, in-4°. L'auteur s'attache d'abord à démontrer que la réformation grégorienne a besoin d'être réformée elle-même, à cause des erreurs qu'elle contient par rapport à la fête de Pâques. Il exa-

mine ensuite tout ce qui se rencontre de difficultés dans cette matière, et tout ce qu'on a imaginé jusqu'à cette heure pour perfectionner le calendrier; après quoi il propose de nouveaux cycles, en développe l'usage, et montre qu'avec ce secours, on peut éviter tous les inconvéniens, sans rien changer au calendrier ni au Martyrologe romain. (*Journal des Savans*, 1733, p. 303). M. Bettazzi a écrit depuis peu sur la même matière. Voici le titre de l'ouvrage, dont le premier tome a paru à Lucques en 1757, in-fol. *Jacobi Bettazzi Plebani sancti Hippolyti in Piazzanese, diœcesis pistoriensis de recta Paschæ indictione solutiones quæstionum ab anonymo et aliis editarum, proferentes necessitatem, utilitatem et honestatem simulque methodum facilem emendandi sine calendarii et martyrologii variatione, correctionem vulgò gregorianam, ac etiam detegentes veram veterum temporum rationem, Historiæ et Chronologiæ utilitatem.* Un anonyme publia, il y a quelques années, un projet pour réformer le calendrier, en particulier pour fixer le jour de la fête de Pâques, et pour éviter désormais ce qui est arrivé plusieurs fois, même dans le siècle présent, de célébrer cette fête hors de son jour. Il priait en même temps les savans de l'Europe de lui donner leurs avis sur cette question, ainsi que sur la correction du calendrier grégorien; ou, si cette voie leur paraissait trop difficile, d'établir une méthode cyclique, la plus propre qu'ils pourraient trouver, pour expliquer cette embarrassante question. On n'a jusqu'à présent aucune réponse à la consultation de l'anonyme. Le seul Jacques Bettazzi a entrepris d'expliquer la question; et c'est ce qu'il a commencé de faire dans ce premier tome de son ouvrage, dont on vante beaucoup l'ordre et l'érudition, aussi bien que le génie étendu et pénétrant de l'auteur. (*Journ. des Savans*, 1759, p. 120.)

BETTONA, château ou village en Italie, dans l'Ombrie, au bord méridional de Topino. C'est la *Vettona* des anciens. Elle avait joui long-temps de la dignité épiscopale, quoiqu'on ne connaisse que trois de ses anciens évêques, savoir:

1. Chryspoldus ou Chyspolitus (saint), martyrisé sous les empereurs Maximien et Dioclétien.

2. Brice (saint), l'apôtre de l'Ombrie.

3. Gandinie, qui souscrivit au concile de Rome en 465.

BEUF (Jean Le), né à Auxerre le 6 mars 1687, devint chanoine de la cathédrale de sa patrie en 1711. Il fut appelé à Paris pour travailler à la composition du chant du nouveau bréviaire et du nouveau missel, par M. de Vintimille, en 1734. Il succéda à M. Lancelot dans la place d'associé à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1740. Le clergé de France, assemblé à Paris la même année, l'engagea

à composer un pouillé-général de tous les bénéfices de France. M. Le Beuf commença cet ouvrage et ne l'acheva pas. Ses autres ouvrages sont : 1° sept pièces qui ont remporté des prix aux académies ; savoir, deux à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, et cinq à l'Académie française de Soissons. 2° La Vie de saint Pélerin, premier évêque d'Auxerre, 1716, in-12. 3° Histoire de la Vie de saint Vigile, évêque d'Auxerre, 1722, in-8°. 4° Relation authentique de la conversion de saint Mamert, 1722, in-8°. 5° Recueil de divers écrits servant à l'éclaircissement de l'histoire de France, 2 vol. in-12, 1738. 6° Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissemens sur l'histoire de France, 3 vol. in-12, 1739, 1741 et 1743. 7° Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique, 1741, in-8°. 8° Mémoires sur l'histoire d'Auxerre, 2 vol. in-4°, 1743. 9° Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, plusieurs volumes in-12 commencés à imprimer en 1754. 10° Plus de deux cents Mémoires ou Dissertations historiques sur différens sujets de littérature qui ont été insérés dans les journaux du temps, sans compter tous les Mémoires qu'il a lus à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et qui sont compris dans les Mémoires de cette académie. Ce savant a encore eu part à plusieurs autres ouvrages, tels que l'Histoire du diocèse de Verdun. Il a aussi fourni nombre de matériaux et de pièces originales qui n'avaient point encore paru, pour les ouvrages du père Martenne ; pour le nouveau *Gallia Christiana ;* pour la collection des Historiens de France de dom Bouquet ; pour la collection des Bollandistes, etc. On trouve dans la bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, par l'abbé Papillon, pag. 388, un détail de la plupart des ouvrages détachés de M. l'abbé Le Beuf.

BEUIL ou BOEUF (Le), *Bulium*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux située dans une vallée, entre deux bois, auprès de Saint-Junien-sur-la-Vienne, à trois lieues de Limoges. Elle est fille de Dalon, et fut fondée ou plutôt unie à l'Ordre de Cîteaux en 1123. C'est au sujet de cette union que Roger, abbé de Dalon, se plaignit, dit-on, fortement à saint Bernard, et lui écrivit une lettre par laquelle il lui dit qu'il ressemble à cet homme qui ayant quatre-vingt-dix-neuf brebis, dérobe, pour régaler un ami, l'unique que possède son pauvre voisin. Quoi qu'il en soit de cette lettre que dom Claude Estiennot assure avoir cherchée inutilement, tant dans les archives de Dalon que dans celles de Beuil, on rapporte la fondation de ce monastère à Ramnulfe de Nieuil, abbé de Dorate, qui y fut inhumé l'an 1122. (*Gallia Christ*, tom. 2, col. 631, nov. edit.)

BEURRE, *Butyrum*. Ce terme,

dans l'Écriture, ne signifie pas du fromage, mais de la crême ou du beurre liquide. (*Isaïe*, 7.) On nourrissait les enfans, de beurre, c'est-à-dire, de laitage, de crême et de miel qui était fort commun dans la Palestine. (*Voyez* dom Calmet, *Comment. sur la Genèse.*)

BEURRIER (Paul), chanoine régulier, et ensuite abbé de Sainte-Geneviève, a donné au public, 1° des Homélies, prônes ou méditations sur les Évangiles des dimanches et principales fêtes de l'année, avec une octave du très-saint Sacrement; Paris, Michel d'Emptet, 1668, in-8°. 2° Des Homélies festives, prônes ou méditations sur toutes les fêtes de l'année; Paris, 1670, in-4°. 3° La Perpétuité de la Foi et de la Religion chrétienne dans les trois états de la loi de nature, de la loi écrite, de la loi de grâce, expliquée et prouvée en deux cents Homélies ou Sermons; Paris, André Prallaud, 1680, in-8°, 2 vol. Ces ouvrages, quoique bons, n'ont pas encore cette précision, cette justesse, cette pureté qu'ont ceux des célèbres prédicateurs qui ont paru depuis. (*Dictionnaire des Prédic.*)

BEURRIER (Louis), frère du précédent, fit profession dans l'Ordre des Célestins le 28 avril 1613, et mourut à Vichy le 8 avril 1645. On a de lui, 1° l'Histoire du monastère des Célestins de Paris, en 1634, à Paris, in-4°. 2° Sommaire des Vies des fondateurs et réformateurs des Ordres religieux, avec figures, à Paris, en 1634, in-4°. 3° Les Analogies et Antithèses de l'Incarnation du Fils de Dieu, et des actions les plus notables de sa vie, avec le péché d'Adam, en 1632, à Paris, in-8°. 4° *Isagoge, seu introductio ad scientiam de Sacramentis*, in-16, à Paris. Le père Beurrier était un religieux également respectable par sa science et par sa piété. (Becquet, *Historia Celest. Gall. congreg.*, pag. 207, 208.)

BEUVE ou BOVE, et par corruption, *Bonne* (sainte), abbesse à Reims, vint au monde vers l'an 616. On croit qu'elle était parente du roi Dagobert. Elle avait un frère nommé Balderic ou Baudry, plus âgé qu'elle de beaucoup, qui fit bâtir un monastère de filles dans un faubourg de Reims où elle se consacra au service de Dieu. Ce monastère ayant été achevé et dédié sous le nom de Saint-Pierre, vers l'an 639, Beuve en fut établie première abbesse, malgré toutes ses oppositions. Ce changement de rang n'en apporta point d'autre dans sa conduite, que de la rendre encore plus humble, plus douce, plus régulière, plus pénitente et plus détachée qu'auparavant. Ce fut dans cet esprit qu'elle gouverna sa communauté jusqu'à sa mort qui arriva vers l'an 674. Son corps fut enterré auprès de celui de saint Baudry son frère, dans une église du faubourg dédiée à la sainte Vierge, et transféré depuis dans la nouvelle

abbaye de Saint-Pierre, bâtie au-dedans de la ville de Reims, qui est de l'Ordre de Saint-Benoît, quoiqu'il ne soit pas certain si celle qu'elle gouverna en était. On fait sa fête le 24 avril, avec celle de sainte Dode sa nièce, et seconde abbesse de son monastère. (Bollandus, Flodoard, *Histoire de Reims*. Baillet, 24 avril.)

BEUVELET (Matthieu), prêtre du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, est connu par les méditations qu'il a données sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques, pour les dimanches, fêtes et autres jours de l'année; par un Manuel pour les ecclésiastiques, et le Symbole des Apôtres expliqué et divisé en prônes, qui parut après la mort de l'auteur, à Paris, chez Georges Josse, en 1668, in-8°.)

BEUVON ou BOBON (saint), gentilhomme provençal, vint au monde dans le château de Noguiers, vers les commencemens du règne de l'empereur Othon et du roi Louis d'Outremer. Il unit d'abord une rare piété avec la grandeur du courage et les autres qualités militaires dans la profession des armes, dont il fit usage pour les intérêts de la religion, en chassant les Sarrasins qui infestaient les côtes de Provence. Il quitta l'épée pour vivre dans la retraite et la mortification, faisant tous les ans le pèlerinage de Rome à pied. Ce fut dans un de ces voyages de dévotion qu'il mourut le 22 mai 986, à Voghera en Lombardie. L'éclat des miracles dont Dieu l'honora après sa mort, le fit connaître aux habitans de Voghera, et fut cause qu'on leva son corps quelques années après sa première sépulture, qu'on le mit dans un cercueil neuf, et qu'on dressa un autel sous son nom dans une église que l'on bâtit en même temps. Son culte est fort célèbre par toute la Lombardie, et l'on y fait sa fête le 22 mai dans la plupart des villes. Molanus et Canisius l'appellent *Bon* ou *Bonus*, et les Italiens *San-Bovo*. (Mombrice, tome 1. Bollandus, Baillet, 22 mai.)

BEVAGNA, petite ville d'Italie dans l'état de l'Église, en Ombrie, sur le Clitunno, à six milles de Foligni, vers le couchant, et à treize de Spolète. C'est la *Mevania* des anciens qui fut ruinée par les Barbares, et qui avait été le siége d'un évêque. Elle contient aujourd'hui quatre mille habitans, partagés en trois paroisses, dont la principale est la collégiale de Saint-Michel. Le Chapitre de cette église est composé d'un prieur, d'un prévôt, de quinze chanoines, de quinze bénéficiers et de quatre chapelains. On y compte sept couvens d'hommes et trois de filles, un hôpital et un mont-de-piété. L'église de Bevagna est maintenant sous la juridiction de celle de Spolète. Les évêques qui l'ont gouvernée anciennement et dont on a connaissance, sont :

1. Vincent (saint), martyrisé par les idolâtres en 303.

2. Justin, Romain, nommé, dit-on, par le pape saint Sylvestre.

3. Innocent, assista aux conciles de Rome en 487, sous le pape Félix, et en 499, 502 et 504, sous le pape Simmaque.

4. N....., siégeait du temps de saint Grégoire-le-Grand.

5. Marcien, assista au concile de Latran en 649.

6. Fabius Sabellus, Romain, nommé par le pape Serge II. (*Ital. sacr.*, tom. 10, col. 137.)

BÉVÉRIDGE (Guillaume), savant théologien anglais, né en 1638, se distingua par sa probité et par sa connaissance des langues orientales. Il fut nommé évêque de Saint-Asaph en 1705, et s'attira l'estime et la vénération de toute l'Angleterre. Il mourut à l'abbaye de Westminster le 5 mars 1708. Il fut en commerce de lettres avec M. Bossuet, de qui il reçut beaucoup d'éclaircissemens pour les ouvrages qu'il composa. Ce sont des instructions sur la chronologie, divisées en deux livres en latin, avec une arithmétique chronologique en deux petits livres. On a imprimé cet ouvrage à Londres, in-4°, en 1669, et depuis en 1705, sous le titre d'*Institutiones chronologicæ*. On a encore de Bévéridge deux volumes des Canons apostoliques et des anciens conciles reçus dans l'Église anglicane; un Code des Canons de la primitive Église, justifié et éclairci; des Pensées particulières sur la religion et la vie chrétienne. Depuis sa mort, on a imprimé son Trésor théologique, ou système de Théologie, composé de courtes notes sur des passages choisis de l'ancien et du nouveau Testament, ouvrage posthume, en anglais, imprimé à Londres en 1711, en 4 vol. in-8°. On a inséré dans le quatrième volume un sermon latin que le prélat avait prononcé dans une assemblée du clergé. (Moréri, édit. de 1759. M. l'abbé Ladvocat, *Dictionnaire hist.*)

BEVERLAC ou BEVERLAY, *Beverlacum*. Il y eut un concile dans cette ville d'Angleterre qui est du comté d'Yorck, l'an 1261, pour s'opposer aux courses des Tartares.

BEZABDES, ville épiscopale de la Mésopotamie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole d'Amide. Sapor, roi de Perse, l'assiégea et la prit la onzième année de l'empire de Constance, selon saint Jérôme dans sa Chronique. Théophane dit que ce fut la vingt-quatrième année. Cette ville avait ses évêques avant ce temps, et les Nestoriens en avaient fait une métropole. Depuis que les Perses s'en sont rendus les maîtres, c'est une île au milieu du Tygre, appelée par les Syriens *Gozarta* ou *Gezira*. Il y a eu les évêques suivans:

1. Héliodore, amené en captivité par Sapor.

2. Dausas, ordonné par Héliodore. Ce Dausas souffrit le martyre sur le mont Masebdan, avec deux cent quatre-vingt-dix-

sept, tant hommes que femmes, qui ne voulurent pas adorer le soleil.

3. Maras, se trouve dans l'*Index* des Pères du concile de Chalcédoine.

4. Romain, qui souscrivit au témoignage de l'Église d'Orient, pour la transsubstantiation. (Tome troisième de la *Perpétuité de la Foi*, pag. 743. *Oriens Christ.*, tom. 2, pag. 1003)

BÈZE, *Besua*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située à quatre lieues de Dijon. On l'appelle aussi la Fontaine-de-Bèze, ou Bèze-la-Fontaine, à cause de sa situation sur la rivière de Bèze. Elle fut fondée au commencement du septième siècle par Amalgare, maire du palais, sous le roi Clotaire II, et par Aquiline sa femme. Cette abbaye ayant été souvent ruinée, elle fut rétablie par Albéric, évêque de Langres, vers l'an 830, et par l'évêque Brunon, vers la fin du siècle suivant. On y observa d'abord la règle de saint Colomban, puis celle de Saint-Benoît, et on y établit ensuite la réforme de la congrégation de Saint-Maur. La manse abbatiale est unie à l'évêché de Dijon depuis l'établissement de ce nouveau diocèse qui a été démembré de celui de Langres sous le pape Clément XII. (*Gallia Christ.*, tom. 4, col. 703, nov. edit.)

BÈZE ou BESZE (Théodore de), fameux ministre de Genève, naquit le 24 juin 1519 à Vézelai, ville du Nivernais en Bourgogne. Il fut élevé chez Nicolas de Bèze, conseiller au parlement de Paris, son oncle, qui l'envoya étudier à Orléans, puis à Bourges, sous Melchior Wolmard, Allemand. Il fit de grands progrès dans les langues grecque, latine, et dans les humanités; et comme il joignait à beaucoup d'esprit une grande application au travail, il ne tarda pas à se faire une réputation parmi les savans. Mais son maître étant imbu des erreurs de Calvin, il en inspira le goût à son disciple, qui, trop docile à la voix de son maître, renonça dès lors entièrement à la religion catholique. Ayant achevé son cours de Droit à Orléans, et reçu le bonnet de docteur à l'âge de vingt ans, il suivit le penchant qu'il avait pour la poésie, et composa diverses pièces licencieuses qui ont été publiées sous le titre de *Juvenilia Bezæ*, et qui donnent une fort mauvaise idée des mœurs du poète. Son oncle qui le destinait à l'état ecclésiastique, l'avait fait pourvoir d'une abbaye dans le Beaujolais, du prieuré de Longjumeau, et de quelques autres bénéfices; mais il se retira à Genève au mois de novembre de l'an 1548, et ensuite à Lausanne où il enseigna le grec. Calvin le rappela à Genève, et l'en fit ministre. En 1501, il harangua avec éloquence au colloque de Poissy; mais ayant osé dire que Jésus-Christ était aussi éloigné de l'Eucharistie que le ciel l'est de la terre, il scandalisa l'assemblée, et déplut à la cour. La guerre s'étant al-

lumée, Bèze suivit le prince de Condé, et se trouva avec lui à la bataille de Dreux. De retour à Genève, il succéda à Calvin, et fut l'âme des synodes et des assemblées des calvinistes. Il mourut à Genève le 13 octobre 1605, à plus de quatre-vingt-six ans. Outre ses *Juvenilia*, il a écrit en vers la tragi-comédie du Sacrifice d'Abraham; Caton le Censeur; le Cantique des cantiques, la continuation des Psaumes de Marot qui n'en avait traduit que cinquante; les cantiques qui sont dans l'ancien et le nouveau Testament; le livre des Psaumes en vers latins de différentes espèces; des Sylves; des Épigrammes; des Élégies; des portraits connus sous le nom d'*Icones Virorum doctrina et pietate illustrium;* des Épitaphes et des Emblèmes. Ses principaux ouvrages en prose sont : une traduction latine du nouveau Testament, avec des notes; un Traité du droit que les magistrats ont de punir les hérétiques, *de hæreticis à Magistratibus puniendis*, pour justifier les magistrats de Genève qui avaient fait brûler Servet; deux petits Traités singuliers sur la peste. Dans l'un il examine, *sit ne pestis contagiosa?* dans l'autre, *an et quatenùs Christianis sit per secessionem vitanda?* On a intenté plusieurs accusations contre Bèze; on l'a chargé de la conspiration d'Amboise, du meurtre du duc de Guise; d'avoir excité la guerre civile; d'avoir eu des mœurs dépravées. Il avait été marié deux fois; et l'on prétend qu'il se maria une troisième fois dans une extrême vieillesse, avec une jeune fille qu'il appelait sa *Sunamite*. C'est sur ce triple mariage que Pasquier a fait ce quatrain :

Uxores ego tres, vario sum tempore nactus,
Tum juvenis, tum vir, factus et inde senex.
Propter opus prima est validis mihi juncta sub annis,
Altera propter opes, tertia propter opem.

(*Voyez* Antoine Faye, *de vita et obitu Theod. Bezæ*. Thuanus, *Hist. sui temp.* Melchior Adam, *in vit. Theol. protest. exteror. Addit. decad.*, pag. 202, 203 et seq., *ex Ant.* Faye, Hippomenat, *de vit. Theodori Bezæ*. Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, lib. 7, c. 7; et chap. 11, pag. 649. La Croix-du-Maine, dans sa *Bibliothèque franç.*; et Paul Colomiès, dans sa *Biblioth. choisie*, pag. 206. Maimbourg, *Histoire du Calvinisme*, à l'année 1561. Baillet, *Jugemens des Savans sur les Poëtes modernes.*)

BÈZE (le père de), jésuite français nommé aux Indes dans les missions, y fit de curieuses et utiles observations de physique et de mathématiques, envoyées à l'académie des sciences, 1462, in-4°. On a aussi de lui : Description de quelques arbres et de quelques plantes de Malaque, avec des annotations du

père Gouge, jésuite. — Un autre de Bèze, chanoine de Sainte-Opportune, a donné un poëme intitulé : *l'Erreur confondue*, 1768, in-12.

BÉZÉE (hébr., *éclair;* autrement, *dans les chaînes* ou *les entraves;* capitale du royaume d'Adonibésech. Elle n'était pas loin de Bethsan et du passage du Jourdain. (*Voyez* Bésec, Bésecath. (*Judic.*, 1, 4.)

BÉZÉDEL, village près d'Ascalon. Les juifs poursuivis par Antoine, capitaine romain, s'y retirèrent, et y soutinrent assez long-temps l'effort des Romains, dans une très-forte tour qui y était; mais enfin les Romains s'en rendirent maîtres après y avoir mis le feu. (Joseph., *de Bello*, liv. 3.)

BÉZÈNE, siége épiscopal de la province de Thessalie au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Larisse.

BEZER ou BOZOR ou BOZRA ou BOSTRA ou BESTERA. (*Voy.* Bosor ou Bozra.)

BEZETH ou BETHZECA, lieu où Bacchide alla se camper au sortir de Jérusalem. (1 *Mach.*, 7, 19. Joseph, *Antiq.*, l. 12, c. 14.)

BEZETHA ou BETZETA, quartier de Jérusalem au nord de cette ville et du Temple. Il était situé sur une montagne, et environné de bonnes murailles. C'était comme une nouvelle ville ajoutée à l'ancienne. (Joseph., *de Bello*, l. 3, c. 1, pag. 832.)

BEZONS (Armand Bazin de), docteur de la maison et société de Sorbonne, s'éleva par son mérite, et surtout par le crédit de son frère qui était alors maréchal de France, à différentes places. Il fut agent-général du clergé de France, puis évêque d'Aire, ensuite archevêque de Bordeaux, de Rouen, membre du conseil de la régence, et chargé de la direction des économats après la mort de Louis XIV. Il mourut à Gaillon, en 1721, à soixante-six ans.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE.

Tome 4.

BAM = BEZ

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE.

Tome 4.

BAM = BEZ